SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

D'AGRICULTURE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE



TOME XXX DE LA COLLECTION

TOME III. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1866

TROYES

DUFOUR-BOUQUOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Rue Notre-Dame, 43 et 41

FOUILLES

DE LA

CATHÉDRALE DE TROYES

OPÉRÉES EN JUIN 1864

NOTES COMMUNIQUÉES

PAR M. BOUTIOT

MEMBRE RÉSIDANT

La tradition veut que la première église qui s'éleva à Troyes, à l'origine de la prédication du christianisme, ait été édifiée sur l'emplacement même de l'habitation de l'hôte qui reçut chez lui saint Potentien, le premier qui apporta au pays des Tricasses la parole du Christ. Cette église primitive aurait été détruite dans le cours du IXe siècle; l'évêque Ottulphe en éleva une seconde vers l'an 870. Celle-ci ayant été ruinée par les Normands, l'évêque Millon, au siècle suivant, en fit édifier une nouvelle qui s'écroula dans le vaste incendie de 1188. En 1208, l'évêque Hervée commença la cathédrale que l'on admire aujourd'hui.

Une autre tradition voudrait que l'évêché, assis au midi de la cathédrale, ait été élevé sur un terrain donné par un collége de femmes qui, après leur conversion, se serait

continué jusqu'en 1789, sous le nom de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains.

Certes, on ne peut conclure des découvertes dont nous allons parler, que les terrains sur lesquels s'élèvent la cathédrale et l'évêché aient eu pour propriétaires : l'un, l'hôte de saint Potentien ; l'autre, le collège de Druidesses ; mais ce qui ne laisse plus aucun doute, c'est que l'emplacement de ces deux édifices, les plus importants de l'ancien *Oppidum* des Tricasses, ait été occupé aux temps gallo-romains par des habitations opulentes.

D'un autre côté, il est certain que la cathédrale et l'évêché n'ont pas reçu, par la suite des siècles, des augmentations considérables. On ne cite, pour la cathédrale, que le fait d'un échange d'une portion de terrain avec la maison ou le four dit de Sainte-Mâthie, opéré par l'évêque Hervée en 1208. Pour l'évêché, on ne peut guère indiquer que l'annexion du jardin situé au midi, lequel aurait été réuni à l'ancien évêché vers la fin du XVIe siècle.

D'où il faut conclure que la cathédrale et l'évêché n'ont pas reçu, depuis les premiers temps de l'église, d'augmentations importantes du côté du chœur, siège sans doute primitif de l'église.

Cela dit, je reviens aux fouilles.

Pendant l'exécution des travaux de restauration de la cathédrale de Troyes (de 1849 à 1864), les ouvriers ont découvert de nombreux fragments de peintures murales, des débris de corniches en marbre, des objets en fer, des débris de mosaïques, ceux d'un casque admirablement ouvré et damasquiné en or, de belles parties d'entablements, de fûts de colonnes, parmi ceux-ci, il en est un recouvert de feuilles d'eau imbriquées, des monnaies du IIIe siècle : tous ces objets ou la plupart d'entre eux sont conservés dans notre Musée. Mais de toutes ces découvertes, la plus importante est celle qui se fit au mois de juin 1864.

Dans le chœur même de la cathédrale, on fouilla le sol à une profondeur de 3m 50c, sur une longueur de 14m et une largeur de 5m, afin d'y établir un caveau destiné à recevoir les corps de nos évêques. Dans les premières couches d'un sol rapporté, les ouvriers rencontrèrent les corps de Nicolas de Brie, mort en 1269, de Pierre d'Arcis, décédé en 1395, et de Malier, qui mourut en 1678, tous trois évêques de Troyes, et aussi celui de Pierre de Molay, doyen du chapitre, décédé en 1333. Nous n'avons pas à nous appesantir sur ces premières découvertes; M. l'abbé Coffinet, notre zélé et laborieux collègue, vous en a déjà entretenu, dans l'une de nos dernières séances, avec le puissant intérêt qu'il sait donner à tous ses travaux.

Au-dessous de ces tombeaux, les ouvriers atteignirent une première couche de cendres que nous pouvons attribuer à l'incendie de 1188; elle recouvrait des fûts, des soubassements de colonnes ou de piliers qui ont dû appartenir à l'église construite par l'évêque Ottulphe (870-883), et qui fut détruite par l'incendie du XIIe siècle. Plus profondément, on atteignit de nombreux débris de construction, sans caractère et sans forme; ces débris doivent appartenir à l'église primitive. Une autre couche de cendres se fit voir ensuite, et celle-ci a été produite lors des invasions des barbares du Nord qui eurent lieu vers 270, ou lors de celle de 406, et sous ce linceuil, on trouva les ruines d'une construction gallo-romaine, dans un état qui permit de reconnaître, presqu'en totalité, la destination des parties mises au jour, après un ensevelissement d'environ quinze cents ans.

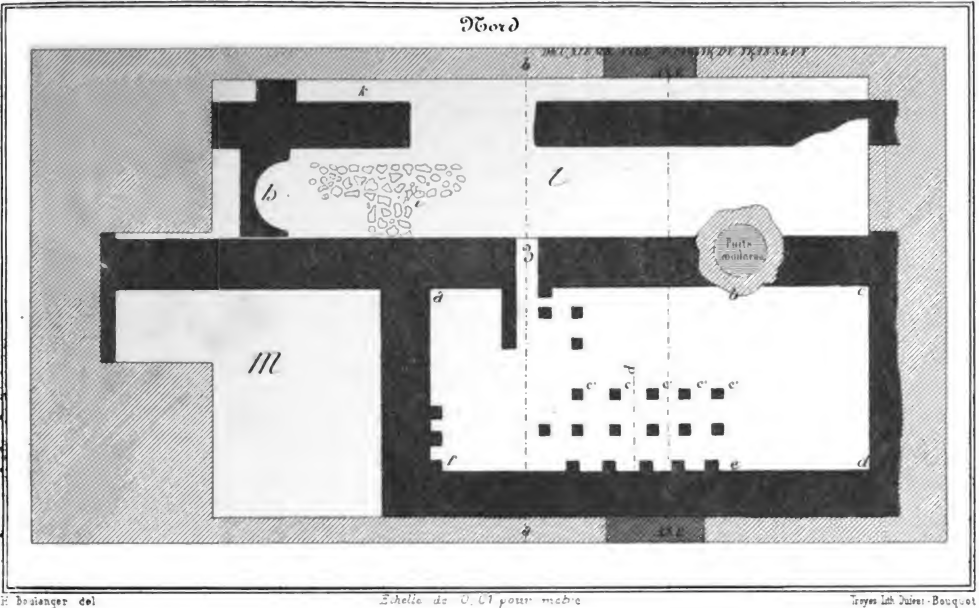
La partie principale de cette construction était un *hypocausis*, dont le plafond, les parois et les piliers de carreaux de terre rouge étaient joints à l'aide de mortiers de terre sans consistance ou désagrégés par l'action du feu, tandis que la partie supérieure était enduite d'un excellent mortier de ciment rouge.

Ces carreaux, soit ceux qui servaient à former les piliers, soit ceux qui les couvraient et constituaient le plafond du foyer et le sol de la chambre supérieure, avaient les mêmes dimensions que celles données par Vitruve pour ce genre de construction. Le plafond était formé de dalles en terre cuite, ayant sur chaque côté 0m 65, et environ 0m 05 d'épaisseur. Les carreaux formant les piliers avaient 0m 22 de côté. Quelques-uns de ces piliers (*c'*) étaient inclinés et hors de leur aplomb, mais le plus grand nombre était encore debout. L'enduit ou mortier de ciment qui revêtait cette construction était corrodé par l'usage et l'atteinte du feu (*a*, *b*, *e*, *f*), tandis que dans le compartiment voisin (*b*, *c*, *d*, *e*), ce ciment, d'une couche fort mince et d'une pâte très-fine, avait encore le poli que donne le dernier coup de truelle, et ne paraissait pas avoir été soumis à l'action directe du feu. L'entrée du foyer (*g*) s'ouvrait sur un corridor ou galerie (*l*). (Voir le plan ci-joint.)

Au nord de l'*hypocausis* se trouvaient deux murs non parementés dessinant une espèce de galerie. Au bout occidental de cette galerie se trouvait une pierre taillée en demi-cercle. Sa forme et ses dimensions lui donnaient l'apparence d'une margelle de puits en partie usée et coupée par la moitié (*h*); néanmoins il n'existait là aucun indice qui pût faire croire à une semblable destination.

Dans cette galerie et au-dessous du sol ancien se trouvait (*i*) un massif de pierres sèches, paraissant disposé à assainir le terrain ou à absorber des eaux.

Du côté opposé à l'*hypocausis*, dans la partie la plus importante de cette intéressante substruction, on rencontra un amas considérable de vases brisés, de clous, de cendres, de charbon, de débris culinaires (*k*); le tout couvert d'une couche de fragments de tuiles à rebords (*tegulæ*) et de tuiles creuses (*imbrices*), dans la situation que donne à de pareils amas l'affaissement d'une toiture déterminé par un incendie.



Plan des fouilles du caveau des Évêques à la Cathédrale de Troyes

La partie indiquée par la lettre *m* semble être une pièce dont il manque un côté complet et une portion d'un autre. Comme la fouille n'a pas dépassé les limites indiquées au plan, il est permis de supposer que cette pièce se continue vers le midi.

Nous nous sommes servi ici du mot *hypocausis* et non de celui d'*hypocauste :* le premier s'appliquant à une fournaise munie de tuyaux courant sous le pavé d'un appartement, dans une maison particulière ou dans des bains, pour augmenter la température de l'air dans la pièce située au-dessus (Vitruve, V, 10, 1 et 2), tandis que le second, l'hypocauste, est la chambre dont la température est élevée à l'aide d'une fournaise munie de tuyaux, placée au-dessous (1). Ici manque l'*hypocauste* ou chambre chauffée par l'*hypocausis* qui reste seul; les constructions placées au-dessus ayant été détruites par l'incendie.

Nous signalerons, parmi tous ces débris, des tuiles ou briques d'une faible épaisseur, striées sur l'une des faces. Quelques-unes de ces tuiles étaient encore en place et faisaient ainsi connaître leur destination. Elles étaient plaquées (entre *c* et *d*) sur une couche de mortier où elles étaient maintenues à l'aide des stries curvilignes qui sillonnent l'une de leurs faces. Nous avons constaté la présence de ces sortes de tuiles dans presque toutes les visites que nous avons eu occasion de faire à des substructions gallo-romaines, soit dans le département de l'Yonne, soit dans celui de l'Aube, soit sur les bords de l'Armançon et de la Vanne, soit sur ceux de l'Aube, de la Seine et de l'Ource.

Parmi les objets mobiliers qui furent découverts dans ces fouilles, nous signalerons : une monnaie de Valens

---

(1) *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques* d'Antoni Rich, traduit sous la direction de M. Chéruel.

(de 364 à 378); une épingle sculptée en ivoire, dont la tête représente une figure, d'un travail de décadence; des débris nombreux de vases de toutes sortes, quelques-uns de pâte grossière, d'autres de fine pâte rouge. Parmi les débris culinaires, on rencontra des os de volailles, de petits mammifères (lièvres ou lapins), des arètes de poisson, des hélices comestibles et des coquilles d'huitres. Cette dernière découverte, qui prouve l'usage de rapides moyens de transport vers la fin du IIIe et du IVe siècle de l'ère chrétienne, est la quatrième de ce genre dans le département de l'Aube. On a déjà constaté la présence de ces mollusques à Neuville-sur-Seine, à Paisy-Cosdon et à Logny (commune d'Estissac), siéges de riches établissements gallo-romains d'une importance non contestée.

Au moment où les ouvriers, sous l'habile et intelligente direction de M. Boulanger, architecte chargé de l'inspection des travaux de notre cathédrale, abordèrent les fouilles vers le nord et découvrirent les couches de cendres humides, il se répandit une odeur désagréable et semblable à celle qui s'exhale des débris d'un récent incendie.

L'ensemble de ces découvertes, s'il ne justifie pas pleinement les faits traditionnels, donne à penser que la cathédrale primitive s'éleva sur l'emplacement de l'une des habitations patriciennes de la cité des Tricasses. Car un hypocauste ne constitue et n'a jamais constitué qu'une faible partie d'une riche habitation, celle qui comprenait les bains, toujours voisins des parties de la maison destinées au service des cuisines. Sous la partie méridionale de la cathédrale, vers l'évêché, se trouvait l'habitation proprement dite. En effet, c'est dans cette direction qu'ont été trouvés les fragments de peintures murales, les débris d'importants ornements sculptés, soit en pierre, soit en marbre, et ceux du casque encore en partie couvert de son placage en or.

Les découvertes faites en juin 1864 dans le chœur de notre cathédrale, celles qui se firent sur l'emplacement de

l'ancienne abbaye de Saint-Loup, lors de la construction du Musée Simart en 1859, celles qui mirent à jour les mosaïques trouvées dans l'emplacement des nouveaux abattoirs, démontrent, avec un grand nombre d'autres faits appartenant aux départements de l'Aube et de l'Yonne, que les édifices gallo-romains disparurent sous la violence de l'incendie qui s'étendit sur toute la contrée au IIIe ou au Ve siècle.

Troyes, 25 août 1864.

RAPPORT

ADRESSÉ

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TROYES

SUR LES FOUILLES

FAITES

DANS LE CHOEUR DE LA CATHÉDRALE

Au mois de Juin 1864

PAR M. L'ABBÉ COFFINET

MEMBRE RÉSIDANT.

« *Ossa eorum visitata sunt.* »
ECCL., c. 49, v. 18.

MONSEIGNEUR,

Par une lettre en date du 4 de ce mois vous m'avez délégué à l'effet de surveiller, avec M. l'abbé Leclerc, chanoine-secrétaire de l'Evêché, les découvertes qui pourraient être faites à l'occasion des travaux de construction, dans le chœur de notre Cathédrale, d'un caveau destiné à recevoir les sépultures épiscopales.

Vous m'avez, en même temps, chargé de vous communiquer tous les renseignements qui concerneraient ces découvertes.

Conformément au désir de Votre Grandeur, je m'empresse de lui adresser un rapport qui constate le résultat de mes recherches et de mes observations, ainsi que les

faits accomplis depuis le commencement des fouilles jusqu'à ce jour.

I

Le nouveau caveau mesure : 12 mètres de longueur, 8 mètres 10 centimètres de largeur, et 3 mètres 50 centimètres de profondeur.

D'après tous nos historiens ecclésiastiques, il était certain que cette étendue de terrain devait renfermer trois sépultures épiscopales.

Ce sont celles :

1° De Mgr Nicolas de Brie, mort en 1269;

2° De Mgr Pierre d'Arcis, décédé en 1395;

3° Et de Mgr François Malier du Houssay, mort en 1678.

Camuzat, dans son *Promptvarivm Sacrarvm Antiqvitatvm Tricassinæ Diœcesis,* imprimé en 1610, dit, en parlant des deux premiers prélats, qu'ils sont inhumés *in Odeo Ecclesiæ cathedralis*, DANS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE. Les auteurs de la *Gallia Christiana*, tome XII, publiée en 1770, répètent la même assertion à leur égard, et en ce qui concerne Mgr Malier du Houssay. On comprend qu'ils n'aient pas précisé l'endroit où reposaient ces trois évêques. En 1610 et 1770, il existait des tombes en bronze et en marbre, qui, par les épitaphes, faisaient connaître et les personnages qu'elles recouvraient et la place de leurs sépultures.

En 1778, les chanoines Bouczo, Biard et d'Aguesseau entreprirent de faire paver, *à leurs frais,* le sanctuaire et le chœur de la Cathédrale, de marbres gris, rouges, noirs et blancs.

Ce dallage, qu'on regardait alors comme un embellissement, occasionna l'enlèvement des tombes :

1° Des trois évêques précités (*inhumés dans le chœur*);

2° De Pierre de Molay, doyen du Chapitre, décédé en 1333, *également inhumé dans le chœur, devant la stalle de ses successeurs au Décanat;*

Et 3° De *six évêques déposés dans le sanctuaire,*

Savoir :

De Mgr Jean d'Auxois,	mort en	1316.
De Mgr Henri de Poitiers,	—	1370.
De Mgr Jean de Braque,	—	1375.
De Mgr Etienne de Givry,	—	1426.
De Mgr Louis Raguier,	—	1488.
De Mgr Jacques Raguier,	—	1518.

Toutes ces tombes furent vendues, livrées à la fonte, ou employées à des usages étrangers à leur destination.

Le prix de leur vente fut affecté à solder la dépense que n'avaient pu payer entièrement les prétendues largesses de MM. les chanoines Bouczo, Biard et d'Aguesseau. Pour parfaire la somme nécessaire à l'exécution de leurs projets d'ornementation, et pour couvrir les frais de certains procès, on aliéna encore :

1° La tombe en bronze et en relief de l'évêque Hervée, *fondateur de la Cathédrale,* décédé en 1223, et inhumé dans la chapelle de la Vierge;

2° Celles des autres évêques qui existaient en divers endroits de l'église;

Et 3° Un *Christ en argent,* appelé le *Dieu-Sauveur,* qui était exposé depuis plus de *neuf cents ans* dans la chapelle actuelle du Sacré-Cœur, berceau de notre Cathédrale.

Ce Christ avait cinq pieds de hauteur, portait une couronne d'or sur sa tête, et était revêtu d'une tunique *en argent,* qui descendait jusqu'au bas des jambes. Sa ceinture était ornée de perles fines, que l'on avait enlevées en 1327 à la mitre de l'évêque Hervée, alors conservée au Trésor.

Echappée par miracle à l'incendie de 1188 et à l'éboulement de 1227, cette statue remontait au IXe et peut-être au VIIIe siècle.

Dès cette époque, sainte Maure (décédée en 850), les évêques de Troyes, les chanoines et les fidèles avaient pour elle une vénération toute particulière (1).

En 1420, le Chapitre, craignant que le précieux crucifix n'excitât la cupidité, le fit peindre *en noir*. Il resta, dans cet état, plus de trois siècles. Durant ce laps de temps, on avait perdu toute idée de sa valeur intrinsèque.

En 1779, un ouvrier chargé de réparer les vitres de la chapelle heurta, avec son échelle, la statue du Dieu-Sauveur. Etonné du son métallique qu'elle rendit, il gratta la draperie, et reconnut qu'elle était d'argent.

Les chanoines, informés de cette découverte, la regardèrent comme un secours envoyé du Ciel, pour couvrir le reliquat de leurs dépenses d'embellissements, et (*souvenir bien triste à rappeler*) ils firent vendre immédiatement cette antique et vénérable statue !...

II

L'enlèvement des tombes les plus riches de notre Cathédrale, réalisé en 1778 et 1779, rendait impossible, pour l'avenir, la connaissance du lieu précis de la sépulture de nos évêques. Heureusement, un auteur contemporain, Courtalon-Delaistre, curé de Sainte-Savine, prit soin de le constater dans sa *Topographie du diocèse de Troyes*, qu'il publia quatre ans après, c'est-à-dire en 1783.

Les découvertes, auxquelles donnèrent lieu les fouilles récentes, ont démontré l'exactitude des indications fournies par cet historien.

III

Les travaux d'excavation et de déblais, commencés le

---

(1) Des Guerrois, *la Sainctеté chrestienne*, année 853, ch. IX.

lundi 6 de ce mois, furent poussés avec la plus grande activité. Dans les journées du 7 et du 8, les terrassiers dégagèrent ***trois sarcophages*** (1) ***en pierre et un cercueil en plomb.***

IV

Le premier sarcophage fut découvert à peu près à 1 mètre 20 centimètres au-dessous du sol. Il se trouvait engagé dans le terrain où sera établi l'escalier qui doit conduire au caveau. Il est en pierre blanche, d'un grain très-tendre, léger et poreux. Comme toutes les tombes des XIIe et XIIIe siècles, il est plus large à la tête qu'aux pieds (2). Son couvercle, arrondi à la partie supérieure et évidé dans la partie inférieure, se trouvait rompu vers le milieu, et débordait l'auge de quelques centimètres.

Le mercredi 8 juin, à deux heures du soir, ce sarcophage fut visité, en présence de Monseigneur l'Evêque, de MM. Coffinet, chanoine; Leclerc, chanoine-secrétaire de l'Evêché; Grosley, chanoine honoraire, gardien du Trésor; Boulanger, architecte, et de l'entrepreneur des travaux de la Cathédrale. — Il fut constaté qu'il ne contenait que les ossements incomplets d'un squelette, mêlés à beaucoup de terres, de gravats et de déblais; le tout entassé vers les pieds du sarcophage. La tête et d'autres parties du corps manquaient. On n'y trouva aucun ***insigne*** qui pût faire reconnaître la sépulture d'un évêque.

---

(1) Le sarcophage est le réceptacle d'un corps. Le tombeau, ou mausolée, est le monument élevé au-dessus. (Arthur Murcier : *La Sépulture chrétienne en France.)* — *Arca in quâ mortuus ponitur, Sarcophagum vocant. (Isidor. orig. Lib. VIII, c. 1.)*

(2) Ce premier sarcophage mesurait 1 mètre 95 centimètres de longueur. La tête de l'auge, ou du réceptacle, avait 63 centimètres, et les pieds 30 centimètres de largeur.

Il est très-probable qu'on s'était servi de cette auge pour y renfermer ceux des ossements qui avaient été découverts sur l'emplacement, et à l'époque du dépôt du sarcophage voisin dont nous allons parler au § V. — En effet, une tête et quelques os épars furent retrouvés, au milieu de fragments de vases funéraires, sous ce dernier réceptacle, lorsqu'on l'enleva le 11 de ce mois. L'un de ces vases était intact; mais, au lieu de se tenir sur son pied, il était retourné sur son orifice; ce qui indique clairement qu'une fouille avait précédé la pose de ce sarcophage.

V

Le lendemain, jeudi 9 juin, à la même heure, on procéda à la visite des deux autres sarcophages en pierre et du cercueil de plomb, en présence de Monseigneur l'Evêque, de MM. Isidore Salles, préfet de l'Aube; Lagros, sous-préfet de Nogent-sur-Seine; des membres du Chapitre et de la Fabrique de la Cathédrale; de MM. Truelle, payeur du département; Gréau, vice-président de la Société Académique de l'Aube; Boulanger, architecte, et d'autres témoins.

Le deuxième sarcophage se trouvait à 1 mètre 30 centimètres au-dessous du sol. Comme le précédent, il était plus large des épaules que des pieds (1). Un second sarcophage superposé, et d'égale dimension, lui tenait lieu de couvercle. Tous deux étaient en pierre blanche et tendre. On remarquait à leur partie inférieure un trou pour livrer, sans

---

(1) Ce deuxième sarcophage mesurait 1 mètre 98 centimètres de longueur. — La tête de l'auge, ou du réceptacle, avait 64 centimètres, et les pieds 36 centimètres de largeur. Il n'était séparé du premier sarcophage que par une distance de 13 centimètres.

doute, passage aux matières liquides du cadavre en décomposition, et obvier à l'humidité. L'auge, ou le réceptacle, présentait sur ses côtés un travail de gros layage, et, sur sa face antérieure, c'est-à-dire aux pieds, un double ornement taillé en arêtes de poissons.

Le couvercle enlevé au milieu du plus profond silence, on aperçut un Evêque revêtu de ses ornements pontificaux, les bras croisés, ayant à sa gauche une crosse, sur sa poitrine les débris d'un calice et d'une patène en étain, et, à la place de la main droite, un anneau de l'or le plus pur.

Ce personnage mesurait 1 mètre 75 centimètres.

Ses ossements, à l'exception des principaux et de quelques parties de la tête, étaient presque réduits en poussière.

La chasuble, ornée de galons, était en soie d'une couleur jaunâtre, semblable à celle du tan. Mais sa détérioration était telle, qu'on n'a pu en conserver aucuns détails.

La crosse avait 1 mètre 80 centimètres de longueur. Sa volute (1), en cuivre doré et ciselé, représente, dans sa partie supérieure, un serpent, de la gueule duquel sort un autre serpent dont la tête termine l'enroulement. Le nœud (2) de la crosse est recouvert d'une feuille d'argent. Immédiatement au-dessous est un cercle en cuivre doré, et sur lequel se trouve gravé le mot : CVSTODIT, légende qui convient si bien à la houlette du premier pasteur d'un diocèse, et que nous n'avons remarquée sur aucuns des 156 modèles de crosses, publiés par le P. Martin dans ses ***Mélanges d'Archéologie***, tome IV, pages 145-256. La hampe, ou le bâton, qui était en bois de sapin, était réduite en poussière. La pointe (3) en bronze ou cuivre doré, figure, vers la partie du milieu, la tête d'un dragon.

---

(1) Elle mesure 19 centimètres de hauteur.

(2) Il a 2 centimètres de hauteur et 10 centimètres de circonférence.

(3) Elle a 12 centimètres de hauteur.

Cette crosse est une de celles qu'on appelle : ***Crosses à têtes de serpents.*** Elle offre, dans son ensemble, un des plus beaux types du bâton pastoral au moyen-âge (1).

L'anneau épiscopal, d'une petite dimension (2), est orné d'une jolie améthyste sertie entre deux croix artistement gravées en creux.

Conformément à l'usage adopté par l'Eglise, et qui remonte à une haute antiquité, le personnage avait les pieds tournés à l'Orient et la tête vers l'Occident : « ***Ponantur » mortui capite versùs Occidentem, et pedibus versùs Orien- » tem*** (3) » — « ***Debet autem quis sic sepeliri, ut capite » ad Occidentem posito, pedes dirigat ad Orientem, in quo » quasi ipsâ positione orat, et innuit quòd promptus est ut » de Occasu festinet ad Ortum*** (4). »

La place qu'occupait ce prélat dans le chœur de notre

---

(1) Voici quelques-unes des légendes qu'on voit gravées sur les crosses de cette époque, et qui expliquent le symbolisme du bâton pastoral :

1°. *Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.*
Curva trahit quos virga regit, pars ultima pungit.

Variante du dernier vers :

Curva trahit quos recta regit, etc.

2°. *Collige, sustenta, stimula : vaga, morbida, lenta.*
Attrahe per primum, medio rege, punge per imum.

3°. *In baculi formâ, Præsul, datur hæc tibi norma :*
Attrahe per curvum, medio rege, punge per imum ;
Attrahe peccantes, rege justos, punge vagantes ;
Attrahe, sustenta, stimula : vaga, morbida, lenta.

4°. *Attrahe per primum, medio rege, punge per imum ;*
Pasce gregem normâ, doce, serva, corrige formâ.

5°. *Gens subjecta parem, te sentiat effera grandem ;*
Spe trahe dilapsos, punge que tardigrados.

6°. *Sterne resistentes ; stantes rege ; tolle jacentes.*

(2) Son diamètre est de 18 millimètres ; sa circonférence est de 70 millimètres.

(3) Béleth : *De sepulturâ christianâ*, c. 159.

(4) Guillaume Durand : *Ration*, c. 38.

cathédrale, entre la principale porte d'entrée et le *Lutrin*, ne nous laissait aucun doute sur son identité. Nous avions sous les yeux les restes mortels de Mgr Nicolas de Brie, qui régna en qualité d'évêque de Troyes pendant *trente-six années*. Courtalon (1) dit positivement qu'il « fut inhumé » *au pied de l'Aigle, où* l'on voyait son effigie, en relief, » sur une tombe d'airain, autour de laquelle étoit une » inscription. »

C'est là, en effet, que nous avons trouvé son sarcophage (2).

Les limites que nous sommes obligé de nous imposer dans un simple rapport, ne nous permettent pas de rappeler les faits glorieux du long épiscopat de Nicolas de Brie. Ils sont d'ailleurs consignés dans tous les ouvrages de nos auteurs ecclésiastiques (3). Constatons seulement que, promu au siége de Troyes en 1233, il mourut le 24 avril 1269, à l'âge de 76 ans.

Sur sa tombe de bronze, on lisait l'épitaphe suivante :

Anno milleno bis centeno que noveno
Cum sexageno, sub aprilis tempore pleno,
Præ Marci festo, tu, qui legis hæc, memor esto :
Quòd linquens mundum miserum nimis et moribundum,
Præsul Trecensis Nicolaus, gente (4) Briensis,
Fons decretorum, Patriæ lux, forma bonorum,

---

(1) *Topographie du diocèse de Troyes*, t. I, p. 363.

(2) Il était tout naturel que Nicolas de Brie, à qui nous sommes redevables *de l'achèvement du chœur de notre cathédrale*, y occupât une place d'honneur, et qu'il reposât sous les magnifiques voûtes de cette partie de l'église.

(3) Pour le même motif, nous nous abstiendrons d'entrer dans les détails biographiques des autres évêques, dont les sépultures vont être découvertes. Qu'il nous suffise de constater que tous ont été, ou les *continuateurs* de l'œuvre de Mgr Hervée, fondateur de la cathédrale, ou les *bienfaiteurs* de cette église.

(4) Et non pas : SEDE *Briensis*, comme l'ont rapporté Camuzat et les auteurs de la *Gallia Christiana*.

Annis ter denis numero junctis sibi senis
Nobilis Antista patriâ præfulsit in istâ.
Vos qui transitis, toties que venitis et itis,
In prece vos sitis quòd Christus sit sibi mitis (1). »

Ce prélat portait pour armes : *de gueule à* 6 *fleurs de lys d'or, placées* 3, 2 *et* 1.

VI

Le troisième sarcophage, rangé sur la même ligne que le second, n'en était séparé que par l'espace nécessaire pour le service de l'Aigle ou du Lutrin (2). Il se trouvait placé à 1 mètre 45 centimètres au-dessous du sol. Avant d'arriver jusqu'à son couvercle, les terrassiers avaient été obligés de démolir une maçonnerie en moëllons de craie taillée, qui s'élevait au-dessus du cercueil, et était destinée à supporter une dalle de marbre noir vendue en 1778.

Le couvercle, très-épais et en pierre blanche, était chanfreiné sur toutes ses faces. A chaque extrémité, du côté droit, on avait fixé deux forts anneaux en fer, dans le but de faciliter son enlèvement.

Le sarcophage était également en pierre blanche ; mais il différait des précédents par la forme et les dimensions. Il était aussi large à la tête qu'aux pieds (3).

Lorsque le couvercle fut enlevé, on vit gravée, sur sa partie intérieure, une grande croix fleuronnée, avec incrustation d'une matière noire dans les ciselures (4).

---

(1) *Gallia Christiana. Diœc. Trec.*, p. 508.

(2) Cet espace était de 4 mètres 74 centimètres.

(3) Ce troisième sarcophage mesurait 2 mètres 15 centimètres de longueur. Sa largeur était de 67 centimètres.

(4) Voir le dessin de cette croix, reproduit par la planche jointe au rapport.

Le squelette, étendu dans le sarcophage, offrait les mêmes signes extérieurs que celui de Mgr Nicolas de Brie (1).

Le corps était recouvert d'une étoffe de soie de couleur brune, feuille morte, mais certainement passée. La forme de la chasuble antique, repliée sur les bras, ainsi que les galons qui la garnissaient, étaient encore reconnaissables. Des bandelettes brochées de soie et d'or enveloppaient les jambes.

Les ossements, mis à découvert, étaient revêtus d'une teinte violacée, et imprégnés d'une espèce de sel brillant. Cet effet était sans doute produit par le système d'embaumement qui avait été employé.

Le personnage mesurait 1 mètre 70 centimètres.

La crosse avait 1 mètre 18 centimètres de hauteur. Sa volute (2) *feuillagée* ou *à fleur épanouie*, telle qu'on la figurait quelquefois au XIVe siècle, est tout en émail. Elle se fait remarquer par la variété de ses dessins et la richesse de ses couleurs. Le nœud (3), également en émail, se compose de cinq médaillons (4) renfermant des animaux fantastiques. Le bâton (5) est en bois de sapin tout vermoulu ; il n'a aucune consistance, et est brisé en deux morceaux. La pointe manquait.

L'anneau (6) porte une émeraude enchâssée dans un cabochon de forme ovale.

Le calice (7), dont il n'existe plus que la coupe, et une

---

(1) Voir le dessin de M. Boulanger, architecte, reproduit par la planche jointe au rapport.

(2) Sa hauteur est de 16 centimètres.

(3) Il a 4 centimètres de hauteur et 20 centimètres de circonférence.

(4) Il manque un de ces ornements.

(5) Il mesurait 73 centimètres de longueur.

(6) Son diamètre est de 2 centimètres et sa circonférence de 7 centimètres.

(7) Le pied manque. Hauteur de la tige, 8 centimètres ; circonférence de la coupe, 36 centimètres ; profondeur de la même coupe, 5 centimètres.

partie de la patène, en étain, étaient renversés sur la poitrine. L'intérieur de ce vase est tellement brillant, que l'on peut supposer qu'il n'a jamais servi au saint Sacrifice de la Messe. On ne l'avait déposé dans le sarcophage que comme un simulacre du calice, conformément à l'usage du temps. Voici ce que rapporte, à cet égard, un contemporain de Nicolas Gellent, évêque d'Angers, mort en 1290 : « Corpus » ejus ad tumulum detulerunt et posuerunt honorificè in » *sarcophago*.... cum crociâ de stanno seu cupro, et suprà » pectus ejus *calix et patena plumbei metalli* (1) »

Camuzat nous apprend que l'évêque inhumé près de Mgr Nicolas de Brie est Mgr Pierre d'Arcis, qui occupa le siége de Troyes depuis 1377 jusqu'au 18 avril 1395, c'est-à-dire *pendant dix-huit années*, et qui avait désigné lui-même, dans son testament, le lieu de sa sépulture :

« Excessit è vitâ Petrus de Arceiis.... ejusquè corpus » conditum in Odeo Majoris Delubri Tricassini, *sub nigro* » *marmore*, cùm anteà Testamentum scripsisset. (*Suit la teneur du testament, avec cette clause*) : « Sepulturam meam » eligo in Matre et Sponsâ meâ Ecclesiâ Trecensi, videlicet, » JUXTA TUMBAM BONÆ MEMORIÆ D. NICOLAI, TRECENSIS EPIS- » COPI, volens et ordinans *unam Tumbam marmoream* (2), » in quâ sculpetur in quâdam rotâ sententia unius Episcopi, » et conscribatur, intrà dictam rotam, istud responsarium : » *Credo quòd Redemptor meus vivit* (3), *et in novissimo die*

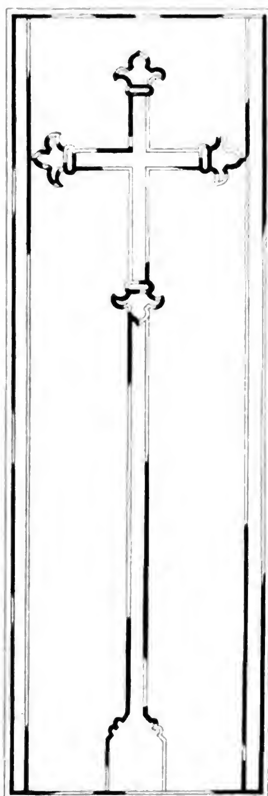
(1) *Spicileg. Acher.*, t. X, p. 251-252.

(2) Des Guerrois dit que « *c'est par humilité que ce Prélat avait* » *demandé à être inhumé* SOUS UNE TOMBE DE MARBRE NOIR. » On peut conclure, de là, que les *Tombes* de ses prédécesseurs ÉTAIENT EN BRONZE.

(3) C'est, sans doute, à cause de cet acte de foi, et pour condescendre au désir du pieux évêque, qu'on avait représenté le signe auguste de notre Rédemption sous le couvercle de son sarcophage. (Voir le dessin de cette croix, reproduit par la planche jointe au rapport.)



1



2

Troyes. Lith. Dufour Bouquot

Tombe de Pierre d'Arcis, Évêque de Troyes, 1395

1°. Intérieur du Cercueil 2°. Intérieur du Couvercle

» *de terrâ surrecturus sum; unà cum : Hìc jacet bonæ*
» *memoriæ Petrus de Arceiis, Trecensis Episcopus* (1). »

Ce prélat appartenait à l'illustre famille des seigneurs d'Arcis, *dont il portait les armes : d'azur, au canton dextre d'or.*

VII

Le quatrième cercueil avait été découvert à 1 mètre seulement au-dessous du sol. *Il était en plomb* (2), et ressemblait, par sa forme, à ceux de Charles et de Roger de Choiseul-Praslins, décédés en 1626-1641, et déposés dans un caveau du sanctuaire de notre cathédrale, du côté de l'Evangile. Il était orienté autrement que les précédents : la tête était tournée vers l'autel et les pieds vers la porte de l'église. Les terres, qui avaient pesé sur sa partie supérieure, l'avaient effondrée. Il en était résulté une ouverture qui laissait apercevoir des débris de planches vermoulues. Les feuilles de métal ayant été détournées, sans efforts, à raison de leur vétusté et de leur détérioration, on vit un évêque, dont une large mitre blanche (3) couvrait la moitié de la tête. Une grande humidité, ainsi que des matières liquides répandues sur ses ossements et sur la chasuble, dont il était difficile de discerner la couleur, n'ont pas permis qu'on prolongeât cette visite. Le cercueil (4) fut immédiatement refermé, et

(1) Camuzat, p. 219 et 221 verso.

(2) Ce cercueil mesurait 2 mètres 12 centimètres de longueur. Sa largeur était, vers la tête, de 55 centimètres, et, vers les pieds, de 48 centimètres.

(3) Cette mitre a 37 centimètres de hauteur et 35 centimètres de largeur.

(4) Ce cercueil ayant été jugé irréparable par le plombier, il a fallu en extraire les ossements. C'est en nous livrant à cette opération que nous avons découvert, le 10 juin, l'anneau de Mgr Malier. Le diamètre de cet anneau est de 24 millimètres, et sa circonférence de 9 centimètres. Il est orné d'une aigue-marine.

transporté provisoirement dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Il n'y avait, dans son intérieur, ni crosse, ni calice.

Les dépouilles que contenait ce cercueil étaient celles de Mgr François Malier du Houssay, qui, comme l'indique Courtalon (1), « reposait dans le chœur de la Cathédrale, » *à droite, au-dessus de l'Aigle* (2), sous une tombe cou- » verte d'airain. »

On y lisait l'épitaphe suivante :

« Hic jacet Reverendissimus in Christo Pater DD. Fran- » ciscus Malier, Trecensis Episcopus LXXXV, qui obiit » XI octobris, ætatis LXXV, anno verò à Verbo Incarnato » 1678, à consecratione 44 (3). »

Ce prélat avait été coadjuteur de Mgr René de Breslay, sous le titre d'*Episcopus Augustopolitanus*, dès le 1er juillet 1636; il avait pris possession de l'évêché de Troyes le 6 avril 1642. Il avait 44 *ans d'épiscopat.*

Ses armoiries étaient : *de sinople à la face d'argent, accompagnée de trois roses de gueule.*

Louis XIV avait, pour Mgr Malier, une estime toute particulière. Il le citait « comme l'exemple et le modèle » des évêques, tant pour la résidence, que pour les autres » vertus. »

En mourant, ce saint et illustre évêque avait légué son cœur aux sœurs du couvent de la Visitation de Troyes, comme témoignage de l'affection qu'il portait à ces religieuses, dont il avait été le supérieur depuis longues années.

Ce précieux gage de tendresse paternelle fut placé dans le mur (4) du sanctuaire de la chapelle du monastère, de ma-

---

(1) *Topographie du diocèse de Troyes*, t. I, p. 449-450.

(2) C'est-à-dire presque en face du petit trône épiscopal.

(3) *Gallia Christiana*, p. 522.

(4) Ce cœur était placé dans l'encoignure et à la naissance du plein-cintre de la dernière fenêtre, du côté de la sacristie.

nière que les sœurs l'eussent continuellement sous les yeux, lorsqu'elles sont réunies pour prier dans leur chœur.

Avant 1793, on lisait gravée, sur une tablette de marbre noir, l'inscription suivante :

Hunc intrà parietem
Exultat in Deum vivum
Francisci Malier du Houssay, Trecensis Episcopi,
Cor angustum sæculo, quia Deo occupante magnum :
Cor sibi mortuum, quia in amatam Ecclesiam animatum :
Cor facultatibus pauper, quia affectibus in pauperes dives :
Cor huic Domui hæreditarium, quia paternum :
Cor Virginum intrà septa conclusum,
Quod Virginum pectoribus virtutes jamdudùm inseruerant.
Fœlices Virgines, quæ convertuntur ad cor ejus;
Quod sit semper in manu Domini,
Qui salvos facit rectos corde!
Dùm anxiaretur desiderio tui cor meum, in petrâ exaltasti me.

Au mois de juillet 1863, un ouvrier, exécutant des travaux de réparation dans la chapelle de la Visitation, atteignit, par mégarde, avec son instrument, une boîte de plomb qui affectait la forme d'un cœur. Il en sortit aussitôt des gouttes d'un *sang vermeil*. C'était le cœur de Mgr Malier, qu'on venait de découvrir, ainsi que l'attestait le nom du prélat qu'on avait gravé sur cette boîte. On y avait également figuré ses armes et relaté l'année de son décès.

Après l'exécution des travaux, le cœur de Mgr Malier fut remis dans l'endroit qu'il a toujours occupé. Bientôt on fera revivre l'ancienne inscription, avec les lignes supplémentaires suivantes, qui attesteront la découverte et la conservation de ce précieux dépôt (1) :

Cor tantò feliciùs, diruto titulo, servatum,
Quantò altiùs latuit.
Cùm autem, post tot annos, fortuitò paries effoditur,
Repentè cor patet, sanguine quasi recenti rubescens;
Intrà septa Domùs oculis attonitis reseratur;

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Langevin, vicaire général.

Mox fideli rursùs parieti sospes commissum
Deus iterùm, in annorum seriem, sanctitatis indicium custodiat!
Tu qui legis, sta silens, mirare et congaude.

VIII

Le 15 juin, vers deux heures du soir, des maçons, travaillant dans le sanctuaire aux fondations du grand-autel, mirent à découvert, derrière l'ancien maître-autel, un caveau (1), que fermait une dalle de chaîneau provenant des galeries supérieures et extérieures du triforium. Cette pierre levée en présence de MM. Coffinet et Leclerc, chanoines, on ne trouva dans son intérieur, construit en moëllons de craie taillée, que quelques ossements placés à la tête et aux pieds, et, au milieu, des débris de planches vermoulues. On y remarquait aussi deux barres de fer, établies aux extrémités, dans le but de préserver le cercueil de l'humidité du sol.

Il est certain que ce caveau renfermait primitivement les restes mortels de Mgr Jean de Braque, qui occupa le siége de Troyes pendant cinq années, de 1370 à 1375.

C'est ce qu'affirme Courtalon, en s'appuyant sur le témoignage de Camuzat, qui dit positivement : « que ce prélat a » *été inhumé derrière le grand-autel de la Cathédrale*. S'il » n'a pas relevé l'inscription gravée, au-dessus de cette » sépulture, sur une lame de cuivre, c'est parce qu'elle » venait d'être enlevée (2). »

A cette tombe de bronze avait succédé une tablette de marbre : « Johannes de Braque sepultus est PONÈ MAJUS-» ALTARE, sub tumulo *olim aeneo*, nunc autem *mar-» moreo* (3). »

(1) Ce caveau mesure 2 mètres 5 centimètres de longueur, 76 centimètres de largeur, et 1 mètre 15 centimètres de profondeur.

(2) Courtalon, t. I, p. 377.

(3) *Gallia Christiana*, p. 513.

Il paraît que le marbre n'a pas été plus respecté que le bronze ; car, le chanoine Trasse, qui s'est beaucoup occupé de notre histoire ecclésiastique, déclare avoir vu, à l'époque de 1760, les ossements de M[gr] Jean de Braque, *sans aucune indication,* dans une sépulture située DERRIÈRE LE MAÎTRE-AUTEL. Il regrette, en même temps, « que la négligence » ôte souvent à la postérité la connaissance de plusieurs » faits historiques, en détruisant d'anciens tombeaux, dont » on devrait du moins conserver les inscriptions dans des » registres authentiques. »

Cette observation est fort juste. Si l'on y avait fait droit en 1778, 1779 et 1780, les recherches auxquelles nous nous sommes livré, pour constater l'identité de nos évêques, eussent été moins pénibles.

Nous avons recueilli, avec grand soin, les restes de M[gr] de Braque, afin de leur procurer une sépulture plus convenable.

IX

Le 16 juin, en présence de MM. Coffinet, Leclerc et Grosley, furent déposés dans un cercueil (1) de bois de chêne à quatre compartiments, et qui doit être recouvert de lames de plomb, les ossements de NN. Seigneurs Nicolas de Brie, Jean de Braque, Pierre d'Arcis et François Malier du Houssay, évêques de Troyes.

Le premier compartiment renferme les ossements de M[gr] Nicolas de Brie, et une fiole (2) en verre blanc scellée du sceau de M[gr] Emmanuel-Jules Ravinet, actuellement

(1) Ce cercueil mesure 1 mètre 86 centimètres de longueur. Sa largeur vers la tête est de 55 centimètres, et vers les pieds de 50 centimètres.

(2) Sa hauteur est de 14 centimètres ; sa circonférence a 16 centimètres.

évêque de Troyes, laquelle contient l'inscription suivante sur une feuille de parchemin :

RR. DD.
NICOLAUS BRIENSIS,
EPISCOPUS TRECENSIS,
DEFUNCTUS
ANNO 1269.

Le deuxième compartiment renferme les ossements de Mgr Jean de Braque, avec une fiole (1) qui contient cette inscription sur parchemin :

RR. DD.
JOANNES DE BRAQUE,
EPISCOPUS TRECENSIS,
DEFUNCTUS
ANNO 1375.

Le troisième compartiment contient les ossements de Mgr Pierre d'Arcis, avec une fiole (2) qui renferme cette inscription :

RR. DD.
PETRUS DE ARCEIIS,
EPISCOPUS TRECENSIS,
DEFUNCTUS
ANNO 1395.

Enfin, le quatrième compartiment contient les ossements de Mgr François Malier du Houssay, avec une fiole (3) qui renferme cette inscription :

RR. DD.
FRANCISCUS MALIER DU HOUSSAY,
EPISCOPUS TRECENSIS,
DEFUNCTUS
ANNO 1678.

---

(1) Elle a 12 centimètres de hauteur, sur 15 centimètres de circonférence.

(2) Elle a 14 centimètres de hauteur, sur 16 cent. de circonférence.

(3) Elle a 13 centimètres de hauteur, sur 15 cent. de circonférence.

X

Le 18 juin, vers trois heures du soir, un éboulement de terre se fit du côté droit de l'escalier (1), qui doit conduire au futur caveau. Il laissa apercevoir, à 1 mètre 90 centimètres au-dessous du sol, un squelette complet. Autour de la configuration du corps, on voyait l'emplacement du cercueil, dont il ne restait plus de traces. En enlevant, avec la plus grande précaution, les ossements, on reconnut qu'ils étaient recouverts d'une étoffe très-épaisse de soie brune et de drap d'or. Cette étoffe, remarquable par la richesse de ses ornements, enveloppait la tête de plusieurs tours, et y était fixée par un fort galon. C'était le suaire dont on couvrait entièrement le chef à cette époque. Bède, dans la *Vie de saint Cudbert,* nous a transmis cette particularité : « Qui » toto corpore lavato, CAPITE SUDARIO CIRCUMDATO, vesti- » menta sacerdotalia indutus, sepultus est (2). »

On se demandait quel était ce personnage qui était descendu dans la tombe si splendidement vêtu? En examinant attentivement la place où il gisait, on reconnut qu'*elle était située tout-à-fait en face de la stalle du Doyen du Chapitre.* Or, Camuzat se charge, dans son *Avctarivm Promptvarii*, page 25, de nous faire connaître son nom : c'est Pierre de Molay, décédé doyen du Chapitre, le 15 octobre 1333 : « Petrus de Molayo in Odei ingressu humatus est *antè stal-* » *lum in quo Decani sedere consueverunt.* »

La *Gallia Christiana,* page 527, s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Petrus de Molay in Odei introïtu, » *antè stallum Decani*, terræ mandatur. »

Dans son épitaphe, on lui donne les épithètes de : *Nobilis,*

(1) Cet escalier a 1 mètre 95 centimètres de longueur, sur 2 mètres 40 centimètres de largeur.

(2) Bède : *De vitâ Patrum*, c. 3.

pulcher (en y ajoutant celle de : *neque vanus*) qui semblent justifiées par la richesse de son suaire.

Nous ignorons si cette épitaphe était gravée sur le bronze ou sur le marbre. En voici le texte :

> Hic de Molayo Petrus jacet iste Decanus
> Trecensis, spatio longo vivens, homo planus,
> *Nobilis*, urbanus, *pulcher*, sapiens, *neque vanus*,
> *Sed satis humanus*, *moderatus*, tempore canus;
> Hic flendus graviter mortis inivit iter (1).

XI

Les objets déposés au Trésor de la cathédrale, et qui proviennent des découvertes faites jusqu'au 19 juin, sont les suivants :

1ment.

Objets trouvés dans le sarcophage de Mgr Nicolas de Brie, 1269 :

1° Une crosse, dite ***crosse à têtes de serpents***, en cuivre doré et ciselé ;

2° Un anneau orné d'une améthyste ;

3° Et quatre fragments d'un calice et d'une patène en étain (2).

2ment.

Objets trouvés dans le sarcophage de Mgr Pierre d'Arcis, 1395 :

1° Une crosse en émail et à volute dite ***feuillagée*** ou ***à fleur épanouie*** ;

2° Un anneau orné d'une émeraude ;

3° La coupe et la patène d'un calice en étain (l'oxyde les a fortement endommagées) ;

---

(1) *Gallia Christiana*, p. 526-527.

(2) Nous avons également déposé au Trésor un vase funéraire qui a été trouvé sous le sarcophage de Mgr Nicolas de Brie.

4° Deux boucles de ceinture en bronze;

5° Des fragments de soie, de galons et d'ornements;

Et 6° Des détails d'une étole représentant, en broderies, des saints personnages, avec les légendes suivantes : ***Johannes, Jacobvs, Tomas, Filippvs, Simon, Pavlvs.***

3ment.

Objets trouvés dans le cercueil de Mgr François Malier du Houssay, 1678 :

1° Un anneau orné d'une aigue-marine;

2° La face antérieure d'une mitre blanche;

3° Des broderies de gants;

Et 4° Des fragments de galons.

4ment.

Objets trouvés dans la fosse de Pierre de Molay, doyen du Chapitre, 1333 :

1° Plusieurs fragments d'un suaire en soie et en drap d'or;

Et 2° Un fort galon qui fixait ce suaire sur la tête.

XII

Commencés le lundi 6 juin, les travaux d'excavation et de déblais, pour la construction du nouveau caveau, ont été entièrement terminés le mercredi 22 du même mois, à 7 heures du soir. 336 mètres cubes de terres environ ont été enlevés dans l'espace de seize jours par cinq terrassiers.

XIII

L'enlèvement successif de ces terres donna lieu à des découvertes on ne peut plus intéressantes, au point de vue

de l'étude historique des temps qui ont précédé la construction de la cathédrale actuelle (1) (1208).

Au-dessous des sépultures épiscopales et ecclésiastiques, à peu près à 2 mètres 50 centimètres, en contre-bas du sol, on trouva, au milieu de beaucoup de matériaux de remblai, des *bases* et des *fûts de colonnes* dont la date remonte à la plus haute antiquité. Ces morceaux de sculpture ont-ils fait partie de l'édifice élevé en 872, par Ottulphe, 36e évêque de Troyes? Ou bien sont-ils antérieurs à cette époque? Des archéologues seraient assez disposés à adopter cette dernière opinion. Ce qui semblerait la confirmer, c'est la découverte de *bases* et de *fûts* semblables, faite parmi les décombres d'une construction romaine (2).

A 3 mètres 50 centimètres de profondeur (c'était la limite extrême de l'excavation), on découvrit les aménagements d'une habitation romaine, et, surtout, les détails qui consti-

---

(1) Nous ne rangeons pas parmi ces découvertes un puits qui n'a été creusé que dans ces derniers temps, près du sanctuaire, afin de procurer l'eau nécessaire à la reconstruction des voûtes de la Cathédrale. On l'a conservé et recouvert d'une dalle après l'achèvement des travaux de terrassements. Son orifice se trouve actuellement au niveau du futur caveau.

(2) Le mur terminal de l'église romane qui avait existé avant l'édifice élevé, en 1208, par l'évêque Hervée, se faisait remarquer par la nature de ses matériaux et par son genre de construction. Il était situé entre les deux piliers du chœur les plus rapprochés du sanctuaire. Dès lors, il devenait facile de reconnaître l'étendue de terrain, que le prélat avait achetée pour bâtir les chapelles de l'abside et le magnifique sanctuaire de notre cathédrale.

L'acte de cette acquisition est conservé dans nos Archives départementales. Il nous apprend que, « *pour agrandir* l'emplacement » qu'occupait l'*ancienne église*, l'évêque Hervée fit démolir, en 1208, » le four banal de Sainte-Mâthie, et qu'il le transporta sur un terrain » appartenant à un nommé *Chrétien-le-Pêcheur*, avec lequel il » échangea un autre terrain situé près des anciens murs de la ville, » à l'orient de l'église, sur un bras de rivière qu'on appelle encore » aujourd'hui MELDANÇON. » « Noverit Universitas vestra quòd, cùm, » pro Ecclesiâ B. Petri Trecensis dilatandâ, extrà muros civitatis » fabrica ejusdem Ecclesiæ se protenderet in furnum, quod dicebatur

tuent l'établissement d'un *hypocausis* (1). On retrouva les piles de briques carrées (2) du fourneau; elles étaient surmontées par des briques beaucoup plus grandes (3) qui formaient la base du pavé des appartements. Les tuyaux en terre cuite, destinés à distribuer partout le calorique, étaient encore en place. On distinguait parfaitement l'ouverture pour le chauffage (*Præfurnium*), auprès de laquelle se tenaient les esclaves appelés *Fornacatores*, et chargés d'entretenir le feu. Ils devaient lancer, de temps en temps, à l'extrémité de l'*hypocausis*, des globes de métal, enduits de térébenthine. Comme l'aire de ce foyer était inclinée, les globes enflammés revenaient à l'entrée du fourneau, et répandaient ainsi une égale chaleur (4).

En face de cet hypocausis, on remarquait les traces d'une catastrophe. Un incendie considérable avait dû passer par là. Une forte odeur de fumée concentrée montait encore à l'odorat après tant de siècles!... On a trouvé, en cet endroit, des débris considérables de vases romains, de coquilles d'huîtres et d'escargots, ainsi que des os de volailles. Nous avons recueilli, parmi les décombres, beaucoup de fragments de peintures murales (5), et une épingle (6) en ivoire

---

» S. Mastidiæ, antiquis muris contiguum, idem furnum transtulimus
» in plateâ *Christiani-piscatoris*, per excambium nobis acquisitum.
» Concessimus igitur eidem, et heredibus suis, quamdam Plateam ad
» nos spectantem sub aulâ nostrâ, super aquam, quæ appellatur
» MELDANSON, sitam, etc... Actum anno MCCVIII, mense octobris. »
— (*Archives de l'Aube*, et Camuzat : *Promptuarium*, fol. 63 r°.)

(1) *Hypocausis :* c'est le nom qu'on donnait au fourneau souterrain qui devait chauffer les salles de bains ou celles des appartements. (*Dict. des Ant. Rom.*, par Anth. Rich., p. 325.)

(2) On a retiré de cet hypocausis un nombre très-considérable de briques carrées, striées et à rebords.

(3) Quelques-unes mesuraient 50 et même 60 centimètres.

(4) Bâtissier : *Art monumental : Epoque romaine*, p. 274-275.

(5) Elles sont déposées dans le cabinet de M. l'Architecte.

(6) Nous l'avons déposée dans le Trésor de la Cathédrale.

d'une dame romaine. M. Boulanger, architecte, a ramassé un style en bronze (*stylum*), dont on se servait, à cette époque, pour écrire sur des tablettes de cire (1).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces découvertes, parce qu'un plus long développement ne semblerait pas rentrer dans la mission qui nous a été confiée (2).

XIV

Le mercredi 22 juin, les ouvriers maçons se livrant à des travaux de nivellement, pour asseoir le nouveau dallage du sanctuaire, mirent à découvert l'escalier d'un caveau.

Les marches de cet escalier, au nombre de quatre, prennent naissance à côté du maître-autel, *in cornu Epistolæ*, et aboutissent à un caveau (3) en pierre, voûté, et situé en face de l'ancien trône épiscopal, c'est-à-dire vis-à-vis le second pilier du sanctuaire, à droite.

On y trouva un coffre en pierre (4), scellé extérieurement par deux barres de fer. Il renferme les ossements de Mgr Louis Raguier, qui occupa le siège de Troyes, de 1450 à 1483; et ceux de Mgr Jacques Raguier, son neveu, qui régna depuis 1483 jusqu'au 14 novembre 1518.

---

(1) Cet instrument est déposé dans le cabinet de M. l'Architecte.

(2) Nous savons, d'ailleurs, que des plans ont été levés et qu'un travail spécial, concernant ces découvertes de l'époque romaine, doit être rédigé par notre honorable collègue, M. Boutiot, membre de la Société Académique de l'Aube.

(3) Ce caveau a 1 mètre 45 centimètres de hauteur, *sous clef*. Sa longueur est de 2 mètres 25 centimètres, et sa largeur de 1 mètre 30 centimètres. L'entrée de l'escalier est de 65 centimètres de largeur. Sa longueur est de 1 mètre 40 centimètres. Chacune des quatre marches mesure 25 centimètres en profondèur et en hauteur.

(4) Ce coffre en pierre a 45 centimètres de hauteur sur 84 centimètres de largeur.

Les ossements de ces prélats ne furent réunis qu'en 1778.

Auparavant, chacun d'eux avait son caveau particulier : Celui de l'oncle était, comme nous venons de le dire, vis-à-vis le second pilier du sanctuaire ; celui du neveu existait entre le premier et le second pilier.

Avant 1778, il n'y avait qu'un seul sanctuaire. A cette époque, on s'avisa d'établir un sanctuaire inférieur. Pour réaliser ce projet, on fut obligé de baisser le sol, et de couper la partie supérieure du caveau qui contenait les restes mortels de Mgr Jacques Raguier (1). Ce fut alors qu'on les réunit à ceux de son oncle,

Au-dessus du premier caveau, il existait une magnifique tombe en bronze, avec cette épitaphe :

« Cy gist Révérend Père en Dieu, noble sieur messire
» Loys Raguier, Evesque de ceste Eglise, lequel, du temps
» de très-chrétien et victorieux prince Charles, roi de
» France, VIIe de ce nom, fut son Conseiller en sa Cour de
» Parlement, et depuis fut Président de la Chambre de la
» Justice des Aydes à Paris, lequel trespassa le 19 août 1488.
» Dieu en ait l'âme. »

Il y avait aussi sur le second caveau une tombe en bronze portant l'épitaphe suivante :

« Cy gist Révérend Père en Dieu, noble seigneur messire
» Jacques Raguier, jadis Evêque de Troyes, et adminis-
» trateur perpétuel des Abbayes de Montiéramey et de
» Saint-Jacques de Provins, qui décéda le 14 novembre
» 1518. »

Ces deux tombes ont été enlevées en 1778 !...

---

(1) Nous avons visité ce caveau à l'époque de l'établissement des échafaudages pour la démolition et la reconstruction des voûtes du sanctuaire et du chœur. Il était complétement vide. Nous n'y avons trouvé que deux petits vases funéraires, et trois grains d'un chapelet en ivoire.

Les Raguier avaient pour armes : *d'argent au sautoir de sable cantonné de quatre perdrix au naturel.*

Les statues en pierre de ces prélats, qui comblèrent notre Cathédrale d'insignes largesses, se voyaient autrefois appendues aux deux premiers piliers du sanctuaire, à droite. L'époque désastreuse de 1793 les a fait disparaître!...

Le caveau des Raguier nous ayant paru en parfait état de conservation, nous le fîmes refermer immédiatement, sans avoir visité le coffre en pierre qu'il contient.

XV

Le jeudi 23 juin, les ossements des doyens, chanoines et autres ecclésiastiques, recueillis dans le chœur de la Cathédrale pendant qu'on exécutait les travaux d'excavation, furent, en présence de MM. Coffinet, Leclerc et Grosley, déposés dans une caisse en bois de chêne (1).

Cette caisse fut, devant les mêmes témoins, portée dans un petit caveau, en moëllons de craie taillée, que nous avions fait construire pour recevoir ce dépôt.

Le susdit caveau est situé, dans le sanctuaire, au pied de l'escalier qui conduit à celui des évêques Raguier.

XVI

Le lundi 27 juin, le cercueil en bois de chêne renfermant les ossements de Nos Seigneurs Nicolas de Brie, Jean de Braque, Pierre d'Arcis et François Malier du Houssay, évêques de Troyes, fut couvert entièrement de lames de plomb.

(1) Cette caisse mesure 80 centimètres de longueur, 50 centimètres de largeur, et 30 centimètres de hauteur.

Une plaque de cuivre (1) fut soudée sur la partie supérieure de ce cercueil, à l'endroit de la tête.

Elle porte gravée l'inscription suivante :

« Hic jacent

RR. DD. Episcopi Trecenses............... defuncti
Nicolaus Briensis........................ anno 1269.
Joannes de Braque......................... 1375.
Petrus de Arceiis.......................... 1395.
Et Franciscus Malier du Houssay.............. 1678.

Quorum ossa
Ex Odeo Ecclesiæ Cathedralis extracta,
In hôc sarcophago recondita sunt
Die decimâ sextâ mensis Junii
1864.

Le même jour lundi 27 juin, à deux heures et demie du soir, ce cercueil fut descendu dans l'ancien caveau de Mgr Jean de Braque, situé derrière le maître-autel, dans le sanctuaire de la Cathédrale, en présence de l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu Monseigneur Emmanuel-Jules Ravinet, évêque de Troyes; de MM. Roizard, vicaire-général, chanoine-archiprêtre; Coffinet, chanoine titulaire; Leclerc, chanoine-secrétaire de l'Evêché; Grosley, chanoine honoraire, gardien du Trésor; Sauceret, chanoine honoraire, curé de Méry-sur-Seine; Barre, vicaire de la Cathédrale, et d'autres témoins.

Le cercueil étant déposé dans l'intérieur dudit caveau, les pieds tournés vers le maître-autel, Monseigneur l'Evêque récita, à haute voix, avec toute l'assistance, le psaume : *De Profundis*, et l'oraison : *Deus, qui inter apostolicos sacerdotes*, etc. Puis, on referma immédiatement l'orifice du caveau.

(1) Elle a 25 centimètres de largeur, sur 17 centimètres de hauteur.

Ici se termine notre mission. Pendant son accomplissement, nous avons reçu le concours le plus empressé de la part des architecte, entrepreneurs, commis et ouvriers. Nous devons rendre hommage au respect vraiment religieux, avec lequel ils nous ont aidé à recueillir les restes précieux de Nos Seigneurs les Evêques et ceux des ecclésiastiques dont les sépultures existaient, soit dans le sanctuaire, soit dans le chœur de notre Cathédrale :

« Et tulerunt ossa eorum et sepelierunt (1). »
« Custodit Dominus omnia ossa eorum. (2). »
« Et nomen eorum vivit in generationem et generationem (3). »

Veuillez agréer, Monseigneur, etc.

Troyes, le 27 juin 1864.

---

(1) 1. *Reg.* 31, 13.
(2) *Psal.* 33, 21.
(3) *Eccl.* c. 44, v. 14.

ESSAI

D'HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE

DE LA

FAMILLE DE MESGRIGNY

PAR

M. ÉMILE SOCARD

MEMBRE RÉSIDANT

Parmi les nobles familles qui ont illustré la partie méridionale de l'ancienne province de Champagne que nous habitons, qu'il nous soit permis d'en signaler une dont la souche remonte aux Croisades, et dont les branches sorties d'un tronc vigoureux, à travers six siècles d'existence bien reconnue, projettent encore aujourd'hui deux rameaux dans notre département de l'Aube.

Essentiellement champenoise, en effet, presque toujours troyenne, ajouterons-nous, et par la résidence et par les fonctions, la maison de Mesgrigny a une existence avérée dès le règne de saint Louis; ce qui prouve qu'elle est même antérieure à ce prince, c'est qu'il n'est pas dit que Claude, chevalier, sire de Mesgrigny, le premier que nous trouvons de ce nom, est la tige de cette noble famille. A

partir de lui, la filiation se continue sans interruption, avec les dates de ses alliances et des hautes positions qu'elle a occupées jusqu'à nos jours. Tous les genres de célébrité l'ont couronnée; les gloires de la magistrature, de la Cour, de l'Eglise, de l'art militaire, ont illuminé son front de leurs rayons les plus vifs. Pas un poste distingué, réclamant la vertu, le talent, le génie même, ne peut ne pas revendiquer un de Mesgrigny : c'est ce que l'on verra tout-à-l'heure dans la longue généalogie qui suit :

La famille de Mesgrigny tire son nom patronymique du fief de Mesgrigny, aujourd'hui petite commune de l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube et du canton de Méry-sur-Seine, sur le chemin de fer de Paris à Troyes, à 28 kilomètres de cette dernière ville. On le voit, elle appartient bien à la Champagne. La capitale de la Champagne peut aussi la dire sienne; en effet, la vicomté de Troyes est restée, en tout ou en partie, dans la famille pendant quatre cents ans environ; plusieurs de ses membres ont été baillis de Troyes.

Quant à la noblesse de nom et d'armes de la maison de Mesgrigny, les preuves en ont été faites à plusieurs reprises. Le premier titre juridique est une sentence du bailliage de Troyes, du 28 décembre 1487. Plus tard, le 20 mars 1556, intervint un arrêt du Parlement de Paris; puis le procès-verbal de M. de Caumartin du 21 janvier 1668; puis les preuves faites pour l'ordre de Malte; puis enfin l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 7 septembre 1789, rendu d'après l'examen de toutes les pièces originales de cette maison.

Plusieurs auteurs se sont occupés de la généalogie de la famille des Mesgrigny : Moréri, d'Hozier, La Chenaye des Bois, le P. Anselme, Caumartin, le chevalier de Courcelles. C'est à ces différentes sources que nous avons puisé, en contrôlant par les histoires générales et particulières, par des titres imprimés ou manuscrits, la valeur des assertions.

Nous avons pu par ce moyen rectifier beaucoup d'erreurs,

combler bien des lacunes et présenter aujourd'hui un travail qui n'a d'autre mérite que la réunion de documents épars, difficiles à consulter pour qui n'a pas à son service les grandes collections de nos bibliothèques.

Huit branches distinctes sont sorties de la souche primordiale de la maison de Mesgrigny : celle des marquis de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vendeuvre; celle des marquis de Bonnivet; celle des seigneurs de Marans; celle des seigneurs de Villebertin; celle des comtes d'Aunay; celle des seigneurs de Souleaux; celle des marquis de Savoie-Villebertin; et enfin celle des comtes de Briel : les deux dernières seules subsistent aujourd'hui.

I

Maison des seigneurs de Mesgrigny.

1°. Claude, sire de Mesgrigny, chevalier banneret, né vers 1250, servit en cette qualité dans toutes les guerres qu'entreprirent les rois de France Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel et Louis-le-Hutin. — Il rendit deux hommages en 1287 et en 1316, et laissa de sa femme qu'aucun historien ne nomme :

2°. Pierre, Ier du nom, sire de Mesgrigny, écuyer, qualifié noble du bailliage de Troyes, dans un compte du domaine de Champagne, dressé en 1349, naquit vers 1280. D'une femme, dont on ignore le nom, il eut :

3°. Jean, Ier du nom, sire de Mesgrigny, écuyer, baron de Poussé, né vers 1310, marié à Denise de Marcheville, vers 1338, vivait avec elle dans la prévôté de Vaucouleurs en 1367, ainsi que l'atteste un contrat du 11 septembre de cette année, où ils figurent tous deux. Ils eurent pour fils :

4°. Guyot de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Mesgrigny, baron de Poussé, seigneur de Grigny, de Villy-le-Maréchal,

d'Origny, né vers 1340, ne vivait plus le 12 mars 1395. Guidon de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Bourgogne, il servit les rois de France dans leurs guerres avec armes et chevaux, parmi les autres nobles du bailliage de Troyes. Il rendit aveu le 13 juin 1371 à l'évêque de Troyes, Jean de Braque, pour raison d'une partie de la seigneurie de Poussé. On le voit encore le 1er juin 1391, passer un accord avec le chapitre de Saint-Etienne de Troyes.

Mentionnons en passant un fils naturel de Jean Ier, Jean, bâtard de Mesgrigny, rappelé dans un compte de la terre et seigneurie de Mesgrigny, de 1395 à 1396.

Guyot de Mesgrigny épousa Catherine de Foissy, dont il eut trois enfants : 1° Jean II, qui suit; 2° Denisot de Mesgrigny, tige de la branche des marquis de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vendeuvre; et 3° une fille qui vivait en 1452 et en 1467, mais qui mourut sans alliance.

5°. Jean II de Mesgrigny, dit l'*Aîné* et le *Vieux*, damoiseau, seigneur de Mesgrigny, de Fontaines-lès-Bar-sur-Aube, de Fontaine-lès-Saint-Georges, de Villy-le-Maréchal, d'Assenay, des Mothes, etc., baron de Poussé, né vers 1375, mort vers 1467. Il servit avec hommes et chevaux les rois de France Charles VII et Louis XI. Un acte de 1395 à 1396 et des lettres-patentes du 2 mai 1442, par lesquelles il fut commis pour rendre, au nom de Charles VII, foi et hommage de la ville et châtellenie de Nogent-sur-Seine, à l'abbaye de Saint-Denis, lui donnent le titre d'écuyer. L'acte de cession qu'il fit le 3 novembre 1446, du tiers de la vicomté de Troyes, par lui précédemment acquise, et son testament olographe du 26 octobre 1452, revu le 20 avril 1463, lui accordent le même titre. Ce n'est que dans des lettres d'amortissement du mois d'août 1466 qu'on lui trouve la qualité de damoiseau.

Jean II se maria deux fois : il épousa en premières noces Perrette d'Aigny dont il eut Jehannin de Mesgrigny,

écuyer, seigneur de Fontaine-lès-Saint-Georges et d'Origny, receveur pour le roi des aides ordonnées pour la guerre, à Beaune, où il mourut, sans alliance, en 1450.

Il épousa en secondes noces Guillemette de Maillet dont il eut trois filles : 1° Jeanne de Mesgrigny, dame de Mesgrigny, de Villy-le-Maréchal, d'Assenay et de Saint-Remy-sous-Barbuise, mariée avant 1487 à Jean Molé, écuyer, d'où descendent les Molé-Champlâtreux et les Molé de Villy-le-Maréchal. Devenue veuve, le 12 octobre 1493, elle obtint la permission de faire réédifier les fourches patibulaires et le pont-levis de la terre de Villy-le-Maréchal, par lettres-patentes du roi Charles VIII, du 18 février 1496; 2° Claude de Mesgrigny, mariée à Edmond Maret, écuyer; 3° Edmonne de Mesgrigny, dame de Fontaines-lès-Bar-sur-Aube, mariée à Simon Griveaux, avec lequel elle donna une vitre à l'église de Mesgrigny, où étaient autrefois leurs armes.

Avec Jean II s'éteignit la première maison des Mesgrigny proprement dits.

II

Branche des marquis de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vendeuvre.

5°. Denizot de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Fontaines et d'Origny, baron de Poussé en partie, second fils de Guyot de Mesgrigny et de Catherine de Foissy, naquit vers 1380. Il servit, comme son frère Jean II, les rois Charles VII et Louis XI en armes et en chevaux, dans toutes leurs guerres. Il est mentionné dans un compte du 12 mai 1395 au 12 mai 1396, et dans un acte du 26 octobre 1452 où il est institué légataire de son frère.

Marié à Benoite Le Tartrier, il eut deux fils : Jean II qui suit, et Malnet de Mesgrigny, chanoine de Saint-Etienne et

de Saint-Urbain de Troyes, ainsi qualifié dans la sentence du 28 décembre 1487.

6°. Jean II de Mesgrigny (IIe de sa branche), écuyer, seigneur de Fontaine, d'Origny, etc., baron de Poussé en partie, dit le *Jeune*, puis l'*Aîné*, après la mort de Jean II, son oncle, naquit vers 1410. Il servit avec trois chevaux le roi Charles VII dans toutes les guerres de son temps. Nous le trouvons vicomte de Troyes en 1446, et il figure dans plusieurs actes de 1456 à 1467 ; il vivait encore en 1470.

Marié à Jeannette Le Cierge, il en eut quatre enfants : 1° Jean III, qui suit; 2° Louis Ier de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Choignes, de la Villeneuve-Mesgrigny, de Vendeuvre et de Dosches, mort sans alliance le 8 mars 1529, après avoir fait donation de ses biens à sa sœur Barbe; 3° Henri de Mesgrigny, seigneur de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vendeuvre, prêtre, chanoine de l'église de Bar-sur-Aube; 4° Barbe de Mesgrigny, mariée à Jean Molu, mentionnée telle le 8 mars 1529 dans une cession et abandon de tous ses biens, sauf l'usufruit, à son neveu Claude de Mesgrigny.

7°. Jean III de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Fontaines, d'Origny, de Roblécourt, d'Anneville et de Villiers-le-Sec, né vers 1441, fut surnommé le *Jeune*, puis l'*Aîné*, après la mort de son père. Il possédait plusieurs droits domaniaux à Chaumont et à Troyes. Il servit avec deux chevaux dans les guerres de son époque en qualité d'homme d'armes des ordonnances du roi, sous la charge de Gilbert de Clèves, comte de Nevers. Dénommé noble du bailliage de Troyes les 14 et 15 janvier 1472, il fut maintenu dans la noblesse militaire par sentence du même bailliage, le 28 décembre 1487. Sa résidence était à Troyes. C'est dans cette ville qu'il partagea entre ses enfants les biens de feu leur mère Gillette de Vitel, le 5 avril 1497. Il avait épousé celle-ci le 5 novembre 1470. De ce mariage naquirent trois enfants : 1° Jean IV qui suit; — 2° Claude de Mesgrigny,

seigneur de Rhèges, marié : 1° à Louise Le Bey; 2° à Catherine Accarie, dont il n'eut point d'enfants; — 3° Barthélemine de Mesgrigny, mariée 1° à Pierre Corrard, avant le 4 avril 1497; 2° par contrat du 3 février 1506, à Maurice de Guenichon, écuyer, maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Gié, capitaine et gouverneur du château de La Motte-lès-Bar-sur-Aube.

8°. Jean IV de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Choignes, de Villiers-le-Sec, d'Anneville, de Fontaines, naquit vers 1468. Comme son père Jean III, il possédait plusieurs droits domaniaux à Chaumont et à Troyes. Conseiller du roi et lieutenant-général du bailli de Chaumont, il dressa en cette qualité le procès-verbal de comparution des nobles du bailliage de Chaumont, le 27 août 1513. Dans cet acte, ainsi que dans deux sentences qu'il rendit les 29 mai et 12 octobre 1514, il est qualifié écuyer. Il vivait encore le 21 septembre 1535, mais il est dit *feu* le 1er mai 1536.

Il avait épousé Johannette Dorey, le 16 juillet 1497 : cinq enfants naquirent de ce mariage : 1° Jean V qui suit; — 2° Denise ou Marie de Mesgrigny, mariée : 1° à Jean Huyard, écuyer, seigneur de Presles; 2° à Gui Vignier, avocat du roi à Bar-sur-Seine. (Elle fut la mère de Jacques Vignier, docteur en Sorbonne, évêque nommé de Troyes à l'âge de 22 ans, mort à Rome le 28 mars 1622, avant d'être préconisé); — 3° Edmonne de Mesgrigny, mariée à Alexandre Le Gruyer, seigneur et baron de Saint-Bry; — 4° Jeanne de Mesgrigny, mariée à Vincent Nevelet, écuyer, seigneur de Dosches; — 5° Nicole de Mesgrigny, mariée à Antoine Hennequin, receveur des tailles à Troyes, qui acquit l'hôtel de Vauluisant et fit construire vers 1550 le pavillon avec ses tourelles, tels qu'on les voit encore aujourd'hui.

9°. Jean V de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Choignes, de Bercenay, d'Anneville, de Vaux, de Villiers-le-Sec, de la Villeneuve-au-Chêne, de la Loge-aux-Chèvres, du Champ-au-Roi, etc., naquit vers 1503. Dans l'acte de

partage de la succession de son père, on le dit noble homme, écuyer, licencié-ès-lois. Possesseur de droits domaniaux à Chaumont, il rendit hommage au roi le 21 septembre 1535. Il acquit la terre de la Villeneuve-au-Chêne en 1536, dans la possession de laquelle il fut maintenu contre Antoine et François de la Rochefoucauld, par un arrêt du Parlement rendu le 20 mars 1556. Son titre d'écuyer se trouve dans plusieurs sentences rendues par lui en qualité de prévôt garde du scel de Troyes. Plus tard, on le voit président au bailliage et siége présidial de Troyes. Il est dit mort le 13 mai 1569.

Il avait épousé, en 1536, Marie de Pleurre, dont il eut quatre enfants : 1° Jean VI, qui suit; — 2° René-Hector de Mesgrigny, l'oncle, né vers 1540, chanoine de Saint-Victor de Paris, abbé de Ribemont (diocèse de Laon), de 1569 à 1593; — 3° Eustache de Mesgrigny, tige de la branche des comtes de Villebertin; — 4° Jeanne de Mesgrigny, mariée à Pierre d'Aubeterre, écuyer, seigneur de Villechétif et d'Aubeterre. (Elle ne vivait plus en 1591.)

10°. Jean VI de Mesgrigny, écuyer, seigneur de la Villeneuve, de la Loge, de Briel et autres lieux, naquit vers 1539. Il fut successivement avocat au Parlement de Paris, conseiller du roi et général en la Cour des aides, le 1er février 1568; maître des comptes, le 11 novembre 1573. On ignore la date de sa mort.

Il avait épousé en premières noces, le 14 janvier 1570, Catherine de Drac, dont il n'eut pas d'enfants. Trois ans après, le 4 décembre 1572, il avait épousé Nicole de Grené, dont il eut sept enfants : 1° Jean VII, qui suit; — 2° René-Hector de Mesgrigny, le neveu, chanoine de Saint-Victor de Paris, abbé de Saint-Jacques de Provins, abbé de Ribemont (diocèse de Laon), où il succéda à son oncle, de 1593 à 1598, et où il mourut le 15 juin 1598; — 3° Louis II de Mesgrigny, prieur d'Etampes, abbé commandataire de Saint-Jacques de Provins, abbé de Ribemont (diocèse de

Laon), où il succéda à son frère en 1599, conseiller et aumônier de Louis XIII en 1626, abbé de Notre-Dame de Quincy en 1628; — 4° René de Mesgrigny, protonotaire apostolique, chanoine de Paris, prieur de Sainte-Foi (diocèse de Meaux), abbé de Ribemont en 1620, où il succéda à son frère, aumônier du roi Louis XIII en 1633; — 5° Marie de Mesgrigny, mariée à Nicolas Daniel, écuyer, conseiller du roi, auditeur des comptes; — 6° Madeleine de Mesgrigny, mentionnée dans le testament et le codicile de Marie de Pleurre, son aïeule, les 8 et 10 janvier 1591; — 7° Anne de Mesgrigny, religieuse voilée, mais non professe en la noble abbaye royale de Saint-Antoine, mentionnée dans le même testament.

11°. Jean VII de Mesgrigny, chevalier, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, seigneur de Briel, de la Loge-sous-Nièvre, de Breviandes, de Vendeuvre, de Champigny, des Grandes et Petites-Espoisses et de Courcelles, vicomte de Troyes, naquit en 1573. Il fut conseiller, maître des comptes, sur la résignation de son père, le 29 décembre 1610. Par contrat du 12 mai 1638, il acquit la terre de Vendeuvre de la maison de Piney-Luxembourg. Il rendit hommage au roi, pour la vicomté de Troyes, le 10 juillet 1640, et obtint l'érection de la baronnie de la Villeneuve en marquisat, sous la dénomination de la Villeneuve-Mesgrigny, par lettres-patentes du mois d'octobre 1646, la même année qu'il fut conseiller d'Etat. Il mourut avant le 9 septembre 1650.

Il avait épousé, le 6 novembre 1597, Marie Bouguier, dame d'Echarson, dont il eut sept enfants : 1° Jean VIII, qui suit; — 2° Louis III de Mesgrigny, chevalier de Malte, le 6 septembre 1624, capitaine au régiment de Navarre, blessé au siége de la ville d'Aire, le 21 juin 1641, à la tête du corps des Enfants-Perdus; tué à l'armée au siége de Watre en 1644; — 3° Jacques de Mesgrigny, tige de la branche des marquis de Bonnivet; — 4° Mathieu de Mes-

grigny, docteur en théologie, moine de Clairvaux, abbé de Notre-Dame de Quincy du 12 novembre 1636 au 31 mars 1643, abbé de Pontigny du 31 mars 1643 au mois d'avril 1650; mort à Paris à cette date; — 5° Nicolas I[er] de Mesgrigny, chanoine, comte de Brioude, seigneur de Souvigny, conseiller du roi en ses conseils, avocat général en la Cour des aides, prieur de Souvigny et de Sainte-Foi en 1643, chanoine de Paris; — 6° François I[er] de Mesgrigny, tige des seigneurs de Marans; — 7° Anne de Mesgrigny, prieure de Foicy-lès-Troyes, mentionnée en 1639, comme donatrice de deux châsses remarquables par leur matière (l'écaille), renfermant les reliques de saint Eugène et de sainte Euphémie, et d'un petit reliquaire gothique du XIV[e] siècle, renfermant une dent de saint Pierre. Les deux châsses appartiennent aujourd'hui à l'église de Saint-Parres-les-Tertres, et le reliquaire au Trésor de la Cathédrale de Troyes.

12°. Jean VIII de Mesgrigny, chevalier, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vendeuvre, baron de Colombey, d'Emery et de Lorme, seigneur de Montpelonne, de Montmartin et de la Haute-Maison, vicomte de Troyes, naquit vers 1604. Il fut reçu conseiller au Grand-Conseil, le 17 juin 1624; grand rapporteur à la chancellerie, le 3 septembre 1627; suivit le roi Louis XIII à Troyes et à Dijon, en 1630; fut nommé maître des requêtes et conseiller d'Etat le 10 janvier 1634; présida, pour le roi, le 3 octobre de la même année, aux États de Bretagne; fut nommé intendant d'Auvergne et de Bourbonnais le 20 août 1636; commanda en 1636 et en 1638, en l'absence du duc d'Orléans; fut fait, sur la fin de 1638, intendant de Champagne où il commanda en l'absence du comte de Soissons, sorti du royaume; premier président au Parlement de Provence, de 1643 à 1655; conseiller d'Etat réservé, en 1657; mourut à Paris, sous-doyen du Conseil, le 26 avril 1678, et fut inhumé dans la paroisse de Saint-André-des-Arcs. — Son portrait a été gravé trois fois.

Il avait épousé, le 26 novembre 1634, Huberte-Renée de Bussy, baronne d'Emery, dame de Lorme, de Montpelonne et de Montmartin, dont il eut cinq enfants : 1° Jean-François Ier, qui suit ; — 2° Joseph-Ignace-Jean-Baptiste de Mesgrigny, baron de Lorme et de Chamesson, vicomte de Troyes, né à Aix (Bouches-du-Rhône), en 1663, mort à Grasse, le 2 mars 1726, mestre-de-camp de cavalerie ; quitta le service à l'âge de 32 ans pour se faire capucin, sous le nom de *Père Athanase ;* fut nommé, malgré lui, évêque de Grasse le 5 avril 1711, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée le 2 mars 1726. Son épiscopat fut remarquable par ses vertus et ses bienfaits. Il fonda à ses frais un hôpital qu'il entretint de ses deniers. Sa mort, comme sa vie, fut celle d'un saint ; le peuple s'arrachait alors une partie de ses vêtements qu'il conserva depuis comme des reliques. Personne ne vit son portrait plus fréquemment reproduit, soit par la peinture, soit par la gravure ; toutes les maisons des capucins de France et d'Italie en étaient enrichies. Le château de Villebertin en possède un magnifique, peint par Jouvenet, au temps de sa meilleure manière ; — 3° Marguerite de Mesgrigny, religieuse à Foicy-lès-Troyes ; — 4° Renée de Mesgrigny, religieuse bénédictine à Malnoue (ordre près de Lagny), abbesse de Charenton (diocèse de Bourges), de 1675 à 1697 ; morte en odeur de sainteté le 26 décembre 1697. Comme son frère l'évêque de Grasse, elle consacra ses biens au soulagement des pauvres, se distingua par une sage administration, liquida toutes les dettes de l'abbaye de Charenton, rétablit et enrichit l'église, fit reconstruire tous les bâtiments de la Maison dont elle fut la bienfaitrice aussi bien que l'édification ; — 5° Marie-Françoise de Mesgrigny, religieuse bénédictine à Malnoue, suivit sa sœur Renée à l'abbaye de Charenton et la seconda dans ses pieuses largesses.

13°. Jean-François Ier de Mesgrigny, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, baron de Vendeuvre et de Louchey, sei-

gneur de Montpelonne, d'Emery et de Montmartin, vicomte de Troyes, naquit en 1635. Il fut conseiller du roi Louis XIII en tous ses conseils, grand tranchant et porte-cornette blanche de la couronne, le 16 février 1658. Il mourut en 1685. Le procès-verbal de la noblesse de Champagne de M. de Caumartin le maintint dans son illustre et ancienne extraction.

Il avait épousé en premières noces Françoise-Henriette du Mesnil-Simon, dame de Beaujeu, le 25 juin 1656. De ce mariage sont issus : 1° Charles-Hubert de Mesgrigny, marquis de la Villeneuve-Mesgrigny, baron de Vendeuvre, de Lorme, de Beaujeu et de Chamesson, vicomte de Troyes, né le 10 octobre 1664. Il fut nommé conseiller au Parlement de Paris le 22 septembre 1693, et mourut sans postérité le 30 juin 1732, quoiqu'il se fût marié à dame Espérance de Fontaine. En lui finit la branche des marquis de la Villeneuve-Mesgrigny et de Vendeuvre ; — 2° Gabrielle de Mesgrigny, marquise de la Villeneuve-Mesgrigny, par la mort de son frère Charles-Hubert en 1732 ; morte sans alliance le 20 octobre 1741 ; — 3° Marie-Louise-Françoise de Mesgrigny, dame de Beaujeu, née en 1660 ; mariée le 2 octobre 1688 à Jacques-Léon Bouthillier de Chavigny, dont elle fut veuve le 2 décembre 1712 ; morte le 15 janvier 1729.

III

Branche des marquis de Bonnivet.

12°. Jacques de Mesgrigny, troisième fils de Jean VII de Mesgrigny et de Marie Bouguier, chevalier comte de Blin, baron de Grissé, seigneur des Espoisses, de Vendeuvre, de Charmentrey, d'Averton, de Trillebardou, de Courcite et du Bouchet, baron de Gayette, marquis de Bonnivet et des

Deffens, vidame de Meaux, naquit vers 1610. Il fut successivement conseiller du roi Louis XIII en ses conseils d'Etat et privé, président à mortier au Parlement de Rouen, conseiller d'honneur au Parlement de Paris, et mourut en 1679. — Son portrait a été gravé une fois.

Il avait épousé, le 20 août 1644, Eléonore de Rochechouart, marquise de Bonnivet et comtesse de Blin, dont il eut deux enfants : 1° François-Romain-Luc de Mesgrigny, qui suit; — 2° Eléonore de Mesgrigny, mariée deux fois : la première à Charles-Philippe de Turpin, comte de Crissé et de Thiers, frère d'Agnès-Angélique de Turpin ; la seconde, à Jean-Ferdinand, comte de Poitiers.

13°. François-Romain-Luc de Mesgrigny, marquis de Bonnivet, comte de Blin et vidame de Meaux, naquit vers 1646.

Il avait épousé en premières noces Agnès-Angélique de Turpin de Thiers, sœur de Charles-Philippe de Turpin, dont il eut Eléonore de Mesgrigny, marquise de Bonnivet, vidame de Meaux, mariée à Eutrope-Alexis de Chastaignier, marquis de Saint-Georges; en secondes noces, il avait épousé Marguerite-Radegonde de Bessey, dont il eut Marie-Marguerite-Madeleine-Radegonde de Mesgrigny, comtesse de Blin, mariée le 25 novembre 1721 à Benjamin-Louis-Marie Frotier, dit le *Comte de la Côte-Messelière,* seigneur en partie de la terre et vidame de Trillebardou et de Meaux, cornette des chevau-légers de la garde royale, mestre-de-camp, lieutenant du roi dans le Haut-Poitou, mort en 1730.

En la personne de François-Romain-Luc de Mesgrigny finit la branche des marquis de Bonnivet.

IV

Branche des seigneurs de Marans.

12°. François Ier de Mesgrigny, comte de Marans et de Briel, de Chamesson, d'Echarson, de Misery, de Samois et d'Alainville, chevalier de Malte, non-profès, sixième fils de Jean VII et de Marie Bouguier, naquit le 10 septembre 1619. Il fut d'abord reçu chevalier de Malte de minorité, le 7 juin 1631. Il se distingua dans les guerres maritimes de son époque et commanda un vaisseau de la flotte du duc de Brezé, au combat du 14 juin 1646, contre la flotte espagnole, sur les côtes de la Toscane. Par suite d'un traité de de l'ordre de Malte avec la république de Venise, pour l'armement d'une escadre contre les Turcs, le chevalier de Mesgrigny obtint une commission, le 15 août 1646, pour armer le vaiseau le *Saint-Etienne*, du port de cinq cents tonneaux. N'ayant pas fait profession dans l'ordre de Malte, il rentra en France et fut nommé chef d'escadre des armées navales et gouverneur, pour le roi Louis XIV, des tours de Toulon et de Balaguier, de 1646 à 1652. Quelques années après, il se retira dans ses foyers, au château de Briel qu'il avait fait bâtir, et se maria à Renée de Bueil, dame de Marans, le 12 avril 1656. De ce mariage naquirent six enfants : 1° François II de Mesgrigny, comte de Marans et de Briel, qui suit; — 2° Joseph de Mesgrigny, chevalier de Malte; — 3° Renée de Mesgrigny, morte prieure à Foicy-lès-Troyes; — 4° Françoise de Mesgrigny, prieure du même couvent, après la mort de sa sœur; — 5° Simonne de Mesgrigny, qui succéda à sa sœur Françoise dans le même prieuré; — 6° Marie-Louise de Mesgrigny, mariée à messire Louis-Joseph de Broussel, marquis d'Ambonville.

13°. François II de Mesgrigny, comte de Marans et de

Briel, seigneur de Bueil, naquit vers 1657. Il fut capitaine au régiment du roi Louis XIV. Marié à Charlotte de Blicy, il n'en eut qu'une fille, Charlotte de Mesgrigny, dame de Misery, d'Echarson, de Samois et d'Alainville, comtesse de Briel et de Marans, morte sans alliance. En lui s'éteignit la branche des seigneurs de Marans.

V

Branche des seigneurs de Villebertin.

10°. Eustache de Mesgrigny, écuyer, seigneur de Villebertin, de Moussey, de Bercenay, de la Loge aux-Chèvres et du Champ-au-Roi, second fils de Jean V et de Marie de Pleurre, naquit à Troyes en 1544. Il succéda à son père dans la charge de lieutenant-général du bailliage de Troyes, et fut à la fois magistrat et guerrier. Il prit parti contre la Ligue en faveur de Henri IV, et commanda un corps de 6,000 hommes à la tête duquel il pénétra dans la ville de Troyes, alors occupée par les Guises, et eut la gloire de la ranger sous l'obéissance de son roi légitime. Par lettres patentes du mois de février 1586, il avait obtenu du roi Henri III l'autorisation de faire enclore de fossés, de murailles et d'un pont-levis son château de Villebertin. Nommé procureur-général du Parlement de Paris, transféré à Châlons, Eustache de Mesgrigny termina sa noble carrière dans cette ville, le 8 février 1594. La province de Champagne reconnaissante lui érigea un monument dans l'église cathédrale de Chaumont, où il fut inhumé.

Il avait épousé, le 8 novembre 1571, Simonne Le Mairat, dame de Droupt-Saint-Bâle, dont il eut sept enfants : 1° Jérôme de Mesgrigny, qui suit; — 2° Nicolas II de Mesgrigny, né en 1594, prieur de Saint-Goudon, abbé de Blasimont (diocèse de Bazas), conseiller-aumônier du roi

Louis XIII; évêque nommé de Troyes en 1622, après la mort de Jacques Vignier, son neveu; mort à Troyes le 24 janvier 1624; inhumé dans le chœur de la cathédrale de Troyes; — 3° Louis IV de Mesgrigny, mort sans alliance, âgé de 23 ans; — 4° Marie de Mesgrigny, mariée à Jacques Vignier, baron de Villemaur et de Saint-Liébault, conseiller du roi, maître des requêtes, conseiller d'Etat ordinaire; fondatrice, avec son mari, de l'ordre des Carmélites de Troyes, le 13 septembre 1620; — 5° Simonne de Mesgrigny, mariée à Pierre Le Noble, seigneur de Belley, conseiller au Grand-Conseil du 21 février 1602; lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Troyes, conseiller d'Etat; — 6° Louise de Mesgrigny, religieuse à Foicy-lès-Troyes; — 7° Marguerite de Mesgrigny, religieuse à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.

11°. Jérôme de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Villebertin, de Moussey et de Marcilly-le-Hayer, naquit à Troyes vers 1575. Il fut d'abord nommé lieutenant de la compagnie des gardes de Condé, le 22 décembre 1619; gentilhomme ordinaire de la chambre du roi le 1er décembre 1628, et conseiller du roi en ses conseils; capitaine d'une compagnie de chevau-légers et mestre-de-camp d'infanterie le 20 août 1636. Il avait été député de la noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-généraux d'Orléans le 1er mars 1614. Plus tard, le 31 juillet 1651, il le fut encore aux Etats-généraux de Tours. Il fit un voyage à la Terre-Sainte; et à son retour, il se fit peindre en Moïse, appuyé sur les tables de la loi (tableau de 2m 33 de hauteur sur 2m de largeur, exécuté à Bologne par les Carraches, au commencement du XVIIe siècle, lors du passage de Jérôme de Mesgrigny dans cette ville). Ce tableau existe encore au château de Briel, où il a été lacéré à coups de sabre, en 1814, par les Cosaques. Grosley, parlant de cette belle toile, dit que « les lointains distribués dans les plans suivants, et éclairés avec la plus grande harmonie, offrent un spectacle animé par des

processions de pèlerins. » On ignore la date de la mort de Jérôme de Mesgrigny, arrivée assurément après 1651.

Il avait épousé, le 15 février 1620, Marguerite Coiffart, dame de Marcilly-le-Hayer et de Saint-Pouange, dont il eut trois enfants : 1° Nicolas III de Mesgrigny, qui suit; — 2° Jean IX de Mesgrigny, dit le *comte de Mesgrigny,* lieutenant-général des armées du roi, seigneur de Marcilly-le-Hayer et de Souleaux, en résidence à Saint-Pouange, commandeur de Saint-Louis, vicomte de Troyes, né vers 1628, officier de génie distingué. Dès l'an 1651, il était capitaine d'infanterie au régiment de Navarre et fit les campagnes d'Italie jusqu'à la paix. On le trouve en 1653 au secours de Verue, au combat de la Roquette; à celui de la Bormia en 1654; au secours de Reggio, au siége de Pavie levé après cinquante jours d'attaque, en 1655; au siége et à la prise de Valence, en 1656; au secours de cette place; à la prise des châteaux de Varas et de Novi, en 1657; au siége et à la prise de Mortare, en 1658. (Dans presque tous ces siéges, il prit part à la direction des travaux du génie). L'an 1664, il assista au siége et à la prise de Gigeri, en Afrique, et fut fait major de son régiment à son retour en France, le 12 juin 1665. Nous le retrouvons en 1667 au siége et à la prise de Bergues, de Furnes, de Courtrai et d'Oudenarde; il marcha à la conquête de la Franche-Comté en 1668, ce qui lui valut la lieutenance du roi à Salins. Il se démit alors de son grade de major au régiment de Navarre, et fut nommé lieutenant du roi de la citadelle de Tournai, le 13 août 1668; directeur des fortifications de Flandre le 1er novembre, et lieutenant de roi de la ville de Tournai le 23 décembre même année. Après la prise de la citadelle de Besançon, le roi le nomma pour y commander, le 18 juin 1674. Plus tard, le 23 avril 1676, il fut chargé du commandement de Mortagne sous le maréchal de Rochefort. Il fit construire la citadelle de Tournai, dont il dirigea les travaux, et en fut nommé gouverneur le 4 jan-

vier 1678. A la création des compagnies de cadets, il fut nommé, le 15 juin 1682, capitaine de celle que l'on mit dans sa citadelle et la commanda jusqu'à ce qu'elle fut licenciée en 1698. Servant comme ingénieur sous M. de Vauban, au siége de Mons, le 2 mars 1691, il fut blessé aux deux bras. Louis XIV, pour le récompenser de sa bravoure et de ses talents militaires, lui fit don de 20,000 fr. à la fin de ce siége. Il servit encore au siége et à la prise de Namur en 1692; au siége de Furnes, janvier 1693; fut nommé maréchal-de-camp le 30 mars de la même année, et chevalier de Saint-Louis, février 1694. Il commanda à Menin et à Furnes le 21 juin 1694; à Tournai le 14 juin 1695; fut nommé commandeur de Saint-Louis le 20 septembre, et lieutenant-général des armées du roi le 8 octobre de la même année. Il défendit courageusement pendant cinquante-deux jours de tranchée ouverte la citadelle de Tournai en 1709, contre l'armée la plus nombreuse et l'artillerie la plus formidable qu'on eût encore vue en Europe. Cette belle défense lui valut les éloges publics de M. de Vauban et l'estime particulière de M. de Louvois et du roi Louis XIV. Rentré dans ses foyers à l'âge de près de quatre-vingts ans, il mourut à son château de Saint-Pouange en 1720. C'est lui qui construisit le corps-de-logis contigu à la tourelle méridionale de l'Hôtel de Vauluisant qui lui appartenait, et qui dès lors prit le nom d'*hôtel de Mesgrigny*. Il avait épousé en 1700, c'est-à-dire à l'âge de soixante-douze ans, Marie-Catherine de Tenremonde, dont il n'eut pas d'enfants. Nous l'avons trouvé bailli de Troyes, vers 1704; — 3° Simonne de Mesgrigny, mariée à Claude Molé V, seigneur de Villy-le-Maréchal, de Roncenay, de la Côte et autres lieux, par contrat du 27 avril 1644.

12°. Nicolas III de Mesgrigny, chevalier, comte d'Aunay, baron de Villebertin, seigneur de Marcilly, de Moussey et autres lieux, naquit vers 1624. Comme le comte Jean de Mesgrigny, son frère, il se distingua dans la carrière des

armes. Il fut successivement guidon de la compagnie des chevau-légers de la reine Anne d'Autriche, le 19 août 1642; enseigne de la même compagnie, le 21 avril 1649; capitaine au régiment de Navarre, en 1650. Il servit avec gloire dans les armées du vicomte de Turenne, et fut nommé maréchal-de-camp le 30 avril 1652.

Il épousa, le 15 février 1656, Edmée-Georgette de Régnier de Guerchy, dame d'Aunay, dont il eut cinq enfants : 1° Jacques-Louis de Mesgrigny, tige de la branche des comtes d'Aunay; — 2° Jean-Jérôme Ier de Mesgrigny, seigneur de Villebertin, né vers 1658, abbé commandataire de Moiremont (diocèse de Châlons-sur-Marne), mort le 2 juillet 1725; — 3° François III de Mesgrigny, tige de la branche des seigneurs de Souleaux; — 4° Jean-Nicolas de Mesgrigny, tige de la branche des seigneurs de Savoie-Villebertin; — 5° Laurence-Antoinette de Mesgrigny (dont, à tort, le chevalier de Courcelles a fait deux personnes distinctes), mariée à Antoine de Montsaulin, comte de Marzac, décédée sans postérité.

VI

Branche des comtes d'Aunay.

13°. Jacques-Louis de Mesgrigny, chevalier, comte de Villebertin et d'Aunay, seigneur de Marcilly-le-Hayer et d'autres lieux, naquit vers 1657, de Nicolas III de Mesgrigny et d'Edmée-Georgette de Régnier de Guerchy, dame comtesse d'Aunay. Il fut d'abord capitaine au régiment de Navarre, puis au régiment de Périgord, qu'il quitta en 1685.

Il avait épousé, le 2 décembre 1681, Charlotte Le Prestre-de-Vauban, dame d'Epiry, de la Chaume et de Cervon, fille du célèbre maréchal de France, de laquelle il eut onze

enfants : 1° Jean-Charles, qui suit; — 2° Jeanne de Mesgrigny, morte sans alliance; — 3° Sébastien de Mesgrigny, mort en bas-âge; — 4° Jean-Jérôme II de Mesgrigny, mort en bas-âge; — 5° Louis V de Mesgrigny, mort aussi en bas-âge; — 6° Jean X de Mesgrigny, également mort en bas-âge; — 7° Pierre-Antoine de Mesgrigny, seigneur de Marcilly-le-Hayer, de la Chaume et de Cervon, abbé de Cervon (diocèse d'Autun) en 1747; — 8° Jean-Antoine de Mesgrigny, reçu chevalier de Malte le 23 juillet 1703; mort non profès en 1732; — 9° Jean-Henri de Mesgrigny, reçu de minorité chevalier de Malte; mort encore enfant; — 10° Jean-Louis de Mesgrigny, né le 24 mai 1692, page du grand-maître de Malte; admis à faire ses preuves le 22 juillet 1702; preuves faites le 3 mai et reçues le 13 septembre 1704; mort jeune; — 11° Marie-Françoise de Mesgrigny, mariée à René de Buffevant, marquis de Percé; décédée sans postérité.

14°. Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, seigneur d'Epiry, de Marcilly-le-Hayer et d'autres lieux, naquit vers 1682. Il fit partie de la compagnie des cadets en garnison à Tournai, en 1692, sous le commandement de son grand-oncle Jean IX de Mesgrigny, et y servit pendant deux ans. Nommé aide-de-camp de M. de Vauban, son aïeul maternel, il concourut en cette qualité à la défaite des Anglais sur les côtes de Bretagne, dans la baie de Camaret, le 18 juin 1694. Il servit encore sur les mêmes côtes en 1695. Nommé sous-lieutenant au régiment du roi, il fit cette campagne et la suivante en Flandre, fut nommé lieutenant en 1698; servit la même année au camp de Compiègne; à l'armée de Flandre en 1701 et 1702, assista à la défaite des Hollandais sous Nimègue dans cette dernière année; capitaine au même régiment le 6 juin 1703, il commanda au combat d'Eckeren le 30 du même mois; à l'armée de la Moselle, en 1704 et 1705; à la bataille de Ramillies, en 1706; à l'armée de Flandre, sous M. de

Vendôme, en 1707, et à la bataille d'Oudenarde en 1708. Colonel d'un régiment d'infanterie, nommé le régiment de Mesgrigny, le 31 août 1709, il le commanda à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre, où il tint tête au fameux duc de Marlboroug, à l'armée de Flandre, en 1710 et 1711; aux siéges de Douai, du Quesnoy, de Bouchain en 1712, de Landau, de Fribourg en 1713. Le régiment du comte d'Aunay ayant été réformé le 15 novembre 1714, il fut mis colonel réformé à la suite du régiment du Maine, le 24 décembre suivant. Colonel du régiment de Vexin, infanterie, le 9 juillet 1732, et nommé brigadier le 20 février 1734; au mois de novembre suivant, il passa avec son régiment à l'armée d'Italie, où il fut employé comme brigadier, par lettres du 1er avril 1735. Après avoir assisté aux siéges de Guastalla, de Reggiolo et de Revéré, il rentra en France en 1736. Nommé maréchal-de-camp le 1er mars 1738, il quitta le régiment de Vexin et commanda en Flandre, sous le bailli de Givry, par ordre du 1er mai 1742. Après le départ de celui-ci pour l'armée d'Italie, en février 1744, Jean-Charles de Mesgrigny commanda en chef à Dunkerque. Employé à l'armée du roi en Flandre, il servit aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes et retourna à Dunkerque. Nommé lieutenant-général des armées le 2 mai 1744, il conserva le commandement de Dunkerque et de la Flandre jusqu'au 1er mars 1749, époque à laquelle il rentra dans ses foyers. Il mourut en janvier 1763.

Il avait épousé le 13 septembre 1713, Angélique-Cécile Raguier de Poussé, dont il eut trois enfants : 1° Jean XI de Mesgrigny, chevalier, comte d'Aunay, colonel du régiment de Vexin, né en 1717, mort sans postérité en 1738; — 2° Marie-Edmée de Mesgrigny, morte au berceau; — et 3° Marie-Claire-Edmée de Mesgrigny, dame comtesse d'Aunay, née en 1698; mariée le 13 mars 1738 à Louis Le Pelletier de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris; morte le 10 juillet 1741.

VII

Branche des seigneurs de Souleaux.

13°. François III de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Souleaux et de Saint-Pouange, vicomte de Troyes; troisième fils de Nicolas III de Mesgrigny et d'Edmée-Georgette de Regnier, naquit vers 1660. Il servit avec distinction dans toutes les guerres de son époque, fut brigadier des armées et ingénieur en chef des travaux et fortifications. Il était mort le 10 novembre 1732. Il habita l'hôtel de Mesgrigny, à Troyes, jusqu'en 1720.

Il avait épousé Madeleine-Denise de Nevelet, le 20 avril 1693, dont il eut neuf enfants : 1° Jean-François II de Mesgrigny, mort sans postérité; — 2° Louis-Joseph de Mesgrigny, seigneur de Souleaux et de Saint-Pouange, vicomte de Troyes, en partie, qui ne laissa qu'une fille, dame, vicomtesse de Troyes, de Souleaux et de Saint-Pouange, dont on ignore la vie; — 3° Marie-Madeleine de Mesgrigny, née le 2 novembre 1696; reçue à Saint-Cyr, le 19 avril 1708; — 4° Nicolas-Emmanuel de Mesgrigny, seigneur de Fontaines, de Souleaux et de Saint-Pouange, vicomte de Troyes, en partie, qui n'eut qu'une fille mariée à un Angenoust; — 5° Pierre de Mesgrigny, mort sans alliance; — 6° Antoine de Mesgrigny, écuyer, cité par d'Hozier dans l'*Armorial général de la France;* les autres généalogistes n'en parlent pas; — 7° trois filles, religieuses.

VIII

Branche des marquis de Savoie-Villebertin.

13°. Jean-Nicolas de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Villebertin, de Moussey, de Savoie, de Chevillèles et autres lieux, comte de Briel, par substitution, quatrième fils de Nicolas III de Mesgrigny et d'Edmée Georgette de Regnier, naquit à Chevillèles, le 11 juin 1665. Il fut reçu de minorité chevalier de Malte le 20 avril 1675, fut tonsuré le 4 mars 1678, et fit admettre ses preuves le 6 novembre 1685. Il était alors capitaine au régiment de Périgord. Il fut depuis sergent-major au régiment de Saint-Géry, le 10 décembre 1702, ensuite capitaine au même régiment le 16 mars 1704.

Comme il n'avait pas fait profession dans l'ordre de Malte, il avait épousé, le 7 octobre 1694, Catherine de Fradel de Chaligny, dont il eut six enfants : 1° Pierre-François, qui suit ; — 2° Edme-François de Mesgrigny, chanoine de l'église de Troyes, mort en 1716 ; — 3° Jeanne-Madeleine de Mesgrigny, religieuse de Sainte-Scholastique-lès-Troyes ; — 4° Jeanne-Charlotte de Mesgrigny, mariée à Charles-Bonaventure Huot, écuyer, seigneur de Chaast et de Feurg, le 8 octobre 1740 ; — 5° Catherine-Nicole de Mesgrigny, religieuse à Sainte-Scholastique-lès-Troyes ; — 6° Marie-Angélique de Mesgrigny, décédée sans postérité en 1735.

14°. Pierre-François de Mesgrigny, chevalier, marquis de Mesgrigny, par lettres-patentes d'érection du mois d'octobre 1646, comte de Villebertin et de Moussey, vicomte de Troyes, comte de Briel par substitution, seigneur de Saint-Benoît-sur-Seine, de la Chapelle-Saint-Luc, de Bouilly, de Courgerennes et autres lieux, chevalier honoraire de Malte,

naquit à Chevillèles, le 20 avril 1704. Il servit comme lieutenant dans le régiment de Rouergue, le 12 août 1726. Lors de son premier mariage, il quitta le service et se retira dans ses foyers. Il succéda à son beau-père Nicolas Le Febvre de Saint-Benoît dans la charge de lieutenant-général d'épée au bailliage de Troyes, puis obtint celle de grand-bailli d'épée en 1767. Nous le trouvons maire de la ville de Troyes, de 1766 à 1769. Il présida l'assemblée des trois ordres tenue pour la nomination des députés du bailliage de Troyes aux Etats-généraux de 1789, et mourut en son château de Briel le 4 septembre 1795.

Il avait épousé en premières noces Louise Le Courtois, le 9 novembre 1732; il en eut une fille, Anne-Françoise-Louise de Mesgrigny, dame de Blignicourt, de Bussy, de Souligny, née à Troyes, le 9 décembre 1733, mariée en 1753 avec François-Louis, marquis des Réaulx, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, morte à Troyes et inhumée à Coclois en 1825.

Il avait épousé en secondes noces Marie-Anne-Louise Le Febvre de Saint-Benoît, le 21 novembre 1741, dont il eut cinq enfants : — 1° Françoise-Nicole de Mesgrigny, née le 21 avril 1743, mariée à Emmanuel-Aymé-François, marquis de Balay, en Franche-Comté; — 2° Antoinette-Louise de Mesgrigny, sœur jumelle de la précédente, née le 21 avril 1743, morte quelques mois après sa naissance; — 3° Louis-Marie, qui suit; — 4° Jean-Charles-Louis de Mesgrigny, chevalier de Mesgrigny-Villebertin, grand'croix de l'ordre de Malte (connu plutôt sous le nom de commandeur), ancien capitaine des galères de la religion, envoyé extraordinaire de l'ordre de Malte à Palerme, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, naquit au château de Villebertin le 29 août 1745. D'abord lieutenant au régiment du roi, infanterie, le 2 février 1760, il fit les trois dernières campagnes de la guerre de sept ans; fut nommé capitaine au même régiment en 1770; colonel au

régiment de Vexin, infanterie, en 1784; colonel au régiment de Foix, infanterie, en 1788; colonel-commandant du régiment de la Fère, la même année; émigré en 1791; fit la campagne de 1792, avec le grade d'aide-major général, sous les princes français; passa à Malte à la fin de cette campagne, où en sa qualité de chevalier profès, il remplit l'emploi de major-général des milices de l'île, qu'il occupa jusqu'en 1798. époque de la capitulation de Malte. Forcé alors de quitter l'île, après un séjour de quelques années en Italie, il rentra en France en 1800, et vint habiter l'hôtel de Mesgrigny, puis une petite propriété, rue Sainte-Jule, au faubourg Saint-Martin de Troyes. Conseiller municipal de Troyes en 1812, il fut nommé commandant de la garde nationale de Troyes au mois de janvier 1814, puis commandant de la même ville le 6 février suivant. En février 1815, il fut nommé maréchal-de-camp, à prendre rang du 31 décembre 1798, avec la retraite affectée à ce grade. Il mourut à Troyes le 28 décembre 1828; — 5° Pierre-Antoine-Charles de Mesgrigny de Villebertin, chevalier de Saint-Louis, né à Villebertin le 22 avril 1747; reçu de minorité chevalier de Malte le 7 janvier 1749, plus tard commandeur du même ordre. Il fut successivement lieutenant au régiment du roi, infanterie, le 29 mars 1761, avec son frère Jean-Charles, fit cette campagne et celle de 1762, en Allemagne; fut fait capitaine au même régiment, le 16 juin 1774; capitaine-commandant, le 11 mars 1778; lieutenant-colonel, le 10 mai suivant; maréchal-de-camp le 1er mars 1791; émigra la même année; fut confirmé dans son grade, en 1792, par Monsieur, depuis Louis XVIII, qui le nomma commandant en second de la compagnie à cheval des gentilshommes de la province de Champagne; fit en cette qualité la campagne de 1792; passa à Malte avec son frère; fut fait gouverneur de l'île du Goze en 1793, où il resta jusqu'à la capitulation de Malte en 1798; suivit son frère en Italie et rentra avec lui en France, en 1800. Il fut

nommé chevalier de Saint-Louis le 20 novembre 1816. Il mourut à Melun en septembre 1828.

15°. Louis-Marie de Mesgrigny, marquis de Mesgrigny, comte de Villebertin, de Moussey et de Briel, commandeur de Saint-Louis, chevalier honoraire de Malte, vicomte et et grand-bailli héréditaire de Troyes, naquit au château de Villebertin, le 21 avril 1744. Il entra comme mousquetaire dans la première compagnie, le 24 mai 1759; passa enseigne en second au régiment des gardes-françaises, le 23 décembre suivant; fit la campagne de 1760; fut nommé enseigne en premier le 15 février 1761; fit cette campagne et la suivante avec ses frères; fut fait sous-lieutenant le 2 décembre 1764; sous-aide-major le 5 juin 1768; chevalier de Saint-Louis le 25 mars 1777; lieutenant le 31 août suivant; aide-major le 15 novembre 1778; reçut une pension de 1,000 livres, le 1er janvier 1781, en récompense de ses services. Mestre de camp le 15 novembre 1784, il obtint le rang de capitaine aux gardes-françaises le 10 juillet 1789. Il fut nommé député de la noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-généraux de 1789; émigra en septembre 1791 à la suite des princes; fit avec eux la campagne de 1792, avec le grade de premier aide-major du corps des hommes d'armes à pied; passa dans l'île de Malte avec ses frères, et ensuite en Sicile; rentra avec eux en France, en 1800; fut radié de la liste des émigrés en 1802; fut nommé, le 4 février 1815, maréchal-de-camp, à prendre rang du 15 novembre 1798; commandeur de Saint-Louis le 1er mai 1821. Il mourut à Troyes, en son hôtel de Mesgrigny, près de l'église Saint-Pantaléon, le 9 août 1822.

Il avait épousé, le 8 juillet 1770, Anne-Edmée de Marchal de Sainscy, qui fut décorée de la croix honoraire de l'ordre de Malte par bref du grand-maître de Rohan, du mois d'octobre 1790, et qui obtint de Louis XVI, au mois de janvier 1791, la permission de la porter. Elle est morte à Troyes le 11 avril 1826. — De ce mariage sont issus

deux fils : 1° Marie-Pierre-François, qui suit; — 2° Adrien-Charles-Marie, tige de la branche des comtes de Briel.

16°. Marie-Pierre-François de Mesgrigny, marquis de Mesgrigny, chevalier honoraire de Malte, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, naquit à Paris le 4 juin 1772. Reçu chevalier de Malte en 1783, il fut successivement enseigne au régiment des gardes-françaises le 12 juin 1787; capitaine d'infanterie et aide-de-camp, le 1er juin 1791; émigré la même année; officier supérieur des hommes d'armes à pied, le 1er janvier 1792; rentré en France avec son père et ses oncles, en 1800; chevalier de Saint-Louis, le 10 septembre 1814; lieutenant-colonel de la légion de Lot-et-Garonne, le 13 janvier 1816; chevalier de la Légion-d'Honneur, le 18 mai 1820; passé dans son même grade au 22e régiment de ligne, le 17 novembre de la même année, passé encore avec le même grade au 4e régiment d'infanterie de la garde royale, le 6 juin 1821; colonel du 16e régiment de ligne, en juin 1824, pour prendre rang du 6 juin 1821; officier de la Légion-d'Honneur quelque temps après; enfin, maréchal-de-camp honoraire en 1826, époque à laquelle il rentra dans ses foyers.

Il avait épousé, le 14 juin 1802, Alexandrine-Julie Estièvre de Tremauville, dont il eut deux fils : 1° Edmond-Edme-Bruno, qui suit; — 2° Emmanuel-Antoine de Mesgrigny, comte de Mesgrigny, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié à demoiselle de Rambuteau, dont il n'a point d'enfants.

17°. Edmond-Edme-Bruno de Mesgrigny, marquis de Mesgrigny, chevalier de la Légion-d'Honneur, naquit à Paris le 2 avril 1803. Ancien lieutenant de dragons, membre du Conseil général de l'Aube, depuis 1845 jusqu'à aujourd'hui.

Il a épousé demoiselle Rosalie-Faustine Pagès, en 1832; de ce mariage sont issus : 1° Marie-Julie-Edith de Mesgrigny, née le 1er novembre 1832, mariée à M. Charles-Maurice-

Nicolas du Parc, d'une famille très-ancienne, originaire de Bretagne; — 2° Claude-François-Auguste, comte de Mesgrigny, né à Paris le 17 avril 1836.

IX

Branche des comtes de Briel.

17°. Adrien-Charles-Marie de Mesgrigny, comte de Briel, chevalier de Malte, officier de la Légion-d'Honneur, second fils de Louis-Marie de Mesgrigny, naquit à Paris le 4 juin 1778. Page de l'empereur Napoléon Ier, puis son écuyer, il fit avec lui la campagne de France en 1813, et fut nommé chef d'escadron. Il fut nommé membre du Conseil général de l'Aube en 1812-1814. Le 30 janvier 1814, M. Adrien de Mesgrigny, écuyer de l'Empereur, fut chargé par le monarque de prier le maire de Brienne, M. Pierret, de rédiger et de remettre au souverain une note contenant le total des maisons incendiées par les armées étrangères, avec leur évaluation.

Ce fut encore lui qui, le 29 mars suivant, présenta à l'Empereur M. Clément, maire de Lusigny, qui fit connaître à sa Majesté l'état affligeant où les armées étrangères avaient réduit sa commune.

A la chute de l'Empire, il rentra dans ses foyers. De 1834 à 1848, il siégea à la Chambre comme député de l'Aube. Il fut créé inspecteur général des haras en janvier 1840, poste qu'il conserva jusqu'à la révolution de février 1848. Il mourut à Paris le 20 mars 1849.

Il avait épousé Marie-Antoinette-Eléonore Barthelot de Rambuteau qui, jusqu'en 1814, fut sous-gouvernante du roi de Rome. Il en eut un fils, qui suit :

18°. Gaston-Edme-Claude de Mesgrigny, comte de Briel, chevalier de la Légion-d'Honneur, naquit à Paris le 14 octobre 1804. Elève de Saint-Cyr, il fut officier dans le 1er carabiniers jusqu'à l'époque de son mariage.

Il épousa demoiselle Eugénie de Bossancourt en 1826, dont il eut sept enfants : 1° Marie-Gustave de Mesgrigny, né le 14 décembre 1839, mort le 22 octobre 1842; — 2° Charlotte-Catherine de Mesgrigny, née le 29 novembre 1842, morte le 14 février 1865, à Amélie-les-Bains; — 3° Louis-Jean de Mesgrigny, né le 16 septembre 1844, propriétaire au château de Briel; — 4° Laure-Marie-Madeleine, née le 23 janvier 1846, morte au château de Briel le 6 juillet 1864; — 5° Henriette-Marceline de Mesgrigny, née le 27 septembre 1848; — 6° Agathe-Eugénie de Mesgrigny, née le 9 mars 1850; — 7° Cécile-Antoinette de Mesgrigny, née le 14 avril 1852.

Les armes de la famille de Mesgrigny sont : *d'argent, au lion de sable*. Supports : *Deux griffons*. Timbre : *Couronne de marquis*. Devise : DEUS FORTITUDO MEA.

Troyes, le 19 août 1864.

NOTE

SUR DEUX

POTERIES ACOUSTIQUES

DÉCOUVERTES DANS LES COMBLES

DE L'EGLISE DE St-JEAN DE TROYES

PAR M. L'ABBÉ COFFINET

MEMBRE RÉSIDANT



Deux vases, extrêmement intéressants, viennent d'être offerts au Musée de notre ville par M. l'abbé Morlot, chanoine honoraire de la cathédrale, et curé de la paroisse de Saint-Jean de Troyes.

Ces vases, parfaitement conservés, sont en terre d'une couleur rougeâtre.

L'un, à forme arrondie, mesure 35 centimètres de hauteur. La circonférence de sa panse est de 95 centimètres; celle du pied, de 60 centimètres; et, enfin, celle de l'orifice, de 31 centimètres.

L'autre, d'une forme moins arrondie et plus allongée, mesure 37 centimètres de hauteur. La circonférence de la panse est de 89 centimètres; celle du pied, de 73 centimètres; et, celle de l'orifice, de 28 centimètres.

Il n'est pas inutile de faire remarquer :

1° que c'est dans les *combles*, c'est-à-dire, *au-dessus des voûtes de l'église*, que ces pots ont été dernièrement découverts ;

2° qu'ils sont *dépourvus d'anses ;*

Et 3° que l'un d'eux porte *encore adhérent à son pourtour le plâtre qui avait servi à le fixer dans la maçonnerie des voûtes* de ladite église.

Cette triple observation nous autorise à regarder ces vases comme ayant certainement rempli la destination de *poteries acoustiques* (1).

Les architectes du moyen âge ont placé, parfois, à l'intérieur des édifices religieux, dans les parements des murs, dans les nervures ou dans les reins des voûtes, des *pots acoustiques* de terre cuite, probablement pour augmenter la sonorité des vaisseaux.

M. Viollet-le-Duc a constaté la présence de ces pots dans les chœurs des églises des XIIe et XIIIe siècles.

Plusieurs archéologues modernes ont fait les mêmes observations en France, en Suède, en Danemark et en Russie (2).

Ces *poteries* sont généralement engagées dans la maçonnerie, ne laissant voir, à l'intérieur, que leur orifice au nu des murs ou des voûtes. Elles sont placées à différentes hauteurs, et quelquefois en quinconce, mais particuliè-

---

(1) Le grave Vitruve affirme qu'on se servait, dans les théâtres antiques, de ces poteries à répercussion, pour leur procurer de la sonorité.

(2) M. Huard, directeur du Musée d'Arles ; — M. Mandelgren, savant suédois ; — M. Waldimir Stassoff, rédacteur du *Journal Archéologique officiel de Saint-Pétersbourg ;* — M. Gornostaeff, membre de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg et professeur de l'art dans cette académie, etc., etc.

rement près des angles. « Il en existe, dit l'habile archi-
» tecte de la métropole de Paris, dans l'abside carrée de
» l'église de Montréale (Yonne). »

Notre savant confrère, M. l'abbé Cochet, en a rencontré quelques-unes (qu'il attribue aux XVI[e] et XVII[e] siècles) dans l'église de Saint-Laurent-en-Caux et à l'abbaye de Montivilliers, dans la nef de Mont-aux-Malades, près Rouen, ainsi que dans les églises de Contremoulins, près Fécamp, et de Perruel, près Périers-sur-Andelle (arrondissement des Andelys). — La Normandie est peut-être la province où ces *poteries acoustiques* ont été le plus fréquemment employées, pour rendre sonores les chœurs des édifices religieux.

On en a trouvé aussi dans les monuments de Provence, et notamment dans l'église de Saint-Blaise, à Arles.

Dans une *notice sur le couvent des Célestins de Metz*, M. Bouteiller, membre de l'Académie impériale de cette ville, cite un passage très-curieux d'une *Chronique de ce monastère*, écrite vers la fin du XV[e] siècle, et dans laquelle il est question de ces *poteries acoustiques*. — A l'année 1432, page 133 du *manuscrit*, on lit :

« En c'est année dessus dit, au mois d'aoust, le vigile
» de l'Assumption Nostre-Dame, aprez que frère Ode Le
» Roy, priour de séans, fut retournez du chapître genâl
» dessus dit, il ordonna de mettre des *pots* au chœur de
» l'église de séans, disant qu'il en avait vu, *aultre part*,
» en aucune église, et pensant qu'il y ferait meilleur
» chanter, et que il y resonnerait plus fort. Et y furent mis
» tous, en ung jour, par tant d'ouvriers qu'il souffisait.
» Mais, je ne scay si on chante mieulx que on ne fesait.
» Et c'est une chose à croire que les murs en furent gran-
» dement crolleys et deshochiets (1). Beaucoup de gens,

(1) C'est-à-dire : en furent grandement ébranlés et prêts à crouler.

» qui viennent séans, sont bien merveillez que ce y soit
» fait. Ils disent, aucune fois, qu'il vaudrait mieulx qu'ils
» fussent à présent dehors, pensant que bon ils seroient là
» mis pour jouyr à plaisir aux foux. »

(Il y a en marge du *manuscrit* : « *Eccè risu digna.* »)

Ce texte est précis : il dissipe tout doute sur l'existence des *poteries acoustiques*. A la vérité, l'historien de la *Chronique des Célestins de Metz* se moque agréablement du prieur Ode Le Roy, qui fit placer ces *agents de répercussion* dans les murs de son église, pour la grande fête de l'Assomption de l'année 1432. Mais le Prieur n'en avait pas moins vu, étudié et admiré *ailleurs* ce *mode d'acoustique;* et, en revenant du chapitre général de son Ordre, il avait voulu en doter l'église de son prieuré. — Quoique les Messins en aient ri, et qu'ils aient déclaré que c'était bon pour amuser les fous, il est certain qu'on recourut, pendant le moyen âge, à cet engin, *efficace ou non*, pour donner de la sonorité aux monuments religieux.

A quelle époque remontent les deux *poteries acoustiques* de l'église de Saint-Jean de Troyes?

Nous savons qu'en 1524 le chœur de cet édifice, ainsi que les *combles* et les *voûtes* de la grande nef furent gravement compromis par un affreux incendie. Les reconstructions nécessitées par ce désastre ne furent achevées qu'en 1554. — Ce serait entre ces deux dates qu'il faudrait, selon nous, placer la découverte primitive de nos *poteries acoustiques,* et leur dépôt dans les *combles*, où elles sont restées jusque dans ces derniers jours. — Par conséquent, *elles seraient antérieures au* XVI[e] *siècle*. Du reste, leur matière, leur forme et leurs dimensions sont identiques à celles *d'autres agents de répercussion* de la même époque,

trouvés, depuis une vingtaine d'années, dans certaines contrées de la France (1).

Le don de M. le curé de Saint-Jean a une véritable importance, parce qu'il révèle, dans une des principales églises de notre diocèse, l'existence d'un fait archéologique jusqu'ici ignoré, et qui intéresse, au plus haut point, l'*étude de l'acoustique monumentale*. De plus, il enrichit notre Musée de deux *poteries*, qui n'ont point d'analogues parmi nos collections céramiques.

Je prie la Société de vouloir bien voter des remerciements à M. l'abbé Morlot pour cette intéressante libéralité.

Troyes, le 17 novembre 1865.

---

(3) *Annales Archéologiques*, tom. 22, pages 294 et 354. — *Dictionnaire d'Architecture*, tom. 7, page 471. — Un de ces vases se trouve maintenant déposé dans la Bibliothèque publique de Montivilliers (Seine-Inférieure).

NÉCROLOGIE

COMMUNICATION

PAR M. AMÉDÉE GAYOT

Président de la Société

EN ANNONÇANT LA MORT DE M. TRUCHY

MEMBRE RÉSIDANT

MESSIEURS,

Moins heureux que mon prédécesseur, M. Gréau, qui, dans la dernière séance de l'année 1866, s'applaudissait de n'avoir vu mourir, pendant sa présidence, aucun de nos membres résidants, je viens déjà déplorer avec vous la perte d'un de nos collègues digne au plus haut point d'estime et d'affection, M. Hippolyte Truchy de la Huproye.

Admis dans le sein de la Société Académique le 16 février 1855, il a été notre collaborateur pendant onze années. Vous avez donc pu pleinement apprécier l'aménité et la sûreté de son commerce, la bienveillance de son caractère, la rectitude de son jugement.

Membre de notre section d'agriculture, il y a apporté le tribut de son expérience. Familier avec tous les détails de

la ferme, avec tous les travaux des champs, doué de connaissances très-étendues en sylviculture, il appréciait avec un rare bon sens les nouvelles méthodes, et signalait avec sagacité leurs avantages et leurs inconvénients pratiques.

C'est à l'initiative de M. Truchy que nous devons l'amélioration de la race ovine dans notre département. Avant qu'aucun autre propriétaire n'eût porté son attention sur un point si important dans nos contrées, il avait fondé une bergerie modèle pour la production des béliers mérinos purs; il avait réussi à obtenir des produits aussi remarquables que les types de Rambouillet.

Dévoué aux intérêts de son pays natal qu'il aimait tant et où il était tant aimé, il a été l'un des fondateurs et l'un des soutiens du Comice agricole d'Ervy. Il a beaucoup contribué, par ses conseils et par ses exemples, aux progrès réalisés sur ce sol si difficile à cultiver.

Nous n'aurons jamais, Messieurs, un collègue plus dévoué, plus affectueux, plus modeste et plus heureux des succès des autres. Hélas! sa santé peut être comptée au nombre des principales causes qui le privaient de prendre à vos travaux une part plus active et plus prépondérante.

Depuis longtemps, en effet, M. Truchy sentait se tarir en lui les sources de la vie. Il supportait cet affaiblissement graduel et continu avec un calme et une fermeté qui entretenaient l'espoir de sa famille et de ses amis. Et, dans ces derniers mois, quand la coupe se vidait goutte à goutte, quand chaque journée emportait une portion de lui-même, avec quelle résignation il suivait ce travail de la mort, essayant de rassurer sa compagne éplorée et ses amis consternés! Il nous a prouvé ainsi une fois de plus que le courage le plus stoïque peut s'allier avec la simplicité des mœurs et la douceur du caractère.

L'un de nos membres d'honneur, M[gr] l'Evêque de Troyes, dans une allocution prononcée à l'église de Sainte-Made-

leine, après le service funèbre, a mis en relief les sentiments religieux de M. Truchy; un autre de nos collègues, M. de Villemereuil, autorisé par sa haute position au Conseil général, a parlé des services qu'il a rendus dans cette assemblée dont il était le membre le plus ancien. J'ai dû me borner ici à ce qui, dans sa vie, concernait notre Société. Il y a néanmoins une de ses qualités qui éclaire tous les côtés de son existence et qu'il appartient à tous de glorifier : je veux parler de sa bienfaisance.

Possesseur d'une grande fortune, notre collègue, admirablement secondé par Mme Truchy, en faisait le plus noble usage. Malgré le soin qu'il prenait de cacher ses libéralités, je pourrais citer dans sa vie bien des traits touchants; vous y verriez toujours la simplicité et la modestie unies à la plus ingénieuse charité.

C'est là le secret de l'affection que lui portaient les populations au milieu desquelles il résidait, et dont on a vu la preuve touchante dans l'immense concours d'amis de toute condition et de tout âge qui, à Ervy, se pressaient en sanglotant autour de son cercueil : précieuse popularité, faveur de bon aloi, qui ne préparent jamais ni mécomptes, ni regrets, et qui portent des fruits au-delà même de notre vie terrestre!

Troyes. — Séance du 16 février 1866.

CATALOGUE

DE LA

FLORE DES ILES AÇORES

PRÉCÉDÉ DE

L'ITINÉRAIRE D'UN VOYAGE DANS CET ARCHIPEL

PAR

M. HENRI DROUET

MEMBRE HONORAIRE

AVANT-PROPOS

Adanson paraît être l'un des premiers naturalistes qui se soit arrêté aux Açores. Il fit à Fayal un séjour de deux à trois semaines, aux mois d'octobre et novembre de l'année 1753, et consacra quelques pages à l'aspect général et aux productions naturelles de cette île dans la relation de son voyage au Sénégal (1).

Forster, après lui, visita la même île de Fayal, point de relâche habituel des bâtiments revenant en Europe, et ce

(1) Adanson. Histoire naturelle du Sénégal. Paris, 1757; in-4°, pp. 181 et suiv.

voyageur célèbre a consigné ses observations dans un mémoire où il donne les résultats de ses explorations botaniques sur plusieurs îles de l'océan Atlantique (1). Son livre, devenu rare en France, n'est pas parvenu entre mes mains.

A peu près vers le même temps, Francis Masson, voyageant pour enrichir le jardin botanique de Kew, envoya au directeur de cet établissement divers documents relatifs à la végétation de l'île de San-Miguel, et aussi des graines et des spécimens de plantes recueillies dans cet archipel. Sa lettre est datée de 1777 (2). Il s'arrêta aux Canaries, aux Madères et aux Açores en revenant du Cap. Les plantes nouvelles qu'il découvrit furent décrites par Aiton, dans le *Hortus Kewensis* (3).

Près d'un demi-siècle s'écoula sans qu'il fût davantage question de la végétation propre à ces terres océaniennes, lorsqu'en 1838, trois botanistes allemands, Guthnick (de Berne) et Hochstetter, père et fils (d'Esslingen), effectuèrent aux Açores, en compagnie du minéralogiste Gygax, un voyage d'exploration. Arrivés au mois d'avril, nos voyageurs visitèrent successivement San-Miguel, Terceira, Fayal, Florès, Corvo et Pico, dont ils gravirent le pic les 17 et 18 juillet; ils partirent pour Madère au commencement du mois d'août.

Cette exploration donna matière à deux mémoires ou publications successives.

Le premier travail, publié par Seubert et C. Hochstetter

---

(1) FORSTER. Plantæ atlanticæ ex insulis Madeira, S. Jacobi, Adscensionis, Stæ Helenæ et Fayal. Gœttingæ, 1787, in-4°.

(2) MASSON. An Account of the Island of San Miguel (in : *Philosoph. Transact.*, t. LXVIII, 1778, 2e part., pp. 601-610).

(3) AITON. Hortus Kewensis, or a Catalogue of the plants cultivated in the royal botanic garden at Kew. London, 1789, 3 vol. in-8°. — 2e édition : London, 1810-1813, 5 vol. in-8°.

fils dans les *Archives d'histoire naturelle* de Wiegmann (1), comprend des considérations générales sur le climat et la végétation des Açores, et la liste de 308 espèces de végétaux recueillis dans l'archipel.

Le second, plus complet que le premier, fut publié par le D[r] Seubert seul. Le *Flora azorica* renferme d'excellentes généralités sur le climat, le sol, la végétation de l'archipel, et l'énumération méthodique, critique et raisonnée de 391 espèces de plantes observées dans ces îles. Il est accompagné de 15 planches, représentant les espèces nouvelles décrites dans l'ouvrage (2). On peut dire que c'est le traité le plus achevé qui ait été publié sur la flore de cet archipel, et le premier document à se procurer si l'on veut se former une idée de la végétation de ce pays peu connu.

Vers le même temps, c'est à-dire en 1842, un botaniste anglais faisant partie de l'expédition du capitaine Vidal, chargé par l'amirauté britannique du sondage de l'archipel, visita les îles de Fayal, Pico, Florès et Corvo. C'est ainsi que M. Watson recueillit les plantes des Açores et publia cinq notes ou catalogues relatifs à ce sujet dans le *Journal de botanique de Londres* de Hooker (3). Ces différentes notices, offrant la combinaison des propres recherches de l'auteur et de celles des botanistes allemands,

---

(1) Seubert et Hochstetter. Uebersicht der Flora der Azorischen Inseln (in : Wiegmann's *Archiv. für Naturgeschichte*, IX, I, 1843, pp. 1-24, avec une planche).

(2) Seubert. Flora azorica. Bonnæ, 1844, in-4°, avec 15 planches.

(3) Watson. Notes of a Botanical Tour in the Western Azores (in : Hooker's *Lond. Journ. of botany*, t. II, 1843, pp. 1, 125 et 394; voir aussi : Halle'sche *Botanische Zeitung*, 1843, p. 32, et 1844, p. 10, qui reproduit les articles de Watson par extraits).

Watson. Notes on the Botany of the Azores (in : *Lond. Journ. Bot.*, t. III, 1844, pp. 582-617).

Watson. Supplementary Notes on the Botany of the Azores (in : *Lond. Journ. Bot.*, t. VI, 1847, pp. 380-397).

énumèrent environ 470 végétaux; elles sont également indispensables à quiconque veut étudier la flore de ce pays et présentent, en même temps que des observations ingénieuses sur les formes nouvelles ou critiques, l'indication de plusieurs espèces qui avaient échappé aux naturalistes allemands. En sorte que les notices de M. Watson, et le *Flora azorica* de Seubert, se complétant et se corroborant mutuellement, forment un ensemble de documents des plus précieux pour l'étude de la flore de ce pays.

J'ajouterai que M. Hunt, longtemps consul d'Angleterre à San-Miguel, a également étudié la végétation de cette île et celle de Santa-Maria; il a consigné, à ce propos, diverses informations dans la description qu'il a donnée de ces deux îles (1) et envoyé un certain nombre de plantes à M. Watson qui les a mentionnées, soit dans ses notices imprimées, soit dans des notes manuscrites adressées à ses correspondants.

Enfin on trouvera, dans le catalogue des plantes du jardin botanique de l'École de médecine de Lisbonne, l'indication de bon nombre de végétaux propres aux îles Açores, la plupart, il est vrai, déjà signalés par Hochstetter et Seubert (2). Ce catalogue, dressé avec soin, a été rédigé par MM. B. A. Gomès et da S. Beirâo.

Tel était l'état des choses lorsque j'arrivai aux îles Açores en 1857, avec M. Arthur Morelet, de Dijon. Dans le même temps voyageait un géologue allemand, M. George Hartung qui, ainsi que nous, joignit bientôt à ses recherches spéciales la préparation des plantes. Mais je dois dire que la botanique n'était, pour aucun de nous, la principale préoccupation, M. Hartung étudiant, comme je viens de le

---

(1) Hunt. Description of the Island of Santa-Maria and San Miguel (in : *Journ. Roy. Geogr. Soc. Lond.*, t. XV, 1845, pp. 258-282).

(2) Catalogus plantarum horti botanici medico-cirurgicæ scholæ olisiponensis anno MDCCCLII. Olisipone, 1851, in-16.

dire, les phénomènes géologiques et volcaniques, et M. Morelet et moi consacrant presque tous nos soins à la zoologie.

Mes deux compagnons de voyage ayant bien voulu me remettre, M. Morelet, ses plantes même, M. Hartung, une liste de celles qu'il a recueillies, c'est l'ensemble des découvertes faites par nos devanciers et par nous dont j'offre ici le résultat; et nos investigations s'étant portées sur la totalité des îles qui composent l'archipel, ainsi qu'on le verra par l'itinéraire ci-joint, nous avons été assez heureux pour y découvrir bon nombre d'espèces qui avaient échappé à nos prédécesseurs.

C'est ainsi que, sur les 727 espèces dont se compose actuellement le catalogue de la Flore des Açores, notre herbier en comprend 450, parmi lesquelles près de 150 n'avaient point encore été signalées.

Un fait digne de remarque et qui n'échappera à personne, c'est le caractère essentiellement européen que présente cette flore; et un autre trait propre à la végétation de cet archipel, c'est que la plupart des espèces du continent qui se retrouvent en grand nombre aux Açores n'y sont pas actuellement à l'état de type, mais bien de variété plus ou moins tranchée. Les conditions, les influences locales de toute nature s'y font visiblement sentir, et les formes ne sont pas stables, ni parfaitement arrêtées. On sent que la vie végétale y est encore, comme le règne animal, à l'état d'élaboration et en travail d'installation. On se convaincra de ce fait en remarquant, au catalogue, le grand nombre d'espèces accompagnées de la mention *varietas*, de même que l'on est égalemeut frappé de l'abondance, dans ces parages, des protophytes et des protozoaires.

Il serait à coup sûr intéressant de comparer notre flore à celles du Portugal, des Madères, des Canaries et même du Maroc, qui sont les terres les plus voisines et les points les

plus rapprochés. Mais une semblable tâche serait au-dessus de mes forces, et je suis loin d'ailleurs d'avoir à ma disposition tous les documents nécessaires à un exposé de cette nature (1).

Il ne faudra donc pas chercher dans ce mémoire autre chose que ce qui y est réellement consigné, c'est-à-dire : dans l'itinéraire, un récit simple et fidèle de mon voyage; dans le catalogue, une liste aussi complète qu'il a été possible des végétaux croissant spontanément dans l'archipel açoréen. J'ai enregistré des faits : à d'autres à en tirer telles conséquences que de droit.

Je ne puis terminer ce préambule sans adresser des remerciements aux naturalistes qui ont bien voulu me seconder, et sans la coopération desquels cette publication n'aurait peut-être pas eu lieu.

A MM. Morelet et Hartung, d'abord, qui ont mis à ma disposition, avec une rare obligeance, les documents et les matériaux qu'ils possédaient : ils m'ont ainsi permis de grouper nos découvertes partielles et de n'en faire qu'un tout. Le lecteur trouvera d'ingénieux aperçus et des considérations générales sur la végétation de l'archipel dans leurs récents ouvrages (2).

Puis à MM. le professeur Oswald Heer, de Zürich ; H. C.

---

(1) Pour la flore de Madère et de Porto-Santo, voir les travaux de *Raddi, Kuhl, Bowdich, Holl, Lowe, Schacht*, etc. Pour les Canaries, voir : *A. de Humboldt, L. de Buch, Smith, Webb* et *Berthelot, Schacht*, etc. Pour le Portugal : *Brotero, Hoffmannsegg* et *Link, Gomès, Welwitsch, Corréa da Serra, Figueiredo, Vandelli*, et beaucoup d'autres.

(2) Morelet. Notice sur l'histoire naturelle des Açores. Paris, 1860, in-8°. 5 planches grav. et col.

Hartung. Die Azoren in ihren ausseren Erscheinung, und nach ihrer geognostischen Natur geschildert. Leipzig, 1860, in-8° et atlas in-4° de 20 planches.

On peut consulter aussi : Drouet. Eléments de la Faune açoréenne. Paris, 1861, in-4°, pp. 46-63.

Watson, de Londres; W. J. Hooker, directeur du jardin botanique de Kew, à Londres; S. des Étangs, juge de paix à Bar-sur-Aube; Jules Richard, substitut à Rochefort; Antoine Legrand, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Étienne; Verlot, chef de l'école de culture au Muséum d'histoire naturelle de Paris, et Lombard, botaniste à Dijon, qui tous, à différents points de vue, m'ont été d'un puissant secours pour la détermination précise des espèces et la rédaction du catalogue.

Toutes les espèces marquées d'une astérisque* sont celles qui ont été recueillies pendant notre voyage et qui par conséquent figurent, soit dans mon herbier, soit dans celui de M. Hartung, actuellement entre les mains de M. Heer, à Zürich.

Dijon, le 15 décembre 1865.

ITINÉRAIRE

Nous débarquâmes à Lisbonne le 29 mars 1857, M. Arthur Morelet et moi. Notre intention était d'explorer l'archipel des îles Açores, qui appartient au Portugal, sous le rapport des productions naturelles et plus spécialement de la malacologie, et nous attendions impatiemment le départ de quelque bâtiment, lorsqu'enfin, le 18 avril, la *Reine des Açores,* petite goëlette de 140 tonneaux en destination de Pernambuco, mit à la voile. Nous partions munis d'une lettre de recommandation expresse que nous devions à la haute bienveillance de Sa Majesté le roi Dom Pedro V, protecteur éclairé des sciences, qu'une mort cruelle devait enlever prématurément à l'affection de ses sujets, et qui daigna nous faire, pendant notre séjour à Lisbonne, ainsi que les autres membres de la famille royale, l'accueil le plus hospitalier et le plus flatteur (1). M. le docteur Bernardino Antonio Gomès, conseiller et médecin du roi, botaniste distingué, nous avait

(1) S. M. le roi Dom Pedro V, qu'un goût prononcé avait porté dès sa première jeunesse vers l'étude des sciences naturelles, était né le 16 septembre 1837. Monté sur le trône le 15 novembre 1853, sous la régence du roi son père, et devenu majeur le 16 septembre 1855, il avait épousé, le 29 avril 1858, la princesse Stéphanie de Hohenzollern-Sigmaringen. La reine Stéphanie est morte le 17 juillet 1859. Le roi Dom Pedro mourut lui-même, de la fièvre typhoïde, le 11 novembre 1861. Sa courte carrière laissera de longs souvenirs. S'il a été moissonné avant l'heure, on n'oubliera jamais qu'il a noblement porté la couronne et dignement traversé la vie.

également remis des lettres pour les principaux personnages de l'archipel ; en sorte que notre départ s'effectuait dans d'excellentes conditions, et il nous tardait d'arriver aux terres océaniennes où prospère l'oranger, but mystérieux et désiré de notre voyage.

Ce n'est point ici le lieu de raconter les incidents divers de notre séjour à Lisbonne; un semblable récit sortirait de notre cadre. Toutefois, je ne puis m'empêcher d'énumérer sommairement les objets principaux qui fixèrent notre attention.

La tour de Bélem à l'entrée du Tage, la cathédrale, les théâtres, le *Chiado*, les principaux marchés, le *Passeio publico* et les promenades de San-Pedro d'Alcantara et d'Estrella, le couvent des Jéronymos à Bélem, monument d'une imposante magnificence dont l'architecture est un mélange de mauro-byzantin et de gothique-normand, le palais d'Ajuda, l'église de Jean IV, le jardin botanique, le palais des Necessidades, les musées conchyliologique et ornithologique du roi, les jardins du palais des Necessidades, ceux du duc de Palmella, le muséum d'histoire naturelle et la bibliothèque de l'Académie des sciences, appelèrent tour à tour notre attention et occupèrent, d'une manière aussi utile qu'agréable, notre séjour dans la capitale du Portugal.

A cette époque, il n'y avait pas à Lisbonne d'observatoire fonctionnant régulièrement : cette lacune a été comblée depuis, au grand avantage des observations astronomiques et météorologiques.

Nous pûmes visiter aussi une partie des environs si pittoresques de Lisbonne, notamment Cintra et son château royal dressé au faîte de la Pena, Colarès, célèbre par ses vignobles, Cacilhas, sur la rive gauche du Tage, et quelques autres localités.

Nous fîmes encore avec profit la connaissance de M. d'Oliveira-Machado et de M. José de Torrès, hommes

de lettres, tous deux de San-Miguel, qui nous transmirent obligeamment sur l'archipel que nous allions explorer les documents qu'ils possédaient et qui ressortissaient à nos études.

SAN-MIGUEL

J'ai dit que nous avions quitté Lisbonne le 18 avril 1857. La traversée s'effectua heureusement et sans incident notable jusqu'à San-Miguel, où nous devions débarquer; je remarquai seulement que l'océan, sur une bonne partie de notre route, était parsemé d'une innombrable quantité d'animaux jaunâtres, que nous comparions à des citrons, et qui sans doute étaient des méduses ou quelqu'autre acalèphe; il y en avait aussi de roses et de gris, mais je ne pus réussir à m'en procurer. Le 24 avril, vers les onze heures du matin, les côtes de l'île San-Miguel nous apparurent dans le lointain; vers deux heures, on les aperçut très-distinctement : au dire des marins, nous en étions alors à huit milles environ. La partie méridionale de l'île, que nous contournions, se compose en général de falaises élevées, profondément labourées par de nombreuses fissures et plongeant à pic dans la mer. Toutes ces côtes étaient vertes et semblaient revêtues de cultures et de céréales. Enfin nous aperçûmes Ponta-Delgada, chef-lieu de l'île, et sa baie; et déjà il nous semblait sentir dans l'air le doux parfum des orangers, quand la nuit nous surprit au milieu de manœuvres que le vent ne secondait plus; force nous fut de jeter l'ancre et d'attendre au lendemain pour débarquer.

Le 25, après avoir passé par les visites de la police, de la santé et de la douane, un canot nous conduisit à terre. A peine installés à l'hôtel, nous recevions la visite de

M. José do Canto, le plus riche propriétaire de l'île, homme instruit et d'une rare obligeance qui, informé de notre arrivée, vint spontanément se mettre à notre disposition et nous fut d'un immense secours pendant tout notre séjour à San-Miguel. De notre côté, nous fîmes notre visite d'arrivée au gouverneur et nous en reçûmes très-bon accueil. Ce qui nous frappa tout d'abord, c'est la coiffure singulière et originale des hommes du peuple et de la campagne. Ils portent sur la tête un lourd chapeau de feutre gris ou bleu, pourvu d'une longue et large visière à pointes latérales et d'un appendice en drap rabattu autour du cou et sur les épaules. Cette coiffure s'appelle *carapuça,* et pèse de deux à trois livres. On assure qu'elle protège les yeux contre le soleil, les oreilles et le cou contre le vent, les épaules contre la pluie. Malgré tous ces avantages, je dois dire que cette espèce de casque nous parut lourd, disgracieux et peu commode. Le costume des femmes du peuple attira également notre attention. Elles portent un grand manteau de drap bleu ou brun (*capote*), et sur la tête un vaste capuchon (*capello*) de même étoffe et de même couleur, qui ne laisse rien voir de la figure. Rien de bizarre comme cet accoutrement, que le climat ne justifie guère, et dont l'institution se rattache peut-être aux coutumes religieuses et monastiques des anciens temps.

Après avoir consacré trois jours à établir des relations et à faire quelques reconnaissances autour de Ponta-Delgada, nous partîmes le 29 avril, à six heures du matin, pour une excursion au pic du Ledo, situé dans la direction du nord, à peu près au milieu de l'île. Les ânes sont habituellement employés comme montures ordinaires par les Açoréens, et nous n'avions rien de mieux à faire que de nous conformer à cet usage. En général, ces animaux sont petits, mais robustes; ils peuvent marcher un jour et une nuit presque sans repos. Un guide ou *burriqueiro*

les dirige, en les stimulant tout à la fois de la voix et d'un long bâton, dont l'açoréen est presque toujours muni. Ces guides, vêtus à la légère et pieds nus, font à pied le même trajet que les ânes, souvent en courant. Quant au voyageur, il est commodément assis de côté sur une selle de forme particulière, les jambes pendantes du côté du montoir. Le tout se paie 2 sérilles, c'est-à-dire, un peu plus de 2 francs par jour. C'est dans ces conditions que nous accomplissions notre première excursion, accompagnés ou plutôt dirigés par M. José do Canto et par son frère, M. Ernesto, dont l'obligeance nous fut aussi très-profitable.

Deux heures de marche soutenue à travers un long et interminable village ou faubourg nous conduisirent à la région montagneuse, où nous devions mettre pied à terre et commencer nos investigations. Nous fûmes assez heureux pour découvrir, malgré la saison peu avancée, plusieurs mollusques intéressants des genres hélice, maillot et cyclostôme, qui s'abritent au pied des bruyères dont toutes les montagnes de cette région sont uniformément recouvertes; la plus abondante de toutes est le *Myrsine retusa*. Cette grande uniformité de végétation, et sa nature, impriment à ces cimes désertes et solitaires un cachet singulièrement sombre et mélancolique. L'innombrable famille des mousses, des lichens, des fougères, se développe abondamment et tapisse partout les rochers et le flanc des des ravins. Le chemin que nous suivions, profond, raviné, paraissait être le lit d'un torrent à bords escarpés, contre lesquels les différentes roches volcaniques viennent affleurer.

A midi, nous fîmes une halte dans les ruines d'une ancienne maison de pierre. Cette ruine forme aujourd'hui une grotte tapissée de mousses et d'hépatiques, près de laquelle coule une belle source; j'y recueillis l'intéressant et original *Rhacotheca azorica*. Ce site, orné par

la nature seule, nous parut charmant et d'une délicieuse fraîcheur.

En pénétrant plus avant dans les montagnes, nous trouvâmes de petits lacs au fond de tous les anciens cratères, auxquels les Açoréens ont donné le nom de ***Caldeiras***, qui signifie chaudières. Nous ne fûmes pas peu surpris de voir pulluler, dans tous ces lacs ou marécages, la grenouille commune (***Rana viridis***), apportée vingt années auparavant de Lisbonne à San-Miguel par le vicomte da Praya. Et plus grande encore fut notre surprise d'y pêcher en grande abondance le cyprin doré de la Chine (***Cyprinus auratus***). Comment ce poisson est-il arrivé là?.... C'est encore aujourd'hui pour nous un mystère.

Plus loin, et en s'élevant dans l'extrême région montagneuse, la végétation des sommets se modifie sensiblement. Les bruyères disparaissent et sont remplacées par les touffes énormes d'une mousse jaunâtre et spongieuse (***Sphagnum cymbifolium***), qui entretiennent dans ces localités une perpétuelle humidité. Leurs racines, accumulées depuis des siècles et formant un tissu inextricable, sont employées par les indigènes pour les marcottes des orangers. En même temps qu'une extrême et profonde humidité, le silence et la tristesse règnent dans ces régions désertes. De temps en temps un goëland passait au-dessus de nos têtes en poussant son cri rauque, ou bien la buse (***Buteo vulgaris,*** l'***Açor*** des auteurs de la découverte) planait en guettant sa proie. Pendant plus d'une heure nous marchâmes littéralement dans l'eau, au milieu de ces mousses agglomérées.

Arrivés au sommet du pic du Ledo, lequel, oublié sur les cartes anglaises, mesure entre 600 et 700 mètres au-dessus du niveau de l'océan, un magnifique tableau s'offrit à nos regards. Nous découvrions la mer des deux côtés, au nord et au sud. Vers le nord, une petite baie s'arrondissait en demi-cercle, bordée de maisons

blanches et comme inondée de lumière. Au sud, du côté de Ponta-Delgada masqué par les pics intermédiaires, nous apercevions quelques voiles croisant à l'horizon. Après avoir joui pendant quelque temps de ce brillant panorama, les nuages nous chassèrent de notre poste d'observation.

Au retour nous vîmes un aqueduc se dirigeant vers le sud, et l'on nous apprit que les eaux qui alimentent la ville viennent de ces montagnes, amenées par des tuyaux de terre cuite. Les roches volcaniques qui nous environnaient de toutes parts présentaient les teintes les plus variées : depuis la lave noire jusqu'à la pierre ponce jaunâtre, depuis la pouzzolane rouge comme la brique jusqu'au tuf blanchâtre et pulvérulent, toutes les nuances se trouvaient reproduites. Après trois heures de marche dans des ravins et des chemins escarpés, nous rentrâmes à Ponta-Delgada à huit heures du soir, par un beau clair de lune et au suave parfum des orangers.

Le 2 mai, nous fîmes route pour la caldeira de Sete-Cidades située à l'extrémité occidentale de l'île, où nous devions être dirigés par M. Borges, riche propriétaire, à qui nous fûmes redevables de bons documents et d'une extrême obligeance à nous être agréable. Cette fois, nous partions en véritable caravane : M. Borges, M. Georges Hartung, géologue allemand que le hasard avait amené dans l'archipel en même temps que nous, M. Ernest do Canto, M. Morelet et moi. Nous étions dans un vaste char-à-bancs traîné par deux vigoureux mulets et suivis par une véritable troupe d'ânes qui escortaient huit hommes, guides ou porteurs. Pendant un certain temps, la route borde la mer dans la direction du nord-ouest; puis, lorsqu'on a traversé les villages de Relva et de Feteiras, elle tourne à droite, s'élève sensiblement, et s'enfonce vers le nord dans la région des montagnes. A Feteiras nous quittâmes le char-à-bancs, et le reste du trajet, impraticable à toute voiture, s'effectua sur les ânes. Arrivés

à la crète de cette célèbre caldeira de Sete-Cidades, nous nous arrêtâmes quelques instants pour jouir du panorama saisissant qui s'offre tout-à-coup aux regards. De l'endroit où nous étions postés, la caldeira présente l'aspect majestueux d'un vaste cirque de montagnes rocheuses et escarpées, d'au moins deux lieues de circonférence. Au fond de cet immense cratère d'un volcan depuis longtemps éteint, reposent deux grands lacs aux eaux profondes et surgissent plusieurs autres cratères de moindre dimension. Les flancs de ces montagnes sont, à l'exception des escarpements, recouverts de la sombre et uniforme verdure des bruyères et des laurinées.

Le lendemain, 3 mai, fut employé à visiter les deux lacs (la *Lagoa grande,* et la *Lagoa azul*) qui, à vrai dire, n'en forment qu'un, et les escarpements environnants. Nous fîmes presqu'entièrement le tour de la *Lagoa azul* ou lac bleu, dont les bords escarpés sont revêtus de *Persea azorica*, de hautes bruyères (*Erica azorica, Calluna vulgaris*), de fougères variées et d'arbres verts plantés par les soins de M. Borges. Un troupeau de cinq cents chèvres paissait au milieu des rochers, et comme nous étions frappés du développement considérable des cornes des boucs, M. Borges nous apprit que ces animaux avaient paru constituer une race particulière, propre aux îles Açores, dont il avait envoyé plusieurs couples au Muséum de Paris. A l'un des angles du lac, deux pans de montagne affaissés et arc-boutés, en laissant un vide à la partie inférieure, ont formé une grotte d'un effet pittoresque. Du lac bleu on passe sous un petit pont sur la *Lagoa grande,* que nous traversâmes rapidement dans toute sa longueur pour prendre terre à l'extrémité nord. Nous fîmes dans cette localité une bonne récolte de mollusques terrestres, notamment du beau et intéressant *Bulimus cyaneus,* particulier à l'archipel; mais ce fut en vain que nous cherchâmes des espèces lacustres soit dans les lacs, soit dans les sources en-

vironnantes; il en fut d'ailleurs ainsi pendant tout le cours de notre voyage aux Açores, où nous ne rencontrâmes pas un seul mollusque fluviatile.

Nous nous dirigeâmes, le jour suivant, vers Mosteiros, village situé sur l'extrême côte occidentale. En franchissant la chaîne de montagnes qui sépare Sete-Cidades de cette bourgade, nous remarquons un grand nombre d'oiseaux chanteurs, tels que merles, pinsons, cinis, bouvreuils. Arrivé à la cime, on découvre la mer et Mosteiros, bâti sur un petit promontoire. A peu de distance du rivage, trois roches basaltiques, de forme bizarre, se dressent au milieu des flots : les vagues viennent s'y briser, et l'écume rejaillit constamment en gerbes vaporeuses. De là, nous prîmes le chemin de Camarinhas qui suit les sinuosités du littoral, et vîmes chemin faisant une fontaine pittoresquement située dans une gorge de rochers. Arrivés au village de Varzéa, constatant que ces parages étaient peu favorables à nos recherches, nous fîmes volte-face et rebroussâmes sur la caldeira. Parvenus non sans difficultés à la crête, une admirable perspective nous dédommagea de nos fatigues, et la caldeira de Sete-Cidades nous apparut sous un aspect nouveau. Nous distinguions très-nettement, de ce côté, trois caldeiras au milieu de la grande, les deux lacs, le village, le tout animé par les travaux des champs et éclairé par un radieux soleil couchant.

La journée du 5 mai fut consacrée à explorer les beaux bois de faias (*Myrica faya*) qui décorent l'intérieur de la caldeira; nous fîmes dans cette excursion une abondante récolte de mollusques terrestres, et vîmes le *Diksonia culcita*, belle fougère arborescente, dont les appendices soyeux servent à faire des matelas, et qui commençait, ainsi que l'*Osmunda regalis*, à développer ses larges frondes. A cette date aussi, le *Viburnum tinus* entrait en floraison.

Le lendemain, après avoir visité le parc de M. Borges

où nous pûmes voir, prospérant en pleine terre, le *Laurus camphora* et plusieurs autres végétaux propres aux zônes intertropicales, nous prîmes congé de notre hôte à cinq heures du soir et rentrâmes à Ponta-Delgada à neuf, par un beau clair de lune, mais un peu fatigués d'un voyage de cinq lieues fait à dos d'âne sans désemparer.

Je passerai sous silence les fêtes religieuses et populaires auxquelles il nous fut donné d'assister à cette époque de l'année, et qui sont connues sous le nom de fêtes *des couronnes du Saint-Esprit*. Je dirai seulement ici que l'Açoréen raffole des cérémonies religieuses, des processions, et que le clergé portugais s'entend parfaitement à entretenir ce goût chez des populations à mœurs douces et quelque peu contemplatives. Je traiterai plus amplement ce sujet en son lieu.

Le 11 mai, nous devions partir pour Ribeira-Grande, petite ville située sur la côte septentrionale, à quelques lieues au nord-est de Ponta-Delgada ; mais la pluie tomba si fort qu'il fallut remettre le départ au lendemain. Il fit, toute la journée, grand vent et grande pluie ; le thermomètre centigrade marquait : à midi, 20° ; à deux heures, 18°75 ; à sept heures du soir, 16° 25.

La route qui conduit de Ponta-Delgada à Ribeira-Grande nous parut infiniment pittoresque et agréable. Elle côtoie d'abord la mer dans la direction de l'est : puis, lorsqu'on a dépassé le bourg de Rosto-do-Câo, elle oblique vers le nord-est et traverse des sites réellement délicieux. Nous ne pûmes mieux comparer cette partie de l'île, sinon l'île de San-Miguel toute entière, qu'à un vaste jardin, planté d'orangers et de lauriers. A chaque instant nous apercevions des quintas ou vergers d'orangers, des massifs de faias et des bois de lauriers (*Laurus indica*). Partout l'encenso (*Pittosporum undulatum*) déployait son rideau de feuilles d'un vert un peu sombre et ses fleurs blanches odoriférantes. A côté, un champ de maïs, plus

loin, un champ de lin. Au milieu de cette riante végétation, apparaissait une maison coquettement parée de blanc et de rouge, résidence d'été de quelque riche morgado. Au second plan, se dressaient majestueusement les pics et les serras, des troupeaux de bœufs paissaient sur le flanc des montagnes, et des chèvres recherchaient les rocs les plus escarpés. Dans le lointain, à un angle du tableau, la serra s'abaisse, semble former un promontoire, et la mer apparaît, bleuâtre à l'horizon, blanche d'écume sur le rivage.

À Ribeira-Grande, nous fûmes cordialement reçus par M. Diogo Tavarès do Canto Taveira, et son neveu, M. Botelho, voulut absolument nous accompagner jusqu'à Caldeiras, petite localité voisine que nous devions visiter le même jour. Le hameau ne se compose que d'une petite église ou chapelle, et de quatre ou cinq maisons habitées pendant l'été seulement, au moment de la saison des bains. Nous vîmes là un bassin d'eau thermale, sulfureuse et ferrugineuse, analogue à celles de Furnas, autour duquel vivait le *Testacella Maugei*. En suivant le sentier pour sortir de Caldeiras du côté de l'est, on arrive bientôt au bord d'un immense ravin balayé par un torrent pendant l'hiver. Nous ne pûmes nous empêcher de remarquer la vigueur de la végétation de ce site riant, et c'est là que je vis le plus beau bois de lauriers de l'île : nous y fîmes une ample récolte du *Bulimus cyaneus* et du *Cyclostoma hespericum*.

Le lendemain, ayant exploré Ribeira-Grande et ses environs, nous revînmes sur nos pas par une autre route. Après avoir côtoyé la mer jusqu'à Rabo-do-Peixe, et joui, pendant ce trajet, des aspects variés et toujours nouveaux que présente l'océan, on abandonne le littoral et tournant sur la gauche, on retrouve bientôt la région des montagnes. Mais une fois que l'on a atteint la ligne de partage des deux versants nord et sud, et laissé sur la droite la cime du Pico do Fogo, la route suit une pente constam-

ment descendante, en sorte que nous arrivâmes à Ponta-Delgada presque sans fatigue dans l'après-midi, bien que nous fussions en mouvement depuis sept heures du matin.

Sur ces entrefaites, nous assistâmes, vers le milieu de mai, à la plus grande fête religieuse et populaire de toute l'année : la fête du Santo-Christo. Des nombreux couvents de femmes qui existaient autrefois à San-Miguel, deux seulement subsistent encore à Ponta-Delgada : ce sont les couvents de la Esperança et de Santo-André. Or, les religieuses de la Esperança possèdent, entre autres objets précieux, un *Ecce Homo* qu'elles ont imaginé de ne montrer au public qu'une fois seulement par an. Cette cérémonie, qui se fait avec toute la pompe et l'éclat possible, attire à Ponta-Delgada un concours prodigieux de populations voisines. Je n'entrerai pas dans les détails, ce n'est pas ici le lieu et je me réserve de le faire en son temps. Je me contenterai de dire qu'en notre qualité d'étrangers, nous fûmes pris à l'improviste et tenus de suivre la procession à deux pas derrière le vénérable évêque de Ponta-Delgada, bien que nous fussions encore, à notre grand regret, en costume de naturalistes-voyageurs. Le Santo-Christo, que je vis de fort près, est un *Ecce Homo* en bois peint, d'un travail fort médiocre, abrité sous un dais de tentures en velours rouge, brodées d'or. Ce dais est orné d'une profusion de fleurs en plumes d'oies du Brésil, artistement faites par les religieuses elles-mêmes. Sur ses épaules, le Christ porte un manteau de brocard rouge, brodé en or; dans sa main est un sceptre en argent, orné de pierreries; sur sa tête, une couronne d'épines surmontée d'un riche diadème; le tout en argent et rehaussé de pierres précieuses. M. Machado, fils de la respectable madame Machado, principale bienfaitrice du couvent, et aux frais de laquelle se fait la cérémonie, m'a assuré que ces pierreries pouvaient être estimées 500,000 francs. Une religieuse est spécialement affectée à la garde du Santo-Christo; elle reçoit les offrandes et les

aumônes. C'est ainsi que cette image sacrée, enrichie des dons des fidèles, possède aujourd'hui son trésor particulier. Dans la chapelle du couvent, envahie ce jour-là par une foule innombrable, nous fûmes, sans le vouloir, l'occasion d'une semonce assez particulière adressée par le chanoine, ordonnateur de la fête, à la foule turbulente. On nous avait placés en dedans de la grille du chœur qui est fort basse, en face de l'évêque, et comme le bruit dépassait en effet de beaucoup les limites du respect qu'exigeait le saint lieu, le chanoine se tourna vivement vers la foule et lui lança l'apostrophe suivante: « *Taisez-vous donc, où je vous fais* » *mettre à la porte!...* (puis nous désignant) : « *Ces mes-* » *sieurs sont des étrangers venus ici pour admirer, et vous* » *les scandalisez!* » En somme, cette fête, qui est à San-Miguel la plus solennelle de l'année, perpétue au milieu de ces populations paisibles, et cela au profit de la ville et du couvent, un antique usage religieux et des pratiques que l'on ne peut que respecter.

Le 19 mai nous prîmes le chemin de Furnas, vallée justement célèbre par ses caldeiras ou volcans d'eau, analogues en petit aux geysers de l'Islande, par son beau lac, et par la beauté de son site. La route, en quittant Ponta-Delgada, côtoie la mer dans la direction de l'est et traverse Rosto-do-Cão, Alagoa, et Agoa-do-Pâo, trois bourgades dont les maisons se touchent presque sans solution de continuité. Lorsqu'on a dépassé le dernier village, on trouve une plage sablonneuse où les montures enfoncent jusqu'à mi-jambe ; du reste, pas un coquillage, pas un débri organisé dans ce sable, dont quelques galets arrondis interrompent seuls la monotone uniformité. Sur la gauche se dressent des rochers nus et escarpés, mais couronnés à leur sommet par les fleurs roses ou blanches du *Senecio malvæfolius,* l'un des plus beaux végétaux de l'archipel ; à droite, l'immensité de l'océan. Un peu après, nous nous

enfonçâmes dans une gorge étroite, profondément encaissée, et jetant alors un dernier regard en arrière, nous vîmes Ponta-Delgada, la ville aux blanches maisons, coquettement assise au bord de sa rade. Cependant des indices de culture ne tardèrent pas à nous révéler l'approche de la plus ancienne ville de San-Miguel, Villa-Franca, qui fut longtemps chef-lieu de l'île; après l'avoir traversée, abandonnant le littoral, nous tournâmes brusquement à gauche dans la direction du nord-est. Ici le chemin devint très-abrupte, en sorte que ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes à Lagoa-do-Congro, métairie appartenant à M. José do Canto, où nous devions faire une halte. Après nous y être reposés, nous mîmes le cap droit sur Furnas et arrivâmes en vue de cette bourgade après avoir traversé de vastes plateaux couverts de *Myrsine retusa*, des ravins profonds et des gorges étroites au-dessus desquelles les fougères et les ronces entrecroisées formaient une voûte naturelle. Arrivé au sommet de la chaîne qui constitue l'enceinte de la vallée de Furnas, le voyageur jouit d'un magnifique spectacle. Au milieu d'une vaste ceinture de montagnes il découvre, d'un côté, un lac et le pic de Gaspar; de l'autre, la vallée et ses caldeiras qui dégagent constamment des colonnes de vapeur, le village, et la Ribeira-Quente qui serpente jusqu'à la mer. On compte neuf bonnes lieues de Ponta-Delgada à Furnas par le chemin direct; le détour par Lagoa-do-Congro allonge environ d'une lieue.

Le lendemain, dès l'aube, nous prîmes un bain d'eau ferrugineuse dans une immense baignoire en pierre, semblable, pour la forme et la dimension, aux baignoires en mosaïques de l'époque gallo-romaine, et notre première visite fut ensuite pour les *Caldeiras*, au nombre de trois principales.

La première caldeira, que l'on a pris soin d'entourer d'un mur en maçonnerie, a deux mètres environ de dia-

mètre. L'eau pétille et bouillonne à une faible hauteur, mais elle dégage une forte colonne de vapeur brûlante.

La deuxième caldeira offre l'aspect d'un gouffre en entonnoir de trois mètres environ de diamètre, dans lequel l'eau jaillit avec force, retombe et bouillonne sans cesse avec des mugissements.

La troisième, vulgairement appelée *Caldeira de Pedro Botelho* (expression populaire qui sert à désigner l'enfer), est un gouffre large de deux mètres environ, qui vomit sans cesse, à la base de l'escarpement dans lequel il est creusé, une boue noire et bouillonnante, assez semblable, pour l'apparence, à une terre glaise liquide, de couleur foncée. On peut comparer le bruit sourd produit par ces terribles soupiraux au mugissement des vagues, au choc des flots contre les rochers.

Non loin de là jaillit encore une source d'eau gazeuse froide (*agoa azeda*), dont il s'exporte tous les ans de grandes quantités pour le Brésil; et l'on peut dire que, sur toute l'étendue de cette solfatare, l'on rencontre presque à chaque pas des sources d'eaux minérales, soit froides, soit thermales. Les habitants ont eu l'idée d'utiliser ces dernières, en établissant des rigoles et des espèces de réservoirs dans lesquels ils font cuire leurs légumes et même du poisson.

Enfin, au bas du monticule qui donne issue aux deux premières caldeiras, coule la Ribeira-Quente, dont les eaux jaunâtres sont constamment entretenues à une température relativement élevée par des sources chaudes qui sourdent sur plusieurs points de son lit. De place en place, des mousses bleuâtres et des conferves rubigineuses donnent à ses eaux des teintes sinistres. Cependant un cresson, quelques joncs et même le *Myrica faya*, croissent sur la rive, le pied baigné dans cette eau tiède; mais, à l'exception de quelques annélides, nous n'y vîmes pas d'animaux. Sur les flancs du monticule coule une eau incrustante, et à chaque

pas on rencontre le soufre, à l'état natif ou en cristaux. Les pierres, le sol sont chauds, et la température est si forte qu'elle pénètre les chaussures les plus épaisses. Les roches, basalte et trachyte, sont en décomposition, se désagrègent et tombent en cendres sous l'action incessante de ces agents. Elles prennent alors des teintes grises, blanches, rouges, roses, jaunes, souvent veinées, et présentent l'aspect de pierres calcinées, ayant la consistance du savon. Ce terrain brûlant et imprégné de soufre, ces ruisseaux d'eau bouillonnante qui jaillissent de tous côtés, ces vapeurs brûlantes et sulfureuses qui s'élèvent de toutes parts, ces bruits souterrains incessamment répétés, toutes ces particularités impriment au bourg de Furnas une physionomie étrange et saisissante. Nous observâmes les diverses températures, qui nous donnèrent les résultats suivants :

Grandes caldeiras	100 et 95° c.
Petites caldeiras.	92 et 90°.
Eau de la Ribeira-Quente	18°.
Eau gazeuse (*Agoa azeda*)	12°.

On nous montra, enseveli sous les roches calcinées, un tronc énorme de *Juniperus oxycedrus* à demi carbonisé ; ces vestiges prouvent que les genévriers atteignaient autrefois dans l'archipel un plus grand développement qu'aujourd'hui.

Le 21 mai fut de nouveau consacré à l'examen des caldeiras et des phénomènes auxquels elles donnent lieu. On nous apprit que la boue de la caldeira de Pedro-Botelho passait pour guérir les blessures et les plaies. Les eaux thermales sont également bonnes, nous dit-on, pour les blessures, les fractures, les paralysies, les affections de la peau et les maladies syphilitiques. On prend à Furnas quelques bains en été ; mais on est loin de tirer de cette localité et de ses eaux un parti médical suffisant, et il serait

désirable d'y voir fonder un établissement thermal digne de ce nom.

C'est à la surface du lac de Furnas que l'on rencontre quelquefois l'élatérite ou bitume élastique ; parfois aussi en été, lorsque les eaux sont basses, on peut recueillir cette substance sur les bords.

Il nous parut qu'il y avait, à Furnas, moins d'animaux que sur les autres points de l'île ; ainsi nous vîmes peu d'oiseaux, peu de mollusques, pas d'insectes. Cette remarque serait-elle confirmée par une observation plus soutenue?... C'est ce que nous ne pouvons décider. Cependant nous devons dire que, tout autour de la vallée, les montagnes étaient parées d'une belle végétation. A cette époque, le louro (***Persea azorica***) et le folhado (***Viburnum tinus***) étaient en pleine floraison, et les airelles (***Vaccinium longiflorum***) commençaient aussi à développer leurs fleurs en grappe. Au reste, cette vallée, si intéressante d'ailleurs, nous parut relativement un peu froide et excessivement humide. Cette grande humidité est très-remarquable; sans doute elle doit être attribuée, d'une part, aux nuages attirés par des montagnes très-rapprochées et qui, retenus par les bois, se dissolvent fréquemment en une pluie fine et abondante ; d'autre part, aux vapeurs volcaniques continuellement dégagées par les caldeiras et qui se répandent sur la vallée.

Le 22 mai, nous nous dirigeâmes vers le Pico da Vara, point culminant de l'île (près de 1,100 mètres d'après l'excellente carte du capitaine Vidal), et distant de Furnas d'environ trois à quatre lieues, dans la direction de l'est. Toutes les hauteurs que nous traversâmes étaient couvertes de bruyères arborescentes (***Erica azorica***), qui forment parfois des bois entiers. Nous vîmes également, vers 500 mètres, le joli ***Persea azorica,*** après quoi nous entrâmes dans la région du genévrier (***Juniperus oxycedrus***), que les indigènes nomment *cedro*. Vu à une

certaine distance, le genévrier rappelle en effet le port et l'aspect du cèdre, et il n'est pas surprenant qu'au temps de la découverte les Portugais aient pris de grands genévriers pour des cèdres. Il en existait alors des forêts considérables; plusieurs avaient jusqu'à vingt-cinq pieds de haut et le tronc en proportion. Aujourd'hui les forêts ont disparu et les sujets sont petits, rabougris. Cette destruction est regrettable, car on peut dire que le bois manque dans l'île de San-Miguel. Presqu'au sommet du Pico Rodondo, nous fûmes subitement enveloppés par des nuages épais qui nous forcèrent à nous arrêter quelques instants. L'ascension du Pico da Vara, par un sentier à peine tracé entre l'escarpement et un précipice, fut assez difficile; celle du mamelon ou piton qui couronne le pic fut réellement pénible. Cette pente nous parut presque perpendiculaire, et ce ne fut qu'à l'aide des genoux et des mains, sur une herbe courte, humide et glissante, que nous parvînmes à atteindre l'extrême sommet, à midi. Encore, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, ne fûmes-nous pas dédommagés de nos peines : le brouillard nous enveloppa constamment et nous ne pumes rien voir autour de nous. Une maigre végétation décore le sommet du Pico da Vara : au-dessus d'un court tapis de graminées, apparaissent çà et là un genévrier rabougri, un pied chétif de ***Myrsine***, un ***Vaccinium*** et quelques petites fougères. En revanche, des mousses nombreuses, des lichens variés et quelques jongermannes recouvrent les branches et le tronc des arbres. La descente fut non moins pénible que l'ascension, en raison de la déclivité de cette pente glissante. Nous retrouvâmes, sur ces hauteurs, le beau ***Dicksonia culcita*** aux soyeuses racines, et notre retour s'effectua sans autre incident.

Le 23, nous explorâmes la ***Lagoa secca***, le Pico do Fogo, et les alentours du lac de Furnas. Dans la soirée, un

ouragan épouvantable s'abattit sur la vallée et y séjourna une bonne partie de la nuit.

C'est à Furnas que nous vîmes pour la première fois l'*Anguilla canariensis,* qui se rencontre dans la partie haute comme dans la partie basse de la Ribeira-Quente, à une hauteur de 200 mètres. Comme on le sait, cette anguille n'a été jusqu'à présent rencontrée que dans les trois archipels des Açores, des Madères et des Canaries. Nous retrouvâmes aussi à Furnas le *Plutonia atlantica*, le plus intéressant peut-être de tous les mollusques pulmonés de l'archipel açoréen.

Les habitants de Furnas nous semblèrent extrêmement primitifs, sous le rapport des mœurs, des usages et du genre de vie, mais je dois dire en leur faveur que le juge du district n'avait pas eu, depuis trois ans, l'occasion d'y réprimer un seul délit. Cependant les manœuvres n'y gagnent que 140 réis (75 centimes de notre monnaie) par jour outre la nourriture. Ils habitent par familles nombreuses des maisons de lave, ou des huttes couvertes de chaume. Quelquefois il n'y a qu'une seule chambre pour toute la maison, et alors on trouve pêle-mêle le père, la mère, huit ou dix enfants pour le moins (1), les grands parents vieux et infirmes, l'âne, les porcs, le chien, les volailles. Et quelles ressources peuvent faire vivre tout ce monde? C'est ce qui est demeuré pour nous un mystère. Leur nourriture ordinaire consiste en pain de maïs, féves, pois, poisson et viande de porc. Les rues du village pullulent d'enfants entièrement nus. Le vêtement des femmes consiste le plus souvent en une robe d'indienne de couleur claire et

(1) La fécondité des Açoréennes est prodigieuse et ne peut être comparée, en France, qu'à celle des Auvergnates. Elles sont généralement bien faites et vigoureusement constituées. Les familles de vingt enfants n'y sont pas rares.

à volants, un manteau de laine bleue, et sur la tête le capuchon ou simplement un mouchoir blanc. Les hommes portent une veste bleue, un pantalon blanc et la *carapuça :* ils ont toujours à la main un long bâton dont ils se servent adroitement pour descendre et pour gravir les montagnes. Chez les deux sexes, l'usage des chaussures est complètement inconnu.

Nous quittâmes Furnas le 25 mai, à sept heures du matin, et prenant cette fois le chemin direct, par Garça et Villa-Franca, nous entrâmes à Ponta-Delgada à cinq heures du soir, après un trajet d'environ neuf lieues.

Une occasion s'étant presqu'aussitôt offerte pour l'île de Santa-Maria que nous tenions essentiellement à explorer, nous quittâmes la rade de Ponta-Delgada à sept heures du soir, le 30 mai, et le 1er juin, à six heures du matin, le petit yacht *Os Tres Amigos* nous débarqua dans la baie de Villa-do-Porto.

SANTA-MARIA

L'île de Santa-Maria, comprise entre 36° 55' et 37° 1' de latitude, et située un peu à gauche du 27e parallèle de longitude, est la plus méridionale des îles de l'archipel et la plus rapprochée du continent africain dont elle est séparée par une distance de 810 milles.

Ayant trouvé à louer à l'extrémité de la ville une petite maisonnette inhabitée, nous y établîmes, avec M. Hartung, notre quartier-général ; nous réservant toutefois, M. Morelet et moi, de profiter pour la nuit de l'hospitalité qui nous fut gracieusement offerte par M. Queiros, substitut du procureur du roi. Bien que le sujet ne fut pas nouveau pour nous, nous fûmes frappés en débarquant à Villa-do-

Porto de l'ampleur tout à fait extraordinaire des capuchons portés par les femmes. Ils sont plus volumineux, plus élevés encore que ceux de San-Miguel. Ensevelies sous ce vêtement bizarre et peu gracieux, les femmes marchaient gravement le long des murailles, semblables à de noirs fantômes.

Notre première excursion, le 2 juin, fut pour le Pico do Facho, petite montagne située à peu de distance dans l'est, à laquelle les cartes anglaises attribuent 230 mètres, et qui est séparée de Villa-do-Porto par un ravin au fond duquel coule un torrent. Nous atteignîmes sans peine cette cime aride et pelée, composée de rochers énormes, recouverts de lichens grisâtres (*Ramalina scopulorum*). Çà et là des pâtres gardaient des troupeaux de bœufs, de chèvres et de moutons. Le versant qui regarde la mer, du côté du sud, était couvert d'une multitude de jeunes *Agave americana* qui imprimaient à ces régions une physionomie toute particulière. Pendant l'hiver, le bétail mange les jeunes pousses de cette plante. Tout autour le genêt d'Espagne (*Spartium junceum*) étalait ses fleurs jaunes ; mais il ne faudrait pas chercher, sur cette cime sauvage, les beautés du règne végétal. Nous ne vîmes ni arbres, ni plantes élevées. Les bruyères seules apparaissaient par intervalles, et le myrte (*Myrtus communis*) traînait humblement à terre ses rameaux tortueux et rabougris. Le soleil s'inclinait à l'horizon quand, après avoir fait le tour du pic, nous songeâmes au retour. Le temps qui jusqu'alors avait été magnifique se couvrit soudainement de nuages : tout devint gris et sombre autour de nous, et au bout de quelques instants survinrent une pluie torrentielle et un vent violent qui nous accompagnèrent jusqu'au logis.

Le 3 juin, nous nous dirigeâmes vers la carrière de Figueiral, également située à l'est de Villa-do-Porto. Il existe sur plusieurs points de l'île de Santa-Maria, notamment

aux lieux dits Figueiral et Meio-Moio, des couches puissantes de terrain calcaire, riches en débris organisés fossiles. Ces dépôts ont paru, aux géologues, constituer une formation tertiaire analogue à celle des environs de Bordeaux et appartenir aux couches supérieures de l'étage miocène. Le fait est unique dans l'archipel, et il mérite à coup sûr de fixer l'attention. Ces roches calcaires sont extrêmement dures et compactes, et ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes à nous procurer un certain nombre de fossiles, tous mollusques gastéropodes et acéphales. M. Bronn, dans l'excellent ouvrage de M. Hartung sur les îles Açores, a donné la liste et la description de ces coquilles, qui ont présenté un genre nouveau et plusieurs espèces inédites. La présence du *Pecten latissimus* a paru caractéristique à M. Deshayes. Mais ce fut en vain que nous cherchâmes avec beaucoup de soin, dans cette excursion, une belle hélice (*Helix vetusta*) dont nous avions rencontré, la veille, quelques tests morts et décolorés. Nous trouvâmes en abondance, dans les agaves, l'*Helix lactea* qui n'existe nulle autre part aux Açores. Comme la veille, nous fûmes surpris, dans l'après-midi, par une bourrasque subite : un vent violent s'éleva, suivi bientôt après d'une pluie torrentielle. Des marins nous ont assuré que c'était là un des caractères propres au climat des Açores.

Nous quittâmes Villa-do-Porto le 4 juin, par un temps magnifique, ayant pour but d'exploration la baie de San-Lourenço, située sur la côte orientale, et son îlot. Cette excursion nous fit traverser l'île dans toute sa largeur.

Au sortir de la ville, le chemin est aride et pierreux; mais à mesure que l'on s'approche de la région montagneuse, le paysage change d'aspect et devient extrêmement pittoresque. Des hauteurs de la route on aperçoit, à droite et à gauche, une vallée verdoyante et bien cultivée; des quintas d'orangers déploient leurs massifs de verdure; des

maisonnettes blanches apparaissent çà et là; à l'horizon, surgissent les collines. Devant lui, le voyageur voit se dérouler la chaîne de montagnes qui traverse l'île obliquement du nord-ouest au sud-est : ce sont des pics assez aigus, dont le point culminant, vers le centre de l'île, prend le nom de Pico Alto et mesure 570 mètres. Toutes ces montagnes sont couvertes de bois de *Myrica faya*, de bruyères et d'une espèce de fougère (*Pteris aquilina*), dont la racine sert aux habitants pauvres à fabriquer du pain. Plus au nord, est le Pico do Norte, et vers le sud, le Pico do Sul (513^{m}). Le chemin qui conduit à San-Lourenço traverse la Serra sur la droite du Pico Alto. C'est une gorge profondément encaissée, rocailleuse, et d'une pente souvent assez raide; mais nous étions amplement dédommagés de nos peines par la beauté saisissante du panorama. Le séneçon à feuilles de mauve (*Senecio malvæfolius*) déployait partout ses larges corymbes blancs et roses sur les rochers, près des sources; au-dessus, les lauriers (*Laurus indica*) mariaient agréablement leur feuillage toujours vert à celui du Pao branco (*Picconia excelsa*), très-commun dans cette île. De la crête de la Serra, nous découvrions toute la partie orientale de l'île : des vallées délicieuses, des villages disséminés, puis les hautes falaises, les plages sablonneuses, des îlots aux formes bizarres, des rochers nus ou couverts de lichens, et enfin l'immensité de la mer.

Ce fut là que nous vîmes des hommes, suspendus à des cordes le long des rochers taillés à pic, exposer leurs jours pour recueillir l'orseille (*Roccella tinctoria*), lichen tinctorial croissant en abondance sur les escarpements qui regardent la mer. On assure qu'un homme peut gagner jusqu'à une piastre (5 fr. 40 c.) par jour à ce métier pénible et périlleux. Ils vendent ce lichen 80 reis (40 c.) la livre. L'orseille s'exporte principalement en Angleterre, où on l'emploie pour teindre les équipements de l'armée. La majeure partie provient des Açores, des Canaries et des îles

du Cap-Vert. On nous a affirmé que dans ces derniers temps ce lichen avait beaucoup diminué aux Açores.

Après avoir recueilli l'*Arenaria macrorhiza* qui croît abondamment sur les roches que les vagues laissent à sec par intervalles, et plusieurs patelles intéressantes, entre autres le *Patella Gomesii*, propre à ces parages, une barque nous conduisit à l'îlot de San-Lourenço, qui mesure 84 mètres au-dessus du niveau de l'océan. C'est un énorme rocher de forme subconique, criblé de crevasses et de fissures profondes; mais nous ne vîmes pas trace de végétation sur ces roches basaltiques d'un lugubre aspect, au pied desquelles les vagues se brisent avec fracas, tandis qu'au-dessus voltigent sans cesse, en tournoyant, les oiseaux de tempête, goëlands, sternes et thalassidromes. Du côté du nord, on trouve une caverne où la mer s'engouffre avec un bruit terrible, et une grotte obscure aux voûtes de laquelle sont supendues des stalactites bizarres. A l'approche de l'homme, dans ces parages déserts et sauvages, le garajao (*Sterna hirundo*) s'envole effrayé, en poussant un cri rauque et strident. On m'a assuré que le thalassidrome (*Thalassidroma Bulweri*) nichait dans ces localités; probablement aussi sur les îlots Formigas qui gisent dans la direction du nord-est, entre Santa-Maria et San-Miguel.

Le 6 juin, nous explorâmes la partie septentrionale de l'île, au-delà du village de San-Pedro, le Pico do Norte et les pics secondaires adjacents. Toutes ces montagnes sont recouvertes de bruyères et de fougères parmi lesquelles domine le *Pteris aquilina*; nous vîmes aussi quelques petits bois de faias. A l'extrême sommet, on ne rencontre plus que des pâturages et des rocs pelés. Nous remarquâmes dans cette excursion un assez grand nombre de sources. Au pied des montagnes, dans les ravins et les vallons, existent des bois délicieux de lauriers, d'oliviers et de faias,

dans lesquels nous fîmes plusieurs découvertes intéressantes pour la zoologie. Le *Picconia excelsa* est commun à Santa-Maria, et il y acquiert un beau développement ; son port rappelle un peu celui de l'oranger, mais il est plus élevé ; cet arbre marie agréablement son feuillage avec celui du *Laurus indica* et du *Myrica faya* qui forment l'essence dominante des bois de cette île. Nous vîmes en grand nombre le *Serapias cordigera*, et deux autres orchidées particulières à ce groupe d'îles (*Habenaria micrantha*, *H. longebracteata*). Près de la pointe Lagoinhas, nous aperçûmes l'îlot qui porte le même nom. Au retour, par San-Antonio, nous remarquâmes que les haies des villages se composaient de touffes élevées de rosiers et de *Pelargonium odoratissimum*. Le même jour, nous eûmes la bonne fortune de rencontrer un chasseur indigène qui nous vendit plusieurs individus d'un pigeon sauvage abondant dans ces localités, le *Columba turricola ;* il nous apprit en même temps que les perdrix, les cailles et les lapins, sont extrêmement communs dans l'île.

Pour compléter l'exploration de la chaîne de montagnes qui traverse Santa-Maria, nous allâmes le 8 juin à Espirito-Santo, village situé sur le versant oriental, et nous escaladâmes de nouveau la *serra* un peu au-dessous du Pico Alto ; nous n'eûmes point à regretter cette détermination. Sous les ronces qui recouvrent abondamment ces sommets, et plus particulièrement le versant exposé à l'est et au midi, vit en grande abondance un beau bulime spécial à cette île (*Bulimus Santamarianus*) ; on y rencontre aussi le *Bulimus cyaneus*, de nombreuses vitrines, plusieurs petits maillots (*Pupa tesselata*), et des zonites. Au bord d'une source nous trouvâmes un bel iris en fleurs que nous revîmes plus tard à San-Miguel. Nous vîmes aussi la grosse sauterelle voyageuse, célèbre depuis les plaies d'Égypte (*Œdipoda migratoria*), que l'on nous dit originaire des côtes d'Afrique et qui exerce parfois de grands ravages.

Notre dernière excursion fut à Praya, hameau situé dans un vallon délicieux, sur la côte méridionale, où nous allâmes le 9 juin, de grand matin. Dans un des ravins qui sillonnent cette côte, se trouvaient, au milieu d'un tuf volcanique compact, un grand nombre de mollusques terrestres fossiles; la plupart de ces espèces, à l'exception de deux hélices, se rencontrent encore dans l'île à l'état vivant. Nous pûmes recueillir sur la plage l'*Hyoscyamus canariensis*, le *Statice limonium*, et quelques autres végétaux que nous voyions pour la première fois depuis notre arrivée. Nous ramassâmes également, non sans surprise, sur cette plage, des semences parfaitement conservées de *Mimosa scandens*, que le Gulf-Stream seul pouvait avoir apportées des côtes lointaines de l'Amérique tropicale. Vers midi, la chaleur devint plus forte que nous ne l'avions encore ressentie.

Le même jour nous quittâmes la belle et gracieuse île de Santa-Maria sur le yacht qui nous avait amenés et qui, cette fois, avait complété son chargement par l'addition de trente bœufs alignés sur le pont; nous étions de retour à Ponta-Delgada le 11 juin.

SAN-MIGUEL

Dès le lendemain de notre arrivée, M. Hartung s'embarqua pour Fayal sur le patache *Lima*, et nous regrettâmes vivement par la suite de n'avoir point profité de cette conjoncture favorable. Désirant mettre un peu d'ordre dans nos notes et nos collections, nous laissâmes partir ce petit bâtiment, et nous dûmes attendre ensuite près d'un mois avant qu'une nouvelle occasion se présentât. Les rapports entre les îles ne sont pas extrêmement fréquents, même en été, en sorte que l'on doit y regarder à deux fois avant de

laisser partir un transport, quel qu'il soit, pour les îles que l'on veut visiter. Température du 12 juin : midi, 26° c.; 5 heures du soir, 23° c.; 10 heures du soir, 20° c.

Dans les jours qui suivirent, j'eus l'occasion de visiter une *quinta*, ou verger planté d'orangers, appartenant à M. Gil Gago da Camara. Cette quinta, de forme à peu près carrée, est divisée en quatre compartiments égaux par des allées simulant une croix; elle est entourée de tous côtés par un mur élevé de roches basaltiques, mesure dix-huit alqueires (1) environ, et compte vingt années d'existence. Les orangers y sont magnifiques et j'en comptai plusieurs qui avaient vingt-cinq ou trente pieds de haut. En dedans du mur, une haie de *Pittosporum undulatum* protège les orangers contre le vent. Il y avait là des arbres qui donnaient jusqu'à 10,000 oranges par an; l'ingénieur Borges da Silva cite même un oranger de la quinta de Grimaneza (actuellement en la possession de M. José do Canto) qui a produit jadis jusqu'à 24,000 oranges. Outre les orangers, on plante encore dans les quintas quelques autres arbres fruitiers, tels que des néfliers du Japon (*Eriobotrya japonica*), des jambosiers, des goyaviers, des cognassiers, des noyers et des châtaigniers; on utilise en outre le sol en y semant des lupins, qui servent en même temps d'engrais. Les orangers se reproduisent par semences ou par marcottes. Dans le mode par marcottes, on choisit une branche convenablement préparée, on pratique une légère incision annulaire à la partie inférieure, et on l'insinue dans un petit panier plein de bonne terre; cette opération se fait habituellement en mai. Dix mois après, c'est-à-dire au mois de mars suivant, les racines sont suffisamment développées. On détache alors la bouture, et on la met en pleine terre;

(1) L'*alqueire*, mesure de superficie, équivaut à 13 ares 93 centiares. Sept alqueires et quart font un hectare. — L'alqueire, mesure de capacité, équivaut à 11 litres 978.

assez ordinairement l'arbuste donne des fruits au bout de deux ans. Cette quinta contient cinq cents pieds d'orangers et rapporte, année commune, de 400 à 500 piastres. Un homme dont le salaire s'élève à 40 piastres par an est seul chargé de son entretien. On pense que l'oranger fut introduit aux Açores à peu près vers l'année 1550. Le P. Fructuoso rapporte que, vers 1570, il y en avait déjà plus de cent pieds à San-Miguel.

Un *Eucalyptus* que je vis dans la même quinta peut donner une idée de la force végétative de ce beau climat. Planté quinze ans auparavant cet arbre mesurait, en 1857, cinquante pieds de haut, et son tronc, à hauteur d'homme, ne pouvait pas être embrassé par une seule personne.

Le 18 juin, je visitai avec M. Amanzio Gago da Camara une autre quinta dépendant des beaux jardins de Botelho, appartenant à M. le baron de Fontebella. Cette vaste quinta ne contient pas moins de trois cents alqueires, tout en orangers; en comptant, suivant la moyenne, 40 pieds par alqueire, on arrive au chiffre total de 12,000 pieds d'orangers réunis dans ce seul enclos. Une longue avenue partage la quinta en deux parties égales. La plupart des orangers, déjà vieux, sont superbes; quelques-uns cependant, accablés par l'âge, commençaient à tomber en décrépitude. Il règne dans ces vergers une fraîcheur délicieuse; de grands arbres protègent la plantation contre les vents dominants du nord-ouest, sans altérer toutefois la douceur de la température. On m'a assuré que cette quinta produisait, bon an mal an, de cinq à six mille caisses d'oranges; chaque caisse contenant en moyenne huit cents oranges, il en résulte pour ce seul enclos un produit de quatre à cinq millions d'oranges par an.

Je remarquai dans le jardin, entre autres arbres, un magnifique et immense *Magnolia grandiflora*, âgé, me dit-on, de vingt-cinq ans; cet arbre paraît prospérer merveilleusement sous cette latitude.

Le 20 juin, nous visitâmes quelques jardins de Ponta-Delgada, entre autres celui de M. Laureano, où réussissent parfaitement le caféier, le théier et le *Hevea guianensis* qui devient un grand et bel arbre. Pendant la nuit une véritable tempête éclata, et tous les bâtiments qui se trouvaient à l'ancre durent prendre le large.

Le 21 juin, il y eut encore des processions dans toute la ville, et le 22, nous retournâmes à la quinta de Botelho dont nous voulions explorer minutieusement les orangeries. C'est une véritable forêt que cette quinta; les orangers sont pour la plupart des arbres vigoureux atteignant vingt pieds de haut, et déployant en cercle leurs branches robustes, revêtues d'une peau fine, lisse, légèrement verdâtre. Les fleurs étaient passées et déjà le fruit se montrait, petit encore, mais en innombrable quantité. Une odeur aromatique particulière était répandue partout, moins forte que celle des fleurs, mais non moins agréable : elle émanait des branches, des feuilles et des jeunes fruits; bien que douce et à peine perceptible pour les habitants, cette odeur n'en est pas moins tellement pénétrante, que les vêtements en demeurent longtemps imprégnés. Des oiseaux nombreux habitent ces jardins enchantés et les remplissent de leurs joyeux concerts. A cette époque de l'année, le pinson de Ténériffe (*Fringilla canariensis*), le cini (*Fringilla serinus*), le roitelet (*Regulus cristatus*), plusieurs fauvettes et quelques autres passereaux avaient effectué leur ponte et couvaient leurs œufs. Le bouvreuil ponceau (*Pyrrhula coccinea*) apparaît aussi sur ces terres fortunées, mais je ne pus réussir à acquérir la certitude qu'il y nichait. Ce fait demandera à être observé et confirmé.

Nous venions plus particulièrement à la quinta pour y recueillir l'*Helix erubescens*, mollusque gastéropode que nous espérions trouver sur les orangers, et pendant la première heure nos recherches avaient été pour ainsi dire infructueuses, lorsqu'une découverte fortuite vint nous

mettre sur la voie. Le hasard nous avait conduits près d'un oranger déjà vieux sur lequel la hache ou la serpe avait fait une large entaille. Dans cette plaie cicatrisée, mais profonde, nous aperçûmes une douzaine de nos hélices, groupées les unes contre les autres et passant dans le repos les heures chaudes du jour. Cette découverte fut un trait de lumière. Nos investigations devaient se diriger, non pas sur les arbres jeunes et sains, mais bien sur les orangers déjà vieux, noueux, blessés ou crevassés. Nous recueillîmes ainsi l'*Helix erubescens* par centaines, en la cherchant dans ces conditions, et en outre sur les bois morts qui servent d'étais et d'appuis aux orangers. Pour empêcher certaines branches de s'écarter ou de céder sous le poids de leurs fruits d'or, à la saison d'automne, on prend soin de leur donner des tuteurs. En soulevant l'écorce desséchée de ces étais, nous trouvâmes beaucoup d'hélices cherchant sous ce réceptacle un abri contre le jour et la chaleur. Mais nous n'en vîmes pas une seule en marche, quoiqu'une pluie légère vînt à tomber, et nous eûmes lieu de penser que cette espèce a des habitudes nocturnes ou tout au moins crépusculaires, comme beaucoup d'autres animaux du même ordre. Se nourrit-elle de la feuille de l'oranger? Sa station favorite pourrait le faire supposer, et cependant les feuilles des arbres sur lesquels nous la recueillîmes en grand nombre étaient toutes parfaitement intactes. Peut-être dévore-t-elle les détritus végétaux et les petites plantes qui sont à terre et ne se sert-elle de l'oranger que comme support et abri.

Non loin de là nous vîmes un petit bois de sapins parsemé de touffes de scilles (*Urginea scilla*) et d'iris à fleurs rosâtres (*Iris fœtidissima*). Puis un vague sentiment de tristesse s'empara de nous lorsque, à l'extrémité du bois, nous nous trouvâmes en face d'une tour éboulée par le dernier tremblement de terre, celui du 16 avril 1852. Toute la partie orientale de l'édifice est écroulée et en ruines. Les

pierres et les quartiers de roche ont suivi la déclivité du terrain, et ces débris gisent amoncelés depuis la catastrophe tels que les a groupés le terrible phénomène volcanique. Nous eûmes hâte de quitter ce lieu désert et désolé qui présente d'une manière frappante les signes d'une récente dévastation et contraste singulièrement avec les bois enchanteurs d'orangers que nous venions de parcourir.

Capellas, où nous allâmes le lendemain, est un grand village disséminé dans une vallée fertile, à l'opposé de Ponta-Delgada, sur la côte septentrionale; il serpente dans plusieurs directions et suit invariablement les accidents et les sinuosités du sol. Une végétation richement épanouie et variée entoure la bourgade qui semble même disparaître, par moments, sous des masses épaisses de verdure. Nous fûmes surpris de découvrir, dans cette partie de l'île, de splendides quintas, des faias gigantesques et des pieds énormes du laurier des Canaries (*Laurus canariensis*). Les orangers, à la vérité un peu anciens, sont des arbres élevés dont les troncs volumineux se bifurquent plusieurs fois; nous en remarquâmes beaucoup qui atteignaient trente pieds de haut et mesuraient un mètre de circonférence à la base. Nous vîmes également nombre de bananiers, prospérant sous cet heureux climat, à côté de notre pommier et du poirier. Là aussi végétait vigoureusement le lin de la Nouvelle-Zélande (*Phormium tenax*) dont les feuilles lancéolées, longues de deux mètres, servent à confectionner des liens d'une grande solidité. Les fougères nous parurent affectionner spécialement cette localité humide et chaude à la fois.

Mais nous fûmes cruellement désappointés à notre retour. Le yacht *Os Tres Amigos*, venant de Santa-Maria en destination de Fayal, avait touché à Ponta-Delgada; on nous avait fait demander, et, ne nous trouvant pas, le navire était immédiatement reparti.

Le 24 juin, fête de la Saint-Jean, fut encore pour les Aço-

réens un jour de fête chômée. Ce jour-là, tous les magasins furent fermés, les cloches des églises carillonnèrent sans relâche, et les suisses, sacristains, bedeaux, sonneurs et autres confrères, passèrent leur temps à faire partir des fusées. C'est ainsi que le très-catholique Açoréen emploie une bonne partie de l'année; et en consultant l'*Almanak Açoriano*, je ne fus pas peu surpris d'y voir figurer, pour le seul mois de juin, neuf fêtes carillonnées, avec procession, indépendamment des cérémonies ordinaires du dimanche. Du reste, toutes ces fêtes, toutes ces processions se ressemblent et qui en a vu une, les a vues toutes : des hommes vêtus de surplis rouges avec des lanternes à la main, des corps de musique exécutant des symphonies, toutes les dames à leur balcon, une troupe de jeunes hommes qui suivent le cortège en lorgnant les dames; telles sont en résumé les cérémonies de ce genre aux Açores. Le clergé a d'ailleurs, dans ce pays, des allures toutes différentes de celles de nos prêtres français. Il ne porte l'habit ecclésiastique que jusqu'à midi, fréquente les cercles, y fume, y joue aux cartes comme les laïques, et dans une soirée dansante où nous allâmes le 28 juin, à Ponta-Delgada, le piano était tenu par un jeune curé ou vicaire de la paroisse voisine.

Notre dernière excursion à San-Miguel fut pour la Lagoa-do-Fogo et l'îlot de Villa-Franca.

Le 29 juin, un canot, muni de quatre vigoureux rameurs, nous porta rapidement à l'îlot de Villa-Franca, que quelques encâblures seulement séparent de la terre. On reconnaît au premier aspect la cime d'un ancien cratère volcanique que les eaux ont complètement isolée. Sa forme est celle d'un croissant dont les pointes seraient très-rapprochées. On passe entre ces deux pointes et l'on arrive dans une baie circulaire formant un port naturel où de petits bâtiments de cent tonneaux peuvent trouver refuge et abri. Au reste, l'îlot ne nous offrit rien de remar-

quable ; quelques graminées, notamment le *Holcus lanatus*, l'*Agrostis alba*, le *Briza minor*, le *Festuca petræa*, au-dessus desquelles s'élevaient de rares et maigres *Erica scoparia*, composaient à peu près toute la flore de ce rocher dont le pied baigné par les flots était recouvert par des myriades de petites balanes.

Le lendemain, nous partîmes pour la Lagoa-do-Fogo, dont les cimes extrêmes atteignent près de 900 mètres, et chemin faisant, nous fûmes frappés par un spectacle nouveau et inattendu. La Ribeira-da-Praya, petite rivière torrentueuse qui descend des montagnes, forme de belles cascades qui ont quelquefois quatre-vingts pieds de hauteur. Nous vîmes trois de ces chutes d'eau, à coup sûr fort remarquables, dont nous ne soupçonnions pas l'existence et dont personne (sauf peut-être M[me] Ida Pfeiffer) ne nous avait entretenus. D'après la hauteur de ces cascades, on peut se faire une idée approximative de la profondeur des ravins dans lesquels coule ce torrent. L'eau tombe sur des roches noirâtres et rejaillit en fine écume; tout autour croissent de grandes fougères. A cet endroit du chemin, la montée devient tellement âpre et difficile qu'il est absolument nécessaire de mettre pied à terre; on suit alors le lit d'un torrent desséché et l'on gravit péniblement un sentier hérissé des roches les plus rugueuses. Enfin, au bout d'une heure d'efforts soutenus, nous atteignîmes la cime du pic qui domine le lac.

La Lagoa-do-Fogo est un immense cratère de forme irrégulière, resserré et comme étranglé vers son milieu ; peut-être se compose-t-elle de deux cratères voisins et réunis. Une lisière de sable grisâtre dessine les contours du lac; une vaste ceinture de montagnes à découpures bizarres ferme l'horizon. Dans ce lieu désert et tranquille, rien ne vient troubler le calme de la nature. Le vent ride à peine la surface de l'eau ; de temps en temps, un goëland, une buse, traversent l'air; des vaches sont immobiles au bord du

lac bleu. Partout où le regard se porte, il rencontre une riante végétation, depuis les cimes les plus élevées, jusqu'au fond du lac même où il découvre des algues, des mousses et des conferves que la limpidité des eaux laisse entrevoir. Les ondulations de cette nappe azurée miroitent au soleil et scintillent comme des étoiles, et c'est à peine si le faible bruit du ressac monte jusqu'à nous. A ce moment, le soleil marquait à peu près midi, et la chaleur eût été intolérable sans une brise légère qui commençait à s'élever et qui soufflait par intervalles. Un peu après, le vent fraîchit du côté du nord-ouest, et la surface du lac qui jusqu'alors avait été presqu'unie, se couvrit tout à coup de petites vagues blanchâtres d'un effet singulier. Nous restâmes longtemps sur ces hauteurs sans pouvoir nous lasser de contempler avec un muet contentement l'azur du ciel, la verdure des montagnes, le sable gris des bords du lac, le bleu glauque de ses eaux, le tout éclairé, inondé par la lumière la plus belle qui se puisse imaginer. Nous vîmes jusque dans ces montagnes la belette commune (*Mustela vulgaris*).

A Villa-Franca, nous fûmes hébergés dans un ancien monastère dont le jardin renfermait quelques beaux palmiers, des grenadiers et des figuiers énormes, beaucoup de néfliers du Japon, et des pieds de tabac très-vigoureux qui, dit-on, se reproduisent spontanément; mais ce fait est douteux.

Les jours suivants furent employés à visiter ce qui nous restait à voir de jardins à Ponta-Delgada, et l'on nous montra l'arbre le plus ancien et le plus gros de toute l'île de San-Miguel ; c'est un laurier des Canaries (*Laurus canariensis*), appelé *Camphora* par les Açoréens. Sa cime atteint près de cent pieds d'élévation, et il ne faut pas moins de quatre hommes pour embrasser le tronc. Il y avait aussi dans le même jardin des magnolias gigantesques,

de beaux palmiers, et des essais assez heureux de culture de la canne à sucre.

Enfin, après plus de trois semaines d'attente, une occasion se présenta pour Fayal. Du 3 au 7 juillet, nous prîmes congé de toutes les personnes qui nous avaient si obligeamment accueillis sur cette terre hospitalière, et ce ne fut pas sans peine et sans regrets que nous nous séparâmes de nos nouveaux amis. Indépendamment des personnes que j'ai eu l'occasion de citer pendant le récit de nos courses à San-Miguel et à Santa-Maria, je dois encore mentionner M. le gouverneur civil, M. Vasconcellos, consul d'Espagne, Sir Thomas Yvens, consul d'Angleterre, M. Rodrigo Alvès Guerra, et M. le docteur Avellino, de San-Miguel, qui ne cessèrent de nous prodiguer (ainsi que les autres personnes dont j'ai parlé plus haut), toutes les marques d'attention et tous les services en leur pouvoir.

Le 8 juillet, à une heure de relevée, nous montâmes à bord de la *Fleur des Açores*, petit yacht de soixante tonneaux qui portait à Fayal une quarantaine de passagers, la plupart émigrants pour le Brésil, et nous fîmes nos adieux à l'île de San-Miguel. Les émigrants se composaient de deux ou trois familles dont les chefs étaient des vieillards; le plus grand nombre était dans la force de l'âge, le reste était jeune ou même encore dans l'enfance. On nous dit que tous les ans il partait ainsi de l'archipel un certain nombre d'Açoréens allant chercher fortune dans l'Amérique du Sud. Le 11, les gens du bord annoncèrent la vue de Pico, de San-Jorge et de Terceira. Je déclare que, pour mon compte, je dus me contenter de voir ces deux dernières îles avec les yeux de la foi; ce ne fut même que vers le milieu du jour que nous pûmes apercevoir distinctement l'île de Pico. Nous étions alors à peu près à six ou sept lieues des côtes, et bien que les géographes et les Açoréens, d'accord avec eux, affirment qu'on découvre le fa-

meux Pic à trente lieues en mer, je dois à la vérité de déclarer que nous ne voyions absolument rien. Ce qu'il y a de certain, c'est que, par un temps exceptionnellement clair, les marins peuvent voir le Pic à une distance de 37 milles. Le long de la côte méridionale de Pico, nous fûmes pris par des calmes désespérants; nous ne faisions pas plus d'un mille par heure et nous pûmes examiner tout à notre aise le Pic qui, vers quatre heures, émergea du milieu des nuages. Une large ceinture de nuées blanchâtres cachait sa base et s'étendait sur tout le reste de l'île. Le littoral est parsemé de roches noires, au-dessus desquelles apparaissaient les terres cultivées, jaunes ou vertes, suivant la nature de la récolte. Nous distinguions déjà dans l'éloignement l'île de Fayal, mais nous dûmes renoncer à l'atteindre ce jour-là; au moment où la nuit arriva, un calme plus parfait encore, s'il était possible, s'établit, et il fallut se résigner à passer la nuit en vue du Pic, pendant que le yacht s'évertuait à courir des bordées. A ce moment, et comme par enchantement, le rivage, dont nous étions fort rapprochés, s'illumina d'une multitude de feux très-apparents. Le patron du bâtiment nous apprit que ces lumières, dont la signification nous était inconnue, n'étaient autres que les lanternes des pêcheurs qui chaque soir, en cette saison, se livrent activement à la pêche des crabes et des langoustes. Cette quatrième nuit se passa comme les précédentes, c'est-à-dire, à peu près sans sommeil, les punaises, les puces et les fourmis s'unissant à une exécrable odeur de morue pour chasser loin de nous un repos dont nous avions pourtant grand besoin.

GRACIOSA

Le 12 juillet, dans l'après-midi, nous débarquâmes à Horta dont la position, au fond d'une petite baie, est réellement

remarquable. Les maisons sont groupées en amphithéâtre au bord de la mer et dominées, de distance en distance, par les édifices principaux, tels que le Castello da Cruz, le collège, le couvent des Carmélites, l'église de la Conception; à droite et à gauche, se dressent, comme des sentinelles avancées, les monts Guia et Queimada et la pointe Espalamaca; au-dessus, de vertes montagnes et les hautes cimes de la Caldeira. En face de la ville, et séparés par un canal de quelques milles, Pico et sa cime gigantesque; à gauche, dans le lointain, l'île de San-Jorge.

Je ne fis d'ailleurs, pour ainsi dire, que toucher barre à Fayal; car à peine nous étions-nous mis en rapport avec M. Ribeiro, vice-consul de France dans cette île, que j'y laissai M. Morelet et m'embarquai, le 15 juillet, avec M. Hartung, sur le *Santa-Cruz*, petit yacht de trente-six tonneaux qui devait s'arrêter à Graciosa, de là nous conduire à Florès et à Corvo, puis revenir à Fayal dans un bref délai. M. Morelet demeurait seul, ayant mission d'explorer Fayal et Pico, ce qu'il fit avec beaucoup de zèle et de persévérance.

La traversée de Fayal à Graciosa sur ce mauvais petit yacht fut des plus pénibles, et il ne nous fallut pas moins de trois jours pour effectuer le trajet. Nos nuits se passèrent sans sommeil, dévorés que nous étions par des légions de punaises, et nos journées ne furent marquées par aucun incident notable. Le 17 juillet cependant, nous fûmes accostés par quatre énormes cachalots (*Catodon macrocephalus*) qui suivirent pendant quelque temps la même route que nous; le même jour, les matelots capturèrent une longue poutre que l'on trouva recouverte d'une quantité prodigieuse d'anatifes (*Anatifa lævis*) au milieu desquels je recueillis aussi des crustacés et quelques annélides.

En arrivant le 18 juillet à Praya, seconde ville de Graciosa sur la côte orientale, la mer m'avait étrangement fatigué et je me trouvai si faible que je me crus un moment

dans l'impossibilité de continuer le voyage. Cependant après quelques heures de repos je repris courage, et dès le lendemain je pus explorer sommairement les environs de la ville. Mes découvertes ne furent pas nombreuses ; tout se borna à une douzaine de gastéropodes pulmonés, la plupart observés dans les autres îles, à quelques ombellifères peu intéressantes, et à l'héliotrope (*Heliotropium europæum*) qui bordait tous les chemins.

Le 20 juillet, par un soleil dont aucune brise ne tempérait l'ardeur, nous visitâmes la caldeira de Graciosa située au sud et à une faible distance de la ville. On y arrive par un sentier pierreux, à pente assez douce, bordé jusqu'à une certaine hauteur par des figuiers énormes. Arrivés dans la région des pâturages, notre petite troupe mit pied à terre et nous atteignîmes promptement la crête de la caldeira ou les bords du cratère (411 mètres). De cette crête, l'œil plonge dans la caldeira dont on découvre seulement une partie, à savoir un très-petit lac et deux mamelons intérieurs ; l'autre moitié est masquée par deux mamelons plus volumineux qui occupent à peu près la région médiane. Cette caldeira nous parut avoir une physionomie particulière, un caractère éminemment sauvage. Les parois intérieures sont très-escarpées, très-abruptes, et se composent de rochers nus et grisâtres formant des groupes bizarres. La végétation y est des plus pauvres, et consiste presqu'uniquement en un maigre gazon que broutent les moutons et les chèvres ; c'est à peine si de rares fougères se montrent çà et là autour des blocs de rochers et varient la monotonie de cet aride séjour. Au fond, existe un très-petit lac ou plutôt un marécage, envahi ce jour-là par des laveuses qui de Praya viennent jusque-là chercher une eau fort rare dans cette partie de l'île. Vers midi, un soleil des plus ardents plongeait verticalement dans le cratère et ce fut, je crois, la plus forte chaleur que nous éprouvâmes pendant le voyage : le thermomètre

marquait, à l'ombre, 32° c. Je ne vis pas d'autre mollusque que l'*Helix cellaria* et le *Limax agrestis* qui s'abritaient sous les pierres, au pied des fougères ; mais mon compagnon put faire une ample provision de belles roches pyrogènes.

En pénétrant dans la partie méridionale de la caldeira, un spectacle nouveau s'offrit à nos regards. Nous arrivâmes au bord d'un précipice énorme, dirigé dans le sens de la largeur et dans la direction du nord-est au sud-ouest. On peut supposer, sans crainte d'être taxé de témérité, que l'on a sous les yeux une vaste fissure formée à l'époque des dernières commotions volcaniques, dont l'orifice encore béant n'a été ni resoudé ni comblé. Cette immense crevasse sert de soupirail à une caverne souterraine connue dans le pays sous le nom de *Forno* (four). Ses parois sont taillées à pic et revêtues de roches noirâtres dans les interstices desquelles apparaissent des mousses, des lichens, des hépatiques et quelques fougères. Deux piquets furent solidement enfoncés dans le sol, au bord du gouffre, des cordes convenablement disposées, et il fut convenu que M. Hartung, son domestique et un indigène descendraient seuls dans le *Forno ;* pendant ce temps, je devais rester au dehors avec les deux autres guides, pour parer aux éventualités. L'habitant de Praya descendit le premier, et c'est à peine s'il eut besoin de notre aide. M. Hartung se fit solidement attacher par le milieu du corps ; nous le descendîmes ainsi, à l'aide des cordages et non sans peine, au fond de la caverne. En troisième lieu vint Manoel, qui ne voulut pas se séparer de son maître et qui, comme lui, se tira heureusement d'affaire. Des bandes de pigeons sauvages (*Columba turricola*) qui nichent dans les anfractuosités du précipice, s'envolèrent effrayés de ces apparitions et de ces bruits insolites. Du bord où j'étais resté en observation, c'était à peine si les voix arrivaient jusqu'à moi. Un moment après cependant,

les cordes ayant été violemment agitées, ainsi qu'il avait été convenu, je prêtai l'oreille et j'entendis M. Hartung qui me demandait son marteau oublié près du bord. L'intrépide géologue resta près d'une heure dans le souterrain où il fut grandement émerveillé par la présence d'un lac, la disposition des roches et la forme générale de la caverne; mais il ne put étudier à loisir le lac qui se trouve au fond du *Forno* à cause des émanations sulfureuses très-prononcées qui s'en échappent incessamment. C'est là assurément un des phénomènes géologiques les plus curieux de l'archipel, car il doit être assez rare, je pense, de rencontrer dans la nature deux lacs pour ainsi dire superposés. Nous évaluâmes la hauteur du souterrain à 30 ou 35 mètres (1).

Je recueillis abondamment, sur ces hauteurs, le bousier commun d'Europe (*Onthophagus taurus*), et dans les broussailles qui bordent les chemins, entre Praya et Santa-Cruz, je capturai un lézard (*Lacerta Dugesii*) découvert primitivement à Madère.

Le 21 juillet, nous parcourûmes rapidement les montagnes du versant occidental, et après être redescendus le long des côtes jusqu'à Nossa-Senhora-da-Luz, nous rentrâmes à Praya, et le soir même, vers cinq heures, nous quittâmes l'île de Graciosa pour nous diriger sur Florès.

La traversée de Graciosa à Florès fut encore plus mau-

---

(1) On trouvera dans l'atlas joint au récent et savant ouvrage de M. Hartung, sur la géologie des îles Açores, un dessin (planche 13) qui peut servir à donner une idée de cette remarquable caverne. Il serait à coup sûr intéressant d'étudier, dans leurs principes, les lois suivant lesquelles la vie organique s'établit dans de semblables conditions, de même qu'à la surface des îlots. Peut-être l'immense et difficile question « *de l'origine des espèces* » y trouverait-elle, pour la guider dans son labyrinthe inextricable, quelque fil conducteur. On consultera également avec fruit l'ouvrage de M. Hartung pour la description de la caverne.

vaise et plus pénible que la précédente. Surpris d'abord par des calmes qui nous arrêtèrent au nord de Graciosa, puis par des vents contraires qui nous ramenèrent devant Fayal, entraînés enfin loin de notre route par un de ces coups de vent si fréquents dans ces parages, ce ne fut qu'après avoir été rudement ballotés pendant sept longs jours et sept nuits sur notre frêle esquif que nous pûmes attérir à Santa-Cruz de Florès. Je n'oublierai de ma vie les nuits affreuses que nous passâmes les 25 et 26 juillet, horriblement secoués dans nos cabines, inondés à chaque instant par les vagues qui y pénétraient, et tenus constamment en éveil par le choc terrible des lames qui heurtaient notre mauvais petit yacht avec un bruit semblable à celui du canon. Je dois ajouter, pour être juste, que notre modeste équiqage s'acquitta ponctuellement de son devoir : aucun de nos marins ne quitta son poste pendant les quarante-huit heures que dura la tourmente.

FLORÈS

Le 28 juillet, Florès nous apparut avec ses côtes escarpées et fleuries et ses pics verdoyants; dans l'après-midi nous débarquâmes à Santa-Cruz, petite ville chef-lieu, bâtie en amphithéâtre au bord d'une large vallée qui aboutit à la côte orientale. Nous trouvâmes là une *casa de comer* ou hôtellerie qui se ressentait du contact des baleiniers américains et une hôtesse d'ailleurs fort avenante.

Dans le nord, on distinguait parfaitement la petite île de Corvo qui n'est séparée de celle-ci que par une distance de huit ou neuf milles.

Je consacrai la journée du 29 à explorer les environs de la ville, et je recueillis une grande quantité de plantes, surtout dans le lit de la rivière dont la majeure partie était à sec; mais les mollusques me parurent peu abondants et peu différents de ceux des autres îles. Vers sept heures du soir, par un ciel extrêmement pur et encore très-lumineux, je vis un météore ou feu passager très-singulier, dans la direction du nord-est. L'église de Santa-Cruz me sembla remarquable par sa grandeur et par le caractère de son style à demi-mauresque; on pourrait la prendre pour une mosquée avec ses deux minarets. Près de là s'élevait un énorme dragonnier au milieu d'une véritable forêt de balisiers (*Canna indica*). Eclairé par une vive lumière qui détachait nettement les objets sur un ciel pur et transparent, ce tableau avait je ne sais quoi d'oriental qui me fit oublier pendant quelques instants que j'étais aux derniers confins de la vieille Europe, vers l'occident.

Le 30, après avoir exploré de nouveau le lit de la Ribeira, je gravis le Monte da Cruz, éminence au pied de laquelle est bâtie la ville et qui s'élève seulement à 214 mètres audessus de la mer. J'y rencontrai peu de mollusques, mais, en revanche, bon nombre de plantes intéressantes. Dans la soirée, M. Hartung arriva de Corvo, et rapporta plusieurs gastéropodes terrestres qu'il avait bien voulu ramasser à mon intention, entr'autres les *Helix atlantica* et *cellaria*.

Nous partîmes le 31 juillet, à huit heures du matin, sur deux maigres chevaux que nous avait procurés l'agent consulaire de France, pour le vallon connu sous le nom de Valle da Cruz. Le chemin qui mène au val da Cruz n'est pas précisément une route royale; en tous cas, il ne fait pas honneur à l'ingénieur chargé par le gouvernement portugais de la viabilité du pays. Ce ne sont que pierres énormes, quartiers de roches amoncelés, qu'il faut à chaque instant escalader. Pourtant nous arrivâmes sans encombre dans la vallée, et là nous pûmes jouir d'un admirable coup-

d'œil. Cette vallée est large, spacieuse et d'un effet charmant. Elle est sillonnée par un torrent rapide qui descend des montagnes en formant de nombreuses cascades; ses flancs sont parés d'une riche végétation qui, à cette époque de l'année, était émaillée de fleurs complètement épanouies. A la cime des montagnes, des deux côtés, s'élèvent des rochers nus et gris, à découpures bizarres. Nous récoltâmes dans ce site pittoresque un grand nombre de composées spéciales à l'archipel, notamment le *Tolpis nobilis*, le *Microderis umbellata*, et les rameaux en fleurs de l'*Androsæmum Webbianum* dont les brillants panicules décorent agréablement ces régions.

Tous les soirs il y avait concert dans la *casa de comer* où nous étions logés; on y chantait, on y pinçait force guitares, et l'on y jouait aux cartes fort avant dans la nuit. Certes, ce genre de vie peut paraître agréable aux baleiniers américains qui s'arrêtent en été dans cette île; mais il était permis à des naturalistes-voyageurs, trop souvent harassés de fatigue, de souhaiter un gîte plus tranquille et plus conforme à leurs goûts.

Le 1er août nous nous mîmes en route de grand matin pour la serra dite Lombo-da-Vacca, située dans la direction du sud. Un magnifique chien de Terre-Neuve, appartenant à M. l'agent consulaire de France qui avait désiré nous accompagner, portait dans sa gueule un panier de provisions; en dépit de la longueur et des difficultés du chemin, le courageux animal conserva son fardeau jusqu'à destination, c'est-à-dire pendant six heures de marche et un trajet de près de quatre lieues. En arrivant sur le plateau qui couronne les hauteurs à l'ouest de Santa-Cruz, nous avions à notre gauche la belle vallée da Cruz que nous avions explorée la veille; à notre droite, un autre vallon non moins pittoresque; en face et autour de nous, l'océan. A partir de cette région, déjà relativement élevée, nous traversâmes, sans interruption, des montagnes couvertes de bruyères

(*Erica*, *Calluna*) et de bois de genévriers (*Juniperus oxycedrus*); on eût dit d'un immense tapis de verdure, émaillé seulement çà et là par les larges fleurs roses et blanches du *Rubus Hochstetterorum*. Du reste, la main de l'homme ne se fait que trop sentir dans ces régions sauvages et empreintes de mélancolie : à chaque pas l'on rencontre des monceaux de bois coupé dans lesquels se trouvent les troncs de tous les arbres un peu anciens. Ces bois récemment coupés répandaient une odeur aromatique très-perceptible et nullement désagréable. De temps en temps de jeunes garçons passaient, chargés d'un énorme fagot de bruyères; plus loin, un de ces chariots primitifs, propres au Portugal et aux Açores, traîné par deux petits bœufs de la race de Corvo, faisait entendre son grincement aigu et déplaisant. Les cimes du Lombo-da-Vacca mesurent 658 mètres; quant à sa petite caldeira elle n'offre rien de remarquable. C'est un cratère peu étendu, peu profond, couvert de graminées, de cypéracées ou de bruyères, au fond duquel repose un très-petit lac. Au retour de cette excursion, j'avisai sur la gauche un bois de genévriers convenablement exposé sur un plan légèrement incliné, et j'eus raison de m'y arrêter, car j'y fis une abondante moisson du *Zonites atlanticus*, du *Balea fragilis*, et surtout du *Vitrina finitima* qui paraît spécial à cette île; ces mollusques vivent en familles nombreuses sous les pierres et dans la mousse, au pied des genévriers. Non loin de là fleurissaient quelques beaux pieds de l'*Ulex nanus* qui vinrent enrichir mon herbier, et enfin sur la même route, bien loin encore de toute habitation, je capturai une souris, que je pris d'abord pour un objet intéressant, mais qui n'était chose que le vulgaire *Mus musculus*, comme je le reconnus plus tard.

Le lendemain on m'apporta plusieurs individus de l'*Anguilla canariensis* provenant de la Ribeira, petite rivière torrentueuse qui se perd dans la mer, près de Santa-Cruz.

Ce même jour, nous explorâmes la belle vallée de Fundo

qui forme, au nord de Santa-Cruz, le pendant du Valle da Cruz, et comme c'était un dimanche nous pûmes voir la population dans tous ses atours. Les femmes, qui nous parurent passablement coquettes et prévenantes, portaient un jupon rouge écarlate, une robe d'indienne de couleur claire, un lourd manteau de drap noir à collet, et, sur la tête, un mouchoir blanc, plus ou moins orné de broderies. Plusieurs étaient parées de colliers de corail entremêlé de coquillages; toutes avaient les pieds nus.

Nous employâmes la matinée du 3 août à effectuer une dernière excursion aux carrières de pierre à bâtir, situées à une faible distance de la ville, puis, à cinq heures du soir, un canot nous conduisit à bord du *Santa-Cruz* qui appareillait à quelques encâblures du débarcadère. Les abords de cette côte sont hérissés de roches nombreuses, à la vérité presque toutes hors de l'eau, mais qui n'en rendent pas moins les approches de l'île dangereuses pour les bâtiments. Enfin, nous mîmes à la voile et fîmes route pour Fayal, favorisés cette fois par un bon vent de nord-ouest. Il y avait à bord, indépendamment de l'équipage, quarante passagers, et deux vaches de la race de Corvo que je pus examiner tout à loisir.

Ces vaches, remarquables au premier coup-d'œil par leur taille exiguë qui ne dépasse pas celle d'un petit âne, constituent une race particulière. Leurs formes sont belles; leur robe est rousse ou noire. Elles mangent moitié moins que les autres, et n'en sont pas moins très-bonnes laitières; on m'a assuré qu'une vache pouvait parfaitement suffire à l'approvisionnement quotidien de plusieurs familles. Cette année même Sa Majesté le roi de Portugal en avait offert plusieurs individus de choix à la reine d'Angleterre et je pus lire, en effet, à ce propos, dans le numéro du 15 juillet 1857 du journal açoréen ***O Fayalense***, la note suivante :

« On lit dans l'*Illustrated London News :*

« Sa Majesté le roi de Portugal vient d'envoyer en pré-
» sent à Sa Majesté la reine Victoria, un taureau, deux
» vaches et un veau d'une race très-singulière. Ces ani-
» maux, qui sont parfaits dans leurs formes et très-petits,
» mesurant à peine quarante pouces anglais de hauteur,
» ont une robe de couleur foncée et très-agréablement
» nuancée. Les vaches sont très-douces; mais le taureau,
» pendant qu'on le transférait à la ferme-modèle du prince
» Albert où il est actuellement, a montré un naturel en-
» tièrement contraire à celui de ses compagnes ; il a lancé
» en l'air un malheureux âne qui s'est trouvé sur son
» passage. Ces animaux lilliputiens ressemblent beaucoup
» pour la forme à ceux de la race d'Alderney et de Jersey,
» mais leur taille est à peu près moitié moindre. »

D'où provient cette race qui ne se trouve qu'à Corvo et à Florès? Est-elle spéciale à ces îles, ou tire-t-elle son origine d'ailleurs? A-t-elle été importée de Portugal, notamment de l'Algarve? Faut-il la considérer comme une variété de la race portugaise qui se serait modifiée avec le temps et adaptée, pour ainsi dire, au milieu dans lequel elle était appelée à vivre?... Tout porterait à le croire, mais je n'ai pu obtenir sur ce sujet aucune explication, aucune donnée satisfaisante. Dans les îles de Florès et de Corvo les chevaux sont également de très-petite stature, et en général aussi, de chétive apparence.

FAYAL

Nous débarquâmes à Horta le 5 août, à six heures du matin, et nous trouvâmes M. Morelet qui, ayant terminé son exploration de Fayal et de Pico, était prêt à partir le jour même pour Terceira, sur le patache le *Segredo*. M. Hartung, après quelques hésitations, se décida à le suivre; j'avais bonne envie de ne pas me séparer de mes compagnons, mais nous convînmes, à cause de mon extrême fatigue, que je resterais quelques jours à Fayal pour réparer mes forces, et que je profiterais de la première occasion pour gagner Terceira et rallier le gros de l'expédition. Je restai donc seul à Fayal et les circonstances ne me permirent plus, ainsi qu'on le verra par la suite, de rejoindre mes deux compagnons de route et d'exploration.

Pendant les trois jours qui suivirent, je mis un peu d'ordre dans mes notes, dans mes collections. Le 7, par un après-midi parfaitement clair et sans nuages, je vis le Pic complètement dégagé et entièrement à découvert depuis la cime jusqu'à sa base. Comme le fait est assez rare, j'en profitai pour prendre un croquis.

Le 9 août, je me dirigeai, accompagné d'un guide et d'un porteur, vers la Caldeira.

Depuis Horta jusqu'à la région des bruyères, le chemin que l'on suit est des plus pittoresque. Dans la région des cultures, qui s'élève assez haut, on traverse des champs de maïs, de froment et de fèves; mais la moisson était faite en grande partie, et des bœufs ou des vaches, réunis par couples, foulaient aux pieds les épis pour séparer le grain de la paille sur une aire convenablement battue, suivant l'usage du pays. En approchant des bruyères, les espèces botaniques augmentèrent subitement en nombre et en in-

térêt. Des composées à fleurs d'or et à feuilles hispides, largement lancéolées, profondément dentées (***Microderis*** et ***Tolpis spec.***), de larges ombellifères (***Sanicula azorica***), décoraient agréablement le flanc des ravins. Le thym (***Thymus micans***) descendait en guirlandes le long des parois escarpées, et au milieu des taillis de bruyères à petites fleurs blanches et roses (***Erica azorica***, ***Calluna vulgaris***), d'autres petites fleurs globuleuses, rouges comme des fraises, (celles du ***Daboecia polyfolia***) attiraient le regard. Çà et là des fougères variées étalaient et secouaient leurs verts panaches. Rien de plus frais, de plus gracieux que cet ensemble de végétation. C'est dans ce parcours, sous les pierres du versant oriental et septentrional que je découvris une belle hélice, encore inédite et spéciale à cette île, à laquelle M. Morelet a bien voulu attacher mon nom (***Helix Drouetiana***). J'y capturai en outre un intéressant coléoptère, également nouveau et spécial à l'archipel, le ***Laparocerus azoricus***. Le soleil approchait du méridien, quand j'arrivai au sommet de la caldeira, c'est-à-dire, à environ 1,020 mètres au-dessus du niveau de l'océan. De ce point élevé, j'embrassais l'ensemble du vaste cratère : ses flancs labourés profondément par d'étroits ravins, son lac, une faible éminence près du lac, çà et là quelques rochers grisâtres, partout une verdure resplendissante. Mais ce n'était là qu'une vue générale et à vol d'oiseau, pour ainsi dire ; ce n'était qu'en descendant, au fur et à mesure que je m'approchais du fond du cratère, que les détails m'apparaissaient et me frappaient. Des sources jaillissent à chaque pas sur cette pente rocheuse et raide ; des blocs énormes de rochers surgissent à intervalles rapprochés ; enfin, en descendant, la végétation change d'aspect. Au fond de la caldeira, les sources sont converties en cascades qui tombent avec bruit du haut des ravins, dont les parois, taillées verticalement à pic, sont revêtues cependant d'une végétation vigoureuse et variée :

il y avait des genévriers largement étalés, un bel euphorbe arborescent que je voyais pour la première fois (*Euphorbia mellifera*), un grand nombre de composées, de fougères, et beaucoup d'autres végétaux, entre autres une belle et grande laitue (?) à fleurs blanches qui m'est encore spécifiquement inconnue.

Je fis ainsi complètement le tour de la caldeira, et vers cinq heures je repris la route de Horta, où nous rentrâmes à huit heures du soir.

PICO

Le 10 août, à midi précis, je traversai dans une grande barque le canal ou bras de mer de quelques milles qui sépare Fayal de Pico, et laissant sur la gauche les îlots Magdalena, qui servent de refuge à de nombreux oiseaux, j'attéris à la plage d'Area-Larga. M. Ribeiro, vice-consul de France à Fayal, qui possède dans cette bourgade une maison de plaisance admirablement située, voulut bien m'y recevoir et m'y offrir, pendant tout mon séjour à Pico, la plus large et la plus cordiale hospitalité. De la chambre qui m'était réservée, je voyais la mer et l'île de Fayal toute entière; et au pied d'une longue terrasse avancée, qui règne autour de l'habitation, les vagues venaient se briser ou déferler, suivant l'état de la marée.

Le 13 août, il entra dans la rade de Horta un trois-mâts français, en destination de Marseille, venant de Bombay après cent quarante jours de voyage et avec tout son équipage malade; ce bâtiment fut mis en quarantaine. Pour moi, prévoyant le cas où je pourrais profiter de cette occasion pour rentrer en France, je partis le jour même, vers trois heures de l'après-midi, pour le Pic avec un guide et

deux porteurs. Nous devions trouver, dans la région des pâturages de la serra Gorda, une hutte ou cabane de pâtre pour nous abriter. Vers sept heures du soir, après quatre heures d'une marche soutenue et constamment ascendante, par des chemins assez bons d'ailleurs, nous arrivâmes à la région des pâturages où nous voulions établir notre premier campement et passer la nuit. Nous étions environnés de tous côtés par une verdure uniforme et triste; les bruyères étaient moins abondantes. Le jour commençant à baisser, notre premier soin fut de nous mettre à la recherche de la cabane; le guide la découvrit sans peine, et à peu de distance nous vîmes le pâtre et ses vaches. Après avoir pris possession de ce misérable abri, mes compagnons y disposèrent un lit de bruyères et de fougères; je fis ensuite mes dernières dispositions pour la nuit : je poussai mon *burro* dans une enceinte, je m'enveloppai dans ma couverture sur mon lit de bruyères, mes quatre compagnons se groupèrent comme ils purent autour de moi, et chacun s'endormit.

Le lendemain, bien avant le jour, les mugissements des vaches nous réveillèrent, et lestés chacun d'une grande jatte de lait, nous nous remîmes en marche. Mais ce fut en vain, au bout d'une heure, que je tentai d'aller plus loin : je sentis que les forces m'abandonnaient. Jetant un dernier coup-d'œil en avant sur le Pic, qu'il ne me fut pas donné de voir de plus près, en arrière sur le magnifique panorama de Fayal aperçu de ces hauteurs (1,300 mètres environ), je tournai bride et revins à regret sur mes pas (1). En arrivant à la maison, je dus m'aliter, et le jour même se déclara une

(1) On trouvera, dans le bel ouvrage de M. Morelet, sur l'histoire naturelle des Açores, un récit très-intéressant de son ascension sur la cime du Pic (2,400 mètres). Je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur pour compléter cette partie de notre itinéraire. Conf. Morelet, *Notice sur l'Histoire naturelle des Açores*, p. 125 et suiv.

hépatite inflammatoire, qui, fort heureusement, dégénéra bientôt en ictère (1).

Dans la nuit du 23 au 24 août, il éclata une tempête terrible, de celles que les Açoréens par une litote météorologique nomment « un coup de vent. » Dans la maison du vice-consul, chacun fut obligé de se barricader à l'intérieur et l'habitation fut, pendant près de vingt-quatre heures, comme ébranlée de fond en comble. Le lendemain, on ne retrouva pas trace d'un petit kiosque ou pavillon d'été dressé à l'un des angles de la terrasse, et l'on ne sut jamais ce qu'il était devenu. L'ouragan souffla d'abord du sud-ouest, puis il tourna à l'ouest, au nord-ouest et finit par remonter au nord, ayant parcouru près de la moitié du compas. Il dura, comme d'habitude, quarante-huit heures, mais on m'a assuré qu'il était extrêmement rare de voir pareille tempête en cette saison.

On reçut, les jours suivants, des nouvelles qui peuvent servir à donner une idée de la nature et de l'étendue du désastre.

Dans la baie d'Horta, plusieurs navires avaient chassé sur leurs ancres et avaient été sur le point de faire côte; plus de dix jours après, il arrivait encore dans la rade des bâtiments ayant éprouvé les avaries les plus graves, telles que des mâts brisés, des voiles emportées, les chaloupes perdues, et de nombreuses voies d'eau. Dans la ville, des toitures entières avaient été enlevées, et un homme

(1) Les détails de cette maladie intéresseraient fort peu le lecteur et sortiraient complètement du cadre de mon récit. Toutefois, je ne puis taire que ce fut grâce aux bons soins dont je fus assidûment entouré de la part de M. Ribeiro et de toute sa famille, qu'il me fut donné d'obtenir un prompt rétablissement. Je dois dire aussi que je fus parfaitement traité par M. le docteur d'Oliveira, qui ne craignit pas de se déplacer et de venir plusieurs fois me voir de Fayal à Pico; son diagnostic et ses sages prescriptions contribuèrent puissamment à hâter ma guérison.

avait été tué. La plupart des jardins furent dévastés et perdirent ainsi, en quelques heures, le fruit de dix années de soins assidus.

A Pico, les ravages avaient été un peu moins considérables; ils avaient porté surtout sur le maïs, les arbres fruitiers et les habitations. Dans les deux îles, la récolte du maïs fut à peu près entièrement perdue; tiges et feuilles étaient couchées à terre et comme brûlées. Des pins hauts de cinquante pieds et un grand nombre d'arbres fruitiers furent jetés à terre, déracinés, brisés; les orangers avaient aussi beaucoup souffert. Les communications entre les deux îles furent interrompues pendant trois jours.

A Terceira, l'ouragan avait sévi d'une façon non moins désastreuse. Deux gabares de Pico s'étaient perdues dans ses eaux : l'une avait sombré au moment d'entrer à Angra, et avait péri toute entière. corps et biens; on était sans nouvelles de la seconde, qui probablement avait éprouvé le même sort.

A San-Miguel, la perte causée aux récoltes fut évaluée 600,000 piastres, ou trois millions de francs. Deux yachts de cent tonneaux firent côte; fort heureusement les équipages purent être sauvés.

Dans les premiers jours de septembre, on captura dans ces parages des cachalots et je pus me procurer quelques dents de ces cétacés. Les cachalots ont, comme on sait, quarante-huit dents à la mâchoire inférieure seulement; la mâchoire supérieure n'est pourvue que d'alvéoles osseuses dans lesquelles les dents s'emboîtent. L'individu auquel avaient appartenu les dents qui me furent remises, avait produit cent-vingt tonnes d'huile, à soixante piastres la tonne, soit environ 36,000 francs. On m'assura qu'il y avait des cachalots qui fournissaient jusqu'à deux cents tonnes d'huile. Le prix de la tonne variant de 250 à 300 francs, il en résulte qu'un très-gros cachalot peut donner un produit approchant 50,000 francs. On évalue à deux cents

le nombre des cachalots capturés annuellement dans la mer des Açores (1).

Vers la même époque, M. Dabney eut la bonté de m'envoyer plusieurs animaux marins pêchés sur les côtes de Fayal, parmi lesquels se trouva un *Argonauta Argo* encore vivant lorsque je le reçus. Ce céphalopode est assurément l'un des plus beaux mollusques de ces parages. Sans parler de la coquille qui est l'élégance même, l'animal est blanc dans toutes ses parties, mais orné de fines mouchetures ou pointillures aux couleurs les plus vives et les plus agréables. Il y en a de rouges, de brunes, de violettes, lie-de-vin, or, argent, bleues, et autres nuances; le tout disposé avec art, suivant les diverses parties du corps. En détachant l'animal de sa fragile coquille, je trouvai dans celle-ci une masse d'œufs, petits, ovalaires et d'un blanc un peu laiteux.

Il m'a semblé qu'il existait sur les côtes de Fayal et de Pico plusieurs espèces de mollusques marins que je n'avais pas observées ailleurs; malheureusement, il est extrêmement difficile pour un voyageur de se les procurer et mes demandes à cet égard ont été la plupart du temps inutiles, quand il eut été si aisé aux pêcheurs de me satisfaire. Je vis en grand nombre des *Littorina, Janthina, Purpura, Columbella, Cypræa, Haliotis,* et notamment des *Patella,* qui résistent mieux que les autres à l'agitation des vagues. L'on voit aussi de temps en temps, sur ce littoral, la plus grande coquille bivalve de ces régions : le *Pinna rudis,* qui acquiert une fort belle taille, et le *Carinaria fragilis*, hétéropode qui paraît à de rares intervalles (2).

---

(1) Voir ma note sur la pêche du cachalot, in : *Eléments de la Faune açoréenne,* p. 215 et suiv.

(2) Voir, pour de plus amples détails, mon mémoire sur les *Mollusques marins des îles Açores*. Paris, 1858; in-4°, 2 pl. color.

Vers le même temps aussi, on célébra un baptême dans la famille de mon hôte et la maison de M. Ribeiro devint le théâtre d'un bal ou *baile* donné à cette occasion. Les voisins, suivant l'usage du pays, ayant demandé, à propos du baptême, la permission de venir danser, je vis arriver, entre huit et neuf heures du soir, une bande joyeuse se composant du bourg presque entier d'Area-Larga. Hommes, femmes et enfants envahirent la maison; les guitares et les cavaquinhos préludèrent par des accords, et le *baile* commença. On exécuta successivement toutes les danses nationales et locales, telles que : la *Chamarita*, la *Caracol*, la *Sapataya*, la *Charamba*, le *Volta-no-meio*, le *Pesinho*, les *Pecegos*, les *Vaccas* (ces deux dernières danses sont comiques), le *Remarema*, la *Praya*, le *Majaricaô*, et enfin le *Landun*, la plus ancienne de toutes, mais qui est presque abandonnée. Un violon et les guitares jouaient les airs, tout en dansant; des voix chantaient les paroles. Les danseurs étaient toujours par couples illimités, danseuse et cavalier, et presque toutes ces danses avaient lieu en rond ou en grand cercle. L'assemblée accompagne et marque la mesure en faisant claquer les doigts en guise de castagnettes. Je dois ajouter que ni les airs, ni les pas, ne me parurent très-variés : je retrouvais presque partout les mêmes modulations, et à peu près aussi les mêmes figures et les mêmes scènes. Tout le monde prit part à ce divertissement; les maîtres de la maison eux-mêmes, ainsi qu'il est d'usage, ne dédaignèrent pas d'y figurer à diverses reprises. Commencées à neuf heures du soir, ces danses se prolongèrent jusqu'à une heure très-avancée de la nuit; les Açoréens aiment ces divertissements avec passion, et ils ne peuvent résister au plaisir de passer ainsi une partie de la nuit, même entre deux journées laborieuses et péniblement occupées.

Le 12 septembre j'explorai une partie de la côte ouest de l'île, en passant par Magdalena : j'avais un jeune garçon de onze ou douze ans, déjà fort, pour porter ma boîte à

herborisation, et peu s'en fallut que je ne fusse obligé d'emmener en même temps sa mère, grande matrone de trente-cinq à quarante ans. Je ne fus pas peu surpris d'apprendre que le drôle était encore à la mamelle, et M. Ribeiro, vice-consul de France, me confirma que le fait n'était pas rare dans l'île de Pico, où l'on voyait souvent, dans les familles pauvres, la mère allaiter un grand gaillard de douze à treize ans; il me cita à l'appui plusieurs exemples pris dans le voisinage. Dans sa propre maison, on employait journellement la femme d'un pêcheur donnant ainsi le sein à un enfant de huit ans qui paraissait très-vigoureux. Tout le littoral, parsemé d'un sable fin et noirâtre, était recouvert d'échantillons innombrables du ***Solidago azorica;*** dans le creux des rochers, non loin de Magdalena, je recueillis l'***Auricula Vulcani*** et le ***Pedipes afer*** qui vivent, par groupes nombreux, au bord de sources que recouvre la marée montante.

Je trouvai aussi à Pico une grande abondance de ***Dicksonia culcita***, fougère très-commune du reste dans tout l'archipel. Les appendices soyeux (***cabellinho***) de son rhizome servent à faire de très-bons matelas; pour un matelas, on emploie 30 alqueires de cabellinho, à 2 vintems (20 centimes) l'alqueire. Depuis longtemps déjà cette matière fait l'objet d'un commerce d'exportation pour le Brésil.

Les femmes de Pico m'ont paru constituer un type accentué et nettement caractérisé. Elles ont les cheveux noirs, un peu gros, les yeux également noirs, les dents parfaitement blanches, les traits assez réguliers, bien accusés, le teint brun, la gorge développée, les bras ronds et assez bien faits, la taille élevée et la démarche un peu martiale; mais leurs pieds sont d'une ampleur démesurée, ce qui doit être attribué à l'habitude de marcher pieds nus, sur des sentiers de lave et de rochers. Elles portent sur la tête un large chapeau de paille, et autour des reins un lourd jupon de laine bleue à bordure rouge; à leur côté est suspendue

une poche extérieure, en forme d'aumônière, ordinairement multicolore. La plupart des hommes sont pêcheurs; les autres gardent les troupeaux sur les montagnes. On m'a assuré que les habitants de certaines parties de l'île portaient un costume de laine entièrement rouge : bonnet, veste et pantalon; je n'ai rien vu de semblable pendant mon séjour.

FAYAL

Le 16 septembre, nous quittâmes Pico de grand matin, pour revenir à Fayal; comme à l'aller, la traversée s'effectua sans incident dans une barque appelée *lancha*, en un peu plus d'une heure. On célébrait ce jour-là, à Horta, la fête de S. M. le roi dom Pedro V, et au moment où nous touchions terre avec la famille du vice-consul, nous fûmes salués par une salve de vingt et un coups de canon, tirés du fort.

Le lendemain je visitai les magnifiques jardins de M. Dabney, vice-consul des Etats-Unis d'Amérique, et je fus frappé de leur étendue, de leur bel entretien, et du grand nombre de végétaux rares et exotiques qui y sont cultivés. Je vis, entre autres, de beaux palmiers et un pin de Norfolk (*Araucaria excelsa*) ayant atteint 20 mètres. Mais je pus aussi constater *de visu* les dégâts causés sur une sapinière par le coup de vent des 24 et 25 août : il ne restait pas debout un seul arbre.

Le 18 septembre, je parcourus, avec M. Rodrigo Alvès Guerra, la belle vallée des Flamengos. Vu de cette vallée, le Pic se présenta à nous sous un aspect nouveau. Entre six et sept heures du soir, la cime était complétement découverte; elle recevait les derniers feux du soleil couchant qui l'inondaient d'un reflet rougeâtre. On apercevait alors

très-distinctement le pain-de-sucre, à l'extrême sommet, et sa configuration particulière. Au-dessous, deux larges bandes de nuages gris et bleus s'étendaient en nappes régulières; toute la partie inférieure de la montagne était d'un bleu grisâtre, qui s'assombrissait en descendant, et devenait presque noir sur le littoral.

Je visitai, vers le même temps, les divers magasins de Horta, et je pus me rendre compte de plusieurs petites industries particulières à ces îles. Indépendamment de groupes en *sargasso* et autres algues marines, de fleurs en plume et en moëlle de figuier, remarquables par leur extrême délicatesse, on confectionne encore, à Horta, de très-jolis objets avec les fils de l'agave d'Amérique (*pitta* des Açoréens), des paniers de forme très-originale, etc. On vendait aussi beaucoup de chapeaux de paille fabriqués à Pico, où l'industrie de la tresse de paille atteint un certain degré de perfection.

Je pris également des informations touchant la presse açoréenne, et quel ne fut pas mon étonnement en apprenant qu'il existait quinze organes de la publicité dans l'archipel, savoir :

SAN-MIGUEL :	*O Correio Michaelense,*	Imprimés à Ponta-Delgada.
—	*O Açoriano,*	
—	*A Aurora dos Açores,*	
—	*A Ilha,*	
—	*O Melrinho,*	
—	*O Archivo Açoriano,*	
—	*O Templo.*	
—	*A Uniao̅,*	Imprimés à Ribeira-Grande.
—	*A Estrella Oriental,*	
TERCEIRA :	*O Angrense,*	Imprimés à Angra.
—	*O Pobre Terceirense,*	
—	*O Insulano,*	
—	*O Stimulo,*	

FAYAL :	*O Fayalense,*	Imprimés
—	*O Incentivo,*	à Horta.

Ainsi, jusqu'au milieu des solitudes de l'Océan Atlantique se fait sentir cette tendance de la presse contemporaine à s'étendre et à se multiplier ! Quinze journaux pour une population de 240,000 habitants dont les trois quarts savent à peine lire!....

Je me renseignai en outre sur les navires et bâtiments de toute sorte dont il est fait le plus souvent usage dans l'archipel açoréen, et l'obligeant M. Ribeiro voulut bien me fournir le tableau suivant, où les navires sont rangés suivant leur ordre d'importance.

Bâtiments pontés.

Galera, trois-mâts de première grandeur.
Barca, trois-mâts inférieur (pas de vergues au mât de misaine).
Brigue, brick à deux mâts.
Brigue-escuna, brick-goëlette (deux mâts).
Patacho, brick-goëlette (deux mâts).
Escuna, goëlette (deux mâts).
Hiate, yacht (deux mâts).
Chalupa, cutter des Anglais (un mât).
Rasca, chasse-marée, petit bâtiment côtier (un mât).

Embarcations non pontées.

Barco, gabarre à deux voiles.
Lancha, chaloupe (une ou deux voiles).
Escaler, grand canot.
Bote, canot.
Canoa, baleinière (spéciale aux bâtiments baleiniers).

Enfin, je ne considérai pas comme indigne d'un natu-

raliste-voyageur de m'édifier sur les prix des diverses denrées; me rappelant au contraire, à ce propos, les instructions contenues dans les *Aménités académiques* et le programme tracé par l'immortel auteur du *Systema Naturæ* dans la thèse intitulée : *Instructio peregrinatoris* (1), je notai les prix auxquels se vendaient à Fayal, à l'époque de mon voyage, les objets de consommation les plus usuels. (Voir à la fin de l'itinéraire.)

Le 20 septembre, je fis une dernière excursion aux ruines de Pilar, situées au nord de Horta, dans une magnifique position. Des hauteurs où elles sont échelonnées, on domine la ville, la rade, les vallées voisines, et l'horizon est borné par une verte ceinture de montagnes; en avant, on découvre l'île de Pico et sa perspective grandiose. Il y avait autrefois, dans ce beau domaine, des jardins admirables; ce ne sont plus à présent que des ruines pittoresques. Un grand nombre de plantes anciennement cultivées se reproduisent aujourd'hui spontanément et sont redevenues sauvages comme la localité qui les produit; c'est ainsi que la belladone, des scabieuses, des passiflores et plusieurs autres espèces importées par l'horticulture, croissent dans ces ruines incultes et y végètent librement.

Les jours suivants furent consacrés aux préparatifs du départ; je pris congé de toutes les personnes qui m'avaient témoigné tant de bienveillance et d'intérêt, et le 25 septembre je montai sur le bateau à vapeur le *Duc de Porto*,

---

(1) Conf. *Aménités académiques*, t. V, 1788, p. 298. L'auteur de la thèse soutenue devant Linné est Nordblad. Le plan est parfaitement conçu, et malgré la distance et l'époque (1759), l'*Instructio peregrinatoris* peut encore être considéré comme un bon guide et un excellent programme. — Voir aussi, et surtout, les *Instructions pour les voyageurs* publiées par le Muséum de Paris, et les *Archives de la Commission scientifique du Mexique* (1re livraison 1864).

laissant, pour ne plus la revoir, la belle et hospitalière île de Fayal.

Aux noms plus haut cités des personnes avec lesquelles il me fut si utile d'entrer en relations à Fayal, je ne dois pas manquer d'ajouter ceux de Mlle Maria-Magdalena Ribeiro, de Mistress Clara P. Dabney, et de M. d'Orey, qui me vinrent maintes fois en aide et m'entourèrent constamment de leurs délicates attentions. M. Guilherme Ribeiro, notre vice-consul, connu de tous les Français qui touchent à Fayal pour sa cordiale et généreuse hospitalité, occupait alors ce poste depuis quinze années. De 1831 à 1851 il eut un emploi à la douane et fut souvent investi de fonctions municipales; le gouvernement de Dom Miguel lui valut deux années d'emprisonnement pour son dévouement bien connu à la cause de S. M. la reine Dona Maria.

Ici se termine, à proprement parler, la partie active et utile de ce voyage d'exploration. Comparé à mes précédentes traversées, le trajet de Fayal à Terceira fut des plus agréables. On se tient constamment au milieu du canal qui sépare San-Jorge et Pico, en sorte que l'on a ces deux îles à droite et à gauche, Fayal en arrière, et bientôt en avant Terceira; cependant la mer est toujours un peu grosse dans ces parages, même par le plus beau temps. Les abords de Pico se composent uniformément de grosses roches noires, éternellement battues par les vagues, et l'écume qui en jaillit, tenue en partie en suspension par les rayons solaires, forme sur les bords de l'île comme un rideau de vapeurs légères. Le pic revêtait alors ses teintes du matin : la cime était rosâtre; au-dessous, s'étendait une bande allongée de nuages d'un gris clair; au-dessous encore, planaient des nuages à nuances plus sombres; puis apparaissaient des tons bleuâtres et verdâtres; enfin, en descendant toujours, on voyait réapparaître les teintes roses; le tout

parsemé de maisons blanches et de rochers rembrunis.

Vers une heure de l'après-midi, nous côtoyâmes San-Jorge de fort près, à tel point que nous distinguions parfaitement ses ravins profonds, sa végétation et ses cascades dans les montagnes. Bientôt nous fûmes dans les eaux de Terceira, et la noble et jolie cité d'Angra-do-Heroismo, son chef-lieu, d'abord masquée par le mont Brazil, nous apparut enfin dans tout son éclat. Vues ainsi de la mer, les trois villes principales des Açores, Angra, Horta et Ponta-Delgada, présentent un très-agréable coup-d'œil; il est vrai qu'en abordant le charme disparaît quelque peu. Nous ne fîmes à Terceira qu'une courte escale de vingt-quatre heures.

Le lendemain, 26 septembre, dès le matin, je parcourus rapidement les environs d'Angra, qui me frappèrent par leur belle végétation et leur grande fertilité ; moissons, jardins, quintas, tout était fruits, fleurs et abondance. Comme à Fayal, la belladone (*Amaryllis belladona*) croissait abondamment au milieu des rochers, et ses longues fleurs roses sur un fond de roches grises produisaient un très-agréable effet. Je visitai aussi plusieurs jardins ou quintas, et je recueillis encore quelques plantes et quelques animaux, les derniers que je devais capturer dans l'archipel. Je vis la cathédrale, les églises, les principaux monuments, et Angra m'a laissé le souvenir d'une jolie petite ville de 14,000 âmes environ, bien bâtie, avec des trottoirs, de belles maisons et quelques édifices remarquables. Le même jour, à cinq heures du soir, le bateau à vapeur quitta la baie d'Angra, et laissant bientôt derrière nous les îlots Cabras et Terceira, nous jetions l'ancre devant Ponta-Delgada le lendemain. Là je retrouvai nos anciens amis, nos premières connaissances, et je passai avec eux trois agréables journées; mais j'eus le regret, ainsi que je le pressentais du reste, de n'y plus trouver mes deux compagnons de voyage. Après avoir laissé Terceira dès le 22

août, M. Morelet et M. Hartung, impatients de rentrer dans leurs foyers, avaient quitté San-Miguel le 29 août pour se diriger sur Lisbonne.

Enfin, le 30 septembre, à 10 heures du matin, le *Duque do Porto* leva l'ancre, je dis un dernier adieu aux terres açoréennes, et nous prîmes à toute vapeur la route du Portugal.

De San-Miguel à Lisbonne, la traversée fut pénible, et l'équinoxe d'automne nous traita rudement. Bien que servis par la vapeur, il ne nous fallut guère moins de huit jours (comme avec des voiles) pour effectuer cette traversée, presque constamment entre deux eaux. Le 6 octobre, dans la journée, nous aperçûmes les côtes de Portugal et la serra d'Estrella, et vers le soir nous franchissions la barre du Tage. Le 7, après une minutieuse visite du service de santé, il fut loisible aux passagers de descendre à terre, et là un tableau aussi triste qu'inattendu s'offrit à mes yeux.

Lisbonne était décimée par la fièvre jaune.

Importée par un bâtiment venant du Brésil, la terrible contagion s'était montrée d'abord à la douane à la fin du mois de juillet; de là elle rayonna et s'étendit progressivement sur la majeure partie de la ville, pour prendre dans le courant de septembre la forme épidémique avec des foyers secondaires.

Telle fut, dès l'origine, l'intensité toujours croissante du fléau, que le gouvernement s'en émut vivement et qu'un décret royal nomma bientôt un conseil extraordinaire de salubrité publique, avec mission de pourvoir sans délai aux exigences du service sanitaire et de proposer les mesures propres à arrêter la marche, et à prévenir le retour de l'épidémie.

La partie centrale de Lisbonne, qui est la plus populeuse, fut aussi la plus maltraitée. Le mal fut en voie de progression jusqu'au 20 octobre, jour où le nombre des cas s'éleva à 298, et ce ne fut qu'à la fin de décembre

qu'on put considérer l'épidémie comme arrivée à son terme. On estime à 18,000 le nombre des personnes qui furent atteintes. La population de Lisbonne étant de 200,000 habitants, la proportion est de 1 sur 11, ou presque du dixième, pour les personnes ayant été plus ou moins attaquées par la maladie. Le nombre des décès constatés a été de 5,662; d'où il résulte que la proportion de la mortalité a été de 1 pour 3,18. Quoi qu'il en soit, Lisbonne ne doit pas être considérée comme sujette au développement spontané de la fièvre jaune; mais par sa latitude et certaines conditions locales, cette ville est assujétie, ainsi que le prouvent les cas observés en 1850, 1851, 1856 et 1857, au développement épidémique du typhus américain importé chez elle (1).

Au milieu de circonstances aussi graves et aussi critiques, S. M. le roi Dom Pedro V et toute la cour donnaient le plus noble exemple et faisaient preuve d'un courage au-dessus de tout éloge. Tandis que les personnes riches ou pourvues de quelque aisance avaient déserté Lisbonne, la famille royale ne voulut pas quitter un seul moment la capitale. Le roi visitait chaque jour les hôpitaux, distribuait des secours, prodiguait les encouragements. C'était certes un beau et grand spectacle que celui d'un jeune monarque de vingt ans, donnant, en présence d'une pareille calamité, l'exemple d'un patriotique dévouement et d'une généreuse abnégation.

Accueilli par la cour avec une bonté qui ne s'effacera jamais de mon souvenir, j'eus l'honneur, les 9, 10 et 11 octobre, d'être reçu en audience particulière par le roi, et S. M. voulut bien, autant que les circonstances difficiles

(1) Voir pour de plus amples détails le savant rapport publié par le Conseil extraordinaire de salubrité publique du Portugal, sous le titre de : *Relatorio da epidemia de febre amarella em Lisboa no anno de 1857*. Lisboa, 1859; in-8° max°.

et défavorables le permettaient, s'intéresser aux incidents et aux résultats de notre exploration.

Le 11 octobre, dans la soirée, le *Medway*, paquebot transatlantique anglais venant du Brésil et allant à Southampton, mouilla dans les eaux du Tage pour y faire du charbon. Je me rendis à son bord, et le même jour nous fîmes route pour l'Angleterre.

Monnaies.

En arrivant à Lisbonne, nous prîmes, comme il est d'usage, des informations concernant les principales valeurs monnayées ayant cours en Portugal et aux Açores. M. Dubeux, négociant français, à qui nous fûmes redevables de très-utiles renseignements, voulut bien nous fournir, entre autres, les indications suivantes :

Le *réal*, unité monétaire idéale, = 0,006 millimes.

Cuivre. 10 réis ou 1/2 vintem = 0,06 c.; — 20 réis ou 1 vintem = 0,12 c.; — 40 réis ou 1 patagon = 0,25 c.

Argent. 100 réis ou 1 teston = 0,60 c.; — 200 réis ou 1 serrilha = 1 fr. 20 c.; — 500 réis ou 1 cruzade = 3 fr.; — 960 réis ou 1 piastre (pataca ou peso) = 5 fr. 80 c.;— 1,000 réis (ou 1 couronne d'argent) = 6 fr. 12 c.

Or. 2,500 réis ou 1 demi-couronne d'or = 15 fr.

Or anglais. 1 souverain ou 4,500 réis = 25 fr.; — le demi souverain ou 2,250 réis = 12 fr. 50 c.

D'après ce qui précède, on voit que 17,835 réis = 100 fr. de notre monnaie; 89,166 réis = 500 fr.; et 178,333 réis = 1,000 fr.

On nous fit également remarquer qu'aux Açores le réal est d'une moindre valeur que dans la métropole; par suite,

l'argent et l'or augmentent de valeur d'un cinquième; en sorte que la piastre, de 960 réis à Lisbonne, vaut 1,200 réis dans l'Archipel, et le souverain anglais, de 4,500 réis à Lisbonne, vaut aux Açores 5,600 réis.

Population de l'Archipel (en 1859).

District de Ponta-Delgada. .	107,000 habitants.
District de Angra. . . .	69,000 —
District de Horta.	65,000 —
Total. . . .	241,000 habitants.

Prix des denrées.

Les indications ci-dessous ont été relevées à Fayal au mois de septembre de l'année 1857. A cette époque, une chambre et la table se payaient par jour, dans les premiers hôtels, 1 piastre ou environ 5 fr. 80 c.; un âne et son guide (*burriqueiro*), 2 serrilhas ou environ 2 fr. 40 c. par jour, sans nourriture.

En ce qui regarde les fruits, on remarquera qu'ils ne se vendent pas à la douzaine, comme en France, mais bien à tant pour 1 vintem, ou 20 réis, qui est l'unité monétaire du marché.

Le pain de froment, la livre, 25 centimes; le pain de maïs, 20 c.; le vin ordinaire, la bouteille, 1 fr.; le vin de bonne qualité, 1 fr. 50 c.; le *Passado*, l'*Angelica*, et autres vins doux, 3 fr.; une barrique de vin de bonne qualité (de 500 bouteilles), 100 piastres; le bœuf, la livre, 40 c.; le porc, 50 c.; le jambon, la livre, 1 fr.; un poulet, 50 c.; une grande poule, 1 fr.; un canard, 1 fr. 50 c.; une dinde, de 5 à 10 fr., suivant la taille; un poisson de 4 à 6 livres, 2 à 3 fr., suivant la qualité; les poissons de moindre

qualité, beaucoup moins cher; une grande langouste ou un homard, 50 c.; le beurre, la livre, de 1 fr. à 1 fr. 50 c., suivant la saison; le lait, la canada (2 litres), 40 ou 50 c.; les œufs, 3 pour 10 c.; les fromages de Pico, la pièce, 20 c.; l'huile d'olive, la canada (2 litres), 4 fr.; l'eau-de-vie du pays, la canada (2 litres), 6 fr.; l'eau-de-vie de canne du Brésil, 4 fr.; le sucre en pain, la livre, 1 fr. 50 c.; le sucre en caisse du Brésil, 90 c.; les oranges, 20 pour 10 c.; les citrons doux (*limoēs doces*), 10 pour 10 c.; les citrons acides (*limão*), 4 pour 10 c.; les bananes, 3 pour 10 c. (de 4 à 5 fr. le régime); les abricots, 20 pour 10 c.; les coings, 5 pour 10 c.; les figues, 40 pour 10 c.; les poires, 10 pour 10 c.; les pommes, 20 pour 10 c.; les prunes, 50 pour 10 c.; les pêches, 10 pour 10 c.

CATALOGUE

DE LA FLORE DES ILES AÇORES

I. — DICOTYLÉDONES

RANUNCULACEÆ

Gen. 1. Ranunculus Linn.

1. *Ranunculus flammula Linn. — Hab. Terceira (Morelet).

2. **Ranunculus repens** Linn. — Hab. tout l'archipel.

3. ***Ranunculus trilobus** Desf. — Hab. Santa-Maria, Terceira, Florès.

4. ***Ranunculus parviflorus** Linn. — Hab. Santa-Maria, San-Miguel, Terceira, Fayal, Pico.

5. ***Ranunculus cortusæfolius** Willd. (*R. grandifolius* Lowe.) — Hab. la caldeira de Fayal, la région sylvatique à Pico, Florès.

6. **Ranunculus muricatus** Linn. — Hab. Fayal (Watson). R.

Gen. 2. Nigella Tourn.

7. **Nigella arvensis** Linn.— Hab. tout l'archipel, *passim*.

Gen. 3. Aquilegia Linn.

8. ***Aquilegia vulgaris** Linn. — Hab. Pico, où M. Hartung a recueilli la variété à fleurs blanches.

Gen. 4. DELPHINIUM Linn.

9. **Delphinium consolida** Linn. — Hab. les champs, *passim*.

PAPAVERACEÆ

Gen. 1. PAPAVER Tourn.

10. ***Papaver somniferum** Linn. — Hab. Santa-Maria, sur les montagnes. CC. Vulgairement : *Dormideiras*.

11. **Papaver setigerum** DC. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.).

12. ***Papaver rhœas** Linn. — Hab. Santa-Maria, avec le *P. somniferum ;* moins abondant.

13. **Papaver dubium** Linn. — Hab. Fayal, Florès.

Gen. 2. CHELIDONIUM Linn.

14. ***Chelidonium majus** Linn. — Hab. Terceira et la plupart des autres îles. Le suc jaunâtre qui découle de cette plante s'emploie avec succès contre les verrues et autres excroissances du derme. Vulgairement : *Herva andorinha*.

Gen. 3. FUMARIA Tourn.

15. **Fumaria capreolata** Linn. (Var. *minor*). — Hab. Fayal, Florès. M. Watson, rectifiant sa première détermination, pense que cette espèce serait plutôt le *Fumaria muralis* Soud. (Watson *in litt.*)

16. ***Fumaria officinalis** Linn. — Hab. San-Miguel ! Vulgairement : *Herva molarinha*.

17. ***Fumaria micrantha** Lag. — Hab. San-Miguel.

CRUCIFERÆ

Gen. 1. MATTHIOLA RBr.

18. ***Matthiola annua** Sweet. — Hab. tout l'archipel, sur les rochers du littoral.

19. '**Matthiola incana** RBr. Spr. var. affinis *M. maderensis* Lowe. — Hab.... (Hartung).

Gen. 2. NASTURTIUM RBr.

20. '**Nasturtium flexuosum** Seub. — Hab. Florès; C. au bord des ruisseaux, dans les montagnes.

21. '**Nasturtium officinale** RBr. — Hab. San-Miguel. Vulgairement : *Agriao.*

Gen. 3. CARDAMINE Linn.

22. '**Cardamine hirsuta** Linn. — Hab. San-Miguel (Hartung).

23. '**Cardamine caldeirarum** Guthn. — Hab. San-Miguel (bois de la caldeira de Sete-Citades!), Florès. Dans cette dernière île, forme plus petite.

Gen. 4. BARBAREA RBr.

24. **Barbarea præcox** RBr. — Hab. Fayal (Watson).

25. '**Barbarea intermedia** Bor. (*B. angustana* Boiss.) — Hab. San-Miguel; mai.

Gen. 5. SISYMBRIUM Linn.

26. '**Sisymbrium officinale** Scop. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria.

27. '**Sisymbrium irio** Linn. — Hab. Fayal.

Gen. 6. SINAPIS Linn.

28. **Sinapis nigra** Linn. – Hab. Fayal, Florès.

Gen. 7. ALYSSUM Linn.

29. '**Alyssum maritimum** Lam. — Hab. tout l'archipel. C.

Gen. 8. SENEBIERA Poir.

30. '**Senebiera pinnatifida** DC. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Fayal. CC.

31. ***Senebiera coronopus** Poir. — Hab. Terceira (Morelet).

Gen. 9. Lepidium Linn.

32. ***Lepidium virginicum** Linn. — Hab. Fayal, Pico, Terceira.

Gen. 10. Capsella Vent.

33. ***Capsella bursa-pastoris** Mœnch. — Hab. Terceira. Vulgairement : *Bolsa de pastor*.

Gen. 11. Cakile Tourn.

34. **Cakile maritima** Scop. — Hab. Fayal (Watson). Cet auteur, rectifiant sa première détermination, pense qu'il faudra plutôt rapporter cette espèce au *Cakile americana*.

Gen. 12. Rapistrum Boerh.

35. ***Rapistrum rugosum** All. — Hab. Graciosa.

36. ***Rapistrum orientale** DC. — Hab. Graciosa.

37. **Rapistrum perenne** Berg. — Hab. Fayal (Watson).

Gen. 13. Raphanus Tourn.

38. ***Raphanus raphanistrum** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria. M. Watson m'écrit que c'est avec doute qu'il a inscrit cette espèce dans sa première liste : je crois cependant qu'on doit s'en tenir à cette détermination. Du moins, les spécimens que j'ai recueillis dans ces deux îles, en juin, se réfèrent évidemment à cette espèce.

RESEDACEÆ

Gen. 1. Reseda Linn.

39. ***Reseda luteola** Linn. var. *crispata* Lowe. (*Reseda crispata* Link.). — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Graciosa, Terceira, Pico. CC. Plante employée par la teinture. Vulgairement : *Reseda*.

40. **Reseda macrosperma** Reich. — Hab. San-Miguel.

VIOLARIEÆ

Gen. 1. Viola Tourn.

11. **Viola palustris** Linn. — Hab. Pico, Florès.

12. **Viola odorata** Linn. — Hab. Fayal, Florès. C. dans les bois des montagnes. Vulgairement : *Violëta, Violas.*

13. **Viola tricolor** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson).

FRANKENIACEÆ

Gen. 1. Frankenia Linn.

14. ·**Frankenia pulverulenta** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal, Pico; sur les rochers du littoral. CC.

15. **Frankenia ericifolia** Smith. — Hab. Corvo (Seubert).

PORTULACEÆ

Gen. 1. Portulaca Tourn.

16. ·**Portulaca oleracea** Linn. — Hab. San-Miguel, Pico; bords de la mer, et lieux cultivés. CC. Vulgairement : *Beldroega.*

CARYOPHYLLEÆ

Gen. 1. Illecebrum Gærtn.

17. **Illecebrum verticillatum** Linn. — Hab. les hauteurs.

Gen. 2. Polycarpon Lœffl.

18. ·**Polycarpon tetraphyllum** Linn. — Hab. San-Miguel, sur les murs.

Gen. 3. Sagina Linn.

49. ˙**Sagina procumbens** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria. Ou peut-être *Sagina apetala*, selon M. Watson (in litt.).

Gen. 4. Spergula Linn.

50. ˙**Spergula arvensis** Linn. — Hab. San-Miguel.

Gen. 5. Arenaria Linn.

51. ˙**Arenaria rubra** Linn. — Hab. Santa-Maria.

52. ˙**Arenaria macrorhiza** Req. — Hab. Santa-Maria, sur les rochers au bord de la mer, non loin de l'ilot *dos Romeiros!* (baie de San-Lourenço!), Terceira, San-Miguel. CC. Seubert considère cette plante comme une forme remarquable de l'espèce suivante (*Arenaria marina*). Cependant, il est à remarquer que l'*Arenaria marina* a ses graines bordées d'une aile membraneuse, tandis que l'*Arenaria macrorhiza* n'en a pas.

53. ˙**Arenaria marina** Roth. — Hab. San-Miguel (ilot de Villa-Franca!), Pico; sur les rochers au bord de la mer. CC.

Gen. 6. Mœhringia Linn.

54. ˙**Mœhringia muscosa** Linn. — Hab. Terceira (Morelet).

Gen. 7. Cerastium Linn.

55. ˙**Cerastium viscosum** Linn. — Hab. Florès (Morelet).

56. ˙**Cerastium vulgatum** Linn. (*Cerastium triviale* Lowe.) — Hab. San-Miguel, Pico, Terceira (caldeira de Santa-Barbara!).

57. ˙**Cerastium azoricum** Hochst. — Hab. Florès, Corvo.

Gen. 8. Stellaria Linn.

58. **Stellaria media** Vill. — Hab. Fayal, Florès (Watson).

Gen. 9. SILENE Linn.

59. '**Silene inflata** Smith var. *rupicola* Bor. (*S. maritima* Watson). — Hab. Pico.

60. '**Silene gallica** Linn. — Hab. San-Miguel (Pico do Fogo, Serra-Gorda, Criacoês!). Diffère du précédent par ses grappes spiciformes distiques.

61. '**Silene lusitanica** Linn. — Hab. Santa-Maria.

62. **Silene armeria** Linn. — Hab. San-Miguel (Hunt).

MESEMBRYANTHEMEÆ

Gen. 1. MESEMBRYANTHEMUM Linn.

63. **Mesembryanthemum brachyphyllum** Welw. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, sur les murs.

64. '**Mesembryanthemum**..... (sp. nov.?) — Hab. Santa-Maria, sur les murs; juin.

MALVACEÆ

Gen. 1. LAVATERA Linn.

65. '**Lavatera sylvestris** Brot. — Hab. San-Miguel, Graciosa, Terceira, et la majeure partie de l'archipel, au bord des chemins. C.

Gen. 2. MALVA Linn.

66. '**Malva rotundifolia** Linn. — Hab. Fayal.

67. **Malva parviflora** Linn. — Hab. Fayal (Watson).

Gen. 3. SIDA Linn.

68. '**Sida rhombifolia** Linn. — Hab. Fayal, Florès, Pico.

ELATINEÆ

Gen. 1. ELATINE Linn.

69. **Elatine hexandra** DC. — Hab. Florès (Watson).

HYPERICINEÆ

Gen. 1. Hypericum Linn.

70. ˙**Hypericum perforatum** Linn. — Hab. Fayal.

71. ˙**Hypericum tetrapterum** Fries. — Hab. Florès.

72. ˙**Hypericum humifusum** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Terceira, Florès. C.

73. **Hypericum elodes** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson).

74. **Hypericum decipiens** Wats. — Hab. Florès. M. Watson pense qu'il y a lieu de rapporter cette espèce à l'*Hypericum undulatum* DC.

75. ˙**Hypericum foliosum** Ait. — Hab. Florès, San-Miguel, Fayal, Pico. Peut-être la même espèce que la suivante.

Gen. 2. Androsæmum All.

76. ˙**Androsæmum Webbianum** Spach. (*Hyp. grandifolium* Chois.) — Hab. San-Miguel, Graciosa, Florès, Pico. L'un des plus beaux végétaux de l'archipel. CC. à Florès qui lui doit, en partie, son nom, ses bois et ses montagnes empruntant à cette plante un éclat particulier.

POLYGALEÆ

Gen. 1. Polygala Linn.

77. ˙**Polygala vulgaris** Linn. var. (Floribus majoribus, affinis *P. nicæensi*, sed bracteis brevioribus.) — Hab. Pico, sur le pic, au-dessus de la région sylvatique. AR.

78. ˙**Polygala depressa** Wend. — Hab. Terceira (Morelet).

ILICINEÆ

Gen. 1. Ilex Linn.

79. ˙**Ilex perado** Ait. — Hab. San-Miguel, dans les bois

des montagnes (bois de Lagoa-do-Congro!), Pico, Terceira. Les feuilles sont armées, sur leurs bords, de quinze à seize épines courtes, très-acérées. A San-Jorge, on fait de la glu avec la seconde écorce. Le bois est employé par l'ébénisterie. Vulgairement : *Azevinho.*

RHAMNEÆ

Gen. 1. Rhamnus Juss.

80. ·**Rhamnus latifolius** Hérit. — Hab. les bois de la plupart des îles : San-Miguel, Santa-Maria. Bel arbre indigène dont le bois, dur et rougeâtre, est employé par l'ébénisterie. Vulgairement : *Sanguinho.*

81. ·**Rhamnus pubescens** Banks mss. — Hab Terceira, dans les bois des Garridas (Morelet). Rare.

TEREBINTHACEÆ

Gen. 1. Rhus Linn.

82. **Rhus coriaria** Linn. — Hab. Pico, Florès (Watson). Vulgairement : *Sumagre.*

RUTACEÆ

Gen. 1. Ruta Tourn.

83. ·**Ruta bracteosa** DC. — Hab. Santa-Maria, Terceira.

GERANIACEÆ

Gen. 1. Geranium Hérit.

84. ·**Geranium dissectum** Linn. — Hab. toutes les îles.

85. ·**Geranium molle** Linn. — Hab. Fayal, Terceira.

86. ·**Geranium rotundifolium** Linn. — Hab. San-Miguel, au bord des chemins, dans les champs.

87. ·**Geranium Robertianum** Linn. — Hab. tout l'archipel. CC. Vulgairement : *Herva Roberta.*

Gen. 2. Erodium Hérit.

88. '**Erodium malachoides** Willd. — Hab. San-Miguel, Pico.

89. **Erodium moschatum** Willd. — Hab. Terceira.

OXALIDEÆ

Gen. 1. Oxalis Linn.

90. '**Oxalis corniculata** Linn. — Hab. San-Miguel (bois de Caldeiras! bois de la vallée de Furnas!), Santa-Maria. CC.

91. **Oxalis purpurea** Jacq. — Hab. San-Miguel (Hunt).

LYTHRARIEÆ

Gen. 1. Peplis Linn.

92. **Peplis portula** Linn. — Hab. Fayal, Pico (Watson).

Gen. 2. Lythrum Linn.

93. '**Lythrum Graefferi** Ten. — Hab. Terceira (Morelet), Santa-Maria (Hartung).

94. '**Lythrum hyssopifolium** Linn. — Hab. Fayal, Florès, Santa-Maria. C. partout.

ROSACEÆ

Gen. 1. Rubus Linn.

95. '**Rubus fruticosus** Linn. — Hab. les bois de San-Miguel, Santa-Maria, Terceira et autres îles. Vulgairement : *Sarça* et *Silva*.

96. '**Rubus Hochstetterorum** Seub. — Hab. Fayal, Florès, Pico. Espèce remarquable, facile à distinguer de la précédente à ses fleurs blanches, grandes, et à ses feuilles aussi beaucoup plus développées. On la trouve dans les bois et au bord des chemins. Elle n'est pas rare dans ces trois îles, où elle semble d'ailleurs confinée.

Gen. 2. FRAGARIA Linn.

97. ***Fragaria vesca*** Linn. — Hab. les bois à San-Miguel et ailleurs. CC. Vulgairement : *Morangueiro.*

Gen. 3. POTENTILLA Linn.

98. ***Potentilla verna*** Linn. — Hab. Santa-Maria.

99. ***Potentilla tormentilla*** Nestl. — Hab. toutes les îles. CC. La var. *nemoralis* Ser. hab. la région sylvatique et montagneuse à San-Miguel, Pico !

100. ***Potentilla procumbens*** Sibth. — Hab. San-Miguel (Criaçoes !) [Hartung]. Se trouve aussi à Madère. Cette provenance, m'écrit M. Heer, est intéressante car jusqu'ici l'on a regardé cette plante comme une hybride des *P. tormentilla* et *P. reptans*.

101. ***Potentilla reptans*** Linn. — Hab. Pico.

102. **Potentilla anserina** Linn. — Hab. tout l'archipel.

Gen. 4. AGRIMONIA Tourn.

103. ***Agrimonia Eupatoria*** Linn. — Hab. Graciosa, Fayal ; bord des chemins.

Gen. 5. POTERIUM Linn.

104. **Poterium sanguisorba** Linn.— Hab. San-Miguel.

Gen. 6. ALCHEMILLA Tourn.

105. **Alchemilla arvensis** Scop.— Hab. Fayal (Watson).

Gen. 7. SPIRŒA Linn.

106. ***Spirœa filipendula*** Linn.—Hab. Terceira (Hartung).

AMYGDALEÆ

Gen. 1. CERASUS Juss.

107. ***Cerasus lusitanica*** Mill. (*Prunus lusitanica* Linn.) — Hab. les bois des montagnes à San-Miguel. Vulgairement :

Gingeira do matto, *Gingeira brava*. Son bois est estimé des menuisiers; l'écorce sert aux tanneurs, et aux pêcheurs pour teindre leurs filets.

M. José do Canto, de San-Miguel, qui en possède plusieurs exemplaires dans ses magnifiques jardins de Ponta-Delgada, m'a assuré que cet arbre était indigène et qu'il devrait peut-être former une espèce particulière. Le seul spécimen sans fleurs que j'aie rapporté ne m'a pas permis de vérifier le fait.

Watson (1844) signale, à Fayal, un *Prunus cerasus* L., rencontré dans une plantation de pins, mais qu'il ne regarde pas comme indigène, le croyant échappé des jardins. Postérieurement (*Lond. Journ. Bot.* 1847.), il indique le ***Prunus lusitanica*** Linn. comme ayant été observé aux Açores : il est douteux que ce soit la même espèce. Notre *Cerasus* a été rencontré dans les bois de la région montagneuse, à San-Miguel : caldeira de Sete-Citades, Lagoa-do-Congro, serra de Agoa-de-Pao, Furnas. Aujourd'hui, on ne le voit plus guères que du côté du Pico da Vara dans des ravins profonds et presque inaccessibles.

MYRTACEÆ

Gen. 1. Myrtus Tourn.

108. '**Myrtus communis** Linn. — Hab. les montagnes de Santa-Maria. C. Vulgairement : *Murta*. Sur les hauteurs, le myrte n'atteint jamais une taille bien élevée; il reste toujours, dans ces régions, à l'état d'arbuste rampant. Je ne l'ai pas vu dans les autres îles.

CERATOPHYLLEÆ

Gen. 1. Ceratophyllum Linn.

109. **Ceratophyllum demersum** Linn. — Hab. Florès (Watson).

ONAGRARIEÆ

Gen. 1. Epilobium Linn.

110. '**Epilobium parviflorum** Schreb. — Hab. Florès.

Gen. 2. ŒNOTHERA Linn.

111. ***Œnothera longiflora*** Jaq. — Hab. Fayal. CC. au bord du chemin conduisant de Horta à la caldeira! Août.

112. ***Œnothera tetraptera*** Cav. — Hab. San-Jorge (Hartung).

HALORAGEÆ

Gen. 1. MYRIOPHYLLUM Vaill.

113. **Myriophyllum alterniflorum** DC. — Hab. San-Miguel, Fayal (Watson).

CUCURBITACEÆ

Gen. 1. MOMORDICA Linn.

114. **Momordica elaterium** Linn. Brot. — Hab. San-Miguel (Watson in litt.) Vulgairement : *Pepino de S. Gregorio.*

PAPILIONACEÆ

Gen. 1. SPARTIUM DC.

115. ***Spartium junceum*** Linn. — Hab. les montagnes découvertes de Santa-Maria, Graciosa, Florès. Vulgairement : *Giesteira.*

Gen. 2. SAROTHAMNUS Wimm.

116. ***Sarothamnus scoparius*** Wimm. — Hab. tout l'archipel, à la lisière des bois, sur les hauteurs. Cultivé dans les jardins (d'où il se sera sans doute échappé et propagé), pour protéger les jeunes plants d'orangers. Tant que les orangers sont jeunes, on les abrite contre les vents régnants au moyen d'un rideau de genêts à balais, que l'on remplace ensuite par des arbres plus résistants et plus élevés. Vulgairement : *Giesta.*

Gen. 3. ULEX Linn.

117. ***Ulex europæus*** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria.

118. '**Ulex nanus** Smith. — Hab. Florès, dans la région des montagnes, au bord des chemins. Vulgairement : *Tojo*.

Gen. 4. Ononis Linn.

119. **Ononis arvensis** Linn. — Hab. San-Miguel.

Gen. 5. Medicago Linn.

120. '**Medicago lupulina** Linn. — Hab. tout l'archipel.

121. '**Medicago lappacea** Lam. — Hab. Santa-Maria.

122. **Medicago pentacycla** DC. — Hab. Terceira (Seubert).

Gen. 6. Trigonella Linn.

123. **Trigonella ornithopodioides** DC. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.).

Gen. 7. Melilotus Tourn.

124. **Melilotus parviflorus** Desf. — Hab. Terceira, Corvo.

Gen. 8. Trifolium Tourn.

125. **Trifolium angustifolium** Linn. — Hab. Santa-Maria.

126. '**Trifolium ligusticum** Balb. — Hab. Santa-Maria.

127. '**Trifolium subterraneum** Linn. — Hab. Graciosa (Hartung).

128. **Trifolium lappaceum** Linn. — Hab. Fayal.

129. '**Trifolium scabrum** Linn. — Hab. Fayal.

130. **Trifolium suffocatum** Linn. — Hab. Pico.

131. '**Trifolium glomeratum** Linn. — Hab. Fayal, Florès.

132. '**Trifolium repens** Linn. — Hab. Fayal.

133. '**Trifolium procumbens** Linn. var. *minus* Koch. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Graciosa.

134. '**Trifolium arvense** Linn. — Hab. San-Miguel, Graciosa, Terceira.

135. '**Trifolium campestre** Schreb. — Hab. Pico.

136. ***Trifolium agrarium** Linn. — Hab. San-Miguel, Terceira.

137. **Trifolium filiforme** Linn. — Hab. Fayal, Florès, Santa-Maria.

138. **Trifolium maritimum** Huds. — Hab. Terceira.

139. **Trifolium resupinatum** Linn. — Hab. San-Miguel.

140. **Trifolium cernuum** Brot. — Hab. San-Miguel.

141. **Trifolium striatum** Linn. — Hab. Terceira.

142. **Trifolium rariflorum** Welw. — Hab. San-Miguel.

Gen. 9. Dorycnium Tourn.

143. ***Dorycnium parviflorum** DC. — Hab. Fayal (Hartung).

Gen. 10. Lotus Linn.

144. ***Lotus angustissimus** Linn. — Hab. Graciosa, San-Miguel.

145. ***Lotus hispidus** Desf. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Fayal. CC. J'ai rencontré à Graciosa, en juillet, une variété à siliques très-courtes.

146. ***Lotus corniculatus** Linn. — Hab. Terceira, Pico, Santa-Maria.

147. ***Lotus uliginosus** Schk. — Hab. Terceira (Morelet), San-Miguel (Hartung).

148. ***Lotus creticus** Linn. — Hab. Terceira (Morelet, Hartung).

149. ***Lotus major** Scop. — Hab. Florès, Fayal.

150. **Lotus macranthus** Lowe. — Hab. Santa-Maria.

Gen. 11. Ervum Linn.

151. **Ervum lens** Linn. — Hab. Fayal.

152. ***Ervum tetraspermum** Linn. var. β *gracile* Ser. (*Vicia gracilis* Lois.) — Hab. San-Miguel, Fayal.

153. **Ervum monanthos** Linn. — Hab. Fayal.

Gen. 12. LATHYRUS Linn.

154. '**Lathyrus articulatus** Linn. — Hab. Fayal, Terceira.

155. '**Lathyrus aphaca** Linn. — Hab. Fayal.

156. **Lathyrus sativus** Linn. — Hab. Fayal.

157. **Lathyrus tingitanus** Linn. — Hab. Fayal.

Gen. 13. VICIA Linn.

158. '**Vicia sativa** Linn. — Hab. Santa-Maria. Vulgairement : *Ervilhaca*.

159. **Vicia angustifolia** Roth. — Hab. San-Miguel.

160. **Vicia bithynica** Linn. — Hab. San-Miguel.

161. **Vicia Durneriana** Wats. — Hab. San-Miguel (Watson, in sched. et litt.).

162. **Vicia albicans** Lowe. — Hab. Fayal.

163. **Vicia hirsuta** Koch. — Hab. Fayal, Florès (Watson).

164. '**Vicia atropurpurea** Desf. — Hab. San-Miguel (ilot de Villa-Franca !)

Gen. 14. ARTHROLOBIUM Desv.

165. '**Arthrolobium ebracteatum** DC. — Hab. San-Miguel (Relva !), Santa-Maria, Florès, Terceira. CC.

Gen. 15. ORNITHOPUS Linn.

166. '**Ornithopus perpusillus** Linn. — Hab. Santa-Maria, Florès. CC. Vulgairement : *Serradella*.

167. **Ornithopus roseus** Desf. — Hab. Terceira (Seubert).

168. **Ornithopus compressus** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.).

UMBELLIFERÆ

Gen. 1. SANICULA Tournef.

169. '**Sanicula azorica** Guthn. — Hab. San-Miguel,

Santa-Maria, Terceira, Pico, Fayal, dans la région montagneuse et sylvatique.

Gen. 2. Petroselinum Hoffm.

170. *Petroselinum sativum* Hoffm. — Hab. tout l'archipel. Vulgairement : *Salsa*.

171. **Petroselinum trifoliatum** Wats. — Hab. les environs de Santa-Cruz, à Florès (Watson); paraît rare.

Gen. 3. Apium Hoffm.

172. ***Apium graveolens*** Linn. — Hab. Fayal, Pico, Florès, Terceira, Graciosa. CC. Vulgairement : *Aipo*.

Gen. 4. Helosciadium Koch.

173. ***Helosciadium nodiflorum*** Koch. — Hab. Terceira; variété à ombelles pédonculées. (An var. β *ochreatum* DC. prod.?)

Gen. 5. Ammi Tourn.

174. ***Ammi majus*** Linn. — Hab. Graciosa, Florès, au bord des chemins. CC.

175. ***Ammi Huntii*** Wats. — Hab. Pico (Hartung).

176. ***Ammi visnaga*** Lam. — Hab. Santa-Maria.

Gen. 6. Pimpinella Linn.

177. ***Pimpinella dichotoma*** Linn. — Hab. Pico.

178. **Pimpinella villosa** Schousb. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.).

Gen. 7. Fœniculum Adans.

179. ***Fœniculum vulgare*** Gärtn. — Hab. Fayal. Vulgairement : *Funcho*.

Gen. 8. Crithmum Tourn.

180. ***Crithmum maritimum*** Linn. — Hab. Pico, Florès, Corvo, Fayal, San-Miguel. Employé, confit dans le vinaigre, comme aromate ou condiment culinaire. Vulgairement : *Perrexil do mar*.

Gen. 9. ANGELICA Hoffm.

181. *Angelica montana Schl. — Hab. le Caldeirao à Terceira (Morelet). M. Heer pense que ce serait l'*Ang. sylvestris* Linn. ou une variété. (Heer in litt.).

Gen. 10. KUNDMANNIA Scop.

182. **Kundmannia sicula** DC. — Hab. San-Miguel.

Gen. 11. DAUCUS Linn.

183. ***Daucus carota** Linn. — Hab. Graciosa, Fayal.

184. **Daucus neglecta** Lowe. — Hab. Fayal (Watson).

185. ***Daucus polygamus** Gouan. — Hab. Florès, Terceira. CC. au bord des chemins; juillet.

Gen. 12. CONIUM Linn.

186. **Conium maculatum** Linn. — Hab. San-Miguel. Vulgairement : *Cegude*.

Gen. 13. CORIANDRUM Linn.

187. **Coriandrum sativum** Linn. — Hab. Terceira. Vulgairement : *Coentro*.

Gen. 14. SMYRNIUM Linn.

188. **Smyrnium olusatrum** Linn. — Hab. Fayal. Vulgairement : *Salsa de cavallo*.

Gen. 15. TORILIS Adans.

189. ***Torilis helvetica** Gmel. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Graciosa. CC. dans les champs, au bord des chemins.

Gen. 16. CHÆROPHYLLUM Linn.

190. **Chærophyllum aromaticum** Jacq.—Hab. Florès (Watson).

Gen. 17. MELANOSELINUM Hoffm.

191. **Melanoselinum decipiens** Hoffm.?— Hab. Fayal (Watson).

ARALIACEÆ

Gen. 1. HEDERA Linn.

192. '**Hedera helix** Linn. var. *hibernica*. — Hab. toutes les îles; feuilles très-développées, notamment à San-Miguel, Pico, Fayal. Les baies, légèrement purgatives, donnent une teinture noire. Vulgairement : *Hera*.

LONICEREÆ

Gen. 1. SAMBUCUS Tourn.

193. **Sambucus nigra** Linn. — Hab. toutes les îles, dans les haies. Vulgairement : *Sabugo, Sabugueiro*.

Gen. 2. VIBURNUM Linn.

194. '**Viburnum tinus** Linn. var. β *lucidum* Ait. (*Vib. lucidum* Mill.). — Hab. San-Miguel, Fayal, dans les bois des montagnes. Caldeira de Sete-Citades! Bois employé à la confection de divers ustensiles agricoles. Vulgairement : *Folhado*.

CRASSULACEÆ

Gen. 1. TILLÆA Mich.

195. **Tillæa muscosa** Linn. — Hab. Pico, Fayal, Florès.

Gen. 2. UMBILICUS DC.

196. '**Umbilicus pendulinus** DC. — Hab. San-Miguel, sur les murs qui bordent les chemins. CC. Vulgairement : *Conchelos*.

197. '**Umbilicus horizontalis** DC. — Hab. Santa-Maria, sur les murs. C.

Gen. 3. AICHRYSON Webb et Berth.

198. **Aichryson villosum** Webb. — Hab. Santa-Maria (Watson).

VALERIANEÆ

Gen. 1. Fedia Mœnch.

199. **Fedia dentata** Vahl. — Hab. Pico (Watson).

DIPSACEÆ

Gen. 1. Scabiosa Linn.

200. ˙**Scabiosa atropurpurea** Desf. — Hab. Fayal, Terceira.

201. ˙**Scabiosa ochroleuca** Linn. -- Hab. Fayal (Hartung). Exemplaire imparfait et rendant la détermination douteuse (Heer in litt.).

202. ˙**Scabiosa lucida** Vill. var. — Hab. San-Jorge (Hartung).

203. **Scabiosa neglecta** Hornem. — Hab. Fayal, Terceira.

204. ˙**Scabiosa nitens** Röm. et Schult. — Hab. Fayal, Florès, Corvo.

COMPOSITÆ.

Gen. 1. Bellis Linn.

205. ˙**Bellis azorica** Hochst. (*Seubertia azorica* Wats.) — Hab. Terceira, Pico, sur les hauteurs.

Gen. 2. Solidago Linn.

206. ˙**Solidago azorica** Hochst. — Hab. les plages et les côtes de toutes les iles, au milieu des sables et des rochers, notamment à Florès, Fayal et Pico. CC. Plante remarquable par son éclat et son abondance, et que l'on dit avoir contribué à la dénomination donnée à l'ile de Florès, où elle est très-commune. Vulgairement : *Cubres*.

Gen. 3. ERIGERON DC.

207. ***Erigeron canadensis*** Linn. — Hab. Terceira, Pico. C.

Gen. 4. CONYZA Less.

208. ***Conyza ambigua*** DC. — Hab. tout l'archipel, au bord des chemins, autour des lieux cultivés. CC.

Gen. 5. BIDENS Linn.

209. ***Bidens leucantha*** Willd. — Hab. San-Miguel, Pico, Fayal. Seubert et Watson supposent que cette plante n'est pas indigène, mais importée. On pourrait faire la même observation à propos du plus grand nombre. Le fait est que cette composée se reproduit librement et spontanément dans la plupart des iles, qu'elle y est parfaitement acclimatée et établie, et qu'elle doit être considérée, ainsi que tous les végétaux qui sont dans le même cas, comme faisant partie intégrante de la flore de l'archipel. L'on serait à coup sûr fort embarrassé si l'on voulait tenter d'établir une distinction entre les plantes dont la nature seule a doté l'archipel des Açores et celles qui s'y sont introduites à la suite de l'homme.

Gen. 6. ANTHEMIS DC.

210. ***Anthemis arvensis*** Linn. — Hab. San-Miguel, Pico, dans les champs et au bord de la mer.

211. ***Anthemis cotula*** Linn. — Hab. tout l'archipel.

212. ***Anthemis aurea*** Brot. (*A. nobilis* Linn. var.) — Hab. Santa-Maria, Pico, Terceira, Fayal, Florès, dans les pâturages élevés. CC. Vulgairement : *Marsela*, *Macella doirada*.

Gen. 7. XANTHIUM Tourn.

213. **Xanthium strumarium** Linn. var. — Hab. Florès (Watson). Vulgairement : *Bardana menor*.

214. **Xanthium spinosum** Linn. — Hab. . . . . . ?

Gen. 8. SANTOLINA Tourn.

215. **Santolina chamæcyparissus** Linn.— Hab. San-Miguel, dans les champs.

Gen. 9. PYRETHRUM Gärtn.

216. **Pyrethrum parthenium** Sm. — Hab. San-Miguel. Vulgairement : *Matricaria*.

217. '**Pyrethrum Myconis** Mœnch. — Hab. Pico, Santa-Maria, San-Miguel. CC.

Gen. 10. CHRYSANTHEMUM DC.

218. '**Chrysanthemum segetum** Linn. — Hab. Santa-Maria, Pico, Fayal, Florès. C.

219. '**Chrysanthemum coronarium** Linn. — Hab. Fayal, Terceira, San-Miguel (Pico do Fogo !).

220. '**Chrysanthemum pinnatifidum** Linn. — Hab. San-Miguel.

Gen. 11. GNAPHALIUM Don.

221. '**Gnaphalium luteoalbum** Linn. — Hab. San-Miguel, Terceira, Graciosa, Fayal, Florès, Pico, sur les murs, les toits, etc. CC.

222. **Gnaphalium pensylvanicum** Willd. — Hab. Fayal, Terceira (Seubert).

Gen. 12. FILAGO Tourn.

223. '**Filago germanica** Linn. — Hab. Fayal, Florès.

224. '**Filago gallica** Linn. — Hab. Fayal.

Gen. 13. SENECIO Less.

225. **Senecio sylvaticus** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.).

226. **Senecio vulgaris** Linn. — Hab. Fayal (Watson).

227. **Senecio erraticus** Bert. — Hab. San-Miguel (Watson).

228. **Senecio maderensis** DC. — Hab. Fayal (Watson).

229. **Senecio pseudoelegans** Less. — Hab. San-Miguel, au bord de la mer, à *Rosto do Cao* (Seubert). Plante de l'Afrique australe.

230. ***Senecio malvæfolius** DC. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Fayal, à la lisière des bois, au bord des chemins escarpés. C'est l'un des plus beaux végétaux de l'archipel. Deux variétés : l'une à fleurs blanches, l'autre à fleurs roses, quelquefois violacées. Vulgairement : *Malvavisco*.

Gen. 14. CALENDULA Linn.

231. **Calendula officinalis** Linn.— Hab. tout l'archipel.

232. **Calendula arvensis** Linn. — Hab. Fayal (Watson).

Gen. 15. CENTAUREA Linn.

233. **Centaurea melitensis** Linn. — Hab. Fayal, Pico.

Gen. 16. GALACTITES Mönch.

234. ***Galactites tomentosa** Mönch. — Hab. San-Miguel (Pico do Fogo!) et la plupart des îles. CC. Vulgairement : *Cardo*.

Gen. 17. CARDUUS Gärtn.

235. ***Carduus tenuiflorus** Curt. (*C. pycnocephalus* L.). — Hab. San-Miguel (Pico do Fogo! Ribeira-Grande!). Vulgairement : *Cardo*.

Gen. 18. CIRSIUM Tourn.

236. **Cirsium lanceolatum** Scop. — Hab. Pico.

Gen. 19. CICHORIUM Linn.

237. **Cichorium intybus** Linn. — Hab. tout l'archipel. Vulgairement : *Almeirao*.

Gen. 20. TOLPIS Adans.

238. **Tolpis umbellata** Bert. — Hab. Fayal, Florès (Watson).

239. ***Tolpis macrorhiza** DC. — Hab. Florès, Fayal.

240. ***Tolpis barbata** Gärtn. — Hab. Santa-Maria, Florès. CC.

241. **Tolpis crinita** Lowe. — Hab. Fayal, Terceira (Seubert).

242. '**Tolpis fruticosa** Schrank. — Hab. Fayal, Florès. C.

243. '**Tolpis nobilis** Hochst. — Hab. Santa-Maria, Terceira, Florès. C. Plante remarquable et la plus belle du genre. Sa taille, ses larges feuilles profondément dentées, et ses grandes fleurs d'un jaune éclatant, la distinguent aisément de ses congénères. Vulgairement : *Leituga*. Les autres espèces du genre sont également connues sous ce nom vulgaire.

Gen. 21. THRINCIA Roth.

244. '**Thrincia nudicaulis** Lowe. — Hab. Fayal.

245. '**Thrincia hirta** Roth. — Hab. Graciosa, Fayal. Espèce très-variable : var. β *genuina* Godr. Hab. Terceira; var. γ *Wallrothiana* Godr. Hab. Graciosa.

246. '**Thrincia hispida** Roth. — Hab. Fayal. CC.

Gen. 22. LEONTODON Linn.

247. **Leontodon taraxacum** Linn. — Hab. Fayal (Watson).

Gen. 23. LACTUCA Linn.

248. **Lactuca scariola** Linn. — Hab. Fayal, Florès (Watson).

249. '**Lactuca** ......? — Hab. la Caldeira de Fayal; août. Grande et belle espèce. Paraît rare.

Gen. 24. HYPOCHÆRIS Linn.

250. '**Hypochæris glabra** Linn. — Hab. Fayal, Florès.

Gen. 25. UROSPERMUM Juss.

251. **Urospermum picroides** Desf. — Hab. Fayal.

Gen. 26. MICRODERIS DC.

252. **Microderis rigens** DC. — Hab. Fayal, Florès (Masson, Watson, Seubert).

253. '**Microderis umbellata** Hochst. — Hab. San-Miguel, Florès, Pico; juillet.

254. '**Microderis filii** Hochst. — Hab. Florès, Fayal (la

Caldeira !); août. Les *Microderis* sont connus sous le nom de : *Alfacinha*, et donnent un bon fourrage, recherché par les bestiaux.

Les *Tolpis*, les *Microderis* et le *Senecio malvæfolius* font l'un des plus beaux ornements, comme végétaux herbacés, de l'intérieur des caldeiras et des vallées.

Gen. 27. HELMINTHIA Juss.

255. ·**Helminthia echioides** Gärtn. — Hab. Florès, dans les sentiers, au bord des chemins.

Gen. 28. SONCHUS Linn.

256. ·**Sonchus oleraceus** Linn. — Hab. Terceira, Fayal.

257. ·**Sonchus fallax** Wallr. (*S. asper* Hoffm.). — Hab. San-Miguel.

Gen. 29. CREPIS Linn.

258. ·**Crepis polymorpha** Wallr. — Hab. Graciosa, Fayal.

259. ·**Crepis virens** Linn. — Hab. Terceira, Fayal.

260. ·**Crepis diffusa** DC. — Hab. Terceira, Graciosa, Fayal.

Observation. — J'ai recueilli, en outre, dans la Caldeira de Fayal, en août, une plante qui devra sans doute être rapportée à un *Petasites* ou à un *Adenostyles*. (Verlot in litt.)

CAMPANULACEÆ

Gen. 1. CAMPANULA Linn.

261. ·**Campanula erinus** Linn. — Hab. tout l'archipel. CC.

262. **Campanula Vidalii** Wats. — Hab. Florès (Watson).

RUBIACEÆ

Gen. 1. GALIUM Linn.

263. **Galium mollugo** Linn. — Hab. tout l'archipel.

264. ***Galium palustre** Linn. — Hab. Fayal, Florès.

265. ***Galium debile** Hoffm. et Link. — Hab. Florès.

266. ***Galium anglicum** Huds. — Hab. Corvo (Hartung), San-Miguel.

267. ***Galium aparine** Linn. — Hab. tout l'archipel.

Gen. 2. Rubia Linn.

268. ***Rubia splendens** Hoffm. et Link. (*Rubia sylvestris* Brot). — Hab. Pico, Fayal. Les racines fournissent une belle teinture rouge pour les étoffes. Vulgairement : *Ruiva.*

Gen. 3. Sherardia Linn.

269. ***Sherardia arvensis** Linn. (Var. β *pubescens* Hochst.) — Hab. San-Miguel (Criaçoès!), Terceira.

JASMINEÆ

Jasminum azoricum Linn. — Commelyn (*Hort.* I. p. 159) indique ce jasmin comme provenant des Açores. Personne ne l'y a rencontré à l'état spontané, ni les botanistes voyageurs, ni les indigènes. Il est probable que Commelyn a fait erreur, et que la patrie de ce jasmin est Madère ou les Canaries. Dans tous les cas, il doit être rayé de la flore des Açores. Ker et Sims l'ont observé à Madère! (Conf. *Cat. plant. hort. botan. olisip.*, p. 110).

OLEACEÆ

Gen. 1. Picconia DC.

270. ***Picconia excelsa** DC. (*Olea excelsa* Ait.) — Hab. les bois de tout l'archipel. Plus commun à Santa-Maria qu'ailleurs : il marie agréablement son feuillage à celui des lauriers et des myricas. Son bois est très-solide et propre au charronnage. Vulgairement : *Pao branco.*

On cultive, à Terceira, l'*Olea europæa* Linn.; mais je ne sache pas qu'il y croisse spontanément. On le trouve toutefois dans les bois des *Garridas,* près d'Angra (Hartung).

ASCLEPIADEÆ

Gen. 1. GOMPHOCARPUS RBr.

271. ·**Gomphocarpus fruticosus** RBr. var. β *barbatus* Hochst. — Hab. Fayal; rare. Sans doute échappé des jardins; plante de l'Afrique australe.

GENTIANEÆ

Gen. 1. EXACUM Linn.

272. **Exacum filiforme** Willd. — Hab. Terceira (Seubert), San-Miguel (Hunt).

Gen. 2. ERYTHRÆA Ren.

273. ·**Erythræa pulchella** Horn. — Hab. Santa-Maria.

274. ·**Erythræa centaurium** Pers.— Hab. Fayal, Santa-Maria, San-Miguel.

275. ·**Erythræa latifolia** Sm. — Hab. San-Miguel, Florès, au bord des chemins, sur les hauteurs. CC.

276. ·**Erythræa diffusa** Woods. — Hab. San-Miguel.

277. ·**Erythræa maritima** Pers. — Hab. Santa-Maria, Fayal, Pico, San-Miguel (îlot de Villa-Franca!). C.

278. ·**Erythræa Massoni** Sweet. — Hab. Fayal, Florès, Pico (Watson). Espèce commune et très-variable.

279. **Erythræa lutea** Röm. et Schult. — Hab. San-Miguel (Watson).

APOCYNEÆ

Gen. 1. VINCA Linn.

280. ·**Vinca media** Link. — Hab. San-Miguel, au pied des murs, au bord des chemins. C. Vulgairement : *Congossa*. M. Heer me fait observer avec raison que chez les spécimens

açoréens, les feuilles sont plus obtuses que dans le type, et rapprochent l'espèce du *Vinca major* L. Mais les autres caractères sont bien ceux de l'espèce portugaise.

LABIATÆ

Gen. 1. Lavandula Linn.

281. **Lavandula stœchas** Brot. — Hab. Fayal.

Gen. 2. Mentha Linn.

282. ***Mentha rotundifolia** Linn. — Hab. Florès, Fayal, Pico. Vulgairement : *Hortelâa das cosinhas.*

283. **Mentha viridis** Linn. — Hab. Florès, Santa-Maria.

284. ***Mentha piperita** Linn. — Hab. Santa-Maria (Hartung).

285. ***Mentha aquatica** Linn. — Hab. Florès, Fayal. Vulgairement : *Hortelâa dos rios.*

286. **Mentha sativa** Linn. — Hab. Florès (Watson).

287. ***Mentha pulegium** Linn. — Hab. Santa-Maria, Fayal, Florès. Vulgairement : *Poejo.*

Gen. 3. Lycopus Linn.

288. ***Lycopus europæus** Linn. — Hab. Terceira (Morelet).

Gen. 4. Rosmarinus Linn.

289. ***Rosmarinus officinalis** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal. non loin des jardins et des lieux cultivés. Vulgairement : *Alecrim.*

Gen. 5. Origanum Linn.

290. ***Origanum creticum** Linn. — Hab. Pico (Seubert).

291. ***Origanum virens** Link. — Hab. Santa-Maria, Florès.

292. ***Origanum vulgare** Linn. — Hab. Fayal. Vulgairement : *Ouregâo.*

293. ***Origanum majorana** Linn. — Hab. Pico. Passe, dans cette île, pour un spécifique infaillible contre l'ictère (!). Vulgairement : *Marrulho.*

Gen. 6. THYMUS Linn.

294. ***Thymus micans** Soland. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Florès, Fayal, Terceira, Pico. Dans cette dernière île, on le trouve presque au sommet du pic ! Sur les rochers et lieux découverts. M. O. Heer rapporte cette espèce au *Th. angustifolius* Auct.

Gen. 7. CLINOPODIUM Linn.

295. ***Clinopodium vulgare** Linn. var. — Hab. Santa-Maria, Florès.

Gen. 8. CALAMINTHA Mönch.

296. ***Calamintha nepeta** Link. var. β *rotundifolia* Sol. — Hab. Pico, Fayal, Florès, Santa-Maria, Graciosa, Terceira. CC.

Gen. 9. MELISSA Linn.

297. **Melissa officinalis** Linn. — Hab. Florès (Watson).

298. **Melissa calamintha** Linn. (Var. β *villosissima* Benth.). — Hab. Pico (Seubert), Fayal, Florès (Watson).

Gen. 10. GLECHOMA Linn.

299. **Glechoma hederacea** Linn. Brot. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.). Vulgairement : *Hera terrestre.*

Gen. 11. CEDRONELLA Mönch.

300. **Cedronella triphylla** Mönch. — Hab. San-Miguel (Watson).

Gen. 12. LAMIUM Linn.

301. **Lamium amplexicaule** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson).

302. **Lamium purpureum** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.).

Gen. 13. PRUNELLA Linn.

303. *Prunella vulgaris* Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Fayal, Pico.

Gen. 14. STACHYS Linn.

304. *Stachys arvensis* Linn. — Hab. San-Miguel, Terceira, Fayal.

Gen. 15. MARRUBIUM Linn.

305. *Marrubium vulgare* Linn. — Hab. Santa-Maria, Graciosa.

Gen. 16. BALLOTA Linn.

306. **Ballota nigra** Linn. — Hab. San-Miguel. (Watson). Vulgairement : *Marroio negro*.

VERBENACEÆ

Gen. 1. VERBENA Linn.

307. *Verbena officinalis* Linn. — Hab. San-Miguel, Pico, Fayal, Florès. Vulgairement : *Urgebao*.

ASPERIFOLIÆ

Gen. 1. HELIOTROPIUM Linn.

308. *Heliotropium europæum* L. — Hab. Graciosa, Terceira, Pico, le long des chemins, non loin du rivage. Vulgairement : *Tornasol*.

Gen. 2. CYNOGLOSSUM Linn.

309. *Cynoglossum pictum* Ait. — Hab. Santa-Maria, sur les montagnes. CC.

Gen. 3. ECHIUM Tourn.

310. *Echium violaceum* Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria. Vulgairement : *Viperina*.

311. ***Echium vulgare** Linn. — Hab. San-Miguel.

Gen. 4. Myosotis Linn.

312. **Myosotis azorica** Wats. — Hab. Florès, Corvo.

313. **Myosotis stricta** Link. — Hab. *passim*.

314. ***Myosotis versicolor** Pers. — Hab. Santa-Maria.

315. ***Myosotis maritima** Hochst. — Hab. Fayal, Pico, AR.

316. **Myosotis arvensis** Reichb. — Hab. San-Miguel.

CONVOLVULACEÆ

Gen. 1. Convolvulus Linn.

317. **Convolvulus sepium** Linn. (Var. *roseomaculata* Hochst.) — Hab. Florès, Fayal.

318. **Convolvulus soldanella** Linn. — Hab. Fayal.

319. ***Convolvulus arvensis** Linn. — Hab. Fayal et autres îles.

320. ***Convolvulus Imperati** Vahl. — Hab Fayal; environs de Horta, dans les sables du littoral!

SOLANACEÆ

Gen. 1. Datura Linn.

321. **Datura strammonium** Linn. — Hab. Fayal, San-Miguel.

Gen. 2. Hyoscyamus Tourn.

322. ***Hyoscyamus canariensis** Ker. — Hab. Santa-Maria, Graciosa, Fayal, Pico, Florès. C. Vulgairement : *Meimendro*. — Selon M. Heer, ce serait plutôt l'*Hyoscyamus albus* Linn. Les deux formes paraissent n'être d'ailleurs que deux variétés d'une seule et même espèce.

Gen. 3. PHYSALIS Linn.

323. '**Physalis pubescens** Linn. — Hab. San-Miguel, Graciosa. Vulgairement : *Capucho*. On mange le fruit et l'on en fait des confitures.

Gen. 4. SOLANUM Linn.

324. '**Solanum nigrum** Linn. — Hab. San-Miguel, Pico, Fayal.

325. **Solanum villosum** Lam. — Hab. Florès (Watson).

326. '**Solanum pseudocapsicum** Linn. — Hab. San-Miguel, Terceira, Fayal, Pico, au bord des chemins. C.

Gen. 5. LYCOPERSICUM Tourn.

327. **Lycopersicum esculentum** Dun. — Hab. Terceira. Cultivé partout dans les jardins.

SCROPHULARINEÆ

Gen. 1. VERBASCUM Linn.

328. **Verbascum thapsus** Linn. — Hab. Fayal.

329. '**Verbascum virgatum** With. — Hab. Terceira.

330. '**Verbascum blattaria** Linn. — Hab. Pico.

331. '**Verbascum spurium** Koch. ! — Hab. San-Jorge (Hartung).

Gen. 2. SCROPHULARIA Linn.

332. **Scrophularia aquatica** Linn. — Hab. Florès (Watson). Vulgairement : *Herva das escaldadellas*.

333. '**Scrophularia scorodonia** Linn. — Hab. San-Miguel, Terceira.

Gen. 3. LINARIA Tourn.

334. '**Linaria spuria** Linn. — Hab. Fayal, Santa-Maria.

335. **Linaria elatine** Desf. — Hab. Terceira (Morelet).

336. **Linaria cirrhosa** Willd. — Hab. Terceira.

337. **Linaria dealbata** Link. — Hab. Fayal (Watson).

338. **Linaria Sieberi** Reich.? — Hab. *passim* (Seubert).

Gen. 4. Digitalis Tourn.

339. ***Digitalis purpurea** Linn. — Hab. Terceira (Morelet, Hartung). Vulgairement : *Dedaleira, Digital*.

Gen. 5. Antirrhinum Juss.

340. ***Anthirrhinum orontium** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Fayal. CC.

Gen. 6. Sibthorpia Linn.

341. **Sibthorpia europæa** Linn. — Hab. Fayal, Pico, Florès.

Gen. 7. Veronica Linn.

342. ***Veronica anagallis** Linn. — Hab. San-Miguel,

343. ***Veronica officinalis** Linn. var. — Hab. Pico.

344. ***Veronica serpyllifolia** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria (var. *pubescens*), Terceira. CC.

345. ***Veronica arvensis** Linn. — Hab. San-Miguel et les autres îles.

346. **Veronica Dabneyi** Hochst. — Hab. Fayal, Corvo.

Gen. 8. Euphrasia Tourn.

347. **Euphrasia azorica** Wats. — Hab. Florès, Corvo, sur les montagnes. Peut-être la même que la suivante (?).

348. ***Euphrasia grandiflora** Hochst. — Hab. Pico. Terceira, dans les montagnes. AR.

349. **Euphrasia officinalis** Linn. — Hab. la plupart des îles; peu abondante.

Gen. 9. Bartsia Linn.

350. ***Bartsia trixago** Linn. — Hab. Santa-Maria, Pico.

ACANTHACEÆ

Gen. 1. Acanthus Tourn.

351. **Acanthus mollis** Linn. — Hab. Fayal, Florès (Watson).

PRIMULACEÆ

Gen. 1. Lysimachia Linn.

352. ***Lysimachia azorica** Hornem. — Hab. Fayal, Florès (Watson). Diffère peu de la suivante, dont elle n'est peut-être qu'une variété.

353. ***Lysimachia nemorum** Linn. — Hab. tout l'archipel : San-Miguel, Santa-Maria, Fayal, Terceira. CC.

Gen. 2. Anagallis Linn.

354. ***Anagallis arvensis** Linn. — Hab. Santa-Maria, Graciosa.

355. **Anagallis cœrulea** Brot. — Hab. Fayal.

356. ***Anagallis phœnicea** Brot. — Hab. Pico, Santa-Maria.

357. ***Anagallis tenella** Linn.— Hab. Pico, Santa-Maria.

Gen. 3. Centunculus Linn.

358. **Centunculus minimus** Linn. — Hab. Florès, Corvo.

Gen. 4. Samolus Tourn.

359. **Samolus Valerandi** Linn. — Hab. Florès (Watson).

MYRSINEÆ

Gen. 1. Myrsine Linn.

360. ***Myrsine retusa** Ait. — Hab. tout l'archipel. CC. sur les hauteurs, où cet arbuste recouvre parfois des espaces considérables. A Pico, il s'élève jusqu'à près de 4,000 pieds.

Très-utile pour le chauffage. Ses drupes rouges passent pour anthelminthiques. Ses feuilles sont astringentes et employées, en outre, par les tanneurs. Vulgairement : *Tamujo*.

ERICACEÆ

Gen. 1. Erica Linn.

361. ***Erica scoparia** Linn. — Hab. San-Miguel (îlot de Villa-Franca !).

362. ***Erica azorica** Hochst. — Hab. tout l'archipel. Très-abondant sur les hauteurs; sur le pic de Pico, on rencontre cette bruyère à plus de 6,000 pieds d'élévation. Cette bruyère arborescente atteint quelquefois 15 pieds de haut; mais plus on s'élève, plus elle décroit. Son bois est utilisé pour le chauffage, et aussi par la menuiserie. C'est, aux Açores, l'un des végétaux dominants et caractéristiques. Vulgairement : *Urze*.

Gen. 2. Calluna Salisb.

363. ***Calluna vulgaris** Salisb. — Hab. tout l'archipel. Autre bruyère arborescente, très-abondante sur les montagnes. Hochstetter et Morelet l'ont rencontrée à la cime du pic de Pico, c'est-à-dire à 7,000 pieds environ. Excellente ressource pour le chauffage des fours. Vulgairement : *Queiro*.

Gen. 3. Daboecia Don.

364. ***Daboecia polifolia** Don. — Hab. Fayal, Pico, Florès. CC. sur les hauteurs et recouvrant parfois des espaces considérables. Watson l'a observé presqu'au sommet du pic. Fleurs d'un beau rouge, très-remarquables sur un fond vert. On brûle aussi cette bruyère. Vulgairement : *Queiro*.

Gen. 4. Vaccinium Linn.

365. **Vaccinium maderense** Link. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria.

366. ***Vaccinium longiflorum** Wickstr. — Hab. San-Miguel et les autres iles. CC. Avec le bois on fait du charbon. Les baies s'emploient en confitures. Vulgairement : *Romania*.

367. ***Vaccinium cylindraceum** Smith. — Hab. Pico,

Fayal, Florès, Santa-Maria, et les autres îles. CC. Les trois espèces sont désignées vulgairement sous le nom de : *Uva da serra.*

PLANTAGINEÆ

Gen. 1. PLANTAGO Linn.

368. '**Plantago major** Linn. — Hab. tout l'archipel. Graciosa!

369. **Plantago media** Linn. — Hab. la plupart des îles.

370. '**Plantago coronopus** Linn. — Hab. tout l'archipel. CC. et variable.

371. **Plantago lagopus** Linn. — Hab. *passim.*

372. '**Plantago lanceolata** Linn. — Hab. San-Miguel, Pico. — Var. *lanuginosa* Koch. Hab. Fayal, Florès. CC.

373. **Plantago azorica** Hochst. — Hab. Terceira (Seubert). A peine distinct du précédent, s'il faut en croire Watson.

374. **Plantago serraria** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson). — Ces différentes espèces sont connues vulgairement sous le nom de : *Tanchagem.*

Gen. 2. LITTORELLA Linn.

375. **Littorella lacustris** Linn. — Hab. Corvo (Watson).

PLUMBAGINEÆ

Gen. 1. STATICE Tourn.

376. '**Statice limonium** Linn. — Hab. Santa-Maria, San-Miguel, au bord de la mer (côtes méridionales). Vulgairement : *Limonio.* — Suivant M. Oswald Heer, ce serait une variété (*foliis multo minoribus, angustioribus*) qui rapprocherait quelque peu nos spécimens du *Statice ovalifolia* Poir. lequel se trouve à Porto-Santo.

377. '**Statice serotina** Rchb. — Hab. Pico.

CALLITRICHINEÆ

Gen. 1. CALLITRICHE Linn.

378. **Callitriche verna** Linn. — Hab. San-Miguel, Pico, dans les lacs, les marécages et les cours d'eau.

PHYTOLACCEÆ

Gen. 1. PHYTOLACCA Tourn.

379. ***Phytolacca decandra** Linn. — Hab. Fayal, Florès, Graciosa, au bord des chemins. C. Vulgairement : *Tintureira.*

AMARANTACEÆ

Gen. 1. AMARANTUS Linn.

380. ***Amarantus blitum** Linn. — Hab. Fayal, Terceira. Vulgairement : *Bredos.*

381. ***Amarantus prostratus** Balb. — Hab. Fayal, Terceira.

Gen. 2. ACHYRANTHES Linn.

382. **Achyranthes argentea** Lam. — Hab. Fayal. (Watson).

Gen. 3. ALTERNANTHERA Forsk.

383. ***Alternanthera achyrantha** RBr. — Hab. Terceira.

CHENOPODEÆ

Gen. 1. CHENOPODIUM Linn.

384. ***Chenopodium ambrosioides** Linn. — Hab. Terceira (Morelet). Bord de la mer.

385. ***Chenopodium murale** Linn. — Hab. San-Miguel, et les autres îles. CC.

386. *Chenopodium rubrum** Linn. — Hab. Santa-Maria. R.

Gen. 2. Salsola Linn.

387. **Salsola kali** Linn. — Hab. Fayal.

Gen. 3. Beta Tourn.

388. ***Beta maritima** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria.

Gen. 4. Atriplex Linn.

389. **Atriplex patula** Linn. — Hab. Florès, Corvo.

390. ***Atriplex portulacoides** Linn. var. — Hab. San-Miguel, Terceira. Diffère du type par ses feuilles hastées.

POLYGONEÆ

Gen. 1. Polygonum Linn.

391. **Polygonum persicaria** Linn. — Hab. avec les suivants.

392. ***Polygonum dubium** Stein. — Hab. Florès, Terceira.

393. ***Polygonum maritimum** Linn. — Hab. Fayal.

394. ***Polygonum aviculare** Linn. — Hab. Terceira, Fayal, Florès, Pico.

Gen. 2. Rumex Linn.

395. **Rumex pulcher** Linn. — Hab. Fayal (Watson).

396. ***Rumex conglomeratus** Murr. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Florès.

397. **Rumex acutus** Linn. — Hab. Fayal (Watson).

398. **Rumex crispus** Linn. — Hab. Corvo (Watson).

399. ***Rumex bucephalophorus** Linn. — Hab. Terceira (Hartung).

400. ***Rumex acetosella** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Terceira. CC.

401. **Rumex strictus** Link. — Hab. Florès (Seubert).

NYCTAGINEÆ

Gen. 1. Mirabilis Linn.

402. **Mirabilis divaricata** Lowe. — Hab. Florès (Watson).

DAPHNOIDEÆ

Gen. 1. Daphne Linn.

403. ***Daphne laureola** Linn. — Hab. le pic de Pico, entre 3,000 et 4,000 pieds! Commence à devenir rare dans l'archipel. On m'a assuré qu'autrefois il y en avait beaucoup à San-Miguel, dans la vallée de Furnas : on tirait de l'huile de ses drupes. Vulgairement : *Trovisco.*

LAURINEÆ

Gen. 1. Persea Gärtn. (*Eriodaphne* Nees).

404. ***Persea azorica** Seub. — Hab. les bois de tout l'archipel : San-Miguel, Fayal, Florès, Pico. C. Bois léger, mais solide, servant à fabriquer des charrues et des attelages de bœufs. Les drupes fournissent une huile dont on se sert pour guérir les plaies du bétail. Vulgairement : *Louro.*

405. ***Persea indica** Spreng. — Hab. tout l'archipel : San-Miguel, Santa-Maria, Terceira, Fayal, Florès, où j'en ai vu des bois entiers. Les pigeons recherchent ses drupes. Son bois, imitant l'acajou, est employé par la menuiserie et l'ébénisterie. Vulgairement : *Vinhatico.*

Gen. 2. Oreodaphne Nees.

406. ***Oreodaphne fœtens** Nees. — Hab. Terceira (bois des *Garridas!*) [Hartung].

Les lauriers peuvent être regardés comme une des familles caractéristiques de la flore açoréenne. Le *Laurus canariensis* Sm. est cultivé avec grand succès, mais je n'ai pas vu qu'il se reproduisit spontanément comme le *Persea indica* et l'*Oreodaphne fœtens.*

EMPETREÆ

Gen. 1. Corema Don.

407. *Corema alba* Don. — Hab. Pico, Fayal. Le fruit est édule, et l'on en extrait de l'alcool. Vulgairement : *Camarinha.*

EUPHORBIACEÆ

Gen. 1. Ricinus Linn.

408. **Ricinus communis** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal. Vulgairement : *Carrapateiro.*

Gen. 2. Buxus Tourn.

409. ***Buxus sempervirens** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal. Echappé sans aucun doute des jardins, où il réussit parfaitement et devient un bel arbre. Son bois est employé par l'ébénisterie. Vulgairement : *Buxo.*

Gen. 3. Euphorbia Linn.

410. ***Euphorbia peplis** Linn. — Hab. Fayal, Pico.

411. ***Euphorbia Gerardiana** Jacq. — Hab. Fayal.

412. ***Euphorbia esula** Linn.? — Hab. San-Jorge (Hartung).

413. ***Euphorbia exigua** Linn. var. — Hab. Fayal (Hartung).

414. ***Euphorbia peplus** Linn. — Hab. Terceira, San-Miguel.

415. ***Euphorbia portlandica** Linn. — Hab. Terceira (Morelet).

416. **Euphorbia lathyris** Linn. — Hab. Fayal, Pico.

417. ***Euphorbia azorica** Hochst. — Hab. San-Miguel (îlot de Villa-Franca !), Pico, Fayal, Florès. C.

418. ***Euphorbia mellifera** Ait. — Hab. Fayal (la Caldeira !), Florès, Pico. Euphorbe arborescent, très-remarquable

par son port et son feuillage. Il tapisse agréablement les parois de la caldeira de Fayal et certaines parties humides du pic de Pico, où il pousse dans les fissures des rochers. J'ai pu en rapporter de beaux spécimens en fleurs et en fruits. Watson a cru devoir en faire une espèce distincte sous le nom de ***Euphorbia stygiana***. (*V. Lond. Journ. Bot.* III, p. 605.)

Gen. 4. MERCURIALIS Linn.

419. ***Mercurialis annua** Linn. — Hab. Fayal.

URTICACEÆ

Gen. 1. URTICA Tourn.

420. ***Urtica azorica** Hochst. — Hab. tout l'archipel, au bord des chemins et dans les champs. C. Vulgairement : *Urtiga*.

421. ***Urtica Lowei** Seub. (*U. rupestris* Lowe.) — Hab. Pico.

422. ***Urtica membranacea** Poir. — Hab. San-Miguel, Fayal, Terceira. Voisine de l'*U. neglecta* Guss. Dans nos spécimens, le rachis paraît dilaté dans toute sa largeur, tandis que dans l'*U. membranacea* il ne l'est que du milieu au sommet.

Gen. 2. PARIETARIA Tourn.

423. ***Parietaria officinalis** Linn. — Hab. Santa-Maria, San-Miguel, Fayal, Florès, etc. Quelques spécimens semblent se rapporter au *Parietaria diffusa* Mert. et Koch.

424. **Parietaria lusitanica** Linn. — Hab. Pico (Watson).

SALICINEÆ

Gen. 1. SALIX Tourn.

425. ***Salix fragilis** Linn. — Hab. Fayal, Pico. Dans ces îles, on fabrique, avec le saule, des paniers d'osier teints en rouge et en bleu, aux formes les plus variées et les plus originales, sans doute empruntées au Brésil et à d'autres parties de l'Amérique. Vulgairement : *Salgueiro*.

Gen. 2. Populus Tourn.

426. **Populus nigra** Linn.? — Hab. la majeure partie de l'archipel. Vulgairement : *Alamo*. Les peupliers sont généralement noueux, tortus et de chétive venue : un climat sujet aux grands vents et aux ouragans leur convient peu. A San-Miguel, ils sont connus sous le nom de : *Choupo*. Sans doute on trouve aussi, comme en Portugal, le *Populus alba* Linn.

ULMACEÆ

Gen. 1. Ulmus Linn.

427. '**Ulmus campestris** Linn. — Hab. San-Miguel, Terceira, Fayal. Vulgairement : *Olmo, Olmeiro*.

MYRICACEÆ

Gen. 1. Myrica Linn.

428. '**Myrica faya** Ait. — Hab. les bois de tout l'archipel, jusqu'a 2,000 pieds d'élévation. Vulgairement : *Faia* (mot portugais qui signifie : hêtre; ce sont les premiers colons qui lui ont donné ce nom). Bel arbre indigène, à feuillage toujours vert et persistant. C'est, avec le genévrier, l'un des végétaux les plus caractéristiques, dans l'archipel açoréen, de la région sylvatique. On le plante comme abri, autour des quintas, pour protéger les orangers contre les vents régnants. C'est lui qui a donné son nom à l'île de Fayal, laquelle en était autrefois couverte : aujourd'hui l'arbre a presque disparu de cette île. Son bois est employé pour les constructions et pour le chauffage; les tanneurs font usage de l'écorce.

CONIFERÆ

Gen. 1. Juniperus Linn.

429. '**Juniperus oxycedrus** Brot. (Var. *brevifolia* Hochst.) — Hab. la région sylvatique et montagneuse de tout l'archipel. A San-Miguel, on le trouve sur les sommets les plus

élevés. A Pico, on le voit encore à plus de 5,000 pieds (Morelet). Vulgairement : *Cedro*, nom donné par les premiers colons, trompés par l'apparence, et qu'il a conservé depuis, et *Zimbro*. Le genévrier forme la principale essence des bois de l'archipel açoréen, notamment à Florès, où se rencontrent les plus grands individus. Malheureusement, l'imprévoyance des habitants et la négligence des agents forestiers (s'il en existe) tendent à priver l'archipel de cette ressource. Son bois est recherché pour la construction des bateaux; l'ébénisterie l'emploie également avec succès.

On cultive dans les jardins, à San-Miguel et à Fayal, le *Juniperus bermudensis*, remarquable par son feuillage et par ses fruits d'un beau bleuâtre argenté.

Gen. 2. Pinus Linn.

430. **Pinus pinea** Linn. — Hab. Pico, Fayal, Terceira. D'introduction récente. On commence à comprendre l'utilité et l'importance de ces plantations, qui réussissent d'ailleurs à merveille. Ce pin se reproduit spontanément, notamment à Pico. Vulgairement : *Pinheiro*.

Gen. 3. Taxus Tourn.

431. **Taxus baccata** Linn. — Hab. Florès! Commence à devenir rare. Son bois est employé par l'ébénisterie. Vulgairement : *Teixo*.



II. — MONOCOTYLÉDONES



NAIADEÆ

Gen. 1. Potamogeton Linn.

432. **Potamogeton natans** Linn. — Hab. les lacs et marécages des caldeiras, à San-Miguel, Florès, et dans la plupart des îles. C.

433. **Potamogeton heterophyllus** Schrb. — Hab. Florès (Watson).

434. **Potamogeton lucens** Linn. — Hab. Florès (Watson).

435. **Potamogeton pusillus** Linn. — Hab. Florès (Watson).

436. **Potamogeton pectinatus** Linn. — Hab. Terceira (Seubert).

LEMNACEÆ

Gen. 1. Lemna Linn.

437. **Lemna minor** Linn. — Hab. les eaux stagnantes de tout l'archipel.

AROIDEÆ

Gen. 1. Arum Linn.

438. '**Arum italicum** Mill. — Hab. les lieux frais et humides dans tout l'archipel. Ses feuilles et la racine servent à nourrir les porcs. On extrait de sa racine une fécule excellente. Vulgairement : *Serpentina.*

439. '**Arum vulgare** Lam. — Hab. San-Miguel. Croît abondamment dans les terres cultivées et sert à nourrir les porcs (Morelet). Vulgairement : *Jarro.*

440. **Arum arisarum** Linn. Brot. — Hab. San-Miguel (Watson, in litt.). Vulgairement : *Arisaro.*

On cultive avec succès, dans les jardins, l'*Arum æthiopicum* et quelques autres.

Gen. 2. Colocasia Ray.

441. **Colocasia antiquorum** Schott. — Cultivée dans les parties montagneuse des îles, et subspontanée dans les localités environnantes. La racine tuberculeuse est fort recherchée, comme aliment, par les habitants. Les feuilles nourrissent les porcs. Vulgairement : *Inhame.* Culture très-répandue, très-productive et très-prospère.

ORCHIDEÆ

Gen. 1. HABENARIA Willd.

442. *Habenaria micrantha* Hochst. — Hab. les parties élevées, à San-Miguel, Santa-Maria, Pico, Fayal, Florès; juin. AR.

443. *Habenaria longebracteata* Hochst. — Hab. la région montagneuse, à San-Miguel, Santa-Maria, Florès; juin. Les bulbes donnent une fécule analogue au salep. AR.

Gen. 2. SERAPIAS Linn.

444. *Serapias cordigera* Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Terceira, Pico, Fayal; juin. C.

IRIDEÆ

Gen. 1. TRICHONEMA Ker.

445. **Trichonema Columnæ** Reich. — Hab. San-Miguel (Watson).

Gen. 2. IRIS Linn.

446. *Iris fœtidissima* Linn. — Hab. San-Miguel, dans la vallée de Furnas, en mai; Santa-Maria, près d'un trou d'eau, dans les montagnes, loin de toute habitation, en juin. Vulgairement : *Lirio*.

Gen. 3. GLADIOLUS Tourn.

447. *Gladiolus segetum* Gawl. — Hab. Fayal, vallée de Flamengos (Hartung).

AMARYLLIDEÆ

Gen. 1. NARCISSUS Linn.

448. **Narcissus......?** — Hab. le mont Carneiro, à Fayal, suivant Watson. Sans doute échappé de quelque jardin. Vulgairement : *Narcizo*. Je ne l'ai pas rencontré.

Gen. 2. Amaryllis Linn.

449. '**Amaryllis belladona** Linn. — Hab. le bord des chemins, dans les montagnes, à Fayal, Terceira, San-Miguel. Sans doute échappée des jardins, l'amaryllis belladone est aujourd'hui complètement acclimatée et spontanée dans plusieurs îles de l'archipel. Ses longues fleurs roses, tubuleuses, produisent, sur les rochers, le plus bel effet. Vulgairement : *Belladona;* à San-Miguel : *Açucena*. Plante de l'Afrique australe.

Gen. 3. Agave Linn.

450. '**Agave americana** Linn. — Hab. Santa-Maria. CC. sur les montagnes et les rochers des côtes méridionales, où le gros bétail recherche ses jeunes pousses en hiver. Vulgairement : *Pita*.

SMILACEÆ

Gen. 1. Smilax Tourn.

451. '**Smilax tetragona** Linn. (*Sm. divaricata*, Sol.) — Hab. Pico, dans les bois des montagnes.

452. '**Smilax aspera** Linn. — Hab. San-Miguel. Vulgairement : *Legaçao*.

Gen. 2. Ruscus Tourn.

453. '**Ruscus aculeatus** Linn. — Hab. Terceira (Morelet), San-Miguel (Hartung). Vulgairement : *Gilbarbeira*.

454. **Ruscus androgynus** Linn. — Hab. Pico, Fayal; spontané, mais échappé des jardins (Seubert).

CANNACEÆ

Gen. 1. Canna Linn.

455. **Canna indica** Linn. — Hab. la majeure partie de l'archipel, où l'on trouve ce balisier à l'état spontané autour des jardins et des lieux cultivés. Echappé des jardins, il s'est bien acclimaté. Vulgairement : *Conteira*.

LILIACEÆ

Gen. 1. URGINEA Steinh.

456. **Urginea scilla** Steinh. (*Scilla maritima* L.). — Hab. tout l'archipel, le long des chemins, au pied des murs. Vulgairement : *Scïla, Alvarra.*

Gen. 2. ALLIUM Linn.

457. **Allium ampeloprasum** Linn. Brot. — Hab. San-Miguel. (Watson in litt.) Vulgairement : *Alho, Porro bravo.*

458. **Allium subhirsutum** Linn. — Hab. San-Miguel (Watson).

JUNCACEÆ

Gen. 1. LUZULA DC.

459. ˙**Luzula purpureosplendens** Seub. (*L. purpurea* Wats.). — Hab. les bois et les montagnes de tout l'archipel. San-Miguel, en mai. Espèce très-élégante, remarquable par ses fleurs d'un rougeâtre purpurin. M. des Etangs a distingué dans mes exemplaires une variété provenant de Fayal, caractérisée par ses sépales moins aigus, moins colorés, et par ses bractées et ses feuilles presque glabres.

460. ˙**Luzula campestris** Linn. — Hab. Santa-Maria (Hartung).

Gen. 2. JUNCUS DC.

461. ˙**Juncus effusus** Linn. — Hab. tout l'archipel : San-Miguel, Fayal, Florès, Terceira. C. sur le littoral.

462. ˙**Juncus glaucus** Linn. — Hab. Santa-Maria. Se distingue aisément du *J. effusus*, entre autres caractères, par sa moëlle interrompue. AR.

463. ˙**Juncus lucidus** Hochst. — Hab. Fayal, Pico.

464. **Juncus acutus** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal, Florès et les autres iles, sur le littoral. C.

465. **Juncus maritimus** Lam. — Hab. Terceira (Seubert).

466. ·**Juncus capitatus** Weigelt. — Hab. San-Miguel, Terceira, Fayal, Florès, Corvo.

467. ·**Juncus uliginosus** Roth. — Hab. près des sources chaudes de la vallée de Furnas, à San-Miguel! Florès.

468. **Juncus tenuis** Willd. — Hab. Fayal (Watson).

469. ·**Juncus bufonius** Linn. — Hab. Florès, Fayal.

470. ·**Juncus hybridus** Brot. — Hab. tout l'archipel.

417. ·**Juncus multibracteatus** Ten. — Hab. San-Jorge (Hartung). Se trouve aussi à Madère.

CYPERACEÆ

Gen. 1. Cyperus Linn.

472. ·**Cyperus longus** Linn. (*C. badius* Desf.) — Hab. San-Miguel, Terceira, Fayal, Santa-Maria, Florès. Les exemplaires de cette dernière île diffèrent par leurs feuilles florales beaucoup moins longues que dans le type. Vulgairement : *Albafor* ou *Junça de cheiro*.

473. **Cyperus esculentus** Linn. — Hab. Terceira, San-Miguel. Sa racine est édule. Vulgairement : *Junça*.

474. ·**Cyperus aureus** Tenore. — Hab. San-Miguel, Fayal.

475. **Cyperus vegetus** Willd. — Hab. Florès (Watson).

Gen. 2. Cladium PBr.

476. **Cladium mariscus** Br. — Hab. Florès (Watson).

Gen. 3. Eleocharis RBr.

477. **Eleocharis palustris** RBr. — Hab. Florès, Corvo.

478. ·**Eleocharis multicaulis** Dietr. — Hab. Terceira, Fayal, Pico. Diffère des spécimens français par ses akènes verts, les inférieurs convertis en feuilles (Des Etangs).

Gen. 4. SCIRPUS Linn.

479. ˙**Scirpus maritimus** Linn. — Hab. Terceira.

480. ˙**Scirpus setaceus** Linn. — Hab. Corvo, Florès, Fayal.

Gen. 5. ISOLEPIS RBr.

481. **Isolepis fluitans** RBr. — Hab. Pico, Terceira.

482. ˙**Isolepis Saviana** Schult. (*Scirpus Savii* Seb. et Maur.) — Hab. Pico, Terceira.

Gen. 6. CAREX Linn.

483. ˙**Carex Guthnickiana** Gay (*C. sagittifera* Lowe). — Hab. Florès, Fayal, Pico, Terceira.

484. **Carex vulpina** Linn. — Hab. Florès (Watson).

485. ˙**Carex divulsa** Good. — Hab. San-Miguel, Fayal, Graciosa.

486. **Carex stellulata** Good. — Hab. Pico, Florès. La var. β *grypos* hab. Fayal.

487. **Carex flava** Linn. — Hab. San-Miguel, Pico, Fayal, Florès.

488. **Carex azorica** Gay. — Hab. Fayal, Pico.

489. **Carex lævicaulis** Hochst. — Hab. Florès (environs de Santa-Cruz!).

490. **Carex rigidifolia** Hochst. — Hab. Pico.

491. ˙**Carex Hochstetteriana** Gay. — Hab. Fayal, Terceira, San-Miguel.

492. **Carex Floresiana** Hochst. — Hab. Florès.

493. ˙**Carex Vulcani** Hochst. — Hab. Pico, Fayal.

494. **Carex myosuroides** Lowe (*C. pendula* Huds.) — Hab. Florès.

GRAMINEÆ

Gen. 1. PHLEUM Linn.

495. **Phleum pratense** Linn. — Hab. San-Miguel.

Gen. 2. Holcus Linn.

496. ***Holcus rigidus*** Hochst. — Hab. la plupart des îles : San-Miguel, Fayal, Florès, Pico. Fleurit en juillet et août. CC. Les ânes recherchent ce fourrage indigène, partout abondant. Vulgairement : *Canica*.

497. ***Holcus lanatus*** Linn. — Hab. la plupart des îles : San-Miguel (îlot de Villa-Franca!), Graciosa, Fayal, Florès, Terceira. C. Plusieurs variétés : β glume très-velue; γ arête courbée en dedans au lieu de l'être en dehors (Des Etangs).

498. ***Holcus mollis*** Linn. — Hab. Fayal (Hartung). R.

Gen. 3. Anthoxanthum Linn.

499. ***Anthoxanthum odoratum*** Linn. — Hab. San-Miguel, Terceira, Florès, Fayal, Pico. Vulgairement : *Feno de cheiro ordinario*.

Gen. 4. Panicum Linn.

500. ***Panicum crus-galli*** Linn. var. *aristata*. — Hab. Fayal, Pico, Florès.

501. **Panicum sanguinale** Linn. — Hab. Fayal (environs de Horta!).

502. ***Panicum vaginatum*** Sw. — Hab. Fayal (Morelet).

Gen. 5. Setaria Palis.

503. ***Setaria glauca*** Pal. — Hab. Terceira, Pico, Fayal, Florès.

504. ***Setaria viridis*** Pal. — Hab. Terceira (Morelet).

505. **Setaria verticillata** Pal. — Indiqué avec doute par Watson, comme habitant Fayal.

Gen. 6. Agrostis Linn.

506. ***Agrostis alba*** Linn. — Hab. San-Miguel (îlot de Villa-Franca!), Fayal, Florès, Corvo. — Var. : β (*spiculis aristatis*). Les glumes sont brièvement pubescentes. Hab. Santa-Maria.

507. '**Agrostis verticillata** Vill. — Hab. la majeure partie de l'archipel : Fayal, San-Miguel, Terceira. Abondant.

508. **Agrostis pallida** DC.? — Hab. Fayal, Florès (Watson).

Gen. 7. GASTRIDIUM Palis.

509. '**Gastridium australe** Pal. — Hab. Santa-Maria, Fayal, Florès, Pico.

510. '**Gastridium lendigerum** Gaud. — Hab. San-Miguel, Fayal, Florès. Suivant Grenier et Godron (Fl. fr. III, p. 488), ces deux espèces seraient synonymes.

Gen. 8. POLYPOGON Desf.

511. '**Polypogon maritimus** Willd. — Hab. les chemins et les rochers du littoral, à San-Miguel et autres îles. CC.

512. '**Polypogon monspeliensis** Desf. var. β *minor*. — Hab. Terceira, Fayal, Florès, Pico.

Gen. 9. DEYEUXIA Clar.

513. '**Deyeuxia cœspitosa** Hochst. — Hab. Florès, Fayal, Pico. Abondant.

514. '**Deyeuxia azorica** Hochst. — Hab. la plupart des îles : Fayal, Pico, Terceira, Corvo. Abondant.

Gen. 10. ARUNDO Linn.

515. **Arundo donax** Linn. — Hab. les localités marécageuses de tout l'archipel. Espèce importée. Vulgairement : *Canna*.

Gen. 11. CYNODON Rich.

516. '**Cynodon dactylon** Pers. — Hab. Fayal, Terceira.

Gen. 12. ELEUSINE Gärtn.

517. '**Eleusine indica** Gärtn. — Hab. Fayal, sur les murs.

Gen. 13. AIRA Linn.

518. '**Aira caryophyllea** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal, Florès, Pico. CC.

Gen. 14. Danthonia DC.

519. **Danthonia decumbens** DC. (*Triodia decumbens* P. B.) — Hab. San-Miguel.

Gen. 15. Deschampsia Palis.

520. **Deschampsia argentea** Lowe. — Hab. Florès. Très-abondant dans les vastes pâturages des montagnes, dont cette graminée forme un des éléments principaux.

Gen. 16. Lagurus Linn.

521. ***Lagurus ovatus** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal, sur les murs, au bord des chemins. CC.

Gen. 17. Avena Linn.

522. ***Avena elatior** Linn. (Var. β *bulbosa* Gaud., γ *precatoria* Thuill.) — Hab. San-Miguel, où la variété à racine bulbeuse est extrêmement répandue; Fayal, Florès.

523. ***Avena hirsuta** Roth. (*A. barbata* Brot.) — Hab. Terceira, sur les toits; Fayal, Santa-Maria. Vulgairement : *Balanco*.

524. ***Avena brevis** Roth. — Hab. Terceira (Seubert). — Var. *uniflora*. Hab. Fayal! Les glumes renferment une seule fleur fertile et le rudiment d'une seconde.

525. ***Avena geminiflora** Kunth. — Hab. San-Miguel (Rosto-do-Cão!), Fayal.

Gen. 18. Poa Linn.

526. ***Poa loliacea** Huds. — Hab. tout l'archipel.

527. ***Poa annua** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Fayal.

528. ***Poa pratensis** Linn. — Hab. Fayal (Morelet).

529. ***Poa trivialis** Linn. — Hab. Santa-Maria. Pico, Fayal.

530. **Poa rigida** Linn. — Hab. Fayal, Terceira, San-Miguel.

Gen. 19. Eragrostis Palis.

531. *Eragrostis megastachya* Link. — Hab. Terceira (Morelet).

532. *Eragrostis poæoides* Pal. (*Poa eragrostis* L.) — Hab. Terceira (Morelet), Pico (Watson).

Gen. 20. Briza Linn.

533. *Briza maxima* Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Pico, Fayal, Florès. CC.

534. *Briza minor* Linn. — Hab. San-Miguel (îlot de Villa-Franca!), Florès, Fayal, sur les murs, les toits, etc.

Gen. 21. Kœleria Pers.

535. *Kœleria phleoides* Pers. — Hab. San-Miguel, Fayal; CC. sur les murs et au bord des chemins.

Gen. 22. Cynosurus Linn.

536. *Cynosurus echinatus* Linn. — Hab. Pico, Fayal, Terceira.

537. *Cynosurus cristatus* Linn. — Hab. Pico (Morelet), Santa-Maria (Hartung).

Gen. 23. Festuca Linn.

538. **Festuca glauca** Schrad. (Var. β *longearistata* Hochst.) — Hab. Fayal, Pico.

539. **Festuca jubata** Lowe. — Hab. Fayal (Watson). Est-ce la même que la précédente?

540. *Festuca petræa* Guthn. — Hab. San-Miguel (îlot de Villa-Franca!), Terceira, Fayal (Castello-Branco!); sur les rochers du littoral.

541. *Festuca bromoides* Linn. — Hab. Fayal, Pico, Terceira.

542. *Festuca elatior* Linn. — Hab. Santa-Maria (Hartung).

Gen. 24. Brachypodium Palis.

543. *Brachypodium sylvaticum* Pal. var. — Hab. Terceira, Pico, Fayal.

Gen. 25. Nardus Linn.

544. **Nardus stricta** Linn.— Hab. San-Miguel (Watson).

Gen. 26. Bromus Linn.

545. **Bromus maximus** Desf. — Hab. San-Miguel. (Watson, in litt.).

546. ***Bromus madritensis** Linn. — Hab. San-Miguel, Fayal, sur les murs et sur les toits. C.

547. **Bromus rubens** Linn. — Hab. San-Miguel.

548. **Bromus mollis** Linn. — Hab. Fayal, Pico (Watson).

Gen. 27. Lolium Linn.

549. ***Lolium perenne** Linn. — Hab. Terceira, Pico.

550. ***Lolium arvense** With. — Hab. Santa-Maria (Hartung).

551. ***Lolium italicum** Braun. — Hab. Terceira, Pico.

552. **Lolium multiflorum** Lam. — Hab. Santa-Maria, Florès, Fayal, Terceira.

Gen. 28. Triticum Linn.

553. **Triticum repens** Linn. — Hab. tout l'archipel.

554. ***Triticum ciliatum** DC. (*Brachypodium distachyum* Pal.) — Hab. Pico, Santa-Maria, Terceira.

Gen. 29. Hordeum Linn.

555. ***Hordeum murinum** Linn. — Hab. Fayal, Terceira. Vulgairement : *Cevada dos ratos.*



III. — ACOTYLÉDONES

EQUISETACEÆ

Gen. 1. Equisetum Linn.

556. ***Equisetum telmateia** Ehrb. — Hab. Fayal, Florès! Diffère des spécimens français par sa tige plus sillonnée et presque noire, au lieu d'être d'un blanc d'ivoire. Peu abondant. M. Watson m'informe que c'est cette espèce qu'il avait inscrite erronément dans sa première liste (n° 350) sous le nom de *Equisetum fluviatile* Sm. Hochstetter n'a rapporté aucune espèce de ce genre. Vulgairement : *Cavallinha.*

557. **Equisetum incanum** Vauch. — Hab. San-Miguel (Watson). Inscrit à tort, dans la seconde liste de M. Watson, sous le nom de *Equisetum limosum* Linn. (Watson, in litt.)

ISOETEÆ

Gen. 1. Isoetes Linn.

558. **Isoëtes lacustris** Linn. — Hab. Corvo (Watson).

LYCOPODIACEÆ

Gen. 1. Lycopodium Linn.

559. ***Lycopodium selago** Linn. — Hab. Terceira, Pico.

560. ***Lycopodium cernuum** Linn. — Hab. San-Miguel (non loin des caldeiras de Furnas!), Terceira.

561. ***Lycopodium suberectum** Lowe. — Hab. la majeure partie de l'archipel : San-Miguel, Terceira, Fayal, Florès, Pico. C. Vulgairement : *Lycopodio.*

562. ***Lycopodium complanatum** Linn. — Hab. San-Miguel (Hartung).

Gen. 2. SELAGINELLA Spreng.

563. *****Selaginella denticulata** Spreng. — Hab. la majeure partie de l'archipel : San-Miguel, Terceira, Fayal, Pico, Florès, dans les lieux ombragés et humides. C.

FILICES

Gen. 1. ACROSTICHUM Linn.

564. *****Acrostichum squamosum** Swartz. — Hab. Fayal, Florès, Pico, Terceira.

Gen. 2. GRAMMITIS Swartz.

565. *****Grammitis leptophylla** Sw. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Terceira, Fayal. C.

Gen. 3. GYMNOGRAMME Desv.

566. *****Gymnogramme Lowei** Hook. et Arn. — Hab. la caldeira de Fayal; août.

Gen. 4. POLYPODIUM Linn.

567. *****Polypodium vulgare** Linn. (Var. γ *serratum* Willd.) — Hab. toutes les îles. CC. Florès, en juillet : exemplaires remarquables par leur forte taille. Vulgairement : *Polypodio*.

Gen. 5. LASTRÆA Bory.

568. **Lastræa multiflora** Newc. — Hab. Santa-Maria.

Gen. 6. ADIANTUM Linn.

569. *****Adiantum capillus-Veneris** Linn. — Hab. San-Miguel. C. Vulgairement : *Avenca*.

Gen. 7. PTERIS Linn.

570. *****Pteris aquilina** Linn. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria, Fayal, Florès, Pico, et la plupart des autres îles, sur les montagnes et dans les bois. CC. Vulgairement : *Feto;* nom

commun donné à toutes les fougères en général. Les gens pauvres de Santa-Maria fabriquent du pain avec la racine écrasée et pulvérisée.

571. ***Pteris arguta*** Vahl. — Hab. Fayal (Caldeira!), Pico, Florès. C.

Gen. 8. Blechnum Linn.

572. ***Blechnum boreale*** Swartz. — Hab. San-Miguel, Fayal, Florès, Pico, et la plupart des autres îles.

573. ***Blechnum spicant*** Roth. — Hab. San-Miguel, Terceira, dans les bois. Peu abondant et très-variable.

Gen. 9. Asplenium Linn.

574. ***Asplenium palmatum*** Lam. — Hab. tout l'archipel : Florès, Terceira, en juillet, au bord des torrents. Peu abondant.

575. ***Asplenium adiantum-nigrum*** Linn. — Hab. San-Miguel, Pico, Fayal, Florès, sur les rochers. Vulgairement : *Avenca negra*.

576. **Asplenium lanceolatum** Huds. — Hab. Fayal, Florès.

577. ***Asplenium anceps*** Sol. — Hab. Santa-Maria, Fayal, Pico, Florès, au bord des chemins ombragés, dans les rochers.

578. ***Asplenium marinum*** Linn. — Hab. les rochers du littoral à San-Miguel, Fayal, Florès, CC. Très-variable dans sa taille, suivant la station.

579. **Asplenium monanthemum** Sm. — Hab. Fayal, Pico, Florès. Deux variétés : l'une grande, l'autre petite (Seubert).

580. ***Asplenium filix-fœmina*** Bernh. — Hab. Terceira, San-Miguel, Santa-Maria, Pico, Florès, dans les bois.

Gen. 10. Allantodia RBr.

581. ***Allantodia umbrosa*** Kaulf.—Hab. Florès, Pico. R.

582. ***Allantodia axillaris*** Kaulf. (Var. *β azorica* Hochst.) — Hab. Florès, Pico.

Gen. 11. WOODWARDIA Smith.

583. ·**Woodwardia radicans** Sw. — Hab. la caldeira de Fayal, Pico, Florès.

Gen. 12. SCOLOPENDRIUM Smith.

584. ·**Scolopendrium officinarum** Swartz. (*Sc. vulgare* Sm.) — Hab. la caldeira de Fayal; Florès, au bord du torrent, à Santa-Cruz. Juillet et août. Vulgairement : *Lingua cervina.*

Gen. 13. NEPHRODIUM Rich.

585. **Nephrodium Fœnisecii** Lowe. — Hab. Florès, Pico, Fayal.

586. ·**Nephrodium molle** RBr. — Hab. la caldeira de Fayal, et Florès (Watson). Espèce de la Nouvelle-Hollande et des îles occidentales de l'Océan Pacifique (Gomès).

Gen. 14. ASPIDIUM Sw.

587. ·**Aspidium angulare** Willd.—Hab. Fayal, Florès. C.

588. ·**Aspidium aculeatum** Roth. — Hab. Fayal, Pico, Florès, Terceira. C.

Gen. 15. POLYSTICHUM Roth.

589. ·**Polystichum filix-mas** Roth. — Hab. Florès, Fayal.

590. ·**Polystichum dilatatum** DC. — Hab. Florès, Fayal.

591. ·**Polystichum tanacetifolium** DC. — Hab. Florès.

Gen. 16. CYSTOPTERIS Bernh.

592. **Cystopteris fragilis** Bernh. — Hab. la majeure partie de l'archipel, au bord des ruisseaux et des sources : Fayal (Ribeira-Seccal), Terceira.

Gen. 17. DICKSONIA L'Hér.

593. ·**Dicksonia culcita** L'Hér. — Hab. les bois de la caldeira de Sete-Cidades et la vallée de Furnas, à San-Mi-

guel; Terceira, Fayal, Florès, Pico, en septembre, époque à laquelle les rameaux fertiles étaient en pleine fructification. Vulgairement : *Cabellinho.* Cette fougère atteint près de deux mètres de hauteur, et est certainement l'un des plus beaux végétaux de son ordre de l'archipel açoréen. Le rhizome est recouvert d'appendices soyeux de couleur rousse, très-brillants, très-moëlleux, qui servent à rembourrer les matelas, les oreillers, les coussins : cette matière (*cabellinho*) qui a donné son nom à la plante, s'exporte en Portugal et au Brésil pour cet usage. Aussi le *Diksonia culcita* devient-il de plus en rare aux Açores, comme à Madère.

Gen. 18. Hymenophyllum Smith.

594. '**Hymenophyllum tunbridgense** Sm. — Hab. sur les arbres des hauteurs à San-Miguel, Terceira, Fayal, Pico, Florès. C.

595. '**Hymenophyllum Wilsoni** Hook. — Hab. Terceira, Florès, Corvo.

Gen. 19. Trichomanes Linn.

596. '**Trichomanes speciosum** Willd. — Hab. Fayal, Florès.

597. **Trichomanes canariense** Linn. Brot. (*Davallia canariensis* Sw.) — Hab. les Açores (Gomès, *Cat. pl.*, p. 214).

Gen. 20. Osmunda Linn.

598. '**Osmunda regalis** Linn. — Hab. les bois de la caldeira de Sete-Cidades à San-Miguel; le Caldeirâo, à Terceira; Fayal, Florès. Belle espèce, mais peu commune. Vulgairement : *Feto real.*

Gen. 21. Ophioglossum Linn.

599. **Ophioglossum vulgatum** Linn. — Hab. Terceira, Florès. Seubert hésite à rapporter cette fougère soit à l'*O. polyphyllum* Braun, soit à l'*O. vulgatum* L. Je ne l'ai pas rencontrée, non plus que mes deux compagnons de voyage. Dans cette occurence, et sans vouloir rien préjuger, je préfère laisser à notre fougère la dénomination qui lui a été attribuée par Watson.

MUSCI

Gen. 1. SPHAGNUM Dill.

600. *Sphagnum cymbifolium* Dill. —

601. *Sphagnum acutifolium* Ehrnb. (*Sph. capillifolium* Hedw.) — Ces deux mousses habitent les parties montueuses et humides de San-Miguel, et sans doute de la majeure partie de l'archipel. On les rencontre par groupes nombreux, recouvrant une grande étendue. Leurs touffes spongieuses entretiennent dans ces régions une humidité profonde et constante.

Gen. 2. ARCHIDIUM Brid.

602. **Archidium phascoides** Bridel. —

Gen. 3. GYMNOSTOMUM Hedw.

603. **Gymnostomum tortile** Schwägr. —

Gen. 4. PTYCHOMITRIUM Bruch et Schimp.

604. **Ptychomitrium nigricans** Bruch et Schimp. —

Gen. 5. DICRANUM Hedw.

605. **Dicranum Scottianum** Turn. —

606. ***Dicranum strictum** Schl. — Hab. San-Miguel, Florès, sur le tronc des genévriers.

Gen. 6. TRICHOSTOMUM Hedw.

607. **Trichostomum rigidifolium** Tayl. —

608. **Trichostomum fasciculare** Hedw. —

609. **Trichostomum canescens** Hedw. —

610. **Trichostomum polyphyllum** Schwägr. —

Gen. 7. WEISSIA HEDW.

611. ***Weissia** . . . . . .? — Hab. San-Miguel.

Gen. 8. CAMPYLOPUS Brid.

612. ·**Campylopus atrovirens** De Not. — Hab. San-Miguel.

Gen. 9. BRYUM Linn.

613. **Bryum canariense** Brid. —

614. **Bryum platyloma** Schwägr. —

615. ·**Bryum rigidum** Linn. —

Gen. 10. BARTRAMIA Hedw.

616. **Bartramia fontana** Swartz. —

Gen. 11. ENTOSTHODON Schwägr.

617. **Entosthodon Templetoni** Schwägr. —

Gen. 12. POLYTRICHUM Linn.

618. ·**Polytrichum commune** Linn. — Hab. San-Miguel. Plusieurs variétés, dont une très-grande et remarquable par l'extension de la tige.

619. ·**Polytrichum piliferum** Schreb. — Hab. San-Miguel.

620. **Polytrichum formosum** Hedw. —

621. **Polytrichum elatum** Schwägr. —

622. **Polytrichum aloides** Hedw. —

Gen. 13. DIPHYSCIUM Web.

623. **Diphyscium foliosum** Mohr. —

Gen. 14. HYPNUM Linn.

624. **Hypnum alopecurum** Linn. —

625. **Hypnum Hochstetteri** Schimp. —

626. ·**Hypnum prœlongum** Brid. —

627. ·**Hypnum proliferum** Linn. —

Gen. 15. FONTINALIS Linn.

628. **Fontinalis antipyretica** Linn.

Gen. 16. FISSIDENS Hedw.

629. ***Fissidens asplenioides** Hedw. —

630. **Fissidens osmundoides** Hedw. —

HEPATICÆ

Gen. 1. RHACOTHECA Bisch.

631. ***Rhacotheca azorica** Bisch. — Hab. San-Miguel, dans les grottes et les cavités humides des montagnes. Pic du Ledo! Espèce remarquable.

Gen. 2. FEGATELLA Radd.

632. **Fegatella conica** Tayl. —

633. **Fegatella hemispherica** Tayl. —

Gen. 3. LUNULARIA Michel.

634. **Lunularia vulgaris** Michel. —

Gen. 4. MARCHANTIA March.

635. ***Marchantia polymorpha** Linn. — Hab. San-Miguel, dans les grottes et cavités humides des montagnes.

Gen. 5. RADULA Dum.

636. **Radula pallens** Lind. — Hab. San-Miguel. Deux variétés; la var. β *minor*, sur les branches du *Myrsine retusa* Ait.

Gen. 6. JUNGERMANNIA Dill.

637. ***Jungermannia complanata** Linn. —

638. **Jungermannia juniperina** Swartz. —

639. **Jungermannia punctata** Tayl. —

640. ***Jungermannia platyphylla** Linn. —

641. **Jungermannia tamarisci** Hook. —

642. **Jungermannia pusilla** Linn. —

Gen. 7. Gymnomitrium Nees.

643. **Gymnomitrium erythrorhizum** Bisch. —

Gen. 8. Anthoceros Mich.

644. ***Anthoceros punctatus** Linn. — Hab. San-Miguel, dans la vallée de Furnas!

LICHENES

Gen. 1. Collema Hoffm.

645. ***Collema**. . . . . sp. dub. . .? — Hab. San-Miguel; espèce probablement nouvelle.

Gen. 2. Cladonia Hoffm.

646. **Cladonia degenerans** Fries. —

647. **Cladonia furcata** var. *pungens* Fries. —

648. ***Cladonia rangiferina** Hoffm. (Var. *alpestris* Fr. et var. *gracilis* Fr.) — Hab. San-Miguel.

649. ***Cladonia leporina** Fries. — Hab. Pico.

650. ***Cladonia pyxidata** Fries. — Hab. San-Miguel, sur le tronc des arbres.

651. ***Cladonia cornucopioides** Fries. — Hab. San-Miguel; très-beaux exemplaires.

Gen. 3. Cenomyce Achar.

652. **Cenomyce gracilis** Achar. —

Gen. 4. Scyphophorus DC.

653. ***Scyphophorus convolutus** DC. — Hab. San-Miguel.

654. ***Scyphophorus cœspitosus** Ach. — Hab. San-Miguel.

655. '**Scyphophorus coccineus** DC. — Hab. San-Miguel, sur le tronc des arbres.

Gen. 5. Stereocaulon Schreb.

656. '**Stereocaulon paschale** Ach. — Hab. San-Miguel.

657. '**Stereocaulon sphærophoroides** Jack. — Hab. Florès (Hartung).

Gen. 6. Roccella DC.

658. '**Roccella tinctoria** Ach. — Hab. toutes les iles; CC. sur les rochers, sur les murs. Objet d'un commerce d'exportation assez considérable, notamment avec l'Angleterre qui paie le quintal 13 à 14,000 réis (63 francs environ). Le principe colorant contenu dans l'orseille est l'érythrine, qui se dépose dans l'herbier et teint en rouge les feuilles de papier. Vulgairement : *Orzella* et *Urzella*.

659. '**Roccella phycopsis** Ach. — Hab. San-Miguel! Mèlé au précédent.

Gen. 7. Ramallina Achar.

660. '**Ramallina scopulorum** Ach. — Hab. San-Miguel.

661. '**Ramallina calicaris** Fr. — Hab. San-Miguel.

662. '**Ramallina thrausta** Nyl. — Hab. Pico, San-Miguel.

663. **Ramallina fraxinea** Ach. —

Gen. 8. Evernia Ach.

664. **Evernia divaricata** Ach. —

Gen. 9. Usnea Hoffm.

665. '**Usnea barbata** Fr. — Hab. San-Miguel, Pico, sur les branches des bruyères et autres arbustes.

666. '**Usnea florida** Fr. — Hab. Pico.

667. '**Usnea hirta** Fr. — Hab. Pico. Ces deux espèces sont voisines de l'*Usn. barbata*.

668. **Usnea plicata** Ach. — Hab. Pico.

Gen. 10. Chlorea Nyl.

669. '**Chlorea vulpina** Nyl. — Hab. San-Miguel, sur les arbres des hauteurs. Pico da Vara! Belle variété d'un jaune d'ocre éclatant, ou d'un rubigineux très-vif.

Gen. 11. Peltigera Willd.

670. '**Peltigera horizontalis** Hoffm. — Hab. San-Miguel, Santa-Maria.

Gen. 12. Parmelia Fr.

671. **Parmelia parietina** Ach. —

672. **Parmelia leucomela** Ach. —

673. '**Parmelia perlata** Ach. — Hab. Santa-Maria. CC.

674. '**Parmelia caperata** Ach. — Hab. San-Miguel.

675. **Parmelia herbacea** Ach. —

676. **Parmelia lævigata** Sm. —

677. **Parmelia reticulata** Tayl. —

Gen. 13. Sticta Schreb.

678. '**Sticta damæcornis** var. *canariensis* Ach. — Hab. San-Miguel.

679. '**Sticta aurata** Ach. — Hab. Pico, San-Miguel.

680. '**Sticta scrobiculata** Ach. — Hab. San-Miguel.

681. '**Sticta pulmonacea** Ach. — Hab. Santa-Maria.

Gen. 14. Physcia DC.

682. '**Physcia stellaris** Fr. — Hab. Santa-Maria.

683. '**Physcia fuciformis** Ach. — Hab. San-Miguel.

Gen. 15. Siphula Fr.

684. '**Siphula ceratites** Fr. — Hab. San-Miguel.

Gen. 16. Pyxine Fr.

685. **Pyxine cocoes** Nyl. var. — Hab. San-Miguel.

Observation. En outre de ces espèces, j'ai rapporté plusieurs spécimens appartenant aux genres *Collema*, *Scyphophorus*, *Cladonia*, *Physcia*, *Ramallina*, *Usnea*, *Sticta*, mais trop imparfaits pour être déterminés spécifiquement. La famille des lichens est très-nombreuse aux Açores et devra donner lieu, pour qui l'étudiera attentivement, à d'intéressantes découvertes. Même remarque pour les mousses, les hépatiques, les algues, qui sont nombreuses et encore peu connues. Les protophytes abondent dans l'archipel et y paraissent dominants ou tout au moins caractéristiques.

ALGÆ

Gen. 1. Zonaria Agardh.

686. **Zonaria pavonia** Ag. —

687. **Zonaria flava** Ag. —

688. **Zonaria dichotoma** Ag. (Var. β *intricata* Ag.). —

Gen. 2. Fucus Ag.

689. ***Fucus nodosus** Ag. — Hab. sur les côtes de San-Miguel, Santa-Maria et Pico. C.

690. ***Fucus vesiculosus** Ag. (Var. γ *spiralis* Ag.) —

691. ***Fucus ceranoides** DC. —

692. ***Fucus cartilagineus** DC. —

693. ***Fucus coronopifolius** DC. —

694. ***Fucus laceratus** DC. —

695. ***Fucus natans** DC. — Ces fucus, et sans doute bien d'autres espèces encore, sont répandus avec une prodigieuse abondance dans les eaux qui baignent l'archipel, notamment autour de Pico, de Fayal et de Florès. Les indigènes les confondent avec les sargasses, sous le nom commun de *Sargasso*. Ils les emploient comme engrais, que l'on dit être très-fertili-

sent. On sait qu'ils pullulent d'une telle façon dans les abords de Florès et de Corvo, et recouvrent des espaces si considérables, que les navigateurs connaissent ces parages sous le nom de mer de sargasse (*mar de sargasso*). A Fayal, on compose avec les nombreuses variétés du *Fucus cartilagineus* et de petits coquillages, des groupes assez remarquables par l'heureuse combinaison des couleurs et la délicatesse des matériaux.

Gen. 3. CYSTOSEIRA Ag.

696. **Cystoseira abrotanifolia** Ag. —

697. **Cystoseira abies-marina** Ag. —

Gen. 4. SARGASSUM Ag.

698. ***Sargassum vulgare** Ag. (Var. β *tenuifolium* Ag.) — Hab. les côtes de Santa-Maria. Entre les tropiques, les sargasses forment d'immenses prairies flottantes. Au-delà du 30e degré de latitude, on ne les trouve plus que par groupes ou éparses. Rarement elles dépassent le 42e degré. La mer Rouge est la plus riche de toutes en espèces de ce genre (Lamouroux).

699. **Sargassum bacciferum** Ag. —

700. **Sargassum stenophyllum** Mart. —

Gen. 5. CHONDRIA Ag.

701. **Chondria pinnatifida** Ag. —

702. **Chondria tenuissima** Ag. —

703. **Chondria uvaria** Ag. —

Gen. 6. HALYMENIA Ag.

704. **Halymenia reniformis** Ag. —

Gen. 7. SPHÆROCOCCUS Ag.

705. **Sphærococcus palmetta** Ag. —

706. **Sphærococcus Teedii** Ag. —

707. **Sphærococcus acicularis** Ag. —

708. **Sphærococcus corneus** Ag. — Trois variétés principales signalées par Seubert, *loc. cit.* p. 40 : β *pinnatus*

Ag. κ *pulchellus* Ag. ξ *spinulosus* Ag. Cette dernière affectant elle-même trois formes ou variations de taille.

Gen. 8. Delesseria Lamx.

709. **Delesseria plocamium** Ag. —

710. **Delesseria lacerata** Ag. —

Gen. 9. Corallina Tourn.

711. **Corallina officinalis** Linn. —

Gen. 10. Jania Lamx.

712. **Jania corniculata** Lamx. —

Gen. 11. Bryopsis Lamx.

713. **Bryopsis penicillata** Suhr. —

Gen. 12. Codium Stackhl.

714. **Codium tomentosum** Stackh. —

Gen. 13. Ulva Lamx.

715. ***Ulva lactuca** Linn. — Hab. les côtes de Pico!
716. **Ulva linza** Linn. —
717. **Ulva ramulosa** Sm. —
718. **Ulva compressa** Linn. (Var. β *prolifera* Ag.) —
719. **Ulva rigida** Ag. —
720. **Ulva intestinalis** Ag. (Var. γ *Suhrii* Seub.) —

Gen. 14. Cladostephus Lyngb.

721. **Cladostephus spongiosus** Ag. —

Gen. 15. Sphacellaria Lyngb.

722. **Sphacellaria scoparia** Ag. —
723. **Sphacellaria filicina** Ag. —

Gen. 16. Polysiphonia Grev.

724. **Polysiphonia fruticulosa** Spreng. —

Gen. 17. Ceramium Ag.

725. ·**Ceramium rubrum** Ag. — Hab. Pico.

726. **Ceramium diaphanum** Ag. —

727. ·**Ceramium scoparium** DC. — Hab. les rochers submergés à Santa-Maria.

728. **Ceramium ciliatum** Ag. —

Gen. 18. Callithamnion Lyngb.

729. **Callithamnion tetragonum** Ag. —

730. **Callithamnion Turneri** Ag. —

Gen. 19. Conferva Ag.

731. **Conferva linum** Roth. —

732. **Conferva prolifera** Roth. —

733. **Conferva catenata** Linn. —

FUNGI

Gen. 1. Peziza Dillen.

734. ·**Peziza cochleata** Linn. — Hab. San-Miguel.

735. ·**Peziza coccinea** Pers. — Hab. San-Miguel.

Gen. 2. Trentepohlia Mart.

736. ·**Trentepohlia aurea** Mart. — Hab. San-Miguel, sur les parois qui revêtent la caldeira de *Pedro Botelho*, à Furnas! Ce protophyte n'est, à proprement parler, qu'un byssus rhizomorphe des plus élémentaires.



VÉGÉTAUX CULTIVÉS

Agreira. *Celtis australis* Linn. — Le micocoulier est cultivé dans la plupart des jardins et réussit parfaitement. Il devient un grand et bel arbre d'ornement, dont le bois est employé par la menuiserie et pour les constructions. Il est plus connu sous le nom de : *Negrinho*.

Ailanthus glandulosa Desf. — Réussit à merveille et atteint en peu d'années une taille élevée.

Algodoeiro. *Gossypium arboreum* L. et *G. herbaceum* L. — Quelques essais tentés dans les jardins ont donné d'assez bons résultats.

Aloes. *Aloe. . . . . spec.* — On cultive avec succès, dans les jardins, plusieurs espèces et variétés du genre aloès.

Ananazeiro. *Bromelia ananas* L. — On obtient, en serre seulement, des fruits très-savoureux, pesant jusqu'à six kilogrammes.

Araucaria. *Araucaria excelsa* RBr. — On en voit de beaux et vigoureux spécimens à San-Miguel, dans les jardins de M. José do Canto, et à Fayal, dans ceux de M. Dabney, consul des Etats-Unis. Ils atteignent, en peu d'années, une hauteur de 25 mètres. Originaire de l'île Norfolk.

Arroz. *Oryza sativa* L. — Le riz, dont il se fait aux Açores une énorme et journalière consommation, n'est pas cultivé dans l'archipel. Il existe des rizières dans la partie moyenne et méridionale du Portugal.

Aveia. *Avena sativa* L. — Culture très-prospère.

Avelleira. *Corylus avellana* L. — Il ne donne pas de fruits!

Bananeira. *Musa paradisiaca* L. — Le bananier réussit bien dans les jardins des Açores, et il parvient, malgré les vents et le peu d'élévation de la température, à mûrir ses

fruits. Il est vrai de dire qu'habituellement une partie seulement du régime vient à parfaite maturité. Quoi qu'il en soit, chaque régime porte de soixante à cent vingt bananes. On distingue deux variétés principales : la grande et la petite; cette dernière est préférée. Le bananier donne ses fruits au bout de trois ans; il dépérit et meurt une fois qu'il les a produits. Les bananes qui se mangent à Lisbonne, et que l'on peut qualifier d'exquises, proviennent, en majeure partie, de Madère et des Açores.

Batata. *Solanum tuberosum* L. — Culture très-répandue et très-prospère, donnant des tubercules magnifiques et d'excellente qualité, dont il se fait, aux Açores, une énorme consommation.

Batata doce. *Convolvulus batatas* L. — Beaux tubercules et de très-bonne qualité, dont l'usage est très-répandu dans l'archipel.

Beringella. *Solanum melongena* L. — Réussit bien et donne des fruits excellents, notamment à Fayal et Terceira.

Beterraba. *Beta vulgaris* L. — Culture prospère.

Cafeeiro. *Coffea arabica* L. — Cet arbuste prospère dans les jardins, où on le cultive comme plante d'agrément : je ne saurais dire si les baies viennent à maturité.

Caiota. *Sechium edule* Swartz. — Cultivé avec succès.

Callistemon lanceolatum DC. — Réussit parfaitement, ainsi d'ailleurs que toutes les myrtacées de la Nouvelle-Hollande auquel le climat açoréen semble convenir à merveille.

Camellia. *Camellia japonica* L. — Prospère dans les jardins comme sur le sol natal.

Camphora. *Laurus canariensis* Sm. (?) — Introduit aux Açores à la fin du siècle dernier; le premier individu importé existe encore : c'est un arbre énorme. Ce laurier, qui devient très-grand, sert d'abri aux quintas d'une certaine étendue. Son bois est employé par la menuiserie.

Le *Laurus camphora* L. réussit également bien dans les jardins bien abrités, à San-Miguel (jardins de M. Borges, à Sete-Cidades).

Cana d'assucar. *Saccharum officinarum* L. — Cultivé dans les jardins; acquiert un certain développement.

CAOUTCHOUC. — Dans le *Folhina da Terceira* pour 1831 (2e édition, p. 54), l'auteur de la notice sur les iles Açores dit qu'un spécimen du *Hevea guianensis* Aubl. végète en plein air à San-Miguel et réussit bien. J'ai vu, en effet, cet arbre dans les jardins pendant mon séjour, notamment chez M. Laureano, et j'ai été surpris de voir cette euphorbiacée du Para et de la Guyane prospérer dans ces conditions aux Açores.

CARACOLEIRO. *Phaseolus caracalla* L. — Cultivé dans les jardins à Fayal, San-Miguel, Terceira.

CARVALHO. *Quercus robur* L. — D'introduction récente dans l'archipel açoréen, où il n'atteint pas d'ailleurs un grand développement.

CASTANHEIRO. *Castanea vesca* Gärtn. — Réussit mieux que le chêne; introduit récemment.

CENTEIO. *Secale cereale* L. — Culture moins répandue que celle du blé et du maïs.

CEVADA. *Hordeum vulgare* L. — Les habitants de Santa-Maria font usage de l'orge romaine torréfiée comme d'un succédané du café.

CHA. *Thea viridis* L. — Cultivé avec succès dans les jardins, le thé réussit même dans la région montagneuse : San-Miguel, Fayal, Terceira!

CIDREIRA. *Citrus medica* Risso. — Réussit bien; cultivé sur une grande échelle comme l'oranger (*laranjeira*), le limettier (*limeira*) et le citronnier (*limoeiro*), il forme un article d'exportation.

DAMASQUEIRO. *Armeniaca vulgaris* L. — Très-abondant; réussit à merveille. Les abricots de l'île de Pico sont renommés, à juste titre, pour les meilleurs de l'archipel.

DRAGOEIRO. *Dracæna draco* L. — On en voit, dans les jardins, quelques spécimens d'une belle venue; mais il n'y en pas de bien anciens. — J'en ai vu de très-beaux exemplaires au Jardin botanique de Lisbonne.

ENCENSO. *Pittosporum undulatum* Andr. — Arbre employé comme abri dans les quintas; son bois est utilisé par la menuiserie. On cultive aussi dans les jardins d'autres espèces du

même genre, telles que le *Pittosporum coriaceum* Ait. et le *Pittosporum tobira* Ait.

Ensaio ou Saiao. *Sempervivum arboreum* L. — Les pêcheurs de Santa-Maria cultivent cette plante, dont ils se servent pour teindre leurs filets. Les feuilles passent pour un bon spécifique contre les excroissances du derme des pieds.

Ervilha. *Pisum sativum* L. — Culture très-répandue.

Espinafre da Nova-Zelandia. *Tetragonia expansa* Ait. Introduction récente et prospère.

Eucalyptus robusta Smith. — Réussit à merveille et atteint, en huit ou dix ans, de quinze à vingt mètres de haut.

Fava. *Vicia faba* L. — Culture très-répandue; il s'en consomme énormément dans l'archipel.

Feijao. *Phaseolus communis* L. — Culture très-répandue; il s'en fait une grande consommation.

Figueira. *Ficus carica* L. — L'un des arbres fruitiers les plus communs des Açores; ils deviennent énormes et produisent en abondance. On ne compte pas moins de trente variétés de figues, parmi lesquelles on préfère la figue noire. En général, d'ailleurs, les figues des Açores sont excellentes. Lorsque le fruit a de la peine à mûrir, on accélère ou on détermine sa maturité en imbibant d'huile l'extrémité supérieure du sycône. On fait, à Fayal, avec la moëlle du figuier, des fleurs et des groupes variés d'une délicatesse extrême. C'est particulièrement sur le figuier que vit le *Tæniotes scalaris*, grand longicorne brésilien, dont on capture de beaux spécimens à San-Miguel, à Fayal et à Terceira. En Portugal, le figuier se reproduit spontanément : je ne sache pas que le même fait ait lieu aux Açores.

Freixo. *Fraxinus tamariscifolia* Vahl. — Des exemplaires apportés de Constantinople à Santa-Maria ont parfaitement réussi.

Giesteira. *Robinia pseudoacacia* L. — Fournit un très-beau bois à l'ébénisterie.

Goyabeira. *Psidium pomiferum* L. — Quelques variétés sont cultivées et réussissent bien.

Hortensia. *Hydrangea arborescens* L. — Prospère dans les

jardins comme sur le sol natal et conserve ses fleurs habituellement bleues.

Jambo. *Eugenia jambos* L. — On cultive avec succès plusieurs variétés venues des Antilles ; les fruits viennent à maturité. Même remarque pour l'*Eugenia uniflora* L.

Inhame. *Arum colocasia* L. — Culture très-répandue et très-prospère. La colocase est d'un usage presqu'aussi répandu que la pomme de terre. Il en est de même à Madère.

Laranjeira. *Citrus aurantium* L. — L'arbre fruitier le plus en honneur aux Açores, et avec raison, puisqu'il est une source de richesse et de prospérité pour l'archipel. On compte cinq variétés principales et également recherchées parmi les oranges des Açores : 1° *Branca*, 2° *D'embigo*, 3° *Comprida*, 4° *Selecta*, 5° *Tangerina*. Un oranger de belle venue produit annuellement de 2,000 à 10,000 oranges. On cite un oranger de la quinta de Grimaneza, à San-Miguel, ayant produit en un an 24,000 oranges ! Il y a, aux Açores, notamment à San-Miguel, des quintas (ou enclos consacrés à la culture des orangers) contenant jusqu'à 10,000 pieds d'orangers. L'île de San-Miguel, seule, exporte annuellement de 150,000 à 200,000 caisses, renfermant chacune de 700 à 900 oranges. Le bois de l'oranger est très-dur, jaunâtre, et l'ébénisterie en tire bon parti.

Laranjeira azeda. *Citrus vulgaris* Risso. — Cultivé également.

Limeira. *Citrus limetta* Risso. — Cultivé avec les précédents sur une très-large échelle. Le fruit, dont il se fait une énorme consommation sur place et qui s'exporte, est appelé : *Lima*. Deux variétés principales.

Limoeiro. *Citrus limonum* Risso. — Cultivé sur une large échelle. Il s'en fait une grande consommation sur place et on l'exporte. Il en existe quatre variétés principales. — En résumé, le climat des Açores est on ne peut plus propice aux arbres fruitiers de la famille des aurantiacées. On cultive aussi le *Citrus decumana* Linn. et le *Citrus medica* Risso. Voyez : *Cidreira*.

Linho. *Linum usitatissimum* L. — Culture très-répandue et prospère. Les principales variétés sont : *Linho da terra*, *Linho Gallego* et *Linho Mourisco* (Gomès).

Linho da Nova-Zelandia. *Phormium tenax* L. — On le cultive

à San-Miguel pour en faire des cordages; il réussit parfaitement et acquiert un grand développement.

LOENDRO. *Nerium oleander* L. — Acquiert de grandes proportions.

LOUROCEREJO. *Prunus laurocerasus* L. — Réussit parfaitement dans les jardins de San-Miguel, de Terceira et de Fayal.

MAGNOLIA. *Magnolia grandiflora* L. — Prospère dans les jardins et atteint de grandes dimensions. On cultive, en outre, avec le même succès, plusieurs espèces du même genre, notamment le *Magnolia fusca*, dont la fleur, lorsqu'elle est fanée, rappelle l'odeur de la banane.

MALVA DE CHEIRO. *Pelargonium odoratissimum* Ait. — J'en ai vu des haies entières autour des jardins à Santa-Maria.

MARACUJO et MURUCUJA. *Passiflora edulis* L. — Réussit bien dans les jardins; fruit édule.

MARTYRIO ou FLOR DA PAIXAO. *Passiflora cœrulea* L. — Généralement cultivé dans les jardins; se rencontre même subspontané autour des lieux habités.

Melaleuca pulchella RBr. — Réussit parfaitement ainsi que toutes les myrtacées de la Nouvelle-Hollande.

MILHO. *Zea mays* L. — Culture très-répandue et très-prospère, et formant, avec l'orange, un des produits principaux pour l'exportation. Le pain de maïs forme la base de la nourriture de l'açoréen, avec le poisson. Les enveloppes de l'épi, sèches, s'emploient comme papier à cigarettes. Les usages de la farine de maïs sont très-variés.

MONICA. *Eriobotrya japonica* L. — Voyez : *Nespereira do Japao*.

NEGRICHO. *Celtis australis* L. — Voyez : *Agreira*.

NESPEREIRA DO JAPAO. *Eriobotrya japonica* Lindl. — Arbre fruitier d'introduction assez récente, très-répandu déjà dans l'île de San-Miguel et très-prospère. Pendant quelques années, on a laissé son fruit devenir la proie des oiseaux; mais depuis que l'on a su en tirer parti comme aliment d'agrément, il s'en fait une grande consommation. C'est du reste un fruit très-agréable; on l'appelle : *Monica*, et il figure sur les tables,

concurremment avec les bananes, les oranges et les limons ou limettes.

Oliveira. *Olea europæa* L. — Il y a peu d'oliviers aux Açores. Autant que j'ai pu en juger, Terceira est, de toutes les îles, celle qui en produit le plus.

Palmeira. *Phœnix dactylifera* L. — On en voit, çà et là, quelques beaux individus dans les jardins; mais ils ne portent pas de fruits. Plusieurs autres espèces de palmiers sont également cultivées avec succès dans les jardins.

Pastel. *Isatis tinctoria* L. — Culture presque abandonnée aujourd'hui, après avoir été autrefois l'objet d'une industrie étendue et florissante. Subspontanée çà et là (?).

Pinheiro. *Pinus pinaster* L. et *Pinus maritima* L. — Depuis une vingtaine d'années on plante ces deux conifères, ainsi que le *P. pinea* L. Ils réussissent bien.

Pita. *Agave americana* L. — Plante très-commune dont on fait des haies pour les champs. On en tire un fil qui sert à confectionner des paniers, des écrans, des éventails et d'autres objets de luxe assez jolis. Dans l'île de Santa-Maria, cet agave végète spontanément sur les pentes des rochers de la côte méridionale; mais il n'acquiert pas dans ces conditions une forte taille. Le bétail s'en nourrit pendant l'hiver.

Rapalinguas. *Rubia..... sp.....?* — Les racines s'emploient pour teindre les étoffes.

Romeira. *Punica granatum* L. — Il y en a d'énormes dans les jardins. L'écorce de la racine du grenadier s'emploie avec succès contre le ténia et le bothriocéphale, concurremment avec les fleurs de cousso (*Brayera abyssinica* Bruce), le plus puissant de tous les anthelminthiques. (Conf. Gomès, *Memoria sobre a casca da raiz da romeira;* Lisboa, 1822, in-4°).

Tabaco. *Nicotiana tabacum* L. — Cultivé avec succès dans les jardins, mais seulement comme agrément ou curiosité. On m'a assuré que la nicotiane se reproduisait subspontanément autour des jardins, à San-Miguel (*Folhina da Terceira para* 1831, p. 54) : le fait est très-douteux. Voir : *Consideraçoes sobre o proveito da cultura do tabaco em San-Miguel*, par le Dr Ferreira Cardoso. Ponta-Delgada, 1848; 1 vol. in-12.

TREMOÇO. *Lupinus albus* L. — Culture très-répandue, comme aliment et comme engrais.

TRIGO. *Triticum sativum* Lam. — Culture très-prospère et donnant des produits superbes.

VINHA. *Vitis vinifera* L. — La vigne, cultivée sur une assez large échelle dans tout l'archipel, pourrait être, comme l'oranger, une source de revenus et de prospérité. Le vin des Açores est analogue à celui de Madère. L'oïdium s'est manifesté dans l'archipel en 1853, et depuis, il n'a pas cessé d'exercer ses ravages. La production du vin, avant l'apparition du fléau, était d'environ 50,000 pipes, dont 1,000 seulement étaient livrées a l'exportation (la pipe = 400 litres).

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS



WILLDENOW. Species plantarum. 1797-1810; 10 vol. in-8°.

BROTERO. Phytographia Lusitaniæ selectior. 1816-1827; 2 vol. in-fol. cum 200 tab. in ære incisis.

HOFFMANNSEGG et LINK. Flore portugaise ou Description de toutes les plantes qui croissent naturellement en Portugal. 1809-1840; 2 vol. in-fol. 114 planches col.

ROEMER et SCHULTES. Systema vegetabilium. 1817-1819; 7 vol. in-8°.

LAMARCK et DECANDOLLE. Flore française. 3e éd. 1815; 6 vol. in-8°.

KUNTH. Synopsis plantarum æquinoctialium orbis novi. 1822-1825; 4 vol. in-8°.

ENDLICHER. Enchiridion botanicum exhibens classes et ordines plantarum, accedit nomenclator generum et officinalium vel usualium indicatio. 1841; in-8°.

WALPERS. Repertorium botanices systematicæ. 1842-1848; 6 vol. in-8°.

WALPERS. Annales botanices systematicæ. 1848-1852; 3 vol. in-8°.

DE CANDOLLE. Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis. 1824-1865, 16 vol. in-8°.

GRENIER et GODRON. Flore de France. 1848-1856; 3 vol. in-8°.



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LE BARON DOYEN

MEMBRE HONORAIRE

PAR M. AMÉDÉE GAYOT
Président de la Société.



Messieurs,

Il semble vraiment que je sois destiné, pendant ma présidence, à conduire les funérailles de nos collègues les plus éminents et les plus aimés. Je viens encore vous annoncer la mort de M. le baron Doyen, l'un de nos membres honoraires, décédé à Paris le 20 avril dernier, à l'âge de soixante-et-dix ans. Permettez-moi de vous parler de lui un peu plus longuement que ne le comportent nos usages, et de vous rappeler avec quelques détails les travaux dont il a enrichi nos mémoires. L'amitié qui m'unissait à lui m'y invite ; les services qu'il a rendus à la Société me le commandent.

M. le baron Doyen, alors receveur-général de l'Aube, est entré dans notre Compagnie le 18 février 1853 ; il en est sorti le 19 août 1859, pour aller occuper à Paris une

place éminente dans l'administration de la Banque de France. Il faisait partie de notre section des lettres ; jamais place assurément n'y fut plus dignement occupée.

A peine assis au milieu de nous, il nous payait sa bienvenue en nous lisant la traduction de trois odes d'Horace, son poëte favori et son modèle. Je ne crains pas de dire que sa traduction, qu'il a achevée depuis, peut soutenir la comparaison avec toutes celles qui l'ont précédée ou suivie. Son vers souple, élégant, facile, suit fidèlement l'original et nous le rend avec ses beautés et ses grâces, autant qu'une traduction le peut faire. L'ode huitième du livre II, *à Barine*, est surtout un petit chef-d'œuvre. Lisez-la, Messieurs, dans le tome dix-septième de la seconde série de nos mémoires, et votre impression confirmera la mienne.

En 1854, M. Doyen vous fit hommage de son rapport sur l'Athénée du Beauvaisis et sur trois volumes de l'Académie des Jeux Floraux. Ce rapport, outre les traits d'une ingénieuse critique, contient une traduction en vers de l'hymne de Rigas, poésie italienne.

En 1855, un autre rapport sur les publications de plusieurs sociétés correspondantes lui donne l'occasion de vous raconter la vie du poëte Jasmin ; il l'accompagne de réflexions instructives sur la langue gasconne, et d'une appréciation très-fine du talent du poëte Limousin.

En 1856, c'est de son propre fonds qu'il tire le tribut qu'il vous paye ; il vous lit deux pièces de vers : *le Départ* et la *Promenade autour de mon jardin.*

Vous avez encore présentes à la mémoire les circonstances qui ont fait naître la première de ces poésies. Elle a été composée quelques jours après le départ du plus jeune fils de l'auteur pour la Crimée. Vous vous rappelez la dernière strophe adressée aux Français campés sous Sébastopol :

Accueillez mon fils comme un frère !
Ouvrez-lui vos cœurs et vos bras !

Il vient le front haut, l'âme fière,
Partager votre gloire et chercher les combats.
Tourmenté d'une ardeur secrète,
Et donnant ses jours pour enjeu,
Il veut que sa jeune épaulette
Reçoive à vos côtés son baptême de feu.
Que ne puis-je, invisible guide,
Eclairer ses pas périlleux,
Et d'une impénétrable égide
Couvrir des jours si précieux !
Daigne, mon Dieu, daigne m'entendre;
C'est mon enfant, c'est mon bien, mon trésor;
Puisse ta bonté me le rendre,
Et que je meure en l'embrassant encor !

Hélas! Messieurs, ce cri d'un cœur paternel ne fut pas exaucé. Ce jeune homme, que des qualités brillantes rendaient l'idole et l'espoir de sa famille, succomba devant Sébastopol, sous les coups de l'implacable choléra.

Depuis ce jour funeste, le cœur de notre malheureux collègue, atteint jusque dans ses profondeurs, ne cessa de saigner. Un ver rongeur s'était glissé dans sa vie, et empoisonnait ses prospérités apparentes. M. Doyen porta courageusement aux yeux de tous cette croix douloureuse, mais ses amis savaient combien, en réalité, le poids en était écrasant pour lui.

Quittons ces tristes souvenirs pour nous occuper de la *Promenade autour de mon jardin*. Cette pièce de vers, dans le goût d'Horace, fit le charme et le succès de notre séance publique du 30 mai 1856. L'auditoire goûta, comme nous, la facilité, la grâce, le tour aimable de cette fantaisie, l'art de passer, par des transitions heureuses, des pensées graves au ton enjoué; il goûta enfin l'aimable philosophie répandue, comme un parfum exquis, sur cette agréable composition.

En 1857, M. le baron Doyen était président de notre Société, et, à ce titre, il dut la représenter au Comice Agricole de Bar-sur-Aube. Jamais délégation ne fut mieux

remplie, et notre Compagnie dut à bon droit être fière de l'interprète qu'elle avait choisi. M. Doyen prononça un discours comme on en entend rarement dans un concours agricole. Idées élevées, style élégant, quoiqu'à la portée de tous, esprit, bon sens, il réunissait toutes les qualités habituelles de l'orateur. L'assistance qui l'écoutait l'apprécia avec un tact et une justesse qui eussent pu faire honneur à plus d'un auditoire citadin.

En 1858, M. Doyen ne vous donna qu'une petite pièce, composée de six strophes à peine, intitulée : *Maudit novembre!* Mais quelle jolie boutade! le rhythme y est plus marqué, plus harmonieux que dans les autres compositions de l'auteur. Cette charmante pièce est digne de Millevoye ou d'André Chénier.

Enfin, Messieurs, notre collègue composa, pour notre séance publique du 13 mai 1859, la dernière pièce de vers qu'il nous ait donnée : *l'Épître à un bachelier.*

Cette pièce, composée à l'imitation des épîtres d'Horace, est remplie d'idées justes, présentées sous une forme piquante. L'auteur y flagelle doucement nos ridicules et nos travers. On sent que la satyre est retenue dans certaines limites par ce tact exquis, ce sentiment des convenances qui était l'une des qualités les plus précieuses de l'auteur. On sent courir aussi, dans cette composition, une émotion contenue qui lui donne plus de poésie que le sujet n'en comporte. Cette émotion éclate à la fin, lorsqu'après avoir examiné, avec son bachelier, toutes les professions qu'il peut choisir, l'auteur en arrive au métier des armes. Alors le souvenir du jeune sous-lieutenant tombé en Crimée revient avec ces deux vers :

Que Dieu t'aide et te laisse, après d'heureux combats,
Revenir près de nous..... tous ne reviennent pas!

Vous le voyez, Messieurs, M. le baron Doyen, tant qu'il a été votre collaborateur, n'a pas laissé passer une seule

année sans vous apporter son contingent de travail. Mais on ne se ferait pas une idée complète des services rendus par notre collègue, si on ne les jugeait que d'après les pièces imprimées dans nos Mémoires. Il existe à nos archives une quantité de notices émanées de lui, et qui toutes se distinguent par le côté littéraire. M. Doyen a été surtout un président hors ligne, tant par la dignité polie avec laquelle il présidait nos réunions, que par la part active qu'il prenait à nos discussions. Vous vous rappelez surtout ses analyses mensuelles des travaux envoyés par les sociétés correspondantes. Plus libre et plus hardi dans ces appréciations qui ne devaient pas être livrées à la publicité, il se livrait sans contrainte à sa verve et à son inspiration. Nous ne nous lassions pas de l'entendre; ces communications étaient l'événement et le morceau capital de la séance; la supériorité qu'il y déployait était telle qu'elle a pu faire dire avec raison au président qui lui a succédé, que la succession laissée par lui était des plus redoutables.

S'il m'est permis maintenant de hasarder une appréciation sur M. le baron Doyen, considéré comme écrivain, je dirai que sans doute il ne saurait prétendre à être placé au premier rang, ni même au second; mais il tiendrait parfaitement sa place parmi les agréables poëtes de troisième ordre, les Chaulieu, les Lafare, les Campenon, les Lambert. C'est déjà un grand mérite pour un homme de finances, que sa position obligeait à des travaux ennemis de la poésie, et qui ne se livrait aux lettres que comme à un passe-temps agréable, comme à un exercice salutaire à l'esprit et au cœur. Les qualités principales de ses vers comme de sa prose sont l'enjouement, la facilité, la grâce, et un respect de la langue française qui, pour n'être plus de mode aujourd'hui, n'en est pas moins la condition sans laquelle on n'écrit rien de durable.

M. Doyen imprimait à toutes ses actions et à toutes ses paroles, même les plus indifférentes, ce cachet de distinction

et de réserve qui était dans sa nature et dans ses habitudes. Il détestait la trivialité en toute chose. *Odi profanum vulgus, et arceo*, répétait-il souvent avec Horace. Il me disait sans cesse : *Mon ami, il faut s'étudier à considérer toujours les choses par leur côté noble.* Familier avec tous les poëtes latins et français, il en faisait de fréquentes citations; il aimait à lire à haute voix, et s'en acquittait, vous le savez, avec un art incomparable. Son goût pour la littérature débordait dans ses correspondances; j'ai reçu de lui nombre de lettres; elles sont toutes semées de traits d'esprit et d'allusions littéraires. En voici une qu'il m'adressait de Constantinople, le 16 juin 1861 :

. . . .

. . . .

» C'est en effet à Thérapia que je suis installé, sur les rives de ce Bosphore que l'on ne peut se lasser d'admirer, où la nature revêt des aspects, des formes et des teintes que l'on ne voit nulle autre part; où les caprices du goût oriental ont semé des palais, des villas, des kiosques, jusqu'à des chaumières, qui s'étagent du pied des collines les plus verdoyantes jusqu'à leur sommet, et qui vous conduisent ainsi, à travers les couleurs originales dont chaque habitation est peinte, de Constantinople à la mer Noire. Une multitude de vaisseaux à voile ou à vapeur, une foule de caïques, au profil allongé, sillonnent perpétuellement cette onde limpide, azurée, et presque toujours tranquille; des troupes de goëlands passent et repassent devant les yeux, battant l'air de leurs larges ailes; jusqu'aux marsouins qui sortent à moitié de l'eau, comme pour voir ce qui se passe sur terre, et qui replongent bien vite, dégoûtés, sans doute, de ce qu'ils y ont vu.

» C'est un panorama toujours changeant, un tableau toujours féerique; c'est un spectacle merveilleux dont on ne se détache qu'avec peine. Quant à moi, je suis dans un enthousiasme permanent, et je ne m'exprime plus qu'avec

des comparatifs et des superlatifs, touchants souvenirs de ma grammaire. Quand vous me reverrez, je ne saurai plus parler autrement.

» Vous dirai-je aussi un mot de Constantinople? Pourquoi non?

» C'est la plus admirable position du monde (encore le superlatif). Rien ne peut rendre la vue de cette ville, se baignant et se mirant à la fois dans la mer de Marmara et dans le Bosphore, et ouvrant les deux bras du port le plus sûr et le plus magnifique (toujours le superlatif), comme pour embrasser le commerce du monde, et abriter tous les pavillons dans son sein. Mais, hélas! il faudrait s'arrêter là, et ne pas entrer dans la ville qui l'entoure et le couronne. Quel monstrueux assemblage de rues fangeuses et dégoûtantes, si l'on peut donner le nom de rues à des ruelles infectes, où des pierres de toute grosseur et de toute forme ont été jetées çà et là en guise de pavés, où des échoppes sont des maisons, où un peuple déguenillé circule dans des accoutrements indescriptibles et impossibles partout ailleurs, où l'on ne peut enfin aller à pied, sans risquer une entorse; à cheval, sans risquer une chûte; en voiture, jamais. Ajoutez à cette peinture, trop triste et trop vraie, que Constantinople est bâtie sur des montagnes extrêmement raides, dont la pente naturelle n'a pas été le moins du monde adoucie ou tournée, et vous comprendrez que le séjour en est odieux. Tout ce que la nature a créé est bien, tout ce que l'homme a fait est mal. Il faudrait transporter ici la France et les Français, et Dieu lui-même deviendrait peut-être jaloux de son œuvre.

» Vous connaissez trop mon culte pour le beau sexe; vous avez été trop souvent témoin des hommages dont j'aime à l'entourer, pour ne pas deviner, avant même que je le dise, un autre grief que j'ai contre Constantinople. C'est ici que tous les superlatifs de la langue seraient nécessaires pour stigmatiser cette abominable coutume qui fait le fond des

mœurs mulsumanes. Croiriez-vous, qu'excepté à Péra, dans la colonie européenne, on ne rencontre aucune femme dans les rues, que mes yeux ne se sont encore reposés sur aucun visage frais et souriant, et que des Turcs, d'affreux Turcs attristent continuellement mes regards? L'impatience me prend, l'indignation me suffoque, et je leur dis tout haut des injures; je leur vomis des imprécations qui ne changeront rien à leur stupidité, je le sais bien, mais qui me soulagent.

. . . .

» J'aurais encore bien des choses à vous dire, cher et bon voisin; je pourrais entamer le chapitre de ma pénible traversée, et des souvenirs de jeunesse qu'ont réveillés successivement chez moi Athènes, Salamine, Ténédos, le Scamandre, tous ces lieux qui furent le monde d'autrefois, et qui ont si longtemps rempli seuls notre esprit et notre imagination; je pourrais faire le récit de quelques promenades en caïques, de quelques visites aux ministres de Sa Hautesse ou aux palais impériaux, mais ma lettre est déjà longue, et ma main bien fatiguée.»

. . . .

M. Doyen avait le plus profond respect pour les femmes; il aimait à s'occuper d'elles, et, dans le monde, c'était dans dans leur cercle qu'on le voyait toujours de préférence. Sa galanterie, bien plus hors de mode encore que le respect de la langue française, empruntait souvent auprès d'elles le langage poétique. Voici une gracieuse bluette, une jolie improvisation qu'il adressa, l'année dernière encore, à une jeune fille qu'il entendait chanter pour la première fois, et qui, jusque-là, lui avait caché son talent :

Vous chantez vraiment à merveille,
Et je me sentais tout joyeux
De pouvoir au plaisir des yeux,
Joindre le plaisir de l'oreille.
Je vous dois des remerciements;

Mais je juge, à la modestie
Qui me dérobait vos talents,
Que si vous aviez pu, Marie,
Cacher que vous êtes jolie,
Je ne l'aurais su de longtemps.

Il est inutile, Messieurs, que je m'étende davantage sur le caractère et sur le talent de M. le baron Doyen. Que ne vous dirais-je que vous ne sachiez comme moi? Son départ nous semble d'hier, et sa voix retentit encore à nos oreilles. Comme moi, sans doute, vous ne passez pas une seule fois devant la grille de son beau jardin, sans regarder involontairement si vous ne l'apercevez pas dans une allée, un livre à la main; sans écouter si vous ne l'entendez pas murmurant son invocation à cette douce retraite :

Doux vallon, retraite chérie,
O mon beau jardin, mes amours,
Discret asile où j'abrite ma vie,
Pour les dérober à l'envie
Prends et cache avec soin mes jours!
De ton haleine parfumée,
O solitude bien aimée,
Puisses-tu m'enivrer toujours!

Cher et regretté collègue! pourquoi n'avez-vous pas été fidèle à ce souhait et à ce vœu! Pourquoi nous avez-vous quittés, pour aller livrer votre santé déjà altérée à ce Paris, toujours mortel à ceux qui ont perdu l'habitude de sa vie dévorante? Peut-être seriez-vous encore à notre tête, assis à cette place que vous avez si dignement remplie; et moi, au lieu de m'acquitter du douloureux devoir, auquel je suis aujourd'hui condamné, je jouirais encore de votre amitié et de ce doux commerce qui m'étaient si précieux et si chers!

Troyes, — séance du 18 mai 1866.

CIRCULAIRE

DE M. LE PRÉFET DE L'AUBE

EN FAVEUR DU MUSÉE DE TROYES

Conservation des Objets d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle.

A Messieurs les Sous-Préfets, Chefs de service et Maires du département.

MESSIEURS,

Les objets d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle, constituent une des parties les plus intéressantes du dépôt précieux que nous ont légué nos pères. — Ces richesses seraient destinées à s'accroître chaque jour par les découvertes successives dues à des efforts intelligents et même à des hasards heureux, si l'ignorance ou la cupidité n'amenait trop souvent la destruction, la dispersion et la vente à vil prix de ces monuments du passé.

On ne saurait trop rappeler combien la conservation de ces objets et la constatation des circonstances, dans lesquelles se produit leur découverte, importent à l'histoire du pays, à l'étude de l'archéologie, au progrès de toutes les branches des sciences naturelles.

Je viens en conséquence, Messieurs, faire appel à votre

influence, à votre sollicitude, afin qu'à l'avenir aucune découverte de cette nature ne soit compromise par incurie ou par un faux calcul; votre intervention suffira presque toujours pour déterminer leurs auteurs à en communiquer les résultats soit à l'Administration départementale, soit à la Société Académique de l'Aube. — Si les objets trouvés, outre leur importance scientifique, ont une valeur intrinsèque, il en sera tenu compte avec des avantages qu'on ne saurait espérer hors du pays, en raison précisément de l'intérêt local qui s'y rattache.

Je renouvelle à Messieurs les Chefs de service, à Messieurs les Maires, l'invitation d'insérer dans les actes d'adjudication de travaux départementaux et communaux, que tous objets d'archéologie et d'histoire naturelle, découverts dans l'extraction des carrières, dans les fondations, dans les constructions de routes, seront réservés pour le Musée départemental de l'Aube. — Une récompense pourra être accordée par la Société Académique aux ouvriers qui, en ces circonstances, auront fait preuve de dévouement.

Sans m'étendre sur les diverses natures d'objets qui doivent attirer l'attention, je crois devoir préciser les principales catégories de recherches :

Fouilles de tombes antiques, celtiques, gauloises, gallo-romaines, mérovingiennes;

Crânes de races humaines trouvés dans ces sépultures;

Armes en silex, en bronze, en fer;

Vases en terre cuite, en verre, urnes lacrymatoires;

Statuettes, médailles, bijoux, objets d'art de toute sorte;

Fragments de céramique antique, décorés de dessins, avec des inscriptions ou des noms de potiers romains;

Vestiges des industries, des habitudes, des mœurs;

Fossiles, ossements et débris paléontologiques;

Aérolithes ou pierres tombées du ciel, etc.

Nous ne saurions trop recommander la conservation des monuments celtiques (dolmens, menhirs, galeries couvertes) qui existent encore dans le département et notamment dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine : les fouilles dont ils peuvent être l'objet doivent se faire avec précaution, de manière à ne pas entraîner leur ruine. — Depuis quelques années, plusieurs de ces monuments ont été détruits et leurs débris appliqués aux constructions. C'est là une tendance des plus regrettables : pour un profit insignifiant, on sacrifie des souvenirs précieux, et on enlève au pays un des traits les plus saillants de sa physionomie historique.

Quand une fouille est opérée et qu'une découverte se révèle, il est désirable qu'il soit fait appel à l'appréciation d'hommes compétents, et qu'un procès-verbal, précisant les lieux, les circonstances et décrivant les objets, soit dressé et transmis à l'autorité locale.

Il est encore d'autres services, Messieurs, que la science est en droit d'attendre de vos soins attentifs. — A côté de ces recherches dans le passé, peuvent se placer d'utiles investigations sur le temps présent au point de vue de l'histoire naturelle. — Pour ne citer qu'un exemple, le *Vison* peut être rencontré dans l'Aube, puisqu'il paraît exister sur nos confins, dans l'Yonne. — Des oiseaux rares, tels que l'*Aigle-Jean-le-Blanc* qui vit encore dans nos forêts, prendraient utilement leur place dans la galerie ornithologique.

Je vous prie de faire part de cette circulaire à Messieurs les Curés, aux Instituteurs dont le concours ne saurait être douteux; le même appel s'adresse à tout homme d'intelligence et de bonne volonté, pour obtenir des renseignements qui mettent sur la voie des découvertes. — Ils auront ainsi bien mérité du pays, et contribué à doter le Musée départemental de l'Aube qui, grâce à nos efforts communs,

est destiné à prendre un rang de plus en plus distingué parmi les grands dépôts de nos richesses nationales.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de l'Aube,

I. SALLES.

Troyes, le 30 avril 1866.

ÉTABLISSEMENTS GALLO-ROMAINS

ET DU MOYEN-AGE

AU PAGUS LATISCENSIS

DISPARUS OU DÉPLACÉS

PAR

M. LUCIEN COUTANT

Membre correspondant.

S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique recommande, aux congrès scientifiques et à toutes les sociétés qui s'occupent d'histoire, de constater les ruines des établissements gallo-romains, leur emplacement, leur nom, le moment de leur disparition, etc.

Son intention est de reconstituer la carte de l'ancienne Gaule, et d'y rétablir, autant que possible, tout ce que les événements, le temps, *tempus edax,* les circonstances de guerre, d'émigration et de destruction, ont fait disparaître.

Parler des établissements connus sous la première race et jusqu'au moyen-âge, c'est toucher, ce me semble, à des souvenirs gallo-romains; car la plus grande partie des établissements de ces périodes demi-barbares se sont élevés

sur des ruines gallo-romaines, ou près d'anciens établissements romains. — Nous ne nous occuperons ici que de ceux que nous connaissons au *Pagus latiscensis*, c'est-à-dire au territoire compris entre Châtillon, Laignes et Bar-sur-Seine.

I

Etablissements Gallo-Romains

DÉTRUITS ET DISPARUS.

Si l'on admet le sens donné par l'inscription que j'ai découverte dans les thermes de l'ancienne cité de *Landunum*, *Vertilium* aurait été déplacé, la cité gallo-romaine aurait disparu de la montagne, et un village du même nom se serait élevé à sa base.

Cette inscription infirme-t-elle le nom de *Landunum?*

A défaut de documents précis, on pourrait, d'après la forme et par la composition des noms, croire que *Landunum* (1), *Lan*, *Lantz*, est le nom de la cité celtique, et que *Vertiliensis* appartient à l'époque romaine? ou bien encore le vestibule des Thermes de *Landunum* n'a-t-il pas été édifié par les frères Lingons pour les villageois de *Vertilium*, pour ces proches voisins de Landunum? Je soumets cette question à l'appréciation des archéologues; voici l'inscription :

---

(1) Ce nom de *Landunum* est évidemment de date récente, Vignier, l'abbé Lebeuf en sont les parrains; ils ont latinisé le nom celtique de *Laon, Lan, Lantz, Lansuaine,* de *Lan-sur-Laignes.*

I. H. D. D. L. PATRIC. MARTIALIS ET L. PATRIC. MARCVS

LING. FRATR. OMNIB. OFFIC. CIVILIB. IN CIVI

TATE SVA FVNCT. CELLAM VESTIBVLAM E REGIO

NE COLVMNAE CUM SVIS OMNIB. COMMOD.

D. S. P. VIKAN. VERTILIENSIB. LARGITI SVNT

Inscription antique découverte près de Vertault.

Les deux frères Martialis et Marcus sont du pays des Lingons, mais non pas de Langres, nommée alors *Andomatunum* ou *Ansomatunum*. Ils ont rempli toutes les fonctions civiles dans leur cité, *in civitate sua*. Quelle est cette cité ? Dès que ce n'est pas Langres, ne serait-ce pas la ville même dans laquelle ils ont érigé ce vestibule destiné aux *Vikani*, aux villageois de Vertault? Je ferai remarquer que le vestibule, qui chez nous précède les appartements, était chez les anciens une espèce de cour d'honneur, accompagnée d'écuries et de remises. A quoi eussent servi les écuries aux habitants de la ville sur la montagne? N'étaient-elles pas plutôt destinées aux habitants des bords de la Laignes, qui montaient avec leurs chevaux les rampes escarpées de la ville haute? Dans ce sens, celle-ci eut encore été la celtique *Landunum*, tandis qu'à la ville basse eût appartenu le nom de *Vertiliensis*, conservé de nos jours dans celui du village de Vertault. *Landunum* et *Vertiliensis* eussent existé simultanément.

Les deux établissements les plus importants du Pagus Latiscensis, étaient *Latiscum*, *Roussillon,* dont on ne voit plus de vestiges. Cette dernière ville n'a cependant disparu qu'au moyen-âge. *Landunum* aurait été plus importante dans le principe ; mais des ruines successives l'auraient mise au second rang.

Les villages de *Vix* et de *Vertaux*, situés au pied des deux cités disparues, ont besoin d'être l'objet d'études sérieuses. — Non loin de Vertault, en face le moulin de Ville-Dieu, existait un établissement gallo-romain d'une certaine importance, une grande villa, peut-être un temple. On y trouve des cubes de mosaïque, des fragments de marbres, etc., etc.

En se rapprochant du territoire des Riceys, près de la ferme du Haut-du-Lais, dans le climat de la *Course-aux-*

chevaux (1), était un autre établissement gallo-romain qui mérite une étude toute spéciale. On y trouve les mêmes débris qu'à *Landunum*.

A Ville-Dieu, *Villa Dei*, se trouvent des substructions gallo-romaines, et le même système de fortification qu'à *Landunum*.

Un peu au-delà du département de l'Aube, entre Gigny, qui appartient à l'Yonne, et Laignes qui est de la Côte-d'Or, tout près de l'ancienne Commanderie de la Vesvres, existait une villa gallo-romaine, dont le nom est complètement inconnu et qui demande à être étudié.

En se rapprochant du département de l'Aube, entre Arthonnay et Villon, on peut constater l'existence d'un ancien camp romain au climat de Val-Lardon (nom très-peu romain sans doute); une chaussée de construction romaine conduit à une éminence qui domine la vallée de la Jarrie. Ce terrain a été déformé par la culture et par divers accidents; on ne reconnaît pas moins qu'il était entouré de fossés profonds. On a trouvé les anciennes ornières de la chaussée, des médailles gauloises, des tuiles à rebords, un ancien four, des poteries, des verroteries, etc. Cet emplacement est encore désigné sous le nom de Maison-Rouge *Domus Rubra*. On croit qu'il s'appelait *Cassaneta*, nom que l'on retrouve dans quelques anciens titres du moyen-âge.

A quelques kilomètres de cette contrée, sur le département de l'Aube, près du village de Villiers-le-Bois, existent deux emplacements qui offrent mille sujets d'étude.

Sur l'un se trouvent en profusion des médailles gauloises, des haches et des flèches en silex, des ossements calcinés, etc., etc. Sur l'Aube, qui n'est séparée que par un ravin, existe un vaste champ de sépulture, à ustion sur le

(1) Ne serait-ce pas un hippodrome ?

versant, à inhumation sur le plateau; ici existent de curieuses sépultures formées de béton, et quelques sarcophages de pierre, dont plusieurs portent les signes du christianisme. J'y ai recueilli des ardillons damasquinés, des grains de colliers, une boucle d'oreille en argent d'une forme des plus curieuses, des bagues et différents autres objets.

Près de Bragelogne, canton des Riceys, se trouvent des substructions gallo-romaines et un champ de sépulture de cette même époque, où des médailles, des Antonins et des Faustines, se rencontrent fréquemment.

Signalons également Bagneux, village déplacé au moyen-âge. Cette localité occupait le plateau de la colline où se trouvent les profondes tranchées du fort Saint-Éloi.

Bagneux, *Balneum*, est incontestablement d'origine gallo-romaine.

Un camp retranché d'une certaine importance se voit dans le bois de Ferrières, sur le territoire des Riceys, près la voie romaine qui se dirigeait vers Bar-sur-Aube.

Près du village de Buxières, arrondissement de Bar-sur-Seine, sur une montagne qui porte le nom de *Chasté*, existait un établissement gallo-romain où sont des vestiges non équivoques de cette période.

Je rappellerai la riche villa romaine de Neuville-sur-Seine, de cet emplacement si curieux à étudier, où a été trouvée la grande piscine en mosaïque, qui est au Musée de Troyes.

La plus riche vallée en souvenirs gallo-romains est sans contredit la vallée de l'Ource; les environs de Landreville, surtout, sont couverts de vestiges romains. Un vaste champ de sépulture à ustion, qui a conservé le nom *des Fiolles*, à cause des lacrymatoires qui y ont été recueillis, annonce un établissement considérable.

Essoyes aussi a donné son contingent en substructions et en mosaïques.

A Balnot-sur-Laignes, on a également trouvé tout récemment des substructions de l'époque romaine, et j'y ai étudié un curieux champ de sépulture.

Près d'Arelles, dans le climat dit *la Fortune*, se trouvent des substructions romaines et mille débris de cette époque.

Entre Marolles et Bailly, arrondissement de Bar-sur-Seine, existait également un établissement gallo-romain.

II

Localités du Moyen-âge

DISPARUES OU DÉPLACÉES.

J'ai signalé sommairement les établissements gallo-romains de ma contrée, mais que d'habitations, que de localités diverses ont disparu postérieurement à l'époque qui nous occupe !

Le moment précis de leur établissement, comme celui de leur destruction, est une énigme ; leur existence est un fait, mais les détails de leur vie, le rôle qu'elles ont joué, sont un problème. Tel est le sort de la plupart des hommes ! Peut-il en être autrement de leurs habitations ?

Il y aurait une importance véritable à constater la position, l'histoire de ces localités qui ont peut-être une origine gallo-romaine, et qui sont entièrement disparues au moyen-âge, et déjà presque oubliées de nos jours.

Les localités du moyen-âge n'ont pas, comme les établissements gallo-romains, laissé de traces aussi visibles ni

aussi solides; et le progrès qui s'opère chaque jour dans l'agriculture aura bientôt anéanti ces souvenirs, si l'on ne recueille au plus tôt, non-seulement les traditions, mais encore ce que l'archéologie peut tirer d'inductions.

L'auteur d'une savante notice publiée tout récemment dans la *Revue archéologique* de Paris, traitait de l'une de ces localités, de *Poliacum,* situé dans le *Pagus latiscensis* ou le *Laçois*, et s'exprimait en ces termes :

« Ce dernier *Pouilly* a disparu comme une ombre, » et depuis plus de cent ans, les savants de Bourgogne et » de Champagne sont à sa recherche. »

Effectivement, plusieurs auteurs ont parlé de *Pauliacum* sans pouvoir en déterminer l'emplacement; l'auteur que je viens de citer est le seul qui se soit rapproché de la vérité. Il ne me paraît pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails.

En 694, sainte Léotherie donne au monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens un manse patrimonial et une église située en Laçois, dans les lieux nommés Ricey et Pauliac, *Retiacum sive Pauliacum.*

En 711, Singoara, sœur de saint Ebbon, laisse au même monastère des propriétés également situées à *Pauliac*, à Bagneux et à Ricey.

L'église donnée est celle de Ricey-le-Bas qui dès lors était placée sous le vocable de Saint-Pierre.

Du XIe au XIIe siècle, la maison seigneuriale de Montbard, celle de Laignes, son alliée, et l'abbaye de Réomé (moustier Saint-Jean), paraissent avoir formé une ligue offensive et défensive contre plusieurs autres maisons et communautés qui empiétaient sur leur propriété et sur leur autorité féodale.

L'abbaye de Flavigny était devenue possesseur de vastes terrains aux Riceys par l'abandon que Waré de *Alta ripa* (Ricey-Haute-Rive) lui avait fait.

L'abbaye de Réomé s'en empara de vive force, ainsi que de l'église de Ricey-le-Bas, malgré les protestations de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, oncle de saint Bernard.

Pendant ce temps, les maisons de Montbard et de Laignes s'emparaient à leur tour de *Pauliacum*.

Ces spoliations offrent une étude des plus curieuses; on y trouve des enseignements du plus haut intérêt. Ainsi, Saint-Pierre-le-Vif, réclamant l'église de Ricey, n'a plus pour preuve de sa propriété qu'un pupître de bronze qui a été donné au monastère, où on lit qu'un religieux du couvent et prieur de Ricey en a fait don.

Des réunions de prélats, de princes ont lieu à ce sujet et ne peuvent amener aucun résultat.

En 1113, notre *Pauliacum* est la propriété d'Amburge de Ricey, *Amburgi de Riciaco*, et de Milon de Montbard.

En 1116, Alix, mère de saint Bernard, Amburge et Milon vendent *Pauliacum, Pauly, Pouilly*, moyennant 150 livres.

L'abbé de Molême, sans s'occuper du légitime possesseur, et malgré les vives réclamations de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, met ce village dans le Pouillé des dépendances de son abbaye, sous le nom de *Pauliacum*, *Caput parochiæ prope Riciacum*.

Pauliacum occupait un mamelon au-dessus de Ricey-le-Haut; le climat porte encore le nom de *Paulin* ou *Polin*, près du climat de Corray, *Correyum*, fief disparu également depuis bien des siècles.

A en juger par les substructions, *Pauliacum* était un pauvre village mérovingien, fondé à l'époque du déboisement de la contrée. Cependant, une circonstance que nous croyons reconnaître a pu lui donner naissance : ce sont les substructions d'une seule habitation gallo-romaine, peut-être une villa, peut-être un temple !

Au XVIe siècle, les religieux de Molême enregistraient le

nom de *Polin* pour leurs dîmes, sous le nom de *Dupolay*.

Pauliacum n'a jamais eu d'enceinte fortifiée; c'était une misérable localité qui a dû disparaître entièrement au XIIIe siècle.

Pauliacum n'est pas le seul village disparu dans la vallée de la Laignes; nous abrégerons en ne citant guère que des noms.

Une localité importante, du nom de *Collungia*, occupait tout le territoire compris entre le nouveau cimetière de Ricey-Haute-Rive et l'entrée du quartier de Lannes, à Ricey-Haut.

J'y ai recueilli des carreaux émaillés du XIIIe siècle, des tuiles à rebords, des médailles romaines et du moyen-âge, une meule de moulin romain, des fragments de peintures murales, etc.

La contrée de la *Herse* rappelle une de ces anciennes portes de fer qui se levaient et se baissaient. Des sépultures à ustion, des silex, annoncent que cette localité n'appartient pas au moyen-âge, mais bien à l'époque gallo-romaine.

Le cimetière à ustion se trouvait au climat des *Tronchay;* celui à inhumation sur la colline de *Talent*. Après une étude approfondie de l'emplacement de *Collungia*, et des sondages que j'ai fait exécuter, il me reste la conviction que cette localité remonte à l'époque gallo-romaine. Une ferme ou une villa de la même époque existait tout près de là, en *Val-Wiard* (1), où j'ai fait exécuter des fouilles.

Un ancien village du nom de *Alta Ripa*, dont on trouve des renseignements historiques depuis le VIe siècle, existait autrefois sur le versant de la colline dite de *Champcogné*, de la *Tour-Blanche* et des *Apperis*. La fontaine Dieux y amenait les eaux par des conduits en terre (2).

---

(1) De Wiard, seigneur de Landes, village détruit, près de Ricey-Haut, aujourd'hui annexé à ce bourg.

(2) Les eaux de cette fontaine passent pour être malfaisantes. Il

Waré le donne en 606 à l'abbaye de Flavigny, dont il est le fondateur, et y établit un prieuré sous le vocable de Saint-Prix (les *Apperis*).

L'abbaye de Réomé s'en empare et le place sous le vocable de Saint-Gengoul. Plus tard *Alla ripa* disparaît, une nouvelle localité du nom de Ricey-Haute-Rive ou *du mitan* (du milieu), s'élève à quelques centaines de pas du village ruiné. Les traditions locales y placent un monastère. Pour moi, j'ai la conviction que *Alta Ripa* est de fondation gallo-romaine.

Je ne citerai qu'en passant les villages de *Lannia, Lageniacum* et du *Menil*, aujourd'hui Laune et Magny, annexés à Ricey-le-Haut, mais qui dans l'origine étaient des villages assez éloignés de Ricey. Le *Menil* et *Lannia* avaient des châteaux dont les climats ont conservé le nom. J'y ai recueilli des monnaies romaines et baronnales jusqu'à Thibaut-le-Chansonnier. J'ai la conviction que toutes ces localités ont été détruites pendant les guerres désastreuses d'Erard de Brienne avec la comtesse de Champagne. J'ai, du reste, de curieux renseignements historiques sur ces localités. Toutefois, *Alta Ripa* a dû survivre à ce grand désastre, car on y trouve des tuiles percées qui accusent une date plus récente. *Lannia* est encore, à n'en pas douter, un village remontant à l'époque gallo-romaine.

Un fief du nom de *Prémalin* existait dans la contrée de ce nom, près des Riceys; les possesseurs en sont connus jusqu'au xv[e] siècle, époque où il disparaît.

Tout près des ruines de l'abbaye de Mores, existait *Villenesse;* ce village ne manquait pas d'importance; les renseignements cessent au xiv[e] siècle.

Aucun des débris trouvés sur son emplacement n'accuse l'époque romaine.

---

est cependant rare que les Romains aient utilisé des eaux de mauvaise qualité.

Près de Polisot, un autre fief du nom de *Besacas* a laissé au climat le nom de la *Besace;* il relevait de la commanderie d'Avalleur. Un moulin avait survécu à la ruine du village, mais aujourd'hui tout a disparu.

Il ne reste plus d'un grand village du nom de Villeneuve que la papeterie de ce nom, près de Merrey. La rivière d'Ource le fermait au midi et la Seine au nord.

Enfin le village de *Cercey*, dont on a fait *Cérès*, était de l'autre côté de Bar-sur-Seine; les fouilles exécutées par moi sur son emplacement ont mis à nu le plan complet d'une église *romane*, sur laquelle on avait édifié une chapelle disparue depuis longtemps. Elle appartenait à Saint-Michel de Tonnerre.

Tout ce que l'on trouve sur l'emplacement de cette ancienne localité appartient au moyen-âge, mais rien à l'époque gallo-romaine.

La disparition de ces nombreux villages est un fait historique important à constater et mérite l'attention de l'archéologue.

J'ai évité d'entrer dans des détails qui m'auraient entraîné au-delà des limites qu'exige un travail sommaire; j'ai posé des jalons, et je me propose de traiter un jour ce sujet avec tous les détails qu'il comporte.

Paris, 22 juillet 1864.

NOTES

SUR

LA DÉGÉNÉRESCENCE & L'AMÉLIORATION DES BLÉS

AYANT POUR CAUSE PRÉSUMÉE L'HYBRIDATION

Expériences sur la Fécondation des Blés

PAR M. GUERRAPAIN

MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE A BAR-SUR-AUBE, MEMBRE ASSOCIÉ.



MESSIEURS,

Peut-être vous paraîtra-t-il oiseux de venir vous entretenir encore de faits actuellement acquis à la science, à savoir, la fécondation à huis clos, et l'*Anhybridation*, si je puis dire, dans les céréales. Mais le temps n'est pas si éloigné où cette question agitait le monde agricole, qu'il ne soit plus permis d'y revenir, pour peu qu'on y apporte de nouveaux éléments.

L'indulgence avec laquelle vous avez accueilli ma première communication m'a enhardi à demander de nouveau la parole, osant espérer que vous voudrez bien me continuer, pour quelques instants, votre bienveillante attention.

Dans une première partie, je me propose de répondre aux objections qui m'ont été faites dans cette enceinte et ailleurs.

Dans une seconde, j'exposerai les expériences que j'ai entreprises dans le but de confirmer ma théorie, avec leurs résultats.

I

Après la lecture de mon travail sur la fécondation naturelle des céréales, — blés, orge et avoine, — en opposition à la fécondation artificielle (1), l'un des membres les plus autorisés de la Société fit observer qu'il existait une publication conçue dans le même sens. J'y ai répondu par une lettre, adressée le 28 août 1864, à M. A. Gayot, qui m'a répondu : « ... Votre lettre sera lue à la séance d'octobre. Non » seulement les observations qu'elle contient seront in» sérées au procès-verbal, mais je demanderai qu'elles » soient imprimées en substance dans les Mémoires de la » Société, à la suite de votre travail (2). »

Je n'y reviendrai donc point. Au surplus, je n'ai fait que rappeler les points les plus saisissants de la réfutation de M. Naudin qui m'était objectée, ceux qui différentient clairement ses assertions des miennes. En effet, le professeur ne parle qu'à peine du mécanisme de la floraison, et le peu qu'il en dit n'est pas l'exposé fidèle des phénomènes visibles

---

(1) Lu à la séance de la Société Académique de l'Aube, du 19 août 1864.

(2) La lettre de M. Guerrapain avait pour but d'établir qu'avant lui aucun des savants, qui avaient réfuté la méthode de fécondation des blés de M. Hooïbrenck, n'avait publié cette particularité de physiologie végétale, à savoir, *que la fécondation des céréales se fait à ciel couvert, dans l'intérieur même des enveloppes, et que l'œuvre est consommée quand les anthères opèrent leur sortie.*

A M. Guerrapain appartient donc la priorité de cette découverte, qui réduit à néant la théorie de la fécondation artificielle des blés.

Le Président,

A. Gayot.

de la fécondation. Je ne veux point vous fatiguer par des redites; vous aurez encore suffisamment présentes à la mémoire les raisons anatomiques sur lesquelles je me suis appuyé, pour que la confusion ne soit plus possible. Cet incident me semble vidé.

Un peu plus tard, par l'organe de votre honorable secrétaire général, j'étais informé que d'autres objections avaient été faites: 1° Comment expliquer l'hybridation dans les céréales? 2° Comment, étant admise l'impossibilité de l'hybridation, rendre raison de la dégénérescence des blés? Vous le voyez, la question se complique. J'y ai en partie répondu par des lettres qui ont dû vous être communiquées, et avant de me présenter devant vous, j'ai voulu attendre que de nouveaux faits se révélassent, et pouvoir vous rendre compte de mes expériences.

Comment expliquer l'hybridation des céréales? Mais il faudrait déjà prouver son existence; des affirmations sans examen ne sont rien moins que des preuves, et jusqu'ici il me sera permis de nier ou tout au moins de douter.

Ne devinant pas tout d'abord le motif des modifications qui s'opèrent accidentellement dans les céréales, on n'a trouvé rien de mieux que de les mettre sur le compte des croisements, sans se donner la peine de rechercher si ceux-ci sont possibles. C'est une manière commode de trancher la question, d'autant qu'elle flatte l'imagination : *Si non è vero e ben trovato.* Mais la nature tient entre ses mains des secrets qu'il n'est pas aussi facile de lui arracher. Une conquête sur son domaine n'en implique pas forcément une seconde. Avant de l'accuser ou de l'expliquer, il faut la surprendre sur le fait; encore se joue-t-elle des plus habiles.

Lorsque le commerce ne nous avait pas encore amené les trop nombreuses variétés de blé, que la mode et la fantaisie ont introduites dans les cultures, nous n'en connaissions guère que deux, au moins dans ma contrée : le blé blanc, dit du pays, et le blé barbu ou blé bleu. Par-

faitement acclimatés, ceux-ci se présentaient toujours les mêmes, bien que mélangés et mis dans les conditions les plus favorables au croisement. Laissez-moi vous dire à ce sujet une petite histoire qui m'est presque personnelle :

Je me souviens que, dans ma jeunesse, mon père, modeste cultivateur de campagne, possédait un clos, nature de jardin, terrain d'alluvion riche en humus. Il avait compris déjà qu'il faut prêter à ceux qui peuvent rendre; prêter beaucoup à la terre, qui peut rendre beaucoup. Ce clos était, presque chaque année, semé en céréales; la nature du sol fournissait une végétation herbacée très-luxuriante; mais le blé était sujet à la verse, le phosphate calcaire faisant défaut. Pour y remédier, mon père avait associé au blé blanc le blé barbu, lequel, en raison de la rigidité de son chaume charnu et moins fistuleux, servait comme de tuteur à l'autre. Eh bien, malgré ces semis successifs et mélangés, jamais il n'en est résulté de métis se rapprochant de l'un et de l'autre (sauf certains écarts comme on en trouve dans tous les champs de céréales), mais toujours du blé blanc et du blé barbu.

L'on objectera peut-être que ces deux sortes de froment ne fleurissent pas en même temps, et les adeptes de la fécondation artificielle, je veux dire de l'hybridation, ont eu soin de dire, pour donner quelque vraisemblance à leur opinion, qu'il faut mettre en présence des blés dont la floraison soit synchronique. C'est une raison spécieuse et insoutenable. L'anthèse dans les graminées, comme dans toutes les plantes dont l'inflorescence est en épis ou en thyrse, ne s'effectue pas dans toutes les fleurs à la fois; elle dure au moins plusieurs jours, surtout au début ou à l'état de cette période de la végétation. Si deux variétés mûrissent à la même époque, — c'est le cas ordinaire, — il y a forte présomption que leur floraison n'a pas beaucoup varié de date.

Mais voici de savants expérimentateurs qui viennent à

mon aide, bien qu'en 1863 ils méconnussent le véritable mécanisme de l'anthèse des céréales. Le froment est tellement réfractaire à l'hybridation s'opérant sur lui-même, qu'il a constamment résisté au croisement par les plantes qu'il féconde naturellement. Tous les physiologistes connaissent l'influence hybridante du *triticum* (blé) sur l'*égylops ;* les expériences de MM. Fabre et Godron l'ont démontrée; mais elles ont complètement échoué dans l'opération inverse. Ces expériences se résument en ceci.

L'*Egylops ovata* se rencontre au voisinage des blés, dont le pollen peut le féconder. Les graines de ce croisement donnent l'*Egylops triticoïdes,* lequel ne fructifie pas s'il végète en dehors de l'influence du blé. Subit-il, au contraire, l'imprégnation du pollen du froment, il est fécondé et donne des graines qui produisent l'*Egylops speltæ-formis.* Celui-ci est, à son tour, fertile dans de faibles proportions d'abord. C'est un quarteron végétal. Désirant inverser l'expérience, c'est-à-dire féconder le blé par l'Egylops, MM. Fabre et Godron ont eu un résultat nul.

Il serait superflu d'insister davantage; j'en ai déjà trop dit. Revenons à notre second point à éclaircir, la *dégénérescence des blés;* le sujet est plus vaste, les raisons abondent : on n'a que l'embarras du choix.

Il est, en histoire naturelle, une loi fondamentale autour de laquelle toutes les autres gravitent, soumises à son empire; je la formulerai ainsi :

Tous les êtres vivants, à quelque règne qu'ils appartiennent, végétal ou animal, sont directement soumis aux influences des milieux où ils se trouvent. Mettez-les dans d'autres conditions, ils subiront fatalement, par une transition plus ou moins brusque, des modifications dans un sens ou dans un autre.

Pour frapper mieux votre esprit, laissez-moi faire une légère excursion dans le domaine du règne animal, et nous

n'aurons plus qu'un simple rapprochement à faire avec le règne végétal.

Il est constant que tous les points du globe fournissent des espèces animales à types spéciaux. Le cheval d'Afrique diffère du cheval d'Europe; le bœuf du Texas s'éloigne du bœuf de France; le mouton d'Espagne du mouton flamand; le lapin de Sibérie du lapin de Champagne, etc., etc. A quoi tient cette dissemblance, si ce n'est au climat, à la nature du sol et des aliments? Il y a plus, et les remarquables travaux de la Société zoologique d'acclimatation le mettent en évidence, bon nombre d'animaux ne peuvent vivre hors de leur patrie, ou bien s'ils y vivent, ce n'est plus avec leurs qualités originelles. Ils subissent des transformations fondamentales, apparentes, surtout à l'extérieur, lors même qu'ils sont soumis à une alimentation et à un régime en apparence identiques, meilleurs même. Pourquoi le cheval arabe, transporté en France, perd-il son énergie et sa fierté s'il y est nourri à l'orge, tandis que chez nous l'avoine lui convient mieux? Pourquoi, au contraire, l'avoine lui est-elle insuffisante dans son pays, tandis qu'il récupère promptement sa vigueur et sa noblesse lorsqu'il reçoit sa musette d'orge africaine? Pourquoi notre mérinos, qui, depuis Daubenton, a été si bien acclimaté en France, perd-il sur lui-même et sur ses descendants la finesse de sa toison, qui se transforme rapidement en jarre ou poil de chien, lorsqu'il est transporté au Mexique ou dans les Guyanes? Pourquoi nos bonnes vaches normandes, exportées dans ces mêmes contrées et soumises à une alimentation même forcée, perdent-elles leurs qualités laitières? Mieux que cela : pourquoi notre cheval du Nord, qui ne saurait vivre chez nous avec le maïs, a-t-il pu résister à la fatigue de la route en pleine zône torride, avec quelques poignées de cette graine précieuse, ainsi qu'il résulte du rapport de mon excellent ami Liguistin, chef du service vétérinaire de l'armée du Mexique? Rapprochons-nous : Pourquoi la

vache suisse ne conserve-t-elle pas dans sa descendance en Champagne le type de sa race, bien que peut-être mieux nourrie et mieux cultivée? Pourquoi le femelin et le tourache sont-ils si disparates, qu'ils ne semblent même pas être proches parents? Pourquoi la poule de Crève-Cœur garde-t-elle difficilement sa pureté de race ailleurs que dans les basses-cours de la Normandie? Pourquoi tout cela, si ce n'est en raison des influences ambiantes que je signalais tout à l'heure?

Puisque les animaux, à qui nous pouvons ménager toutes sortes de soins pour contrebalancer ces influences, en restent forcément dépendants, faudra-t-il s'étonner si les végétaux, que nous sommes obligés de laisser vivre là où nous les avons laissés, obéissent aussi à ces lois? Pourquoi donc les orangers à l'Espagne, les olives à la Provence, le café, le manioc, le coton, le cacao aux pays chauds, et les pommes, les poires, le houblon, etc., aux climats tempérés? Pourquoi, à la zône torride, ces gigantesques acotylédonés, qui meurent ou restent nains et rabougris dans nos jardins? Rentrons dans les faits journaliers : Pourquoi les blés anglais ne se conservent-ils pas aussi beaux sur notre sol? Pourquoi nos avoines de Brie prennent-elles, dans l'Aube, plus de volume et moins de densité? Pourquoi le Bassigny et ses plateaux ont-ils une grande prédilection pour l'avoine blanche? Pourquoi notre Champagne conserve-t-elle seule son avoine pesante et précoce? Pourquoi, enfin, le froment de Pel-et-Der ne se reproduit-il pas dans les villages voisins avec les qualités qui le font rechercher pour semence? Il ne faut voir encore ici que l'influence des agents extérieurs, dont les uns sont facilement appréciables : la nature du sol, l'exposition, l'altitude, etc., et d'autres échappent aux plus minutieuses investigations.

Est-il besoin, je vous le demande, d'invoquer l'hybridation? Mais encore, ce serait un contre-sens, puisqu'il paraît démontré que les croisements favorisent le développement;

c'est une opinion bien près d'être incontestée, opinion qu'avait très-habilement mise au service de sa cause le trop célèbre Hooïbrenck. Voici un nom, Messieurs, qu'on ne peut presque plus prononcer sans rire, depuis que le spirituel causeur de la *Revue agricole de l'Aube* l'a si piteusement cloué au pilori de sa fine critique.

On n'en finirait pas si l'on voulait s'étendre sur la variabilité des végétaux reproduits par graine. Il est fort rare, pour ne pas sortir de notre sujet, de parcourir un champ de blé imberbe sans rencontrer des épis plus ou moins barbus; j'en ai même rencontré de rameux. Le semis n'est-il pas un moyen usuellement pratiqué par les horticulteurs pour obtenir des variétés baptisées par eux, dans l'enthousiasme du succès, d'épithètes qui ne donnent pas la moindre idée du port ni de la nuance du produit? Ces résultats sont tellement communs, que la variabilité semble être la règle, et la fixité l'exception. L'hybridation y serait-elle pour quelque chose? Le bouturage lui-même n'est pas à l'abri de ce *fatum*. J'en ai eu la preuve expérimentale : parmi des boutures de verveines roses et blanches, j'ai obtenu un pied à fleurs violettes, ayant une odeur de fleur d'oranger très-prononcée, et dont la couleur et l'arôme ont disparu l'année suivante. Prise sur un pied de *geranium* rouge, une bouture m'a donné des fleurs blanches sur la même corbeille, à 25 centimètres de la plante-mère.

Vous le voyez, Messieurs, le raisonnement seul fait tomber toute l'objection posée il y a un an dans cette enceinte, à savoir, la dégénérescence des blés par l'hybridation.

Mais voici qu'un agriculteur a tenu un langage opposé au vôtre. Il a cherché à améliorer une variété de froment par l'hybridation, et il est convaincu que le résultat obtenu n'a pas d'autre cause. Permettez-moi de vous en dire quelques mots; je me renfermerai étroitement dans la question.

M. Danicourt, agriculteur dans l'Oise, fait, dans le *Journal*

de la Ferme et des Maisons de campagne (1), année 1865, pages 3, 4 et 5, l'histoire d'une variété de blé qu'il appelle *hybride*, et qu'il a obtenue de la manière suivante : « Il y a environ vingt ans, M. Bazin (2) découvrit dans ses récoltes deux épis d'une dimension énorme et d'une forme qui lui était inconnue. » Il les recueillit, les sema à part et en fit en quelques années sa culture spéciale, sous le nom de *blé du Mesnil*. M. Bazin en donna 4 litres à M. Danicourt, qui les sema séparément. Les résultats étaient fort beaux; mais ce blé était sujet à la verse, en raison de la mollesse de ses tiges. En 1856, M. Danicourt songea à y remédier par le croisement; il sema, mélangés, le blé du Mesnil, le blé de Noé, le blé d'Australie, le blé de Hongrie, — ces trois dernières variétés sont à paille rigide, — et le blé de Saumur, — celui-ci est à paille un peu molle, — une poignée de chacun.

En 1860, chacun avait encore conservé son type spécial. En 1861, apparaissent quelques épis « volumineux, dont la forme s'écarte sensiblement des variétés-mères; en 1862, ces nouveaux épis étaient en majorité; en 1863, succès complet. » La paille était « longue, robuste, abondante et plus inversable encore que celle du Noé. » Dans la suite de sa communication, M. Danicourt ajoute qu'il a l'habitude d'alterner ses semailles : une année sur un terrain léger, ce qui rend moins et donne un grain terne; une année en terre forte, ce qui donne plus, et un grain clair. — Le premier, à mon sens, était venu un peu souffrant; le second, au contraire, avait végété en pleine santé. — En 1864, ses récoltes offraient une « certaine quantité d'épis barbus de forte dimension. » L'auteur ne met point ce résultat sur le compte de l'hybridation, mais revient aux

(1) Paris, Victor Masson et fils, place de l'Ecole-de-Médecine.

(2) M. Bazin, directeur de la ferme-école du Mesnil-Saint-Mesmin, près de Breteuil (Oise).

idées anciennes, « la dégénérescence ou la génération spontanée!!... » Je ne vois dans cette relation d'un homme de progrès rien autre chose qu'un fait, un résultat suivant un essai, quelle que soit l'intention qui a présidé à cet essai. Je ne m'explique pas bien comment la faculté hybridante a mis quatre années pour entrer en jeu; comment, ensuite, elle s'est manifestée d'une manière aussi éclatante dans les trois dernières années. Hasardons une explication.

M. Danicourt nous apprend que ses terres sont fortes ou légères, que ses récoltes se ressentent de l'une ou de l'autre influence; mais il ne nous dit point si le blé qu'il semait avant celui du Mesnil était à chaume mou ou rigide. Nous devons croire qu'il n'était pas sujet à la verse, puisqu'il n'en parle pas et qu'il met un soin particulier à faire disparaître ce défaut de celui du Mesnil. — Rappelons que M. Bazin avait obtenu ce dernier par une fort judicieuse sélection. — Il songe au croisement comme s'il s'agissait de croiser des espèces animales. Où donc M. Danicourt avait-il appris que les blés pouvaient se croiser? Mais voici que son opération manque pendant quatre années; quelles raisons s'y opposaient? Nous ne le savons pas; on ne nous en dit rien, et cependant, sans changer les conditions antérieures, en apparence du moins, à la cinquième on constate déjà des changements sur quelques épis seulement, et à la septième, le « résultat est complet et la rigidité de la paille est plus considérable que celle du Noé, » la plus rigide des variétés hybridantes.

Le cheval anglo-normand, à la troisième génération, est plus anglais que son père. Je ne comprends plus la loi mathématique des croisements. Chose merveilleuse, le blé Danicourt est aussi gros et grand que l'un de ses parents, et plus rigide que ses autres parents! Il y a là, à n'en pas douter, autre chose que l'hybridation : il y a du froment qui, sous l'influence de sa nouvelle patrie, ne demande qu'à répondre aux désirs et aux soins de son intelligent produc-

teur. C'est le contraire que nous voyons dans nos guérets, où le blé de Pel-et-Der et l'avoine de Brie ont, en deux ou trois ans, suffisamment perdu de leurs qualités primitives pour qu'on leur refuse les honneurs d'un nouveau semis. M. Danicourt a doté son pays d'un grain précieux, et mérite certainement des éloges, à quelque phénomène végétal qu'il faille attribuer ses succès. Je n'en persiste pas moins à nier la possibilité de l'hybridation naturelle dans les céréales : c'est ce qui me reste à démontrer.

II

Je vous ai déjà dit, Messieurs, que, quand en 1864 j'ai étudié la fécondation naturelle des céréales, je n'avais aucun but arrêté, la curiosité étant mon seul mobile. J'y pris bientôt un attrait qui me conduisit à en poursuivre l'examen complet. Je résolus de tenter, plus tard, les expériences dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

Le 20 octobre 1864, j'ai semé dans mon jardin, en six endroits différents, trois sortes de blé : bleu, gris et de Hombourg, — que je devais à l'obligeance d'un ami bien regretté, M. Vouillemont-Formont, cultivateur à Bar-sur-Aube. Je voulais soumettre au contrôle de l'expérimentation les conclusions de mon premier travail, à savoir : 1° Que chaque fleur se fécondait elle-même, sans le secours de toutes autres; 2° que le travail était terminé lors de l'apparition des organes génitaux au dehors; 3° qu'il était impossible que des mariages adultérins pussent s'effectuer dans les conditions ordinaires.

Etant donnés mes six groupes de blé en herbe, fin de mai et commencement de juin 1865, alors que la floraison

apperente était à son début sur quelques tiges les plus avancées, j'opérai sur chacun de la manière suivante :

1re *Expérience.* — Moitié des épis sont laissés dans les conditions normales.

Réponse. — La fécondation s'y est opérée normalement.

2e *Expérience.* — Dix-huit épis sont inclinés horizontalement avant toute trace de floraison extérieure.

3e *Expérience.* — Dix-huit épis sont renversés complètement, de façon que leur sommet touche le sol, la base étant supérieure, avant toute trace de floraison.

Ces deux expériences ont pour but de démontrer que le pollen des fleurs supérieures n'est pas destiné à féconder les fleurs inférieures. Celles-ci sont disposées de telle sorte que la pluie pollénique tombe sur la base, partie constamment close. Ce sont les conditions des blés versés.

Réponse (2e). — Les épis ont blanchi plus vite, mais la fécondation s'est opérée; les graines sont moins développées.

Réponse (3e). — Plusieurs tiges se sont rompues ; dans celles-là la végétation s'est arrêtée. Les autres épis ont blanchi et séché plus vite; la fécondation s'est opérée ; les grains sont fort maigres.

4e *Expérience.* — Dix-huit épis sont complètement et isolément enveloppés dans une gaîne de papier Joseph plié en triple, et liée en haut et en bas, avant toute trace de floraison.

C'est pour démontrer que les épis se fécondent eux-mêmes sans le secours de leurs voisins.

Réponse. — Quelques épis ont déchiré leur enveloppe de papier, et sont dans l'état normal. Les autres ont le volume habituel, sont un peu pâles et donnent un bon grain. Sur un grand nombre de fleurs, les anthères sont restées dans les enveloppes florales et se retrouvent au sommet du grain en une petite pelotte sèche et chiffonnée. Serait-ce que le rayon de soleil indiqué par M. Bidard a manqué à

l'élongation rapide des filets (1). Il serait curieux d'observer si cette éruption des anthères se fait aussi bien sur les blés qui reçoivent l'ombre d'un bois, par exemple, que sur ceux qui croissent en rase campagne et sont inondés des rayons solaires.

5e *Expérience.* — Sur 18 épis, 1, 2 ou 3 épillets sont enveloppés de papier joseph en plusieurs doubles, avant toute trace de floraison.

Cette expérience nous dira si chaque épillet se féconde lui-même sans autre secours.

Réponse. — Les épillets enveloppés sont fécondés avec les mêmes particularités que les épis de la 4e série.

6e *Expérience.* — Sur 18 épis, 1, 2, 3 ou 4 épillets sont châtrés dans de bonnes conditions, au moins en apparence, c'est-à-dire les anthères étant encore vertes.

Nous verrons si le pollen des autres épillets fécondera les épillets châtrés.

Réponse. — Toutes les fleurs opérées sont stériles, sauf deux exceptions, sur lesquelles probablement l'opération avait été tardive ou mal faite.

7e *Expérience.* — Sur 18 épillets, 1 ou 2 fleurs sont châtrées dans de bonnes conditions, comme à la 6e série. Elles nous apprendront si elles consomment l'adultère avec leurs voisines, du même ou des autres épillets.

Réponse. — Toutes les fleurs castrées sont stériles, sans exception.

8e *Expérience.* — Sur 18 épillets, 1 ou 2 fleurs sont châtrées avant la sortie des anthères, celles-ci étant déjà jaunes et légèrement ouvertes à leur sommet (2). Ces fleurs sont isolées et enveloppées de papier joseph.

(1) Etude faite, en 1865, par M. Bidard, chimiste à Rouen, et publiée dans le *Journal d'Agriculture pratique* du 5 mars 1866. Ses conclusions sont conformes aux miennes publiées en 1864.

(2) Il est prudent d'opérer le matin, dans les expériences des 5e,

Le résultat indiquera si la fécondation est opérée avant la sortie des organes mâles et à huis clos.

Réponse. — Les fleurs opérées dans ces conditions, c'est-à-dire avant l'éruption des anthères, sont fécondées et donnent un grain à peu près normal.

9e *Expérience.* — Sur plusieurs épis, la castration est faite à toutes les fleurs du même côté de l'axe commun et à plusieurs reprises, le développement des organes floraux n'étant pas également avancé. Les anthères sont encore vertes.

Le résultat nous apprendra si, comme dans les 6e et 7e séries, le pollen des fleurs voisines agit sur les opérées.

Réponse. — Toutes les fleurs châtrées, au nombre de 30 environ, sont stériles, sauf trois exceptions, les bonnes conditions de l'opération étant douteuses.

10e *Expérience.* — Vingt fleurs sont largement ouvertes, les unes momentanément, les autres maintenues ouvertes, les stigmates sortant de chaque côté. Six de ces fleurs sont isolées et enveloppées. A l'exception de ces dernières, les autres pourront subir l'imprégnation du pollen de celles qui sont intactes.

Réponse. — Toutes les fleurs sont fécondées; mais les grains sont généralement maigres et ridés, notamment sur celles maintenues ouvertes. Sur trois de ces dernières, les ovaires sont morts après la fécondation.

11e *Expérience.* — Vingt fleurs sont largement ouvertes et maintenues ouvertes, les stigmates sortant de chaque côté et les anthères étant enlevées vertes. Six sont enveloppées et sont les seules de cette série qui ne pourront être imprégnées du pollen des fleurs.

6e, 7e, 8e séries et suivantes, pour se soustraire aux influences des rayons solaires.

Réponse. — Toutes ces fleurs sont stériles, sans exception, parmi celles enveloppées, et à deux exceptions près sur les 14 laissées à l'air libre, encore dans ces deux cas le grain n'a-t-il que le quart de son volume; il est ridé, plat et ne contient que des traces d'amidon ou de farine.

12ᵉ *Expérience.* — Dix fleurs sont châtrées dans de bonnes conditions et fécondées artificiellement. Cinq sont isolées et enveloppées. Le pollen a été pris dans des anthères commençant leur éruption. — Cette opération est fort délicate et demande un soin tout particulier.

Réponse. — Quatre fleurs sont stériles; six donnent un grain rabougri : quatre parmi les fleurs isolées et enveloppées, deux dans les fleurs laissées à l'air libre.

13ᵉ *Expérience.* — Une fleur est trouvée ouverte accidentellement et sans cause connue, le stigmate paraissant hors des balles d'un seul côté seulement.

Réponse. — La fleur est fécondée, mais son grain n'est pas uniforme : il est déformé du côté de la hernie du stigmate.

Dans ces différentes expériences, j'ai eu soin d'écarter dès le début toutes les opérations qui m'ont paru douteuses. Il en est cependant qui m'ont échappé, ainsi que je l'ai déclaré, dans plusieurs séries; c'est du moins à cette cause que j'attribue les résultat exceptionnels que j'ai signalés.

Pour répondre à ceux qui font jouer un rôle intelligent aux insectes hyménoptères ou autres, je dois dire que, pas plus en 1865 qu'en 1864, je n'ai rencontré d'insectes dans l'intérieur des enveloppes propres, mais seulement entre les fleurs et en dehors d'elles.

Peut-être objectera-t-on que les résultats obtenus sur des semis fort restreints dans un jardin pourraient bien s'éloigner de ceux qui se produisent dans un champ. — Je ne le nierai point d'une manière absolue; — mais je ne pense pas que l'on doive leur refuser un certain crédit. Au

surplus, les journaux nous ont appris que les expériences en grand du procédé Hooïbrenck ont donné, soit à la commission ministérielle, soit à des expérimentateurs isolés, des résultats complètement négatifs, ou tendant plutôt à prouver la nocuité de sa méthode.

Bar-sur-Aube, le 15 Janvier 1866.

PAROLES PRONONCÉES

SUR LA TOMBE

DE

M. LE DOCTEUR CARTERON

PAR M. AMÉDÉE GAYOT,

Président de la Société.



MESSIEURS,

Une tombe est à peine fermée que nous en voyons s'ouvrir une autre. La mort frappe à coups redoublés sur les membres de la Société Académique. Il y a quelques semaines à peine elle nous a enlevé M. Truchy de La Huproye; après lui M. le docteur Desguerrois; aujourd'hui, nous avons à déplorer la perte de l'un de nos doyens les plus vénérés, de M. le docteur François Carteron, membre de la section des Sciences.

Il était entré dans notre Compagnie le 20 août 1823. Pendant quarante-trois années, il nous a apporté une collaboration aussi assidue qu'éclairée. Les Mémoires de la Société renferment de lui des travaux importants : je citerai un savant rapport fait, en 1837, sur des fossiles pyriteux du gault, trouvés à La Villeneuve-au-Chêne, et, en 1842,

l'étude sur les puits artésiens, où notre confrère discutait avec tant d'ardeur et de savoir la possibilité de leur réussite sur notre sol et particulièrement dans la ville de Troyes.

Nous savons, en outre, que M. Carteron travaillait à une topographie médicale du département de l'Aube; ses connaissances spéciales, son expérience consommée, les documents qu'il avait recueillis, étaient de nature à donner à cet ouvrage une grande valeur. Il est à souhaiter qu'on en retrouve les éléments dans ses papiers, et que ce travail ne soit pas perdu pour la science.

M. le docteur Carteron peut être considéré à juste titre comme le fondateur de notre musée zoologique. Dès 1831, il faisait don à la Société d'Agriculture des nombreux échantillons qui composaient son cabinet; ils forment encore la base de nos collections actuelles.

Enfin, Messieurs, M. Carteron était un bibliophile de premier ordre; sa magnifique bibliothéque est d'une richesse extrême. Il y a accumulé, avec un zèle qui ne s'est jamais lassé, les ouvrages les plus précieux et les plus rares sur notre histoire locale; car il avait le culte de son pays, et la vieille cité troyenne n'a jamais eu un enfant plus dévoué. On était mal venu à l'attaquer devant lui; il était toujours prêt à la défendre envers et contre tous.

Voilà déjà pour nous, Messieurs, bien des motifs de regrets; mais nous avons un sujet particulier de reconnaissance envers notre excellent collègue : c'est l'affection qu'il portait à notre Société prise dans son ensemble, comme à chacun de ses membres en particulier. Les jours de nos réunions étaient pour lui des jours de fête; il se faisait un devoir de ne manquer à aucune de nos séances; il attachait une grande importance à son titre d'académicien de l'Aube; il prenait à nos discussions un intérêt des plus vifs. Vous l'avez vu, au déclin de sa vie, lorsque de précoces infirmités paralysaient déjà ses mouvements, surmonter toutes les difficultés, braver les douleurs pour monter péniblement

dans la salle de nos délibérations. Avec quel empressement filial chacun de nous s'offrait à l'aider et à le soutenir! et avec quelle gratitude touchante il remerciait ses collègues de leurs soins affectueux!

Quand les forces lui manquèrent tout à fait et le contraignirent de renoncer à son habitude favorite, il chargea un ou deux amis fidèles de venir lui rendre compte de chacune de nos séances. Quand cet ami tardait plus d'un jour à lui faire son récit, il ne pouvait déguiser son impatience et sa contrariété. Il donnait ainsi un nouvel exemple de cet amour de la science, la plus noble de toutes les passions, qui étreint avec tant de forces certaines natures privilégiées et qui ne les abandonne qu'avec la vie!

Je n'ai pas mission de parler ici des devoirs et des actes accomplis par M. Carteron en dehors de nous. Il avait embrassé une carrière à bon droit appelée libérale; car, à bien peu d'exceptions près, c'est celle qui, en exigeant le plus d'abnégation et de sacrifices, mène le moins à la fortune. M. le docteur Carteron portait haut la dignité de sa profession; il peut être cité comme un praticien généreux et désintéressé entre tous. Il n'était pas seulement le médecin des pauvres, il en était l'ami. Bien souvent, à côté de la prescription médicale, sa main glissa la pièce de monnaie nécessaire pour la réaliser.

Adieu, cher et vénéré collègue! Plus d'une fois nos yeux te chercheront à cette place que tu occupas pendant de si longues années, et où nous aimions tant à te rencontrer. Puisse l'expression unanime de nos regrets monter jusque vers toi dans le séjour des bienheureux que t'a conquis ton existence si bien remplie et ton ardente charité!

Troyes, le 17 avril 1866.

LE BACCHUS DE TROYES

PAR

M. LE BRUN-DALBANNE

MEMBRE RÉSIDANT.

L'archéologie est devenue de nos jours une des plus fermes assises de la science historique; aussi l'on peut dire qu'à mesure qu'elle a aperçu et décrit les monuments anciens, les monnaies, les médailles, les inscriptions, les vases, les ustensiles, l'histoire a été rectifiée et souvent complétée de la manière la plus heureuse. Son action devait être lente pour être sûre, parce que les principes de la véritable archéologie ne pouvaient que se dégager lentement des études des modernes. Charles Lenormant avait beau s'en plaindre, et, puisque suivant lui-même « l'histoire de l'art est la base de toute archéologie, » il fallait beaucoup de temps, de recherches et de travaux comparatifs, rien que pour élever un pareil frontispice.

Nous venons donc aujourd'hui, sous la sauvegarde de ces idées, étudier l'un des plus curieux et des plus anciens objets d'art trouvés à Troyes, qui, avec l'une des deux inscriptions romaines citées par Pierre Pithou, au livre III de ses *Adversaria subseciva* (1), nous paraissent le mieux établir l'antiquité de notre ville. Nous voulons parler du

(1) Petri Pithoei *Adversariorum subsecivorum libri II*, p. 38 v°.

buste de Bacchus qui fut trouvé vers 1747, dans un jardin de la rue de la Corterie, qui était alors contigu à l'enclos des Jacobins (1), sur l'emplacement duquel est actuellement le palais de justice (2).

Voici comment Grosley, dans ses *Éphémérides* de l'année 1767, raconte cette découverte :

« Le sieur Royer, maître pâtissier, occupait alors dans la *Corterie* une des maisons qui bordent l'enclos de la nouvelle maison des Jacobins. Ayant gaîment passé hors de chez lui un jour de dimanche d'été, il revint au gîte dans la soirée. L'embarras où se trouvait sa tête ne lui permettant rien de mieux, il saisit une pioche, passa dans un petit jardin contigu à sa maison et se mit à le labourer en tous sens, dans les endroits qui en avaient le moins de besoin. En s'acharnant sur un de ces endroits, il tira de la terre le *Bacchus* dont il s'agit, le ramassa, et, l'ayant légèrement débarbouillé, il crut y voir le portrait d'un tailleur, fort camard, qui demeurait au centre de la rue du Bois, dont la Corterie est une continuité. Dans cette persuasion, après avoir roulé le *Bacchus* dans toute la longueur de la rue, il alla le jeter dans le porche du tailleur, en lui criant que c'était son portrait qu'il venait de trouver. Le tailleur, prenant cette attention pour une insulte, se saisit du *Bacchus* et le porta chez M. Rochette, doyen des procureurs, avec pouvoir de poursuivre le pâtissier en réparation d'honneur. Les parties furent, le lendemain, conciliées par M. Rochette et les dommages-intérêts payés par un passant, auquel le corps du délit fut abandonné d'un commun accord. »

Ce passant dont parle Grosley, et qu'il ne nomme pas, c'était lui-même ; il avait compris, avec la pénétration de son coup d'œil, tout l'intérêt et le prix de cette découverte,

(1) Grosley, *Éphémér.* 1767.

(2) Corrard de Breban, *les Rues de Troyes,* p. 32.

et il avait naturellement pensé qu'il n'était pas besoin de tant de bruit, et que ce pauvre *Bacchus* figurerait beaucoup mieux dans son cabinet que sur les bancs du bailliage criminel. Il le conserva donc précieusement toute sa vie et le légua, en 1785, à M. Etienne Sourdat, fils de son meilleur ami, qui le donna de son vivant à M. de Noël de Bûchères, qui en est encore aujourd'hui possesseur.

Nous ne saurions rien ajouter à ces premiers détails, si ce n'est que ce buste est, pour nous, le plus bel exemplaire de la sculpture antique qui soit arrivé dans notre ville, et une preuve nouvelle de cette merveilleuse habileté des anciens à transformer un vulgaire morceau de marbre en une œuvre d'art exquise.

Ce buste est en marbre blanc, qui pourrait bien être pentélique; son grain est fin et très-serré, puisqu'un séjour prolongé dans la terre l'a seulement jauni sans l'altérer. Il mesure 19 centimètres de hauteur, sur 12 centimètres de largeur à sa base, et son épaisseur n'excède guère 6 centimètres. C'est donc avec un bloc de marbre aussi restreint que l'artiste a su donner, à Bacchus, la physionomie la plus expressive et la plus enjouée. Figure animée, front heureux, regard rempli de malice, bouche entr'ouverte et faite pour aller de la coupe au rire, barbe légèrement frisée, cheveux abondants, couronne de lierre entremêlée de corymbes, bandelettes retombantes, noblesse de maintien, tout dans ce joli buste indique l'absence de recherche et l'entrain d'un ciseau exercé ne s'attardant pas aux détails.

Aussi ne pouvons-nous pas comprendre comment le savant Montfaucon, dont nous ne connaissons, d'ailleurs, l'opinion que par Grosley (car nous l'avons vainement cherchée dans son *Antiquité expliquée*), a pu penser que ce buste était une de ces idoles dont les druides permettaient le culte aux Gaulois; qu'il devait être couronné du boisseau, accompagnement ordinaire de l'Osiris égyptien; que les espèces de cavernes qui simulent les yeux étaient, ordinaire-

ment, remplies par des prunelles de métal postiches, d'où il résultait que ce buste était un ouvrage égyptien, ou qu'il avait été travaillé dans les Gaules sur un modèle égyptien avant que le culte des dieux romains y fut établi (1).

Il faudrait, pour appuyer une semblable opinion, établir en premier lieu que ce buste remonte à l'époque des druides, et ensuite que la ville de Troyes, où il a été trouvé, existait antérieurement au règne d'Auguste.

Or, il résulte de documents incontestables que la ville de Troyes n'existait pas avant la conquête des Gaules, puisque Jules César ne l'a ni connue ni nommée, mais qu'elle a été certainement créée par Auguste, afin de détacher la peuplade des ***Tricasses*** de la puissante nation sénonaise qui lui causait quelque ombrage. C'est pourquoi elle a été une des quinze villes des Gaules décorée du nom d'***Augustobona***, ce que démontrent, non-seulement Pline et Ptolémée, qui ont constaté son existence; mais l'itinéraire d'Antonin (2), qui la nomme ***Tricassis***, la célèbre Table théodosienne dite de ***Peutinger***, qui l'appelle *Augustobona*, et surtout l'inscription romaine citée par Pithou, qui fait encore aujourd'hui partie du magnifique musée lapidaire de Lyon, et qui est ainsi conçue :

C · CATVL
DECIMI
TVTI. CATVLLIN
TRICASSIN · OM
HONORIB · AP
OS · FVNCT SAC
AD TEMPL ROM
AVGG · $\overline{\text{III}}$ PROV · G
T · R

(1) Grosley, *Éphémér.*, 1767, loc. cit.
(2) Édit. de Wesseling, p. 171.

A Caïus Catullinus Deciminus, fils de Tutius Catullinus, *né à Troyes*, qui, après avoir été honoré dans son pays de toutes les charges municipales, a exercé le sacerdoce du temple de Rome (1) et des Augustes (2). Les trois provinces de la Gaule (3) lui ont élevé ce monument.

INSCRIPTION RESTITUÉE (4).

Puis, est-ce que le plus simple examen de ce buste ne démontre pas clairement qu'il ne saurait appartenir à l'art égyptien, et encore moins à l'art primitif et barbare des Gaulois; mais que, créé par un ciseau des plus habiles, il

---

(1) Quoique Auguste sut fort bien qu'on décernait des temples même aux proconsuls, il n'en accepta dans aucune province, à moins que ce ne fût à la fois au nom de Rome et au sien. (Suéton., *Octav. August.* LXII.) C'étaient les provinces qui avaient commencé à élever des temples à Rome comme à une déesse, et Tacite nous apprend que Smyrne, qui était si fière de son origine, qu'elle faisait remonter, soit à Tantale, fils de Jupiter, soit à Thésée, avait la première élevé un temple à la ville de Rome, sous le consulat de Caton l'Ancien, lorsque le peuple romain avait sans doute fait de grandes choses, mais n'était pas parvenu au faîte de ses destinées. (Tacite, *Annal.* lib. IV, LVI.

(2) Ce pluriel doit s'entendre par l'empereur régnant, que la flatterie des peuples ne manquait jamais d'associer à l'apothéose d'Auguste.

(3) On rencontre très-souvent, dans les inscriptions trouvées en France, cette phrase en abrégé, soit pour indiquer qu'un personnage occupait une dignité dans les trois provinces de la Gaule, soit que ces provinces s'associassent entre elles pour rendre un honneur à un grand citoyen qui avait mérité leur reconnaissance. Cette indication de province a été un sujet de discussion pour les savants; mais l'histoire nous apprend que César fit lui-même la division des Gaules en trois vastes provinces : la Celtique, qui était centrale; l'Aquitanique, qui était placée au sud-ouest, et la Belgique, au nord-est. La division de la Celtique en trois Lyonnaises fut faite par l'empereur Constantin. L'abréviation de ces mots ; *tres provinciæ Galliarum* ou *Galliæ,* remonte donc à une époque antérieure à Constantin.

(4) Cette inscription, restituée en l'honneur de C. Catullinus Deciminus, nous apprend qu'il était originaire de Troyes, et qu'il était

remonte aux beaux siècles de l'empire, et que s'il a été trouvé à Troyes c'est qu'il y a été apporté de Rome, au plus tôt sous le règne d'Auguste?

Quant au boisseau de l'Osiris égyptien, je ne saurais lui assigner de place sur la tête de ce Bacchus. J'y trouve une couronne de lierre entourant la tête sans interruption; j'y vois les cheveux mêlés aux feuillages, mais je ne découvre nulle part de cassure ni de trace de ce prétendu boisseau. Le *modius* ou boisseau étant un symbole de richesse et de bienfaisance, les Grecs l'avaient emprunté à l'Osiris de l'Égypte, pour l'attribuer à leur Jupiter-Sérapis, et parfois aussi à la Fortune ou à Pluton. Mais les Romains, pas plus que les Grecs, ne le donnèrent jamais à Bacchus, parce que cet attribut n'eût été placé sur sa tête qu'au mépris de toutes les traditions. Disons en passant que la couronne de lierre était aussi ordinaire à Bacchus que celle de pampres ou de feuilles de vigne, attendu que le lierre lui avait été consacré

---

devenu un personnage important, puisqu'il avait mérité cet hommage de la part des trois provinces de la Gaule. Il est assez probable que cette pierre faisait partie d'un monument plus considérable.

Guillaume Paradin est le premier qui, dans son histoire de Lyon, imprimée en 1573, ait donné cette inscription; Gruter l'a ensuite reproduite dans son grand ouvrage, imprimé en 1601, et il l'a accompagnée du commencement d'une autre inscription qui se trouvait à côté de celle-ci, et qui était ainsi conçue :

IVNI
DOMITIO
VXORI
CATVLI
DECIMINI

Elle a malheureusement été perdue.

Quant à la première inscription, elle a longtemps servi de base à une croix de style gothique, sur la place Saint-Saturnin (aujourd'hui place Saint-Pierre), à Lyon. C'est là que M. Artand la fit prendre,

soit parce qu'il avait été caché jadis sous son feuillage, soit parce que, suivant Pline, Bacchus est le premier des dieux qui mit sur sa tête une couronne, qui était de lierre (1).

Enfin, les yeux sont aussi bien exprimés qu'ils peuvent l'être, et ne sont certainement pas disposés pour recevoir des prunelles de métal, qui auraient été fixées, je ne sais comment, et qui indiquent un art dégénéré, quand elles ne sont pas, comme dans la Minerve du Parthénon, un des éléments de la statuaire chryséléphantine. Si nous avions à insister, nous dirions, avec l'illustre auteur de la grammaire des arts et du dessin : « Les statues ont une manière de paraître intelligentes : c'est de paraître attentives. L'attention est la marque la plus frappante de l'esprit. Les yeux des marbres antiques présentent des cavités plus profondes

---

pour la placer sous les portiques du musée de Lyon, où elle est, en quelque sorte, devenue la pierre fondamentale de la riche collection épigraphique de la ville de Lyon.

Ce monument est en calcaire jurassique, provenant, vraisemblablement, de la carrière de Fay, commune située sur les bords du Rhône, dans le département de l'Ain. Il est en forme de cippe carré, malheureusement défiguré par les recoupes; une partie des angles est taillée à pan.

Sa hauteur est de 1m,66, sa largeur de 80 centimètres, son épaisseur de 67 centimètres.

Nous avons emprunté les détails qui précèdent à l'excellent ouvrage du docteur Comarmond, intitulé : *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon.*

Quant à la seconde inscription citée par Pithou et par Grosley, et qui commençait ainsi : D· M· ET·MEMORIÆ· AVRELI· DEMETRI· ADIVTORI· PROC· CIVITATIS SENONVM· TRICASSINORVM· MELDORVM· PARISIORVM· ET CIVITATIS ÆDVORVM. etc.

Aux dieux manes et à la mémoire d'Aurélien Démétrius, intendant des cités de Sens, Troyes, Meaux, Paris et des pays des Eduens, etc.

Elle n'a pu être retrouvée, et comme aucune inscription n'a jamais fait mention d'intendant des cités, il y a lieu de penser qu'elle était fausse. C'étaient des proconsuls ou des préteurs qui gouvernaient les provinces éloignées de Rome.

(1) Montfaucon, l'*Antiquité expliquée,* I, p. 233.

que ceux de la nature, et ils annoncent la concentration de la pensée ou l'âme absorbée dans un rêve (1). »

Maintenant que, si nous voulions assigner une époque quelconque à ce buste, nous serions fort embarrassé. Car s'il fallait admettre qu'il a été exécuté dans le temps de la ferveur des Romains pour le culte de Bacchus, il faudrait remonter à une très-haute époque, puisque nous savons par Suétone (2) que du temps d'Auguste tous les beaux esprits se moquaient agréablement des dieux de l'empire. Octave Auguste, lui-même, quoiqu'il fut grand pontife, y croyait si peu, qu'il ne craignait pas de les parodier; témoin ce petit souper qu'on surnomma celui des douze divinités, dans lequel Auguste, déguisé en Apollon, donna dans sa maison palatine à onze convives, transformés comme lui en dieux et en déesses, l'exemple de la plus affreuse licence, ce qui fit dire à un poëte du temps, qui oublia prudemment de se nommer :

Impia dum Phœbi Cesar mendacia ludit,
Dum nova Divorum cænat adulteria;
Omnia se à terris tunc numina declinârunt,
Fugit et auratos Juppiter ipse toros.

Et Cicéron, lui-même, est-ce qu'il croyait à ces dieux de Rome lorsqu'il professait la croyance d'un seul dieu âme du monde, et le gouvernant avec mouvement et raison (3)?

Cependant la politique des Romains voulait qu'ils maintinssent le culte des dieux dans tout l'empire, et surtout qu'ils l'établissent dans les provinces éloignées de la métropole, en sorte qu'il est assez probable qu'un patricien de Rome, proconsul, préteur provincial ou prêtre du collége des pontifes, avait apporté ce Bacchus à Augustobona,

---

(1) Charles Blanc, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, p. 64.
(2) Suetonius, *Octav. August.* LXX.
(3) Cicer. *De Rep.* VI, VII, VIII.

c'est-à-dire à Troyes, pour lui faire élever un temple, ou tout au moins un autel. Ses dimensions restreintes, outre sa rare perfection, témoignent de son origine, et la distance avait forcé notre Romain à ne pas admettre dans ses bagages un dieu trop embarrassant.

Toutefois, puisqu'il venait de Rome, faudrait-il en conclure que ce Bacchus était parti d'un ciseau romain? Nous ne le croyons pas. En effet, les premières statues dressées à Rome avaient été d'argile, à l'imitation des statues étrusques, puis de marbre et d'airain, qu'on dorait quelquefois, afin de dissimuler sous une richesse apparente la faiblesse de l'exécution. Mais, dès qu'après les conquêtes de Mummius, de Pompée et de Lucullus, les Romains avaient pu voir les admirables statues grecques, chefs-d'œuvre de Phidias, de Myron, de Scopas, de Lysippe et de Praxitèle, ils avaient pris en dédain leurs propres artistes et fait venir de Grèce des sculpteurs pour les remplacer. Leur succès avait été immense, universel, si bien que dans certains quartiers de Rome le nombre des statues dépassait de beaucoup celui des habitants, et qu'au siècle d'Auguste on ne comptait pas dans la ville moins de 70,000 statues (1). Ce n'est pas que s'ils l'eussent voulu, les Romains, avec de pareils modèles, n'eussent pu réussir dans les arts; mais ils les délaissaient par fierté, et leur poëte national n'avait fait qu'exprimer leurs propres sentiments lorsqu'il avait dit:

Tu regere imperio populos, Romane memento;
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem (2).

Ils pensaient que c'était bon pour des Grecs de promener le pinceau sur le bois, l'ivoire, les murs de leurs temples et de leurs portiques, ou de façonner l'argile, le marbre ou l'airain, mais que pour eux c'était une occupation indigne

---

(1) *Académ. des inscript.* XXVIII, p. 592.
(2) Virgil. *Æneid.* VI, v. 852, 853.

de leur grandeur, *sordidum studium* (1); n'avaient-ils pas à gouverner le monde et à soumettre, d'un bout de la terre à l'autre, ceux qui avaient l'audace de leur résister (2)? Les artistes, d'ailleurs, étaient leurs affranchis ou leurs esclaves, qu'avaient-ils besoin de rivaliser avec eux; les rois ne font pas de l'art : ils commandent aux artistes, et ils les paient, et les Romains étaient un peuple de rois.

Il s'en suit donc de tout ce que nous venons de dire que ce charmant buste a dû être exécuté, à Rome, par un artiste grec. Et s'il nous était nécessaire de corroborer cette opinion, nous ajouterions que ce qui prouve indubitablement son origine c'est la vie qui y brille, la vie, cette flamme d'en haut que l'art grec a su fixer dans ses statues, en sorte que l'on peut dire avec M. Vitet que « toute œuvre d'où la vie est absente, quels que soient d'ailleurs sa structure, sa forme et ses traits, n'est grecque que de nom. »

Il n'y avait que les Grecs, en effet, ces poëtes et ces artistes dont la riante imagination eût gardé intact sous les Césars romains le culte de Bacchus, le dieu du vin et l'amant de la blonde déesse des blés. Cérès et Bacchus n'avaient pas cessé d'être pour eux le couple sacré par excellence. Car l'agriculture est incomplète lorsque Bacchus vient à lui manquer; et le carré de vigne a toujours été l'*angulus ridet* du domaine, sur lequel le laboureur jette plus souvent que sur un autre un regard d'espérance et de plaisir. Le repas est attristé quand le vin ne l'accompagne, et le progrès s'arrête dès que les hommes éprouvent du malaise; on ne court qu'aux heureux. Cérès c'est donc ce qui soutient et ce qui donne de la force, Bacchus c'est ce qui anime et ce qui donne de la gaîté; le bon sens marche avec les céréales, mais l'enthousiasme arrive avec le vin; Cérès et Bacchus c'est la vie complète, et c'est aussi la civilisation.

---

(1) Val. Max. VIII, XIV, 6.

(2) Parcere subjectis et debellare superbos. (Virgil. *ib.*, v. 854.

Voilà pourquoi, chez les Grecs, Bacchus était regardé comme accompagnant toujours Cérès dans ses courses à travers le monde. C'était donc là un dieu très-bon à faire connaître aux Gaulois, afin de leur inspirer le goût de la vigne. Ils pouvaient ne rien comprendre à Jupiter et à Junon, à Apollon et à Minerve; mais la déesse des moissons, mais le dieu des vendanges, ils devaient être très-disposés à leur élever des temples et à honorer leurs autels.

Il nous semble qu'en voilà assez sur ce charmant petit Bacchus, qui valait bien d'être célébré comme il le mérite, et si nous ne demandons pas à relever ses autels, nous ne pouvions pas glisser sur un monument de l'histoire de notre ville, si intéressant, si exceptionnel et si parfait.

Troyes, le 21 octobre 1864.

HÉGÉSIPPE MOREAU

SA VIE ET SES ŒUVRES

CONFÉRENCE FAITE AU CIRQUE, A TROYES

Le 27 Juin 1866

PAR M. LUDOVIC JULLY

MEMBRE RÉSIDANT.



Messieurs,

Mercredi dernier, la voix sympathique d'un de mes collègues, qui a le bonheur d'être jeune sans être novice dans l'art d'instruire et d'émouvoir, retraçait devant vous le tableau d'une grande, mais triste époque de notre histoire. C'est aussi d'un sujet attristant, je vous en demande pardon, mais plus modeste et plus humble, que je viens vous entretenir. J'essaierai de vous présenter la vie et les œuvres d'un poète champenois, qui n'a pas vécu à Troyes, il est vrai, mais qui nous touche de près, puisqu'il a passé bien des années à Provins, ville voisine et amie de la nôtre. Je vous parlerai d'Hégésippe Moreau, mort à vingt-huit ans, mort à l'hôpital. Ce qui m'a fixé dans le choix de ce sujet, c'est que, si j'ai à vous demander grâce parfois pour les erreurs de sa vie, je n'aurai pas à vous demander grâce

pour ses œuvres, pour celles du moins qui ont fondé solidement sa légitime réputation. Oui, Messieurs, je le crois fermement, cet orphelin, ce pauvre artisan, ce roseau fragile sitôt brisé par l'orage, mais aussi ce roseau chanteur, pour parler sa langue, Hégésippe Moreau fut un poète à qui le temps seul a manqué pour produire des œuvres accomplies. Son nom appartient à notre histoire littéraire; elle le gardera comme elle garde celui de Thibaut de Champagne, son ancêtre dans le pays des Muses. C'est donc de la vraie poésie que j'examinerai devant vous, je veux dire celle qui sort du cœur et se fixe dans un langage pur, harmonieux, toujours jeune; car, vous le savez, c'est le beau privilége des accents du cœur de ne jamais vieillir. Or, Messieurs, cette poésie, je l'aime de toute mon âme, et j'en sais plus d'un, parmi ceux qui me font l'honneur de m'écouter, qui lui garde un culte fidèle. Ou plutôt, vous l'aimez tous, vous-mêmes qui n'avez pu l'étudier de près, vous qui avez répété dans votre jeunesse les vers de La Fontaine, ou qui fredonnez dans l'âge mûr un refrain de Pierre Dupont. Vous l'aimez, autrement vous n'accepteriez pas tout l'héritage de vos pères, vous resteriez insensibles à une partie de notre gloire, gloire pacifique, celle-là, et qui n'a jamais fait verser d'autres larmes que celles de l'attendrissement ou de l'admiration. C'est dans cette pensée, Messieurs, que j'aborderai ma tâche, sincèrement, simplement, sans autre prétention que de trouver grâce auprès de ceux à qui je n'ai rien à apprendre, et d'accroître chez les autres la noble passion de savoir.

—

I

En 1828, le roi Charles X voyageant en France avec un ministre célèbre, M. de Martignac, s'arrêta dans la ville de Provins. Là se trouvaient deux poètes : l'un d'un âge déjà mûr, aujourd'hui octogénaire, sénateur et académicien, l'heureux auteur de la tragédie de *Marie Stuart* et du poème sur la Grèce, M. Lebrun ; l'autre, Hégésippe Moreau, avait à peine dix-huit ans. Remarquons, en passant, l'intéressante destinée de cette petite ville dont l'histoire a été écrite par un de ses fils, vieillard octogénaire, ancien conventionnel. Ses ruines, sa tour Saint-Quiriace, ses roses, ses vallées et sa Voulzie, tout est plein de poétiques souvenirs. Tout a gardé la trace des comtes de Champagne, tout, jusqu'à ces roses mêmes, rapportées d'Asie par un trouvère, par le comte Thibaut, à son retour de la croisade. Certes, de dures épreuves ont attristé Provins depuis les Bourguignons et les Anglais, jusqu'à l'invasion de 1814 ; mais à l'époque où nous sommes, les roses et la poésie fleurissaient en paix à l'ombre des anciens souvenirs. M. Lebrun est Provinois, sinon par la naissance, du moins par le cœur, par les habitudes, par les liens de famille. C'est à Provins, c'est grâce à lui que fut ouverte la souscription destinée à racheter du service militaire un autre poète, fils d'un père Provinois, l'auteur de la chanson *des Bœufs*, de la chanson de *la Vigne*, ce Pierre Dupont qui, lui aussi, continue à sa manière la tradition du trouvère champenois. C'est là enfin que s'écoula l'enfance d'Hégésippe Moreau, et c'est à l'occasion du voyage de Charles X qu'il composa sa première chanson politique. On put voir tout de suite qu'il ne deviendrait jamais courtisan ; car il annonçait au

vieux roi l'orage qui devait l'emporter deux ans après. Quoi qu'il en soit, M. Lebrun devina sa vocation poétique et le protégea, autant du moins qu'on pouvait protéger Moreau. A cette époque déjà il était fier, indépendant, sauvage, parce qu'il se sentait pauvre. Lorsqu'on le pressa de faire une visite à M. Lebrun, il ne put s'y résigner, parce qu'il avait des *bas bleus*. C'est bien le même homme qui écrira plus tard à l'un de ses bienfaiteurs : Je vous aurais fait une visite de remercîment, si je savais comment on fait une visite. Il ne le sut jamais, en effet, mais son cœur le lui aurait appris s'il s'était pénétré sur cette question des bas bleus, de la philosophie de La Fontaine, ou de celle du grand Corneille, qu'un de ses contemporains vit un jour entrer tranquillement dans une pauvre échoppe, pour faire raccommoder sa chaussure, sans plus songer à se cacher que le jour où tous les spectateurs se levèrent au théâtre, pour saluer en lui le père de la tragédie française. Et pourtant, ces années-là furent les plus heureuses de sa vie ; bonheur incomplet, sans doute, puisqu'il lui manquait une famille ! Son père, pauvre professeur, était mort fort jeune, et sa veuve ne lui avait survécu que quelques années seulement. Recueilli, adopté par une pieuse bienfaitrice, Mme Favier, et placé par elle au séminaire de Meaux, puis d'Avon, près de Fontainebleau, Hégésippe eut le bonheur de recevoir cette solide éducation littéraire dont fut privée l'enfance de Béranger. Revenu à Provins, il trouva deux familles au lieu d'une : Mme Favier d'abord, puis sa belle-fille, Mme Guérard, qui le recevait à sa ferme de Saint-Martin. C'est alors qu'il entra en apprentissage chez un imprimeur de Provins, dont la fille est celle-là même qu'il appelle si souvent sa sœur, et à laquelle il voua la plus pure, la plus touchante affection. Elle fut une sœur en effet pour lui, ou plutôt elle fut à elle seule toute sa famille. Respectable et délicate fiction du cœur ! C'est ainsi que le bon et parfois le grand Ducis a chanté dans ses petits vers son verger, ses

arbres, son ruisseau, lui qui ne posséda jamais ni ruisseau, ni jardin. Mais si les poètes ont le droit de mentir, n'est-ce pas surtout lorsqu'ils mentent de la sorte?

Notre orphelin atteignit paisiblement sa dix-huitième année, encouragé dans ses premiers pas, s'épanouissant librement, le cœur ému déjà des visites de la Muse; il n'était pas encore cette fleur solitaire et triste qui croît loin du soleil, parmi les ronces; c'était, lui-même l'a dit, un

Bluet éclos parmi les roses de Provins.

Ne l'accusons pas, cependant, de ne s'être pas complu longtemps dans ces douces images. Il vient un âge où l'orphelin, recueilli par des mains pieuses, instruit de sa vraie situation, se trouve comme accablé sous le poids de la reconnaissance. Il s'est trompé en s'asseyant à ce foyer comme au foyer domestique; il sait qu'on peut user, abuser même, sans l'épuiser, de la tendresse infinie des vrais parents. Mais il sait aussi, s'il a quelque délicatesse dans l'âme, qu'on est lié envers les parents d'adoption par des devoirs plus rigoureux; il sait que le pain qu'on lui donne n'est que le pain de l'aumône, qu'il est un hôte, non un fils, et il s'arrache à son bonheur, n'emportant avec lui, comme le berger de l'églogue, que la douceur et l'amertume de ses souvenirs.

Il se mit donc en route pour Paris, cette même année 1828, encouragé d'ailleurs par ses bienfaiteurs, qui rêvaient pour lui un brillant avenir; lui-même était plein d'ardeur et d'espérance :

J'ai dix-huit ans : tout change; et l'espérance
Vers l'horizon me conduit par la main.
Encore un jour à traîner ma souffrance,
Et le bonheur me sourira demain.
Je vois déjà croître pour ma couronne
Quelques lauriers dans les fleurs du printemps;
C'est un délire... Ah! qu'on me le pardonne :
J'ai dix-huit ans!

La moitié du rêve s'est réalisée; la couronne a fleuri en effet, mais après la mort de celui qui devait la porter.

Arrivé à Paris, il se trouva en face du redoutable problème qu'ont à résoudre les hommes de talent, mais sans ressources pour vivre. Il faut un métier pour gagner le pain de chaque jour; mais pour cultiver l'art, il faut de longues études. La Muse est exclusive et jalouse, et nous punit durement du temps même que nous sommes forcés de lui dérober. Comment concilier ces deux nécessités ennemies? Comment vivre par le métier, si l'on vit pour l'art? Comment se vouer à l'art, si l'on s'applique au métier? Quelques-uns, mais en petit nombre, triomphent dans cette lutte terrible, beaucoup y succombent. Jadis, la question se posait plus simplement : Un poète était-il dans la détresse? il faisait comme Clément Marot, il rimait une belle épître au roi, et l'or tombait dans sa poche. Quelquefois même on employait un moyen plus simple : on écrivait un sonnet quelconque à un ministre puissant, à Richelieu, à Fouquet, par exemple, et le sonnet, s'il ne valait pas un long poème, valait du moins quelques mois d'abondance. On faisait mieux, ou plutôt on faisait pis : On dédiait, comme Corneille, une tragédie à un obscur financier; la tragédie rapportait peu de chose, mais la dédicace était payée très-cher, et l'on vivait quelque temps de cet impôt indirect prélevé sur la vanité humaine. Ne croyez pas, cependant, que cela fût gaiement accepté par tous. Notre histoire littéraire abonde, à ce sujet, en affligeantes révélations. Oui, les rimeurs de troisième ordre, les affamés du Parnasse, trouvaient commode de se faire payer très-cher, par un grand seigneur, des vers dont le public n'aurait pas voulu pour rien. Mais les vrais poètes, les écrivains d'un réel talent, subissant le joug, en sentaient tout le poids. « *Qu'on ne me parle plus,* disait La Bruyère, *d'encre, de papier, de plume, de style, d'imprimeur; je renonce à ce qui*

a été, qui est, et qui sera livre. Suis-je mieux nourri et mieux vêtu? Suis-je dans une chambre à l'abri du nord? Ai-je un lit de plume, depuis vingt ans entiers qu'on me débite dans la place? J'ai un grand nom, dites-vous, et beaucoup de gloire?..... Ai-je un grain de ce métal qui procure toutes choses? »

Aussi, au siècle suivant, l'homme dont la prodigieuse influence devait se faire sentir si long-temps et si loin, Voltaire apprit de bonne heure, par une dure expérience, que l'écrivain doit se mettre d'abord au-dessus du besoin. Il commença donc par s'assurer cet excellent lit de plume que n'avait pas La Bruyère; puis, maître d'une belle fortune, il ne se gêna pas pour faire sentir à tous que sa main caressante cachait des ongles acérés. Il est vrai qu'il flatta le roi de Prusse, mais il finit par se fâcher avec lui. Il est vrai qu'il brûla sur les autels des favoris et des favorites un encens aristocratique; mais malheur à l'homme riche ou puissant qui avançait quelque sottise devant lui! Aussitôt il se penchait à l'oreille du voisin, et disait assez haut pour être entendu de la postérité que

Les oreilles des grands
Sont parfois de grandes oreilles.

Rousseau, lui aussi, avait la prétention de gagner sa vie en copiant de la musique, et n'entendait pas raillerie, comme on sait, sur le chapitre de son indépendance.

Enfin, dans les dernières années du dix-huitième siècle, Beaumarchais nous donne un des premiers exemples, devenus hélas! très-fréquents, de l'écrivain poursuivant la fortune sur terre et sur mer, avec autant d'acharnement qu'en mettait le naïf Boileau à poursuivre la rime à travers les bois; de sorte que, lorsqu'éclata la révolution, la condition de l'homme de lettres était déjà singulièrement modifiée.

Il était donc bien admis, en 1828 comme aujourd'hui,

que le poète ne doit se mettre aux gages de personne, qu'il n'est pas un mendiant déguisé sous un nom pompeux; à lui de travailler et de vivre de ses œuvres. Oui, mais sous la Restauration, la foule des poètes est grande; c'est une époque de rénovation littéraire, tout le monde fait des vers, tout le monde en lit. Et cependant, c'est une marchandise que les libraires ne paient pas cher, à moins d'avoir un nom, un nom célèbre. Quand M. de Lamartine offrit ses premiers vers à un très-honorable éditeur, ce brave homme lui répondit : « Jeune homme, ce n'est pas cela qu'il nous faut, imitez Delille, le public ne veut pas autre chose. » Imitez Lamartine, dira-t-on bientôt à Hégésippe Moreau, pour se débarrasser de lui. Et le pauvre Moreau, inconnu, incapable d'intrigue, qui n'allait chercher personne, mais qu'il fallait toujours aller chercher, dut comprendre que son talent ne l'enrichirait pas. D'ailleurs, il lui aurait fallu une fécondité, une facilité d'improvisation qu'il n'avait pas. Il travaillait lentement, produisait peu, et à ses heures, ne se lassant jamais de corriger, de polir ses œuvres, vers ou prose. C'est la méthode des maîtres, ce n'est pas celle du spéculateur littéraire. Le spéculateur littéraire, Messieurs, c'est un homme de talent qui finit souvent par n'être plus qu'un homme d'argent. Il traite le public comme on traitait jadis les grands seigneurs, et le flatte pour se faire payer le plus cher possible une marchandise très-équivoque. Il faut à ce métier de l'audace, de l'imagination, beaucoup de papier, et très-peu de cette petite chose embarrassante qu'on appelle la conscience. Moreau n'avait pas besoin d'une grande sagacité pour découvrir ce type-là; il existait déjà de son temps, mais son talent ne se prêtait pas à de tels calculs, ni sa fierté non plus. Vainement voulut-on le pousser dans cette voie, il résista toujours et ne se vendit jamais, quoiqu'il trouvât des acheteurs. Ne l'oublions pas, Messieurs, au moment de le suivre dans sa douloureuse carrière, de 1828 à 1838, époque de sa mort. N'oublions pas,

quand nous le verrons misérable et nu, que, s'il eut bien des faiblesses et quelques torts, il pensa toujours qu'il y a pour ses pareils un plus grand malheur que la fin des Malfilâtre et des Gilbert, que le talent consacré à un vilain métier sera toujours sans excuse, et que mieux vaut mourir à l'hôpital que d'acheter si cher la douceur de vivre.

D'ailleurs, il ne prévit ni ne redouta d'abord ce dénouement fatal. Tandis qu'il travaillait comme compositeur à l'imprimerie Didot, où il resta jusqu'en 1830, le mouvement littéraire, si brillamment inauguré de 1820 à 1828, n'avait rien perdu de son entraînante activité. Qu'allait donc chanter cette Muse de la France, rajeunie et hardiment dépouillée de ses vieux atours grecs et romains? Les sources d'inspiration semblaient jaillir sous ses pas, vives et fécondes. La poésie lyrique avait presque entièrement manqué à sa gloire; elle se révélait avec un éclat inattendu dans des chants nouveaux; il fallait d'autres héros au théâtre : l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, tout le Moyen-Age semblaient des régions inexplorées d'où l'on allait tirer tout un monde. M. Lebrun, dans sa *Marie Stuart*, avait ouvert la route; on s'y précipitait avec plus d'audace. Ajoutez la Grèce régénérée, qui achevait d'enflammer l'émulation des poètes; M. de Châteaubriant avait appelé Léonidas au milieu des ruines de Sparte; on croyait, on répétait que Léonidas était sorti de sa tombe, que c'en était fait du despotisme des Turcs; le vœu de Voltaire allait enfin s'accomplir, non plus par les armes d'une impératrice de Russie, mais par les armes de la France unies à celles de l'Angleterre, et Casimir Delavigne, dans ses *Messéniennes*, avait long-temps d'avance entonné l'hymne de guerre. Je sais bien, Messieurs, qu'on rit un peu de la candeur de nos pères. On nous dit que ces beaux rêves ne sont pas tout-à-fait d'accord avec la réalité, que Léonidas dort plus profondément que jamais, que nous avons fait bien du bruit *pour l'amour du grec*, et qu'un peuple épuisé ne recommence pas son histoire. Mes-

sieurs, cette erreur de nos pères, il ne faut pas la regretter. A quoi bon, en effet? On ne nous corrigera jamais de nos sympathies pour les opprimés ; nous l'avons prouvé depuis, et nous le prouverons encore, et en dépit des railleurs nous penserons toujours que le succès de l'effort importe moins que la justice de la cause, et en mourant, nous souhaiterons à nos enfants ce que nous ont souhaité nos pères, c'est-à-dire, avec l'intrépidité dans la guerre, l'intrépidité dans la pitié.

Enfin, notre poésie s'est trop bien trouvée de cette guerre de l'indépendance grecque, elle lui doit trop de beaux vers, trop de chants vraiment inspirés, pour regretter, nous, les les héritiers de ces grands artistes, d'avoir acquis des droits durables à leur reconnaissance, en payant aux fils ce que nous devions aux pères.

Ainsi pensait Moreau, et du fond de son obscur atelier, il rêvait d'aller mourir aux Thermopyles, rêve de poète, rêve d'adolescent, dans ce temps-là, du moins. Oui, à vingt ans, Messieurs, on faisait de ces rêves chevaleresques, on voulait se battre aux Thermopyles, et ce n'est que plus tard, bien plus tard, qu'on se résignait à s'installer tout doucement dans la Béotie !

Cependant le pauvre Hégésippe, s'il devenait de plus en plus poète, restait un très-médiocre ouvrier. Le métier qu'il faisait exige une attention soutenue ; là, la moindre erreur devient un crime énorme aux yeux de l'imprimeur, aux yeux de l'auteur surtout. Ce n'est pas un de ces états où le corps travaille en laissant l'esprit libre. Malheur à qui fait des vers ou de la prose, penché sur les formes d'un atelier d'imprimerie ! C'est ce qu'il faisait pourtant. Dans une épître à M. Didot, il se plaint d'imprimer, lui qui est fait pour écrire :

Semblable au forgeron qui, préparant des armes,
Avide des exploits qu'il ne partage pas,
Siffle un air belliqueux, et rêve des combats !

Les combats allaient venir, non pas au figuré, mais en réalité. La révolution de 1830 éclata ; Moreau se battit bravement au Carrousel ; mais la vue du sang lui fit horreur, il crut voir un homme tomber sous ses balles. Désespéré, maudissant la fatale ivresse de la poudre, il rentre chez lui et il écrit : « Ma sœur, ma sœur, j'ai tué un homme, mais j'en sauverai un autre. » Il tint parole, et eut le bonheur de voir un pauvre soldat du roi fuir à la frontière, déguisé avec l'unique redingote du poète. A partir de ce jour, il ne toucha plus un fusil, et c'est ce triste souvenir qui lui inspirait plus tard ces beaux vers contre les fureurs civiles :

Dieu l'ordonne, et je vous en prie,
Moi qui vais chantant sur vos pas,
Même pour sauver la patrie,
O mes frères, ne tuez pas !
Forgeron, laisse sur l'enclume
Le fer vengeur inachevé ;
L'arme du siècle, c'est la plume,
Levier qu'Archimède a rêvé !

Vers cette époque, il quitta la maison Didot, et tomba dans une profonde misère. M. Lebrun, pourtant, placé à la tête de l'imprimerie royale, lui offrait de l'y faire entrer. Mais Moreau ressemblait à ces oiseaux solitaires et sauvages que la faim et l'hiver n'apprivoisent pas. Cependant, il lui fallut apprendre, à lui qui ne voulait pas faire de visites, comment on écrit à un homme généreux, qu'on a jadis offensé, pour lui faire un emprunt à très-longue échéance. Il essaya, pendant les dures années qui suivirent, de tous les métiers, c'est-à-dire, des métiers où se réfugient ceux qui n'en ont pas. Il voulait travailler, il voulait prendre ses grades universitaires ; il écrivait même, à ce propos, ces mots pleins de finesse et de sens : « Je suis ignorant, et jamais l'instruction ne fut plus estimée ; ceux mêmes qui n'en ont pas ont l'art de paraître en avoir, mais je crois qu'il me sera plus facile d'en acquérir que d'en afficher. » Il écrivait dans d'obscurs journaux, qui le payaient peu ou point, des vers charmants et

quelques-uns de ses jolis contes en prose. Mais ces perles restaient ensevelies dans ces recueils insignifiants, si bien ensevelies, que des plagiaires, qui le croirait? osèrent s'en emparer et s'en faire honneur, et recevoir, d'un air modeste, les félicitations d'un Châteaubriant, d'un Béranger, d'un Lamartine. Ce qui prouve, Messieurs, que si l'on n'emprunte qu'aux riches, on ne se gêne pas toujours pour voler les pauvres.

Sa frêle santé ne put soutenir toutes ces épreuves. Tout-à-coup il cracha le sang, premier symptôme du mal dont il devait mourir. Les 5 et 6 juin 1831, il alla dans les rues, en pleine émeute, mais sans armes; c'était la mort qu'il voulait, elle ne vint pas. En 1832, ce n'est plus l'émeute, c'est le choléra qui décime Paris; le choléra l'épargne, lui mourant, lui gisant à l'hôpital. C'est de là qu'est datée la pièce qui a pour titre : *Un Souvenir à l'Hôpital*, et où le nom de Gilbert retentit à la fin de chaque strophe, comme un glas funèbre :

Sur ce grabat, chaud de mon agonie,
Pour la pitié je trouve encor des pleurs;
Car un parfum de gloire et de génie
Est répandu dans ce lieu de douleurs :
C'est là qu'il vint, veuf de ses espérances,
Chanter encor, puis prier et mourir :
Et je répète en comptant mes souffrances :
Pauvre Gilbert! que tu devais souffrir!

Ils me disaient : Fils des Muses, courage!
Nous veillerons sur ta lyre et ton sort;
Ils le disaient hier, et dans l'orage
La Pitié seule aujourd'hui m'ouvre un port.
Tremblez, méchants! mon dernier vers s'allume,
Et si je meurs, il vit pour vous flétrir...
Hélas! mes doigts laissent tomber la plume :
Pauvre Gilbert, que tu devais souffrir!

Si seulement une voix consolante
Me répondait quand j'ai longtemps gémi!
Si je pouvais sentir ma main tremblante
Se réchauffer dans la main d'un ami!

Mais que d'amis, sourds à ma voix plaintive,
A leurs banquets, ce soir, vont accourir,
Sans remarquer l'absence d'un convive!...
Pauvre Gilbert, que tu devais souffrir!

J'ai bien maudit le jour qui m'a vu naitre;
Mais la nature est brillante d'attraits,
Mais chaque soir le vent à ma fenêtre
Vient secouer un parfum de forêts.
Marcher à deux sur les fleurs et la mousse,
Au fond des bois rêver, s'asseoir, courir,
Oh! quel bonheur! oh! que la vie est douce!...
Pauvre Gilbert, que tu devais souffrir!

Il sortit de ce lieu de douleur, et prit une bonne résolution. Un beau matin, au mois d'avril, le bâton de voyage à la main, il se mit en route pour cette chère ville de Provins, où l'attendaient de nouveaux mécomptes. Accueilli, fêté dans la maison de la fermière, il retrouva le soleil et la joie de sa seizième année; il forma de grands projets de tailler en Hélicon la montagne champenoise, et réunit quatre-vingts souscripteurs pour un recueil en vers intitulé : *Diogène*. Pourquoi Diogène? C'est que le chagrin l'égarait, c'est qu'il se croyait fait pour la satire, c'est que le tonneau et les haillons de Diogène lui plaisaient comme l'emblême de sa vie errante, et de cette pauvreté qu'il étalait fièrement, mais qui dans le fait avait flétri la fleur de sa jeunesse. Que pouvaient produire à Provins ces violences, ces amertumes, ces hardiesses plus que juvéniles que Paris pardonne, parce que là tout s'atténue, tout se fond dans le tumulte de mille voix diverses et dans le torrent des idées courantes? Ah! Messieurs, j'en demande bien pardon aux chaleureux champions de la décentralisation littéraire qui voudraient que chaque province enfantât ses chefs-d'œuvre; mais Moreau rendit un médiocre service à cette cause. Il mit Provins en feu; les questions de personnes se mêlèrent aux questions d'art, écueil terrible pour la littérature! La querelle s'échauffa et se termina par un duel qui contraignit Moreau à

quitter encore une fois Provins à la fin de 1833, maudissant ce qu'il appelle les brouillards de Champagne, sans penser que les brouillards de la Seine sont parfois plus à craindre. Je ne le suivrai pas dans les navrants détails de ce vagabondage littéraire. Que nous apprendraient-ils que nous ne sachions déjà? Pourtant, comme on a voulu faire de Moreau un homme qui n'a jamais imité personne, permettez-moi de vous montrer que le sombre désespoir qui le minait ne lui était point particulier; trente ans à peine nous séparent de cette époque, mais au point de vue des idées, ces trente ans sont tout un siècle.

Vous savez que, dans un roman de quelques pages, M. de Châteaubriant a peint un héros célèbre. L'aristocratique René est devenu un type populaire; c'est un fils de Jean-Jacques Rousseau, un frère d'Alfred de Musset, le véritable enfant du siècle. René n'a pas seulement l'habitude de la souffrance, il en a le besoin. Son âme inquiète, dévorée de mille sombres passions, accablée du sentiment de son vide, travaillée d'un désir d'agir et d'aimer qu'elle ne peut satisfaire, se réfugie dans un chagrin sauvage qui a sa grandeur et son intérêt. Sans doute, ce type a vieilli, mais l'école romantique s'en était profondément pénétrée. Il faisait fureur, et les jeunes poètes, en France, à l'étranger, ne touchant plus la terre, se vouaient corps et âme à un idéal mystérieux, très-obscur pour eux-mêmes, ou se condamnaient à un scepticisme douloureux. Il en résultait des vers souvent médiocres; mais il en résultait aussi un dégoût de la vie qui menait tout droit au suicide.

Vous le savez, Messieurs, le suicide a le double caractère des maladies les plus meurtrières à l'espèce humaine; il sévit en tout temps, et de plus, il sévit à de certaines époques avec une violence exceptionnelle. C'est, comme disent les médecins, un mal à la fois endémique et épidémique. Or, il est constant qu'au temps d'Hégésippe Moreau, et pour des causes qui, je le sais, ne sont pas purement littéraires,

nombre de jeunes gens trouvaient commode de se débarrasser de la vie comme le Werther de Goëthe, comme ses nombreux imitateurs du drame et du roman. Je ne sais pas d'exemples plus frappant de cette funeste maladie, que celui de deux écrivains, dont l'aîné n'avait pas vingt ans, Lebras et Escousse, qui, en février 1832, formèrent et exécutèrent en commun le projet de se donner la mort. Béranger leur a consacré de beaux vers, de trop beaux vers, je le crains; car si le suicide, le suicide à dix-huit ans, surtout, mérite la pitié, il ne faut pas entourer d'un trop grand éclat poétique ce qui, à tous les âges, ne saurait être qu'une triste erreur du cœur humain, une humiliante défaillance de la raison et de la volonté. Quoiqu'il en soit, trois ans après, un de nos grands poètes, M. Alfred de Vigny, fit jouer son drame célèbre de Chatterton. Chatterton, Messieurs, est le Gilbert de l'Angleterre, avec plus de talent, plus d'orgueil, une destinée plus sombre, puisqu'au lieu de mourir à l'hôpital, il s'empoisonne. J'avoue mon estime pour ce drame; on y sent parfois comme un souffle de Shakespeare; les angoisses de l'homme de génie aux prises avec la misère ont trouvé là leur expression la plus éloquente et la moins déclamatoire. Mais la lecture ne peut donner une idée du succès obtenu par la pièce. On s'en alarma, on s'en effraya au sein même de la chambre des députés. Chatterton, en effet, c'était Malfilâtre, c'était Gilbert, Lebras, Escousse! C'était Hégésippe Moreau. Vous voyez, que lui aussi, souffrait de la maladie du siècle. Pour son malheur, il assista à cette représentation, mais à quel prix? En engageant ses hardes au Mont-de-Piété, et voici les vers qu'il écrivit à l'auteur en sortant du théâtre, vers presque inédits, Messieurs, et que je regarde comme une bonne fortune de pouvoir vous lire :

CHATTERTON.

Au Théâtre-Français, deux beaux noms sur l'affiche
M'attirèrent un soir : ce soir-là j'étais riche;
J'avais pour avenir deux francs : je les donnai,
Et je vis Chatterton, et chaque mot du drame
Eut un écho si doux et si long dans mon âme,
Que la nuit seulement, bien tard, je soupçonnai
Qu'en ce jour de bonheur je n'avais pas dîné.
Seul, j'écoutais encor d'un bruyant auditoire
Le sanglot triomphal répéter : gloire! gloire
A la Muse qui n'a ni sang, ni fange au pied,
Par qui la nouvelle ère au théâtre commence!
J'écoutais, je mêlais ma note au chant immense,
Puis j'ajoutais tout bas, palpitant, l'œil mouillé :
Qui s'inspira si bien doit sentir la pitié!

Hélas! quand il évoque une infortune morte,
Le poète pieux, s'il savait qu'à sa porte,
L'immortel Chatterton vit encore pour souffrir;
S'il savait qu'à Paris tous les jeunes poètes,
De ce bruyant désert pâles anachorètes,
N'ont plus en s'abordant qu'un salut à s'offrir;
Le salut monacal : Frères, il faut mourir!
Que l'un d'eux, demi-nu, dans sa chambre malsaine,
Pousse un drame réel à sa dernière scène,
Et sans étoile au Ciel, sans bon ange ici-bas,
Pour éviter la faim, courant au suicide,
Tient levé maintenant, sur son estomac vide,
Le fer qui découpait le pain de ses repas,
Et qui depuis trois jours, trois longs jours ne sert pas!
Puis se ressouvenant qu'il est bien jeune encore,
Qu'après l'hiver l'oiseau se ranime et picore,
Que ses chansons vivraient peut-être s'il vivait,

. . . .

De mille illusions repeuplant son chevet,
Dans les bras de la Faim s'endort... S'il le savait,
Poète, il aiderait la jeune Muse à vivre :
Il n'a pas renfermé tout son cœur dans son livre;
Son culte pour les morts s'étendrait aux mourants!

. . . .

M. de Vigny répondit à cet appel désespéré, mais le

poète s'acheminait rapidement à sa fin, il était impatient de pousser son drame à la dernière scène, et cela, quand son nom commençait à percer, quand la critique saluait en lui un futur grand homme. Des femmes du monde, intelligentes et dévouées, lui tendaient une main pieuse. Il correspondait toujours avec des amis de Provins, avec sa sœur surtout. Au mois de janvier 1836, il envoyait à Mme Guérard des étrennes immortelles, la délicieuse romance de *la Fermière*. Puis venaient *la Sœur du Tasse*, *l'Adieu à son âme*, *la Voulzie*, ses chants les plus purs, les plus travaillés, quoiqu'il fût déjà pâle de sa mort prochaine. Un éditeur avait, par pitié, imprimé *les Myosotis*, réimprimé depuis plus de vingt fois. Il avait des amis, entre autres, Sainte-Marie Marcotte, dont la tendresse veilla sur le poète vivant et sur le poète mort, en ménageant à ses restes un asile inviolable, en écrivant en tête de ses œuvres une préface émue. Mais il n'espérait plus rien :

> Fuis, âme blanche, un corps malade et nu,
> Fuis en chantant vers le monde inconnu.

Ne croyez pas que ces deux mois d'agonie nous le montrent effrayant et hagard. Rien de la fausse et absurde mise en scène dont on s'est plu à entourer le grabat de Gilbert. Calme, résigné, il attendait dans un religieux silence. C'est que le poète affamé, l'homme de la misère et des sombres passions était déjà mort. Il ne restait plus là que le Moreau de seize ans, revivant par la pensée le seul temps heureux de sa courte existence. Ne lui parlez pas de gloire, ne lui dites pas que dans quelques jours, trois mille personnes, Béranger en tête, conduiront son deuil. Son regard reste fixé sur la maison modeste où il a, à la dérobée, entrevu les joies de la famille, et comme s'il sentait que cela surtout a manqué à sa faiblesse pour marcher sur la terre d'un pas assuré, c'est en appelant sa sœur qu'il rend le dernier soupir.

II

Le nom de Moreau semble appeler celui de Gilbert; c'est un de ces rapprochements comme on en fait beaucoup en littérature, et dont il faut se défier. J'étonnerai même quelques-uns d'entre vous en disant, ce qui paraît prouvé aujourd'hui, que Gilbert n'est pas mort à l'hôpital, qu'il y fut transporté à la suite d'une chute de cheval, et qu'il mourut chez lui, dans son propre lit, sans aucun accès de folie furieuse. Mais si le Gilbert de l'histoire n'est pas un Hégésippe Moreau, en revanche, Hégésippe Moreau n'est que trop réellement le Gilbert de la légende. — Ajoutez que la différence des talents est très-grande. — Retranchez des œuvres de Gilbert quelques morceaux satiriques, quelques strophes lyriques et ses derniers vers, vous trouverez dans le reste la médiocrité et un orgueil plus grand que le talent. Chez notre poète il y a des défauts, ceux de son temps d'abord, puis les siens; parfois il fait violence à la langue, et tombe dans des fautes de goût choquantes. Souvent aussi il blesse autre chose que la langue, mais il est toujours lui-même; il a ce qui semble incompatible, la fraîcheur, la légèreté et la solidité d'une ferme raison. C'est-à-dire, Messieurs, qu'il est éminemment français, et qu'il nous appartient vraiment, comme je le disais en commençant. Il y a des gens qui se figurent que la poésie remue des mots pour ne rien dire; à leurs yeux, un volume de vers, une boîte à musique; c'est tout un. Qu'ils lisent Voltaire, un homme qui ne parlait pas pour ne rien dire, et voici ce qu'ils trouveront : les beaux vers, écrit Voltaire, disent plus de choses que la prose; ils expriment autre chose,

sans doute, mais ils l'expriment d'une façon excellente et rare à laquelle on ne peut rien comparer. — Soyez bien persuadés que les vers de Moreau méritent souvent cette louange.

Je veux vous en donner quelques preuves, mais seulement en effleurant mon sujet. A vous, Messieurs, de compléter cette étude, si je n'ai pas compromis la cause de mon poète, en voulant la servir.

Je n'insisterai pas sur ses œuvres purement politiques où il porte jusqu'à l'audace l'intrépidité de ses colères et de ses convictions. Pourtant, permettez-moi de vous donner un exemple de ce bon sens fin et tempéré, de ce bon sens français auquel la satire ajoute une grâce de plus. Moreau s'adresse à un prince exilé à qui l'on vient offrir une couronne, et qu'il suppose revenu des illusions de la puissance.

Heureux colon! semblable au pasteur de Virgile,
Tu couronnes de fleurs tes pénates d'argile.
Dans un riche désert, que peuplent à la fois
Les révolutions et la haine des rois,
Tranquille au bord des mers, comme une écume immonde,
Tu repousses du pied le bruit de l'ancien monde,
Et si, frappant chez toi, les partis pèlerins
Pour leur pavois désert quêtent des souverains :
Insensés! réponds-tu, quel espoir vous anime?
Pourquoi dans son jardin troubler Abdolonyme!
La couronne avant l'âge a blanchi mes cheveux;
J'en connais trop le poids : il suffit à mes vœux
Que mon pré soit en fleurs, et que mon champ jaunisse.
Peuples qui mendiez des rois, Dieu vous bénisse!

En même temps, il s'essayait dans la chanson. La chanson, Messieurs, sauf deux ou trois noms chers au public, elle est tombée bien bas, si bas que l'on ose à peine en parler. Mais entre 1820 et 1830, ne croyez pas qu'elle se bornait à chanter les grosses joies de la matière. Béranger, quoiqu'il en ait dit lui-même, a renversé de son trône, c'est-à-dire de son tonneau, le Bacchus joufflu et ventru, dont

nos aïeux gaulois célébraient à tu-tête la face enflammée; Et si ses chansons les plus belles, emportées par un souffle lyrique, ont pris leur vol à travers la France, c'est apparemment qu'elles avaient des ailes, et s'adressaient à quelque chose de plus élevé que l'instinct des plaisirs faciles. Ce n'est plus non plus à l'idole des buveurs que sacrifie Moreau, dans des chansons hardies, mais d'un travail merveilleux. Ecoutez la chanson de l'*Abeille,* et dites si ce n'est pas un poète qui a trouvé ces vers légers, aériens, et ce refrain qui revient à nos oreilles, comme le bourdonnement lointain de la ruche travailleuse.

L'ABEILLE.

Comme l'abeille fugitive
Qui fait son miel en voyageant,
Le chansonnier de rive en rive
Va bourdonnant et voltigeant;
Comme elle, du myrte à la treille,
Il recommence vingt détours :
Vole, vole, petite abeille,
Vole, vole, vole toujours.

Hélas! je rampais, demi-nue,
Sans ailes d'or, sans aiguillon,
Quand tout mon essaim vers la nue
S'envola dans un tourbillon;
Mais Dieu me sourit, Dieu qui veille
Sur un insecte sans secours,
Me dit : « Vole, petite abeille,
» Vole, vole, vole toujours.

» Loin des tourbillons de poussière
» Que font les grands et leurs laquais,
» Dans la mansarde ou la chaumière
» Murmure à de joyeux banquets;
» Mais en fuyant, pique à l'oreille
» Les Midas qui peuplent les cours :
» Vole, vole, petite abeille,
» Vole, vole, vole toujours.

» Oui, garde bien, pauvre orpheline,
» Un dard caché pour les méchants;

» Mais si quelque vierge enfantine
» Cueille des bluets dans les champs,
» Va bourdonner dans sa corbeille,
» Et fais-la rêver aux amours :
» Vole, vole, petite abeille,
» Vole, vole, vole toujours.

» Mon souffle a reverdi la terre,
» Teinte du sang des oppresseurs;
» Longtemps l'éclat du cimeterre
» Sur l'Hymette effraya tes sœurs;
» Mais à la Grèce qui s'éveille,
» La Liberté rend ses beaux jours.
» Vole, vole, petite abeille,
» Vole, vole, vole toujours. »

Moi, dans les paroles divines
Je me confie, et sans savoir
Si sur des fleurs ou des épines
Il faudra m'endormir le soir;
Quand vient la brise, je sommeille,
Et je m'abandonne à son cours :
Vole, vole, petite abeille,
Vole, vole, vole toujours.

Mais cette grâce, ce mérite exquis de la forme n'est pas encore ce qui donne au recueil tout son prix, c'est la sensibilité, non pas exaltée ni fiévreuse, mais sincère, tempérée, gardant un sourire jusque dans les larmes, et ne grimaçant point. Voilà le charme de *la Fauvette du Calvaire,* de *la Fermière,* de *la Voulzie*. Ah! Messieurs, si je ne sentais que la discrétion est un des premiers mérites de l'orateur, je me laisserais aller au plaisir de citer et de m'effacer derrière mon poète. Comment, du moins, passer sous silence *la Voulzie*, une des pages les plus heureuses, les plus pures de notre siècle :

S'il est un nom bien doux fait pour la poésie,
Oh ! dites, n'est-ce pas le nom de la Voulzie?
La Voulzie, est-ce un fleuve aux grandes îles? Non;
Mais, avec un murmure aussi doux que son nom,
Un tout petit ruisseau coulant visible à peine;
Un géant altéré le boirait d'une haleine;
Le nain vert Obéron, jouant au bord des flots,

Sauterait par-dessus sans mouiller ses grelots.
Mais j'aime la Voulzie et ses bois noirs de mûres,
Et dans son lit de fleurs ses bonds et ses murmures.
Enfant, j'ai bien souvent, à l'ombre des buissons,
Dans le langage humain traduit ces vagues sons;
Pauvre écolier rêveur, et qu'on disait sauvage,
Quand j'émiettais mon pain à l'oiseau du rivage,
L'onde semblait me dire : « Espère! aux mauvais jours
Dieu te rendra ton pain. » — Dieu me le doit toujours!
C'était mon Egérie, et l'oracle prospère
A toutes mes douleurs jetait ce mot : « Espère!
Espère et chante, enfant dont le berceau trembla,
Plus de frayeur : Camille et ta mère sont là.
Moi, j'aurai pour tes chants de longs échos... » — Chimère!
Le fossoyeur m'a pris et Camille et ma mère.
J'avais bien des amis ici-bas quand j'y vins,
Bluet éclos parmi les roses de Provins :
Du sommeil de la mort, du sommeil que j'envie,
Presque tous maintenant dorment, et, dans la vie,
Le chemin dont l'épine insulte à mes lambeaux,
Comme une voie antique est bordé de tombeaux.
Dans le pays des sourds j'ai promené ma lyre;
J'ai chanté sans échos, et, pris d'un noir délire,
J'ai brisé mon luth, puis de l'ivoire sacré
J'ai jeté les débris au vent... et j'ai pleuré!
Pourtant, je te pardonne, ô ma Voulzie! et même,
Triste, tant j'ai besoin d'un confident qui m'aime,
Me parle avec douceur et me trompe, qu'avant
De clore au jour mes yeux battus d'un si long vent,
Je veux faire à tes bords un saint pèlerinage,
Revoir tous les buissons si chers à mon jeune âge,
Dormir encore au bruit de tes roseaux chanteurs,
Et causer d'avenir avec tes flots menteurs.

Messieurs, quand vous traverserez en chemin de fer les environs de Provins, penchez-vous à la portière, et saluez au passage ce petit ruisseau dont l'histoire ne parle pas, mais dont la paisible renommée vaut bien celle du Rubicon! Et pour achever le voyage sans ennui, lisez quelques-uns des petits contes en prose dédiés par Moreau à sa sœur. Vous admirerez avec moi, ce don merveilleux du talent qui, se débattant au sein d'angoisses perpétuelles, luttant contre la faim, à chaque instant tenté de maudire les hommes,

sait encore charmer l'enfance, aussi bien qu'un Perrault ou qu'un Charles Nodier. Ah ! ils ne sont pas nombreux, ceux qui ont trouvé le secret de parler à l'homme, à peine sorti du berceau, le langage qui lui convient! On veut se faire petit avec les petits; on veut se baisser à la portée des enfants, et l'on tombe lourdement; on veut être naïf, et l'on arrive à être niais. Pour moi, j'ai toujours cru que ce n'est pas trop d'un grand talent pour faire aux enfants des contes qui ne soient pas indignes d'eux. Aussi, répéterai-je volontiers ce que disait un critique éminent : « Les contes d'Hégésippe, joints à quelques-uns de ses vers, formeraient un charmant volume, un vrai bienfait pour l'adolescence, » et j'ajoute que les parents, les grands parents mêmes, redeviendraient, sans peine, enfants pour le lire.

Avec de tels dons, il ne pouvait se renfermer dans la satire, dans la chanson, dans l'élégie même. C'est le malheur de notre poésie contemporaine de dissiper ses forces et les richesses en mille fantaisies courtes et légères. Mais il y avait dans l'âme de Moreau une source précieuse de religieuse tendresse qu'il brûlait d'épancher dans une œuvre de longue haleine et de haute inspiration. Il nous en a laissé comme la préface dans sa plus forte et sa plus saisissante composition. Il raconte, qu'étant un jour entré dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, lui profane, il se sentit pénétré d'une émotion nouvelle... Ces enfants, ces vieillards, ces femmes prosternés sur ces pierres qui sont des tombes, ces statues d'anges qui lui sourient et l'appellent, tout fait renaître en lui les impressions oubliées de l'enfance, les souvenirs de la pieuse maison où il a grandi. Il va s'agenouiller alors sur la tombe de Racine, et fait vœu de consacrer ses talents à quelque œuvre digne de l'auteur d'*Athalie* et des *Cantiques sacrés*. Oui, il sera semblable au petit oiseau de la légende bretonne, qui, un jour que le feu s'était retiré du monde, alla chercher ce feu dans le ciel, et retomba sur la terre, mourant, les ailes brisées, mais vainqueur. Lui, poète,

il ira rallumer le feu de la poésie à sa source divine, et réchauffera de ses chants la terre attristée, glacée par le doute. Je m'arrête à cette image, Messieurs; la Providence, en lui mesurant les jours d'une main avare, ne lui a pas permis de se rafraîchir et de se retremper aux eaux saintes, à lui qui s'écriait :

Mon âme fatiguée est comme la colombe
Sur les flots du désert égarant son essor,
Et l'olivier sauveur ne fleurit pas encor !

Je n'opposerai que ces seuls vers à ceux qui ont voulu dénaturer le caractère de Moreau pour l'ajouter aux passions des partis. Vaines déclamations que lui-même aurait dédaignées! Il s'est, d'un mot, jugé plus sainement dans une de ses lettres : « Je ne suis pas un grand poète, mais Dieu m'est témoin que je suis poète; malheureusement, je ne suis que cela. »

C'est beaucoup déjà, et je serais heureux, Messieurs, si j'avais pu vous en convaincre et vous inspirer quelque sympathie pour cette figure qui, malgré quelques côtés fâcheux, restera toujours touchante. S'il faut maintenant tirer une conclusion de cette rapide esquisse, elle sera bien simple. L'empressement avec lequel notre temps a réparé les torts du passé à l'égard d'Hégézippe Moreau prouve, quoi qu'on en puisse dire, qu'il est jaloux de ne pas ensevelir dans l'oubli les vrais talents. Son devoir, son droit, c'est d'être sévère pour les plaintes des talents avortés, des vanités blessées, c'est de faire justice de tout ce qui s'inspire à d'autres sources que la vérité. Mais viennent les grands génies, viennent les poètes inspirés, et l'on verra si la France a perdu le don de l'admiration! Voyez-la déjà aider le mérite à se faire jour, à se développer librement, à vivre avec honneur et dignité. Voyez cette discussion récente du Corps légis-

latif sur la propriété littéraire, question capitale, à laquelle on ne songeait pas même jadis, et dont le seul examen est déjà un hommage sans pareil rendu à la solide gloire que les lettres font rejaillir sur un peuple, puisqu'il implique l'aveu solennel que la loi doit protéger les travaux de l'esprit, en proclamer la durable valeur et les droits sacrés. Mais ne l'oublions pas, Messieurs, les lois n'aplanissent pas tous les obstacles. Il y aura toujours pour les poètes, les artistes, les artisans aussi, pour nous tous, enfin, des luttes décourageantes, des heures amères, de grands efforts qui ne seront pas assez payés. Nulle volonté humaine ne peut renverser cet ordre divin. Non, il n'y a dans ce monde de lits de roses pour personne, et si l'ouvrier, courbé sous le poids du jour, rêve ici-bas quelque asile d'inaltérable paix, qu'il ouvre les yeux : pas un seul monument de la pensée humaine, pas un livre qui ne lui donne un éclatant démenti. Que faire donc? Ce que n'a pu faire le pauvre Moreau, ce que n'ont pu faire beaucoup de ses contemporains, fortifier l'homme intérieur, le rendre ferme à la lutte, en faire un bon soldat pour le combat de la vie. Car, à vrai dire, et ce sera mon dernier mot, celui qui ne range pas toutes les forces de son être au joug de sa volonté, qui ne se gouverne pas par la raison, qui ne veille pas avec scrupule et crainte à maintenir l'indépendance, la liberté de son âme, celui-là est un mauvais soldat qui laisse faire son roi prisonnier.

QUELQUES MOTS

A PROPOS

DE LA DÉGÉNÉRESCENCE CHEZ LES VÉGÉTAUX

PAR

M. CHARLES BALTET

MEMBRE RÉSIDANT.

En présence d'allégations basées sur un raisonnement plus ou moins exact, devant certains faits qui semblent parler brutalement, vous me trouverez peut-être bien osé de venir soutenir cette thèse devant vous : ***Les végétaux ne dégénèrent pas***.

Je m'explique.

On confond la dégénérescence générale avec une sorte de décadence individuelle, provoquée par l'absence des milieux qui favorisent la vie et la reproduction de la plante dans des conditions normales.

D'abord, l'espèce proprement dite dégénère-t-elle? Non ; car s'il en était ainsi, combien d'espèces se seraient déjà métamorphosées ou auraient disparu du globe! Si des essais de naturalisation sont restés infructueux, c'est que l'homme n'a pas su donner aux sujets expérimentés le sol, le climat, etc., propres à leur existence.

Les espèces végétales qui existaient au lendemain des temps antédiluviens sont les mêmes aujourd'hui; aucune n'a disparu, aucune n'a surgi.

Les nouvelles espèces qu'on découvre avaient échappé à nos pères, ou bien étaient restées dans l'oubli.

Maintenant, est-ce la variété qui dégénère? Du premier abord, il semblerait qu'elle y est plutôt disposée; mais en y réfléchissant bien, on reconnaît encore que, par le fait d'une culture défectueuse, d'une multiplication mal raisonnée, il peut en résulter une sorte de détérioration apparente, chronique même, susceptible de vivre aussi longtemps que la plante, mais non génériquc, nous voulons dire inconnue chez les sujets de la même variété qui ne sont pas nés de l'individu infirme.

Prenons pour exemple les panachures, les maculatures, les écorces dorées, zébrées, les feuillages pourprés, etc. Ce sont des écarts de végétation que nous attribuons au hasard. L'horticulteur les propage par voie de multiplication artificielle, marcottage, bouturage, greffage, et recherche alors les variations les mieux accentuées, afin de reproduire une *nouveauté* distincte du type. Les collections se trouvent ainsi augmentées d'une sous-variété qui vivra aussi longtemps que les multiplicateurs sauront reproduire l'anomalie.

Mais cette déviation dans l'organisme naturel de la plante est visible; on la constate, on la juge facilement. Supposons qu'au lieu d'être pour ainsi dire externe, elle soit interne, ou, pour être plus exact, supposons que cette perturbation ne soit pas visible; qu'arrivera-t-il? Si vous prenez comme élément de multiplication un fragment de végétal ainsi altéré, vous reproduisez la détérioration sans vous en apercevoir. En conséqence, votre arbre sera susceptible de donner une végétation anormale, une floraison irrégulière, une fructification défectueuse, suivant la nature du vice inhérent au fragment multiplié.

Par le fait d'une multiplication considérable, un pareil

végétal, taré sans que l'on s'en doute, deviendra à son tour le point de départ d'une série de plants avariés, parce que, je le répète, la défection est invisible, et ses effets n'ont point encore paru. C'est alors qu'à la suite de plusieurs générations, où l'écart s'est transmis de mal en pis, on s'écrie : La plante a dégénéré..

On ne saurait donc invoquer ici la régénération ou le retour au type par le semis, puisqu'il est reconnu que non-seulement le malaise n'est pas héréditaire par la semence (la graine d'arbres souffrants peut aussi bien produire des plants vigoureux que la graine d'arbres bien portants est susceptible de produire des sujets vicieux), mais la majorité des variétés et sous-variétés jardinières exige la multiplication artificielle pour être bien fixée. Ainsi, le prunier de reine-claude reproduit, il est vrai, par ses noyaux, des pruniers de reine-claude; seulement les uns auront les fruits plus gros, d'autres moins colorés, ceux-ci plus fades, ceux-là moins fertiles, etc., tandis que le greffage ne provoque pas ces variations.

S'il fallait citer encore un exemple, je dirais que dans la culture du rosier remontant, il existe des variétés qui poussent de longs rameaux sans fleurs; c'est un défaut. Le multiplicateur y obvie en prenant des boutures ou des greffes uniquement sur les rameaux florifères et à leur sommet, là où les boutons à fleurs naissent habituellement.

Il s'agira donc toujours de choisir sévèrement les branches à greffer, à bouturer ou à marcotter, les plus saines, les mieux constituées, vivaces sans être branches gourmandes, plutôt de moyenne grosseur sans être brindilles malingres.

Mettons un instant de côté notre raisonnement et abordons la question sous une autre face.

Le mot dégénérescence est surtout prononcé en ce qui concerne les arbres fruitiers; d'abord parce que l'on consulte les moindres nuances dans la robusticité du sujet ou dans la saveur du fruit, et que l'on ne tient pas assez compte

des modifications suscitées par la nature du terrain et l'état de température sur les arbres de pareille variété. D'ailleurs, les fruits ne varient-ils pas dans la même récolte, ou d'une année à l'autre, sans que pour cela il y ait une dégradation radicale?

D'après quelques auteurs, les anciennes sortes de poires ne seraient plus ce qu'elles étaient jadis. Sur quels principes, sur quels faits base-t-on une pareille erreur? Le poirier n'est-il pas un arbre de notre région? Il ne saurait donc y dépérir. Est-on bien sûr, par exemple, que le *Beurré gris*, le *Doyenné*, la *Crasanne*, ne soient plus ce qu'ils étaient à une époque antérieure? Je soutiens qu'ils sont les mêmes.

En l'absence de toute confrontation, figurez-vous qu'un auteur décrive la *Poire Royale d'hiver* à Marseille, le *Bon-chrétien* à Auch, le *Saint-Germain* à Beaune; il ne manquera pas de leur décerner un brevet de fruit de première qualité en plein vent. Cultivez-les ailleurs, avec des conditions moins favorables, — dans le département de l'Aube, par exemple, — le résultat n'étant pas à la hauteur des promesses, vous serez entraîné à deviner une dégénérescence. Eh bien, recourez au type de la variété toutes les fois qu'il n'est pas décrépit, vous lui reconnaîtrez les mêmes qualités viriles de son origine, témoin le dessin des poires *Bezi de Chaumontel*, produites par l'arbre-mère dans la forêt de Luzarches (Seine-et-Oise), et figurées par Duhamel en 1765, cent ans après la naissance de l'égrin.

Autrefois les rapports entre les producteurs manquaient; le monde horticole ne jouissait ni de sociétés, ni d'expositions, ni de publications périodiques, et encore moins de congrès; les observateurs ne se communiquaient guère le résultat de leurs recherches, de telle sorte que les auteurs écrivaient sous leur inspiration personnelle; or, la postérité, sur plus d'un point, doit infailliblement se trouver trompée. Il est hors de doute que les carpographes ont souvent le tort de poser leur description au point de vue le plus avanta-

geux, et que, chez nos ancêtres, la majeure partie des arbres fruitiers plantés en espalier dans les couvents et les manoirs produisaient davantage et de plus beaux fruits. Je citerais une foule d'arguments semblables pour démontrer que, dans nos doléances, nous ne nous rendons pas assez compte du départ des circonstances environnantes, ni du chemin parcouru; alors, les conséquences de notre raisonnement sont elles-mêmes faussées.

A mon avis, la dégénération végétale est un préjugé, un on-dit, qui ne résiste ni au raisonnement théorique, ni à l'expérience des faits.

N'en est-il pas de même dans le règne animal? Si nous jetons un coup-d'œil sur la race humaine, et que nous y rencontrions des infirmes, des poitrinaires et des sots, est-ce à dire que l'homme dégénère? Non, Messieurs, les faiblesses personnelles, les erreurs d'une époque ne rompent pas l'équilibre général de la nature.

Où en serions-nous si les sources de la génération jaillissaient de la plaie gangrénée de la dégénérescence? Et si le règne végétal était abâtardi, frappé de malédiction, verrions-nous encore ces forêts majestueuses, ces jardins plantureux, cette immense production alimentaire qui marche avec progrès?

Sans vouloir opposer l'optimisme au pessimisme, croyez-vous que la vigne qui enivra Noé fût supérieure au *pineau* de Vougeot, au *riesling* du Johannisberg, réservés à la table des grands. Les cerises importées triomphalement de Cérasonte à Rome par Lucullus, de gastronomique mémoire, valaient-elles les cerises anglaises, que les paysans de Saint-Bris entrent par wagons et bateaux à Paris et à Londres, villes moins luxueuses, dit-on, que Rome l'ancienne? Les bois de cèdres sur le mont Liban, d'où Salomon tira les colonnes de son temple, n'ont-ils donc pas continué à prospérer d'une façon splendide qui a émerveillé deux génies de notre siècle : Châteaubriand, Lamartine? Trouveriez-vous dans

l'antiquité un peuplier comparable à l'étonnant exemplaire que possède auprès de Troyes un membre de la Société Académique de l'Aube? Je borne là mes citations, et je répète : le règne végétal ne dégénère pas.

J'ai développé cette idée l'année dernière au Congrès d'horticulture et de botanique d'Amsterdam, en présence des sommités de la science. La discussion qui s'en est suivie m'a prouvé que les applaudissements de mes collègues et le signe de tête affirmatif des savants qui m'ont écouté pouvaient se traduire ainsi : Praticien, vous avez raison.

Troyes, le 17 août 1866.

NOTICE

SUR LES

MÉTÉORITES TOMBÉES A SAINT-MESMIN

Le 30 Mai 1866

PAR M. JULES RAY

MEMBRE RÉSIDANT



« Nunciatum est lapidibus pluisse. » (TITE-LIVE.)
« Decidere crebrò lapidem non est dubium. » (PLINE.)

Depuis plusieurs années, le phénomène des aérolithes avait fixé notre attention, non pas que nous eussions la prétention de chercher à résoudre ce grand problème de la science ; une telle pensée ne pouvait trouver place dans notre esprit, et notre ambition était moins grande : nous voulions simplement découvrir quelqu'un de ces trésors météoriques pour en enrichir le Musée de Troyes. — Nous désirions surtout, pour notre collection de météorites, une richesse locale qui pût, en augmentant la valeur de cette collection, offrir aux visiteurs troyens un intérêt plus particulier. Pour atteindre ce but, nous n'avons négligé ni pas ni démarches. Nous prêtions l'oreille à tous les échos du

département, et, quand nous avions cru saisir un bruit de chute d'aérolithe, nous dirigions aussitôt nos recherches du côté où s'était produit le phénomène.

Plus d'une fois nous nous sommes réjoui dans la pensée de voir se réaliser nos désirs et notre espoir ; mais, après de vaines démarches, nous ne constations que l'inexactitude ou l'insuffisance des renseignements obtenus, heureux encore de ne pas nous heurter à quelque pierre insignifiante.

Mais enfin nos déceptions sont oubliées ; les renseignements que nous avons reçus sont exacts : le 30 mai 1866, un météore a éclaté dans notre département ; et, nous avons hâte de le dire, le Musée de Troyes possède aujourd'hui les monuments authentiques de cet intéressant phénomène.

Il était convenable que la Société Académique de l'Aube enregistrât dans ses *Mémoires* ce fait météorique ; voilà donc pourquoi nous avons entrepris de relater les différentes circonstances dans lesquelles il s'est produit. — Dans la pensée qu'il ne serait pas non plus hors de propos de dire quelques mots sur cette grande question, nous avons ouvert le peu d'ouvrages qui se trouvaient autour de nous ; et, en faisant nos recherches, nous nous sommes plus d'une fois surpris à envier le bonheur de ce médecin de l'antiquité dont il est fait mention dans la *Bibliothèque* de Photius (article Damascius) : . . . *Eusebius dixit... vidisse globum ignis celeriter decidentem, seque, igne jam extincto, ad globum cucurrisse, et illum tanquam bætulum accepisse, et rogasse cujus dei esset, et respondisse...!* Mais, hélas ! avec lui s'est perdu son secret ; nous ne savons plus faire parler les pierres météoriques, nous ne connaissons pas de médium capable de nous aider en pareille circonstance, et maintenant nous devons nous en tenir aux simples données de la science.

Notre ami, M. l'abbé Garnier, a relevé, à notre intention, les textes grecs et latins des auteurs de l'antiquité qui

avaient quelque rapport avec le sujet qui nous occupe. Nous avons été surpris de la quantité des documents qui sont enfouis, épars, dans les écrivains de la Grèce et de Rome; et, une fois de plus, nous avons pu constater que les idées nouvelles sont quelquefois bien anciennes. — En étudiant ces documents, exhumés pour nous, nous avons regretté de ne pouvoir les utiliser dans une notice comme celle-ci.

Il faudrait, en effet, un gros livre pour enregistrer tous les écrits publiés sur les pierres tombées du ciel. Il en est question dans Moïse et dans Josué; plusieurs chutes sont citées dans les auteurs de l'antiquité : dans César, dans Tite-Live, dans Valère-Maxime, dans Pline l'Ancien, dans Dion Cassius, dans Ammien-Marcellin, dans Julius Obsequens. — L'histoire grecque en fournit aussi des exemples, comme on peut le voir en parcourant Anaxagore, Plutarque, Photius et autres. — Les Chinois ont également leur catalogue raisonné de chutes d'*Etoiles de feu*. Ils se sont occupés du phénomène des aérolithes bien avant nous; le mémoire qu'Abel Rémusat a publié en 1819, dans le *Journal de Physique*, nous apprend que les observations chinoises remontent à l'année 644 avant Jésus-Christ, date de la première chute mentionnée.

Les aérolithes ou météorites sont des masses minérales qui semblent enflammées, et qui, des régions élevées, se précipitent sur la surface de la terre; dans leur mouvement horizontal, ils ressemblent à des globes en feu qui paraissent lancer des étincelles, et laissent ordinairement derrière eux une queue brillante. Souvent le météore disparaît à l'horizon sans qu'on ait remarqué d'autre phénomène; mais quelquefois la masse enflammée éclate avec de très-fortes détonations. Enfin, si l'on est rapproché de l'endroit où a lieu l'explosion, on entend des sifflements produits par la chute d'un ou de plusieurs corps pesants. La surface des aérolithes est brûlante quand ils arrivent sur la terre, et cette

chaleur est due évidemment à la résistance de l'air pendant leur trajet à travers l'atmosphère. Voici ce que M. Daubrée dit à ce sujet : « Il est certain que ces masses, en circulant » dans les espaces, ne possèdent point une température » élevée ; par leur entrée dans notre atmosphère, elles ac- » quièrent une incandescence subite, qui sans doute les fait » éclater, mais qui, tout en vitrifiant leur surface, n'a point » modifié l'intérieur des éclats. Celui-ci représente donc » l'état de la masse tel qu'il était dans les espaces, et, jus- » qu'à un certain point, par conséquent, l'état des corps » planétaires dont ces fragments sont des échantillons. » — Leur extérieur est généralement recouvert d'une croûte noirâtre, vitreuse, qui contraste avec l'aspect intérieur.

Quelques observations peuvent faire croire que le bolide, dans sa marche planétaire autour de notre globe, lance quelquefois des fragments projetés par la rotation ou par la dilatation que cause la chaleur des surfaces; on le voit alors continuer sa course et disparaître à l'horizon sans toucher la terre. C'est peut-être ce qui s'est passé près de Troyes, le 20 octobre 1865. A six heures du matin, on a observé le passage d'un bolide qui suivait la direction du sud-est au nord-ouest. Une détonation assez forte a eu lieu au-dessus de la commune de Sainte-Savine, mais la masse enflammée a continué son chemin, et on l'a vue se dirigeant du côté de Paris. Quelquefois donc le météore n'éclate que partiellement et poursuit sa course horizontale. Les éclats que le bolide a dû lancer à l'ouest de Troyes n'ont pu être retrouvés.

D'où proviennent ces globes enflammés qui décrivent d'énormes spirales autour de la terre? D'où partent ces météorites dont la chute sur notre planète excite à un si haut point et si légitimement la curiosité? — Ces masses errantes sont-elles des fragments de corps planétaires, brisés à des époques indéterminées, et qui entrent dans la sphère d'attraction de la terre? C'est là sans doute une question

qui exercera souvent encore la sagacité des savants et la curiosité de tous, et nous croyons que l'on pourra encore répéter longtemps cette pensée écrite sur la pierre d'Ensisheim (Haut-Rhin) :

De hoc multi multa, omnes aliquid, nemo satis.

Cette inscription était attachée à la pierre tombée du ciel, près de Colmar, le 7 novembre 1492, et qui, devenue célèbre, avait été suspendue dans l'église d'Ensisheim par les ordres de Maximilien, roi des Romains, fait empereur d'Allemagne l'année suivante.

L'origine des bolides n'est donc pas encore expliquée d'une manière irrécusable et a donné lieu à bien des hypothèses. Voici les différentes opinions émises à ce sujet :

Gassendi (1627), Fréret (1717), De Muschenbroeck (1739), Barthold (1800), et Deluc (1801), pensaient que les corps tombés du ciel sont des fragments de roche lancés à une grande hauteur par les volcans de la terre ou par les ouragans.

D'autres savants, tels que Agricola (1546), Lemery (1700), Stahl (1723), Lavoisier (1772), Gronberg (1772), Patrin (1801), prétendaient que les aérolithes sont des substances minérales fondues par la foudre à l'endroit même où on les a trouvées.

Descartes (1645), Lesser (1735), Goyon d'Arzas (1790), William Hamilton (1796), Edward King (1797), Eusèbe Salverte (1802), Izarn (1803), ont regardé les météorites comme des concrétions formées dans l'atmosphère.

Les premiers savants qui ont admis les aérolithes comme étant des masses étrangères à notre planète sont : Chladni (1794), Laplace (1802), Biot et Poisson (1802).

Cependant, il faut dire que, malgré l'opinion de quelques savants, jusqu'au commencement de ce siècle, le phénomène des pierres tombées de l'atmosphère n'était pas géné-

ralement admis, ou du moins qu'il paraissait fort incertain.

En 1802, les travaux d'Edward Howard, en Angleterre, ceux de Pictet, en Suisse, et ceux de Vauquelin, en France, ébranlèrent la conviction des incrédules et provoquèrent de nouvelles recherches. L'impossibilité du phénomène que l'on niait commença alors à devenir douteuse, et l'opinion de Laplace éveilla sérieusement l'attention. « Il est possi-
» ble (dit-il) qu'il tombe sur notre globe des masses lancées
» par les volcans de la lune. Ne rejetez donc pas comme
» impossible un fait qui mérite d'être soigneusement exa-
» miné : recueillons d'abord tous les faits de ce genre ; tâ-
» chons d'en constater la réalité, et, si la physique terres-
» tre ne nous en explique pas l'origine, nous pouvons la
» trouver dans la physique céleste. » — Bientôt, l'aérolithe, tombé en plein jour à l'Aigle (Orne), le 26 avril 1803, et qui fut l'objet d'une enquête de la part de l'Académie des sciences, dissipa tous les doutes. Ce fut M. Biot, le plus jeune des membres de l'Institut, qui, envoyé sur les lieux, fit le rapport.

Dans l'état actuel de la science, on considère les aérolithes comme des *Astéroïdes*, c'est-à-dire de petits corps planétaires invisibles pour nous à cause de leur petitesse, et disséminés dans l'espace où ils circulent autour du soleil, suivant les lois générales de la gravitation. S'ils viennent à se rapprocher de notre planète, ils deviennent lumineux par leur frottement contre les molécules de l'air et peuvent tomber à la surface de la terre, par suite de la force d'attraction ; mais ordinairement ces astéroïdes, n'entrant dans l'atmosphère terrestre qu'à de très-grandes hauteurs, ne feraient que s'enflammer en passant et redeviendraient invisibles en ressortant de cet atmosphère ; c'est là ce qui constituerait les étoiles filantes. — On a remarqué que, le 10 août et le 13 novembre, les étoiles filantes sont plus nombreuses,

ce qui semble indiquer qu'à ces époques de l'année la terre se trouve le plus rapprochée de l'orbite qui contient le tourbillon de ces petits corps. Ainsi, d'après cette hypothèse, qui est l'opinion d'Arago, les étoiles filantes seraient des phénomènes du même ordre que les aérolithes; elles prendraient le nom de bolides, quand elles présenteraient un disque appréciable, et celui d'aérolithes ou météorites, quand leurs fragments tomberaient sur la terre.

Les diverses météorites connues se rapportent à deux grandes divisions : les pierres météoriques, et les fers météoriques. — Le Muséum de Paris possède plus de cent échantillons des premières, et plus de soixante fers météoriques. Mais nous croyons que la plus riche collection que l'on puisse citer est celle du Cabinet Impérial de Minéralogie de Vienne; M. Hoernes, le directeur de ce riche Musée, nous apprend qu'il possède deux cent trente météorites différentes.

Les Pierres météoriques se reconnaissent toujours assez facilement à une croûte noire plus ou moins vitreuse qui les recouvre, et qui est due à une fusion superficielle opérée pendant leur trajet à travers l'atmosphère. — M. Daubrée distingue trois types principaux dans les pierres météoriques :

1°. *Type magnésien.* — Ordinairement ces pierres se composent de silicates à base de magnésie et de protoxyde de fer, et renferment du fer natif disséminé dans la masse. Ces météorites ont une cristallisation très-confuse et à peine agrégée; si on les plonge dans l'eau, on voit l'eau s'introduire dans les pores de la pierre, et l'air qui pénétrait les interstices s'échapper en produisant une sorte de petit bouillonnement. Le peu de densité de la roche, qu'une humidité prolongée doit complétement désagréger, facilite nécessairement la décomposition de ces sortes de météorites quand elles restent exposées sur la terre; ce qui peut expli-

quer pourquoi on retrouve si peu de pierres météoriques dans la nature : c'est ce premier groupe que M. Daubrée nomme le type commun. (Chutes de l'Aigle, de Charsonville, de Vouillé, de Château-Renard, de Montrejeau, de Saint-Mesmin.)

2°. *Type charbonneux.* — D'autres météorites plus rares, formées de divers silicates magnésiens, sans fer natif, sont remarquables par la présence de matières charbonneuses et de matières volatiles. (Chute d'Orgueil.)

Quel intérêt n'offre pas une pareille météorite? quelles idées ne provoque pas un simple fragement exposé dans un Musée? — Le visiteur indifférent peut s'étonner que l'on conserve une pareille chose dans une vitrine ; mais d'autres s'arrêtent et ne peuvent s'empêcher de donner cours à leurs pensées : — pour produire une matière charbonneuse, du charbon, il faut une matière organique; or, cette matière ne peut être, pour le moins, qu'une substance végétale; — puis les idées, entraînées par le raisonnement, sont amenées à ceci : que là où il existe des végétaux, il y a aussi des animaux; enfin, la dernière conséquence conduit à ce résultat, que les débris lancés sur la terre doivent provenir d'une autre terre qui nourrit des végétaux, et que des animaux habitent... — Nous n'avons encore vu de ce type que la météorite d'Orgueil, mais on sait que Thénard avait déjà trouvé du charbon dans une météorite tombée dans le Gard.

3°. *Type alumineux.* — Une catégorie plus rare encore de pierres météoriques renferme celles qui, sans fer natif, contiennent beaucoup d'alumine et très-peu de magnésie. (Chute de Juvénas.)

Les Fers météoriques sont formés de fer natif allié à des sulfures et à des phosphures de fer. Polie et passée à l'acide, leur surface présente cette espèce de damasquinure ou plutôt ces lignes régulières, dues à l'interposition des phosphures de fer et de nickel, et que l'on nomme figures

de Widmanstaetten, du nom du savant qui, le premier, les a fait connaître. (Chutes de Toluca, de Caille.) Quelquefois la masse de fer est pénétrée de péridot. Ce péridot, en se désagrégeant à la longue, laisse le fer isolé, comme on le voit dans le fer de Sibérie, découvert par Pallas, et la météorite ressemble alors à une éponge métallique. (Chute de Sibérie.)

Le Musée de Troyes possède des échantillons des onze chutes citées, comme exemples, dans la nomenclature qui précède.

On n'avait pas encore constaté la chute de pierres météoriques dans le département de l'Aube. Le fait suivant, indépendamment de l'intérêt local que nous y attachons, a une importance scientifique, en raison de la rareté de ce phénomène. — Quoique le récit de l'événement présente beaucoup d'analogie avec les observations antérieures, il importe néanmoins de le consigner avec soin pour qu'il puisse servir de document authentique.

Le 30 mai 1866, à trois heures et demie du matin, par un temps calme, sans pluie, et par un faible vent du sud-ouest, le ciel n'étant assombri que par de légers nuages, on aperçut, entre Méry-sur-Seine et Payns, un globe lumineux qui traversait l'espace avec une extrême rapidité, en répandant au loin une vive lumière figurant un éclair rougeâtre. — Bientôt après l'apparition de cette lumière, une détonation des plus violentes avait lieu dans les airs. Cette détonation, que l'on a comparée à une décharge d'artillerie, fut suivie d'autres détonations moins fortes qui se succédèrent à une seconde d'intervalle. Ces détonations furent encore accompagnées d'autres, plus faibles, semblables à des feux de peloton, se succédant rapidement. — C'était une masse météorique enflammée qui éclatait dans l'atmosphère au-dessus de Saint-Mesmin. — Peu après, à la suite de ces détonations, on vit une traînée enflammée se précipiter vers la terre, et, presqu'en même temps, on entendit, près de

Saint-Mesmin, des sifflements produits par les éclats du bolide, qui fendaient l'air, et qui s'enfonçaient dans le sol.

La direction de la trajectoire décrite par le bolide était du nord-ouest au sud-est. Ce bolide semblait donc se diriger de Paris vers Troyes.

Au-dessous de Saint-Mesmin, la lumière a été observée à Montereau, à Nangis, à Maison-Rouge, à Bray-sur Seine, à Flamboin, à Nogent-sur-Seine, — et sur la rivière de l'Aube par des mariniers, entre Viàpres-le-Petit et Plancy. Le bolide offrait aux spectateurs l'aspect d'un globe de feu, se mouvant avec une très-grande rapidité, laissant derrière lui une longue traînée lumineuse, et lançant des étincelles.

Au-dessus de Saint-Mesmin, la lumière a été vue à Payns, à Saint-Benoît-sur-Seine, à Saint-Lyé, mais non audelà de la Chapelle-Saint-Luc.

Les détonations ont également été bien plus observées au-dessous de Saint-Mesmin; elles ont été perçues jusqu'à Montereau et à Maison-Rouge. — Au-dessus de Saint-Mesmin, on ne nous a pas dit qu'elles eussent été entendues plus loin que la Chapelle-Saint-Luc. Les uns ont comparé les détonations à des explosions de mines; d'autres, à des coups de canon; d'autres encore, à des feux de deux rangs. — Plusieurs personnes qui étaient couchées se sont relevées précipitamment, croyant que l'on frappait à leurs portes cochères, ou pensant que c'étaient leurs portes de granges qui roulaient sur leurs gonds. Ces expressions, uniformément répétées, ont été employées par plusieurs habitants de Saint-Mesmin et d'autres pays environnants.

Bientôt, soit le jour même, soit plusieurs jours après, on put constater la chute de cinq météorites :

1°. — M. Hippolyte Carré, employé de la ligne de l'Est, a ramassé une météorite sur le déblai de la voie ferrée, entre le pont du chemin de fer et la station de Saint-Mesmin, dans la contrée du *Haut-de-la-Garenne*. Se trouvant sur la voie même au moment de l'événement, M. Carré fut té-

moin des circonstances racontées plus haut. Le sifflement produit par la chute fut tellement vif que M. Carré, quoiqu'éloigné de plus de 60 mètres, en a été fortement impressionné, et qu'à six heures du matin il ressentait encore un bourdonnement dans les oreilles. Aussitôt après ce sifflement, il entendit un bruit sourd, semblable à celui d'un corps pesant qui se serait enfoncé dans le sol. Le jour même, en recherchant l'endroit où avait eu lieu cette chute, il trouva la pierre météorique dont le sifflement l'avait tant effrayé. Elle s'était enfoncée dans un sol un peu consistant, composé d'un gravier assez compact, et avait formé un trou de 25 centimètres de profondeur. Son poids était de 4 kilog. 520 grammes.

2°. — Un autre aérolithe est tombé, au même moment, entre les Grès, commune de Fontaine-Saint-Georges, et Saint-Mesmin, dans le lieu dit *le Bas-de-Brun*. Il a été trouvé le 31 mai, par M. Fromonnot, gendarme aux Grès. M. Fromonnot, ayant remarqué sur le chemin un endroit défoncé, alla chercher M. Némons, chef de station à Saint-Mesmin, pour l'aider dans ses investigations. La pierre météorique fut sortie du trou avec soin; elle pesait 2 kilog. 910 grammes, et avait pénétré de près de 30 centimètres un sol de terre végétale. — Dès le lendemain, M. Fromonnot et M. Némons, avec l'empressement le plus généreux, faisaient déposer le précieux fragment au Musée de Troyes.

3°. — M. Protat (Laurent), cultivateur au hameau de Courlanges, commune de Saint-Mesmin, a ramassé une troisième météorite, sur le chemin vicinal qui sort au couchant de Saint-Mesmin, dans la contrée dite *la Haute-Borne*, de l'autre côté de la route impériale. Avant M. Protat, le berger de M. Piffre, de Saint-Mesmin, avait remarqué cette météorite; après l'avoir sortie du trou où elle s'était très-peu enfoncée, et après l'avoir examinée, il l'avait rejetée sur le chemin, et c'est là que M. Protat l'a trouvée. Ce n'est donc pas la force de projection qui l'a fait ressortir de terre,

comme on l'a d'abord cru. Cette masse pesait 1 kilogramme 870 grammes.

4°. — Peu de temps après ces trois découvertes, un moissonneur a trouvé, dans un champ de la contrée du *Boucherville*, sur le finage de Saint-Mesmin, et de l'autre côté de la route impériale, un autre débris météorique et l'a rejeté dans un sillon. C'est là que M. Godret-Sibylle, cultivateur au hameau de Courlanges, l'a ramassé. Son poids était de 760 grammes; quand nous l'avons vu, il était mutilé, et ne pesait plus que 617 grammes.

5°. — Enfin, à la même époque, M. Paulin (Constant), cultivateur à Courlanges, a encore rapporté une météorite (celle-ci est la plus petite des cinq), qu'il avait trouvée dans la contrée des *Ronces,* de l'autre côté de la route impériale. Quand nous avons eu l'occasion de la peser, son poids était de 438 grammes; mais quelques très-petits morceaux en avaient été détachés.

Ces cinq météorites sont les seules qui ont été trouvées. Les endroits où elles ont été ramassées sont assez éloignés les uns des autres. Ainsi, la pierre trouvée dans la contrée des Ronces peut être éloignée de celle du Bas-de-Brun de 2 kilomètres. Celle-ci est tombée à 660 mètres du n° 1, et à 1850 mètres du n° 3. La distance qui sépare le n° 1 du n° 3 est d'environ 1500 mètres.

Nous avons eu occasion de voir et de tenir ces pierres météoriques; elles présentent le même aspect et ont une parfaite analogie entre elles; pour nous, elles paraissent venir évidemment d'une masse commune. — Leurs formes sont irrégulières et ressemblent, soit à de petites masses arrondies, avec de nombreuses dépressions remarquables, soit à des pentaèdres ou à des parallélipipèdes peu symétriques et grossiers. — Leurs angles et leurs arêtes sont arrondis d'une manière caractéristique.

La croûte superficielle, produite par la fusion de la surface, ressemble à un émail mat et noirâtre; étant mouillée,

cette surface devient momentanément noire. — Quelques-unes des surfaces sont plus profondément fondues que d'autres, et alors l'émail a un peu de brillant. Sur quelques points, cet émail semble avoir été vitrifié et avoir été assez chauffé pour former des coulures vernissées. — On peut croire que certaines météorites, pendant leur trajet dans l'air, ont éclaté ayant déjà une croûte formée, et qu'alors une nouvelle croûte, n'ayant pas la même épaisseur, se sera reformée sur les endroits rompus.

L'intérieur fraîchement cassé ressemble à une roche grisâtre, ayant des parties blanches, confusément mélangées à d'autres plus foncées. Cette substance pierreuse est parsemée de grains métalliques, formés de fer allié au nickel, et présente d'autres parcelles plus grosses, à éclat métallique, dues à du fer sulfuré, et à du fer chromé. — Les cinq météorites de Saint-Mesmin appartiennent au type magnésien de M. Daubrée. Nous donnerons plus loin l'analyse que M. Pisani a présentée à l'Académie des sciences.

La Société Académique de l'Aube doit de grands remerciements à M. Chalons-Menuelle, demeurant à Saint-Mesmin, pour l'empressement qu'il a mis à nous avertir et à nous donner les premiers renseignements. M. Chalons avait lu, dans les journaux, la Circulaire de M. Is. Salles, préfet de l'Aube, en faveur du Musée, et avait tout de suite compris l'importance d'un fait de cette nature.

En présence de la publicité acquise presque immédiatement par cet événement scientifique, nous ne pouvions plus en conserver la primeur pour une séance de la Société Académique, et, le 12 juin, nous communiquions une note au journal l'*Aube,* note qui a été reproduite par plusieurs journaux.

Avertis par la voix publique, M. Daubrée, membre de l'Institut, professeur au Muséum de Paris; M. le marquis de Vibraye, correspondant de l'Institut; M. Sæmann, membre

de la Société géologique de France, et d'autres savants, sont aussitôt arrivés à Troyes pour prendre des renseignements; et, dès le 18 juin, M. Daubrée communiquait à l'Académie des sciences une notice sur les météorites tombées le 30 mai 1866. (Voir *Extrait des comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, dans le tome LXII.)

Le Musée de Troyes ne possédait encore aucun aérolithe recueilli dans nos contrées, puisqu'aucune chute de pierres météoriques n'avait été constatée jusqu'à présent dans le département de l'Aube, ainsi que nous l'avons déjà dit : nous devions donc attacher le plus grand intérêt au fait météorique de Saint-Mesmin. — C'était, il nous a semblé, un droit et un devoir pour la Société Académique de l'Aube de profiter, pour son établissement scientifique, de cette bonne fortune locale. — Qu'on nous permette, en terminant, de faire un appel à toutes les personnes amies des sciences et de leur pays : si un phénomène analogue venait à se reproduire dans nos contrées, la Société Académique de l'Aube recevrait avec la plus vive reconnaissance les communications qu'on voudrait bien adresser aux Conservateurs de son Musée.

Troyes, le 15 juin 1866.

La Société Académique de l'Aube, dans sa séance du 15 juin 1866, en votant l'impression de ce travail, a chargé l'auteur de le compléter, en y ajoutant les documents qui viendraient postérieurement à sa connaissance.

Le Secrétaire de la Société,

HARMAND.

ANALYSE

des

AÉROLITHES DE SAINT-MESMIN

Par M. Félix PISANI.

Cette pierre météorique est analogue par son aspect à celles déjà connues, de couleur grise et renfermant des grains de fer et de pyrite. Sa densité est de 3,426. Elle est magnétique. Attaquable en partie par l'acide chlorhydrique avec dégagement d'hydrogène sulfuré, la pyrite qu'elle contient n'est pas attirable. N'ayant pu avoir que quelques petits fragments de cette nouvelle météorite, chez M. Sæmann, je n'ai pu faire qu'approximativement la séparation de la partie attirable au barreau aimanté. J'ai déterminé séparément la partie attaquable par l'acide chlorhydrique et la partie inattaquable.

Les fragments que j'ai eus avaient un peu de la croûte fondue extérieure de l'aérolithe.

Voici quels sont les résultats de l'analyse :

Partie attaquable	59,4.
Partie inattaquable	40,6.
Partie attirable (fer nickélifère). . .	5,6 pour 100 environ.

ANALYSE TOTALE.

Silice	38,10
Alumine	3,00
Magnésie	25,64
Oxyde ferreux	17,21
Oxyde de manganèse	traces
Potasse et soude	3,13
Chaux	1,09
Fer	4,94
Nickel	0,72
Pyrite	2,99
Fer chromé	2,18
	99,00

PARTIE ATTAQUABLE

		Oxygène.	
Silice	17,00	9,07	
Magnésie	19,54	7,80	
Oxyde ferreux	11,84	2,63	10,92
Soude	1,92	0,49	
Nickel	0,72		
Fer	4,94		
Pyrite ($Fe^7 S^8$)	2,99		
	58,95		

PARTIE INATTAQUABLE.

Silice	21,10
Alumine	3,00
Oxyde ferreux	5,37
Magnésie	6,10
Chaux	1,09
Potasse et soude	1,21
Fer chromé	2,18
	40,05

Paris, 18 juin 1866.

Nous devons remercier M. Pisani d'avoir bien voulu nous adresser le résultat de son analyse, en nous autorisant à le joindre à cette notice, dont il est le complément nécessaire.

M. Hoernes, le savant Directeur du Cabinet impérial de minéralogie de Vienne, après avoir examiné et comparé les météorites de Saint-Mesmin, leur a trouvé la plus grande ressemblance avec deux météorites connues : celle d'Heredia (San-José, Costa-Rica, Amérique centrale), tombée le 1er avril 1857, et celle de Dhurmsala (Punjab, Inde), tombée le 14 juillet 1860.

JULES RAY.

CONSIDÉRATIONS

SUR LA

SCROFULE DANS LA VILLE DE TROYES

PAR

M. LE Dr ARSÈNE VAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT.



Une étude complète de la scrofule à Troyes demanderait un travail étendu et la recherche d'éléments statistiques qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de rencontrer. Connaissant sous le point de vue médical la ville de Troyes depuis vingt-six ans, je me propose d'émettre ici quelques considérations sur les conditions de développement et sur la fréquence de la maladie, autant que possible, à un point de vue comparatif.

Si l'on veut bien examiner la topographie de la ville, la disposition de ses rues, leur orientation, l'état des logements habités par la classe ouvrière, et enfin l'ensemble des conditions hygiéniques propres à la localité, on se rend facilement compte de la fréquence de la scrofule, soit dans le temps passé, soit au moment présent. Il n'est pas de maladie, en effet, qui trouve plus facilement sa cause dans la

disposition des lieux aussi bien que dans les influences atmosphériques. — Ajoutons qu'elle est propre à certaines races et qu'elle est éminemment héréditaire, sans être aucunement contagieuse, comme quelques auteurs l'ont avancé à tort. La ville de Troyes est située dans une vallée; elle est parcourue par un grand nombre de cours d'eau et des amas d'eaux stagnantes l'environnent à l'est et au nord-ouest. Le climat est ordinairement humide; les brouillards sont fréquents, et il tombe chaque année une grande quantité d'eau sur le sol. La direction des principales rues est de l'est à l'ouest. Il en résulte que l'un des côtés est largement pourvu de soleil, tandis que l'autre reste dans l'ombre. — La plupart des rues transversales sont étroites, mal aérées et dans des conditions tout à fait anti-hygiéniques. Si nous examinons les logements en général, et notamment ceux de la classe ouvrière, nous trouvons là de nouvelles causes d'insalubrité. Il résulte de l'examen fait par la Commission des logements insalubres, qu'un très-grand nombre de chambres ou de cabinets, occupés par des familles de quatre, cinq, six individus, n'ont pas plus de quinze à vingt-quatre mètres cubes de capacité. Un grand nombre de cabinets même n'ont pas douze mètres cubes, et la Commission a dû les interdire pour la plupart. Les chambres dont la capacité paraît être suffisante sont éclairées par des fenêtres dites à guillotine insuffisantes et ne permettant pas à l'air de la partie supérieure de se renouveler facilement. Les cours ne sont pas nivelées, ni pavées; l'écoulement des eaux n'y est point assuré. Enfin des lieux d'aisances infects vicient l'air respirable; un grand nombre, établis sur des cours d'eau, empoisonnent ceux-ci. Qu'on n'aille pas croire que ce tableau est exagéré. Les faits sont patents, et chacun peut s'en rendre compte, soit par ses propres observations, soit en consultant les rapports de la Commission des logements insalubres déposés à l'Hôtel-de-Ville. Sans doute, de grandes améliorations sont apportées chaque jour, et l'on doit rendre aux

diverses administrations qui se sont succédées depuis trente ans la justice qu'elles ont beaucoup fait pour améliorer la salubrité. Cependant, quelles qu'aient été les améliorations réalisées, elles sont bien loin d'avoir remédié à tout le mal. J'en trouve la preuve dans la comparaison des logements visités en 1851 et 1852, et des mêmes habitations, objet de l'examen de la Commission qui fonctionne depuis l'an dernier. Donc, sous le rapport des logements, l'insalubrité est encore très-notable, et l'état sanitaire de la population qui les habite n'a pas encore sensiblement changé. Si je me transporte à vingt-six ans en arrière, et si j'établis une comparaison des maladies observées à ce moment et de celles que je vois maintenant, je trouve que la scrofule a continué à exercer ses ravages sous la double influence des mauvaises conditions hygiéniques et de l'hérédité. C'est d'ailleurs là un fait général. « On trouve la scrofule partout (dit M. Bazin, à qui on doit le travail le plus important qui ait été publié sur la scrofule), en France, en Angleterre, en Hollande ; les ravages qu'elle fait dans l'espèce humaine sont véritablement effrayants, et je ne crains pas de dire qu'elle enlève plus de victimes que les grandes épidémies de peste ou de choléra. On la rencontre à tous les âges chez les deux sexes, dans toutes les classes de la société. Il n'est peut-être pas une famille qui n'en offre au moins un exemple. »

A-t-elle considérablement diminué dans ces dernières années à Troyes, et peut-on dire qu'elle y existe à peine? J'ai contesté cette assertion, et je me propose d'examiner cette grave question avec toute l'attention qu'elle mérite.

Rappelons d'abord en peu de mots quelles sont les principales manifestations de la scrofule.

Le sujet scrofuleux présente, dans les premiers mois ou dans les premières années de la vie, diverses affections cutanées bien connues, désignées sous le nom de scrofulides. Les membres sont grêles, le ventre est volumineux, le teint

est pâle, les fonctions sont languissantes, il y a de la bouffissure générale, et très-souvent la tuberculose vient compléter la scène. Plus tard, les glandes lymphatiques externes du cou, de l'aisselle, de l'aine, se tuméfient, se ramollissent et suppurent au moyen d'ulcères atoniques très-difficiles à guérir. En même temps apparaissent des ophthalmies de nature spéciale, facilement reconnaissables par l'injection des vaisseaux conjonctivaux terminés par une ou plusieurs pustules, par la photophobie, les kératites ulcéreuses de longue durée. Un des phénomènes principaux, ainsi que l'a bien observé M. le D[r] Ancelon, c'est un coryza opiniâtre accompagné de céphalalgie persistante et particulièrement incommode par l'obstacle qu'il apporte à l'entrée de l'air dans les voies respiratoires. — Arrivant l'âge de la puberté, le développement est retardé, la nubilité est difficile, et, chez les jeunes filles, la chlorose ne tarde pas à apparaître. Je ne parle pas d'une foule d'autres affections, la plupart graves, qui, en établissant leur siége dans les poumons, le cerveau, les articulations, amènent si souvent des affections mortelles.

Tel est le tableau tracé à grands traits des manifestations de la scrofule.

Quel est donc l'état actuel de la majorité de la population de nos écoles, de nos fabriques, de nos salles d'asile? Ici encore, et tout d'abord, j'ai à citer M. le D[r] Ancelon. Dans une visite en 1864 aux écoles de Troyes, M. Ancelon a constaté que la population qui les fréquente est pâle, bouffie, qu'elle présente beaucoup d'ophthalmies ou de dispositions à cette maladie, et de coryzas, et que chez elle l'intelligence est au-dessous de la moyenne (Congrès scientifique, XXXI[e] session). Il constate, en un mot, qu'elle est essentiellement lymphatique, et que le lymphatisme va jusqu'à la scrofule. Je sais qu'on a nié la plus grande prédilection de la scrofule pour le tempérament lymphatique; mais pour Troyes, je crois que c'est là un fait incontestable. Si nous

considérons la population des fabriques, qui n'a été frappé, au moment de la sortie aux heures des repas, de l'aspect de ces jeunes filles et de ces jeunes garçons qui présentent à un si haut degré tous les attributs du lymphatisme? En 1840, les mêmes observations pouvaient être faites avec la seule réserve que j'énoncerai plus loin. Où est le travail statistique qui démontre le contraire? Si l'on n'en trouve point, force m'est de regarder comme réelle ma propre observation. Quant aux salles d'asile, je suis médecin de l'une d'elles depuis seize ans. Il est facile de prouver par le livre de comptes des dépenses de pharmacie de l'Hôtel-Dieu, qu'elles dépensent une somme notable de médicaments dirigés contre la scrofule, de houblon, de sirop antiscorbutique, d'huile de foie de morue, d'agents destinés à combattre les scrofulides, et qui, en vertu de l'axiome *naturam morborum ostendunt curationes,* constituent un sûr indice d'une disposition morbide spéciale. L'état ne s'est point aggravé pour les salles d'asile, mais il est le même qu'il y a seize ans, peu de temps avant leur fondation. Les enfants, les jeunes garçons, et surtout les jeunes filles qui entrent à l'hôpital, y viennent rarement pour des affections franchement inflammatoires. Les tumeurs blanches et les ulcérations chroniques sont loin d'être rares, et les ophthalmies scrofuleuses sont si communes, que jamais la salle des femmes, notamment, ne demeure une semaine sans en renfermer quelques-unes. On peut consulter sur ce point les religieuses chargées du service. Cette observation, pour ce qui concerne les jeunes filles, est d'accord avec la science, qui établit que chez les femmes la scrofule est dans la proportion de cinq, le nombre trois exprimant sa fréquence pour le sexe masculin. La marche de la maladie est si lente, que le séjour des malades se prolonge toujours fort longtemps, ainsi que l'examen des registres du mouvement peut le démontrer. Je conclus de ces faits que la scrofule est encore aujourd'hui, comme il y a trente ans, la maladie dominante à Troyes. Il y faut ajouter

les diverses espèces de phthisies qui la compliquent si souvent, que quelques auteurs ont confondu les deux maladies, ce qui est contraire à la saine observation.

Ce que j'ai dit des malades des salles d'asile et de l'hôpital, je puis le répéter pour les malades secourus par le Bureau de bienfaisance. Les quantités de houblon, de sirop antiscorbutique, de sirop de fumeterre, d'huile de foie de morue, d'iodure de potassium, etc., etc., et de beaucoup d'autres médicaments destinés à prévenir la scrofule ou à la combattre, ainsi que les diverses affections qui l'accompagnent, sont considérables. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter le tableau des dépenses de médicaments de l'an dernier, par exemple. — Le 1er et le 2e trimestre de 1865 ne donnent pas moins de 126 kilogr. d'huile de foie de morue employée. Le reste est en proportion. Les dépenses de médicaments du Bureau se sont élevées l'an dernier à près de 9,000 fr. Cette année, jusqu'au 10 août, elles atteignent près de 4,000 fr., et à moins de crédit nouveau, il ne reste plus à dépenser pour le reste de l'année qu'environ 1,700 fr. Il faut bien remarquer qu'il n'y a eu aucune épidémie, que les hivers n'ont pas été rigoureux, que le pain n'a pas été cher, etc. — Or, puisque nous avons à faire une comparaison, il y a une dizaine d'années, la somme représentée par les médicaments délivrés alors par l'hôpital aux indigents s'élevait à peine à 4,000 fr., et en tout ne dépassait pas 5,000 fr. Si l'on remontait plus haut encore, on trouverait que la dépense ne s'élevait pas même à ce chiffre. Puisqu'il n'y a point eu un grand nombre de maladies aiguës dans ces dernières années, ce sont donc les maladies chroniques qui expliquent le surcroît de dépenses. Parmi celles-ci, je suis en droit de placer en première ligne la scrofule. Les documents exposés ci-dessus me semblent servir de base solide à cette appréciation.

Est-ce à dire pour cela que certains établissements et un grand nombre de maisons particulières où les conditions

de l'hygiène sont bien observées ne présentent pas une immunité relative? Je suis bien loin de prétendre le contraire. Dans le rapport statistique si intéressant, présenté par M. Gayot à la Société Académique dans sa séance du 20 juillet, et destiné à prendre place dans l'*Annuaire* de 1867, il est noté que les maladies sont si rares chez les orphelins de Saint-Nicolas et de Saint-Martin-ès-Aires, que l'on peut dire qu'il n'y a presque jamais de malades. Mais j'en trouve la raison dans les excellentes conditions hygiéniques des deux établissements. A l'hospice Saint-Martin-ès-Aires, on fait de la médecine préventive, la meilleure et la plus logique. Mon honorable collègue et ami, M. le Dr Bacquias, administre en assez grande quantité l'huile de foie de morue, les amers, etc. A l'hospice Saint-Nicolas, je ne soumets les orphelins à aucune sorte de médication, et l'immunité est la même dans les deux établissements. Pour expliquer la conduite différente tenue à Saint-Martin-ès-Aires et à l'hospice Saint-Nicolas, il faut se rappeler ce que j'ai dit plus haut, savoir : que la scrofule comparée chez le sexe féminin et chez le sexe masculin est dans la proportion de cinq à trois. La disposition à la maladie chez les jeunes filles pourrait probablement être établie dans une plus forte proportion. Quelle différence, si l'on examine la population des rues qui environnent les deux établissements! C'est que, d'un côté, il y a de l'air, de l'eau saine et abondante, une bonne nourriture et un exercice salutaire; de l'autre, il y a des bouges, de la malpropreté, une alimentation insuffisante, et, il faut le dire aussi, du vice précoce, en un mot, tout ce qui constitue la misère physique et morale. Comparez, et vous serez frappés de cette lamentable différence; vous ne pourrez au moins douter de son évidence.

Dans le tableau que j'ai esquissé des manifestations de la scrofule, j'ai omis à dessein de parler des affections goîtreuses, par le motif que, selon les auteurs les plus accrédi-

tés, Lebert notamment, le goître n'appartient pas à la scrofule. Ce qui pourrait confirmer cette manière de voir, c'est la discussion qui s'est élevée à cet égard dans le sein du Congrès scientifique de 1864. Il a été établi que le goître était aussi fréquent chez les jeunes filles appartenant à la classe riche que chez celles de la classe pauvre. Il n'en est pas tout à fait de même pour la scrofule, qui est loin d'être absente dans la classe aisée, mais qui, assurément, n'y est pas si commune que dans la classe pauvre. Cependant j'avoue que cette opinion ne me semble pas parfaitement exacte. Le goître accompagne si souvent les autres lésions de la scrofule, que j'ai peine à l'en distraire. Un de nos honorables collègues a dit qu'il voyait moins qu'autrefois de ces goîtres volumineux qui avaient frappé son attention dans sa jeunesse. Cette observation est juste. Mais si le volume a diminué, le nombre a augmenté. La grande fréquence des *grosses gorges* à Troyes et même dans le département de l'Aube a été affirmée, de la manière la plus positive, par divers observateurs au Congrès de 1864. En même temps, on a constaté qu'une hygiène bien ordonnée et l'intervention de l'iode permettaient de les guérir beaucoup mieux qu'avant la découverte de ce précieux agent. Mais le fait de la fréquence n'a été contesté par personne. Par conséquent, on peut regarder le goître comme très fréquent au sein de la population troyenne.

Je crois avoir suffisamment démontré que, soit sous l'influence de l'hérédité, soit par l'action de causes occasionnelles, la scrofule n'a pas diminué de fréquence à Troyes et qu'elle est, avec la phthisie pulmonaire qui l'accompagne trop souvent, la maladie dominante. On pourrait établir ce fait plus solidement encore par l'examen comparatif du nombre des jeunes gens réformés chaque année pour le service militaire. Les chiffres me manquent; je crois cependant pouvoir affirmer que le nombre des réformés n'a pas diminué à Troyes, qu'il a plutôt augmenté.

Mais en même temps que je suis convaincu que la scrofule n'a pas moins de fréquence, je suis également persuadé que la guérison en est devenue plus facile, et que certaines formes graves de la maladie sont peut-être devenues moins communes. Je crois, avec Baudelocque, que l'amélioration des conditions d'habitation est surtout le point important, en étant d'avis avec Lebert, Bazin, Valleix, Milcent, etc., que l'observation de toutes les bonnes conditions hygiéniques est indispensable. Je joins donc mes efforts à ceux de mes collègues de la Commission des logements insalubres pour interdire tous les logements manifestement dangereux, ou pour demander leur amélioration quand elle est possible. Pour ce qui regarde ce côté de la question, aucune discussion ne me semble possible. Tous les observateurs doivent se rencontrer sur ce terrain.

Je termine ce travail par une observation relative à l'Hôtel-Dieu. Pour ce qui me regarde, je vois tant de *scrofuleuses*, que je ne crois pas à la moindre fréquence de la scrofule. Mais si dans un autre service, on avait cru constater le contraire, j'en pourrais peut-être trouver une explication très-acceptable dans les modifications survenues depuis quelques années dans le mode d'administration des secours de l'assistance publique. La nouvelle organisation des secours à domicile fournis par le Bureau de bienfaisance est une cause de diminution pour les consultations de l'Hôtel-Dieu. D'autre part, depuis à peine vingt ans, des Sociétés de secours mutuels, qui voient tous les jours s'accroître le nombre de leurs membres, se sont fondées. Ces divers changements permettent donc d'expliquer les motifs d'une plus grande rareté de la scrofule à l'Hôtel-Dieu pour les personnes qui croiraient l'avoir constatée.

En résumé, je conclus que la scrofule est endémique à Troyes ; qu'elle a été et qu'elle est encore la maladie dominante ; que là où les conditions hygiéniques sont excellentes, elle tend, sinon à disparaître, au moins à diminuer notable-

ment de fréquence, ou bien qu'elle présente moins de ces cas graves qu'on voyait autrefois ; mais que dans la grande majorité des habitations troyennes, ces bonnes conditions étant absentes, la maladie persiste et continue à exercer des ravages que ne démontrent que trop clairement les sommes dépensées annuellement pour y porter remède.

Troyes, le 17 août 1866.

NOTE

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE

PAR

M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

MEMBRE RÉSIDANT.



On sait que le célèbre abbé de l'Epée fut, au début de sa carrière ecclésiastique, accueilli à Troyes par l'évêque Jacques-Bénigne Bossuet, neveu du fameux évêque de Meaux. Un registre des Archives de l'Aube (1), fonds de l'évêché, permet de préciser cette notion.

Le 23 mars 1736, Jacques-Bénigne Bossuet, par la permission divine, évêque de Troyes, nomma curé de Saint-Benoît de Feuges maître Charles-Michel l'Épée, clerc du diocèse de Paris.

Le 31 mars de la même année, dans la chapelle du palais épiscopal de Troyes, Charles-Michel l'Epée, acolythe du diocèse de Paris, curé de Feuges, reçut le sous-diaconat du même Jacques-Bénigne Bossuet.

---

(1) Aujourd'hui coté G. 53, Inventaire de M. Vallet de Viriville, nº 37.

Le 15 mai suivant, Charles-François de l'Epée, et Françoise-Marguerite Varignon, sa femme, demeurant à Paris, rue Louis-le Grand, donnèrent à Charles-Michel de l'Epée, leur fils, sous-diacre du diocèse de Paris, une rente de 250 livres pour lui servir de titre patrimonial. Cet acte fut approuvé par Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes, le 20 août.

Le 22 septembre 1736, dans la chapelle du palais épiscopal de Troyes, Charles-Michel l'Epée, sous-diacre de Paris, curé de Feuges, fut ordonné diacre par Jacques-Bénigne Bossuet.

Le 28 mai 1738, le même évêque donna à Charles-Michel l'Épée, diacre de Paris, un canonicat dans l'église collégiale de Saint-Nicolas de Pougy.

Le 5 avril 1738, il conféra la prêtrise à Charles-Michel l'Épée, diacre de Paris, chanoine de l'église collégiale de Pougy.

Les prénoms Charles-Michel sont bien ceux du célèbre abbé de l'Épée. Un acte lui donne la particule, les autres ne la lui donnent pas; c'est une question sans importance. On voit qu'il devint curé de Feuges avant d'être prêtre, ce qui est contraire aux usages actuels de l'église de France, mais conforme à l'ancienne discipline. Le but de cette nomination était de permettre à l'évêque de Troyes d'ordonner le jeune clerc parisien sans démissoire de l'archevêque de Paris, qui exigeait des ordinands la signature préalable du formulaire. L'abbé de l'Épée ne voulait pas signer le formulaire : il était janséniste.

Troyes, le 16 novembre 1866.

SUPPLÉMENT

AUX

RECHERCHES

SUR LE

LIEU DE LA BATAILLE D'ATTILA

EN 451

Lu à la Séance du 18 Mai 1866

PAR M. PEIGNÉ-DELACOURT

MEMBRE CORRESPONDANT.

J'ai publié, sur ce sujet, un premier travail en l'année 1860 (1). Depuis lors, six ans se sont écoulés ; la critique, cette pierre de touche, si utile, a eu le temps de porter son jugement sur le système que je produisis alors pour expliquer la présence à Pouan, entre Arcis-sur-Aube et Méry-sur-Seine, d'une magnifique trouvaille d'objets antiques.

Par suite de l'examen topographique du lieu de la découverte, ainsi que de la matière précieuse, des riches ornements,

---

(1) Paris, in-4°, 58 pages. J'ai, d'après les motifs qu'on y trouvera exposés avec détail, fixé le lieu de la bataille d'Attila, dans le triangle formé par Troyes, Arcis-sur-Aube et Méry-sur-Seine.

du mode de fabrication, de la forme des armes, et de la nature des caractères de l'inscription HEVA, gravée sur le cabochon d'une bague en or, je formai ma conviction, et je posai pour conclusion, que le hasard avait mis au jour les dépouilles de Théodoric, roi des Visigoths, ce qui donnait, à mon sens, l'indication précise du lieu jusqu'alors incertain et bien controversé de la fameuse défaite d'Attila et des Huns en l'année 451.

J'ai rencontré pour adversaire un honorable et savant collègue, M. Gustave Laperouse. Il m'est permis de lui répondre; il m'est agréable que ce soit, entre nous, une passe d'armes courtoise. Je viens défendre ma cause contre ses assertions devant nos juges naturels, nos compatriotes, les membres de la Société Académique de l'Aube.

Comme on le verra, nous ne différons, M. Laperouse et moi, que sur quelques points secondaires, mais en ces matières, on ne saurait arriver à une trop grande précision. C'est en ce sens que les études archéologiques servent à l'histoire et la préparent utilement.

Comme les personnes qui prennent intérêt à cette question possèdent les ouvrages où sont consignés nos travaux respectifs sur ce sujet, j'aborderai immédiatement la discussion, me réservant de donner facilité pour faire la recherche des textes, en annotant la page où se trouve l'article présenté.

Je dois d'abord déclarer que je n'ai point une ligne à changer, ou à retirer de mon premier travail.

J'aurais à y ajouter, ne fussent que les citations judicieuses faites par M. Laperouse, qui sont venues heureusement confirmer les documents que j'avais puisés à d'autres sources. Je m'empresse de lui en rendre hommage; il est bon qu'un sujet soit plusieurs fois remis sur le tapis; car, en fait d'érudition, il faut bien du temps pour que le

dernier mot soit dit sur une question quelconque, surtout quand il s'agit des choses du domaine de l'histoire, et l'ouvrier de la dernière heure apporte souvent telle preuve, tel document intéressant qui avaient échappé jusqu'alors aux premiers chercheurs.

Telles sont les citations qui se trouvent dans le Mémoire in-4° de M. Laperouse (p. 51 et 52, intitulé : *Etude sur le lieu de la défaite d'Attila*), concernant le texte d'Olahus, dans son histoire du roi des Huns, à l'égard de la clémence inusitée d'Attila (*Magnum suæ clementiæ in itinere edidit testimonium*). Ceci, à l'occasion d'une pauvre veuve et de ses dix filles. Il était bien changé alors, on en conviendra, ce chef barbare, c'est-à-dire, depuis l'échec devant Orléans.

Il y a aussi le passage d'une histoire de Hongrie écrite au XIIe siècle, où l'on voit que l'armée d'Attila, *à son retour*, traversa Troyes sans toucher même à un poulet (*ne pullum quidem gallinarum læserit*).

Quant à l'argumentation de M. Laperouse, contredisant le système produit par M. Amédée Thierry, qui fait commencer la grande bataille entre Troyes et Méry, et la conduit sans désemparer jusqu'au camp de La Cheppe, je la tiens pour parfaite, et j'ai de bonnes raisons pour cela, car j'ai porté le premier coup à cette extension démesurée, impossible, d'une lutte embrassant un espace de 75 à 80 kilomètres.

M. Laperouse s'exprime ainsi, dans l'avant-propos :

« L'opinion de la défaite des Huns au nord de Châlons,
» à La Cheppe, au lieu dit vulgairement : *le Camp d'Attila*,
» n'a point cessé d'avoir cours dans les travaux d'érudition
» locale, comme dans l'histoire d'Attila, par M. Amédée
» Thierry... L'opinion la plus commune qui la place à
» trois lieues de Châlons n'est rien moins que conforme
» aux textes originaux...... Il n'y a donc pas à s'étonner
» que les fouilles faites à La Cheppe, par les ordres mêmes

» de l'Empereur, n'aient produit aucun résultat de nature
» à corroborer cette opinion. »

Plus tard, M. Laperouse a concentré absolument son opinion en faveur de la *Campania Mauriacensis*, comme je l'avais fait moi-même (1) auparavant.

Toutefois, je suis loin de combattre l'avis ouvert par mon savant collègue, à la page 91 du mémoire déjà cité :

« Comme le cours de la Seine, et même celui de l'Aube
» n'étaient pas en cet endroit (à cause des passages guéa-
» bles) des obstacles de nature à arrêter le mouvement des
» armées au delta de Méry, il n'y aurait pas eu d'impossi-
» bilité absolue à ce que le rayon de cette lutte gigantesque
» se fût étendu jusques sur le territoire de la *cité catalauni-*
» *que* proprement dit. »

Je n'admets pas, quant à moi, que cette extension ait dû aller loin sur le territoire de ces champs catalauniques de la frontière. Elle dut ne point dépasser Arcis, ou du moins elle eut ses limites très-peu au-delà.

M. Laperouse avait écrit, à la page II de l'avant-propos de son travail de 1862, ce qui suit :

« Quelle ne fut pas ma surprise, quand, fixant mon at-
» tention sur la bataille d'Attila, j'acquis l'assurance que
» cette question si longtemps débattue était encore à peu
» près neuve. Or, les recherches auxquelles je me suis li-
» vré m'ont démontré que rien n'avait été écrit de décisif
» sur ce sujet, depuis la solide dissertation de l'abbé
» Trasse de Montmusard, trop généralement attribuée à
» Grosley, qui a fixé, il y a plus d'un siècle, la défaite d'At-
» tila dans le voisinage de Troyes. »

On le voit : ici, M. Laperouse abandonne la rive droite.

---

(1) M. Amédée Thierry, dans une 2e édition de l'histoire d'Attila, publiée récemment, n'a tenu nul compte de ces observations critiques; il reproduit entièrement son système. Il est possible qu'il ne nous ait point lus, ni l'un ni l'autre.

de la Seine pour la rive gauche, puisque ce fut là l'opinion de Trasse et de Grosley.

Lorsque je lus ces lignes, je ne cacherai pas que j'éprouvai quelque sentiment pénible en pensant que mon travail, publié depuis trois ans, avait aussi peu mérité l'attention de l'auteur. Je croyais pourtant que la thèse que j'avais soutenue franchement, et à mes risques et périls, pour donner à mon pays natal l'illustration qui lui revient d'avoir été le théâtre de la défaite d'Attila, m'aurait valu mieux que la sèche citation du titre de mon Mémoire.

Mais, quand, à la page 76 du travail de M. Laperouse, je pus lire le passage qui va suivre, je me reprochai vraiment ma susceptibilité : « L'époque à laquelle appartient ce personnage » enfoui à Pouan, dit M. Laperouse, nous paraît plus facile » encore à fixer. Ces armes, ces ornements d'or massif incrustés de grenats et de rubis, caractérisent essentiellement » cette époque intermédiaire entre la civilisation romaine et » la décadence mérovingienne, où la richesse et l'éclat de la » matière l'emportaient sur la finesse et la distinction, où » les chefs Barbares, initiés tout-à-coup à l'opulence de la » société ancienne, aimaient à se parer d'armes de prix, de » colliers et de bracelets d'or et d'argent. — Et cette opi» nion acquiert la force de la vérité par la comparaison que » dans une splendide (1) publication que M. Peigné-Dela» court a faite des objets découverts à Pouan, avec ceux » qui ont été trouvés à Tournay, dans le tombeau du roi » Childéric, mort en 481. »

A la suite de cette explication, j'avais trouvé dans le même Mémoire, auquel je réponds, plusieurs articles conformes à ce qui précède.

---

(1) J'aurais préféré l'expression *solide,* car le splendide, en fait de publication sérieuse, n'est qu'un détail tout-à-fait en dehors de la valeur scientifique.

Ainsi, M. Laperouse cite l'opinion de M. l'abbé Cochet, qui regarde les ornements trouvés à Pouan, comme contemporains de Childéric, et les considère comme dignes de figurer près de ceux du roi des Franks, qui, dans sa jeunesse, avait assisté et pris part à la mémorable bataille d'Attila.

M. Laperouse voit également dans le mot HEVA de la bague, un nom d'origine gothique, et il ne fait de réserves que sur le nom et la qualité du personnage enfoui dans la grève de Pouan, et à cet égard il ajoute, p. 79 : — « Est-ce » trop s'avancer aussi que de croire que la mort d'un chef » barbare tombé probablement au ve siècle, dans la plaine » triangulaire de Méry, se rattache au passage d'Attila qui » avait pour cortège la foule de chefs et de rois (*Reguli*) » des peuples du Nord, parmi lesquels figuraient au pre- » mier rang des peuples de race gothique, tels que les » Ostrogoths et les Gépides; — d'Attila qui trouva pour » adversaires, dans l'armée d'Aétius, des peuples de » même origine déjà initiés à la civilisation de l'Empire, » tels que les Visigoths et les Burgundes? »

Ici, nous cessons d'être d'accord, M. Laperouse et moi, dans nos appréciations.

Comment, lui dirai-je, vous refusez d'admettre qu'il s'agisse de Théodoric, et vous êtes en présence du squelette d'un roi ou d'un très-grand personnage, et je le crois, d'un roi, car les deux plaques d'or ovales, avec verroteries rouges encloisonnées qui servaient d'agrafe, portent au pourtour des trous de très-petite dimension, qui prouvent que le manteau royal, de pourpre probablement, auquel elles étaient attachées, était fait d'un tissu de laine très-fine ou d'étoffe de soie, c'est-à-dire de peu d'épaisseur et de poids? Ne sont-ce pas là des caractères distinctifs qui s'appliquent au roi des Visigoths?

Je le demande à M. Laperouse lui-même : quel person-

nage éminent pourrait-il placer au lieu de Théodoric, seul cité par Jornandès, nominativement, comme tué à cette bataille ?

On a trouvé ce corps au lieu près duquel il avait dû recevoir le coup mortel, suivant le texte du même Jornandès.

Comment! vous admettez que l'ornementation et la forme des bijoux et des armes répondent parfaitement à ce que furent les parures des rois ostrogoths ou gépides, et il vous répugne d'attribuer à Théodoric ce qui a été découvert dans la grève de Pouan? Est-ce que les lettres de la bague ne vous indiquent pas que ce personnage avait adopté, d'après l'inscription HÉVA, l'alphabet des Romains avec une nuance de forme dans les lettres, analogue à celles qu'on trouve dans l'Evangile visigoth d'Ulphilas, presque contemporain d'Attila? N'était-ce pas le fait, à cette époque, des Visigoths, vivant dans le midi de la France depuis de nombreuses années, tandis que les Gépides ou les Ostrogoths avaient conservé complètement leurs mœurs barbares et leurs habitudes grossières?

Est-ce que, si c'eût été l'un de ces rois barbares de la suite d'Attila qui fût mort et eût reçu la sépulture en ce lieu, on n'aurait pas creusé une fosse profonde, suivant l'usage, rapporté par M. Tailliar (1), des rois de ces nations et de cette époque, pour lesquels on cherchait le secret et la sécurité du tombeau?

Il fallut, comme je l'ai déjà dit, que, dans un moment de craintes prochaines, trop fondées d'après la supériorité prise par les Huns au commencement de la bataille, quelques hommes dévoués, des serviteurs fidèles, se hâtassent de

(1) Le 4 août 1864, M. Tailliar a pris la parole au Congrès de Troyes, pour rappeler que le roi Alaric fut enterré dans le lit du *Bucentum*, et qu'on détourna pendant l'opération le cours de cette rivière. Puis, pour assurer le secret, les malheureux esclaves chargés du travail furent égorgés.

soustraire, en le couvrant d'un peu de grève, le corps de leur souverain (1); il faut aussi que ceux-ci aient péri dans la mêlée qui fut terrible sur ce point, et emportassent le secret du lieu de l'enfouissement du corps. N'y eut-il pas plus de 200,000 hommes qui périrent dans cette grande bataille?

Ne sont-ce point là des inductions très-probables que celles dont je fais l'énumération?

En eut-il été de même si l'inhumation s'était faite dans un moment paisible? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu laisser là, à demeure, une bonne garde pour veiller à ce qu'un voleur, ou plus probablement, des voleurs, car il y aurait eu parmi eux compétition d'avidité, ne vinssent dépouiller le corps du roi? Quand on ensevelit un personnage richement orné, on couvre sa tombe d'un monceau de terre, ou d'une véritable prison de pierres, et encore trop souvent parvient-on à violer ces asiles de la mort. Donc, le personnage n'avait été placé là qu'à *la hâte* et *provisoirement*.

Je n'ai nullement dit ni voulu dire, comme le procès-verbal m'en prête l'intention, que Pouan même ait été le lieu de la bataille d'Attila; ce fut, je l'ai toujours exprimé, le *campus Mauriacensis;* ce ne fut pas Méry non plus, si l'on entend, par là, cette localité même. Au lieu où se trouve cette ancienne cité, le rétrécissement du delta est tel que la cavalerie d'Attila y aurait été gênée, et le roi des Huns, si expérimenté, n'aurait certainement pas commis la faute de s'engager dans une position où elle aurait perdu ses avantages.

Autrement en était-il dans la plaine, entre Méry et la Barbuisse, et Pouan en occupe un coin, un coin seulement.

---

(1) Les pieds et les mains étaient presque à fleur de la grève, et le tronc et le bassin plus enfoncés dans le sol. Evidemment, le corps avait été placé sur le dos dans une position curviligne, sans autre soin que celui de recouvrir le cadavre.

Là, l'avantage était pour la cavalerie qui pouvait s'y développer à l'aise.

L'aspect du terrain, à une très-petite distance de la rive droite de la Barbuisse, se présente sous une forme légèrement mamelonnée et en pente douce dont l'altitude est indiquée sur la carte du Dépôt de la guerre, savoir, de 122 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire, offrant une différence de 15 à 16 mètres au-dessus des points marqués tout autour, 110, 108, 104, 102 mètres, et, près de Pouan, 94, 96, 98, en moyenne. Quelques mètres suffisent dans le choc des combattants pour donner un avantage marqué à ceux qui occupent le sommet et la partie en déclivité; ce qui est expliqué ainsi par Jornandès : « *Erat autem positio loci declivi tumore, in modum collis* » *excrescens.* »

Après tout, un triangle de 12 kilomètres environ sur chaque face est loin d'être trop vaste pour les évolutions de 500,000 combattants, la plupart montés à cheval, et ayant à leur suite une innombrable quantité de chariots.

Pendant cette action multiple, affreuse, opiniâtre, un grand nombre de points du territoire entre Pouan et Méry et même vers Arcis, durent être le siége d'engagements entre les masses opposées ; et la grande quantité d'armes, d'objets d'art et d'industrie, de squelettes trouvés sur les bords de la Barbuisse et dans les localités voisines de Pouan, au lieu dit *le Martroy*, à Villette, à Rhèges, à Bessy, à Charny, témoignent combien la lutte fut acharnée dans ces parages, et quelle fut la grande étendue du champ de bataille.

Qu'il me soit permis d'ajouter que je n'ai pas donné comme preuve, mais seulement comme document probable, le changement de *Campus Putridus* en *Potens,* ou *Pouantium*, au moyen-âge.

J'étais fondé à douter de l'antiquité de ces derniers noms donnés au XIVe et au XVe siècle au Pouan actuel.

En effet, ne sait-on pas avec quelle facilité les noms des localités étaient défigurés au moyen-âge dans les actes et les cartulaires?

Je pourrais en citer de nombreux exemples. Pourquoi donc Pouan n'aurait-il pas, comme *Pourrières*, *putridus* pour base? Ce village ne se sera probablement formé qu'après le v[e] siècle. *Potens* pour Pouan me paraît l'analogue de *Centum nuces* (cent noix), pour traduire le nom du village de Sannois, près de Paris; c'est du latin de cuisine.

Il se trouve à proximité de Pouan, un nom qui vient démontrer combien furent nombreuses les altérations des noms; il s'agit du village de *Froidesparois*, travesti, dans les chartes, par *Frigidi-Parietes*.

Or, c'est évidemment un lieu qui, originairement, fut entouré d'une *frette*, avec fossés et haies, et le nom de *fracta, æ*, est indiqué par Ducange, comme équivalent de *sepes*, et ayant pris son nom de ce que ces haies étaient faites de branches d'arbres brisées. C'est ce mot qui est passé de la basse latinité dans le français : *fraise*, *frette*, etc.

Le nom de *Froid*, remplaçant *fractus*, apparaît dans une foule de lieux en France; ainsi

Froidmont, abbaye du Beauvaisis, a pris son nom de sa situation au milieu d'un camp romain, entouré d'une fortification rurale. Aussi l'a-t-on souvent écrit *fractus mons*. (Voir D. Grenier).

Froideval, *Froidestrées*, ont une origine semblable, et ont pris leur nom de *fracta, æ*.

Il y a en Ecosse un château de *Pontefract*, qui a pris son nom d'un pont fortifié.

M. Laperouse lui-même, dans le Mémoire déjà cité, avait appuyé le sentiment que j'avais exprimé sur les témoignages recueillis à l'égard du terrain voisin de Pouan, à part la question d'étymologie. En effet, on lit à la page 82 :

« A l'appui de l'opinion qui placerait sur le petit cours » d'eau de la Barbuisse le principal théâtre d'une lutte meur-

» trière, et sans nous arrêter à la signification de Pouan,
» n'y a-t-il aucune induction à tirer du nom de *Martroy*,
» climat dans le voisinage duquel a été trouvé le corps du
» chef barbare, et de Charny (1), dont le nom est le même
» que celui de Charnay, et où paraît s'être livré un san-
» glant combat, à l'époque mérovingienne?

» Enfin, n'y aurait-il pas lieu de rattacher à cette
» lutte à outrance, engagée sur les bords de l'Aube, le
» dépôt d'ossements humains trouvé sur la rive opposée,
» précisément en face de Pouan, à Viâpres (*Via aspera*),
» et entassés les uns sur les autres en si grande quantité,
» qu'on n'a pu s'expliquer un pareil ossuaire que par le fait
» d'une guerre désastreuse ?

» Au-delà, sur la rive droite de l'Aube, nous ne con-
» naissons plus de débris humains évidemment caractéris-
» tiques d'une lutte sanglante qu'à Mailly, où se trouvait la
» station romaine de Romaincourt. Comme Mailly est situé
» entre Châlons et Arcis, à 20 kilomètres environ de cette
» dernière ville, ces débris ne peuvent appartenir à la
» même bataille. »

M. Corrard de Breban reconnaît (2) que c'est certainement dans les plaines qui s'étendent vers le *nord-est de Méry* que s'est livrée la bataille de 451. Or, Pouan et la Barbuisse, qui traversent en écharpe du sud au nord le delta, sont précisément situés en plaine (*in plano*) dans cet espace circonscrit.

Quelle rivière, autre que ce cours d'eau, trouverait-on pour y appliquer la légende de ses eaux mêlées au sang des combattants?

Les questions de détail, sur ce sujet, restées à l'état de solution imparfaite, étaient de trop peu d'importance pour

---

(1) Statistique du canton de Méry, par M. Hariot.

(2) P. 38. Compte-rendu, le 6 juin 1862, des travaux de la Société Académique du département de l'Aube.

amener de nouveau, à mon sens, une discussion, à moins que d'autres éléments de controverse ne se fussent produits inopinément, lorsque je vis, dans le programme de la session archéologique du Congrès scientifique de France, qui devait être ouverte à Troyes au mois d'août 1864, que la discussion sur le lieu de la bataille d'Attila y figurerait.

Je me rendis en conséquence à cette assemblée. J'y étais d'ailleurs naturellement entraîné par le très-vif intérêt que m'inspire la ville où je suis né et où j'ai passé mon enfance et les premières années de ma jeunesse.

Le 4 août 1864, M. Laperouse y lut un discours sur la XIIe question : *Du lieu de la bataille d'Attila.*

Une simple audition ne suffit pas pour qu'on puisse bien se rendre compte des diverses parties d'une dissertation basée sur des détails assez compliqués ; toutefois, je sais parfaitement que, la lecture finie, certaines propositions émises par l'orateur provoquèrent ma réponse immédiate, dont je serais fort embarrassé, aujourd'hui, de reproduire les détails, mais dont j'ai conservé parfaitement le sens et l'essence.

Aujourd'hui, à défaut de la publication complète de la thèse soulevée par M. Laperouse, laquelle je croyais prochaine, et et qui n'a pas encore paru, sur quoi il m'aurait été facile d'établir une réponse ayant une base fixe et complète, je me contenterai de suivre, pas à pas, le compte-rendu abrégé de cette séance (1), tel qu'il a été imprimé.

Or, on lit ce qui suit dans le procès-verbal :

« M. Laperouse, à qui la parole est donnée, lit un
» complet et remarquable travail sur la question ; c'est un
» extrait substantiel d'un premier travail très-étendu que
» l'Académie de l'Aube a inséré dans ses Mémoires, et que
» l'auteur déclare avoir fait trop vite, ce qui a nui à la

(1) Congrès scientifique tenu à Troyes, p. 545.

» parfaite exactitude de certains détails. Aujourd'hui, il a
» revu attentivement son Mémoire, et il croit pouvoir
» affirmer qu'il est dans le vrai. Sans s'écarter du récit de
» Jornandès, qu'il fait concorder avec ses propres asser-
» tions, il prouve que c'est bien dans les plaines de Méry-
« sur-Seine que s'est livrée la bataille; il trouve la colline,
» le petit ruisseau, mentionnés par les historiens; enfin,
» il conclut que, quelles que soient les opinions, il faut
» tenir compte des légendes et de tous les documents pri-
» mitifs qui ont trait à la question. Une discussion s'engage
» alors entre M. Laperouse et M. Peigné-Delacourt, qui a
» publié une savante recherche *sur le lieu de la bataille*
» *d'Attila en* **451**. M. Peigné pense que c'est à Pouan qu'il
» faut placer la bataille, et il appuie son opinion sur la dé-
» couverte des fameux bijoux trouvés dans cette localité, bi-
» joux qu'il a achetés pour l'Empereur, et dont l'Empereur
» a fait le gracieux hommage à la Société Académique de
» l'Aube. Ces bijoux, selon lui, auraient appartenu au roi
» Théodoric, que des soldats auraient à la hâte inhumé
» dans les grèves où il a été trouvé.

» Il tire ensuite un autre argument du nom même de
» Pouan, où il voit *Campus putridus* et non *Potens*, comme
» l'écrivent les historiens du moyen-âge. Il termine en
» disant qu'il n'est pas loin des assertions de M. Laperouse,
» et en effet, Pouan n'est pas loin de Méry, c'ést à quelques
» kilomètres.

» La discussion glisse ensuite sur la marche d'Attila.

» M. Laperouse explique comment les premiers histo-
» riens, et à la suite les modernes, comme M. Amédée
» Thierry, ont pu se tromper ou plutôt laisser des lacunes
» au sujet de cette marche. On a découvert depuis quelque
» temps plusieurs voies romaines non indiquées dans les
» itinéraires; le savant M. Corrard de Breban et M. Bou-
» tiot nous les ont signalées.

» D'après ces voies dont l'existence est clairement cons-

» tatée, M. Laperouse rétablit la marche d'Attila traver-
» sant les champs catalauniques, laissant Troyes à sa
» gauche, Lutèce à sa droite, arrivant à Orléans le 14 juin,
» et à Saint-Mesmin, près de Méry, le 7 septembre, d'a-
» près des légendes qui, en définitive, font foi. — M. Pei-
» gné-Delacourt n'est pas de cet avis.

» M. Laperouse passant aux armes ou bijoux de Pouan,
» ne pense pas qu'ils aient appartenu à Théodoric. Il re-
» grette que, dans le beau et remarquable travail de
» M. Peigné-Delacourt, qu'il a justement apprécié, une
» espèce de fantasmagorie inventée par Thorismond ait été
» admise pour expliquer la présence du corps de Théodo-
» ric et de ses armes dans les grèves de Pouan. — M. Pei-
» gné-Delacourt répond que, par induction, il lui était per-
» mis d'admettre cette fantasmagorie, à laquelle Thoris-
» mond avait intérêt de faire croire, pour se faire élire roi
» au détriment de ses frères, alors à Toulouse..... Toutes
» les suppositions peuvent donc être faites à propos du
» guerrier et de ses armes. »

Voici ma réponse : Les absents ont toujours tort. En effet, si ce procès-verbal m'avait été communiqué avant d'être imprimé, j'aurais demandé quelques rectifications concernant certaines opinions qui m'étaient prêtées indument, et je crois qu'on aurait admis ma réclamation.

Il me faut aujourd'hui exposer, un peu tardivement, on en conviendra, sur quels points mes réclamations auraient porté :

1°. *Marche de l'armée d'Attila.* Je n'aurais, sans aucun doute, contesté en aucune façon ce que M. Laperouse a pu exprimer conformément à l'extrait reproduit de son discours, quant aux lieux et aux époques du passage et du séjour d'Attila, lorsqu'il se dirigeait vers Orléans. Je l'avais dit moi-même dans mon premier Mémoire, mais seulement j'aurais ajouté ceci : je crois, fort et ferme, qu'à son retour

le chef des Huns avec ses troupes est venu directement par la ville de Troyes. Je ne puis que répéter cette phrase d'Idace : *Hunni repedantes Tricassis, in Mauriacensi consident Campania.* Ce qui prouve que, pour se rendre dans le delta entre Méry, Arcis et Troyes, l'armée d'Attila ne passa point à Saint-Mesmin, comme le dit M. Laperouse (1). Du reste, j'aurais ajouté ceci, comme amendement au sentiment exprimé par le même : en fait d'histoire, moi, je place la chronique et le sens naturel du texte du chroniqueur bien au-dessus des légendes.

2°. Je n'ai pas admis qu'il y ait eu *fantasmagorie*, mais bien une *fraude*, c'est-à-dire substitution d'un cadavre quelconque et son exhibition au lieu et place du cadavre non retrouvé de Théodoric. On le revêtit d'habits royaux. Je rappellerai, pour démontrer la facilité qu'on trouva à opérer cette substitution, que plusieurs jours s'étaient écoulés, par un temps d'été, en plein air ; c'était bien un intervalle assez long pour que les traits de la face fussent complètement altérés. Si, d'ailleurs, qui que se fût de l'entourage de Thorismond, pût concevoir des doutes sur l'identité du personnage avec le roi Théodoric, il se garda bien de le dire tout haut ! Qu'y a-t-il d'étonnant que des soldats passant rapidement devant une estrade élevée, sans doute, où il était exposé, aient été le jouet de cette tromperie ?

Est-ce la première fois qu'on joue ces comédies politiques ?

Celle-ci fut bien menée et bien conduite, car, d'emblée, l'enthousiasme excité par ce spectacle et quelques entraînements, sans doute disposés avec habileté, amenèrent l'ovation, l'acclamation, le *pronunciamento* que Thorismond désirait, attendait.

---

(1) Je n'entends point donner pour armée le corps des dix mille Gépides qui combattirent près des bords de la Seine et sur la rive gauche, la veille de la grande bataille.

La supercherie avait réussi; on s'occupa, je pense, très-médiocrement de ces restes du roi Théodoric, car l'histoire n'en dit plus un mot.

Qui sait si ces soldats n'eurent pas, un peu plus tard, quelques soupçons, quelque rancune, quand ils virent le rôle qu'ils avaient joué sans s'en douter, car on ne voit pas qu'ils aient pris la défense de leur nouveau roi, lorsque, peu de mois après, Thorismond fut mis à mort par ses frères à qui cette usurpation avait sans doute fortement déplu. — Juste retour des choses d'ici-bas!

Je prie M. Laperouse de déduire, à son tour, les motifs qui le portent à rejeter, malgré les différents arguments que j'ai exposés, l'avis que ce soit le squelette de Théodoric qu'on ait trouvé à Pouan.

Les détails dans lesquels il pourra entrer ne fatigueront pas, j'en suis certain, l'attention de nos concitoyens. Pour eux, c'est une question palpitante d'actualité et d'intérêt local. Le débat doit être très-complet et vidé à fond.

Je termine, en ajoutant qu'avec un opposant d'un esprit élevé, et qui a fait ses preuves, le rapprochement de sentiment vers mon opinion n'est point une barrière insurmontable. De mon côté, je n'affirme pas magistralement : je me borne à conclure en résumant les inductions; je leur laisse la parole. Je crois, il est vrai, qu'elles parlent juste.

J'ai été heureux lorsque j'ai reçu de l'Empereur la mission de convoquer le Bureau et les Membres de la Société Académique de Troyes; j'ai entendu son allocution quand il remit le précieux trésor de Pouan pour l'ornement du Musée de ma ville. J'ai rapporté les détails de la séance dans mon premier mémoire. Que pouvais-je désirer de plus?

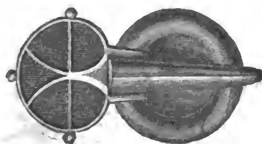
J'espère que, bientôt, il n'y aura plus de dissidence sur la

valeur historique de cette découverte, indépendamment de son mérite comme monument d'antiquité des plus rares.

Je crois devoir ajouter ici quelques détails qui me sont parvenus depuis l'impression de mon premier Mémoire, et qui compléteront cette notice.

Le temps amènera, sans doute, d'autres découvertes, en ce qui regarde les armes et les objets divers, d'art ou d'équipement, épaves, restés jusqu'à présent dans le sol, aux lieux mêmes sur lesquels s'étendit le champ de la grande bataille d'Attila.

Dès aujourd'hui, je puis fournir deux documents nouveaux. Le premier est le dessin d'une boucle en or de même façon que les pièces déjà publiées.



Les cloisons, qui retiennent enchâssées les petites plaques de verre rouge recouvrant les paillons d'or, sont bien pareilles, de façon et de forme, à celles qui figurent sur les feuilles chromo-lithographiques, jointes aux *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila,* que j'ai publiées en l'année 1860.

Cette boucle servait probablement à attacher une lanière de cuir à laquelle était suspendue l'une des armes.

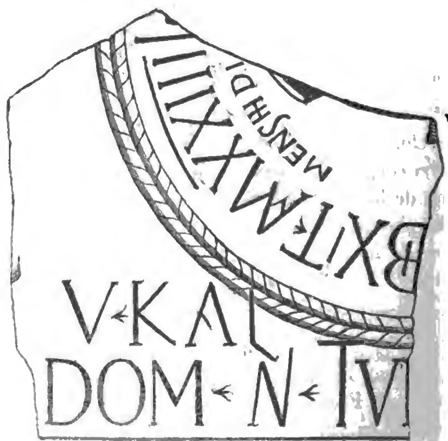
J'ai obtenu la communication de cette pièce de l'obligeance de M. Fillion, de Fontenay en Vendée, pour la faire reproduire en *fac-simile,* dont j'ai été heureux d'offrir

un exemplaire au Musée archéologique de la ville de Troyes.

J'ai pu suivre le cercle qu'a parcouru ce bijou, et m'assurer qu'il provient réellement de la trouvaille faite à Pouan. La reproduction galvano-plastique, faite par M. Gégnon-Felizot, ne laisse rien à désirer, de même que l'ensemble de tout le trésor qu'il a bien voulu exécuter pour mon cabinet, et il a parfaitement réussi.

Je m'empresse d'adresser mes remercîments à la Société Académique de l'Aube, pour le gracieux empressement qu'elle a mis à me donner toutes facilités à cet égard.

L'autre pièce offre le dessin réduit d'un fragment d'épitaphe qui appartient à un tombeau chrétien du ve siècle, trouvé à Bordeaux, en 1865, lors de la démolition du mur de ville, près de la place Saint-André. La description et le dessin font partie du journal ***le Progrès, Revue de Bordeaux.***



« L'original offre à peu près le quart d'une plaque carrée, de terre cuite, ayant dû avoir, lorsqu'elle était entière, environ 0^{m} 45 cent. de côté. Elle portait trois cercles concentriques, formant une sorte de couronne et des inscriptions, soit dans le bas de la plaque, au-dessous des cercles, soit dans l'intérieur de la couronne qu'ils forment.

» Au bas de la plaque :

V.KAL.................

DOM.N.TV............

(Le cinq des kalendes de ....

régnant notre Seigneur TV ....)

» La formule DOM.N. n'a commencé à être employée, à l'égard des empereurs romains, qu'à l'époque du bas-empire, et les rois barbares se l'attribuèrent généralement ensuite, surtout ceux qui prétendaient succéder aux empereurs romains, à un titre quelconque. Mais le nom d'aucun empereur romain ne commence par la syllabe TV........., il faut, pour trouver un nom auquel elle puisse s'appliquer, arriver à TVRISMOND (1), roi Goth, ayant sous sa domination l'Aquitaine, la Gaule et une partie de l'Espagne, de 451 à 453.

» L'histoire nous avait bien appris que les Goths avaient été maîtres de l'Aquitaine, mais nous n'avions encore trouvé aucun monument épigraphique contemporain de leur domination.

---

(1) Les historiens français écrivent *Thorismond,* le nom de ce personnage, sans qu'on puisse se rendre compte du motif qui leur a fait adopter cette orthographe. Les historiens espagnols, au contraire, beaucoup moins fantaisistes, l'écrivent TVRISMVNDVS, que l'on doit prononcer *Tourismundus.*

» Dans l'intérieur du cercle, on lit en complétant les abréviations :

BIXIT ANNIS XXIII

MENSIBUS III.........

DIEBUS............

» Au centre de la couronne devait se trouver le monogramme du Christ; deux petites traces à l'intérieur de la pierre, sur la brisure, indiquent les extrémités inférieures d'un jambage de l'X et du jambage du P.

» Cette plaque, comme on le voit, est des plus curieuses, bien qu'elle soit de petite dimension et très-incomplète. »

L'auteur de cet article, M. Sansas, de Bordeaux, dont j'ai pu, l'année dernière, apprécier la science et la bonté d'un accueil confraternel, après avoir indiqué une autre inscription, celle de Pascaria, offrant avec celle-ci une grande analogie, et qui fut trouvée au cimetière de Saint-Seurin, ajoute ce qui suit :

« C'est comme dans notre fragment d'épitaphe, une ligne d'écriture horizontale et une ou deux lignes d'écriture circulaire entourant le sigle chrétien.

» Remarquons en passant que, malgré les liaisons et les abréviations qui en altèrent la forme, le caractère de notre inscription est *purement romain*, et qu'alors, comme de nos jours, les habitants de nos contrées ne réussissaient pas à distinguer le B du V ; aussi on a écrit BIXIT pour VIXIT.

» On pouvait donc appliquer aux Bordelais du v[e] comme à ceux du siècle dernier, la fameuse phrase :

» *Heureux peuple pour qui boire,* BIBERE, *et vivre* VIVERE, *sont une même chose.* »

LA TRICHINE ET LA TRICHINOSE

PAR

M. GUERRAPAIN

MEMBRE ASSOCIÉ.

Depuis quelques mois il est question, dans les journaux et dans les conversations particulières, de la *Trichinose* et des ravages qu'elle exerce en Allemagne sur l'espèce humaine. Certains esprits timorés font serment de ne plus manger de charcuterie, et les gourmands des fameux jambons de Wesphalie tremblent en songeant à leur dernier déjeuner, où figurait ce mets de choix; ils jurent leurs grands dieux qu'on ne les y reprendra plus. Les saucissons de Lyon n'inspirent pas plus de confiance.

Que les consommateurs de viande de porc se rassurent à la lecture de la monographie du ver qui produit la trichinose, petit animal microscopique, auquel, en raison de sa forme et de sa manière d'être pendant la plus grande partie de sa vie, l'on a donné le nom de *Trichine spirale. Trichina* (θριξ, cheveu) *spiralis*.

La trichine paraît avoir été découverte pour la première fois, en Angleterre, en 1832. Depuis cette époque, jusqu'en 1865, les auteurs qui s'en sont occupés divergent d'opinion sur son mode de reproduction et la rangent dans des groupes différents.

En 1851, un Allemand, Herbst, donne à un chien de la viande de blaireau contenant des trichines, et retrouve sur ce chien des vers enkystés ; il croit qu'ils proviennent d'œufs charriés par le sang.

Crépin dit que la trichine manque d'organes génitaux, et M. Davaine, le grand helmintologiste de notre époque, confirme cette manière de voir : « La trichine, écrit-il, est sans organes sexuels ou pourvue de ces organes, mais à l'état rudimentaire et par conséquent incapable de se reproduire. »

C'est en 1864 et en 1865 que l'étude de la trichine a été bien faite en Allemagne; voici en résumé ce que les derniers travaux ont permis de constater :

Lorsqu'on cherche à approfondir l'origine première des êtres vivants, on arrive fatalement à cette difficile question de la priorité de l'œuf sur la poule ou de la poule sur l'œuf. Il serait tout à fait surperflu de s'occuper de ces minuties ; il suffit de savoir, dans le cas qui nous occupe, que toutes les affections parasitaires sont acquises et non point congénitales.

Comment donc la trichine se communique-t-elle au porc ? C'est indubitablement par l'usage d'aliments de nature animale que fait ce pachyderme en sa qualité d'omnivore. Il y a tout lieu de croire que cette alimentation n'est autre que la viande de certains petits animaux chez lesquels on a découvert l'helminte, tels que rats, souris, taupes, lombrics terrestres. On l'a trouvé encore chez les chiens, les chats, plusieurs oiseaux ; on ajoute même les grenouilles et les crapauds.

Les trichines arrivent dans l'estomac sous forme de kystes ; leur capsule est bientôt dissoute par les sucs gastriques, et elles deviennent libres sous le nom de *Trichines intestinales*. Y a-t-il dans le tube digestif des parcs particuliers où elles stationnent? Les observateurs restent muets à ce sujet.

En quelque lieu qu'elles se fixent, elles croissent avec rapidité, prennent leurs attributs sexuels et parviennent à un parfait développement en quelques jours. Ce sont alors de petits vers filiformes de 2 à 4 millimètres de longueur ; les sexes sont distincts et ont leurs organes caractéristiques. Immédiatement les rapprochements ont lieu, et la fécondation est opérée. Plus grosses que les mâles, les femelles sont *vivipares;* la gestation est de sept à huit jours. — Zenker en a trouvé en gestation dans le mucus du jejunum. — Aussitôt nés, les jeunes se développent et quittent leurs mères au bout de cinq à huit jours.

A ce moment les trichines intestinales meurent et sont expulsées avec les matières excrémentielles; quelques-unes sont chassées toutes vivantes. Les petits commencent leur migration; d'une ténuité extrême, ils percent l'intestin, traversent l'abdomen en diverses directions et continuent leur pèlerinage jusqu'à ce qu'ils arrivent aux muscles striés de la vie de relation. D'autres se fraient un chemin à travers les tuniques des vaisseaux et sont remorqués par le sang jusque dans la trame intime des tissus. Parvenus à destination, ils y élisent domicile, transpercent les plus fines fibres musculaires, se tordent en spirale et s'enkystent. Ils prennent le nom de *Trichines musculaires*. Cette nouvelle demeure deviendra fatalement leur tombeau, si des conditions favorables ne les mettent, comme leurs parents, dans la possibilité de devenir libres en passant dans le tube digestif d'un autre animal, où une seconde génération commencera.

D'abord transparent, le kyste devient trouble et opaque, et finit par subir la transformation terreuse. Tel est le résultat qu'il faut attendre si les hôtes des trichines résistent à l'invasion et vivent assez longtemps, probablement plusieurs années. Pendant cette invasion du tissu musculaire, les malades éprouvent des douleurs souvent atroces, auxquelles ils succombent dans d'assez terribles proportions.

Une fois encapsulée, la trichine est tout à fait inoffensive. Elle séjourne dans cette capsule avec une grande ténacité de vie, attendant une occasion d'éclosion, si je puis dire, comme l'œuf de la poule attend l'influence vivifiante de la couveuse.

Ordinairement solitaire dans sa coquille, la trichine peut se replier jusqu'à quatre fois sur elle-même, et n'a avec son enveloppe ovoïde ou fusiforme, rarement sphérique ou en gourde, que le volume d'un petit grain de millet. Sous cette cuirasse, elle brave les attaques des anthelmintiques; la salaison prolongée et le boucanage n'ont pas plus d'effet (1); mais elle est tuée infailliblement par une température de 70 à 80° centigrades.

La trichine est extrêmement rare, et l'on en trouve à peine un exemple sur plusieurs milliers de porcs. Elle attaque indistinctement toutes les races, et son existence n'est révélée par aucun signe pathognomonique. Il paraît que la trichine peut atteindre des proportions numériques incalculables, au point de se substituer, pour ainsi dire, à la matière musculaire qui l'héberge. L'on affirme qu'un porc peut présenter toutes les apparences de la santé, bien qu'envahi par des millions de ces parasites (2).

L'infection trichinique ne peut donc avoir lieu chez l'homme que par l'usage de la viande de porc non suffisamment cuite, ce qui explique ses ravages en Allemagne.

---

(1) Du rapport de MM. Delpech et Raynal, envoyés par le Gouvernement en Allemagne pour étudier la trichinose, il résulte que la salaison concentrée et longtemps prolongée suffirait pour détruire le ver.

(2) Des documents récents nous apprennent qu'en Amérique, aux Etats-Unis, la trichine du porc est proportionnellement moins rare qu'en Allemagne, 1 par 1,000 environ. On ne la constate pas cependant sur l'espèce humaine, par cette seule raison qu'on ne consomme que de la viande cuite.

Etant connue, l'étiologie de la trichinose du porc, on peut en induire la possibilité de la faire disparaître, et voici pour terminer une opinion qui m'est personnelle. Pour arriver à cet heureux résultat, il faudra soumettre le porc à une bonne hygiène alimentaire, ne lui donner qu'une nourriture cuite, ne pas le laisser errer dans les cours, les rues, les champs, les bois, où il trouve à manger des débris de gros ou de petits animaux du genre de ceux que j'ai indiqués. Je ne sais comment se fait en Allemagne le commerce des cochons; mais si, comme cela a lieu dans plusieurs contrées de la France, les marchands promènent leurs lancerons de village en village, je soupçonne fort ceux-ci d'être plus fréquemment atteints que ceux qui reçoivent leur nourriture dans des porcheries et sont conduits aux foires et marchés dans des voitures. C'est, du reste, à ce mode vicieux de transit en bandes qu'il faut attribuer, suivant moi, l'existence d'une autre maladie vermineuse qui altère profondément la santé du porc, le fait quelquefois mourir et le rend, dans tous les cas, impropre à la consommation, la ladrerie.

Bar-sur-Aube, le 15 février 1866.

UNE LOCUTION

Par M. SARDIN

MEMBRE ASSOCIÉ.



Messieurs,

On l'a dit bien avant nous, et nous ne faisons que le répéter ici :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Or, voici un exemple frappant de ce *vrai* qui n'a pas la moindre *vraisemblance :*

En 1772, d'Alembert écrit à Voltaire, sous la date du 26 décembre : « .... Voilà les cuistres de l'Université qui viennent de sonner un nouveau tocsin. Dirigés par le recteur Cogé *pecus* qui est à leur tête, ils viennent de proposer pour le sujet d'éloquence latine qu'ils proposent tous les ans pour prix à tous les autres cuistres du royaume : *Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia*. Admirez néanmoins avec quelle bêtise cette belle question est énoncée ; car ce beau latin, traduit littéralement, veut dire : « La philosophie n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois ; » ce qui signifie, en bon français, qu'elle n'est ennemie ni des uns ni des autres. Voyez avec

quel jugement ces marauds savent rendre ce qu'ils veulent dire!... »

Ici, avant de passer à la réponse de Voltaire, j'éprouve le besoin d'adresser quelques mots à d'Alembert, et je lui dis :

Monsieur le secrétaire perpétuel de l'Académie française, je ne vous parle pas des aménités de style que vous prodiguez aux universitaires; je passe donc sous silence, et *cuistres*, et *bêtises*, et *marauds*, et même *pecus*, ce *pecus* que Voltaire, trop plein de son Virgile, a si cruellement accolé au nom de ce pauvre recteur. Tout cela est très-naturel entre ennemis acharnés; mais ce qui ne l'est pas, mais ce qui est contre toute vraisemblance, mais ce que l'on croit encore à peine, alors même que l'on est obligé de s'incliner devant le fait, c'est qu'un homme mûr, qu'un homme grave, qu'un homme circonspect comme vous, ait osé condamner si précipitamment, si magistralement, si brutalement une locution latine, sans se douter le moins du monde de son vrai, de son unique sens!

Mais passons à la réponse de Voltaire.

Il répond sous la date du 1er janvier 1773 :

« ..... Le *non magis* m'a tant fait rire, tout malingre que je suis, que je n'ai pu dormir de la nuit..... Tout ce que je crains, c'est que les pauvres diables ne se doutent de leur sottise, et ne changent leur *non magis* en *non minus*, ce qui rendrait ma nuit blanche absolument inutile... »

Voilà donc la réponse de Voltaire, réponse qui, au premier abord, semble être bien plus invraisemblable encore que la lettre de d'Alembert. Car enfin, Voltaire, quoique à peu près nul en grec, savait passablement son latin. Je ne conçois donc pas qu'il ait ignoré le sens de *non magis*. Comme il avait fait des études très-sérieuses et même assez brillantes, il est peu vraisemblable qu'il ait terminé ses

cours sans avoir vu dans Tite-Live, I, 28 : *Dimicatum est...* NON MAGIS *cum hostibus* QUAM *cum proditione.....* Nous n'avons pas moins lutté contre la trahison que contre l'ennemi. — Il n'a donc guère pu ignorer le sens de *non magis.* Dira-t-on qu'il l'avait oublié? C'est encore assez peu probable; car il avait la mémoire excellente. Que si l'on veut à toute force qu'il ait oublié le vrai sens de cette locution, je me demande alors comment ce même Voltaire, qui passait pour consulter tous les jours son dictionnaire de l'Académie, n'a pas consulté dans cette circonstance un bon dictionnaire latin qui lui aurait présenté sans doute le vrai sens de *non magis quam.* Mais, en y réfléchissant bien, il est plus naturel de supposer que, si Voltaire n'a pas relevé dans sa réponse la lourde bévue de d'Alembert, c'était ruse de sa part, c'était envie de mieux cacher son jeu, empressé qu'était le malin vieillard de saisir au vol un faux sens pour s'en faire une arme et soutenir dans un pamphlet que la philosophie d'alors n'était l'ennemie ni de Dieu ni des rois.

Quoi qu'il en ait été, nous passons à une autre lettre de d'Alembert.

Le correspondant de Paris écrit donc à son correspondant de Ferney, sous la date du 9 janvier 1773 :

« Je me hâte, mon cher maître, de vous tirer d'inquiétude au sujet du plaisant *non magis.* N'ayez pas peur que ces cuistres y changent rien; ils prétendent même qu'il est beaucoup plus latin de dire *non magis Deo quam regibus,* etc., que *non minus regibus quam Deo,* etc. : c'est-à-dire apparemment, selon cette canaille, que rien n'est plus latin que de dire tout le contraire de ce qu'on veut dire. Ils ont mieux fait, ils ont signé eux-mêmes leur ineptie, en marquant bêtement la crainte qu'ils avaient qu'on ne les entendît à rebours. Cogé *pecus* a écrit lui-même de sa main au-dessus de la proposition latine, dans le programme imprimé, cette traduction : « La prétendue phi-

» losophie de nos jours n'est pas moins ennemie du trône » que de l'autel. »

D'Alembert, dans une lettre du 12 janvier 1773, retombe encore sur Cogé *pecus;* mais je m'empresse, Messieurs, de vous faire grâce du passage.

En voilà bien assez pour qu'il me soit permis de m'adresser encore une fois à d'Alembert, tout cuistre que je suis ou que je fus, et de dire à l'homme qui fut grand et très-grand dans les sciences :

Illustre géomètre, la langue latine ne se devine pas; pour la savoir, il faut donc l'apprendre; or, comme vous ne l'avez pas assez apprise, vous ne la possédez pas à fond. Vous avez même honteusement bronché, là où le rhétoricien le moins solide aurait su pourtant se bien soutenir; et, en voulant porter le coup mortel à un latiniste de profession, vous vous êtes vous-même piteusement enferré. — Coger n'est pas un grand homme, il est vrai; mais il a du moins le mérite d'avoir écrit une phrase *parfaitement* latine, et de l'avoir traduite ensuite en *excellent* français. Ce n'est déjà pas si mal pour un *pecus;* mais ce qui est mal et très-mal pour un grand homme, c'est de critiquer effrontément et aveuglément ce qui est bien et très-bien. Dans cette polémique grammaticale, Coger a donc eu pour lui les connaisseurs, et vous les ignorants. Vous avez ri, vous et les vôtres, Monsieur d'Alembert; mais avouez une chose : c'est que celui qui ne rit pas le dernier rit toujours un peu jaune.

Cela dit, je terminerais bien vite mon article, n'était un scrupule qui me vient. J'ai peur que l'on ne dise qu'un seul exemple de la locution ne prouve pas assez, et que l'on n'invoque contre moi le fameux *testis unus, testis nullus.* Pour prévenir cette objection possible, je vais donc fournir encore un exemple. Je l'emprunte à un auteur qui ne savait

pas trop mal sa langue *maternelle.* Cicéron, écrivant à Brutus, lui disait, l'an de Rome 710 (Lettre X) :

..... *Ingravescit... in dies intestinum malum,* NEC *externis hostibus* MAGIS, QUAM *domesticis laboramus.* De jour en jour le mal intérieur s'accroît, et l'ennemi du dedans ne nous presse pas moins que l'ennemi du dehors. — Voilà bien le sens français que présente le texte latin. Mais si l'on traduisait à la d'Alembert, on trouverait un sens qui serait bien moins un sens que le plus extravagant de tous les contre-sens. En effet, après avoir dit d'abord d'après Cicéron : *De jour en jour le mal intérieur s'accroît,* on serait forcément, inévitablement amené à dire ensuite : *Nous ne sommes pressés ni par l'ennemi du dehors ni par l'ennemi du dedans.*

A la suite de mon second exemple, je pourrais en donner un assez grand nombre d'autres, et j'étais même d'abord tenté de le faire ; mais heureusement pour vous, Messieurs, je me suis rappelé à temps ce vers connu que ne devraient jamais oublier les écrivains :

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Une phrase encore, et je finis.

Comment se fait-il que les éditeurs de la Correspondance n'aient pas la charité d'instruire, par une petite note, les lecteurs ignorants ? Sans cette note indispensable, ces pauvres gens se trouvent condamnés à ne savoir ni de qui ni de quoi ils doivent rire.

Piney, le 12 février 1866.

ÉTUDE

SUR

QUELQUES MONNAIES EN OR

ET EN ARGENT

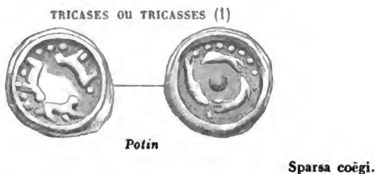
DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

PORTANT LE NOM DE LA VILLE DE TROYES

Par M. JULIEN GRÉAU

MEMBRE RÉSIDANT.

TRICASES OU TRICASSES (1)



Potin

Sparsa coëgi.

I

Messieurs, il y a quelque temps, M. Gustave Vallier, de Grenoble, un des membres correspondants les plus actifs de notre Société, nous a adressé une notice sur un triens ou

(1) La pièce d'après laquelle cette empreinte a été reproduite fait partie de la collection sans pareille de monnaies gauloises rassemblée par M. de Saulcy, qui, avec une générosité sans réserves, accompagnée des plus gracieux encouragements, a mis a ma disposition les richesses de son médaillier, relatives à nos contrées. Je lui renouvelle ici l'expression de ma gratitude.

tiers de sol d'or de l'époque mérovingienne, qu'il avait remarqué dans une collection numismatique du département de l'Isère. Ce triens porte le nom de notre ville.

M. Vallier nous adressait en même temps une empreinte en plâtre de cette pièce, et un dessin tout disposé pour la gravure; car M. Vallier n'est pas seulement un archéologue zélé; vous le savez, par les nombreuses et intéressantes communications qu'il nous a adressées depuis le peu de temps qu'il est des nôtres; mais encore il est dessinateur habile, et il n'a pas besoin du secours de mains étrangères pour faire passer sous les yeux de ses lecteurs la représentation des objets qu'il trouve souvent l'occasion de leur signaler.

Vous avez décidé que la note de M. Vallier serait insérée dans vos Mémoires annuels, parce qu'elle répond au mouvement de légitime curiosité qui porte toutes les localités à se reporter vers les monuments primitifs de leur histoire; et vous avez pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de chercher à établir en même temps un relevé, une espèce d'inventaire de toutes les pièces de même nature connues jusqu'à ce jour.

Je viens essayer de répondre au désir que vous m'avez manifesté en vous exposant tout ce que je sais aujourd'hui sur ce sujet. Ce travail sera certainement très-incomplet, parce que, depuis le moment où vous me l'avez demandé, il ne m'a pas été possible de visiter ou de consulter certaines collections dans lesquelles j'aurais peut-être pu constater la présence de quelques-uns de ces éléments de notre histoire primitive, dont l'existence devrait être consignée ici; mais je puis dire, dès à présent, avec l'assurance de rester dans la vérité, qu'on ne connaîtra probablement jamais une grande quantité de ces petites monnaies, qui sont les plus anciens monuments sur lesquels soit inscrit le nom de notre ville, et vous pouvez regarder comme certain qu'elles sont actuellement d'une très-grande rareté.

Je vais vous en soumettre les preuves après être entré

dans quelques détails qui ne seront peut-être pas inutiles aux personnes peu familières avec la numismatique.

II

Pendant les dernières époques de l'Empire romain, la pièce d'or la plus usuelle, celle dont l'usage était à peu près universel, était le *solidus aureus*, le sol d'or ; le demi-sol ou *semissis*, qui était beaucoup moins abondant, et en troisième lieu le *tiers de sol, triens, trians* ou *tremissis* des latins.

Le monnayage mérovingien dont j'ai à vous parler a un caractère tout spécial ; il dérive cependant directement du système précédent, dont tous les conquérants successifs de la Gaule paraissent avoir adopté les bases et auxquelles ils se sont conformés pendant longtemps.

La transition du monnayage romain ou monnayage mérovingien n'avait pas eu lieu d'un seul coup ; elle s'était opérée graduellement en donnant lieu à un état intermédiaire dont je dois dire quelques mots, et à l'aide duquel on suit pas à pas la marche des transformations du système.

Lorsque les Gaules devinrent le théâtre de ces redoutables invasions qui devaient changer la face du monde ancien, les Romains ne s'y étaient établis et maintenus que par la force, le seul droit qu'ils reconnussent ; ils finirent par être obligés de compter et de composer avec des adversaires qui voulaient à leur tour s'y installer en vertu du même droit, celui de leur épée. Les Romains, en sentant partout s'écrouler leur puissance détestée (1) ; en voyant les populations les abandonner, et reconnaissant l'impossibilité de lutter avec

---

(1) Les Romains inspiraient tant d'horreur à certaines populations de la Gaule, que celles-ci, traitant avec Rome, avaient cependant réservé la condition expresse que le titre de citoyen romain ne leur serait pas imposé.

Fœdera extant, ut, nonnulorum ex Galliâ barbarorum, quorum

succès contre des forces qui se renouvelaient sans cesse, voulurent conserver, aussi longtemps qu'ils le pourraient, l'apparence du pouvoir qui leur échappait, et ils essayèrent de transiger avec les envahisseurs et même de s'en faire des auxiliaires en les prenant à leur solde.

Mais les nouveaux venus ne se contentent pas d'être chefs militaires; ils ont bientôt arraché à la faiblesse ou à l'impuissance des empereurs des titres honorifiques; ils se sont fait décorer des noms de *Consul, Patricius, Vir illustris,* etc.; il faut que les pièces d'or impériales servent de passeport à ces désignations; il faut que le nom et l'effigie de l'empereur servent à les introduire dans la circulation et que leur propre nom y figure également; ces noms et ces qualités indiqueront en peu de temps en quelles mains l'autorité est passée, où elle réside réellement et comme ces pièces sont à un bon titre, elles sont acceptées sans résistance.

Beaucoup de monnaies d'or, au nom de quelques empereurs du ve et du vi^e^ siècle surtout aux noms d'Anastase, de Justin et de Justinien, offrent sur ces faits des éléments d'étude des plus curieux (1). Le style de ces pièces, qui ne portent plus que pour la forme le nom et l'effigie de l'Empereur, cesse d'être grec ou romain; il s'altère rapidement, il devient parfois barbare; et, ce qui est un signe des plus caractéristiques du changement qui s'opère, c'est qu'on assiste à une grande décentralisation monétaire, preuve certaine de grandes modifications politiques. Les chefs mili-

---

in fœderibus exceptum est, nequis eorum à nobis civis recipiatur. Cicero, *pro Balbo*, 14.

Et les Romains savaient bien quelle répulsion ils inspiraient : *ut, præter Æduos et Rhemos, quos præcipuo semper honore Cæsar habuit, nulla fere fuerit civitas non suspecta nobis. . . . . ut populi romani imperia perferrent, gravissimè* (Galli) *dolebant.* Cæs. *Comm.*, lib. V.

(1) *Voir* Ch. Lenormant. *Lettres à M. de Saulcy, sur les plus anciens monuments de la numismatique mérovingienne,* 1848-1854.

taires ne sont pas seuls à battre monnaie; beaucoup de cités, voyant le peu de consistance de la puissance romaine, aussi impuissante à les contenir qu'à les défendre, sentent qu'elles ne doivent plus compter que sur elles-mêmes. Des administrations locales se forment; un de leurs premiers soins, lorsqu'elles sont rentrées dans la disposition de leurs revenus, est de battre monnaie; et on constate en effet, soit sur des pièces impériales et royales, soit sur des pièces au type seul de l'empire, l'apparition inusitée des noms d'un grand nombre de localités. On sent que les Romains ont cessé d'être les maîtres, que les populations se soucient aussi peu de l'Empire d'Orient, qui prétend les dominer, que de celui d'Occident qui vient de tomber, et que si, en s'affranchissant des ateliers officiels de l'Empire, les pouvoirs nouveaux apposent toujours sur les espèces des figures consacrées par un long usage, c'est uniquement parce qu'ils croient prudent de ne pas jeter subitement dans la circulation des effigies nouvelles ou peu connues. Enfin, il n'y a plus de ménagements à garder avec les Romains, la force les refoule partout hors des pays qu'ils ont occupés par la force; ils ne vont pas tarder à disparaître du monde, qui a été si longtemps le théâtre de leurs rapines, dont le souvenir est désormais inséparable de leur nom. Il est bien juste qu'ils subissent à leur tour les effets de la loi qu'ils ont faite et sous laquelle ils ont tenu si longtemps les autres nations courbées, *patere legem quam ipse fecisti.* Le nom des empereurs est supprimé partout, et malgré le succès éphémère d'une tentative faite pour le maintenir à Marseille et dans quelques ateliers de la Provence, bientôt il disparaît pour toujours.

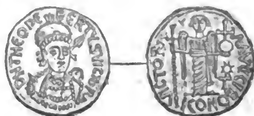
III

Mais, soit par indifférence, soit parce qu'ils n'avaient pas la main assez forte, les chefs des nouveaux Etats ne purent

pas retenir entièrement pour eux et exercer à leur seul profit ce droit souverain dont Rome était si jalouse.

Ce fait ressort de toutes les savantes et consciencieuses études faites depuis quelques années ; quoique les règles qui ont présidé à la pratique du monnayage mérovingien soient encore fort obscures et peu connues (1).

Les rois inscrivirent bien quelquefois leur nom sur des sols d'or ; on en connaît plusieurs exemples et on ne manque pas de citer surtout la pièce qui vient clore la série des noms impériaux, celle où Théodebert se donne le nom de Victorieux, comme un défi jeté à l'empereur de Bysance. Je vous présente ici un dessin de cette pièce dont l'apparition a été un événement historique.



Ce dessin a été relevé sur un très-bel exemplaire qui faisait partie, il y a quelques années, de la collection de M. Rousseau : il a déjà été publié dans le remarquable catalogue rédigé par M. A. de Longpérier, en 1847, pl. I.

Si ce n'était la légende, on croirait voir un sol d'or de Justinien.

Autour d'un buste casqué, vu de face et portant une lance sur l'épaule, on lit :

DN (*Dominus noster*) THEODEBERTVS VICTOR.

---

(1) A. de Barthélemy. *Etude sur les Monnayers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie.* Rev. arch. janvier 1865.

B. Fillon. *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, 1850.

B. Fillon. *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites.*

Ch. Robert. *Considérations sur la monnaie à l'époque romane*, 1851.

℟ Un ange de face, les ailes éployées, portant de la main droite une longue croix, et de la gauche un globe crucifère. Dans le champ à droite, une étoile; au-dessous un T : La légende circulaire porte : VICTORA AVGGG; soit *Victoria augustorum*; à l'exergue : CONOB entre deux barres. Poids, 4g 42.

La syllabe CON n'a aucun sens ici, puisque sur les pièces impériales elle indique l'atelier de Constantinople; les lettres OB veulent dire 72, nombre égal à celui des sous taillés dans une livre d'or.

Bouteroue et Leblanc ont publié un sou d'or tout semblable, avec les lettres RE, dans le champ; *Reims?*

Le T, qui est dans le champ de la pièce ci-dessus, veut-il dire qu'elle a été frappée à *Toul* ou à *Troyes?*

Mais les sols d'or sont restés d'une si prodigieuse rareté qu'il est difficile de les regarder autrement que comme des pièces de plaisir ou de véritables médailles commémoratives. Il y a en outre un argument puissant en faveur de cette opinion : on a reconnu et constaté que les sous d'or à nom royal, excepté ceux de Théodebert, sont à un titre bien moins élevé que les tiers de sou : ceux-ci ne portent pas de nom royal, si ce n'est peut-être dans quelques villes sur les bords du Rhône, ou par une plus longue continuation de l'usage romain, le nom du roi a été substitué à celui de l'empereur; et cependant la véritable monnaie, la monnaie courante, celle dont on retrouve des traces partout, c'est le tiers de sou d'or. Aussi je crois devoir entrer dans quelques détails circonstanciés sur cette curieuse espèce.

Ainsi adopté de préférence aux deux autres divisions usitées du temps des Romains, partout sur toute la surface de la Gaule, le tiers de sol devint l'objet d'émissions spéciales et multipliées : Cette division du sou en trois parties, qui était presque inutile et peu employée lorsque la population était riche, suffisait aux nécessités d'une société appau-

vrie et en décadence dont elle facilitait les petites transactions : il est juste de se souvenir en même temps qu'il y avait encore des sous d'or romains dans la circulation.

Si les Romains avaient supprimé entièrement le monnayage celtique ou gaulois, s'ils avaient regardé comme suffisant pour subvenir aux besoins du vaste territoire des Gaules, le nombre restreint de quatre ateliers monétaires (1); une réaction radicale était déjà opérée contre ce système dès le milieu du VIe siècle, époque à partir de laquelle plusieurs centaines d'ateliers (près de 700) sont dès à présent bien constatés, et on en découvre tous les jours de nouveaux.

C'est là l'origine de ces petites pièces d'or appelées *monétaires mérovingiens*, petits morceaux d'or souvent à peine dégrossis, longtemps dédaignés et méprisés, et cependant les plus anciens monuments authentiques de notre histoire nationale, mine d'une grande richesse, d'une fécondité qui ne sera pas épuisée de longtemps, et qui est maintenant appréciée à sa juste valeur.

J'ai parlé déjà de pièces ayant un caractère multiple; tantôt impériales et royales; tantôt impériales, royales et locales; tantôt impériales et locales; les pièces des monétaires sont d'une nature différente; toutes ou presque toutes elles sont des monnaies autonomes, fabriquées en dehors de l'action de tout pouvoir central : c'est un fait bien établi.

Bien qu'à cette époque les Occidentaux s'inquiétassent fort peu de l'empereur de Constantinople, une figure traditionnelle est cependant conservée le plus souvent sur la monnaie, par la force de l'habitude et par prudence aussi, sans doute pour ne pas rompre brusquement avec l'usage; un nom de lieu environne la tête à la place occupée pré-

---

(1) Arles, Lyon, Narbonne, Trèves.

cédemment par le nom de l'empereur : ce nom est le plus souvent celui de la localité où la pièce a été forgée; mais quelquefois peut-être, celui de la propriété dont elle représente le revenu; car, à ce nom de lieu vient s'ajouter souvent un mot essentiellement qualificatif, tel que *Civitas, vicus, pagus, villa, palatium, schola, castrum, castellum, mallum, portus,* etc.; de sorte qu'en voyant passer ainsi sous nos yeux les nombreux ateliers monétaires de l'ère mérovingienne, nous pouvons apprécier l'importance politique, religieuse, civile, commerciale de tous ces lieux, dont l'état social, à ces temps primitifs, nous est transmis par des inscriptions en or massif, pures de toute altération.

Le côté opposé de la pièce, celui qu'on appelle le revers, était occupé par une victoire; elle fut supprimée de parti pris ou métamorphosée par les graveurs, et remplacée généralement par un signe ou symbole; le plus souvent par une croix, quelquefois par un calice dérivé de la victoire par une suite de dégradations successives; quelquefois, mais rarement, par des imitations de types romains; quelquefois aussi par un retour à quelques vieux types gaulois; autour du symbole, à la place habituelle des légendes, fut inscrit le nom du monétaire et sa qualité.

C'est là une des particularités caractéristiques des tiers de sol, et c'est en même temps un des points les plus obscurs de cette question. Quelle était la responsabilité du monétaire? La profession des monétaires paraît en effet avoir été une profession libre, mais nullement une fonction d'Etat. Ils travaillaient pour ceux qui voulaient bien les employer : rois, cités, seigneurs, évêques, monastères, commerçants, ou autres; pour tous ceux enfin qui pouvaient se procurer des lingots de métal et qui avaient besoin de les faire monnayer pour s'en faire un moyen d'échanges.

Les Monétaires fabriquaient de la monnaie comme les orfèvres de tous les temps ont fabriqué des bijoux; seulement, ils marquaient de leur nom les pièces sorties de leur

officine (1). Etait-ce là la seule garantie qui était exigée d'eux? Etaient-ils soumis à un autre contrôle? On ne sait. De quel pouvoir les Monétaires auraient-ils reçu leur délégation, puisqu'il paraît bien reconnu qu'alors le droit de monnayage n'était plus une prérogative souveraine, et il n'est pas mieux établi qu'il fût un droit spécial et particulier de la grande propriété foncière?

Pourquoi alors les Monétaires mettaient-ils leur nom sur les monnaies?

C'était sans doute dans leur propre intérêt et pour ne pas encourir de discrédit : ils signaient leurs monnaies comme de nos jours les peintres signent leurs tableaux, et les sculpteurs leurs statues; et comme ils ne relevaient que de la confiance publique, ils devaient faire le nécessaire pour la conserver.

Certainement, il y a eu quelquefois, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, des variations dans le titre; le poids n'a pas toujours eu une rigoureuse exactitude, et cependant les tiers de sol d'or sont généralement de bon aloi; et, chose singulière et remarquable, on voit qu'un système uniforme se maintient partout; et, malgré les divisions politiques des Gaules; malgré la diversité des types et la grande diffusion des ateliers, on dirait qu'une seule volonté, un seul pouvoir, continuent à administrer la fabrication des monnaies sur toute l'étendue de leur territoire.

IV

Les écrivains, qui, en France, se sont occupés des tiers de sol portant le nom de notre ville, sont peu nombreux, à ma connaissance. Je trouve au XVIIe siècle Bouteroue et

(1) On lit sur deux trientes de Lyon : *De officina Mareti, de officina Maurenti.*

Sur un autre, de Vienne : *De officina Laurenti.*

Leblanc : de notre temps, MM. A. de Barthélemy, E. Cartier, G. Conbrouse, B. Fillon, Guillemot, Ch. Lenormant, A. de Longpérier, v[te] de Ponton d'Amécourt, Ph. Salmon, se sont occupés des monnaies de Troyes; mais aucun d'eux n'en a fait l'objet d'un travail complet, ou même d'une étude un peu développée.

Je n'ai pas la prétention d'entreprendre un ouvrage que je ne suis pas à même de réaliser comme ces savants écrivains pourraient le faire. Je me bornerai à résumer ce que j'ai trouvé dans ces auteurs ; je passerai ensuite en revue les monnaies que j'ai pu voir, et j'indiquerai également celles qui me sont connues, mais dont les dessins ou les descriptions ne sont pas en ma possession.

Mais si vous voulez bien le permettre, je commencerai par l'examen des noms qui ont été portés antérieurement, et par les habitants de notre pays, et par notre ville elle-même.

Le nom porté par notre petit peuple, à l'époque gauloise, paraît connu avec certitude; il n'y a aucun motif de penser qu'il ait différé de celui rapporté par les plus anciens écrits où il est fait mention des habitants de notre contrée.

Pline, qui écrivait du temps de Vespasien, les nomme *Trecasses* et *Tricasses.*

Ptolémée, contemporain d'Adrien et d'Antonin, les appelle Τρικασσιοι.

On lit sur le monument lapidaire n° 247 du Musée de Lyon : *Tricassin.*

Il n'en est pas de même du nom de notre ville, dont la forme celtique ou gauloise n'a pas été retrouvée jusqu'à présent; ce nom n'a pas encore été lu sur les nombreuses monnaies gauloises exhumées jusqu'à nos jours; cependant, les archéologues et les numismates les plus accrédités, s'accordent pour reconnaître que dans le nombre il y en a qui sont particulières au peuple Tricase. Or, parmi les signes caractéristiques de l'autonomie d'une population, la

monnaie surtout est un de ceux qui peuvent le mieux constater une existence particulière et indépendante. Mais la terre ne nous a pas rendu encore tous les éléments d'histoire qu'elle tient en réserve, et l'avenir connaîtra sans doute ce que nous ignorons en ce moment.

César, cet écrivain dont on a si souvent surfait la clarté et l'exactitude, et qu'on s'est plu quelquefois à dire si minutieux, César n'a pas nommé notre ville, et il n'a pas fait mention du peuple dont elle était le centre, pas plus qu'il n'a nommé nos voisins les Catalauni et les Meldi, les Viducasses et quelques autres peuplades.

Strabon et Pomponius Mela ont imité le silence de César à l'égard de nos ancêtres.

La première fois que notre ville est nommée dans les auteurs grecs ou latins, c'est par le nom d'un empereur romain qu'elle y est désignée.

Ptolémée la nomme Αυγουστομανα et Αυγουστοβανα (1).

L'Itinéraire d'Antonin, *Augustobona* (2), et *Tricases* (3).

La carte de Peutinger, *Aug. bona* (4);

Selon Pline et Ptolémée, notre ville faisait partie de la Gaule Celtique ou Lyonnaise (5) avant le démembrement de cette province.

Plus tard, lorsque la Lyonnaise fut divisée en deux parties, nous voyons notre ville comprise dans la seconde avec Tours, Paris et Rouen (6), et lorsque le nombre des subdi-

---

(1) Ptolémée, Liège, 1618, p. 51.

(2) *Iter a Carocotino Augustobonam.*

(3) *Iter a Lugduno Gessoriacum.*

(4) Peutinger, Tab. I.

(5) *A Sequanâ ad Garumnam Celticam eamdemque Lugdunensem esse.* Plinius, lib. IV.

(6) Ammian. Marc., lib. XV, ch. XI, p. 112. Liège, 1693; *secundam* enim Lugdunensem Rothomagi et Turoni, Mediolanum ostendnnt et *Tricasini.*

Selon Adrien de Valois, c'est peu de temps après Constantin Ier

visions de cette province est augmenté, on trouve que la ville de Troyes est détachée de Rouen, et qu'elle figure dans la quatrième Lyonnaise avec Paris, Sens, etc. (1).

Néanmoins, et malgré ces indications, après le silence des uns, après le laconisme des autres, il est difficile de dire si, au moment de l'invasion, et même longtemps après, nos ancêtres étaient indépendants, ou bien si, en communauté des Antissiodurenses, des Meldi et des Parisii, ils faisaient partie d'une association, d'une union comme il y en avait beaucoup en Gaule, et dont la *Civitas Senonum imprimis firma et magnæ inter gallos auctoritatis* (2) aurait été la métropole politique à l'époque celtique, comme elle en est devenue la métropole religieuse au IVe siècle (3) : c'est pos-

---

qu'il est, pour la première fois, fait mention de deux Lyonnaises, dans une lettre de saint Hilaire de Poitiers, citée dans sa *Notitia Galliarum*. Sextus Rufus dit qu'il y avait de son temps « *Lugdunienses duæ.* »

(1) C'est au temps de Gratien, ou au plus loin à celui de Valentinien, son père, qu'on reporte généralement la subdivision de la Lyonnaise en quatre parties.

La quatrième Lyonnaise, souvent dite aussi la *Senonie,* comprenait autour des *Senones*, et de Sens qui en était la métropole, les peuples suivants : les *Carnutes,* les *Aureliani,* les *Parisii,* les *Meldi,* les *Tricasses,* les *Autissiodurenses.*

Cette division administrative des derniers temps gallo-romains était devenue la circonscription ecclésiastique qui a subsisté jusqu'au moment où Paris en a été distrait pour constituer une métropole nouvelle à laquelle furent reliés les diocèses de Chartres, d'Orléans et de Meaux, les *Carnutes,* les *Aureliani* et les *Meldi* d'autrefois.

(2) Cæs., *Comm.*, lib. V.

(3) *Parisii confines erant Senonibus civitatemque patrum memoriâ conjunxerant.* Cæs., *Comm.*, lib. VI.

Senonibus..... qui finitimi Belgis erant. Cæs., *Comm.*, lib. II.

Celtas à Belgis Matrona et Sequana dividit.....; initium capiunt à flumine Rhodano...; attingunt etiam à Sequanis et Helvetiis flumen Rhenum. Cæs., lib. I.

Celtas eosdem Gallos...... à Belgis vero eamdem gentem Matrona discindit et Sequana. Ammian. Marc., lib. XV.

sible; mais jusqu'à présent, cette question est restée incertaine, et il y a une opinion contraire (1) d'après laquelle il ne serait pas impossible que nous eussions été unis, non aux Senones; mais aux Lingones et aux Catalauni, auxquels nous rattachent directement la nature identique et la conformation du sol, et dont une partie du territoire au moins, était compris, comme le nôtre, dans la Celtique.

Le territoire des Tricasses n'a encore fourni qu'un seul type de monnaie bien déterminé; c'est celui qui figure en tête de ce travail; il est assez bizarre : d'un côté, la pièce représente trois petits quadrupèdes qui se poursuivent (plusieurs écrivains veulent y voir des chats); l'autre face de la pièce porte trois poissons disposés circulairement autour d'un point central. Est-ce l'abondance du gibier de terre et d'eau qui est ainsi représentée? Sont-ce des armes parlantes?

Le sol des Meldi et celui des Catalauni a été bien plus fertile que le nôtre; on connaît plusieurs types très-distincts, très-tranchés, fournis par ces deux territoires, où chacun de ces types se rencontre souvent.

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans quelqu'intérêt d'avoir en même temps sous les yeux quelques-uns de ces types, ainsi que d'autres appartenant aux deux groupes des peuples de notre région, au milieu desquels nous sommes situés, et j'ai fait réunir dans une même planche un certain nombre des pièces qui leur sont attribuées généralement dans l'état actuel de la science (2).

---

(1) On dit que la nouvelle carte des Gaules admet ce fait comme certain. Notre savant collégue, M. d'Arbois de Jubainville, a combattu ces conclusions par des raisons que chacun de vous a pu lire avec l'intérêt qui s'attache à toutes les questions locales. (*Revue archéologique*, Tom. III, nouvelle série, année 1861, p. 216 : *Les origines de la Champagne.*)

(2) Il n'y a aucune incertitude pour la pièce des *Senones* aux deux chèvres; on en connaît de semblables, sur lesquelles on lit les quatre premières lettres d'Agedincum ΔΗΊΑ inscrites de droite à gauche,

V

Le nom de notre ville, formé avec celui du souverain de l'empire romain, me paraît étrange dans un pays à peine soumis. On a voulu en conclure que notre ville était de fondation romaine; je ne saurais admettre cette explication qui ne me paraît appuyée sur aucun fait concluant, et mon opinion est que notre ville est beaucoup plus ancienne.

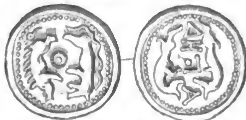
Et d'abord si César est venu dans notre contrée, il ne faut pas oublier qu'il ne construisait pas; il démolissait : chacune de ses étapes est marquée par des ruines, ou par le souvenir de quelqu'atrocité qu'il a souvent pris plaisir à ra-

---

selon l'usage antique qui s'est perpétué dans quelques langues orientales.

J'ai fait relever au Cabinet de France, pour la reproduire ici, l'empreinte de cette pièce, une des plus curieuses de la vieille Celtique, qui porte dans la disposition de ses caractères, et dans la langue employée, un souvenir des antiques pérégrinations des Senones.

AGEDINCUM
SENONUM



Potin

La pièce des *Remi* aux trois têtes est également certaine, puisqu'elle porte leur nom tout entier de chaque côté de la pièce; elle est relativement moderne; c'est un des types le plus complètement romanisés qui soient connus.

Mais on conçoit que, pour toutes les autres qui sont sans légendes, il y a nécessairement quelque chose d'hypothétique dans les attributions qui leur sont affectées, quoiqu'elles soient le résultat d'études approfondies poursuivies depuis longtemps avec persévérance et sagacité, par les savants les plus éminents de notre époque. La provenance bien constatée des pièces, et surtout la persistance des mêmes types dans une longue suite d'exhumations et de découvertes, sont au

conter lui-même (1). Adrien de Valois et bien d'autres l'ont remarqué avant moi, et quoique après lui Auguste se soit beaucoup occupé d'organiser l'administration des Gaules, dans le sens des intérêts de Rome, je ne pense pas qu'il soit plus que son prédécesseur le fondateur de notre ville. Il n'y avait rien dans notre vallée d'assez saillant, et notre site topographique n'offre rien d'assez exceptionnel pour avoir pu fixer à cette époque l'attention de Rome de manière à y motiver un établissement aussi lointain.

Si nous étions en Provence ou sur les bords du Rhin, il n'en serait pas de même; il est notoire que, dans ces deux

---

nombre des éléments les plus essentiels qui ont servi pour établir ces attributions.

Vous remarquerez la belle pièce d'or dont se servaient déjà les Parisii à cette époque reculée; cette pièce, et d'autres semblables, ont été trouvées dans la Seine, au pied de Notre-Dame de Paris. Toutes celles retirées du fleuve portent cette entaille qui partage le cheval ailé du revers. Ce n'est certainement pas un accident fortuit; on a cherché à l'expliquer en disant que ces pièces avaient été jetées dans l'eau à la suite d'un sacrifice, et que l'entaille était la marque de leur consécration religieuse; c'était un moyen qui les rendait facilement reconnaissables, pour que personne n'eût la pensée de les faire rentrer dans la circulation; ce qui aurait été alors considéré comme un acte sacrilège.

(1) *Itaque, se suaque omnia Cæsari dediderunt..... itaque, omni senatu necato, reliquos sub caronâ vendidit. Dùm hæc in Venetis....* Cæs., *Comm.*, lib. III.

Trebonium ad eam regionem quæ Atuaticis adjacet, depopulandam mittit..... omnes vici, atque omnia ædificia quæ quisque conspexerat, incendebantur..... tali modo vastatis regionibus, Cæsar..... Cæs., *Comm.*, lib. VI.

Genabum oppidum diripit, atque incendit, prædam militibus donat. Cæs., *Comm.*, lib. VII.

(Avarici) *non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt : deniquè ex eo numero qui fuit circiter* XL *millium, vix decem..... incolumes pervenerunt.* Cæs., *Comm.*, lib. VII.

Cæsar..... exemplo supplicii deterrendos reliquos existimavit;

(Vxelloduni) *itaque, omnibus qui arma tulerant manus concidit; vitam concessit.* Cæs., *Comm.*, lib. IX.

Alexiam (Cæsar) flammis adæquavit. Florus, lib. III, XI.

contrées, des intérêts de natures diverses ont poussé les Romains à y former des établissements nouveaux pour lesquels des monuments de plusieurs sortes ne laissent pas d'incertitude (1).

Partout où Rome a fondé quelque chose de durable, il en est resté des traces ; si l'arrivée des Romains ici y avait fait surgir une ville, nous retrouverions des vestiges de cette fondation dans le sol et dans l'histoire : la vanité romaine était prévoyante et elle avait bonne mémoire; elle a tenu compte exact de ses plus minces colonies, et puisqu'elle est muette à notre égard, c'est qu'elle n'a rien fait chez nous ; car s'il est bien reconnu qu'à l'époque de Néron, de Vespasien, des Antonins, notre ville était florissante, il n'y a aucune des épaves appartenant a ces époques qui établisse avec quelque certitude que sa création n'est due qu'aux Romains, et les développements incontestables qu'elle avait reçus alors ne prouvent pas contre son existence antérieure ; tout au contraire : une ville considérable ne surgit pas ainsi en quelques années, et son importance est toujours l'œuvre du temps.

D'ailleurs, les anciens auteurs, d'accord en cela avec les

(1) Et l'on peut s'expliquer ainsi l'existence, dès l'antiquité, des noms suivants et leur transmission jusqu'à nous. — En Provence : Forum Julii, *Fréjus*; Apta Julia, *Apt*; Lucus Augusti, *Le Luc*. — Vers le Rhin : Vicus Julius, *Juliers;* Colonia Agrippina, *Cologne*. — Dans les Alpes : Colonia Augusta Prætoria Salassorum, *Aoste;* etc.

On conçoit que ces colonies, agricoles, commerciales ou militaires selon les circonstances, instituées pour consolider la domination romaine et la défendre surtout contre les attaques extérieures et peuplées par des habitants amenés de loin le plus souvent, pouvaient avoir d'autres sentiments que les populations indigènes auxquelles la présence ou le voisinage des légions romaines rappelaient sans cesse le douloureux souvenir de leur indépendance perdue ou d'anciens usages violemment supprimés. Si *Augustabona* était d'institution impériale, pourquoi aurait-elle répudié un nom constatant sa haute origine pour revêtir celui d'une petite peuplade obscure et ignorée?

preuves fournies quelquefois par les fouilles locales (1), reconnaissent que les Romains n'ont pas trouvé notre pays désert, puisqu'ils donnent le nom porté par le peuple qui l'habitait alors, le peuple Tricase ou Tricasse; ce peuple, comme toutes les autres peuplades de la Gaule, avait une ville principale, que les Romains n'ont pas eu à créer, à laquelle ils auraient tout au plus donné un nom nouveau, comme ils l'ont fait en beaucoup de lieux, pour détourner l'attention des anciens souvenirs.

Et n'est-il pas opportun de rappeler, à cette occasion, qu'il y a un principe admis partout maintenant, parce que son exactitude a été souvent démontrée; c'est qu'une ville qui, au moment de la formation de la société moderne, a retenu

---

(1) Est-il nécessaire de rappeler ici les traditions relatives aux origines du célèbre couvent de Notre-Dame-aux-Nonnains, dont les bâtiments sont occupés maintenant par la Préfecture de l'Aube? Ces traditions sont relatées par tous les historiens de Troyes et de la Champagne; elles paraissent le résumé de souvenirs profondément enracinés dans l'esprit des populations, et remontant bien au-delà des Romains.

Je parlerai, pour mémoire seulement, d'une hache en bronze, retirée des tranchées du nouveau canal des Trévois; de deux autres haches et d'une pique en bronze, trouvées au fond d'un marais aux portes de la ville; je ne suppose pas qu'on élève des doutes sur leur âge et sur leur nationalité.

J'ai en ce moment sous les yeux deux statuettes en bronze trouvées à une grande profondeur au cœur de notre ville, l'une dans les ondes du moulin de Jaillard, au pied de l'ancien abattoir; l'autre dans la rue Moyenne, maintenant rue Urbain IV : ces statuettes ont le caractère de la plus ancienne époque celtique.

Je n'accorderai pas aux Romains une belle hache en silex jaune, taillée en éclats, retirée il y a quelques années des profondeurs du pertuis Saint-Etienne : cette hache est au Musée, et chacun sait qu'elle appartient à une époque bien plus reculée que le bronze.

Il y a encore à notre Musée un monument bien autrement ancien : c'est la hache en silex, exhumée du diluvium de terre jaune qui recouvre une partie de notre vallée; cette hache, preuve d'une population très-ancienne, a été trouvée à la porte de la ville actuelle; elle est en silex gris laiteux, taillée en éclats, et de la forme dite langue de chat; elle appartient aux temps anté-historiques, et distance par conséquent les Romains et les Gaulois.

le nom du peuple sur le territoire duquel elle est bâtie, était la capitale de ce peuple avant l'invasion des Romains (1).

Mais pourquoi ceux-ci auraient-ils changé le nom de notre ville?

En l'absence de documents précis, il me semble qu'on peut répondre à cette question par deux conjectures appuyées sur ce qui s'est passé ailleurs.

Premièrement : si les Tricases ou Tricasses ont regardé

Quand les écrivains se taisent, nous n'avons qu'à interroger la terre et rarement elle manque de répondre ; il y a longtemps qu'Ovide nous l'a dit : *Saxa loquuntur*. Je fais graver en ce moment la plupart de de ces objets ; j'ai l'espoir que les planches seront prêtes à temps et qu'elles pourront figurer dans cette étude sous les numéros V, VI, VII, VIII. Que de renseignements de ce genre n'eût-on pas recueillis si l'attention se fût portée un peu plus tôt sur les fouilles !

Aussi je ne comprends pas une opinion trop répandue et qui subsiste même dans de très-bons esprits : cette opinion, souvent contredite par les monuments, voudrait que dans les Gaules tout remontât aux Romains et rien au-delà.

Les Gaulois, plus anciens que les Romains dans le monde, avaient peu à apprendre de ces derniers et ils n'avaient rien à leur envier : bien plus élevés que les Romains dans la morale religieuse, les Gaulois leur étaient supérieurs dans tous les arts industriels : ce sont des faits cent fois démontrés et dont les preuves surabondent.

Bien plus, les Gaulois avaient reçu de l'Asie et de la Grèce la première initiation aux arts libéraux : les communications continuelles d'un commerce actif et aventureux avaient complété ces connaissances ébauchées, et il en était résulté un art national gaulois qui étonne les esprits les plus difficiles par la rare perfection de quelques-uns de ses produits retrouvés dans ces derniers temps.

Aussi une civilisation pacifique se développait librement dans les Gaules par leurs relations avec les peuples orientaux, dont alors l'intelligence brillait d'un si vif éclat; et elle valait bien le régime que Rome traînait à la suite de ses légions, qu'elle implantait par la violence, qu'elle arrosait avec du sang, qu'elle fumait avec des cadavres.

(1) Il me suffira, je pense, de rappeler ici *Agedincum Senonum; Andematunum Lingonum ; Autricum Carnutum ; Avaricum Biturigum; Durocortorum Remorum; Lutetia Parisiorum.*

l'invasion et l'occupation romaine comme un bienfait, il est possible qu'espérant captiver la bienveillance de leurs conquérants, ils aient demandé comme une faveur de voir leur ville abritée par une désignation impériale.

La présence d'un Tricassin (1) parmi les prêtres de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon, pourrait rendre plausible cette supposition : il n'est pas probable que le gouvernement ombrageux de Rome admît à ces fonctions des gens qui n'eussent pas fourni des preuves antérieures de dévouement; néanmoins, pour l'honneur de nos pères, je me refuse à admettre l'hypothèse que j'ai énoncée plus haut; en voici le motif : c'est que César et tous les historiens romains ont toujours relaté avec le plus grand soin les noms de toutes les populations qui leur étaient favorables; ils prenaient même la précaution de citer avec bienveillance ceux qui se bornaient à ne leur être pas hostiles.

Sans ces historiens, saurions-nous que les Eduens ont appelé les Romains dans le cœur des Gaules (2)? Si le nom de Bibracte a disparu, soit parce qu'il a été remplacé par celui d'Augustodunum, soit parce que la ville de ce nom a été construite dans le voisinage, et a supplanté l'autre, on trouve l'explication naturelle de ce fait dans les relations exceptionnelles d'amitié qui unissaient les Eduens avec Rome (3), et il n'est pas étonnant que le nom d'Augustodunum, conservé

(1) D'après l'inscription lapidaire du musée de Lyon, nº 247, déjà citée. Il faut ajouter que cette inscription n'est pas contemporaine du personnage qui s'y trouve mentionné. On y lit en effet les deux lettres suivantes : T. R., initiales de *titulus restitutus*, inscription restituée; et de nos jours il s'est trouvé des épigraphistes pour contester l'authenticité même de cette restitution. Pl. IV.

(2) *Ædui, totum illud quod Rheno, Oceano, Pyrenæis montibus, cunctis Alpibus continetur, romano imperio tradiderunt.* Eumen., grat., act., Const., Aug., 4.

(3) Primi Ædui Senatorum in urbe jus adepti sunt, datum id fœderi antiquo et quia *soli* Gallorum fraternitatis nomen cum populo romano usurpant. Tacit., Annal., lib. XI, 25.

par une population satisfaite de ses nouveaux maîtres, se soit transformé avec le temps dans le nom moderne d'Autun? Et César ne signale-t-il pas avec une satisfaction visible les noms des populations qui sont restées neutres pendant sa lutte avec Vercingétorix (1) et l'ont ainsi aidé à sortir de la position fâcheuse où il était engagé depuis l'échec de Gergovia?

Si le peuple Tricase avait appelé les Romains; s'il avait acclamé leur arrivée et leur domination, soyez assurés que, si petit que fût ce peuple, nous aurions trouvé quelque trace de ce fait dans les historiens de Rome; mais comme ils se taisent sur ce sujet, j'ai la pensée que l'explication désirée ne peut se trouver dans cet ordre d'idées, mais dans un autre tout différent.

Selon moi, la voici : lorsque Rome venait à dominer un pays compromis par une résistance trop énergique à son invasion, elle en faisait disparaître les habitants, et lorsque par exception ceux-ci trouvaient grâce à ses yeux, elle voulait au moins étouffer et faire disparaître le souvenir de leur nom.

Voyez ce qui s'est passé dans le pays des Atuatiques, où César vendit en une seule fois cinquante-trois mille des habitants, et dont l'Oppidum a été si complètement renversé qu'on est à peine certain d'en avoir retrouvé l'emplacement depuis peu (2).

Voyez ce qui s'est passé chez la petite peuplade des Eburons, que César a fait traquer comme des bêtes fauves jusqu'à leur entier anéantissement (3)! Voyez ce qui s'est passé

---

(1) Ab hoc concilio Rhemi, Lingones.... abfuerunt;.... quod amicitiam Romanorum sequebantur; quæ fuit causa *quarè toto absent bello et neutris auxilia mitterent*. Caes, comm., lib. VII.

(2) *Sectionem ejus oppidi (Atuaticorum) universam Cæsar vendidit; ab his qui emerant capitum numerus ad eum relatus est millium LIII.* Caes. *Comm.*, lib. III.

(3) *Cæsar ad finitimas civitates nuntios mittit; omnes evocat spe*

à Bratuspantium qui, malgré sa soumission faite sans réserve et acceptée par le vainqueur, a si bien disparu qu'on ne sait plus où retrouver le lieu où existait cette grande ville; mais dans la même contrée, nous retrouvons Cæsarodunum (Beauvais). Voyez ce qui s'est passé à Gergovia, qui a été remplacée par Augustonemetum (Clermont).

Ces quelques exemples me paraissent suffisants pour expliquer comment un nom romain a pu être appliqué à notre ville, et je pense que, dans notre pays, voisin de celui des Senons qui n'ont jamais volontairement reconnu la suprématie des Romains, ceux-ci ont bien pu déposséder de son nom primitif une ville qui regardait peut-être leur présence comme un malheur public, et qui avait sans doute eu avec eux quelques démêlés dont le souvenir ne s'est pas perpétué jusqu'à nous.

A qui, en effet, pourrait-on persuader que les Gaulois, après avoir résisté aux Romains tant qu'ils ont pu mettre en campagne un corps d'armée, aient subitement renoncé à leur répulsion pour ceux qui avaient fauché toute la partie virile de la population, qui n'avaient marqué leur séjour que par des brigandages, et se soient pris tout à coup pour eux d'une si belle passion qu'ils aient éprouvé le besoin instantané de voir un grand nombre de leurs villes décorées du nom de César, de celui d'Auguste; comme si, saisis de remords d'avoir résisté si longtemps, ils avaient voulu que l'avenir fût une amende honorable perpétuelle envers leurs dominateurs.

Je ne pourrais comprendre qu'il en ait été ainsi, dans aucune localité soumise par le glaive; et les noms impériaux étaient si bien imposés pour effacer les souvenirs dans les pays récalcitrants, qu'on n'en trouve pas de trace à Langres

---

prædæ ad diripiendos Eburones..... Stirps ac nomen tollatur! Caes, *Comm.*, lib. VI.

et à Reims (1), qui, quoique moins dévouées à Rome que la cité Eduenne, ne faisaient pas d'opposition à ses entreprises, qui aidaient quelquefois ses généraux et qui ont pu conserver ainsi, tant qu'il leur a convenu de le faire, les noms celtiques d'Andematunum et de Durocortorum (2).

Quoi qu'il en soit, les noms d'Augustomana, d'Augustobona, soit imposés à notre ville, soit sollicités par elle, n'ont pas duré longtemps ; cette forme de nom n'a pas eu de vitalité.

J'ai déjà signalé dans l'Itinéraire d'Antonin le nom de *Tricases* appliqué à notre ville.

On trouve dans de vieilles notices de l'Empire : *civitas Trecassium* et *Tricassium,* et ailleurs : *civitas Trecasium* et *Tricasium ;*

Dans Ammien Marcellin, selon les manuscrits : *Tricasas* et *Tricassas* (3) ; dans les notes de Surita sur Æthicus : *Tricasis,* d'après plusieurs manuscrits ;

Dans l'auteur de la vie de saint Loup : *Urbem Trecensem.*

Grégoire de Tours, adoptant une des deux formes qui se retrouvent invariablement depuis son époque, y ajoute un détail qui n'est pas sans importance : il nous apprend le premier, je crois, que le pays où notre ville est située se nomme la Champagne : *Trecas Campaniæ urbem* (4).

---

(1) Ut præter Æduos et Rhemos...... alteros pro vetere ac perpetuâ erga populum romanum fide, alteros pro recentibus belli Gallici officiis..... Caes, comm., lib. v.

(2) Voyez, au contraire, les noms suivants appliqués à des villes situées dans des pays que la force seule a pu réduire : Cæsarodurum (*Beauvais*), Cæsaromagus (*Tours*), Juliomagus (*Angers*), Augusta Veromanduorum (*Saint-Quentin*), Augustodurum (*Bayeux*), Augustomagus (*Senlis*), Augustoritum (*Limoges*), Augustonemetum (*Clermont*). Pourquoi pas un seul de ces noms n'a-t-il persisté jusqu'à nous?

(3) Lib. XVI, c. II et loc. cit. : « *ad Tricassinos tendebat.*

(4) Greg. Tur, aliàs : « *Lupum apud Tricassinorum Campaniæ urbem.* »

Frédégaire (1), Adon (2), Frodoard (3), les Gesta Pippini et les Capit., Car., cal. (4), les Capit., Car., mag., et Nithard (5), Glaber Radulfus (6) et autres (7), se servent du même nom avec de légères variantes finales.

Cependant, durant la période de ces derniers écrivains, les annales de Saint Bertin et le moine Herric, donnant à la forme impériale un des derniers souvenirs qu'elle ait reçus, l'associent encore une fois à la forme issue du nom du peuple, qui désormais va être seule employée pour désigner la ville ; on lit, en effet, dans le premier recueil (8) : *Augustam Tricarum,* et dans les écrits du moine Herric (9) : *Augustam Trecarum* (10).

Nous pouvons donc constater que le nom de notre ville, dans les formes primitives que nous en connaissons, s'est écrit tantôt avec deux *s*, tantôt avec une seule *s* ; cette der-

(1) Fredeg., chron., coll. D. Bouq., p. 462 : « *Chunii repedantes Tricassis in Mauriacensem consedentes Campaniam.* »

(2) Adonis Vienn., archiep., chron., 1538, p. 235 : « *et apud civitatem Trecas diù moratus est*, (Johannes Papa). »

(3) Frodo,, chron., coll. D. Bouq , p. 182 : « *Ansegisus Trecassinæ urbis episcopus vulneratus,* » et p. 211 : « *Trecas civitatem obsidione vallat.* »

(4) *Trecassinum* et *Trecasinum* pagum.

(5) *Tricassinum* et *Tricasinum* pagum.

(6) Glab., Rad , lib. II, c. VII : « *Meldorum et Trecorum comitem.* »

(7) Fulbertus, Gall., christ., 1770, t. XII, p. 495 : « *Trecacensis episcopus.* »

(8) In Annal., Bertin., anno 858.

(9) Erric., in vit. s. Germ., autiss., lib. III.

(10) Des exemples plus rapprochés de nous, et probablement les plus récents, de l'emploi du nom d'*Augusta* dans des actes officiels, m'ont été signalés par notre obligeant collègue M. d'Arbois, dans des chartes de nos évêques Manassès I et Fromont I ; on y lit : « Manasses s. *Augustæ Trecorum* Ecclesiæ presul..... actum *Trecorum* civitate, regnante Hugone..... « et Frotmundus sanctæ *Augustæ Trecorum* ecclesiæ pontifex ; regnante Henrico. ... Camusat, prompt. sac. ant. tric., 1610, p. 83 et 84.

nière forme se présente même, à ce qu'il nous semble, plus fréquemment que la première, jusqu'au moment où les deux dernières syllabes se sont contractées en une seule.

VI

Aucune monnaie n'a reproduit jusqu'à ce jour, inscrits sur le métal, les noms d'Augustomana, Augustobona, Augusta.

Il existe cependant des pièces d'or qui portent les initiales des deux noms de notre ville désignée à la façon romaine.

J'en possède une qui est un triens d'or d'une très belle conservation et d'une parfaite intégrité, puisqu'il pèse 1g45.

Voici sa description :

DN JVSTINVS PF AVG pour (*Dominus noster Justinus pius Felix Augustus*). Buste imberbe diadémé regardant à droite.

℞ VICTORIA AVGVSTORVM ; à l'exergue : CON Victoire passant à droite, portant une palme et une couronne, et séparant les deux lettres A — T, initiales de AVGVSTOBONA TRICASIUM. Pl. II, n° 1.

Cette pièce appartient à la période intermédiaire que j'ai signalée en commençant. Sous une apparence impériale, c'est une pièce essentiellement municipale, et à la même époque on en trouve d'analogues dans plusieurs cités.

Au moment où elle a été frappée, de 518 à 527, Thierry Ier régnait en Austrasie (511-534), Childebert Ier à Paris (511-558). C'est le nom de l'un d'eux qui devrait y être inscrit si le monnayage de notre ville eût été dans leur dépendance.

Une seconde pièce au même type existe au cabinet de France; mais elle est d'une exécution beaucoup plus gros-

sière et plus barbare que celle décrite ci-dessus ; ce qui donne à penser que ce genre de monnayage a duré un certain nombre d'années.

Malgré mon désir de vous soumettre le plus grand nombre de documents, je n'ai pas cru devoir faire reproduire la pièce du cabinet, à cause de sa conservation imparfaite ; M. Ch. Lenormant l'a citée et décrite dans une de ses lettres sur la numismatique mérovingienne (1), et elle est déjà gravée sur une de ses planches.

C'est peu d'années après l'émission de ces deux pièces qu'arrive le moment où, sur les monnaies comme dans les livres, la désignation romaine est délaissée ; elle n'a pu prévaloir. Evidemment elle n'avait pas avec elle la sympathie des populations ; elle a dû disparaître, comme la plupart des autres noms violemment imposés par les Romains.

A cette époque, qu'on peut fixer pour notre pays vers la seconde moitié du sixième siècle, apparaissent les premières pièces connues où se trouve un nom complet appliqué à notre cité ; ce sont des tiers de sol d'or sur les uns desquels on lit *Trecas*, sur d'autres *Tricas*, et sur les autres *Tricase*.

C'est le nom primitif du peuple qui a pris le dessus et qui, d'accord avec les indications fournies par les auteurs que nous avons cités, sert à établir le nom de la ville ; nom qui ne doit plus disparaître ni se modifier jusqu'au moment où il se transforme une dernière fois pour revêtir la forme française, usitée depuis la formation de notre langue.

Claude Bouteroue (2), conseiller en la Cour des monnaies

(1) Ch. Lenormant. *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments de la numismatique mérovingienne*, 1848 à 1854, pages 138 et 139.

(2) Bouteroue. *Recherches curieuses sur les monnaies de France*, 1666, p. 364, nos 11, 12, 13 et 14, pl. VI, et p. 367 du texte.

D'après les dessins de Bouteroue et ses descriptions, ses numéros 11 et 12 correspondraient exactement aux types gravés no 12 et no 15, pl. II de cette étude. Il serait intéressant de retrouver les types de son no 13 et de son no 14 que je n'ai pas encore rencontrés.

sous Louis XIV, est le premier en date qui ait décrit quatre de ces trientes au nom de notre ville.

N° 11. TRICAS CIVITATE, de gauche à droite, buste imberbe diadémé, regardant à droite.

℞ GENNVLFVS MONETARIUS, de gauche à droite, croix pommetée sur un globe, les lettres ≺ et ω appendues aux bras de la croix.

N° 12. TRICASЄ, de droite à gauche, buste imberbe diadémé, regardant à droite. (*L'E final est lunaire.*)

℞ GENNVLFVS, de droite à gauche, croix pattée sur un globe, les lettres ≺ et ω appendues aux bras de la croix.

N° 13. TRECAS, de gauche à droite, buste barbu diadémé, regardant à droite.

℞ AVDOLENVS MON, de gauche à droite, croix pattée sur une base au-dessus d'un globe; dans le champ, un globule de chaque côté de la croix.

N° 14. TR........FI, de gauche à droite, buste imberbe diadémé, regardant à droite.

℞ DO....... MONET, de gauche à droite, croix pattée sur une base au-dessus d'un globe; de chaque côté de la croix, trois points disposés en triangle, .˙.

Les deux lettres DO.... sont, d'après la description et la gravure de Bouterouc, les deux premières du nom du monétaire qui a signé cette pièce. On ne connaît pas jusqu'à présent de monétaire troyen commençant par ces deux lettres. Bouterouc a-t-il bien vu et bien lu? Il a souvent été superficiel dans ses lectures et peu exact dans ses dessins.

Leblanc, le principal historien des monnaies de France,

a publié un triens d'or au nom de notre ville. Il a une telle ressemblance avec le n° 11 de Bouteroue, qu'on dirait que la description donnée par ces deux auteurs a été relevée sur la même pièce; il est superflu de la répéter ici : Leblanc, dans son texte, ajoute que sur d'autres monnaies du même temps il a lu TRECAS au lieu de TRICAS (1).

En recueillant dans les deux auteurs précédents les notes que je viens de transcrire, j'ai eu le regret de n'y pas trouver l'indication du lieu où étaient, au moment de leur publication, les pièces qu'ils décrivaient; de sorte que la trace de ces pièces est perdue; et comme les dessins, à cette époque, n'étaient pas de véritables portraits, ainsi qu'on les fait à présent, l'exactitude de leurs descriptions ne peut être vérifiée quand bien même les pièces que ces écrivains avaient en vue nous repasseraient sous les yeux.

M. Conbrouse n'a pas agi comme les deux écrivains précédents, et il a indiqué où se trouvaient trois des pièces de notre ville qu'il a décrites dans ses ouvrages (2). J'ai tout

(1) Leblanc. *Traité des monnaies de France*, 1692, p. 84, n° 55, et planche 78, n° 3, figure 55.

(2) G. Conbrouse. *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*, 1839, 1840, page 51, Ire part., 3e catégorie. Monnaies frankes, 1re série.

798. TRICAS vel TRECAS. Profil droit.
℟ AADOLENVS MON. Croix haussée, 25 grains. B (pour cabinet du roi.)

799. TRICIS CIVITATE. Profil droit haussé.
℟ GENVLFVS MONITARIVS. Croix avec C—ω appendus aux bras de la croix, 24 grains. (Cabinet de roi.)

800. .RECASCIV vel ....ASIIVI. Croix ::
℟ GILLIBERTO MONI. Profil gauche, 22/24 grains d'argent DS. (Pour de Saulcy.)

801. ..... Profil.
℟ MVMOLINVS FICI. Croix.

G. Conbrouse. *Monétaires des rois mérovingiens*, 1843, page 10 du texte, lettre T. Tricas, Troies, n°s 798 et 799 de la série mérovingienne du catalogue des monnaies nationales de France, gravés, pl. 44, n°s 16 et 17.

lieu de croire que j'ai vu deux de ces pièces et que j'ai un dessin fidèle de la troisième; sur quelques points, il y a divergence entre nos lectures.

Ainsi sur l'une des pièces je n'ai pu voir GENVLFVS avec C — ω; mais GENNVLFVS avec < — ω. Je n'ai pu retrouver TRICIS sur aucun triens du cabinet de France, ni sur la pièce précédente, d'après laquelle aurait été reproduite dans le catalogue des monnaies nationales cette forme du nom de notre ville, inconnue jusque-là et répétée depuis dans plusieurs publications.

J'ai en même temps sous les yeux un dessin exécuté par M. Robert, d'après une empreinte de la pièce d'argent n° 800 du catalogue; il m'est communiqué par M. de Barthélemy : on ne saurait y lire GILLIBERTVS qui a été cependant reproduit bien des fois d'après cette seule pièce; j'y reviendrai plus tard, lorsque j'en serai à l'argent; mais si on n'a pas vu ce nom ailleurs, c'est un monétaire à rayer des catalogues.

M. B. Fillon a publié d'après des dessins de Lelewel (1) les deux tiers de sol qui suivent :

TRICAS CIVETAT, buste imberbe diadémé, regardant à droite.

℞ + AVDOLENO MONETARI, autour d'une couronne de feuillages qui entoure une croix, pattée aux trois branches supérieures, placée un peu au-dessus d'un globe, avec < et ω appendus aux bras de la croix.

Poids, 1^{g} 37, pl. XI, n° 2.

TRECAS CIVIT, tête barbue et chaperonnée tournée à droite.

℞ AVDOLENVS MONET, autour d'une couronne de

(1) *Lettres à M. Dugast Matifeux, sur quelques monnaies françaises inédites*, 1853, p. 84 et 85, et pl. IV, n°s 9 et 10.

feuillages qui entoure une croix pattée et chrismée posée sur un globe, pl. XI, n° 10.

Il ne faut pas considérer longtemps ces deux pièces pour reconnaître que, malgré la similitude du nom de monétaire inscrit sur toutes les deux, leur fabrication a nécessairement été séparée par un long intervalle.

Le triens gravé sous le n° 2, pl. II, est le plus beau de tous ceux portant le nom entier de notre ville, dont j'ai pu avoir connaissance. Il doit être en même temps un des monuments les plus anciens qui ait reçu ce nom. En le comparant au triens à l'effigie de Justin, pl. II, n° 1, on voit qu'il a dû être fabriqué peu de temps après cette pièce dont nous avons parlé précédemment. Il appartiendrait alors au milieu du VIe siècle.

L'autre, au contraire, celui gravé sous le n° 10, pl. II, porte, ou peu s'en faut, tous les caractères de grossière fabrique qui ont marqué la fin du monnayage de l'or au commencement du VIIIe siècle.

Ces deux pièces représentent ainsi les deux limites extrêmes entre lesquelles est compris le fonctionnement des monétaires mérovingiens :

MM. A. de Longpérier (1), E. Cartier (2), Guillemot (3) et A. de Barthélemy (4), dans ceux de leurs ou-

---

(1) A. de Longpérier. *Liste des ateliers monétaires mérovingiens.* 1841, Annuaire de la Société d'histoire de France, p. 228.

(2) E. Cartier. *Catalogue par ordre alphabétique des noms d'ateliers mérovingiens.* Rev. numi. fr., tables de la 1re série, p. 161, 211.

E. Cartier. *Catalogue des monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique des noms des monétaires.* Rev. numismat. franç. 1840, p. 216-242; et 1842, p. 434-438.

(3) Guillemot. *Catalogue des monnaies mérovingiennes,* 1845.

(4) A. de Barthélemy. *Manuel complet de Numismatique du moyen âge et moderne.* 1852, p. 31, 44 et suiv.

-A. de Barthélemy. *Liste des noms des lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes.* Bibl. de l'Ecole des chartes, 1865, p. 463, n° 650.

vrages où ils ont parlé de nos monnaies mérovingiennes, se sont bornés à donner quelques-unes des formes du nom de notre ville, et à citer quelques-uns de nos monétaires les plus anciennement connus.

Les pièces dont il est question dans le travail de M. Ph. Salmon et dans un des ouvrages de M. de Ponton d'Amécourt, devant vous passer bientôt sous les yeux, je n'ai pas à m'y arrêter plus longtemps en ce moment.

VII

Je vais passer maintenant à l'examen des pièces contenues dans quelques collections, et je crois convenable de commencer par le Cabinet de France à la Bibliothèque impériale. L'accueil bienveillant que j'y ai reçu de son savant conservateur était d'un bon augure pour le résultat de ma visite : les pièces que je recherchais ont été mises immédiatement à ma disposition, et je ne saurais trop remercier les membres de l'administration de l'affabilité et de la complaisance avec lesquelles ils se sont prêtés à mes recherches. Malheureusement le fonds que j'avais à explorer a été trop vite épuisé ; le Cabinet de France possède seulement quatre monétaires en or de Troyes, outre la pièce de Justin que j'ai déjà citée. Voici leurs descriptions (1).

TRECAS + de gauche à gauche, buste imberbe diadémé, tourné vers la droite ; l'œil est tout-à-fait de face, comme sur les monnaies primitives d'Athènes, la partie visible du vêtement, à la place des plis saillants habituels est comme couverte d'une broderie en écailles.

(1) Je saisis cette occasion pour renouveler à M. Muret fils mes remercîments pour l'obligeance avec laquelle il a fait pour moi les pesées et les empreintes de toutes les pièces du cabinet que j'ai pu désirer avoir en communication.

℟ + AADOLENVS MON de gauche à droite, autour d'une couronne dans laquelle est inscrite une croix pattée et chrismée posée sur une base pattée. Poids, 1g 30. — Ce tiers de sol est un des plus larges connus. Pl. II, n° 4.

+ TRECAS FIT, de droite à gauche, buste imberbe diadémé, regardant à droite.

℟ + AVDOLE.... MΩ, de droite à gauche, autour d'une couronne formée par une série de cônes contigus; au centre, une croix pommetée sur une boule, accostée des lettres A—Ɔ. Poids, 1g 22. Pl. II, n° 7.

TRICAS CIVITATE, de gauche à droite, buste imberbe diadémé, regardant à droite; il porte le paludamentum: le diadème est placé très-haut sur la tête, les cheveux sont disposés en grosses mèches roulées verticalement, fort longues par derrière. Je n'ai pas encore vu d'autre triens présentant l'aspect de celui-ci; il ressemble beaucoup, par son ensemble, aux pièces de Vabalathe frappées à Alexandrie.

℟ GENNVLFVS MONITARIVS, croix pattée posée au-dessus d'un corps ellipsoïde; ≺ et ω appendus aux bras de la croix. Poids, 1g 30. Pl. II, n° 12.

TRECAS. Buste imberbe tourné vers la droite; la figure est formée de belles ligues, l'œil bien de profil; il regarde bien devant lui; les cheveux sont courts derrière la tête; aussi le cou, qui est svelte et élégant, se dégage bien du pallium qui recouvre les épaules. C'est une tête distinguée, heureuse imitation des types élancés adoptés par quelques-uns des successeurs de Constantin.

℟ .. /MMOLENV- de gauche à droite. Croix pattée posée sur une base double, au-dessus d'un globe séparant les lettres C-A; le tout dans une couronne formée par une série de petits cônes emboîtés les uns dans les autres. Poids 1g 29, pl. XI, n° 18.

Les lettres que l'on aperçoit sur cette pièce forment un nom évidemment incomplet; il manque au commencement une lettre ou une lettre et demie, et les deux dernières sont également tronquées par défaut de largeur du flan : la réunion des lettres déchiffrées forme une partie d'un nom nouveau et inconnu, qui n'est pas cependant sans analogie avec celui de MVMMOLINVS qui va se trouver plus loin.

En sortant du Cabinet de France, je ne pouvais m'adresser ailleurs qu'à M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, dont le goût pour les recherches sérieuses et les études historiques vous est bien connu; car il a formé deux suites de monnaies qui sont du plus haut intérêt pour les premiers âges de l'histoire de France.

L'une d'elle, entièrement consacrée au monnayage mérovingien, est la plus riche, la plus étendue qui existe sur cette époque; elle est beaucoup plus nombreuse que celle du Cabinet de France. Dans l'autre sont réunis les types les plus rares des temps carlovingiens. Il n'y a dans aucun cabinet d'État des réunions de pièces assez complètes, assez considérables, pour être comparées à ces deux collections.

Il est impossible maintenant d'entreprendre aucun travail sur les temps mérovingiens sans interroger ce vaste recueil : M. d'Amécourt s'est chargé déjà d'en donner une idée et d'en faire connaître une première partie dans un travail qu'il a publié en 1864 (1). Un grand nombre d'autres pièces de son cabinet ont trouvé place dans une autre notice qui a paru cette année même 1866 (2): la publication

(1) Vte de Ponton d'Amécourt. *Essai sur la Numismatique mérovingienne, comparée avec la Géographie de Grégoire de Tours et d'autres écrivains de son temps*, 1864. A la page 168, il est fait mention de plusieurs tiers de sol d'or de Troyes, qui sont tous décrits en détail, à leur lieu et place, dans cette notice.

(2) Vte de Ponton d'Amécourt. *Excursion numismatique dans la Bourgogne du VIIe siècle et sur les frontières de l'Austrasie.* Annuaire de la Soc. franç. de numismatique. 1866, p. 110 et suiv., avec planches.

des autres pièces qu'il possède ne se fera pas attendre; M. d'Amécourt ne met pas sous le boisseau les richesses historiques qu'il a eu l'heureuse fortune de pouvoir rassembler. Aussi, je n'ai pas eu à demander deux fois pour voir ses cartons s'ouvrir devant moi, et M. d'Amécourt m'a présenté les trois trientes suivants, dont il m'a gracieusement remis des empreintes.

TRICAS × de gauche à droite; buste imberbe diadémé regardant à droite; le menton est proéminent, l'œil de face comme dans les monnaies d'Athènes; le manteau brodé comme sur une des pièces du Cabinet de France, avec laquelle celle-ci a beaucoup de ressemblance.

℟ × AADOLENVS MON de gauche à droite, autour d'une couronne de petits annelets : au centre une croix pattée et chrismée au-dessus d'une base pattée; au-dessous un globule. Poids, 1g 25. Pl. II, n° 3.

+ TRECAS FIT de droite à gauche; buste diadémé tourné à droite; ce buste rappelle beaucoup ceux de Théodose : les cheveux sont rassemblés en chignon sur le cou, au-dessous du diadème.

℟ + AVDOLENVS MΩ, de droite à gauche, autour d'une couronne formée par une succession de petits cônes emboîtés les uns dans les autres : au centre, une croix pattée, terminée à sa partie inférieure par deux globules accouplés, posé sur une globe. Poids, 1g 25. Pl. II, n° 9.

TRICAS — Є de droite à gauche; (*l'E final est lunaire*) : buste diadémé grossier et barbare; les plis du manteau sont formés par quelques lignes ondulées horizontalement.

℟ GENNVLFVS de droite à gauche, autour d'une croix pattée à longues branches égales, qui est plantée dans un

globe coupant la légende : < et ω sont suspendus aux bras de la croix. — Les lettres de ce triens sont grasses et trapues comme celles employées sur les pièces de Pepin et de Charlemagne. Poids, 1g 25. Pl. II, n° 15.

Ainsi, trois pièces seulement représentent la ville de Troyes dans cette opulente collection ; parmi les quinze cents pièces réunies avec une persévérance infatigable, qui n'a reculé devant aucun sacrifice ; et il ne s'y trouve pas un seul type en argent : c'est, je pense, une preuve assurée de leur rareté, que je vous avais signalée en commençant cette communication.

J'ai cependant à vous signaler encore quelques autres exemplaires, dont quelques-uns sont uniques jusqu'à ce jour.

Il y a deux ans, M. Lucien Coutant, membre correspondant de notre Société, nous a adressé un essai sur les signes distinctifs des ateliers de Troyes et de Provins ; j'ai trouvé dans le préambule de ce travail de notre infatigable collègue, la mention d'un triens d'or de notre ville trouvé en Bourgogne avec un triens d'Alise Sainte-Reine. Sur ma demande, M. Coutant, avec un empressement dont je ne saurais trop lui savoir gré, s'est hâté de me procurer l'empreinte de cette pièce : elle figure dans la collection d'un de nos compatriotes, M. Gontard, de Nogent, actuellement habitant de Paris, qui consacre les rares loisirs d'une profession active à la recherche de documents historiques en tous genres, dont il sait faire un libéral usage (1). Voici ce tiers de sol :

+ TRECA de gauche à droite ; buste imberbe chaperonné et tourné à gauche ; le vêtement monte jusqu'au

(1) M. Gontard vient de faire don à la bibliothèque de Nogent-sur-Seine, d'une importante collection de documents historiques et de livres aussi rares que curieux.

menton et jusqu'aux oreilles ; les plis sont roides et presque droits.

℞ GENNVLFO MON autour d'une croix pattée à branches égales, terminée à sa partie inférieure par deux globules accouplés, placés un peu au-dessus d'un globe coupant ; la légende A et ω suspendus aux bras de la croix.

Ce triens diffère entièrement de tous ceux que je vous ai décrits jusqu'à présent ; les lettres sont solides, également larges partout ; sans aucun renflement ou appendices aux extrémités ; c'est un type à part. Poids, 1g 30. Pl. II, n° 14.

L'écrivain de cette notice est maintenant dans la nécessité de se citer lui-même ; outre la pièce de Justin qu'il vous a déjà signalée, il a, dans ses longues recherches, recueilli quatre autres trientes, qu'il a également fait graver pour en conserver le souvenir dans vos archives. Voici leur description :

+ TRECAS FIT de droite à gauche, buste imberbe diadémé, tourné vers la droite : les cheveux forment un épais bourrelet sur le front et sont rassemblés sur le cou en forme de chignon allongé ; tels on les voit sur plusieurs effigies des successeurs de Constantin : ce triens de haut relief a une physionomie toute romaine.

℞ × AVDOLENVIS MO de droite à gauche, autour d'une couronne formée par une succession de petits cônes encastrés. Au centre une croix pattée terminée à sa base pas deux globules accouplés, posée sur un globe : dans le champ les lettres A — Ɔ. Poids, 1g 30. Pl. II, n° 5.

Sur ce triens, est le seul exemple que nous ayons rencontré du nom d'AVDOLENVIS.

+ TRICAS F de gauche à droite, buste imberbe regardant à gauche ; la tête est couverte d'un chaperon à com-

partiments qui enveloppe entièrement les cheveux depuis le front jusqu'au cou, et qui est attaché sous le menton. Le vêtement est à gros plis roides; le cou en est entièrement recouvert.

℟ × GENNVLFVS de gauche à droite, croix pattée à long pied, placée au-dessus d'un corps ellipsoïde coupant la légende; un annelet dans chaque canton supérieur de la croix : A et ω sont appendus aux branches horizontales. Je n'ai pas encore vu d'autre exemplaire de ce type qui présente des singularités sur ses deux faces. Poids, 1g 29. Pl. II, n° 13.

TRECAS × de gauche à droite, butte imberbe diadémé, regardant à droite; d'un côté les cheveux sont relevés en bourrelet épais sur le front; et, d'un autre, ils descendent sur le cou en longues boucles jusqu'aux épaules.

℟ × MVMMOLINVS de gauche à droite, en lettres renversées autour d'une couronne dentelée; dans le champ une petite croix pattée, plantée sur une base, terminée par deux annelets; au-dessous un degré avec un annelet à chaque bout, placé au-dessus d'un globe; la croix est entre les lettres A — Ↄ. Poids, 1g 21. Pl. II, n° 16.

TRECAS × buste imberbe diadémé, tourné vers la droite; il remplit presque tout le flan; figure osseuse, menton proéminent; manteau qui paraît froncé à petits plis ou recouvert de broderies. — Je vous ai déjà signalé un type presque semblable sous les numéros 3 et 4. Pl. II.

℟ × MVMOLINVS ƎIƆI de gauche à droite, autour d'une couronne de perles; au centre, une croix pattée, sortant d'une base pattée, placée au-dessus d'un globe. Poids, 1g 20. Pl. II, n° 15.

Au moment où je viens de terminer ce qui précède, je reçois, d'une provenance que j'ignore, deux empreintes dont

je m'empresse de consigner les détails : ces lignes seront mon remercîment pour l'auteur de cet envoi bienveillant, dont je regrette de ne pouvoir lever l'anonyme.

+ TRECAS de droite à gauche ; buste imberbe diadémé, tourné vers la droite ; longs cheveux bouclés tombant derrière la tête ; une agrafe perlée attache les plis du pallium sur l'épaule droite.

℟ AVDOLENVꟾ MON de gauche à droite, autour d'une couronne dentelée ; au centre une croix pattée et chrismée à branches égales, placée au-dessus d'un globe. Poids. . . . Pl. II, n° 6.

+ TRECAꟾ FIT de droite à gauche ; buste imberbe diadémé, tourné vers la droite.

℟ × AVDOLENVꟾ MΩ de droite à gauche ; autour d'une couronne formée par la succession de petits cônes enclavés les uns dans les autres ; au centre, une croix pattée dont le pied, terminé par deux globules, repose sur un globe ; les lettres A–C séparées par la tige de la croix. Poids. . . . Pl. II, n° 8.

J'ai terminé la revue des pièces dont j'ai pu me procurer des empreintes ; j'en connais cependant encore quelques autres dont je ne puis omettre de vous parler.

Il y a à Nancy un triens au nom de GENNVLFVS ; par la netteté de la tête, par la vigueur de la gravure, il se rapproche de la bonne fabrication romaine ; je ne puis que vous indiquer cette belle pièce, que j'aurais voulu vous faire connaître complètement (1).

Vous seriez étonnés si, dans cette nomenclature, vous ne

(1) Mais M. A. de Barthélemy avait en portefeuille un bon dessin de ce tiers de sol ; il s'empressa de le mettre à ma disposition dès qu'il sut mon désir ; de sorte que, grâce à son obligeance, et au mo-

voyiez pas figurer le nom de notre collègue, M. Camusat de Vougourdon, qui a su réunir chez lui tant de belles choses et qui a formé surtout une si belle suite monétaire représentant pour l'histoire de Troyes et de la Champagne toute entière, les époques où les monuments sont le plus rares et le plus difficiles à rassembler.

Le riche cabinet de notre honorable collègue renferme en effet six tiers de sol d'or frappés à Troyes. Trois *Audolenus*, un *Gennulfus*, un *Mumolinus* (1), et enfin une pièce sur laquelle sont inscrits les mots *Concesso monet*. Ce dernier triens mériterait une étude toute spéciale : il est en electrum (ou or mêlé d'argent), tandis que les tiers de sol sont ordinairement en or fin ou peu mélangé : le nom de Concessus est entièrement nouveau ; est-ce un nom propre ? ou bien est-il l'indice d'une concession monétaire ?

M. A. Chabouillet a publié un triens du cabinet de France, sur lequel on lit *Constitut ;* M. d'Amécourt en a également publié un de sa collection qui porte le même mot. Les mots de *concesso monetario* n'auraient-ils pas un lien quelconque avec celui de *constitutio* équivalent d'*impôt*, et ne serait-on pas amené à penser que les pièces sur lesquelles ils sont inscrits, auraient eu quelque rapport avec la perception de l'impôt, dont certains monétaires auraient été les fer-

---

ment même de mettre sous presse, j'ai pu éviter une lacune. Pl. II, nº 11. Voici sa description :

TRECAS de gauche à droite ; buste imberbe regardant à gauche ; il est coiffé d'une sorte de résille diadémée.

℟ GENNVLFVS MON de gauche à droite, autour d'une croix à longues branches égales, posée sur deux globules ; au-dessous un globe coupant la légende : A et ω appendus aux bras de la croix.

				grammes			
(1)	Un	Audolenus	— A—Ↄ	1.27,	type	du nº 5,	pl. II.
	Deux	Audolenus	— Croix chrismée	1.27,	»	du nº 6,	id.
	Un	Mumolinus	— Croix pattée	1.27,	»	du nº 17,	id.
	Un	Gennulfus	— A & ω	1.32,	»	du nº 14,	id.

miers ou les collecteurs, soit accidentellement, soit pendant de longues périodes de temps?

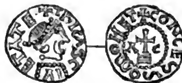
Je serais heureux de voir que M. Camusat voulût bien publier lui-même ces différents tiers de sol; en exprimant ce vœu je crois être l'interprète de notre Société toute entière, et dans le cas contraire, je suis prêt à joindre à cette notice les dessins de ses pièces, s'il veut bien le permettre (1).

VIII

Comme j'ai épuisé les renseignements exigus dont je disposais, j'en ai fini avec l'or mérovingien : il n'y a aucun triens de Troyes dans la nombreuse collection acquise de M. Jourdain, par notre ville, et il ne s'en trouve pas dans la collection particulière de notre Société; je passe donc à l'argent.

Car si, pendant les temps mérovingiens, la fabrication des tiers de sol d'or a reçu un grand développement et fut peut-être même, pendant longtemps, l'objet d'émissions exclu-

(1) M. Camusat de Vaugourdon s'occupe en ce moment d'un ouvrage dans lequel ces pièces doivent prendre place; néanmoins, il n'a pas voulu retarder jusqu'à l'accomplissement de son travail la communication de la pièce sur laquelle on lit *concesso monetario*, et il a bien voulu m'autoriser à en faire exécuter la gravure suivante que je suis heureux de pouvoir insérer dans cette notice. Je le prie d'agréer l'expression publique de ma reconnaissance.



+ TRICAS CIVITATE, de droite à gauche. Buste âgé regardant à droite, cheveux ras, diadème perlé; collier dont on voit seulement deux perles réunies par un trait; tunique bordée d'un rang de perles.

℟ + CONCE ꝏ ꝏO MONET autour d'une couronne perlée : dans le champ, croix pattée sur deux degrés, séparant les lettres A—C. Poids, 1g 27; or très-blanc — remarquer la forme de l'M.

sives, il est certain aussi que de petites pièces d'argent (1) furent fabriquées un peu partout. On les appelait alors *saïgas*, nom venu de la Germanie, ou *deniers*, nom emprunté aux Latins, quoiqu'il fût celui d'une monnaie plus pesante, et c'est même celui qui prévalut avec le temps. Malgré le nombre considérable des deniers romains en argent, ou des petites pièces en bronze qui pouvaient être restées dans la circulation, on conçoit qu'il a dû être toujours indispensable de fabriquer une menue monnaie pour le service des petites transactions; seulement la fabrication des deniers ne s'effectua pas sur toute la surface des Gaules avec une activité égale ni à des époques simultanées.

Les types retrouvés présentent en effet des divergences qui accusent des âges bien différents, et les produits de certains ateliers sont très-abondants; tandis que ceux d'autres localités sont d'une rareté dont il est difficile de se rendre compte.

Les saïgas, ou deniers de Troyes, appartiennent à cette classe rarissime : je n'ai pu en découvrir que quatre et on n'a retrouvé à ma connaissance aucune de leurs subdivisions.

L'une de ces saïgas est au Cabinet de France; voici ce qu'on voit sur cette pièce :

+ TRICAS CIVI de droite à gauche, entourant une tête de face coiffée d'un chaperon.

℟ Dans le champ une croix à branches égales entourée d'un grenetis; chaque branche de la croix est terminée par un globule, et il y a aussi un globule au centre de la croix. La plus grande partie de la légende qui entoure le grenetis est tellement usée qu'il serait difficile d'en faire une lecture certaine; on y voit distinctement :

+ ..MO...... plus quelques fragments d'autres carac-

(1) Greg. Tur., *argenteus, parvum numisma.*

tères. Or, à Châlon-sur-Saône on trouve le nom de MVMMOLVS sur un denier d'argent qui a quelque ressemblance avec notre saïga à tête de face : l'examen de cette pièce et les rudiments de lettres qu'on entrevoit sur la nôtre m'ont donné la pensée que le monétaire de Châlon pouvait avoir également signé notre pièce ; elle pèse 1g 23. Pl. III, n° 1.

J'ai indiqué précédemment une pièce mentionnée sous le n° 800, dans le catalogue des monnaies nationales de France. J'ai recherché dernièrement la trace de cette pièce près de M. de Saulcy, qui en a été possesseur; il m'a appris qu'elle était maintenant immobilisée dans le cabinet du prince de Fustenberg, en Allemagne; mais M. A. de Barthélemy ayant mis de suite à ma disposition un beau dessin que M. Robert avait fait de ce denier, sa bienveillance m'a mis à même de le faire graver. Pl. III, n° 2, et voici ce qu'il représente :

+ WILLOBERTO MONI de gauche à droite : profil tourné vers la gauche ; détails de la figure usés ; cheveux longs pendant derrière la tête; ou plutôt rubans flottants, restes d'un diadême effacé par le frottement : autour du cou, une partie du vêtement est ornée de deux rangs de perles ; dans le champ, devant la figure, un globule.

℟ TRECAS CIV, autour d'un grenetis : dans le champ, une croix formée par cinq globules contigus.

Le nom de *Gillibertus*, répété plusieurs fois dans divers ouvrages, serait la latinisation du nom germain *Willobertus*, mais ne serait pas la véritable lecture de cette pièce.

Je dois encore à M. A. de Barthélemy le dessin de la pièce suivante :

+ .ILΓII.VSO∽L de gauche à droite : tête à cheveux

ras, regardant à droite; diadème uni; le col, très-court, est terminé par un collier de perles.

℟ TRICAS de gauche à droite, autour d'un grenetis; dans le champ, une croix formée par cinq globules également espacés.

Le gisement actuel de cette pièce ne m'est pas connu.

MM. Sabatier et Muret fils m'ont indiqué un quatrième denier chez M. Poncelet, à Auxerre; son possesseur m'a appris qu'il l'avait exhumé à Sens, il y a vingt cinq ans environ; mais comme je n'ai pas réussi à en obtenir une empreinte en communication, je suis dans la nécessité, pour vous le faire connaître, d'avoir recours à une publication étrangère à la France (1), et dans laquelle il en est question; je dois également ce renseignement à MM. Sabatier et Muret.

+ TRECAS CIVI, de droite à gauche, buste âgé et diadémé tourné vers la droite.

℟ LEONE MONITARO, de droite à gauche, autour d'un grenetis; dans le champ, une croix pattée; en face de chacune des trois branches supérieures, un globule; un peu au-dessous de la tige, un degré terminé par un globule à chaque bout. Poids, 24 grains forts. Pl. III, n° 4.

Ces pièces d'argent n'ont plus une complète similitude avec l'or; elles sont un peu plus minces, quelques-unes un peu plus légères; cependant on remarque entre elles

---

(1) Revue numismatique belge, 1855. *Notice sur deux monnaies mérovingiennes d'argent frappées à Troyes*, par Ph. Salmon, avec deux dessins, p. 163 et suiv.

Dans cet intéressant article que j'aurais eu grand plaisir à connaître plus tôt, M. Salmon a publié, le premier je crois, le denier à tête de face du Cabinet de France, dont je vous ai entretenu précédemment d'après le même exemplaire.

une ressemblance générale indiquant une même époque; elles sont la preuve sensible d'un changement de système, tant dans l'emploi du métal que dans la forme des monnaies; elles indiquent qu'on éprouve le besoin d'un retour aux petites monnaies d'argent usitées autrefois chez les Gaulois, continuées à différentes époques par les Romains. On comprend qu'elles doivent appartenir au monnayage autonome dont elles sont un des derniers produits : la pièce de Leone surtout, par son aplatissement et l'élargissement de son module, présage l'arrivée des deniers de Pepin et de Charlemagne; mais je n'ai pas à m'en occuper ici.

IX

Ainsi, voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur les noms de notre ville pendant l'antiquité, tant dans les livres de numismatique, que sur les monétaires anciens : ces documents sont bien peu étendus, et je ne me sens pas à même de les accompagner de commentaires capables de vous intéresser. Je me bornerai à faire remarquer que, sur les trientes d'or aussi bien que sur les saïgas d'argent que je viens de vous signaler, il n'existe que trois formes à peu près pareilles pour le nom de la ville TRICASE, TRICAS et TRECAS; il est ainsi démontré qu'au VI[e] siècle la forme latine du nom de notre ville était fixée, à bien peu de chose près, telle que l'itinéraire d'Antonin la donnait déjà longtemps auparavant : TRICASES; telle que les siècles suivants l'ont conservée, car on la retrouve sans modifications sur les monnaies de Pepin et des autres carlovingiens ses successeurs.

Il m'eût été fort agréable de trouver dans ces recherches et de vous présenter le sens attaché au mot celtique TRICASSES; et, par conséquent, à celui de TRICAS ou TRECAS, devenu le nom de la ville après avoir été celui du peuple dont elle était le centre : je n'ai pas cette satisfac-

tion; car, malgré quelques opinions publiées, je ne pense pas que la question soit entièrement résolue. Mais, maintenant que l'étude de la langue celtique, trop longtemps négligée, est tenue en honneur comme elle n'aurait jamais dû cesser de l'être, ne peut-on pas espérer de connaître un jour si ce nom est un assemblage fortuit de lettres, ou bien si, comme c'est plus probable, il indique quelque particularité dominante et caractéristique du peuple auquel il a appartenu depuis l'origine des temps historiques de notre pays (1)?

Toutes ces petites pièces portent en relief, sur une de leurs faces, la croix des chrétiens pour proclamer et faire circuler partout le symbole religieux de ceux qui les faisaient fabriquer. La croix est quelquefois chrismée, quelquefois simple; alors elle est souvent accompagnée des lettres A et ω suspendues aux bras de la croix; ces deux lettres sont, ainsi que la portion restante du chrisme, le résultat d'une imitation dégénérée d'un type fort répandu sous plusieurs empereurs romains postérieurs à Constantin. La présence de ces deux lettres se comprend parfaitement sur les pièces romaines, parce qu'elles y accompagnent le chrisme ou monogramme du Christ, à qui il est d'un usage ancien de

---

(1) Je dois à l'obligeance de notre collégue, M. d'Arbois de Jubainville, la connaissance des deux notes suivantes :

M. Houzé, *Rev. arch.*, t. XIV, p. 203, s'exprime ainsi : « Troyes (Aube), *les Tricasses* de Pline (*ter venantes*). »

Zeuss, *en note*, pages 610, 837, 838. « La préposition *tri-tre* répondrait volontiers à l'adverbe latin *ter* (trois fois), *ter felix*, *ter beatus*, etc. »

Ainsi, le mot celtique *casses* voudrait dire *chasseurs*, et serait peut-être l'origine de ce vocable moderne : si cette étymologie est vraie, il y avait donc en Gaule bien des peuplades qui faisaient de la chasse leur occupation dominante; outre les *Tricasses*, ne trouvons-nous pas les *Baiocasses*, les *Bellocassi*, les *Durocasses*, les *Lincassii*, les *Suecasses*, les *Vadicasses*, les *Veliocasses*, les *Viducasses*.

Remarquons cependant qu'on n'écrivait pas toujours les *Tricasses*, mais très-souvent aussi les *Tricases ;* le sens, alors, était-il le même?

les appliquer symboliquement ; le sens de ces lettres avec la croix seule se saisit peut-être moins vite. Souvent aussi la croix simple est accostée des lettres C et A. On a cherché à voir dans ces lettres les initiales de *Crux Ave ;* cette interprétation m'était venue à l'esprit avant de l'avoir lue ailleurs, et quoiqu'elle ne soit pas adoptée partout, je n'hésite pas à y persévérer. Cette prière ou invocation était tout-à-fait dans l'esprit d'un temps qui cherchait à répudier tous les souvenirs du paganisme, et à propager le sentiment chrétien ; je suis confirmé dans mon sentiment par la légende d'une pièce de Dagobert, publiée par Bouteroue, page 309 ; autour de la croix inscrite dans le champ, je lis *Rex Deus : Dieu est le Roi*. Cette légende concorde parfaitement avec le sens de *Crux Ave* et de l'A avec ω.

Notons aussi que le nom de notre ville, presque toujours accompagné du mot *Civitate*, nous indiquerait une ville épiscopale, si nous ne savions déjà par d'autres documents qu'elle était en possession de cet honneur.

Enfin, la revue que nous avons passée ensemble, nous a montré à notre début deux exemplaires d'un type autonome greffé sur un type impérial.

Nous avons vu ensuite trois noms distincts de monétaires se répéter sur l'or pendant la période du monnayage indépendant, *Audolenus*, *Gennulfus*, *Mumolinus ;* quoique nous ayons rencontré des noms qui diffèrent quelque peu des précédents, ce ne sont peut-être que des variantes des mêmes noms.

Puis nous avons constaté l'apparition d'un quatrième nom qui nous a été signalé récemment pour la première fois : *Concesso*.

Les pièces signées *Audolenus* sont moins rares que les autres : j'en ai décrit ou indiqué douze en y comprenant un *Audolenuis* qui ne me paraît pas constituer un personnage distinct. Je trouve au nom d'*Audolenus :*

Six pièces avec la croix chrismée,

Une pièce avec ω et A,

Cinq pièces avec A — Ɔ ou A — C. Ces cinq pièces portent à la suite de *Trecas* le verbe *fit*, qui à ce temps ne paraît sur aucun des autres types de Troyes.

Audolenus regarde toujours à droite.

Gennulfus est plus rare. Vous avez pu, dans ce relevé, compter sept fois son nom toujours écrit avec deux N; souvent cependant on a imprimé *Genulfus*. Le buste sur quatre de ses pièces regarde à gauche, et sur trois seulement il est tourné vers la droite. Sur toutes on voit appendus aux bras de la croix A et ω ou ≺ et ω, si ce n'est sur la pièce communiquée par M. Vallier; pièce exceptionnelle, dont le type (la croix pattée sur une base au-dessus d'un globe) figurait seulement sur les produits, très-difficiles à rencontrer, d'un seul de nos autres monétaires; celui dont le nom va suivre; et l'emprunt que l'un des deux a fait à l'autre indique qu'ils ont dû vivre à des époques très-rapprochées, presque contemporaines.

Mumolinus est plus rare encore. J'ai pu vous en indiquer deux seulement, remarquables par la force du buste qui regarde à droite et par un mot irrégulier ƎIƆI pareil sur les deux pièces. A *Mumolinus* doit-on rattacher *Mummolinus*; car, malgré la similitude des noms, leurs types diffèrent beaucoup.

Je vous ai produit un très-bel exemplaire de *Mummolinus*, et je crois qu'on ne doit pas en séparer la pièce sur laquelle on lit .. *immotenos*. Les têtes de ces deux tiers de sol sont tout-à-fait analogues, presque pareilles; toutes deux tournées vers la droite ont un caractère élégant, un style gracieux et rare à leur époque; au revers, toutes deux ont dans le champ une croix haussée sur deux degrés au-dessus d'un globe.

Sur l'argent, nous avons lu deux noms avec certitude, *Leo* et *Willobertus*. Deux autres noms nous ont présenté

des difficultés : sur l'un, cependant, nous avons cru entrevoir *Mummous* ou *Mummolus;* le quatrième n'a pu être reconstitué faute d'éléments suffisants.

Nous avons constaté que l'argent au nom de notre ville est d'une rareté bien plus considérable que l'or, puisque nous n'avons pu jusqu'à ce jour compter que quatre pièces fabriquées avec ce métal.

Nous avons formé ainsi un total de vingt-six tiers de sol d'or et de quatre saïgas ou deniers d'argent, — soit, trente pièces.

TIERS DE SOL D'OR.		SAÏGAS OU DENIERS D'ARGENT.	
Justinus	2	Leo	1
Audolenus	11	Mummolus?	1
Audolenuis	1	Willobertus	1
Concessus	1	..... usosl	1
Gennulfus	7		
Mumolinus	2		
Mummolinus	1		
..ımmoteno	1		
Total	26	Total	4

X

Chacun de ces noms que vous venez d'entendre appartient-il à un seul individu? ou bien plusieurs personnages du même nom se sont-ils succédés dans la fonction monétaire (1)? Cette question présente quelques difficultés; mais elle n'est peut-être pas insoluble, et sa solution servirait en même temps à déterminer exactement les diverses époques du monnayage *Tricase* ou Troyen.

Les noms de nos monétaires ne se rattachent à aucun souvenir historique, quoique les pièces sur lesquelles nous les lisons aient été fabriquées dans une région où se sont

(1) On trouve à Poitiers le même nom d'*Audolenus* : on trouve ailleurs celui de *Leo*.

accomplis plusieurs des événements de la monarchie naissante; de sorte que nous sommes privés de données fournissant des dates précises comme on en a trouvé sur des trientes appartenant à d'autres contrées; on peut espérer que des découvertes ultérieures viendront un jour ajouter quelque lumière à ce qu'on sait déjà. Jusque-là, le style plus ou moins romain, plus ou moins barbare des trientes, et leur poids plus ou moins élevé (1), sont des signes auxquels on peut reconnaître leur ancienneté relative; mais sans obtenir en même temps leur âge exact, dont on peut cependant approcher en les comparant avec d'autres d'un âge bien déterminé (2).

---

(1) Il y a eu plusieurs variations essentielles dans le poids des monnaies d'or pendant la période franke. Les plus anciennes sont beaucoup plus pesantes que celles des derniers temps.

Selon les réglements de Constantin I[er], qui ont subsisté longtemps après le départ des Romains, on taillait 72 sols dans la livre d'or équivalant à 6144 grains (1), ou 326 grammes 330 (2). Chaque sol d'or pesait environ 85 grains ou 4 grammes 514. Il y a avait environ 24 grains pour le frai par chaque livre d'or.

Le triens correspondant à ce sol d'or doit peser 28 grains 1/3 ou 1 gramme 504.

On en est venu ensuite à tailler 85 sols dans la livre d'or; chacun d'eux pesa alors 72 grains ou 3 grammes 824, en comptant toujours 24 grains environ de déchet par livre d'or.

Le triens de cette période devait peser 24 grains ou 1 gram. 274 à peu près.

L'époque où ce changement eut lieu n'est pas rigoureusement établie; mais l'existence distincte des deux périodes est bien constatée. On trouve en outre un si grand nombre de tiers de sol d'or pesant 1 gramme environ, qu'on est amené à croire à l'existence d'un troisième affaiblissement de poids. Malgré la grande probabilité de ce fait, l'étude comparative des pièces légères n'a pas encore été assez générale pour établir une certitude.

(2) Ainsi *Eligius*, saint Eloi a signé beaucoup de tiers de sol d'or

(1) M. Guérard.

(2) M. Sabattier. Je suis heureux de pouvoir exprimer publiquement ici au docte vice-président de la Société de Numismatique toute ma gratitude pour la bienveillance dont il a fait preuve envers moi dans cette circonstance et dans beaucoup d'autres occasions.

L'examen d'un grand nombre de pièces conduirait, je crois, à une certitude à peu près complète; en m'en tenant à comparer entre elles le petit nombre de celles qu'il m'a été possible de voir, j'ai déjà fait ressortir toute la distance du temps qui doit séparer les deux pièces nos 2 et 10, pl. II. A l'époque où nous supposons que fut forgée cette pièce n° 2, vers 550 au plus tard, il y avait déjà près d'un siècle que les premiers essais de monnayage indépendant devaient s'être produits, vers 450 environ.

Je ferai les mêmes remarques pour les nos 12 et 15, pl. II, qui portent tous deux le même nom GENNVLFVS. Le dernier de ces tiers de sol, par la grossièreté du dessin et de la gravure, et surtout par le caractère inusité de ses lettres, fait pressentir le monnayage carlovingien; il est de près de deux siècles postérieur au n° 11 dont l'ensemble est encore tout romain; il doit appartenir au premier quart du VIIIe siècle.

On ne monnayait plus d'or à l'avénement de Pepin, en 752, et l'argent, qui apparaissait seulement par rares exceptions sous les Mérovingiens, devient dès lors seul usuel. Le monnayage, soit semi impérial, soit autonome mérovingien, aura donc duré trois siècles environ, à peu près de 450 à 752. Le cachet de Chilpéric, un peu anrieur à 457, serait sans doute, si on l'avait encore, le plus ancien monument de cet art des Franks dont le triens précédent, pl. II, n° 15, serait un des derniers produits.

Les numéros 13 et 14, pl. II, ont un aspect tout particulier, tout différent des autres tiers de sol que nous venons d'examiner; je n'oserais hasarder aucune conjecture sur leur âge; mais ils m'amènent à vous dire qu'on a remarqué dans

---

comme monétaire du Palais, et comme monétaire de la ville de Paris; c'est un repère utile dont on peut se servir bien des fois, et il en existe quelques autres encore.

plusieurs contrées un style très-distinct pour chacune, et à l'aide duquel on peut facilement, avec un peu d'attention, reconnaître l'origine des produits de leurs ateliers, même en l'absence de légendes.

Notre ville a-t-elle eu un style qui lui fût propre, en même temps qu'à une région d'une certaine étendue? Y a-t-il eu par exemple un style champenois commun aux ateliers de Troyes, de Reims, de Rethel, de Châlons, etc.

Ou bien le style des pièces de Troyes a-t-il subi soit toujours, soit accidentellement, l'influence de quelqu'autre localité voisine, comme celle de Sens, de Paris ou même d'Orléans, dont l'action s'est fait sentir au loin.

Je n'ai pas été à même jusqu'à présent de voir un nombre suffisant de pièces émanées de ces diverses localités; c'est une étude que je me propose de faire, pour chercher la réponse, à moins que peut-être elle ne soit déjà faite.

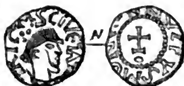
En dehors de notre région, il existe sans doute d'autres monuments se rattachant directement à cette étude : il serait à désirer que chacun de nos membres correspondants voulût bien faire dans sa contrée quelques recherches pour vous en signaler les heureux résultats, et imiter à cet égard le bon exemple donné par notre correspondant, M. Vallier, dont j'ai retardé trop longtemps la communication qui a motivé ces pages peut-être trop développées.

Voici ce que nous écrivait M. Vallier :

« Parmi les nombreux monétaires de l'époque méro-
» vingienne que la science a su faire revivre par ses pa-
» tientes investigations, il en est un qui appartient à votre
» cité, et dont Bouteroue, et Leblanc après lui, ont fait
» connaître le type dans leurs livres. Il est inutile que je
» reproduise ce que ces auteurs en ont dit : je veux seule-
» ment apporter un monument de plus à la numismatique
» de votre pays, et je suis heureux de vous offrir une va-

» riété inédite des triens connus de ce monétaire. En voici
» la description :

» TRICAS CIVεTAT... Buste diadémé à droite.
» ℞ . . NNVLFVꝏ MON Croix pattée sur une base au-des-
» sus d'un globe.



» Je me contenterai d'appeler votre attention et sur la
» forme de l'Є du mot CIVЄTAT, que je n'ai pu lire
» CIVЄTATE, car je crois que le vêtement du buste a
» empêché la gravure de la dernière lettre, et sur l'ortho-
» graphe du nom du monétaire que les auteurs écrivent
» quelquefois GENVLFVS par une seule N, et sur le type
» du revers que j'ai toujours vu avec les deux signes A et ω,
» du moins quand il accompagne le nom de GENVLFVS,
» car je sais qu'on retrouve ce même type avec le nom
» d'un autre monétaire de Troyes.

» L'exemplaire dont je vous adresse un dessin très-exact
» en même temps qu'une empreinte de plâtre pour vous
» servir de contrôle, fait partie du cabinet de M. le mar-
» quis de Murinais (ancienne collection du président de
» Valbonnais).

» Ce tiers de sol pèse 1g 32. »

Non-seulement ce triens est inédit, mais encore il est d'une excessive rareté dont l'évidence ressort de toute cette étude où se trouvent groupés les résultats des recherches faites par plusieurs générations d'écrivains et de numismatistes sur les anciennes monnaies de Troyes.

Je l'ai dit en commençant, je suis loin d'avoir tout vu, et

il s'en faut que je sois renseigné sur ce que renferment les innombrables collections répandues en France et en Europe; mais cependant j'ai interrogé les livres les plus accrédités, j'ai visité les principales collections de France, j'ai consulté beaucoup de numismatistes éminents qui ont bien voulu m'aider de leur savoir; je n'ai vu nulle part et personne autre que M. Vallier n'a signalé un second triens semblable.

Aussi je suis heureux de pouvoir dire à M. Vallier avec quel intérêt notre Société a toujours pris connaissance de ses travaux, et j'ai grand plaisir à joindre à ceux de mes collègues, mes remercîments personnels pour le bon souvenir qu'il garde de ses vieux amis.

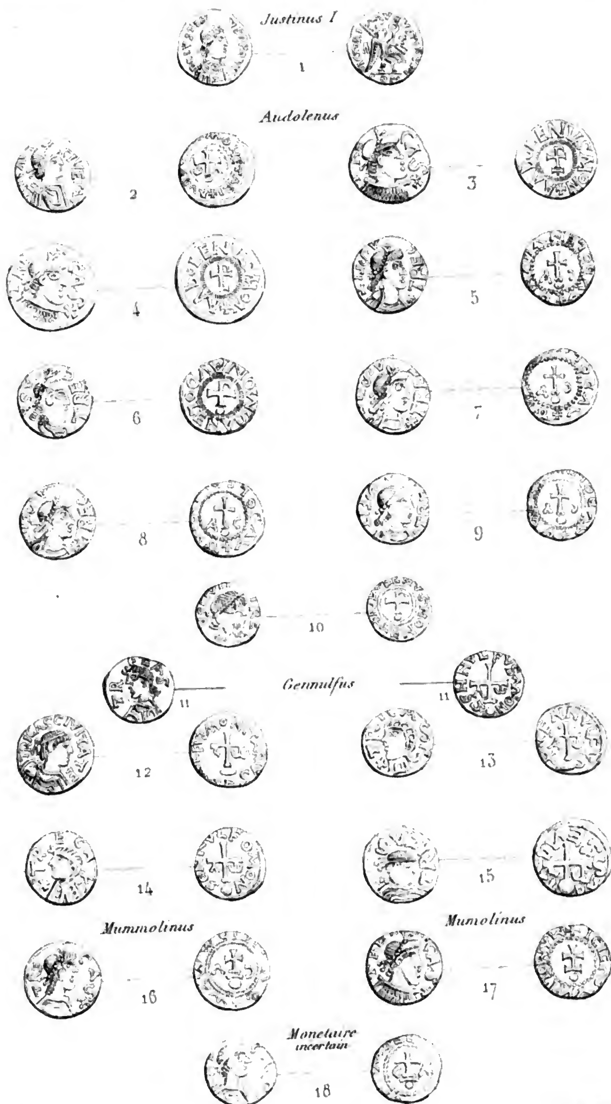
Plus habitué à diriger des machines, et à fabriquer des tissus, qu'à me servir de la plume, j'ai écrit ces pages avec une inexpérience qui a dû souvent se trahir. Aussi je recevrai avec reconnaissance toutes les rectifications qui pouront m'être adressées et tous les renseignements nouveaux qui me permettraient de développer ce travail.

Troyes, 21 décembre 1866.



L. Dardel sc.

MONNAIES GAULOISES



L. Dardel sc.

Imp. Balb. r Cassette 9

MONNAIES FRANQUES EN OR

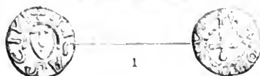
4. 7. 12. 18. Pièces du Cabinet de FRANCE

14 du Cabinet de Mr GONTARD | 3. 9. 15. du Cabinet de Mr de PONTON d'AMÉ

1. 5. 13. 16. 17 . . . GREAU | 6. 8 . . . X***

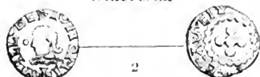
2. 10. 11. Dessins communiqués par Mr A. de BARTHELEMY

Monetaire
de nom incertain



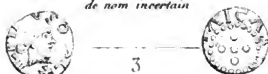
1

Willobertus



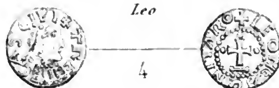
2

Monetaire
de nom incertain



3

Leo

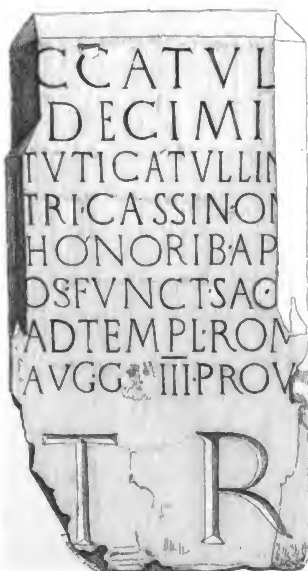


4

L. Dardel sc. Imp. Bolle, r. Garancière 8.

MONNAIES FRANKES EN ARGENT

1. Pièce du Cabinet de FRANCE
2. " " " du Prince de FUSTENBERG
3. Dessin communiqué par M^r A de BARTHELEMY
4. Dessin extrait de la REVUE Numismatique Belge

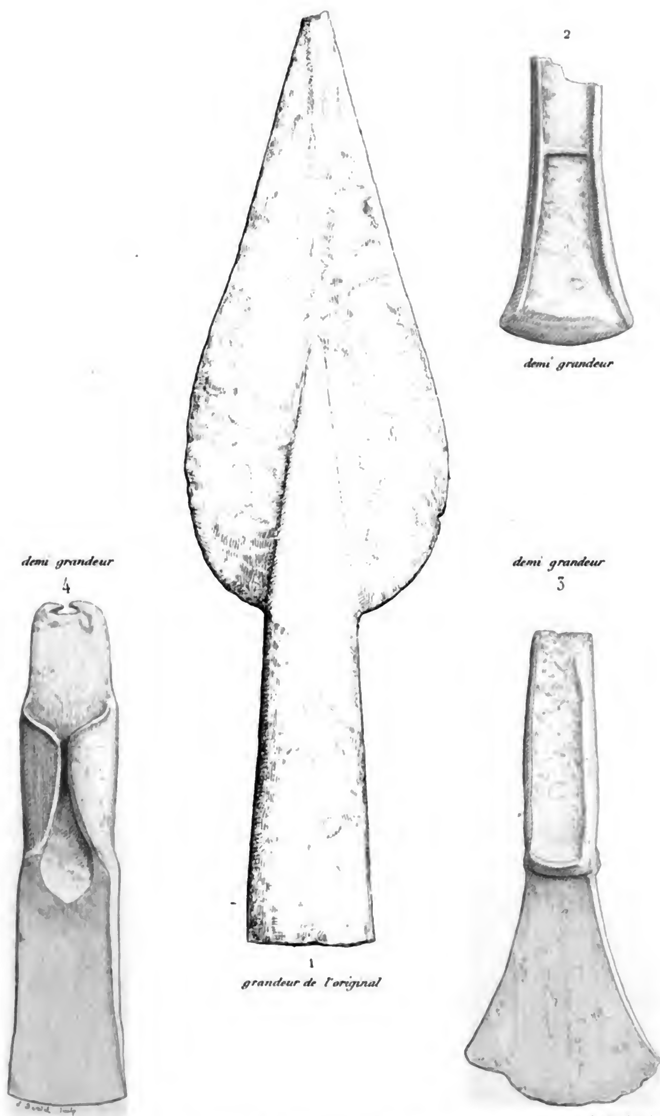


largeur 0,mètre 80c
hauteur 1 . 66

L. Bardel sc.   Imp. Balle, r. Cassette, 8

INSCRIPTION LAPIDAIRE

conservée au Musée de LYON
tirée de l'Epigraphie antique du dépt du Rhône
publiée par le Dr COMARMOND



Imp. Balle, r. Casrette, 8

PIQUE ET HACHES CELTIQUES EN BRONZE

conservées au Musée de TROYES

1. 2. 3. provenant du marais de Saint Germain

4. de la tranchée du canal de Trévois





L. Dardel sc. Imp. Balle

ANIMAL EN BRONZE *(Grandeur de l'Original)*

découvert dans une fouille rue Moyenne N° 54 à TROYES



deux tiers de l'original

L. Dardel sc. *Imp. Balle, rue Gazette 8*

HACHE EN SILEX ROUX

Conservée au Musée de TROYES
retirée du Pertuis Saint-Etienne



grandeur de l'original

L. Dardel sc. Imp. Balle, r. Cassette, 8

HACHE EN SILEX GRIS LAITEUX

Conservée au Musée de TROYES

trouvée rue des Noës, dans le diluvium de terre jaune

HÉVA

Par M. RICHAUD, Membre honoraire.

A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE DE L'AUBE

Scilicet et tempus veniet quum finibus illis
Agricola incurvo terram molitus aratro
Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.

VIRG. *Georg.*, I.

Lorsque le laboureur, penché sur son sillon,
D'une main la charrue, à l'autre l'aiguillon,
Ouvre le flanc divin de la commune mère
Pour y verser le grain, semence nourricière,
Il ne soupçonne pas quel engrais généreux
A fécondé ce sol conquis par ses aïeux;
Il marche, et, confiant dans les lois éternelles,
Il attend les beaux jours et les moissons nouvelles.
Mais parfois, au milieu d'un sillon commencé,
Où, libre, deux mille ans, la charrue a passé,
Le soc tremble et s'arrête : un obstacle invincible
Retient les bœufs pensifs dans leur marche paisible;
Un sourd gémissement, dont le ciel est témoin,
Au laboureur ému défend d'aller plus loin.
— Que recèles-tu donc, ô terre, en tes entrailles ?
Tu couvres tant de deuils et tant de funérailles
Qu'on ne sait si, de ceux qui sous tes verts gazons
Sommeillent, s'éveillant au bruit que nous faisons
Et pleurant la lumière avant le temps ravie,
Quelqu'un ne revient pas pour achever sa vie. —

L'homme hésite; les bœufs détachés par sa main,
Paissent tranquillement sur le bord du chemin;

La charrue est oisive, et le soc qu'il renverse
Languit hors du sillon à côté de la herse.
Cependant il approche, et mesurant de l'œil
La place où sous ses pieds gît peut-être un cercueil,
Il frappe, et sans pâlir il déclare la guerre
A ce mort insensé qui revient sur la terre.
— Que peut rendre la terre à ceux qu'elle engloutit? —

Au premier coup, le fer sous le fer retentit.
C'est un guerrier; voilà sa première dépouille :
Un vieux glaive émoussé que dévore la rouille.
— Certes! les combattants que l'on désarme ainsi
Ont jadis résisté plus longtemps, Dieu merci!
Pour conquérir ce sol, ou bien pour le défendre,
Combien aimèrent mieux mourir que de se rendre,
Moissonneurs des humains, à leur tour moissonnés?
Combien meurent, hélas! ailleurs qu'ils ne sont nés,
Et qui doivent, lassés d'une éternelle attente,
Chercher le sol natal et la patrie absente! —

Celui-ci, qu'était-il? un prince, un fils de roi,
Que sa mère attendit pâle et pleine d'effroi,
Et qui resta couché sur la terre jalouse?
Avait-il une sœur, une amante, une épouse?
Qui nous racontera le douloureux transport
Qu'excita le message et de gloire et de mort?
Les siècles ont passé sur la mort et la gloire;
Mais celle qui pleura cette chère mémoire,
Quand il n'est plus qu'une ombre et qu'il revient au jour,
Ombre elle-même est là, seule avec son amour.

A-t-on, dans son cercueil, mesuré le squelette?
Sa taille est-elle grande, et bien prise et bien faite?
Aux hommes d'autrefois aujourd'hui comparé,
L'homme s'aperçoit-il qu'il ait dégénéré?
Un cercle d'or étreint le front pâle et livide;
Un collier d'or descend sur la poitrine vide,
Et la main qui se crispe et se raidit encor
Tient un fer ébréché dont la poignée est d'or.

Etait-ce l'un des chefs de ces peuples sans nombre,
Qui passaient, comme au Ciel passe un nuage sombre,
Promenant le ravage et la mort en tout lieu,

Que le monde effrayé nommait fléaux de Dieu?
Ou pour battre Attila dans la rase campagne
Etait-il arrivé d'Aquitaine ou d'Espagne?

Le barbare à genoux eût reconnu son roi.
L'homme civilisé dit : « Cet or est à moi;
Je le prends, » et sa main que l'avarice allonge
Dans ces restes sacrés vingt fois plonge et replonge.
Quand il est fatigué de remuer des os
Que quatorze cents ans laissèrent en repos,
De scruter du tombeau les mystères intimes,
Il divise en trois parts ces dépouilles opimes :
« A la terre ces os et ces débris sans nom!
Que du limon sortis, ils rentrent au limon,
Sans pitié, sans honneurs, sans marbre funéraire!
Le fer ira charmer quelque vieil antiquaire,
Adorateur fervent des choses du passé,
Epris de la ferraille et fou du pot cassé.
Quant aux ornements d'or dont le ciel m'a fait maître,
A quelque grand seigneur je les vendrai peut-être;
Mais à leur juste prix pour s'en rendre acquéreur :
C'est peu que d'être riche, il faut être Empereur.

L'Empereur en effet acheta ces reliques,
En comprit la valeur et le sens historiques,
Les mit pieusement dans un splendide écrin;
Et de ses volontés un acte souverain
Les rendit, pour y être à jamais conservées,
Au pays dans lequel elles furent trouvées.

Tous ceux qui vont les voir remarquent l'anneau d'or,
Que le jeune guerrier au doigt portait encor,
Et sur cet anneau d'or quatre lettres tracées
Arrêtent longuement les yeux et les pensées.
Un nom mélodieux qu'on répète tout bas,
Qu'on interroge... hélas! et qui ne répond pas,
Soudain fait éprouver à votre âme saisie,
Ces deux tourments si doux : mystère et poésie.

Dans mes rêves, la nuit, dans mes pensers, le jour,
Que de fois m'a tenté ce poëme d'amour!
Comme j'aurais voulu dépeindre en traits de flamme
Ce qu'ont dû ressentir cet homme et cette femme,

Lorsque les yeux mouillés et la poitrine en feu,
Pour ne plus se revoir ils se dirent adieu!
Et lorsque, séparés par des monts, par des plaines,
Ils échangeaient encor des tendresses lointaines;
Et lorsqu'elle attendit, fidèle au souvenir,
Celui qui dans ses bras ne devait plus venir:
Et lorsque l'œil fixé sur la bague chérie,
Il murmurait son nom, mourant pour la patrie.
Ces souffrances des cœurs, ces combats sans témoins,
D'autant plus douloureux qu'ils s'aperçoivent moins;
Ces drames dont la scène est au fond des entrailles,
M'émeuvent plus encor que les grandes batailles.
Sur ce sol tant de fois par le glaive engraissé,
Où, vainqueurs et vaincus, vingt peuples ont passé,
Ce qui, depuis longtemps et m'attire et m'arrête,
Ce n'est pas d'Attila la sanglante défaite,
C'est ce nom que la mort de l'oubli préserva,
Ce nom de poésie et de mystère : *Héva!*

Cahors, le 25 septembre 1865.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

AVEC LES NOMS DES DONATEURS

Pendant l'année 1866 (1)

Article 34 du règlement de la Société Académique de l'Aube :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant
» qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des per-
» sonnes étrangères, seront inscrits sur un registre spécial, et
» publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'ANNUAIRE
» du Département, avec les noms des donateurs. »

MM.

S. M. NAPOLÉON III, Empereur : — Un tableau peint sur toile, représentant une vue prise sur les bords de la Seine, dans les environs de Paris, temps de pluie, par M. Ciceri fils.

SALLES (Isidore) O. ✻, préfet de l'Aube : — Une carte de l'Aube, d'après le dépôt de la guerre ; — une carte de l'Aube, par M. Leloup ; — un double tournois, daté de 1619, trouvé à Jully-sur-Sarce.

CASIMIR PERIER G. O. ✻, membre du Conseil général de l'Aube, au château de Pont-sur-Seine : — Le buste en bronze de Casimir Perier, ministre, député de l'Aube, exécuté par M. Crauk.

(1) Pour les publications précédentes, voir les Mémoires de la Société des années 1849 à 1865.

Dubois (Paul), sculpteur à Paris : — Moulages en plâtre de deux statues exécutées par le donateur : — l'une représentant saint Jean-Baptiste, exposée à Paris en 1864 ; — l'autre un joueur de mandoline Florentin, exposée à Paris en 1865.

Mme Pigeotte (Léon), demeurant à Troyes : — Divers objets provenant du cabinet de M. le docteur Carteron-Cortier, suivant les dernières dispositions du docteur Carteron ; — un fragment de défense d'éléphant ; — deux cornes d'antilope ; — deux reptiles préparés et un grand serpent ; — un poisson de mer préparé ; — une défense de poisson-scie ; — un tiroir de coquilles marines ; — un tiroir de fossiles, parmi lesquels deux dents molaires de mammouth ; — un tiroir de polypiers ; — deux œufs d'autruches d'Afrique ; — un tiroir de minéraux ; — des instruments recueillis au Sénégal comprenant : un arc et un carquois rempli de flèches ; un instrument de musique ; une sagaie ; deux couteaux-poignards ; deux gibecières en cuir ; un collier avec ornements en cuir ; — deux vases antiques en terre rouge, l'un trouvé à Courceroy, l'autre à Arcis-sur-Aube ; — une petite imitation en ébénisterie du tombeau d'Héloïse et d'Abeilard, renfermant un os d'Héloïse et une dent d'Abeilard, avec un procès-verbal constatant l'authenticité de ces restes.

Michaux-Laperrière, médecin à Troyes : — Deux coquilles fossiles trouvées à Rumilly-les-Vaudes.

Le Grand, membre correspondant à Saint-Etienne : — Une caisse de fossiles recueillis à Saint-Etienne.

Filatre, marchand de bestiaux à Bouilly : — Un pied de porc, présentant un cas de tératologie assez bizarre.

Coeffet-Olivier, bijoutier à Villeneuve-l'Archevêque : — neuf médailles romaines trouvées à Pouy.

Cotteau (Gustave), juge à Auxerre : — Quantité d'espèces d'oursins fossiles, complétant la collection du Musée de Troyes, déterminée par lui-même.

Thiéblemont fils, cultivateur à Villy-en-Trodes : — Divers débris antiques trouvés près de l'ancien château.

Prevost (Auguste), lieutenant au 63e de ligne, à Laon : — Vingt-quatre oiseaux de l'Algérie tués et préparés par le donateur : trois rapaces, seize passereaux, deux échassiers, trois palmipèdes ; — huit espèces d'œufs d'oiseaux, recueillis en Algé-

rie, parmi lesquels se trouvent ceux de l'aigle botté, du milan noir, du catharte-alimoche, de la cigogne blanche, etc.

LE MUSÉUM DE PARIS : — Un lot de crustacés marins, préparés et dans l'acool ; — des coléoptères ; — un choix de lépidoptères exotiques ; — trois poissons marins, de grandes dimentions ; — un *crocodilus palustris*, de Siam ; — une *chelonia midas*, de l'Océan ; — un *axolotl*, du Mexique.

ADNOT (Prosper), ancien notaire à Chappes : — Quatre empreintes de poissons fossiles, d'Arles ; — quelques oursins fossiles, de l'Aube ; — des échantillons de bois fossiles, des environs de Chappes ; — un étrier de l'époque du moyen-âge ; — un outil agricole, antique, trouvé à Chappes dans une terre d'alluvion qui n'avait pas été remuée.

SALOGON, ferblantier aux Riceys : — Un modèle de géométrie en cuivre. (Polyèdre de trente faces.)

HUMBERT-COLLIN, propriétaire à Sainte-Savine : — Un sabre datant de l'époque de l'invasion de 1814.

FROMONNOT, gendarme aux Grès, et M. Némon, chef de station à Saint-Mesmin : — Un aérolithe du poids de 2 kilogrammes 910 grammes, tombé à Saint-Mesmin le 30 mai 1866, et trouvé par M. Fromonnot, sur un chemin dans la contrée dite le *Bas-de-Brun*.

CHALONS-MÉNUELLE, propriétaire à Saint-Mesmin : — Une hache antique, en silex, taillée à éclats, trouvée à Saint-Mesmin, dans la contrée du *Boucherville ;* — un petit échantillon d'un des cinq aérolithes tombés à Saint-Mesmin, le 30 mai 1866.

HARIOT, pharmacien à Méry-sur-Seine : — Un petit éclat d'un des cinq aérolithes tombés à Saint-Mesmin, le 30 mai 1866 ; — un débris de céramique antique, trouvé à Méry-sur-Seine.

REGNAULT-VELUT ✠, ancien juge de paix à Troyes : — Un oiseau échassier préparé, le Flammant.

Le comte DE LAUNAY ✠, propriétaire au château de Courcelles-Clérey : — Une hache antique, en jade poli, trouvée dans les grèves de la Seine, à Courcelles.

HORIOT, ancien agent-voyer à Bercenay-le-Hayer : — Six oursins fossiles trouvés à Bercenay et aux Riceys ; — des débris de constructions antiques.

CONSTANT-PIAT, propriétaire à Gérosdot : — Une loupe de ronce,

excroissance ligneuse trouvée en terre sur une racine; — six médailles romaines, et autres.

CHAMOIN (Louis), mécanicien, chez M. Dufour, à Troyes : — Une petite hache antique, en jade poli, trouvée dans les champs de la ferme de Panais.

JOFFRIN DES JARDINS, propriétaire à Brienne-Napoléon : — Une pointe de sagaie en bois, armée d'une arête empoisonnée, provenant de la Nouvelle-Calédonie. Cette arme doit avoir 1 mètre 50 de longueur, rapportée par M. Sœur Alexandre, caporal au 2e régiment d'infanterie de marine.

LALOY (Jules), capitaine au long cours à Calcutta : — Des coquilles marines provenant de la mer des Indes; — des objets divers recueillis à Calcutta; — un chapeau annamite, en paille; — un coco des Séchelles; — des souliers indiens; — un modèle de pirogue à balancier, de l'île de Ceylan; — un firman du Sultan de Constantinople.

LARTET, propriétaire à Paris : — Une caisse d'objets de l'époque anté-historique, provenant de fouilles faites dans les cavernes du Périgord, comprenant une suite d'ossements de divers mammifères et des débris de l'industrie humaine.

Le comte DE SINETY, propriétaire au château de Misy, près de Montereau : — deux empreintes de poissons fossiles, du terrain tertiaire d'Aix, en Provence.

BERTHELIN (Georges), membre correspondant à Troyes : — Plusieurs moulages d'échantillons de paléontologie, parmi lesquels une plaque avec empreinte de pas de *chirotherium;* — un morceau d'ambre contenant une arachnide fossile; — des dents de diverses espèces de poissons et de reptiles fossiles; — deux crânes d'oiseaux, palmipède et échassier.

Mlle SIMONNOT, propriétaire à Troyes : — Plusieurs espèces d'oiseaux exotiques.

VIARD (Jacques), cultivateur au Pont-Verrier, commune de Saint-Phal : — Un œuf d'aigle jean-le-blanc, déniché dans les bois du Perchois, le 20 avril 1866.

HOUZELOT (Jules-Frédéric), maréchal à Saint-Phal : — Un aigle jean-le-blanc, tué dans les bois du Perchois, le 20 avril 1866.

VILLAT-SAINTON, marchand de bonneterie à Rilly-Sainte-Syre : — Une hirondelle, variété albine, tuée à Sainte-Syre.

Pain (Ambroise), cultivateur à Saint-Phal : — Une ancienne cotte de mailles trouvée à Saint-Phal.

Gayot (Gustave), ancien avoué à Bar-sur-Seine; — Une médaille romaine de Faustine.

Jobert, propriétaire à Vallières : — Un lot de coquilles et d'oursins fossiles, provenant des environs de Vallières.

Legris, instituteur à Périgny-la-Rose : — Cinq médailles anciennes, trouvées à Périgny-la-Rose.

Viard, instituteur à Courteron : — Seize coquilles et un oursin fossiles, trouvés à Courteron; — deux anciennes monnaies françaises.

Grisard, fabricant de baleines à Troyes : — Deux paires de cornes de buffles, provenant des Indes, d'une ampleur fort remarquable.

L'abbé **Duval**, curé à Saint-Benoît-sur-Seine : — Un poussin d'oiseau échassier (l'œdicnème criard) revêtu de son duvet.

Huchard, employé à la mairie, à Troyes : — Une ancienne clef en fer.

Peigné-Delacourt ※, propriétaire à Ourscamps : — Une imitation, d'une agrafe antique en or, avec verres encloisonnés, trouvée en 1842, à Pouan, avec les objets en or donnés au Musée de Troyes par S. M. l'empereur Napoléon III. Cette imitation a été faite en galvanoplastie dorée par M. Gégnon. (L'original est entre les mains de M. Fillion de Fontenay.)

Frémont-Bezançon, marchand d'antiquités à Troyes : — Deux cornes de buffles, remarquables par leur longueur.

Souverain, concierge à Paris : — Quatre médailles trouvées dans la Seine, à Paris.

Daubrée O. ※, professeur au Muséum, à Paris : — Un fragment de fer météorique, de Caille (Var); — un petit échantillon d'une météorite tombée à Orgueil (Tarn-et-Garonne).

Drevon, naturaliste à Paris : — Un lézard fouette-queue du Brésil; — quatre crânes d'oiseaux : autruche, pélican, flamant, toucan.

Czuwasza, agent-voyer à Bar-sur-Seine : — Une coquille fossile, trouvée près du château de Vaux.

Gallimard (Léon), pharmacien-militaire, en Algérie : — Onze crânes de mammifères, parmi lesquels ceux du dromadaire, du lynx, de la hyène; — une dépouille de chacal; — deux coquilles fossiles d'Algérie.

NAUDIN, employé à l'entrepôt des vins, à Troyes : — Une buse bondrée.

Le marquis DE CHAMBON, propriétaire à Troyes : — Un grand échassier, le butor, tué à Ossey.

LHUILLIER, juge à Arcis-sur-Aube : — Des bélemnites recueillies sur le territoire de Fère-Champenoise.

BENOIST (Jules), agriculteur à Châtres : — Une médaille en argent de Constance; — une médaille consulaire en argent; — une monnaie de François 1er.

DOSSOT-GORNEVOT, cultivateur à Savoie-Moussey : — Une ardoise provenant de la toiture de la cathédrale de Troyes, portant une inscription.

VILLAIN, propriétaire à Argentolles-Créney : — Une croix russe, en cuivre, trouvée dans les environs.

MOREL (Appolinaire), propriétaire à Arrelles : — Une pince ancienne, en fer.

SAINTON-DROUOT, propriétaire à Troyes : — Un bas-relief en pierre, représentant quatre personnages de l'histoire sainte; — un autre bas-relief représentant un ange tenant une palme; — une couronne en pierre sculptée; — trois anciens carreaux émaillés.

DUPRÉ, propriétaire à Piney : — Un sarcophage avec son couvercle en pierre, probablement antérieur au xe siècle, découvert dans une vigne située sur le territoire de Piney.

THIBAULT (Arsène), cultivateur au Chêne : — Un jeton en cuivre daté de 1580.

CAMUSAT DE VAUGOURDON, propriétaire à Troyes : — Une poire à poudre, en corne de cerf, avec dessin représentant Cupidon appuyé sur son arc; — un jeton en cuivre, de la chambre des comptes, sous François 1er. Ces deux objets ont été trouvés à Lirey, dans la propriété de M. Camusat de Vaugourdon.

L'abbé COFFINET ✵, chanoine titulaire à Troyes : — Une poire à poudre, en corne de cerf, avec dessin à la pointe, représentant Adam et Eve.

LECOQ, concierge des cimetières à Troyes : — Une clef ancienne, trouvée dans le cimetière des hospices.

MILLARD-BARBIER, propriétaire à Piney : — Un crâne humain, prove-

nant d'un squelette découvert dans une carrière de Brantigny (époque incertaine).

LAMY-ROBIN, menuisier à Troyes : — Une pierre tombale, incomplète, en marbre noir du XVIe siècle, retrouvée dans une maison de la rue des Bûchettes; — un ornement en terre cuite; — un fragment de base de colonne provenant de l'ancien couvent des Cordeliers.

RONGEOT (Auguste), cultivateur à Gérosdot : — Un sceau en cuivre du XIVe siècle, trouvé sur le territoire de Gérosdot.

PERRIN-LEBEUF, propriétaire à Brienne-Napoléon : — Un boulet trouvé à deux kilomètres du château de Brienne, provenant du combat de 1814.

GRANDJEAN fils, propriétaire à Lesmont : — Une médaille, petit bronze, de Constantin.

DROLLET, propriétaire à Lesmont : — Une médaille romaine de Salonine; — une médaille française de Charles VI; — une arme ancienne trouvée à Lesmont.

LAHALLE (Zacharie), chef-cantonnier à Chavanges : — Différentes monnaies : entre autres, un denier d'un comte de Champagne.

X....., cantonnier à Eclance : — une pyrite octaédrique, d'une forme parfaite, trouvée à Eclance.

L'abbé HÉRY, vicaire de Saint-Nizier, à Troyes : — Une pièce de monnaie en argent et deux autres pièces anciennes.

PETIT (Antoine), propriétaire à Maizières-la-Grande-Paroisse : — Cinq pièces de monnaies anciennes.

CHATEL-BUREAU, cultivateur à Vernonvilliers : — Une monnaie en argent; — un jeton de Louis XIV; — une chaîne en cuivre; — un ancien fer de cheval; — une grande hache antique, en silex; — une seconde hache antique, en pierre polie; — et une autre hache plus petite, en serpentine. Ces trois objets ont été trouvés à Vernonvilliers.

GUYOT (Eloi), propriétaire à Braux : — Un ancien poids, en cuivre; — un autre objet, en cuivre, trouvé dans un marais, à Braux; — un oursin fossile.

TISSERAND fils, entrepreneur à Troyes : — Une base de colonne et un chapiteau très-anciens, trouvés dans les démolitions des maisons de la rue des Bûchettes.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE DE SAINT-URBAIN, à Troyes : — Un groupe en bois sculpté, représentant la Trinité. Cette sculpture, singulière par la composition, date du XIVe siècle. Les figures des donateurs sont aux pieds de la Trinité.

MILLET ✱, architecte à Paris : — Un ancien fer de cheval; — un autre fragment de fer, découverts dans la cour de l'évêché de Troyes.

M[lle] TRUCHELUT (Marthe), demeurant à Essoyes : — Deux pots en grès, réunis, d'une forme remarquable.

M[lle] BOISSEAU (Vitaline), demeurant à Troyes : — Une potiche ancienne, en faïence, avec son couvercle.

ANTOINE, concierge du Musée, à Troyes : — un ancien vase en faïence italienne; — une photographie représentant un silex antique, taillé à éclats, trouvé dans une alluvion ancienne.

Le MAIRE de Troyes : — D'anciennes sculptures provenant des démolitions de la rue des Bûchettes, à Troyes; — l'armature en fer du puits de la place de l'Hôtel-de-Ville de Troyes.

TRESSE (Adrien), professeur chez M. Assier, à Troyes : — Deux monnaies gauloises, en argent, provenant de la découverte faite à la Villeneuve-au-Roi (Haute-Marne).

FRATY, arpenteur-géomètre à Rosson-Doches : — Un petit poulet à quatre pattes.

BROCARD-JACQUARD, carrier à Villechétif : — Un aigle pygargue tué sur le finage de Créney, en décembre 1866.

GRÉAU (Julien), propriétaire à Troyes : — Divers échantillons de roches recueillis en Auvergne, comprenant, entre autres : un fragment de colonne de basalte, de l'alun minéral, une plaque du dépôt des sources incrustantes de Saint-Nectaire, etc.

BAILLET (Théophile), cultivateur à Yèvres : — Deux bracelets et deux fragments de bracelets, antiques, en bronze, trouvés à Yèvres, sur deux squelettes placés côte-à-côte dans la même fosse.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

Troyes, le 15 décembre 1866.

JULES RAY,

L'un des conservateurs.

MERCURIALES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Pendant l'année 1865

Mercuriales de l'Année 1865.

Quantités d'hectolitres et de quintaux de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre et du quintal par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT.				MÉTEIL.				SEIGLE.			
		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.	
		Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre (f. c.)	Quintal. (f. c.)	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre (f. c.)	Quintal. (f. c.)	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre (f. c.)	Quintal. (f. c.)
Janvier..	1re	1940	1504	15 34	19 79	101	77	11 87	15 56	304	228	8 80	11 74
	2e	2469	1911	15 39	19 89	58	44	11 20	14 77	294	210	9 06	12 65
Février..	1re	1785	1392	15 34	19 60	49	38	11 72	15 12	222	164	9 01	12 05
	2e	1995	1164	15 38	19 75	96	73	12 03	15 82	286	214	8 93	11 92
Mars.....	1re	2435	1911	15 46	19 70	116	88	11 57	15 25	248	184	8 85	11 92
	2e	1833	1435	15 78	20 16	71	54	12 09	15 90	239	178	8 90	11 95
Avril.....	1re	2604	2038	15 96	20 44	110	84	12 55	16 44	341	254	9 47	12 72
	2e	1939	1519	15 68	20 02	83	63	11 89	15 67	352	262	9 36	12 54
Mai......	1re	1968	1541	15 82	20 20	90	68	11 98	15 85	279	208	9 42	12 64
	2e	2122	1668	16 01	20 36	106	82	11 95	15 45	344	257	9 37	12 54

Juin......	1re	2119	1653	15 98	20 49	99	74	11 99	16 04	330	246	9 36	12 48
	2e	2166	1689	15 70	20 14	130	98	11 73	15 57	309	230	9 38	12 60
Juillet...	1re	3094	2433	15 88	20 19	125	95	11 41	15 01	282	212	9 44	12 55
	2e	1370	1064	15 92	20 50	73	59	11 30	13 98	314	236	9 82	13 07
Août.....	1re	1965	1543	16 15	20 58	70	52	11 68	15 72	533	401	9 93	13 20
	2e	2767	2140	16 25	21 01	127	98	12 21	15 82	1882	1415	10 07	13 36
Septemb.	1re	2633	2058	15 71	20 10	87	67	12 33	16 01	1950	1437	10 14	13 77
	2e	5109	4002	15 82	20 19	129	89	11 96	17 33	1054	790	10 10	13 48
Octobre.	1re	3154	2470	16 37	20 99	107	82	11 88	15 50	751	566	10 17	13 49
	2e	3127	2463	16 14	20 49	75	58	12 21	15 79	347	260	10 21	13 63
Novemb.	1re	2671	2093	16 34	20 85	58	44	11 99	15 81	195	145	10 54	14 18
	2e	3267	2550	16 12	20 65	55	41	12 07	15 94	374	279	9 95	13 34
Décemb..	1re	3141	2430	15 90	20 55	50	39	12 45	15 97	237	177	10 71	14 35
	2e	3392	2663	15 61	19 88	56	43	12 08	15 73	348	263	10 91	14 45
TOTAUX....		60555	47334			2121	1610			11815	8816		
Prix moyen de l'année....				15 87	20 29			11 93	15 71			9 84	13 19

Suite des *Mercuriales de l'année* 1865.

Quantités d'hectolitres et de quintaux de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre et du quintal par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	ORGE.				AVOINE.				SARRAZIN.			
		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.	
		Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.
				f. c.	f. c.			f. c.	f. c.			f. c.	f. c.
Janvier..	1re	697	453	8 26	12 71	1318	641	6 43	13 22	»	»	» »	» »
	2e	751	471	8 23	13 12	1694	813	6 37	13 21	»	»	» »	» »
Février..	1re	515	329	8 34	13 05	1201	580	6 51	13 48	»	»	» »	» »
	2e	618	393	8 38	13 19	1662	809	6 76	13 79	»	»	» »	» »
Mars......	1re	824	530	8 65	13 45	3214	1577	6 93	14 13	»	»	» »	» »
	2e	825	524	8 79	13 84	3128	1515	7 29	15 05	»	»	» »	» »
Avril......	1re	1639	1053	9 23	14 37	2765	1341	7 78	16 04	»	»	» »	» »
	2e	1605	1031	8 85	13 77	2044	986	7 70	15 96	»	»	» »	» »
Mai......	1re	763	495	9 14	14 09	2103	1031	7 86	16 04	»	»	» »	» »
	2e	771	496	8 60	13 36	1914	930	7 50	15 43	»	»	» »	» »

Juin......	1re	802	512	8 40	13 16	1819	886	7 89	16 20	»	»	»	» »
	2e	676	437	8 91	14 02	2129	1033	8 13	16 75	»	»	» »	» »
Juillet ...	1re	1433	921	8 59	13 37	2678	1294	8 46	17 51	»	»	» »	» »
	2e	498	323	8 79	13 55	1816	931	8 37	16 44	»	»	» »	» »
Août	1re	527	346	8 72	13 28	2173	1051	8 29	17 15	»	»	» »	» »
	2e	710	460	9 20	14 19	1953	957	8 54	17 42	»	»	» »	» »
Septemb.	1re	961	623	9 12	14 04	2707	1316	8 23	16 92	»	»	» »	» »
	2e	1033	667	9 67	14 97	2483	1207	8 18	16 84	»	»	» »	» »
Octobre .	1re	904	584	9 90	15 33	1967	957	8 29	17 04	»	»	» »	» »
	2e	758	490	9 39	14 53	1939	943	8 37	16 79	»	»	» »	» »
Novemb..	1re	908	573	9 68	15 34	1674	809	8 60	17 80	»	»	» »	» »
	2e	957	613	9 50	14 83	1809	904	8 39	16 80	»	»	» »	» »
Décemb	1re	975	626	9 85	15 33	2512	1213	8 49	17 57	»	»	» »	» »
	2e	1006	655	9 95	15 28	1944	933	8 52	17 76	»	»	» »	» »
TOTAUX...		21156	13605			50646	24657			»	»		
Prix moyen de l'année. . . .				9 06	14 14			7 86	16 15			» »	» »

Suite des *Mercuriales de l'année* 1865.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers.									Fourrages (le quintal métrique).		Combustibles.			
		FARINES de FROMENT (les 100 kil.)	PAIN (le kilogram.)		POMMES DE TERRE (l'hect.)	VIANDE (le kilogramme).							BOIS (le stère).		CHARBON (l'hectol.)	
		Prix moyen.	Blanc.	Bis-blanc	Prix moyen.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton	Porc.	Foin.	Paille.	Chêne.	Autres essences	de Bois.	Fossile
		f. c.	c. »	c. »	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier	1er	» »	28 11	24 67	4 53	1 20	1 16	1 33	1 37	1 34	7 46	4 15	11 71	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	28 11	24 »	4 52	1 20	1 17	1 34	1 38	1 32	7 37	4 01	11 69	12 25	3 50	5 »
Février	1er	» »	27 78	23 83	4 85	1 20	1 15	1 33	1 42	1 31	7 45	4 07	11 61	12 12	3 50	5 »
	2e	» »	27 56	23 50	5 07	1 20	1 15	1 33	1 41	1 32	7 40	4 15	11 81	12 25	3 50	5 »
Mars...	1er	» »	27 56	23 50	5 04	1 20	1 16	1 34	1 42	1 30	7 55	4 10	11 77	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	27 56	23 »	5 10	1 19	1 15	1 33	1 42	1 32	7 52	4 10	11 80	12 25	3 50	5 »
Avril...	1er	» »	27 89	23 67	5 42	1 17	1 14	1 42	1 41	1 32	7 49	4 15	11 80	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	27 67	23 50	5 10	1 19	1 14	1 33	1 42	1 32	7 55	4 10	11 81	12 25	3 50	5 »
Mai.....	1er	» »	27 22	23 »	4 70	1 19	1 13	1 33	1 41	1 32	7 65	4 09	11 72	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	27 22	23 »	4 65	1 19	1 14	1 34	1 44	1 33	7 65	4 09	11 75	12 25	3 50	5 »

Juin....	1re	» »	27 22	23 »	6 05	1 18	1 14	1 35	1 43	1 33	7 65	4 15	11 74	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	27 44	22 60	4 68	1 18	1 14	1 34	1 46	1 34	7 65	4 09	11 75	12 25	3 50	5 »
Juillet.	1re	» »	27 22	23 »	5 89	1 18	1 14	1 33	1 47	1 33	8 10	4 65	11 79	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	27 42	23 67	4 80	1 18	1 16	1 32	1 47	1 35	8 15	5 23	11 77	12 25	3 50	5 »
Août...	1re	» »	27 78	24 »	4 86	1 18	1 14	1 32	1 49	1 34	7 85	4 95	11 79	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	27 89	23 66	4 22	1 18	1 14	1 31	1 46	1 34	7 40	4 95	11 75	12 »	3 50	5 »
Sept....	1re	» »	28 61	24 64	3 94	1 17	1 14	1 31	1 45	1 32	8 84	5 69	11 75	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	28 56	24 30	4 47	1 17	1 14	1 32	1 46	1 32	9 44	7 45	11 86	12 25	3 50	5 »
Octob..	1re	» »	29 »	24 86	4 12	1 19	1 14	1 33	1 41	1 33	9 12	5 50	11 03	13 »	3 50	5 »
	2e	» »	29 »	24 86	4 07	1 20	1 14	1 33	1 45	1 24	9 40	5 87	12 02	12 05	3 50	5 »
Nov.....	1re	» »	28 89	22 »	4 26	1 33	1 14	1 32	1 44	1 32	9 52	5 70	11 63	12 50	3 50	5 »
	2e	» »	28 33	24 30	4 02	1 18	1 14	1 38	1 32	1 31	9 39	5 73	11 12	11 50	3 50	5 »
Déc.....	1re	» »	28 11	24 43	3 95	1 18	1 14	1 36	1 33	1 31	9 48	7 51	10 96	11 50	3 50	5 »
	2e	» »	28 33	24 29	3 91	1 18	1 14	1 27	1 33	1 31	9 37	5 76	11 04	11 83	3 50	5 »
Prix moyen de l'année....		» »	27 93	23 72	4 26	1 19	1 15	1 33	1 43	1 32	7 77	4 92	11 60	12 19	3 50	5 »

ÉTAT des Récoltes en Grains et autres Farineu

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT.						Quant de gr ment pour
	NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de Grains et de Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence s'est multipliée en 1865.	PRODUIT PAR HECTARE en 1865.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1865	des habitan
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	81270 »	2 50	5 »	5 50	13 35	1100255 »	630684
Méteil.	1330 »	2 45	5 »	5 14	12 58	16734 »	14190
Seigle.	43551 »	2 40	4 75	5 11	13 95	322438 »	183950
Orge	31485 »	2 45	5 »	3 02	7 40	497812 »	26278
Sarrasin. . . .	1599 »	» 75	7 »	5 62	4 21	6744 »	»
Maïs et millet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Avoine	87793 »	2 45	5 50	5 39	13 20	1159249 »	»
Légumes secs.	2200 »	2 »	7 »	7 39	14 77	32500 »	13140
Autres grains.	2125 »	2 »	7 »	7 10	14 18	30150 »	263
TOTAUX. . .	251353 »	» »	» »	» »	» »	3165912 »	868505
Pom. de terre.	6282 »	15 »	8 »	7 57	113 63	713837 »	120881

…n 1865, dans le Département de l'Aube.

…ONSOMMATION.			COMPARAISON du PRODUIT avec la consommation.		QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1er septembre, dans le département.	POIDS MOYEN d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1865.
…ive d'hectolitres …ieux annuelle-		TOTAL des BESOINS annuels.				
pour les SEMENCES.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.		Excédant.	Déficit.		
					hectol.	kilog.
203175 »	»	833859 »	266396 »	»	51720	74 62
3258 »	»	17448 »	»	714	200	74 06
100522 »	»	294472 »	27966 »	»	7932	73 50
75136 »	20000	271414 »	226428 »	»	4052	66 50
1199 »	»	6799 »	»	55	»	»
»	»	»	»	»	»	»
215093 »	»	1040093 »	119156 »	»	47988	46 50
4400 »	»	22540 »	9960 »	»	250	»
4250 »	»	10513 »	19637 »	»	150	»
607033 »	20000	2497138 »	669543 »	769 »	112292	»
94230 »	»	505111 »	208726 »	» »	99	»

SOMMAIRE

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1866

Séance du 19 Janvier 1866.

Présidence de M. A. GAYOT.

Allocution de M. A. Gayot, en prenant possession du fauteuil. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Allocation de 300 francs accordée à la Société par le Ministre de l'Instruction publique. — Distribution des récompenses aux Sociétés savantes, à la suite du Concours de 1865, fixée au samedi 7 avril 1866, dans la grande salle de la Sorbonne. — M. Van-Hoorebeke, proclamé membre correspondant.—Renseignements demandés par M. Gabriel de Mortillet, sur la hache en silex trouvée aux Noës. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse, par M. le Président, des Mémoires des Sociétés correspondantes reçus dans le mois. — MM. G. Vallier et Ch. Baltet obtiennent l'autorisation, le premier, de faire tirer à part quinze exemplaires de sa Notice sur un triens frappé à Troyes, et le second, de cinquante à cent exemplaires de son rapport sur le Congrès de Bruxelles. — Achat d'un registre spécial pour transcrire les lettres importantes écrites au nom de la Société, par le Président ou par le Secrétaire. — Mémoire de M. Guerrapain, sur la fécondation des céréales. — Lecture de la 3e partie du travail de M. Le Brun-Dalbanne, sur Pierre Mignard et quelques-unes de ses principales œuvres.

Séance du 16 Février 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Mort de M. Truchy de la Huproye, membre résidant, et son éloge par M. A. Gayot. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. G. de Mortillet accuse réception de la pho-

tographie de la hache en silex des Noës. — M. Paul Dubois, sculpteur, né à Nogent-sur-Seine, met à la disposition de la Société un moulage des œuvres qu'il a produites jusqu'à ce jour. — Envoi, par M. Sardin, membre associé, d'une dissertation grammaticale. — Démission de M. Fruitier, membre associé. — Offre, par M. Duméril, professeur au Museum d'Histoire naturelle à Paris, de plusieurs reptiles et poissons de grande dimension pour le Musée. — Demande, par M. Peigné-Delacourt, de la communication du dernier travail de M. Laperouse, sur le lieu où s'est donnée la bataille d'Attila en 451. — Réunion des délégués des Sociétés savantes à Paris, fixée au 20 mars 1866. — Proposition de M. de Caumont à la Société, de faire peindre ou graver sur les murs du Musée de Troyes, les noms des hommes qui se sont distingués dans les Sciences, dans les Arts et dans les Lettres. — M. Gréau revendique la priorité de cette idée. — Commission nommée à cet effet. — Programme des prix mis au concours par la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. — Note de M. Guerrapain, sur l'origine de la trichinose. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse, par M. le Président, des Mémoires des Sociétés correspondantes reçus dans le mois. — Rapport de M. Le Brun-Dalbanne, sur le dernier volume de la Société de l'Oise, contenant un mémoire sur les émaux peints de la cathédrale de Versailles. — Proposition de M. le Président, de renvoyer à la section d'Agriculture l'examen des Mémoires des Sociétés de Seine-et-Oise, du Gard, de la Haute-Garonne et de l'Ariège, qui traitent de l'état de souffrance actuel de l'agriculture, en demandant à cette section de lui faire, dans le plus bref délai possible, un rapport circonstancié sur cette grave question. — Mémoire de M. Laperouse sur ce même sujet. — Suite des impressions de voyage de M. J. Gréau, à l'occasion du Congrès de Rouen. — Présentation de M. Adolphe Parigot au titre de membre correspondant. — M. l'abbé Coffinet est autorisé à faire tirer à part 1° quarante exemplaires de sa notice sur la médaille de saint Benoît, et 2° cent exemplaires de son rapport sur les fouilles de la cathédrale. — Même autorisation accordée à M. Boutiot, pour cinquante exemplaires de ses notes sur les fouilles de la cathédrale. — Branche de pêcher garnie de fleurs parfaitement développées.

Séance du 9 Mars 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Mort de M. le docteur Desguerrois, membre honoraire. — Son éloge par M. Ferrand La Motte. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Visite de M. A. Truelle à M. Paul Dubois. — Assurance qu'il rapporte du moulage et du prochain envoi du chanteur florentin. — Sarcophage en pierre découvert à Piney. — Collection de tableaux de M. Delpuget, de Bordeaux, dont l'acquisition est proposée à la Société. — Exposition de peintures, de dessins, d'aquarelles, etc., à Auxerre, à l'occasion du Concours régional. — La Société française d'Archéologie annonce sa 33e session à Douai, pour les 10 et 11 avril 1866. — Semis de pins laricio à Laines-aux-Bois, par M. N. Saup. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Lecture de la dissertation de M. Sardin, sur le sens des locutions latines : *Non magis quam, non minus quam* — Examen des travaux que MM. d'Arbois, Le Brun-Dalbanne et Boutiot, se proposent de présenter à la Sorbonne lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes. — Note de M. Gréau sur les grottes d'Osselles (Doubs). — M. l'abbé Coffinet est autorisé à faire tirer à part 1° cinquante exemplaires de sa note sur l'enseigne de pélerinage de Sainte-Colombe de Sens, et 2° quarante exemplaires de sa note sur deux poteries acoustiques. — Exposition universelle : L'histoire du travail y sera représentée sous toutes ses formes. — Travail de M. Sardin renvoyé à la Commission de publication.

Séance du 20 Avril 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. d'Arbois nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. — Mort de M. le docteur Carteron. — Paroles prononcées sur sa tombe par M. A. Gayot, président annuel. — M. Adolphe Parigot proclamé membre correspondant. — M. Bataillard envoie son portrait photographié, et propose quelques morceaux pour la séance pu-

blique. — Envoi de graines diverses par M. Roland, d'Uriage-les-Bains, membre correspondant. — Echantillons de plantes fossiles envoyés par M. Le Grand, agent-voyer à Saint-Etienne, membre correspondant. — Oursins du Musée de Troyes, classés par M. Cotteau. — Nouveau travail de M. Henri Drouët, sur les Açores. — Liens pour gerbes de blé. —Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Le Dictionnaire topographique du département de l'Aube, réservé pour le Concours de 1867. — MM. Socard et Baltet obtiennent l'autorisation, le premier, de faire tirer à part trente exemplaires de ses tablettes généalogiques de la maison de Mesgrigny, et le second, cent exemplaires de sa Notice sur l'importance de la culture des arbres fruitiers. — Rapport de M. le docteur Vauthier sur les bibliothèques populaires. — Compte-rendu par M. Gréau, du dernier Congrès de la rue Bonaparte. — Echange de Mémoires proposé par la Société Horticole, Vigneronne et Forestière. -- Mort de M. Sutaine, membre correspondant. — Vacance laissée par la mort de M. Truchy, dans la section d'Agriculture, dénoncée. — Mémoire de M. Guerrapain, sur la fécondation artificielle des céréales, renvoyé à la Commission de publication, ainsi que la Flore des îles Açores, par M. H. Drouët.

Séance du 18 Mai 1866.

Présidence de M. A. GAYOT.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Lettre de M. le Préfet au sujet de la tombelle d'Aulnay, qu'on se propose de fouiller. — Etablissement à Troyes d'une succursale du Crédit foncier de France, intitulée : *Crédit Agricole.* — Echange de Mémoires avec la Société des Sciences naturelles de Brünn, en Autriche. — Echange de Mémoires avec la Société Horticole, Vigneronne et Forestière. — Rachat, par la ville de Rouen, de la tour dite de Jeanne d'Arc : Souscription proposée. — Ouverture, à Amiens, le 1er août 1866, de la 33e session du Congrès scientifique de France. — Compost de M. Baron-Chartier, pour détruire le ver blanc. — Mémoire de M. le baron de Walkenaer, sur la culture de sa ferme du Paraclet. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse, par M. le Président, des Mémoires reçus depuis la dernière séance. — Notice nécrologique sur M. le baron Doyen, par M. A. Gayot. — Sup-

plément à ses recherches sur le lieu de la bataille d'Attila, par M. Peigné-Delacourt. — Note verbale du même M. Peigné-Delacourt, sur les invasions des Normands. — M. Casimir Perier présenté au titre de membre associé. — Fixation du prix de la table des Mémoires de la Société (2e série). — M. Drouot nommé membre résidant en remplacement de M. Truchy. — Renvoi à la Commission de publication : — 1° De la notice nécrologique sur M. Doyen ; — 2° De la Circulaire de M. le Préfet, relative au Musée, — et 3° Du travail de M. Peigné-Delacourt, sur le lieu de la bataille d'Attila.

Séance du 15 Juin 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Observation de M. Gréau au sujet de la souscription pour le rachat de la tour de Jeanne d'Arc. — M. Drouot, proclamé membre résidant, section d'Agriculture. — Objets de l'époque antéhistorique envoyés par M. Lartet. — Réclamation du maire d'Essoyes au sujet d'erreurs commises à propos de sa commune dans l'*Annuaire de l'Aube* de 1866. — Démission, par M. l'abbé Tridon, de la Commission de l'*Annuaire*. — Article sur la charade, par M. Sardin. — Compte-rendu, par M. Jules Ray, d'un phénomène physique (chute d'aérolithes) sur le territoire de Saint-Mesmin. — Dons au Musée. — Analyse, par M. le Président annuel, des Mémoires reçus depuis la dernière réunion. — Description, par MM. A. Gayot et Gréau, de la tombelle d'Aulnay. — Cinq cents francs mis par le Conseil municipal à la disposition de la Société pour l'achat d'un microscope. — Rapport de M. Blerzy sur la statistique du canton de Ramerupt. — Incident à l'occasion de la nomination d'un membre résidant. — La Société souscrit pour le rachat de la tour de Jeanne d'Arc à Rouen. — Présentation de M. le marquis de Vibraye au titre de membre correspondant. — M. Casimir Perier nommé membre associé. — Renvoi à la Commission de publication de la Notice de M. Jules Ray, sur les météorites de Saint-Mesmin.

Séance du 20 Juillet 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Casimir Perier proclamé membre associé. — Fragment d'aérolite

donné au Muséum de Paris. — Remerciment de M. le Ministre de l'Instruction publique et des professeurs du Muséum. — M. le marquis de Vibraye exprime le désir d'obtenir un fragment de l'aérolite de Saint-Mesmin. — Avis, par M. Millard-Barbier, de la découverte d'un cimetière antique à Brantigny. — Renseignements donnés par M. Hariot, de Méry, sur l'aérolite tombé à Saint-Mesmin. — Visite à l'établissement séricicole de M. Jacquier, de Troyes. — La prétendue cause du retard qu'éprouve depuis plusieurs années la publication de l'*Annuaire de l'Aube*. — Envoi, par M. l'abbé Etienne Georges, de la vie d'un des plus illustres comtes de Champagne. — Le Congrès d'Amiens ajourné à 1867. — Réunion à Nice du Congrès scientifique de France. — Note de M. Hariot, de Méry, sur le lieu où a été trouvée une anse très-volumineuse d'amphore. — Don par M. le baron Le Fol, inspecteur des eaux et forêts à Epernay, d'une *cérite* fossile, *cerithium* très-remarquable. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Rapport de M. Ferrand La Motte, sur une difficulté soulevée à l'occasion de la nomination des membres résidants. — Renseignements statistiques, par M. A. Gayot, sur les hospices de Troyes. — Compte définitif des recettes et des dépenses de la 31e session du Congrès scientifique qui s'est tenue à Troyes en 1864. — Suite du rapport de M. Gréau, sur le Congrès scientifique tenu à Rouen en 1865. — M. Paul Maillard, avocat à la cour impériale de Paris, présenté au titre de membre correspondant. — M. Bertherand, de Chacenay, présenté au titre de membre associé. — M. le marquis de Vibraye élu membre correspondant. — Le nom des candidats à nommer sera mis désormais au bas des lettres de convocation.

Séance du 17 Août 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Réponse de M. Laperouse aux observations présentées par M. Peigné-Delacourt, à la séance de mai, sur le lieu de la bataille d'Attila. — Boucle d'or ayant fait partie des bijoux trouvés à Pouan. — Programme à remplir pour l'enquête agricole. — Supplément à son travail sur le Dictionnaire topographique de l'Aube, par M. Socard. — Démission de M. Antoine Le Grand, membre cor-

respondant. — Lettre de M. le marquis de Chambon, annonçant l'invention, par M. Lebrun, d'Ossey, d'une diminueuse qui s'adapte aux métiers circulaires. — Le Comité central, pour le rachat de la tour de Jeanne d'Arc, remercie la Société d'avoir bien voulu souscrire et indique la voie par laquelle on pourra transmettre le montant de la souscription. — Renseignements demandés par M. de Caumont sur les objets mérovingiens et carlovingiens, antérieurs au XIe siècle, qui existent dans le pays. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque de la Société. — Analyse par M. le président des Mémoires des Sociétés correspondantes. — Rapport de M. Ch. Baltet sur le concours de plantations d'arbres. — Travail de M. Jully sur Hégésippe Moreau. — Note de M. Ch. Baltet sur la dégénérescence des végétaux. — Mémoire de M. Vauthier sur la scrofule à Troyes. — M. le Préfet témoigne à M. Truelle les regrets qu'éprouve la Société de le voir s'éloigner d'elle. — Nomination de M. Bertherand au titre de membre associé, et de M. Paul Maillard à celui de membre correspondant. — Renvoi à la Commission de publication de l'étude de M. Jully sur Hégésippe Moreau, et du mémoire de M. Vauthier sur la scrofule à Troyes.

Séance extraordinaire du 20 Septembre 1866.

Présidence de M. FERRAND LA MOTTE, Vice-Président.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Refus de M. le général Poncelet d'envoyer son portrait photographié. — Envoi à M. Chapellier du volume des Mémoires de la Société où se trouve sa notice sur le bénitier de Brienne-Napoléon. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque de la Société. — Tremblement de terre observé à Troyes, le 14 septembre courant, à cinq heures un quart du matin. — Examen des réponses faites par la Section d'Agriculture au Questionnaire de l'Enquête agricole, et décision y relative.

Séance du 19 Octobre 1866.

Présidence de M. FERRAND LA MOTTE, Vice-Président.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Question de M. le président à l'occasion de la venue à Troyes de M. Genteur, conseiller d'Etat, commissaire pour l'Enquête agricole. — M. P. Maillard proclamé membre correspondant. —

Remerciement de M. Chapellier pour le volume que lui a envoyé la Société. — La Société des Sciences de Montpellier demande l'échange des Mémoires. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Autorisation à M. l'abbé Coffinet de faire tirer à part 52 exemplaires de sa Notice sur le *Lavabo* de l'abbaye de Saint-Loup. — Un mot sur le retard de la publication de l'*Annuaire de l'Aube*. — Rapport de M. Quilliard sur la diminueuse Lebrun. — Lecture, par M. l'abbé Coffinet, de sa Notice sur le *Lavabo* de Saint-Loup. — Présentation de MM. Bonvalot et Laloy au titre de membres correspondants. — Invitation par M. le Président, aux membres de la Société, de préparer des travaux pour la séance publique.

Séance du 16 Novembre 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Remerciements de M. Lebrun, d'Ossey, pour l'intérêt que la Société a témoigné à sa diminueuse. — Souscription au Congrès scientifique qui se tiendra à Aix, en Provence, au mois de décembre. — Demande à la Société, par le journal l'*Horticulture pratique*, des délibérations qu'elle a prises en ce qui concerne l'Enquête agricole, et des opinions diverses à ce sujet. — Résolution prise par le Comice agricole de l'arrondissement de Lille (Nord), relativement aux Sociétés avec lesquelles il fait échange de Mémoires. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque de la Société. — Mort de M. Jacques Amyot, membre correspondant. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière séance. — Recueil de poésies de M. Soulary, homme de lettres à Lyon. — Sa présentation au titre de membre correspondant. — Le phénomène des étoiles filantes à Troyes, dans la nuit du 13 au 14 novembre dernier, observé par M. Socard. — Aérolite d'un poids considérable tombé au Mexique. — Rapport de M. V. Deheurle, sur l'ouvrage de M. Théod. Mannequin, intitulé : *les Lois naturelles de la prospérité et de la justice*. — Rapport de M. Boutiot sur trois brochures de M. Bonvalot. — Note de M. d'Arbois de Jubainville sur l'abbé de l'Epée. — Note de M. Gréau sur l'état des fouilles de la tombelle d'Aulnay. — Autre note de M. Gréau sur un Christ fait par Girardon. — Anecdote sur un portrait de Mme de Montespan, peint par Mignard. — Fixation de la séance prépa-

ratoire à la séance publique. — Décision au sujet de la diminueuse Lebrun, ajournée à la séance suivante. — MM. Bonvalot et Laloy nommés membres correspondants. — Notification de la vacance laissée dans la section des Sciences par la mort de M. le docteur Carteron. — Note de M. d'Arbois sur l'abbé de l'Epée, renvoyée à la Commission de publication.

Séance du 21 Décembre 1866.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Allocation de 350 fr. accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique. — Accusé de réception du supplément au dictionnaire topographique du département de l'Aube. — MM. Laloy et Bonvalot proclamés membres correspondants. — Hommage par M. Ed. Vigne de son travail, intitulé : *De la réforme de l'impôt sur les revenus mobiliers.* — Proposition de l'association scientifique de France de tenir ses séances à Troyes, et décision de la Société à cet égard. — Echange de publications avec la Société d'Archéologie, des Sciences et Arts de Seine-et-Marne. — Pétition de la chambre syndicale des agriculteurs-distillateurs, soumise à l'empereur Napoléon III, et demande à la Société d'y mettre son attache. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque de la Société. — Analyse par M. le Président des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Monographie de la trichine, par M. Guerrapain, membre associé. — M. le docteur Guichard nommé membre résidant dans la section des Sciences. — M. Soulary, homme de lettres à Lyon, nommé membre correspondant. — Ajournement nouveau du rapport supplémentaire touchant la diminueuse Lebrun. — Travail de M. Gréau sur des triens mérovingiens de sa collection. — Fragment d'une histoire sur le tissage à Troyes, par le même M. Gréau. — La séance réglementaire fixée au 28 décembre courant. — Les sections rédigent le programme des prix à décerner en 1867, 1868 et 1869. — La séance préparatoire à la séance publique est fixée au 8 février 1867. — Notification de la vacance laissée dans la section des Beaux-Arts par la démission de M. Truelle. — Renvoi à la Commission de publication : 1° de la monographie de la trichine, par M. Guerrapain, et 2° du travail de M. Gréau sur les triens mérovingiens. — Dépôt sur le bureau, par M. l'abbé Cornet, de feuilles de vignes d'Algérie, réduites à l'état de dissection par les sauterelles.

Séance réglementaire du 28 Décembre 1866.

Présidence de M. A. GAYOT.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. le docteur Guichard est proclamé membre résidant dans la section des Sciences, et M. le marquis de Vibraye, membre correspondant. — Promesse, par le même M. le marquis de Vibraye, d'envoyer prochainement à la Société, pour le Musée, une collection des objets recueillis dans les cavernes du Périgord, appartenant à l'âge de la pierre non polie, mais simplement taillée. — Il propose de donner, en échange d'un fragment de la pierre météorique de Saint-Mesmin, des fragments : 1° D'une pierre de ce genre tombée à Vouillé (Vienne); 2° D'une autre tombée à Château-Renard, et 3° Un échantillon plus important (30 à 40 gr.) d'une autre tombée à l'Aigle en 1803. — L'échange est accepté. — M. Fléchey fait don à la Société, pour le Musée, de la restauration qu'il a faite de la mosaïque de Paisy-Cosdon. — M. le Ministre de l'Instruction publique demande le concours de la Société pour l'établissement dans les Lycées et les Colléges, de petits musées locaux. — Cimetière ancien découvert à Rigny-la-Nonneuse.—M. Ponton d'Amécourt demande le concours de la Société pour compléter l'essai de statistique des musées archéologiques français. — Regret de M. le Président, de ne pas trouver le département de l'Aube suffisamment représenté à l'Exposition des volailles grasses, du beurre et du fromage. — M. Quilliard, élu vice-président. — M. Socard, nommé trésorier. — Nomination de quatre membres de la Commission de publications. — M. Socard, nommé membre de la Commission de l'*Annuaire*. — Renouvellement des bureaux des quatre sections. — Apurement et approbation des comptes du trésorier pour l'année 1866. — Proposition, par le Conseil d'administration, d'un prélèvement sur les revenus de la Société pour la constitution d'un fonds social. — Fixation du budget de la Société pour 1867. — Liste des prix à mettre au concours. — Allocution de M. le Président.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de la Société,

HARMAND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome XXXᵉ de la collection des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

ANNÉE 1866.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des Planches dans le 30e volume des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

AVIS

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES

La Société Académique de l'Aube prévient les Corps Savants, avec lesquels elle échange ses Mémoires, que depuis quelques années elle leur adresse ses publications par la poste; elle les prie de vouloir bien, à son égard, suivre le même mode de correspondance.

JULES RAY, *Archiviste.*

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

D'AGRICULTURE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

TOME XXXI DE LA COLLECTION

TOME IV. — TROISIÈME SÉRIE

ANNÉE 1867

TROYES

DUFOUR-BOUQUOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Rue Notre-Dame, 43 et 44

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. FERRAND-LAMOTTE

Par M. QUILLIARD

Vice-Président de la Société.

Messieurs,

Le malheur qui vient de frapper une des plus honorables familles du département atteint aussi notre Société, et dans ses affections, et dans le développement de ses études. La mort de M. Ferrand-Lamotte fait perdre à chacun de nous un ami sincère et dévoué, à la Société un de ses membres les plus assidus et les plus laborieux.

C'est à votre vice-président qu'incombe l'honorable mais pénible tâche de retracer la vie, de rappeler les services de l'homme de bien que nous avons le chagrin de ne plus voir au milieu de nous. J'aurais voulu, Messieurs, un plus digne interprète de vos sentiments et des miens, une voix plus éloquente pour honorer la mémoire d'un collègue dont le souvenir nous sera toujours cher ; j'espère cependant que vous apprécierez mes efforts, et j'ai la certitude que vous me comprendrez, car je fais appel à des sentiments qu'on

n'invoque pas en vain parmi nous, aux sentiments du cœur.

La Providence avait richement doté M. Ferrand-Lamotte ; elle lui avait départi une de ces rares et puissantes natures, chez lesquelles elle se plaît quelquefois à accumuler les dons du cœur et de l'intelligence.

La longue et laborieuse carrière de l'ami que nous regrettons n'a été qu'une constante application de ces qualités : ceux d'entre nous qui étaient admis dans son intimité, savent de quelle sincère et réciproque affection étaient animés tous les membres de sa famille ; de quelle touchante sollicitude ils entouraient celui qui était leur chef et leur lien commun. Tous, nous savons et partagions le respect et l'amour que cette vie, si pleine d'abnégation et de dévouement, avait mis au cœur de ses concitoyens.

Né à Troyes, le 27 octobre 1792, M. Claude Ferrand fut amené par sa position de famille, et dès le début de sa carrière, à s'occuper d'affaires industrielles ; il apporta dans leur direction l'élan d'une intelligence pleine de jeunesse et d'énergie ; non content d'établir dans sa papeterie tous les perfectionnements connus à cette époque, il travailla lui-même à faire mieux que ses devanciers, et c'est à lui que l'on doit le procédé si précieux, encore employé aujourd'hui, du séchage de la pâte par la pression atmosphérique pendant son passage sur les toiles sans fin.

Mais un problème résolu devenait sans attraits pour cette imagination ardente ; il fallait à cet esprit, toujours en travail, une autre question après la question vidée, un autre service à rendre après le service rendu. La fabrication du sucre de betteraves avait à peine été l'objet de quelques tentatives timides et incomplètes, que M. Ferrand comprit de suite l'immense portée de la question ; et le premier, dans le département, il se mit à l'œuvre et donna, par son exemple, une puissante inpulsion à cette nouvelle

fabrication dont le succès a depuis si pleinement justifié les prévisions du jeune industriel.

De si sérieuses et si nombreuses occupations, loin de suffire à l'activité de M. Ferrand-Lamotte, semblaient plutôt exciter l'ardeur de son esprit, qui, soutenu par une santé robuste, se jouait du travail et ignorait la fatigue.

Secrétaire du Conseil supérieur d'Instruction publique, il parcourut toutes les communes du département, et c'est à ses soins, à son dévouement sans bornes, que nous devons d'avoir été des premiers à jouir de l'application de la loi de 1833 dans nos écoles.

Nommé membre du Conseil municipal, juge-consulaire, maire de la ville, il suffisait à tout avec cette vigueur et cette énergie qui faisaient encore notre admiration lorsque, près du terme de sa carrière, il prenait à nos travaux une part si vive à la fois et si pleine d'intérêt.

Mais je touche, Messieurs, à l'époque la plus critique de la vie de notre digne collègue ; et s'il est vrai que le malheur soit la pierre de touche qui sert à reconnaître les grands cœurs, cette épreuve n'a pas manqué à M. Ferrand, et il en est sorti victorieux.

Peut-être, entraîné par une imagination trop ardente, par un amour du progrès trop impatient des lenteurs d'une pratique prudente, avait-il marché dans ses améliorations plus vite que l'eût conseillé une sage et souvent trop tardive expérience.

D'autres causes aussi, qui ne sauraient trouver leur place ici, et qui d'ailleurs échappaient à la sphère d'action du jeune industriel, devenu homme, apportèrent dans sa position un trouble qui le mit au-dessous de ses affaires.

M. Ferrand ne désespéra pas de la situation, il demanda du temps ; et sans relâche, sans faiblir, pendant dix longues années, seul, isolé, il se voua tout entier à l'œuvre qu'il s'était promis d'achever. Un courage si persévérant devait

avoir sa récompense; une ardeur modérée par les années, une instruction solide, une expérience acquise au prix de sévères leçons, devaient porter leurs fruits : elles rendirent à M. Ferrand sa fortune perdue, et firent luire pour lui ce jour de bonheur, après tant de jours néfastes, où il put, désintéressant le passé, soulager son cœur du fardeau qui l'oppressait depuis si longtemps.

Délivré de la préoccupation des affaires, notre digne compatriote ne songea pas au repos; il n'y a, vous le savez, jamais songé; il mit avec une ardeur nouvelle son temps et son intelligence au service de son pays.

La Révolution de 1848 le trouva au Conseil municipal qu'il n'a jamais quitté, au Conseil général où l'avait appelé le suffrage unanime de ses concitoyens.

La Mairie était vacante, et il fallait dans ces jours de tempête une main ferme et puissante, un cœur dévoué pour porter le fardeau de l'administration municipale. Le Gouvernement jeta les yeux sur M. Ferrand, qui accepta courageusement cette mission dangereuse et la conserva, après l'orage, encore pendant plusieurs années.

La gestion des affaires municipales, les intérêts du département défendus au sein du Conseil général, ne sont pas les seuls titres de M. Ferrand à la reconnaissance publique, pendant cette période de sa carrière; appelé par l'élection à la Chambre de commerce en 1853, il devint en 1861 vice-président de ce tribunal, dont la mort de M. Fontaine-Gris lui donna peu après la présidence.

Enfin, comme membre du Conseil de surveillance, il contribua puissamment à donner à l'enseignement de notre Lycée une impulsion nouvelle, et à organiser les cours d'instruction secondaire spéciale.

M. Ferrand avait été nommé membre de notre Société en 1851, et depuis cette époque, jusqu'au dernier jour, il n'a

cessé de prendre à nos travaux la part la plus active; nous en trouvons la preuve dans les nombreux rapports qu'il a faits à la Société, dans les mémoires si variés qu'il lui a présentés.

Je vous ai rappelé, Messieurs, le chef de famille entouré de l'affection des siens, de celle de ses amis; l'industriel éminent, son courage, sa persévérance dans les jours mauvais, son désintéressement dans les jours meilleurs; je vous ai rappelé le citoyen énergique et dévoué, le respect et la considération qui ont été la récompense si bien méritée d'une si belle vie. Vos cœurs se rappelleront le collègue, l'ami bienveillant et sûr; ils conserveront le souvenir de l'homme de bien, dont la mort laisse au millieu de nous un si grand vide.

Troyes, le 22 février 1867.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 12 Mars 1867



Dès sept heures du soir la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, mise à la disposition de la Société Académique par M. le Maire de Troyes, est ouverte et reçoit de nombreux invités.

Au moment où arrivent les membres du bureau, elle est remplie d'une assistance choisie.

A sept heures et demie, M. Quilliard, ingénieur en chef du département, devenu président de la Société, par suite du décès de M. Ferrand-Lamotte, prend place au fauteuil et déclare la séance ouverte.

On remarque à ses côtés Monseigneur Ravinet, évêque de Troyes, M. Argence, maire de la ville, M. Brisout de Barneville, procureur impérial, et M. Wartel, inspecteur d'Académie.

M. le Préfet qui, en sa qualité de président d'honneur de la Société, avait concouru activement à préparer cette séance qu'il devait présider, témoigne, dans une lettre adressée à M. le Président, tout le regret qu'il éprouve qu'un voyage imprévu le prive de la part qu'il eût été si heureux de prendre à cette réunion de famille.

Voici l'ordre des travaux qui ont occupé la séance publique, et qui se trouvent imprimés dans les pages suivantes :

1°. Allocution, — par M. Quilliard, président.

2°. Compte-rendu des travaux de la Société, — par M. Harmand, secrétaire.

3°. Une attelée de charrue, — vers par M. Dosseur.

4°. Rapport sur les récompenses décernées par la Société, — par M. Eugène Bacquias, — et Distribution des médailles.

5°. Programme des prix mis au concours par la Société.

6°. Notice sur M. Delarothière, et rapport sur la diminueuse de M. Lebrun, — par M. Gréau.

7°. Quatre pièces de vers, — par M. Soulary.

8°. Notice sur Pierre Mignard, — par M. Le Brun-Dalbanne.

9°. Lettre de Sénèque à Marcia sur Les Consolations, — par M. Jully.

10°. Poésies diverses, — par M. Sardin et par M. Thévenot.

De sympathiques applaudissements ont accueilli ces diverses lectures, ainsi que la proclamation des noms des lauréats.

HARMAND,

Secrétaire de la Société.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SÉANCE PUBLIQUE

Par M. QUILLIARD

Président de la Société.

Messieurs,

Les traditions de la Société Académique de l'Aube veulent que son président soit chargé du discours d'ouverture aux séances publiques; cette mission est facile à comprendre; or, a dit Boileau :

> Ce que l'on comprend bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Voilà, Messieurs, un principe formulé avec une rare élégance et qui, cependant, ne m'a jamais convaincu; j'en cherche en vain une démonstration que l'auteur de l'*Art poétique* n'a pas donnée, et qu'il eût été probablement très-embarrassé de trouver.

Si la mission dont je viens de parler est facile à comprendre, si même elle est facile à remplir pour quelques natures privilégiées, avocats, poètes ou littérateurs, je la trouve, en dépit du principe, assez lourde pour un mathé-

maticien bien plus familier avec l'usage des chiffres qu'avec celui de la parole.

Ce n'est pas cependant, Messieurs, que la science soit aride, inabordable, et qu'il ne soit permis ni possible d'en parler, sans provoquer l'ennui et la fatigue. Non, aussi bien que les lettres, aussi bien que les arts, la science a tous les genres de poésie. Je veux essayer de le prouver, et d'avance je réclame votre indulgence pour la forme en faveur du fonds. Je serai bref par impuissance et par raison; ces deux motifs vous paraîtront, je l'espère, légitimes, et si je ne réussis à vous intéresser, ne concluez pas contre la science, mais contre son interprète; il me restera la satisfaction du devoir accompli; j'aurai fait acte de bonne volonté et n'aurai pas abusé longtemps de votre attention.

Si, il y a cinquante ou soixante ans, alors que l'Europe entière était sous les armes, un homme se fût présenté, qui eût dit : « Je puis créer des voies capables de réunir, » en un jour, toutes ces armées sur un même point; capa- » bles, en un jour, de les porter du fond de l'Espagne au » centre de la Russie; je puis établir des communications » qui, en une minute, transmettront des ordres d'une ar- » mée à l'autre, de Paris à Moscou, » cet homme assurément n'eût pas été écouté, et cependant, Messieurs, ces idées que nos pères auraient trouvées insensées, ces idées si étranges que les imaginations fantastiques de Perrault, d'Hoffmann, de l'auteur des *Mille et une nuits* n'ont jamais rien enfanté de comparable, ces idées fabuleuses sont devenues la réalité; la science les a faites pratiques : elles sont si bien entrées dans nos mœurs, dans nos habitudes, que nos enfants ne comprendront pas, que nous ne comprenons déjà plus nous-même que les choses aient jamais pu être autrement.

Je ne fais qu'esquisser, renonçant donc à développer cet ordre d'idées, et cherchant, au point de vue dramatique,

une seconde démonstration de ma pensée ; ne suffira-t-il pas, Messieurs, de rappeler à vos souvenirs, entre mille exemples, le siége et la défense de Syracuse, la mort tragique d'Archimède ; les humiliations, les tortures morales, l'exil et l'isolement odieux et surveillé des dernières et tristes années de Galilée ; de vous rappeler l'échafaud de Lavoisier, ses regrets, son désespoir au refus d'un jour de répis imploré de ses bourreaux, non pour sa vie, mais pour la science ?

Une seconde fois, Messieurs, j'abandonne les développements, et je me hâte d'aborder la démonstration que j'ai tentée en ce qui touche à la poésie de l'ordre le plus élevé, aux idées philosophiques et religieuses.

Prenons l'homme à son début, voyons-le placé sur la terre, dépouillé, sans appui, abandonné à ses propres forces, et n'ayant, pour vivre ou se défendre, que des vases grossiers, des armes de pierre, efforts suprêmes de son industrie naissante, dont le temps a respecté et dont nous avons retrouvé quelques curieux spécimens.

Qu'il y a loin, Messieurs, de cette faiblesse, de cette ignorance absolues, à la puissance actuelle de l'homme, au développement immense de ses connaissances ! Combien il peut, à bon droit, se dire le roi de la création, comparant son point de départ et son point d'arrivée !

Cet être, incapable de guider ses premiers pas sur la terre, est parvenu à la parcourir dans tous les sens, il a su en déterminer la forme, les dimensions. Que dis-je? il a porté jusque dans les profondeurs du ciel ses investigations, il a pu peser le soleil, peser Mars, Jupiter, Vénus, toutes les planètes de notre système, donner les équations du mouvement de tous ces astres, et prédire l'heure, la minute, la seconde de leurs éclipses, de leurs conjonctions, dix ans, cent ans à l'avance ; et les faits ont justifié ses prédictions.

Il a pu mesurer, et mesurer exactement, des vitesses que l'imagination seule peut concevoir, celle de la lumière, une vitesse de soixante-dix mille lieues par seconde.

Il a pu apprécier des distances que les chiffres sont impuissants à définir, la distance de la terre à certaines étoiles dont la lumière met deux mille ans à nous arriver en parcourant, je l'ai dit, soixante-dix mille lieues par seconde.

Cette revue rétrospective, sur la rapidité de la marche de l'esprit humain, a donné le jour au paradoxe absurde et impie que vous connaissez, la perfectibilité de l'homme; mais, dans un esprit sain, elle appelle naturellement une pensée de limite.

Une limite, Messieurs, elle existe, cercle de Popilius tracé par Dieu lui-même, au milieu duquel l'homme est enfermé, tournant ses regards vers la circonférence, de laquelle il s'approche incessamment, et s'approchera jusqu'au dernier jour, sans jamais pouvoir l'atteindre.

L'homme, Messieurs, peut changer la forme, il peut changer la place, mais là s'arrête son pouvoir; il ne peut rien créer, rien détruire.

Permettez-moi de compléter ma pensée par un exemple ou deux qui, nous ramenant à la réalité des choses de la terre, me feront, je pense, mieux comprendre.

Si je prends un morceau de glace, si je le mets dans un vase et le vase près du feu, j'ai déjà changé la place; la glace fondera, je change la forme; l'eau s'évaporera, je change à la fois la forme et la place; le vase est vide, mais la vapeur répandue dans l'atmosphère retombera, pourra geler de nouveau; je n'ai donc rien créé, rien détruit.

Si je mets dans le feu un morceau de bois, il ne restera bientôt qu'un peu de cendre, de la vapeur et de la fumée. J'ai changé la forme, j'ai changé la place, mais ai-je détruit quelque chose? Non, assurément; réunissez la cendre,

la vapeur, la fumée, pesez, et vous retrouverez exactement le poids du bois. Bien plus, les cendres, un jour ou l'autre, seront rendues au sol; la vapeur retombera en pluie; une plante, un arbre se trouvera dont les racines s'assimileront les cendres et la pluie, dont les feuilles respireront l'acide carbonique produit de la combustion, et les éléments que j'avais séparés se trouveront de nouveau réunis; le bois sera reconstitué.

Cette fois encore l'homme n'a fait que changer la forme et la place, mais il n'a rien détruit, rien créé.

Il ne lui a pas été donné, c'est ainsi que je formulerai la limite de son pouvoir, il ne lui a pas été donné de changer d'un milligramme en plus ou en moins le poids de la terre qu'il habite.

De cette courte esquisse, permettez-moi, Messieurs, de tirer une conséquence : à différents titres, nous appartenons à la même Société, littérateurs, agriculteurs, hommes de science; éléments divers, en apparence étrangers les uns aux autres, en réalité tous unis par un même lien, par un sentiment commun, la poésie, qui se retrouve dans tous les travaux de l'esprit humain.

Cette pensée n'est-elle pas, pour vous comme pour moi, l'explication de la bienveillance, de l'urbanité, qui donnent à nos réunions tant de charmes et tant d'attraits?

Je ne veux pas, Messieurs, détourner plus longtemps votre attention des communications intéressantes que vous avez à entendre; toutefois, je croirais manquer à la mission que vous avez bien voulu me confier, si en terminant je ne me faisais l'interprète de vos sentiments en donnant un souvenir d'affection et de regrets à la mémoire de ceux de nos collègues que nous avons le chagrin de ne plus retrouver au milieu de nous.

Il faut remonter à 1862 pour rencontrer dans nos annales une fête de famille semblable à celle qui nous rassemble aujourd'hui. Cinq années se sont écoulées depuis cette époque, et ce court intervalle a suffi pour que la mort vînt quatre fois réclamer parmi nous son fatal tribut; puissions-nous pour longtemps être à l'abri d'aussi pénibles épreuves !

Troyes, le 12 mars 1867.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Depuis la Séance publique du 6 Juin 1862 jusqu'à celle du 12 Mars 1867

PAR

M. HARMAND, Secrétaire de la Société.



MESSIEURS,

Je vous dois aujourd'hui le compte-rendu de vos travaux depuis plus de cinq années, et vous n'attendez pas, j'en suis sûr, ce morceau redoutable sans une certaine inquiétude. Vous comprenez, en effet, que pour être exact, méthodique, nourri d'intéressants détails, complet en un mot, ce travail exigerait un volume dont la lecture, quelque rapide qu'on puisse le supposer, absorberait cette séance tout entière. Et pourtant, s'il est un droit imprescriptible, un beau fleuron attaché à la dignité de secrétaire par tous les règlements du monde, c'est le privilège de parler longuement dans les séances publiques et d'ennuyer de même. — Eh bien! rassurez-vous, je renonce et aux droits acquis et aux usages reçus : je veux être court, n'en déplaise à cette foule de matériaux de toutes sortes que j'entends s'agiter

autour de moi, et réclamer vivement la place qu'ils croient leur être due.

Je m'engage dans cette voie d'un pas d'autant plus assuré qu'on n'y rencontre plus les dangers d'autrefois, et que si le *genus vatum* existe encore, du moins le *genus irritabile* a complétement disparu, dit-on. Les auteurs, depuis le 1er janvier de l'an de grâce 1867 (ceci est nouveau), ont abdiqué cette susceptibilité devenue proverbiale en tous les temps et chez tous les peuples. En sorte que désormais nous pourrons dire comme le poète :

Chez eux la fibre est calme et ne sait plus frémir.

Usant donc du bénéfice de cette assurance, je vais, si vous me le permettez, sinon supprimer, du moins abréger à mon aise, concentrer, grouper les hommes et les choses, comme j'ai vu quelquefois certains financiers grouper les chiffres dans l'intérêt d'un résultat.

Sera-ce mieux?.... Sera-ce bien?..... Quoi qu'il en soit, si par ce moyen j'arrive à réduire à soixante minutes, par exemple, ce qui, dans les proportions moyennes, en aurait exigé plus de deux ou trois cents, ne me devrez-vous pas, Messieurs, et vous surtout, Mesdames, qui êtes venues embellir cette réunion, ne me devrez-vous pas deux ou trois bonnes heures de reconnaissance?

Du reste, c'est la seule récompense que j'ambitionne.

Sans autre préliminaire, et pour pratiquer immédiatement l'économie de temps promise, je vais aborder successivement chacun des points qui constituent le programme de vos travaux : l'Agriculture, les Sciences, les Arts et les Lettres. Grands objets, Messieurs, qui, pour être traités dignement, demanderaient et un agriculteur émérite, et un homme de science profond, et un artiste distingué, et un littérateur éminent, — et, vous le savez, je ne suis rien, absolument rien de tout cela. Mais dans cette circonstance, le devoir parle : j'ai dû me résigner. Puisse cet acte d'abné-

gation vous toucher et vous rendre assez indulgents, pour qu'à défaut de talent vous vouliez bien du moins me reconnaître quelque courage !

Né dans les champs — *ego rusticus alter* — trouverez-vous étonnant, Messieurs, que j'aie conservé pour eux un attachement filial, et ne me permettrez-vous pas de saisir cette occasion de redire avec le poète :

> *O rus, quando te aspiciam!!*
> Quand te reverrai-je, campagne chérie!

Eh! mon Dieu! quand on vit enfermé dans l'enceinte resserrée d'une ville, quand on y a respiré, durant un long hiver, la maigre portion d'air municipal octroyé chaque jour à tout administré ; quand de sa fenêtre on a aperçu, toute une année, entre deux toits malencontreux, un ciel long de deux ou trois aunes, qui ne désire plonger son œil dans un horizon plus vaste? rafraîchir ses poumons d'un air plus abondant et plus pur? — et, secouant un matin le manteau de gêne qu'impose la cité, qui n'aspire à s'épanouir au sein de l'espace et de la liberté?

Que ce début, Messieurs, ne vous cause aucun souci : je ne viens point, vous rappelant l'*O fortunatos nimium* de Virgile, mêler ma voix satisfaite au concert des vieilles muses champêtres. C'est tout simplement une protestation à ma manière contre cette tendance aveugle, ou plutôt cette ardeur, cette fièvre malheureuse qui, par l'espoir d'un travail en apparence moins ardu, d'un gain plus rapide, pousse l'intelligence et les bras de la campagne vers le gouffre des villes. Je le reconnais, la vie des champs, telle qu'on l'a faite aujourd'hui, se montre, pour le véritable agriculteur, épineuse et rude, et agitée de pénibles épreuves. Mais l'agriculture n'en est pas moins l'art le plus noble, le plus libéral et le plus utile de tous. Qu'importent les difficultés et les épreuves, tous les autres chemins de la vie n'ont-ils pas leurs ronces et leurs écueils? — Mais du moins l'exercice

et le travail en plein air donnent à celui de l'homme des champs une saveur inconnue non-seulement aux oisifs, mais même aux travailleurs des cités.

Aussi, Messieurs, l'agriculture est-elle l'objet de vos constantes préoccupations. La pierre philosophale, que l'on a tant cherchée, est enfin connue : vous avez compris que le grand œuvre de l'humanité, c'est l'agriculture; et que la matière alchimique, dont elle fait de l'or, c'est le fumier. La médaille d'argent, grand module, que vous allez décerner à M. Abit aîné, blanchisseur-agriculteur à Troyes, pour l'emploi, dans la confection de ses fumiers, des dissolutions alcalines provenant de ses blanchissages (stimulant précieux que personne du pays ne s'était avisé d'utiliser jusqu'ici), est une preuve évidente de l'importance que vous attachez à cette maîtresse branche de l'économie rurale.

D'un autre côté, persuadés que, dans la plus vaste exploitation comme dans le plus humble des ménages, l'ordre sévère, minutieux, parfait, est la plus sûre garantie du succès, la source précieuse d'où découle sans bruit la douce abondance, vous vous êtes réservé, parmi les primes agricoles que distribue chaque année le Comice départemental, de fournir celle que vous jugez avec raison la première de toutes, la prime qui récompense *la ferme la mieux tenue.*

Là ne se sont pas arrêtées vos récompenses ou plutôt vos encouragements (car vous n'êtes pas assez riches pour solder le prix de l'intelligence et de l'esprit); vous avez distingué tout d'abord les efforts de M. Dosseur qui, du haut de sa *Revue agricole,* comme d'un point qui domine le département, promène sur nos campagnes son regard scrutateur, prodigue les conseils, combat la routine aveugle, montre la voie du progrès, dirige les hommes de bonne volonté et ranime dans chacun l'ardeur de bien faire. De tels services, dans une contrée essentiellement agricole, sont au-dessus de tout éloge. Aussi, Messieurs, quand, l'autre jour, une étoile s'est détachée du ciel de la Légion-d'Honneur pour

venir se poser sur la poitrine de notre cher collègue, avez-vous vivement applaudi à cet acte de justice distributive.

Mais avançons, Messieurs; le progrès est la loi de ce monde, et les faits accomplis ne sont plus de son domaine. Semblable à l'espérance, il tient ses yeux constamment tournés du côté de l'avenir. En sorte qu'on peut dire de lui ce qu'un poète a dit de l'homme :

Qu'il ne vit jamais, mais qu'il attend la vie.

Or la vie, l'aliment du progrès, ce sont les améliorations, ce sont les essais de tous genres, les procédés nouveaux, les expériences de quelque nature qu'elles soient.

Si celle que vous avez tentée et pour laquelle vous avez ouvert un concours et proposé une prime arrive un jour à bien, vous aurez fait jaillir une source de produits précieux, et le département devra à votre initiative un accroissement notable dans une partie de ses revenus.

Il ne s'agit de rien moins, en effet, 1° que de couvrir de plantations ou fruitières ou forestières, selon la nature du sol, les terrains improductifs; — et 2° de border tous les chemins communaux, vicinaux et autres, toutes les lignes des chemins de fer de longues files d'arbres qui fourniront un jour au voyageur reconnaissant un ombrage frais, *frigus opacum ;* — à la main de nos petits neveux l'attrait du fruit défendu, *carpent poma nepotes*, et aux touristes pressés, que la vapeur emporte sur ses ailes, la vue rapide de poires dorées, de pommes au teint vermeil qu'ils respecteront malgré eux.

La première partie de ce gracieux programme, qui a déjà donné l'éveil à cinq concurrents, comme vous le verrez tout à l'heure, vous en devez la pensée à votre section d'agriculture. La seconde, qui est restée jusqu'ici à l'état d'idée pure, de simple proposition, appartient à M. Charles Baltet, qui ne serait pas fâché sans doute de pouvoir donner à notre Champagne l'aspect d'une autre Normandie.

Les deux missions qu'il a successivement remplies en votre nom, aux Expositions ou plutôt aux Congrès internationaux de Bruxelles et de Namur (*car rien n'est bon cejourd'hui s'il n'est fait en congrès*), prouvent que vous pensez en prose ce que Virgile a dit en vers : *non omnis fert omnia tellus*, — tous les fruits ne naissent pas sur toutes terres, — le même climat ne produit pas toutes choses. Seulement, faisant de cet axiome une application plus large, vous avez ajouté : les idées non plus ne germent pas toutes au même lieu : *parfois on trouve ailleurs ce qu'on n'a pas chez soi*. De là vous est venu le désir d'assister, du moins par procuration, à ces fêtes florales si pompeusement annoncées. Ces exhibitions sont un grand livre où l'on peut apprendre beaucoup en peu de temps. On dit que dans ces contrées l'horticulture est l'objet d'un culte public à peu près comme autrefois à Eleusis, à Athènes ou à Rome, en retranchant toutefois du programme, j'imagine, Flore et Pomone, ces charmantes déesses dont le pied divin ne se basarde guère que sur un sol poétique.

Votre représentant est revenu de ces excursions germaniques chargé de notes et d'observations, et il vous souvient sans doute à ce sujet avec quelle abondance de détails et quelle chaleur d'éloquence horticole il a célébré les fruits et les fleurs, sans oublier ceux qui les cultivent. Quoi qu'on en dise, je ne puis le blamer sur ce dernier point : *la louange chatouille et gagne les esprits*.

Mais ce qui doit rassurer ici notre amour-propre de Français, c'est qu'à travers cet enthousiasme de circonstance, on ne peut saisir un seul fait qui établisse la supériorité de nos voisins sur ce point même qui semble leur être plus spécial. Nous faisons moins de bruit autour de nos fleurs et de nos fruits, — voilà tout. — Mais les aimons-nous moins? — Les cultivons-nous plus mal? — Nos fleurs sont-elles moins variées, moins nombreuses et moins éclatantes? — Et nos fruits, moins abondants, moins savoureux et moins

beaux? — Eh! Messieurs, les petits états ne sont-ils pas un peu comme les gens secondaires qui élèvent le ton et parlent de haut, pour témoigner de leur importance, sinon de leur supériorité?

Vous avez compris aussi que conserver c'est progresser encore, le progrès n'ayant pas d'ennemi plus mortel que la destruction. Vous vous êtes efforcés d'inspirer aux populations qui s'abritent à l'ombre de leurs rameaux séculaires, le respect de ces rares monuments de la végétation auxquels vit attaché le nom du grand homme qui fut l'ami d'Henri IV. Ah! quelle douce, quelle souriante poésie dans ce culte des souvenirs! Chaque année, au retour du soleil, quand la tête de ces arbres se couronne d'une verdure nouvelle, le printemps ne semble-t-il pas réchauffer aussi la tombe de Sully et illuminer son vieux front d'un rayon nouveau de jeunesse?

Mais vous n'êtes pas toujours, Messieurs, tant s'en faut, d'une humeur aussi pacifique, et quand l'ennemi est à vos portes (c'est-à-dire aux portes de l'agriculture), Dieu sait comme vous le recevez! Ne vous rappelez-vous pas vos croisades répétées contre ce terrible *oïdium* des treilles, l'effroi non seulement du vigneron, mais de quiconque n'est pas indifférent au jus de la vigne? Et ne me faudrait-il pas, Homère nouveau, composer une Iliade entière, si je voulais dire vos exploits contre les innombrables phalanges des chenilles et des hannetons?

Applaudissez-vous, Messieurs, que l'heure rapide ne me fasse pas ce loisir.

Mais ce qui vous a causé, depuis quelques années, les plus graves préoccupations, ce qui vous a le plus profondément ému dans ces derniers temps, ce sont les cris de détresse poussés par l'agriculture aux abois, — ce sont les malaises, les souffrances de ces hommes dévoués dont le travail opiniâtre, qui nous fournit à nous notre pain de chaque jour, a cessé d'être, pour eux, un travail rémunérateur.

Qu'avez-vous fait alors? Vous êtes-vous contentés, sous le couvert d'une commisération stérile, de déplorer le mal? Non. — Vous vous êtes appliqués sans relâche à en découvrir le remède, — et, pendant que la Chambre des députés, transformée en tournois parlementaire, donnait à la France le spectacle de ces joûtes brillantes de la parole qui nous charment toujours, Athéniens légers que nous sommes, mais qui n'aboutissent que rarement, votre Section d'Agriculture, constituée en Commission spéciale, approfondissait sans bruit ce problème épineux, et à la place de l'éloquence des mots faisant parler l'éloquence des faits, préparait à l'enquête, que poursuit le Gouvernement, une série de documents puisés à des sources certaines. C'est là le grand événement qui tient aujourd'hui le pays dans l'attente.

Cette crise, qu'a précipitée l'avilissement pendant plusieurs années du prix des céréales, l'élévation toujours croissante des salaires l'avait préparée. Durant cette période, après chaque exercice clos, quand le laboureur établissait la balance entre ses dépenses forcées et les revenus de sa terre, les profits se trouvaient constamment nuls : il touchait donc à la limite extrême de l'abîme qu'on nomme *déficit*.

C'est ici que la Prévoyance devenait la mère de la Sûreté. Aussi les agriculteurs intelligents ont-ils compris la nécessité de joindre à leur exploitation quelque industrie auxiliaire. Un de vos membres associés, M. Herbo, a eu l'heureuse idée de tenter, sur le territoire d'Eclance, la culture du lin, inconnue jusque-là dans ces contrées. Bientôt des voisins ont suivi l'exemple donné, et ces essais divers, couronnés d'un plein succès, prouvent que M. Herbo a découvert une mine féconde, et a bien mérité de l'agriculture et des agriculteurs.

Mais la vérité a son ombre, qui est l'erreur. A côté de la médecine rationnelle marche l'empirisme qui commence par promettre des merveilles. — Vous vous plaignez que

le produit de votre terre ne suffit plus à payer vos labeurs? Que ne vous ai-je connu plus tôt? J'ai découvert, grâce à la connaissance profonde que je possède des opérations mystérieuses de la nature, le secret infaillible de forcer les champs à produire davantage. Né sur les bords de l'antique Danube, le plus grand fleuve de l'Europe, qui se jette dans le Pont-Euxin par sept embouchures, je voyage depuis ce moment dans l'intérêt de l'humanité. Prêtez à mes paroles une oreille attentive. Voici la révélation :

Le long d'un cordeau de grosseur raisonnable, attachez une frange de laine large de huit à dix centimètres. Touchez ensuite légèrement, ou plutôt effleurez à peine les barbes de cette frange avec la soie douce d'un pinceau garni de miel (c'est un procédé plein de douceur, comme vous voyez). Puis, un beau jour que l'alouette, à l'horizon d'un ciel tranquille, épanouira, sous les rayons d'un soleil de printemps, son aile et sa chanson, à cette heure tiède, à ce moment solennel où s'opère dans les blés frémissants le mystère de la fécondation, vous viendrez en aide à la nature. Deux initiés, armés de la corde mollement tendue qu'ils tiendront chacun par un bout, s'en iront de sillon en sillon, promenant d'une main délicate sur les épis en fleurs l'appareil emmiellé, recueillir les atômes qui tombent des corolles entr'ouvertes, pour semer ensuite avec un merveilleux à propos, dans les calices restés vides cette poussière fécondante.

Grâce à cette opération supplémentaire, plus de stérilité possible! Le laboureur charmé voit tous les ans chaque alvéole de l'épi se gonfler d'un grain superbe, et, à chaque moisson, l'abondance remplir ses greniers, sans qu'il soit besoin de cultiver plus de terres, de consommer plus d'engrais, de dépenser plus de travail.

Le même artifice impose aux arbres des jardins la même fécondité. — Des monceaux de fruits pour un mince rayon de miel.

Ma simplicité champenoise, je l'avoue, s'était laissé séduire par de si magnifiques promesses, — et pendant trois jours j'ai béni le nom de l'enchanteur *Hooïbrenck*.

Mais voici venir, de Bar-sur-Aube, un de vos membres associés, M. Guerrapain, homme de science exact, observateur attentif, logicien rigoureux qui, en quelques pages, nous montre sur ce point l'inanité de nos espérances. — N'est-ce pas dommage, vraiment, et la fable n'était-elle pas plus riante que la vérité?

Mais tel est le rôle de la science! Elle réprime les écarts de la folle du logis et ferme impitoyablement la porte dorée des songes. Ne se trouve-t-elle pas du reste en parfaite harmonie avec les tendances, avec l'esprit du moment; — c'est-à-dire, le positivisme?... Est-ce l'esprit du jour qui a influé sur la science, — ou la science qui a façonné l'esprit du jour?.... Quoi qu'il en soit, il existe entre eux une entente cordiale, — et quand la justice et la paix se rencontrèrent jadis, elles ne s'embrassèrent pas plus étroitement, j'en suis persuadé. La science s'est humanisée : elle ne considère plus comme une mésalliance son union avec les arts utiles, avec l'industrie; elle est enfin sortie de ce temple d'Isis qui ne s'ouvrait que pour un petit nombre d'initiés, et s'adresse résolûment aux enfants et aux ignorants, se fait petite comme les uns et simple comme les autres; elle est toute à tous, — prend par la main quiconque vient à elle et l'élève par des degrés faciles jusqu'aux notions exactes et sûres qui illuminent l'intelligence et éclairent la pratique. La science était autrefois la lampe mystérieuse du sanctuaire. — Aujourd'hui c'est le soleil qui rayonne sur le monde.

Pardonnez à ma bouche, Messieurs, ces grands mots que lui arrache la force de la vérité. Je me hâte, la prudence m'y invite, de rentrer dans mon sujet.

Au seuil de ce chapitre, permettez-moi de placer une pierre que je serais fort empêché d'encadrer ailleurs, et que

pourtant je ne puis passer sous silence, étant un phénomène scientifique d'une haute importance.

Le 30 mai dernier, à trois heures et demie du matin, au milieu d'un ciel calme, un globe lumineux qui traversait l'espace avec une extrême rapidité en répandant au loin une vive lumière figurant un éclair rougeâtre, se brisait dans les airs avec une détonation qu'on a comparée à une décharge d'artillerie, et réveillait en grand émoi les habitants de Saint-Mesmin. Du sein de cette détonation formidable, une traînée enflammée se précipitait vers la terre avec des sifflements produits par les éclats du météore qui fendaient l'air et s'enfonçaient dans le sol. Le soir de ce même jour, deux de ces fragments enrichissaient le Musée de Troyes, grâce à la diligence, ou plutôt à la rapidité de son intrépide conservateur, M. J. Ray, qui depuis a poursuivi ses conquêtes et est parvenu à former une collection où sont représentées dix-huit chutes d'aérolithes différentes.

La science, Messieurs, a fait l'analyse de ces pierres tombées, et peut dire de quels éléments elles se composent; mais d'où proviennent ces globes enflammés? — D'où partent ces météorites qui excitent si vivement et si légitimement notre curiosité?... Ici les avis se partagent, et la science, sur ce point capital, en est encore réduite à la fameuse inscription d'Ensisheim, attachée à la pierre tombée du ciel près de Colmar, le 7 novembre 1492 :

Multi multa, omnes aliquid, nemo satis.

Une foule d'auteurs en ont parlé, chacun a dit son mot, personne n'en a dit assez.

Mais sur d'autres points, la science a l'œil du lynx de la fable. Avec M. le docteur Henry, un de vos membres associés, elle sonde les profondeurs de l'espace, expose certaines lois de la mécanique céleste et de la cosmogonie, discute la constitution physique du soleil, et contrôle la théorie des comètes, des orages et de la grêle. Avec M. Boutiot, elle

voit dans les entrailles de la terre et raconte le régime des eaux souterraines de Vendeuvre et de ses environs, — dit le rayon géologique qui condamne à une sécheresse éternelle le plateau où sont assis les villages de Montmartin, de Nuisement, de Magnifouchard et de la Maison-des-Champs, — et sur un autre point du département approuve les espérances dont se flattent Bouilly et Souligny de se promener bientôt sur les bords verdoyants d'un ruisseau dont ils goûteront la fraîcheur et sentiront d'autant mieux le prix, qu'il sera une conquête de leur infatigable persévérance. Une autre fois, dans une distraction comme en ont les savants, mais qui nous sont inconnues à nous autres simples mortels, M. Boutiot avait tourné ses regards vers les plaines éthérées, et s'était permis une excursion aérienne dans le domaine de M. Henry, en vous décrivant un arc-en-ciel lunaire qu'il avait observé. Mais averti aussitôt par sa conscience du danger auquel il s'était exposé, il rentre, Icare bien avisé, dans sa ligne par un rapport circonstancié sur la découverte d'un secret surpris par hasard à la discrétion de la terre qui le gardait religieusement, à une profondeur de cinq mètres au moins, sous les dalles du chœur de notre cathédrale. La terre, Messieurs, est un témoin muet, un dépositaire incorruptible qui ne cède qu'à la violence. Aussi, c'est à coups de pioche qu'on l'a forcée d'exhiber la preuve ensevelie dans son sein que, dans cet endroit-là même, était jadis un grand établissement romain.

En même temps et sur le même point, mais dans une couche de terrain supérieure, M. l'abbé Coffinet ne ressuscitait pas précisément les morts, mais du moins faisait parler leurs cendres et leurs tombes, et vous racontait l'histoire de quatre de nos évêques dont le dernier repos venait d'être troublé par des fouilles indiscrètes, et les restes étonnés de revoir encore une fois la lumière du jour.

Quand on cherche, Messieurs, les traces de l'homme dans les entrailles de la terre, on remarque une sorte d'é-

chelle des âges écoulés qui s'est formée lentement, successivement des débris superposés des générations disparues. Les dernières populations éteintes, nos pères, occupent le degré supérieur. Au pied dorment les peuples primitifs. Entre ces deux extrêmes on trouve comme degrés intermédiaires les Celtes, les Gaulois, les Romains et nos Français du moyen âge.

Le point curieux pour nous serait de pouvoir descendre avec certitude jusqu'au dernier degré de cette échelle souterraine, jusqu'aux racines de cet autre arbre de Jessé dont Adam est la souche et dont nous sommes nous, Messieurs, les derniers rameaux, les rejetons plus ou moins verdoyants, et vous, Mesdames, les fleurs toujours nouvelles.

Mais dans ce passé lointain nos yeux voient-ils mieux que dans l'avenir? Au-delà des Gaulois et des Celtes, qu'aperçoit-on dans les profondeurs?... Des gisements de terrain, témoins irrécusables d'un déluge, d'un cataclysme qui a bouleversé, à une certaine époque, l'écorce du globe et a détruit, a enfoui tout ce qu'il y avait de vivant à sa surface.

C'est là la grande ligne de démarcation, ou plutôt l'abîme jeté entre deux mondes, le monde d'en haut et le monde d'en bas. Ici se présenterait bien une grande question, une question capitale pour nous : antérieurement à cette catastrophe, la Gaule, la France que nous occupons était-elle habitée ou déserte? Aucune tribu, aucune peuplade n'y avait-elle élevé une chaumière ou placé sa tente?

J'aimerais à discuter ici, Messieurs, ce point délicat; mais que pourrais-je vous dire que vous ne sachiez mieux que moi? Si l'on a pas rencontré encore l'os humain fossile, qui terminerait ce fameux débat, n'a-t-on pas trouvé des ustensiles, des armes, des figures, des signes ou symboles en pierre, ouvrages incontestablement primitifs, sortis évidemment de la main des hommes qui vivaient dans nos contrées en même temps et sous le même soleil que ces

mastodontes, ces sauriens, ces mammifères dont on a retrouvé et reconstruit les charpentes colossales? Ne vous souvenez-vous pas de la merveilleuse exposition d'une foule d'objets de ce genre, faite en 1864 par votre collègue M. Gréau, et qui a été pour le plus grand nombre des visiteurs une véritable révélation?

J'avoue que ces instruments grossiers, que ces types lourdement ébauchés, œuvres d'une époque que la science d'aujourd'hui appelle *l'âge de la pierre*, contredisent singulièrement les idées reçues. Habitués que nous sommes à contempler le berceau du genre humain sous des images plus riantes, notre orgueil se révolte de cette infimité de l'homme des premiers jours. Et pourtant ces outils, ces sculptures informes, qui n'ont aucun prix aux yeux des amateurs vulgaires, sont le témoignage le plus précieux pour celui qui s'occupe sérieusement de l'étude de l'homme. Il lui montre cet homme enfant, à son premier pas sur la terre; et, loin de voir dans ses ébauches un signe de faiblesse, il y trouve une preuve de son intelligence, de sa séparation de la brute. Ce sont là ses premières preuves de noblesse et, à coup sûr, ses titres les plus anciens.

Chose étonnante, Messieurs, l'anthropologie, cette science de l'homme, est née d'hier, par la raison peut-être que nous préférons toute autre étude à l'étude de nous-mêmes. Mais l'élan est donné : on recueille de partout, avec un soin pieux, ces rares débris de la famille antique. Un coup d'œil jeté sur nos collections du Musée que vous avez créé, et auquel vous ne cessez de donner tous vos soins, suffit pour démontrer que vous n'êtes pas entrés des derniers dans cette voie. Tout récemment encore vos richesses, sur ce point, se sont accrues d'une hache en silex taillée à éclats, trouvée dans une carrière de sable jaune sur le territoire des Noës, — et d'un instrument de fer, en forme de faucille, découvert à Chappes, à une profondeur de cinq mètres, dans un banc de terre d'alluvion qui n'avait jamais été remuée; —

deux morceaux précieux donnés, le premier par M. Cottet, et le second par M. Adnot, ancien notaire, un de vos membres associés.

La note que M. Boutiot vous a lue sur ce dernier instrument, qu'on prendrait pour la faulx rouillée du Temps (si le Temps avait perdu sa faulx), cette note, dis-je, ouvrait la série d'une foule de travaux sur les objets les plus divers : — Les souterrains de Villemaur ; — les caveaux qui, comme des mines menaçantes, tiennent en émoi certaines rues de la ville de Troyes ; — des fragments de vases et des ossements antiques, trouvés à Villepart par M. Vaudé ; — les mottes de Roncenay et de Villy-le-Maréchal ; — un tronçon de voie romaine, près du nouveau Lycée, dans la propriété de M. Mortier ; — les nombreuses haches, dites celtiques, du territoire de Chappes ; — une appéciation du 1er vol. publié par la Société des sciences naturelles de l'Yonne ; — une étude sur les derniers jours de l'Evêque de Troyes, Guichard, soupçonné à tort d'avoir empoisonné la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel ; — une promenade archéologique sur les bords du ruisseau la Boderonne, à Marolles-lès-Bailly et à Villy-en-Trodes ; — une visite de pure politesse au cimetière de Saint-Aubin, dit de la Reine-Blanche, au nom de la Commission des Dolmens, etc...

Bien que je n'en aie pas fini, tant s'en faut, avec la plume multiple de M. Boutiot, permettez-moi, ne serait-ce que pour varier les tons en variant les sujets, une courte digression à propos de ces dolmens que le hasard place ici sur mon passage.

La contrée qui possède ces monuments primitifs forme, au sud-ouest de la grande plaine de Champagne, une région géologique tout à fait distincte des contrées environnantes : c'est la région des grès sauvages qui occupe, dans l'Aube, la partie la plus considérable de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

Ces monuments, d'une époque antéhistorique parfaitement

inconnue, mais certainement les premiers qui aient été élevés par la main de l'homme sur l'ancien sol de la Gaule, n'ont rien emprunté à l'art. La nature seule en a fait tous les frais. On n'a eu qu'à choisir parmi les grands blocs épars sur la terre, les dresser ou les coucher sur de grossiers supports. Dans l'idiome celtique de la Bretagne armoricaine, les pierres dressées, ou plutôt *levées* (c'est le terme consacré), se nomment ***Menhirs***, — et les pierres couchées, ***Dolmens***.

Les ***Menhirs*** semblent avoir été le premier essai de l'obélisque : ils se retrouvent constamment avec les ***Dolmens***, et doivent être considérés comme l'œuvre du même peuple. Ce sont des pierres funéraires qui protègent depuis bien des mille ans les restes des illustrations d'alors. Nous les voyons tels maintenant qu'ils étaient au premier jour. La dureté de ces masses de grès erratiques les a préservées des outrages du temps et des restaurations.

Mais ce que n'ont fait ni le temps, ni les barbares, ni les révolutions, on ose l'entreprendre aujourd'hui. Déjà sont tombés en éclats, sous l'effort du marteau, plusieurs de ces représentants des vieux âges, et d'autres, dit-on, sont menacés. Protecteurs nés de ces reliques sacrées, vous vous êtes émus à cette nouvelle et vous vous êtes empressés de nommer une Commission spéciale chargée de constater l'état des choses et d'aviser aux moyens d'arrêter ce vandalisme de la spéculation.

Votre Commission a dignement rempli la mission qui lui était confiée et vous a présenté, par la plume savante de M. G. Laperouse, un rapport excellent qui résume, sur ce point, l'état actuel de la science et répand un jour nouveau sur ces lointains obscurs. Ce sera certainement aux yeux du Gouvernement, à qui vous l'avez envoyé, le plus éloquent plaidoyer pour obtenir que ces premiers essais d'une civilisation rudimentaire soient classés le plus tôt possible au rang des monuments historiques et échappent, par cette

haute protection, aux mains de la destruction qui n'a pas renoncé à son œuvre.

M. J. Gréau, membre essentiel de la Commission, ne renfermait pas les élans de son imagination de touriste dans le cercle fort restreint des *Menhirs* et des *Dolmens;* il butinait le long du chemin et, comme l'abeille, composait son miel à lui des fleurs de toutes choses. Les peintures ignorées, les sculptures méconnues, les églises, les édifices oubliés, les fraîches vallées, les eaux limpides, les sites pittoresques, les ombres du soir s'allongeant dans la plaine, les feux rougeâtres du soleil couchant, la lune montant à l'horizon, — rien n'est oublié, et de toutes ces couleurs, de tous ces tons habilement fondus, il forme un tableau, un vaste paysage que ne désavoueraient ni nos Caba, ni nos Schitz, ni nos Dussausay.

Mais permettez-moi de revenir encore un instant sur les premiers pas de l'homme, dont le sol que nous foulons garde l'empreinte profonde, c'est-à-dire sur ses premiers tombeaux.

Après le menhir et le dolmen, la chronologie reçue place le *tumulus* et la *tombelle*. Les premiers recouvrent, dit-on, des ossements humains accompagnés d'armes en silex d'où on a conclu qu'ils appartiennent à l'âge de la pierre; — les seconds, qui renferment des instruments en bronze, sont attribués à l'âge de bronze.

Rien ne paraît plus simple, et vues à cette distance les choses s'arrangent d'elles-mêmes. Mais le rayon lumineux pénètre-t-il suffisamment ces profondeurs du passé; et l'œil de la Science sait-il toujours, de si loin, se garantir du mirage des systèmes?... Un fait me frappe tout d'abord : dans l'Aube il n'existe des menhirs et des dolmens que dans une contrée, la contrée où se sont trouvés gisants sur le sol les matériaux convenables : partout ailleurs c'est le tumulus et la tombelle. Mais le tumulus et la tombelle, n'étaient-ce pas les dolmens de ces autres contrées-là? Ne pouvant dresser

des pierres qui leur manquaient, ces peuplades énergiques couvraient la tombe qu'elles voulaient honorer de ces monceaux de terre, de ces collines artificielles qui ont, elles aussi, résisté par leur propre masse à l'action des siècles.

La tombelle d'Aulnay (ainsi nommée sans doute parce qu'elle appartient à Jasseines), la tombelle d'Aulnay, que vous avez fouillée il y a quelques mois, est un de ces monticules funèbres ne mesurant pas moins de 500 mètres cubes de terre apportée de deux ou trois kilomètres. Ces fouilles que vous avez commencées, marqueront dans vos travaux une ère nouvelle : vous êtes entrés dans une voie qui ne peut manquer de devenir féconde. Bien d'autres tombes du même genre, bien d'autres cimetières antiques, bien d'autres monuments enfouis appellent votre attention sur une foule de points du département et n'attendent que votre visite pour vous livrer leurs secrets; c'est de la réunion de ces étincelles éparses que se fera le jour sur ces questions encore nébuleuses. Redoublez de zèle, Messieurs, s'il est possible; poursuivez sans relâche cette œuvre patriotique, et faites qu'un jour il soit vrai de dire que chez nous les morts ont instruit les vivants. Car, on ne peut se le dissimuler, ce sol, qui nous supporte et nous nourrit, est formé de milliers de générations superposées. Ce n'est, en quelque sorte, qu'une poussière humaine dont chaque grain a eu la vie et s'est agité devant le soleil. Il s'agit de souffler sur cette cendre éteinte et de lui rendre la parole et la vie.

Je voudrais vous voir exécuter dans l'Aube ce qu'un simple particulier, un savant dévoué, M. l'abbé Cochet, a accompli à lui seul dans la Normandie. Je voudrais voir un jour sortir de vos mains ce qu'on appellerait l'*Aube souterraine,* — c'est-à-dire la vieille histoire du pays, — puisée à sa vraie source, dans ses monuments tombés, dans ses villes détruites, dans ses nombreux cimetières francs, gaulois, celtiques et autres, en un mot dans tout le sol où elle se tient cachée, — histoire la seule authentique, écrite sans passion

avec des ossements et des ruines par la mort qui ne ment jamais.

Mais que fais-je, imprudent!! quand je n'ai pas même le temps d'être court, je me surprends à faire un chapitre! — Maintenant par quelle manœuvre adroite, par quel contour flexible ramener dans son chemin ma phrase égarée? Et surtout, Messieurs, comment, dans les mille détours où aime à se dissimuler la transition, trouver le doux méandre dont la pente insensible vous conduise des sombres bords où je ne viens vous montrer que des tombes à un autre rivage où sourit un horizon plus gracieux, où luit un soleil qui semble plus beau parce que ses rayons éclairent des vallées plus riantes et illuminent des champs plus fertiles. D'un côté vous avez vu la nature inculte, rude, fougueuse, indomptée encore, n'ayant d'autre luxe que la ronce qui déchire le pied et l'épine qui blesse la main ; de l'autre, c'est la nature aussi, mais la nature cultivée, la nature revêtue des formes les plus suaves, parée des fleurs les plus charmantes et courbée sous le fardeau des fruits les plus délicieux. Venez en aide à ma détresse, je vous prie, et pour peu que votre bonne volonté ne repousse pas l'illusion, dans un instant vous aurez franchi l'espace, et vous serez transportés sans fatigue d'un pays barbare dans la patrie des beaux-arts et de la civilisation ; — vous serez chez vous. Et moi, Messieurs, j'arriverai à la partie de ma tâche sinon la plus facile du moins la plus agréable. On est bien venu, en effet, de parler des arts dans le département, dans la ville de France qui a été peut-être la plus riche en artistes. L'intérêt qui s'attache à ces enfants d'élite projette naturellement un doux reflet sur la plume qui en rappelle le souvenir, et la prose la plus modeste vue à travers le prisme de ces noms glorieux, se transforme et s'embellit, pour ainsi dire de l'amour qu'on leur porte.

Rives fortunées de la Seine, vallées fécondes de l'Aube, vous êtes bénies entre toutes les autres! Vous êtes vraiment la tige de ce rameau d'or merveilleux renaissant toujours jeune sous la main qui l'arrache :

Uno avulso non déficit alter.

La mort avait à peine desséché le laurier de Simart, que naissait, pleine de sève et d'espoir, la palme de Dubois.

Paul Dubois, Messieurs, a commencé comme les héros : son début a été un triomphe. Vous jouissez de cette œuvre puisqu'il vous en fait hommage. Je n'essaierai donc pas de la décrire. Aussi bien l'admiration est un sentiment plutôt qu'une parole, et il est des choses si délicates qu'on n'oserait même les toucher de la plume. Je constaterai seulement que l'arme est tombée des mains de la critique devant la grâce exquise du chanteur florentin. Une seule fois elle a hasardé chez nous le mot *réalisme*. Ah! j'avoue que si, sous l'influence du réalisme, naissent de telles inspirations, le réalisme devrait être la muse des Beaux-Arts. Dans quel chef-d'œuvre, en effet, trouverait-on mieux exprimée non-seulement la vérité de l'attitude et des formes, mais surtout cette vérité de la pensée qui pénètre la matière, l'épure et l'élève au-dessus d'elle-même? Comment mieux saisir et mieux fixer cette nuance fugitive, ce je ne sais quoi d'indécis, de flottant qui caractérise l'enfant grandi mettant un pied déjà dans l'adolescence, ou bien le jeune homme, l'adolescent nouveau, frêle, svelte, conservant encore certain charme de l'enfant? Voilà le véritable, le légitime réalisme, le réalisme de tous les grands maîtres. Arrière le système opposé qui travaille sur la matière sans l'idéaliser, qui copie servilement, qui reproduit sans âme des types vulgaires : c'est le réalisme de l'impuissance et du mauvais goût : *Odi vulgus et arceo.*

Naguères le Gouvernement vous avait accordé le beau David, de Ramus, l'Hymne du soir, de Maison, la Dixme,

de Monginot, et vous aviez obtenu de la munificence de M. le duc de Luynes l'original de la Minerve, de Simart, cette œuvre savante, élevée au-dessus d'un succès de vogue, et rappelant la sévérité de la grande statuaire antique. Vous veniez d'acheter en même temps le seul tableau de Mignard que possède jusqu'ici le Musée de Troyes, une sorte de glorification de Mme de Montespan.

A cette manière, qui ne vous est pas toujours possible, d'honorer nos artistes en recueillant et en conservant leurs œuvres avec un soin pieux, vous savez en ajouter une autre : vous leur ouvrez les galeries de l'histoire. C'est ainsi que M. Corrard de Breban, notre maître à tous, a fait revivre l'année dernière, dans une notice pleine de sève patriotique et qui restera le modèle du genre, un de nos peintres troyens injustement oublié depuis longtemps, Jacques Carrey et son œuvre.

M. Le Brun-Dalbanne s'est élancé avec intrépidité dans la carrière : — Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux ; — Le peintre Pierre de Saint-Yves ; — La grille de l'Hôtel-Dieu, son histoire et sa restauration ; — Les bas-reliefs curieux et l'autel restauré de l'église Saint-Jean ; — Le buste en marbre blanc de Bacchus, précieux morceau antique appartenant à M. Noël de Buchères ; — Un tableau de Cima, un des cinq qui nous viennent du Musée Campana ; — L'évêque Hervé, le fondateur de notre cathédrale, son tombeau, sa crosse, son anneau, son calice et sa patène ; — Le coffret en ivoire du Trésor, rapporté des croisades, et représentant dans ses bas-reliefs l'image du prodigieux palais de Bysance, — Sujets aussi riches que variés qui, sous la plume élégante et correcte de M. Le Brun, sont devenus les titres des dissertations les plus intéressantes. Je ne sache pas que l'auteur ait jamais été militaire, et cependant je trouve dans la manière dont il a abordé et attaqué chacun de ces points, quelque chose qui rappelle le procédé du tacticien assiégeant une ville de guerre.

Pour ne rien laisser, comme on dit, au hasard ni à la fortune, le général manœuvre de loin, s'avance avec précaution, fouille les buissons et les bois d'alentour, nettoye la plaine, et, quand il se croit bien assuré contre les ennemis du dehors, enferme la place dans un cercle qui se rétrécit à chaque instant jusqu'à ce qu'enfin, dans un assaut suprême, il triomphe de toute résistance. J'approuve singulièrement cette stratégie pleine de calme et de réserve qui est de beaucoup la plus sûre si elle n'est pas la plus expéditive, et je ne serais pas éloigné de croire que M. Le Brun, qui a fait des études solides, ait puisé l'excellente idée de cette prudence dans un souvenir classique. Combien de fois n'apprend-on pas en latin et ne traduit-on pas en français que c'est à sa patience, à sa prudence sage, à son active lenteur, que l'illustre Fabius dut la gloire de n'avoir jamais été vaincu et de sauver Rome! Qu'on vienne contester maintenant l'utilité du grec et du latin, et la nécessité des colléges et des lycées!!!...

Je voudrais bien finir ici, Messieurs; n'ai-je pas, en effet, immolé déjà un assez grand nombre de nos collègues? mais on dirait que ma tâche avance d'autant moins que je me hâte davantage, et je ne ressemble pas mal, je trouve, à ce pauvre illusionné des îles imaginaires qui usa sa vie à poursuivre, sans jamais avoir pu l'atteindre, l'horizon fuyant toujours devant lui.

Qu'aperçois-je là-bas à demi-cachée par le contour du chemin?..... une phalange nouvelle se déployant plus nombreuse encore.

......En veniunt longo agmine fratres.

Le premier que je reconnais, c'est M. l'abbé Coffinet; mais en attendant qu'il arrive, permettez-moi, pour ne pas gêner tout à l'heure sa modestie, un mot de confidence. Ses armes, qui sont naturellement de Champagne, étaient simplement écartelées d'un manteau bordé d'hermine, surmonté

d'une barette de chœur avec une longue banderole d'antiquaire brochant sur le tout. Le gouvernement vient d'y ajouter, aux applaudissements de tous, le ruban et la croix de la Légion-d'Honneur, récompense d'une carrière utilement remplie, et d'éminents services rendus.

Heureusement que M. l'abbé Coffinet a travaillé jeune et qu'à l'heure où tout est fini pour les autres, il lui reste à lui de longs jours encore qu'il continuera à féconder, nous l'espérons, par des productions nouvelles qui charmeront ses nombreux amis et mettront le comble à la gloire de son nom. Ceci dit entre nous, — sous le sceau de la discrétion, — je passe à l'indication sommaire de ses derniers travaux.

Une médaille de Saint-Benoît, chargée de 27 lettres, initiales de 27 mots qui forment une légende, offrait depuis longtemps aux numismates une énigme insoluble et semblait défier leur pénétration. Le peuple, qui ne voyait dans l'arrangement de ces lettres qu'un *grimoire cabalistique*, l'appelait la *médaille des sorciers*. Ah ! que de victimes eussent payé le tribut au sphinx de cette médaille, s'il se fût montré d'une humeur aussi dévorante que le sphinx de Thèbes. Dans ce cas, M. l'abbé Coffinet serait l'heureux Œdipe qui eût tué le monstre. Mais il demeure prouvé par l'explication donnée qu'en tout ceci il n'y a qu'un sorcier, celui qui a triomphé de l'énigme.

Pendant que, grâce à cette médaille de Saint-Benoît, nous voici un peu dégagés du profane, et rapprochés de sentiments plus pieux, ne voudriez-vous pas poursuivre un peu cette voie sainte, et vous laisser conduire jusqu'à Sens, au tombeau vénéré de Sainte-Colombe, une des premières et des plus illustres martyres des Gaules? M. l'abbé Coffinet sera votre guide encore, et vous prêtera même l'enseigne de cet antique pélerinage retrouvée naguères par M. Boutiot et dont il vous expliquera la signification et l'usage. Comme tous les saints sont de la même famille, de Sainte-Colombe à Saint-Antoine il n'y a de distance que de la sœur au frère.

En revenant, vous pourrez donc faire visite à ce célèbre anachorète qui est devenu un des saints les plus populaires du calendrier :

L'honneur qu'on rend aux saints porte toujours bonheur.

M. l'abbé Coffinet voudra bien vous charmer les ennuis du chemin par quelques traits de la merveilleuse légende de cet athlète de la pénitence, naïf comme l'enfant et néanmoins fort comme un géant, qui ne vécut que de veilles et d'austérités et mourut à 105 ans. Il vous dira les détails de son entrevue avec l'ermite Paul, et vous laissera émus de cette scène si attendrissante d'hospitalité antique dont un chapiteau du Musée reproduit la principale circonstance. Il vous énumèrera, en les expliquant, les neuf attributs distinctifs avec lesquels l'iconographie le représente. Il vous enseignera que l'étrange compagnon du saint, le pourceau immonde, est là comme le témoin, l'emblême vivant des appétits grossiers, des épouvantables tentations dont il a triomphé. Il pourra même ajouter les priviléges singuliers et les honneurs dont jouirent plus tard et pendant des siècles les pourceaux des Antonins. Il vous apprendra que la flamme qui brûle aux pieds du cénobite est la figure du feu sacré, cette peste noire, ce choléra du moyen âge, l'effroi, le désespoir des peuples qui l'appelèrent du nom de *Feu Saint-Antoine.* Alors, comme aujourd'hui, l'Orient d'où est venue la vie, envoyait sur l'Occident ce souffle de mort. A la vue des milliers de victimes qui tombaient chaque jour comme frappées de la foudre — à la vue surtout de l'impuissance absolue de la science contre le mal qui les dévorait, — les peuples le regardèrent comme le feu de la colère divine envoyé d'en haut pour purifier la terre des crimes de ses habitants. Se trouvant trop indigne pour être écoutée de Dieu, la foule se précipitait aux pieds de saint Antoine et le suppliait d'intercéder en sa faveur et d'apaiser le maître irrité.

— Vous rappelez-vous à ce sujet, Messieurs, la docte indi-

gnation d'un de nos jeunes Esculapes, M. Eugène Bacquias? Le voyez-vous, champion ému de la science, la défendre dans un éloquent plaidoyer et prouver qu'en appliquant les sages mesures d'hygiène publique et privée réclamées par la science, qu'en dissipant les ténèbres, en détruisant les préjugés, en répandant partout et sur tous la lumière et les connaissances positives, en favorisant le libre développement des facultés physiques et morales, elle a amélioré l'individu et en même temps élevé la digue la plus solide contre tous les fléaux?

Ah ! puissent tous les maux que cet arrêt menace
Accepter la sentence et déserter la place !!!...

Cette parenthèse qui ne sera, dans votre pélerinage, qu'un léger pli de terrain retardant d'une minute à peine l'heure du retour, je me hâte de la fermer et de vous remettre aux mains de M. l'abbé Coffinet qui, avant de vous donner le salut d'adieu, va vous conduire au *lavabo* du Musée, non pour qu'à l'imitation des voyageurs des temps patriarcaux vous y purifiiez vos pieds que n'a point souillés la poussière du chemin, ni vos mains qui sont restées pures, mais pour vous faire admirer cette œuvre d'art, ce travail du xv[e] siècle, à l'occasion duquel votre guide ingénieux vous apprendra ce que vous ignorez problablement, l'histoire des lavabo depuis les temps les plus reculés; celle de l'abbé Forjot, ce fils illustre d'un simple maréchal-ferrant de Plancy qui voulut, comme font sans doute tous les parvenus de nos jours, consacrer dans ses armes parlantes le souvenir de son humble origine ; et enfin les annales ou plutôt les fragments les plus intéressants des annales du couvent de Saint-Loup, occupé aujourd'hui par des moines d'un ordre bien différent.

Conviendrait-il de séparer ici deux hommes, deux collègues que les insignes, que le lien d'une même dignité viennent d'unir plus étroitement? La promotion de M. l'abbé

Coffinet ne peut-elle pas être regardée comme le prélude de l'ovation de M. d'Arbois? Le mot ovation n'est qu'exact, Messieurs. Rien ne rappelle mieux, en effet, les triomphateurs du Capitole que M. d'Arbois montant à la Sorbonne, dans un jour solennel, et recevant, au milieu d'un appareil inusité et en présence d'une foule choisie appelée de tous les points de la France, le brevet d'honneur, sa carte d'entrée dans cette légion illustre, objet de tant de convoitises secrètes, de tant d'ambitions ardentes, car, Messieurs, pour un Miltiade combien de Thémistocles!!

M. d'Arbois est jeune, mais le mérite attend-il toujours le nombre des années! et vraiment n'en est-ce pas un prodigieux que ce courage de sacrifier sa vie, de l'absorber tout entière dans des travaux ingrats qui ne seront appréciés que d'un nombre très-restreint d'adeptes, et ne peuvent aspirer qu'à un succès d'estime? Oui, c'est une rude école que cette Ecole des chartes d'où sortent des caractères et des esprits aussi rudement trempés qui, insouciants de la forme, ne s'attachent qu'au fond des choses et ne s'amusent guère à permettre aux grâces de leur dérider le front. Quoi qu'il en soit, ils n'en rendent pas moins à la science d'éminents services. Ils font ce qu'eux seuls savent faire, ils tirent de la mine les filons d'or : et le vaste recueil que M. d'Arbois vient de publier sera la source, le trésor précieux où devront puiser désormais tous ceux qui entreprendront d'écrire l'histoire de la Champagne et de ses comtes. Aussi, le grand prix Gobert décerné à ce travail par l'Académie française a-t-il été la juste récompense de si longs efforts.

Cette couronne académique m'en rappelle quatre autres d'un poids moins considérable peut-être, mais que je regretterais d'autant plus d'omettre ici qu'il revient toujours à une compagnie comme un doux reflet de la gloire de ses membres. MM. Boutiot et Le Brun-Dalbanne ont aussi obtenu de l'Académie des inscriptions, dans le compte-rendu des travaux qu'elle distingue tous les ans, le premier, une

mention honorable pour son *Etude sur la géographie ancienne appliquée au département de l'Aube*, travail tout-à-fait neuf sur un sujet vieux, dont les aperçus nouveaux ont fait sensation dans le monde savant, — et le second, trois mentions d'honneur : 1° pour un mémoire d'un haut intérêt sur le Trésor de notre cathédrale, — 2° pour des recherches sur l'histoire et le symbolisme de certains émaux du même Trésor, — et 3° pour une étude approfondie des bas-reliefs de l'Eglise Saint-Jean de Troyes.

Ces succès doivent vous toucher, Messieurs, d'une manière plus particulière puisqu'ils adviennent à ceux de vos collègues que vous avez faits vos représentants et qui ont porté haut l'honneur de votre nom dans ces tournois archéologiques et littéraires où viennent se mesurer, tous les ans, à la Sorbonne, dans des joûtes de l'esprit, les délégués de toutes les sociétés savantes de l'Empire.

Mais l'histoire, qui raconte les évènements passés, ne pourrait-elle pas aussi quelquefois soulever le voile de l'avenir? Après vous avoir dit les faits accomplis, les succès obtenus par quelques-uns des nôtres, ne me serait-il pas permis de vous confier nos espérances? Ce sera un secret bien entendu, mais qui sera d'autant mieux tenu, j'en suis persuadé, que nous sommes un plus grand nombre pour le garder.

Sur l'invitation de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, vous vous êtes chargés, il y a quelques années, d'un travail considérable, aussi difficile que peu attrayant : le *Dictionnaire topographique du département de l'Aube*, dont vous avez confié l'exécution à une Commission très-spéciale composée de *cinq* membres. Vous m'aviez fait l'honneur de m'inscrire au nombre des *cinq*; mais je dois à la vérité ce témoignage — que je me suis complètement abstenu. Seulement j'ai applaudi du geste et de la voix en vous annonçant la fin et en vous exposant le mérite du travail. Si deux autres de nos collègues veulent bien se rendre la même

justice, il en résultera que la Commission a été réduite à *deux*, mais qui à eux seuls valent une légion, MM. Socard et Boutiot. C'est ainsi du reste que les choses se passent d'ordinaire : il y a toujours dans une Commission, comme au théâtre, les spectateurs et les acteurs; et Dieu sait si le rôle de ceux-ci est le plus commode. MM. Socard et Boutiot pourraient vous en dire quelque chose. Il ne s'agissait pas seulement de recueillir les noms de toutes les localités du département et de les disposer dans un ordre convenable : rien n'eût été moins pénible, — rien n'eût été plus tôt fait. Ce qu'il fallait surtout, c'était de suivre ces noms à travers les siècles, constater les variations, les altérations et les changements que chacun d'eux a subis en parcourant ce long chemin, marquer l'époque de ces transformations et indiquer avec un soin scrupuleux les sources où ont été puisés ces renseignements. C'est-à-dire qu'on n'avait rien moins à faire que l'histoire complète, la biographie pour ainsi dire de chacun de ces noms depuis les temps les plus reculés, depuis leur naissance même, si c'eût été possible, jusqu'aujourd'hui. Mais pour établir une telle synonymie, que de livres anciens et nouveaux, grecs et latins, à compulser, que de cartes à parcourir, que de manuscrits à déchiffrer, que d'archives à fouiller, que de sens douteux à éclaircir, que de pages rebelles à dompter!!! M. Socard s'est jeté tête baissée, la plume à la main, sur ces sombres bataillons, et a combattu jusqu'à extinction avec une résolution, une vaillance qu'on ne met pas d'ordinaire au service de semblables conquêtes. Son courage a triomphé sur toute la ligne, et il est revenu chargé pour dépouilles opimes de 3,500 articles, ne fournissant pas moins de 15 à 20 mille désignations synonymiques.

Pendant que M. Socard, couvert d'une docte poussière, poursuivait à outrance ces luttes intérieures, M. Boutiot, le Topfer de l'expédition, lancé en éclaireur, s'assurait de la plaine et rentrait lui aussi riche d'autres trophées.

Ainsi s'est faite cette œuvre collective qui verra bientôt le jour, mais qui, dans toutes celles du même genre déjà parues, n'a pas assurément son égale. En sorte que, s'il suffisait, pour triompher dans un concours, d'y présenter une œuvre parfaite, nos espérances secrètes dont je vous ai fait confidence seraient solidement fondées.

(Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour vous dire qu'une obligeante indiscrétion vient de nous apprendre que nos espérances sont devenues une réalité).

Maintenant que cette œuvre capitale a entraîné ma plume bien au-delà des bornes que je m'étais prescrites pour chacun, quel temps me reste-t-il pour vous parler d'une foule d'autres? Et cependant si je gardais un silence absolu, que diraient de cette singulière méthode de rendre compte de leurs ouvrage, — et M. Gréau, dont les impressions de voyage à Hyères et dans le midi de la France, dont les vastes rapports sur les congrès de Rouen et de la rue Bonaparte, et sur les séances de la Sorbonne formeraient non-seulement des volumes entiers, mais ce qui vaut beaucoup mieux, des livres charmants; — et M. G. Laperouse qui, le premier, dans une dissertation savante, vous a révélé le véritable nom de la ville gallo-romaine de *Vertault,* découvert par M. Lucien Coutant et demeuré caché depuis des siècles sous le pseudonyme de *Landunum*, et qui, au sujet du lieu si controversé où fut vaincu Attila, sur ce terrain prédestiné à toutes sortes de batailles, à ce qu'il paraît, soutient à grands coups de plume contre M. Peigné-Delacourt qui riposte avec les mêmes armes, un combat moins sanglant sans doute qne celui de 451, mais qui promet d'être beaucoup plus long; — et M. l'abbé Tridon, cet amant de saint Bernard, dont la passion croissant avec les années, s'épanche si volontiers en discours onctueux et nous montre sans cesse la figure suave du saint, et la tête puissante du grand homme qui domina son temps, le grand XIIe siècle, et du fond de sa vallée d'absinthe a jeté sur

notre pays un éclat qui resplendira à jamais; — et M. Gayot, et M. Camusat de Vaugourdon, et M. Blerzy, et M. Eugène Bacquias, et M. Thévenot, et M. V. Deheurle, dont les rapports divers ont animé vos séances de l'intérêt le plus varié, et M. Ferrand-Lamotte?..... Je m'arrête à ce nom, Messieurs. Le voile de deuil qui couvre votre Société, me rappelle la perte récente que vous avez faite, et la place laissée vacante que j'aperçois dans votre bureau, dont il devait être le chef aujourd'hui, m'ôte le courage de poursuivre. Aussi bien la mort a le droit d'être exigeante, et les quelques mots que le temps me permettrait à peine de consacrer ici aux travaux nombreux, aux services considérables de l'homme éminent dont la tombe vient de se fermer seraient trop au-dessous de son mérite et de nos regrets.

Je serais désolé que, même par inadvertence, il me fût arrivé d'omettre un seul nom, et cependant je suis forcé de reconnaître, d'avouer en toute humilité, qu'à la façon dont j'amoindris les auteurs par l'indication tronquée de leurs ouvrages, l'oubli, comme dit le poète,

L'oubli serait pour eux un véritable gain.

Mais ce motif de consolation négative, qu'admettrait peut-être en souriant une indulgente confraternité, oserais-je m'en permettre l'idée à l'égard des auteurs étrangers à votre compagnie? Car, vous aussi, Messieurs, vous ouvrez quelquefois, comme l'Académie française, les portes de votre hospitalité champenoise à certains travaux étrangers dont on veut bien vous faire hommage.

Trois d'entre ceux-ci ont même obtenu dans vos Mémoires le droit de cité, comme rentrant plus particulièrement dans le cercle habituel de vos études locales : le tableau des latitudes, des longitudes et des altitudes pour toutes les communes et quelques hameaux du département, par M. Febvre, ancien géomètre de 1re classe du cadastre. — Le grand bénitier en fonte, de l'église de Brienne-Napo-

léon, et son inscription gothique, par M. Chapellier, archiviste de la Société d'émulation des Vosges, que les loisirs des vacances ramènent chaque année au château de M. le prince de Beauffremont; — et surtout quelques recherches sur l'excommunication des animaux, par M. Gelée, professeur d'histoire à Paris : dissertation aussi solide que brillante devant laquelle se sont ouverts, pour accueillir l'auteur, les portes et les cœurs de votre Académie.

Ne deviez-vous pas, en effet, quelque reconnaissance au preux chevalier, à l'écrivain dont la plume vaillante était venue de loin pour redresser une erreur et venger en même temps un de nos plus spirituels compatriotes, Grosley, de caustique mémoire?

Je regarde la discussion, Messieurs, comme un bienfait, puisque du choc qu'elle produit jaillit souvent la lumière cachée. Elle naît du reste nécessairement de la diversité des esprits et de l'inégalité des aptitudes. Sans elle la vie des intelligences, privée de mouvement, ne serait plus guère, dans son éternelle immobilité, qu'un sommeil sans fin.

Ici, en effet, sans M. d'Arbois, que je remercie sincèrement, notre indifférence assoupie se serait-elle réveillée au vieux souvenir de *Urebecs* de Villenauxe, et aurions-nous eu l'excellent mémoire de M. Gelée? Les *Urebecs*, dont il est question dans ce grand travail, sont de petits insectes appartenant à la famille des... coléoptères... peut-être...— à une vilaine famille, en un mot, — qui étaient venus, au printemps de 1506, s'abattre par myriades sur les vignes de Villenauxe, et menaçaient, si l'on n'y mettait promptement ordre, de détruire complètement l'espoir du vigneron.

Que faire en ce péril extrême?... Le peuple qui croyait fermement que toute créature dépend de son créateur et lui doit obéissance, a recours à Dieu, l'auteur de l'insecte aussi bien que de l'homme, le supplie d'écarter le fléau et demande à l'Eglise, représentante ici-bas de la puissance di-

vine, de frapper d'excommunication ces légions dévorantes. La sentence est portée, et là finit l'histoire de cette étrange invasion. Je ne vois rien de bien extraordinaire en tout ceci et je trouve même que MM. les Villenauxois d'alors ne raisonnaient pas trop mal pour des vignerons. Ils avaient la foi, et faisaient tout simplement un acte de cette foi.

Aujourd'hui que le vent du scepticisme a soufflé sur nos têtes, que ferait-on dans un cas pareil?... On courrait aux armes et on ferait parler non le fusil à aiguille ni le fusil Chassepot, mais la poudre insecticide, formidable de nom au moins, mais dont l'insecte malin se rirait sous la feuille.

De ces deux procédés si différents, je ne me permettrai pas de décider à priori quel est le préférable : je ne prétends imposer mon opinion à personne. Je me contenterai de dire que j'aime mieux le premier, parce qu'il est d'un ordre plus élevé et me semble l'expression juste d'une certaine note dans la grande harmonie des êtres.

En traitant cette sentence d'apocryphe et en accusant de cette invention malsonnante la légèreté facétieuse de Grosley, la plume de M. d'Arbois jugeait l'affaire avec les idées d'aujourd'hui et naturellement la trouvait impossible, sans faire attention qu'il y a mille choses qui ne peuvent se faire et qui se font néanmoins tous les jours, et que les petits préjugés de l'homme sont loin d'être les pensées de Dieu.

Non loin de cette plage accidentée où se jouent, comme vous venez de voir, et se heurtent quelquefois deux vents contraires, et où gronde le bruit heureusement peu redoutable de certains orages, on voit s'épanouir, sous la douce lumière d'un ciel plus riant, une contrée toujours féconde où naissent d'elles-mêmes les fleurs les plus suaves et les plus variées, c'est la douce patrie des Lettres, c'est le séjour chéri des Muses.

Les Lettres ! ... Les Muses ! ! ..... mots mystérieux, paroles magiques qui nous transportent tout-à-coup dans

une région plus aérienne où la vie est moins terrestre, l'esprit plus dégagé et plus poli, le goût plus épuré, le sentiment plus délicat et plus noble, et la langue, pour l'exprimer, plus sensible, plus harmonieuse, plus divine.

Quel dommage, Messieurs, que dans ce tableau, si vrai autrefois, l'idéal ait dû, aujourd'hui, sur plus d'un point, venir en aide à la réalité!!.. Qu'êtes-vous devenus, en effet, heureux temps où les Lettres, ces filles du ciel, étaient de la part de tous l'objet d'un culte empressé et choisi? Alors c'était l'élite, c'était l'autorité des grands esprits qui commandait à l'opinion. La foule pouvait manifester ses goûts, mais ne les imposait pas. Aujourd'hui la multitude, cette multitude qu'on rencontre partout, qui encombre les places et les rues, ce profane vulgaire que haïssait Horace, a pénétré dans le sanctuaire, l'a envahi presque tout entier, s'est substitué insolemment aux divinités du lieu, et s'est déclaré l'arbitre suprême. Non, ce ne sont plus les esprits élevés qui donnent le ton : ce n'est plus des hauteurs du Pinde que descend l'inspiration ; l'influence vient d'en bas. C'est le goût trivial des majorités qui est à cette heure-ci la loi souveraine, et c'est ce goût qu'il faut flatter pour réussir, c'est-à-dire pour arriver à l'argent — car aujourd'hui le succès, c'est l'argent — et l'argent c'est la foule. La muse du jour s'est faite industrielle ; et, pour elle la question littéraire se réduit à la question du grand-livre, du *doit* et *avoir*. Aussi, remarquez-le, Messieurs, tout disparaît peu à peu; nous ne voyons rien reverdir; le siècle se stérilise et se dépouille; les grands hommes s'en vont — et bientôt que restera-t-il?... les moyens et les petits.

Vous ne vous contentez pas, Messieurs, de voir le mal et d'en gémir — vous opposez au flot montant de cette démagogie littéraire (dans le cercle, hélas! trop restreint de votre influence), vous opposez les efforts de votre critique, la sagesse de vos conseils et l'autorité de vos exemples.

Je regrette vivement de ne pouvoir reproduire ici l'es-

quisse même la plus rapide, la plus légère des analyses si pleines d'intérêt que vos présidents annuels successifs, MM. Corrard de Breban, Ferrand-Lamotte, Gréau, Laperouse et A. Gayot, vous ont présentées à chaque séance, des bulletins et des ouvrages envoyés à la Société. Dans cette impossibilité absolue, j'en appelle à vos souvenirs. Vous vous rappelez avec quelle finesse de tact, quelle délicatesse de goût et quelle sûreté de jugement sont appréciées ces œuvres si diverses, et avec quel respect sévère pour la vérité, et en même temps quelle bienveillance pour les coupables le bon grain est séparé de l'ivraie, le vil plomb, de l'or pur.

Ce n'est pas sans une émotion vive que vous avez vu s'élancer, avec une ardeur qui vous a séduits, le plus jeune de vos collègues en qui le mérite n'a pas attendu le nombre des années, et qui depuis son enfance a puisé dans le commerce assidu des muses grecques et latines, et dans l'étude approfondie de notre langue et des chefs-d'œuvre qu'elle a produits, cette richesse de fond, cette sève de bon goût et cet atticisme de formes qui donnent à chacun de ses écrits un charme particulier.

Dans l'appréciation que vous lui aviez demandée de l'ingénieuse et savante étude de M. Havet sur l'art et la prédication de l'auteur grec Isocrate, non seulement M. Jully s'est montré avec ses compagnes fidèles les qualités que je viens de dire, mais il y a mis cette sobriété, cette juste mesure de détails qui prouvent le tact de l'écrivain et cette propriété de termes, cette concision de style qui n'appartiennent qu'aux rares esprits qui sont maîtres absolus de leur pensée. Aussi lui a-t-il suffi de quelques pages pour vous exposer par quel travail tout-à-fait neuf, tout-à-fait original M. Havet a su, en se plaçant à une perspective convenable, faire surgir à la place du vieil Isocrate, déclamateur, arrangeur de phrases, artiste en lieux communs, comme on nous l'avait enseigné autrefois, un Isocrate entièrement nouveau, un

Isocrate complet que n'avaient pas même soupçonné nos devanciers Longin, Boileau, ni Fénelon.

M. Jully excelle en prose; — mais ne fait-il pas aussi des vers, me demandait dernièrement un de ces interrogateurs redoutables qui pour tromper l'ennui de leur désœuvrement le promènent tout le jour de questions oiseuses en questions indiscrètes? Silence!!... lui dis-je; nous ne sommes, vous et moi, que des profanes : respectons le secret de la muse. Si M. Jully ne fait pas de vers, il en parle si volontiers, si délicieusement, que dans plus d'un esprit a pu se glisser le soupçon

Qu'il est au mieux avec maître Apollon.
Le vers au fond, ne fait rien à la chose;
On peut être poète et s'exprimer en prose.

Platon, Tacite, Fénelon, Bossuet, dans leurs pages immortelles n'ont-ils pas répandu autant de véritable poésie qu'on en rencontre dans les œuvres de nos poètes versificateurs? Voyez comment M. Jully vous a parlé de la poésie rustique en France à propos du *Poème des champs* de M. Callemare de Lafayette. N'est-ce pas le langage de l'artiste même parlant de son art divin? Car, Messieurs, la poésie est la divinité du langage. Lisez surtout ces pages émues qu'il a consacreés à la mémoire du pauvre Hégésippe Moreau, cet autre poète champenois. Bientôt vous vous sentirez pris d'un tendre intérêt pour ce *bluet éclos parmi les roses de Provins*, comme il s'est nommé lui-même. Vous bénirez le toit hospitalier qui a recueilli le jeune orphelin, et a réchauffé à son foyer généreux cette muse naissante. Vous le verrez s'arrachant un matin aux joies de sa famille adoptive, prendre le chemin de la grande ville, n'emportant avec lui, comme le berger de l'églogue, que la douceur et l'amertume de ses souvenirs. Vous partagerez son ardeur et ses espérances bientôt suivies, hélas! des plus cruelles déceptions. Dans sa douloureuse carrière, vous le verrez un jour gisant à l'hôpital misérable et nu; mais semblable à ces oiseaux solitaires et

sauvages, que ne domptent ni la faim ni l'hiver, écrire encore ses plus jolis contes et soupirer ses vers les plus charmants. A quelque temps de là, un soir, vous le retrouverez faisant sa dernière visite et disant son dernier adieu à sa chère ville de Provins; puis, comme s'il eût brisé dans ce suprême effort le reste des faibles liens qui l'attachaient à la vie, tomber à vingt huit ans, quand le bruit commençait à se faire autour de son nom, quand la critique saluait en lui un futur grand homme. Vous assisterez à son agonie déchirante, et vous recueillerez en pleurant son dernier soupir. Oui, Messieurs, relisez ces pages touchantes, l'honneur de la plume qui les a écrites et du cœur qui les a pensées, et permettez-moi d'ajouter : l'espoir de la ville de Troyes qui a vu naître l'auteur et qui, le plaçant déjà en esprit au rang des hommes littéraires dont elle se glorifie, le salue à son aurore par ce mot prophétique de Virgile : *tu Marcellus eris*. et toi aussi, j'en ai la ferme confiance, tu seras un de mes Marcellus.

Je le compreds, Messieurs, vous êtes aussi fatigués de m'entendre que je suis moi-même impatient de finir. — Toutefois, permettez de vous dire quelques mots, non pas de ces fleurs charmantes mais caduques qui redoutent les frimats de l'hiver ou que flétrit le souffle des autans, mais quelques fleurs de poésie écloses sur le Parnasse de votre Société; seulement, j'ai regret que nos muses soient, comme les muses antiques, d'une humeur un peu voyageuse et nous envoient, de sommets lointains, le tribut de leur veine.

M. l'abbé Rémion, curé de Ramerupt (nos muses admettent tous les chapeaux et revêtent tous les costumes), par la bouche d'une abeille mère (du mont Hymette sans doute) qui donne à deux de ses filles un peu légères des leçons de prudence et de modestie, s'adresse aux jeunes personnes sans expérience et leur fait entendre des enseignements qui doivent être écoutés d'autant plus volontiers qu'ils sont plus harmonieux, et d'autant mieux goûtés qu'ils ont la transparence et la douceur du rayon de miel.

La sève généreuse des côtes de Ricey a fortement trempé sans doute la verve de M. Maréchaux, et lui a inspiré ces mâles accents, ces vers énergiques, par lesquels il a peint, sous les traits profonds d'un vieux guerrier, Jacques Bonhomme, ces rudes soldats, ces braves de la République et de l'Empire, dont toute la vie s'absorbait en trois points : la patrie, la gloire et le culte du Grand Homme !

Des hauteurs qui environnent Clermont (car c'est toujours de haut que nous parlent les poètes), M. Perroche nous montre, dans un vrai tableau de genre, les graves, les solennels paysans de l'Auvergne

Encor tels aujourd'hui qu'ils étaient autrefois,
N'ayant rien délaissé des mœurs des anciens jours,

ajoutant même ce mot prophétique dont le gouvernement, je crois, ne garantit pas l'accomplissement :

Tels ils ont été, tels ils seront toujours,

protégés qu'ils sont par les rochers noirs et nus de leurs montagnes éternelles dont le progrès envahisseur vient frapper en vain la sombre barrière. Bientôt, donnant l'essor à ses pensées, il touche de son aile d'or ces questions élevées, domaine transcendant où se complaît la grande poésie, il se demande s'il est possible qu'il y ait des peuples

...... vivant comme ils sont nés,
A l'immobilité vraiment prédestinés?

Il cherche

...... qui du ciel ou des hommes
Selon les régions nous fait ce que nous sommes.

Puis il s'arrête tout-à-coup, et, à la lueur rapide d'un éclair qui traverse le nuage d'un doute, il s'écrie :

Après tout, au milieu de ces laves,
Sur ce vieux sol éteint peuplé de choses graves,
Sent-on, las de la paix des simples actions
Le moderne besoin des rénovations?
Qu'importe, si le temps qui détruit ce qu'il sème,
Use, impuissant ici, ses ailes sur lui-même;

S'il ne peut rien créer il n'anéantit rien,
Et qui sait où se trouve, en somme, le vrai bien?

La lyre, sous les doigts sonores du poète ne rend-elle pas des vibrations dignes du sujet qu'il chante?

S'inspirant des beaux vers où Virgile représente le laboureur étonné exhumant un jour, avec le soc de sa charrue, des javelots rongés par la rouille, des débris de casques vides, et des grands ossements des légions romaines qui avaient péri jadis dans les champs de Philippes, M. Richaud fait revivre aussi, dans des rimes émues, après quinze siècles d'oubli, le souvenir du guerrier à l'armure couverte d'or tombé dans la plaine de Pouan. Il le voit, frappé par une main inconnue, enfoui à la hâte et sans honneur dans une terre étrangère, loin de la patrie pour laquelle il meurt, loin d'une mère qui a pleuré son départ, loin d'une épouse qui a vainement attendu son retour, et dont l'HEVA du mystérieux anneau a conservé peut-être le nom bien-aimé.

Mais celui de la troupe sacrée qui pratique le plus les rives du Permesse et va le plus souvent tremper ses lèvres à ses sources poétiques, celui que j'appellerai le Nestor de nos muses locales, c'est M. Sardin, je vous le dénonce, n'en déplaise à sa modestie. Sa verve souple, facile, inépuisable, essaie tous les genres, se plie à tous les tons : elle passe, sans le moindre effort, de Virgile à La Fontaine, d'Horace à Camoëns, de Pope à Mme Deshoulières, et du Tasse..... mon Dieu, Messieurs, à mille sujets divers : harmonie, romance, mythologie, blason de la ville de Troyes, dissertation philosophique, réformation du calendrier, etc., car la muse de M. Sardin n'est pas exclusive et ne s'emporte pas à des hauteurs telles qu'elle perde de vue tout à fait les humbles vallées de la prose.

Mais ici, comme au Parnasse, au milieu de ces muses qui chantent, vient présider souvent un Apollon qui les inspire et dont la présence amie prête à vos réunions un charme particulier. Que ne peut, en effet, sur des esprits

sympathiques, l'étincelle désirée, l'étincelle électrique jaillissant d'un esprit supérieur?.... Cette bonne fortune qui vous est échue depuis quelques années et dont vous jouissez à vos séances de chaque mois, vous y attachez d'autant plus de prix que vous la savez plus rare, et qu'elle sera un jour un des plus beaux, un des plus doux souvenirs des annales de votre Compagnie. Vous permettrez donc, Messieurs, à ma vive reconnaissance de se joindre à la vôtre pour adresser devant cette grande assemblée, à notre Président d'honneur, qui devait être à notre tête ce soir, un remercîment plus solennel.

J'aimerais à poursuivre cette revue variée des fleurs charmantes dont est émaillé ce coin privilégié, cet *angulus* riant de votre domaine des lettres ; mais j'entends une voix grave me rappeler que j'ai encore un triste devoir à remplir.— Depuis bientôt cinq ans la mort ou l'absence ont fait dans vos rangs des vides dont le réglement m'oblige de réveiller ici le douloureux souvenir.

Ainsi, la mort vous a enlevé parmi vos membres résidants :

M. Louis Desguerrois ✻, docteur en médecine ;
M. Truchy de la Huproye, agriculteur ;
M. Carteron-Cortier, docteur-médecin ;
Et tout dernièrement M. Ferrand-Lamotte ✻, manufacturier.

Parmi vos membres honoraires :

M. Camusat-Busserolles, propriétaire ;
M. le marquis de Chavaudon ✻, agriculteur ;
M. Charles Doé ✻, ancien magistrat ;
Mgr Debellay ✻, archevêque d'Avignon ;
M. Fontaine-Gris ✻, manufacturier ;
M. Dublanc, économe de la pharmacie centrale, à Paris ;
M. Stourm ✻, sénateur ;
Et M. le baron Doyen ✻, sous-gouverneur de la Banque de France ;

Auxquels il faut ajouter sept membres associés et onze membres correspondants.

Pour réparer tant de pertes vous avez successivement fait entrer dans votre Société, comme membres résidants :

M. Emile Vaudé, artiste peintre ;

M. Ludovic Jully, professeur de rhétorique au Lycée ;

M. Quilliard ❊, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

M. Henry Blerzy, inspecteur des lignes télégraphiques ;

M. Camille Gey, pharmacien ;

M. Arsène Vauthier, docteur en médecine ;

M. Ambroise Drouot, agriculteur ;

M. Auguste Guichard, docteur-médecin ;

Et M. Henri Boulanger, architecte.

Comme membres d'honneur :

Mgr Ravinet ❊, évêque de Troyes,

Et M. le duc d'Albert de Luynes O. ❊, membre de l'Institut.

Comme membres honoraires :

M. Richaud, proviseur du Lycée de Cahors ;

M. Henri Drouët, actuellement conseiller de préfecture à Dijon ;

M. Emile Bouliot, professeur de physique ;

M. Uhrich O. ❊, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées ;

Et M. Auguste Truelle, maintenant receveur-payeur général à Foix ;

Auxquels il faut ajouter treize membres associés et vingt-quatre membres correspondants.

Tels sont, d'un côté, les justes, les dignes sujets des regrets de la Société, et de l'autre, les motifs de ses espérances. Chaque membre nouveau est pour elle, en effet, un fils adoptif, un fils choisi, appelé à la consoler de la perte d'un de ses aînés. Fatales à tout individu pris en particulier, puisqu'elles le détruisent en détail, les années restent impuissantes contre une association : elles la transfor-

ment sans cesse, il est vrai, mais c'est pour lui donner la figure et l'esprit de son temps, et par ce renouvellement successif, la maintenir dans une éternelle jeunesse. C'est par cette filiation indéfinie, du reste, qu'une Société est en possession de l'avenir et qu'elle arrive à mener à bien des œuvres impossibles à la faiblesse et à la courte durée de l'homme isolé. Les preuves de cette vérité abondent. — Je ne citerai qu'un exemple. Le Musée que vous avez fondé il y aura tantôt quarante ans, dont les riches collections peuvent exciter l'envie de la plupart des musées de province, ce Musée que vous pouvez montrer avec confiance aux savants eux-mêmes et qui a conquis toutes les sympathies de Troyes et du département, que serait-il aujourd'hui si, depuis son humble naissance, il n'eût senti à chaque instant la présence d'une action réglée, toujours la même, toujours patiente et vive tout à la fois, parce qu'elle puise sa sève et son principe à une source qui ne vieillit pas? Un homme seul, faible conséquemment, inégal, sujet à l'ennui et au découragement, variable dans ses humeurs et dans ses goûts, étroit et souvent exclusif dans ses idées, aurait il offert à la libéralité du Conseil général et du Conseil municipal, à l'intérêt, au zèle si bienveillant et si dévoué du premier magistrat du département et du premier magistrat de la ville, la sécurité, les garanties désirables? — Aurait-il pu inspirer à votre infatigable archiviste, M. Jules Ray, et à son ardent, à son savant auxiliaire, M. l'abbé Garnier, ce dévouement sans bornes au perfectionnement de l'œuvre? Et serait-il jamais parvenu, au prix même des plus grands efforts, à faire naître en chaque particulier, pour ainsi dire, de Troyes et du département, ce besoin, cette passion d'apporter sa pierre pour l'accroissement de l'édifice, passion qui au lieu de s'éteindre semble grandir à mesure qu'elle avance et se traduit par une abondance de dons vraiment merveilleuse?

Les Expositions, surtout celles qui concernent l'archéolo-

gie et les beaux-arts, — les Congrès, ces exhibitions d'un autre genre, cette autre mise en commun de sentiments et d'idées, — et ces Lectures du soir qui attirent la foule, n'ont-elles pas toujours trouvé aussi, au sein de votre Société, ou des précurseurs intelligents et empressés pour applanir le chemin et préparer le succès, ou pendant l'action, durant le feu du combat, des soldats éprouvés et inébranlables, et après la lutte, des preux modestes déposant le glaive de la parole pour devenir, à l'exemple de César, des historiens fidèles? — Le 31e volume de la collection des Congrès scientifiques de France, racontant les exploits de la session tenue à Troyes en 1864, ne le cède, je ne crains pas de le dire, désintéressé que je suis dans la question, ne le cède, tant s'en faut, à aucun des trente qui l'ont précédé, grâce à l'éminent Secrétaire général choisi dans vos rangs.

Ainsi partout, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, dans l'agriculture, vous tenez d'une main ferme le drapeau du progrès.

Les prix que vous allez décerner n'en sont-ils pas une preuve nouvelle?

Mais que fais-je, Messieurs? Ne semble-t-il pas que je veuille emboucher la trompette emphatique devant un auditoire dont la modestie est habituée à faire marcher le mérite sous la sauvegarde du silence?... à sonner la fanfare au sein d'une ville essentiellement calme, positive et vraie, — arrosée d'ailleurs par un fleuve dont les eaux tout unies et sans prétention n'ont aucune affinité avec les ondes sonores qui s'unissent bruyamment à la Dordogne et à la Gironde!! Ce serait m'engager évidemment dans une fausse route. Quel parti me reste-t-il donc à prendre? Un seul, je crois, — celui que conseille Virgile quand les prairies sont suffisamment arrosées, — c'est de fermer les canaux :

Claudite jam rivos..... Sat prata biberunt.

Troyes, le 12 mars 1867.

UNE ATTELÉE DE CHARRUE

PAR

M. DOSSEUR

MEMBRE RÉSIDANT.

I

Un beau mois de l'année, à Foicy, c'est Novembre.
Quand la feuille a quitté la branche, un fruit vermeil
Parfois reste au pommier, comme une boule d'ambre ;
On fait déjà du feu, le matin, dans sa chambre,
Et la cour, à midi, garde encor du soleil.

II

Fin de mai, la nature est dans sa robe neuve;
Elle porte, en août, son tablier tout plein
D'épis murs ; en janvier, c'est une dame veuve
Qui, par coquetterie, est contente qu'il pleuve;
Car la déesse est blonde et le noir lui va bien.

III

Mais, en grange, Novembre a des gerbes vermeilles;
Il conserve, au jardin, des parfums et des fleurs ;
Il a des chants d'oiseaux et des ailes d'abeilles,
Le dernier raisin mûr dans l'osier des corbeilles,
Le premier vin qui coule au muid des pressureurs.

IV

Les rôdeurs vont chercher, sur les bords des rivières,
Aux hameçons des nuits la pêche du matin ;
On entend sur les gués de joyeuses commères
Qui, le battoir en main, par familles entières,
Lavent leur linge sale.... et celui du voisin.

V

Mille bruits indistincts gargouillent dans l'espace;
Les plus doux sont au loin, les plus forts sont auprès.
La jument bat du pied, quand son charretier passe,
Et les chiens qu'on éveille aux fanfares de chasse
Tournent l'œil à la couple et le nez aux forêts.

VI

C'est l'heure d'atteler : — mets tes guêtres, Antoine,
Et pends l'étrille au clou. Claude, joûte tes bœufs :
Les hommes ont la soupe et les bêtes l'avoine;
Chevaux, palefreniers, tout est plein comme un moine,
Marche comme un distique, et s'en va deux à deux.

VII

S'en aller à charrue, est-ce assez de bien-être!
Respirer jusqu'au ventre et ne penser à rien
Qu'à toucher sa quinzaine et parler mal du maître!
Valet de ferme, ou de ville!... je voudrais être
Pendant quatre à cinq jours ou le vôtre... ou le mien.

VIII

Comme au plus petit mot j'exigerais mon gage!
Comme j'insinuerais aux bonnes du quartier
Que Madame et Monsieur sont trois dans leur ménage,
Ou quatre; et, quelle casse! et, quel fier gaspillage!
Quelle danse effrénée à l'anse du panier!

IX

Si quelqu'une de vous a besoin d'une bonne
Ou d'un de ces coquins rêvés par Beaumarchais,
Je suis libre ce soir; l'occasion est bonne;
Mes bureaux sont ouverts, à toute heure on s'abonne,
J'ai mon livret en règle et des papiers parfaits.

X

Je saurai, boutonné dans une ample lévite,
Plus roide qu'un consul. sur mon siége campé,
Mener Monsieur au cercle, et Madame en visite,
Et, pour faire valoir que sa main est petite,
L'appuyer sur la mienne en ouvrant le coupé.

XI

Je serais, à coup sûr, demain de la famille
Si je venais ici préparer les couverts;
Servir, au lieu de strophe, une fraiche coquille
De glace mélangée en framboise et vanille
Et vous verser du punch au rhum, et non des vers.

XII

Quel trésor vous auriez! Mais voyez le caprice;
Je pouvais arriver, je crois, sans grand souci
Chasseur chez un banquier, nègre chez une actrice;
Comme un autre venir d'Amiens pour être suisse;
J'aime mieux défricher ma luzerne, à Foicy.

XIII

L'histoire a ses leçons dans un couvent qui croule.
La charrue, en marchant, sur l'acier du versoir
Mêle des souvenirs et des débris en foule;
La pierre de l'idée a conservé le moule,
Et la brique ou la dalle usée au promenoir

XIV

Garde des faits anciens la légende et le titre,
Comme le marbre pris à l'autel qui n'est plus.
Là, sa crosse à la main et le front sous la mitre,
L'abbesse présidait les dames du Chapitre
Ou disait son rosaire au son de l'*Angelus*.

XV

Ici, la sœur-novice allait faire chapelle,
Prendre le voile blanc ou couper ses cheveux,
Et le frère-quêteur en traînant la semelle
Au seuil du monastère apportait son écuelle
Et l'aumône emplissait sa besace aux lépreux.

XVI

Plus loin, c'étaient le Jeûne assis au réfectoire,
Le Silence qui va par les cloitres obscurs.
L'esprit cénobitique a bâti l'oratoire,
Mis la prière aux pieds des crucifix d'ivoire
Et suspendu la haire et le silice aux murs.

XVII

Quels désespoirs d'amour! quels chagrins de familles!
Le pain quotidien était donc bien amer,
Que vous veniez ici, briser, oh! jeunes filles,
Votre pensée ardente aux barreaux de ces grilles?
De vos temps on n'allait donc pas aux bains de mer?

XVIII

On ne savait donc pas étudier ses rôles
De coquette, attacher un ruban Benoiton?
Galatée, aujourd'hui, ne court plus sous les saules;
Elle a sa manche au coude, et sa taille aux épaules,
Beaucoup de robe à queue.... et peu de passion.

XIX

Quand il faut discuter si la jupe est bien faite,
Demander si l'on est assez belle, au miroir,
Changer vingt fois sa mine et ses airs de conquête,
Et, crêper en chignon, à deux pieds de sa tête,
Les cheveux noirs ou blonds — qu'on fait semblant d'avoir,

XX

Pour que le cœur se vide et s'en aille en ruines,
Certe on n'a pas besoin d'entr'ouvrir, à minuit,
Son surplis et sa coule aux fouets des disciplines
Et sa lèvre au récit d'un psaume ou des matines.
On dort si bien, le jour, quand on danse, la nuit.

XXI

Mais je vous mène au bal et je suis dans l'ornière.
Allons, mes juments! hu, Bambine, hu Papillon!
J'oublie, à chaque instant, d'appuyer sur l'araire,
Et mon grain, trop coffré sur la bande de terre,
Va lever inégal ou pourrir au sillon.

XXII

En outre, ma lectrice accuse mes redites.
Madame, vous pouvez, pour vos pas nonchalants,
Choisir parmi mes prés semés de marguerites,
Et rêver là tout bas, les phrases inédites
Du poème éternel qu'on se chante à trente ans.

XXIII

Cette année il pleut tant, sur notre pauvre globe,
Qu'on trouve toujours bien, par les guérets mouillés,
Un peu d'eau, qu'au soleil, l'herbe haute dérobe;
Prétexte suffisant, pour montrer sous sa robe
Une bottine étroite et deux tout petits pieds.

XXIV

Rien ne peut faire obstacle à l'instinct qui vous guide.
Mais pour moi, charretier, le sort est moins heureux;
Je laboure, agissant, du curou, de la bride;
Sur l'épaule, en sautoir, j'ai mis mon semoir vide;
Il soufle un vent du nord à décorner des bœufs.

XXV

Puis, qu'au ciel passe un fil de la Vierge, une grue
Messagère d'hiver, que je trouve un caillou
Dans ma raie entr'ouverte, et que Bambine rue
Ou décroche ses traits, poésie et charrue
Tout chemine à la diable et va je ne sais où.

XXVI

Ajoutez que, suivant une folle tendance,
L'administration des haras nous a fait,
Depuis peu, des poulains qui tirent en cadence;
A tout coup de collier l'attelage entre en danse;
La verge est inutile; il nous faut un archet.

XXVII

A douze ans, les jockeys sont un fardeau qu'on pèse
Sur le dos du pur-sang entraîné par le prix.
On a cassé l'épaule à l'hercule Farnèse;
L'agriculture au trot, sur une selle anglaise,
A son carnet de poche ouvert pour les paris.

XXVIII

L'écurie est un jeu de cartes; l'or s'y jette.
Friches de Chantilly, près de Fontainebleau,
Table à whist, c'est tout comme; et, même l'étiquette
Veut qu'avant de sauter la haie ou la banquette,
Le gentleman s'habille... en valet de carreau.

XXIX

Tracez un labour en pointe, et soyez poète,
Avec des compagnons peu jaloux du travail,
Qui font la belle jambe et détournent la tête
Comme pour réclamer aux reines de la fête
Des bravos, des bouquets et des coups d'éventail!

XXX

J'aurais su, comme un autre, emmailloté d'emphase,
Maquiller ma pensée et lui faire un maintien;
Mais je laisse la peine aux sauteurs de la phrase
De mettre des fers neufs sous les pieds de Pégase;
Et, pourvu que mon vers soit un homme de bien,

XXXI

Qu'il marche, s'il lui plaît, aux sentiers de traverse.
Me voyez-vous, d'ailleurs, critique puritain,
Sur le chiendent du style allant traîner la herse?
Non! j'aime à semer dru ; tant pis si mon blé verse,
Les éplucheurs de mots vanneront le bon grain.

XXXII.

Heureux, auprès de l'âtre où la bûche pétille,
L'artiste aimé du ciel, le tranquille écrivain,
Qui d'un œil caressant suit sa femme ou sa fille,
Et peint d'après nature un bonheur de famille,
Son londrès à la lèvre et sa plume à la main!

XXXIII

Il peut lire la vie aux bons endroits du drame,
En arranger l'intrigue, en costumer l'acteur;
Coudre leur robe blanche aux virginités d'âme,
Ajouter une agrafe au corset de la femme,
Une épingle au fichu de l'innocence en fleur.

XXXIV

Il peut, si c'est son rêve, aller aux mascarades,
Mettre sa muse en rose et la conduire au bal;
Chanter sous les balcons des airs de sérénades,
Attacher son grelot au cou des cavalcades :
Tous les cieux sont ouverts au vol de l'idéal.

XXXV

Qu'il ait des plumes d'aigle ou de cygne à son aile
Parfois, à l'horizon, l'oiseau passe et s'en va;
Le chantre peut mourir, la voix est immortelle :
Si la muse se tait, peut-être couve-t-elle?
Son œuf est dans le nid, et l'aiglon éclora.

XXXVI

L'aiglon, c'est Lamartine à la lyre indécise,
Pleurant sa Julia, morte à Gethsemani;
Byron, les pieds glacés du froid de la Tamise,
S'en allant réclamer du soleil à Venise
Et des baisers au front de la Guiccioli.

XXXVII

C'est Musset, enfant blond de blonde poésie,
S'écriant à vingt ans : Vertu, tu n'es qu'un nom;
Cherchant, dans Paris morne, une place choisie
Auprès d'Alcibiade aux soupers d'Aspasie,
Aimant avec Phryné, pensant avec Platon.

XXXVIII

C'est Balzac, écrivant la Comédie humaine,
Et donnant à Grandet, Florine ou Bianchon,
Des vêtements bourgeois si vrais, qu'on voit à peine
Si les types qu'il fait agir et vivre en scène,
S'habillent au roman, pour entrer au salon.

XXXIX

C'est Jasmin, confiant aux plis des papillotes
Son patois inspiré; c'est Moreau, c'est Murger,
C'est Hugo sur la grève où la pieuvre a ses grottes
Et l'exil son pain noir, demandant à nos flottes
La France, et ses parfums aux vagues de la mer.

XL

Maître, reste à Jersey, ta gloire a charge d'âme;
Rêveur, suis ta pensée ou la mouette au vol.
Nos habits sont trop courts pour tes héros de drame,
Laisses Esmeralda rêver à Notre-Dame
Et dormir Marion, Ruy-Blas et dona Sol.

XLI

La mode est, de nos temps, pour le couplet obscène,
Pour la pose plastique, et Rachel reviendrait,
Qu'il nous faudrait la voir chanter la belle Hélène
Plutôt que d'exposer Andromaque à la scène,
Et des fureurs d'Oreste, au parterre on rirait.

XLII

Le chef-d'œuvre admiré, c'est *Bastien dans ses bottes* :
Et, quand la Thérésa suspend à l'Alcazar
Un public idolâtre aux perles de ses notes,
On met la *Femme à barbe* et *Vénus aux carottes*
Comme des astres d'or au firmament de l'art.

XLIII

O Muse, qui marchais sur des strophes alternes,
Quand Virgile à genoux laçait tes brodequins,
Et qui vas, aujourd'hui, par les carrefours ternes,
Fille sans nom, cherchant aux lueurs des lanternes
Si la police veille au coin de tes chemins.

XLIV

Quel Messie inconnu pourras-tu faire naître
Qui dise au mort Lazare : Allons, sors du tombeau !
Et, comme d'une verge, armé de l'hexamètre,
Dans l'Eglise livrée aux marchands, entre en maître,
Et rappelle la foule au sentiment du beau?

XLV

Quel fondeur inspiré pétrira dans la glaise
Un creuset assez large, un moule assez puissant,
Pour que le masque humain y refroidisse à l'aise,
Et qu'on puisse couler d'un jet dans la fournaise
Notre ouvrier moderne, à sa tâche, et vivant?

XLVI

Nouant la corde au cou de nos fausses idoles
Quelle main écrira son poème au Travail?
— Quand l'usine féconde élargit ses coupoles,
Suspend aux ateliers le gaz en girandoles,
Livre sa flotte aux mers et ses vagons au rail,

XLVII

Quand le génie humain cherche au ballon son aile,
Que Paris à New-York souhaite le bonsoir
Avec un télégramme, et mande la nouvelle
Comme on va, quand le vent a soufflé sa chandelle,
Au foyer du voisin rallumer son bougeoir.

XLVIII

Quand le commerce vogue et coule à pleines rives,
Viendra-t-il un penseur, démon ou demi-Dieu,
Qui guide notre marche à ses lumières vives
Et donne leur fanal à nos locomotives,
A ce siècle à vapeur sa poésie en feu?

XLIX

Mais voici du couvent la cloche qui m'appelle;
Le souper sur la table a son morceau de pain;
Bambine et Papillon demandent qu'on dételle.
J'ai pourtant plus d'un rêve encor dans la cervelle,
Mon champ n'est pas fini. — je reviendrai demain.

Foicy, le 12 mars 1867.

RAPPORT

SUR

LES MÉDAILLES ET LES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Depuis 1862 jusqu'en 1867

PAR

M. le Dr EUGÈNE BACQUIAS, Secrétaire-adjoint.



La Société Académique de l'Aube a pour but et pour objet principal (art. 1er de ses statuts) « d'éclairer, de favoriser » les progrès de l'agriculture et de l'industrie, d'encourager » et de développer le goût et l'étude des sciences, des arts et » des belles-lettres dans le département, en propageant les » découvertes et les inventions utiles, et en excitant l'émula- » tion par des distributions solennelles de prix et de primes » d'encouragement, de recueillir et de publier les matériaux » qui peuvent servir à l'histoire du pays. »

Le spirituel compte-rendu de M. Harmand, les vers pleins de verve et d'humour de M. Dosseur, les études remarquables dans des genres divers que vous allez entendre, les distinctions honorifiques, les récompenses accordées à plusieurs membres de la Compagnie par des Académies de province,

par le Ministre de l'Instruction publique, et par l'Institut, montrent avec quelle ardeur la Société s'efforce de remplir sa mission.

Les médailles qu'elle a décernées depuis sa dernière séance publique (juin 1862) dans les Comices agricoles, à l'Exposition d'apiculture et à l'Ecole de dessin, les prix qu'elle distribuera tout à l'heure, prouvent que si les travailleurs du département ont souvent répondu à son appel, elle n'a, de son côté, négligé aucune occasion de manifester l'intérêt qu'elle porte à toute œuvre utile.

Les progrès de l'agriculture sont et resteront l'objet de préoccupations spéciales : aussi la Société, considérant la *Revue Agricole de l'Aube* comme une œuvre désintéressée dont l'influence pouvait être avantageuse au pays, a témoigné ses sympathies pour cette publication par une allocation de 200 fr.

La Société Académique a mis à la disposition du Comice Agricole départemental cinq médailles d'or, qui ont été distribuées dans les cinq arrondissements à l'agriculteur dont l'exploitation est la mieux dirigée.

En 1862, la médaille a été donnée à M. Dosseur, propriétaire à Foicy : une distillerie d'alcool de betteraves, installée dans la ferme, fournissait une abondante nourriture à un nombreux troupeau de l'excellente race porcine Berschire. M. Dosseur, on le voit, s'est souvenu qu'Apollon était éleveur de bestiaux.

M. Herbo-Prévost, propriétaire à Éclance (arrondissement de Bar-sur-Aube), a obtenu la médaille en 1863 : cet intelligent agriculteur a importé dans notre pays les perfectionnements de la culture du département du Nord ; à côté de la distillerie, il a monté un teillage pour le lin.

En 1864, dans l'arrondissement de Nogent, c'est M. Combe qui fut lauréat : au clos de Mâcon (commune de Bouy-sur-Orvin), des bœufs de la meilleure provenance,

de magnifiques moutons, sont, chaque hiver, engraissés avec la pulpe d'une très-importante distillerie de betteraves.

La réputation du nombreux et excellent troupeau de métis-mérinos de M. Honnet-Chapplain, propriétaire à Saint-Parres-les-Vaudes, justifie la distinction dont on honora cet habile agriculteur en lui remettant, en 1865, la médaille destinée à l'arrondissement de Bar-sur-Seine.

La cinquième médaille n'a pas été accordée en 1866, les titres des candidats ayant été jugés insuffisants.

A l'occasion de l'intéressante exposition d'apiculture que nous avons tous vue dans les charmants jardins de la ville, à la fin de l'été dernier, la Société a donné cinq médailles d'argent et trois médailles de bronze.

Les médailles d'argent ont été accordées à MM. Deheurle (Victor), de Rosson, pour les intelligentes améliorations qu'il a introduites dans le matériel apicole; Petit-Boussard, de Pont-Sainte-Marie, pour une superbe collection de miels d'époques différentes; Royer, de Braux, pour plusieurs inventions utiles; Froideval, de La Motte, pour sa cire bien épurée et son plateau à entrée mobile qui permet d'agrandir et de rétrécir à volonté l'entrée de la ruche; Leclerc, de Bourdenay, pour divers essais ingénieux.

Une médaille de bronze a récompensé M. Chaumonnot, d'Orvilliers : il exposa des pots de miel surfin très-blanc. M. Colin, de Marcilly, a reçu la même récompense : de la cire bien épurée, du beau miel ordinaire, et un flacon d'eau-de-vie de miel dont le goût de cire est parfaitement dissimulé, recommandèrent cet apiculteur. Enfin, la troisième médaille de bronze a été accordée à M. Ludot, des Grandes-Chapelles, pour l'ensemble de son exposition.

J'ai hâte d'arriver aux encouragements donnés aux arts de goût et d'agrément, de tout temps si appréciés dans notre ville.

Un de nos membres correspondants, M. Rondot Saint-Cyr, a offert, pendant les années 1862 et 1863, à la Société Académique, une somme de 150 francs à répartir entre les élèves de l'École de dessin, fils d'artisans, qui se seraient le plus distingués par leur bonne conduite, leur application, leurs progrès et leur assiduité aux différents cours. En 1862, à la distribution des prix, trois livrets de caisse d'épargnes ont été donnés comme prime aux élèves Languillat (Auguste), Paulvé (Isidore) et Defrance (Eugène). En 1863, la première récompense a été obtenue par l'élève Bourgeois (Sévère), la deuxième par l'élève Moine (Jules), la troisième par l'élève Carré (Emile). Puisse M. Rondot Saint-Cyr trouver des imitateurs, le succès répondra bien vite à leur généreux appel, dit en terminant son rapport, l'artiste distingué qui dirige l'École de dessin !

La Société avait mis au concours un bas-relief représentant l'entrevue de Saint-Loup et d'Attila à la porte sud de la ville de Troyes. M. Bruyer, sculpteur à Paris, envoya un projet ; malgré le mérite incontestable de quelques parties, le projet ne parut pas à la Section des beaux-arts réunir toutes les conditions posées par la Société pour mériter le prix : une médaille de 200 francs récompensa les louables efforts de l'artiste.

Après avoir signalé les médailles décernées au nom de la Société, j'appelle bien vite les lauréats qui vont recevoir leurs primes dans cette solennité.

M. Abit-Dupont, blanchisseur à Troyes, a composé un engrais d'une puissance fertilisante toute exceptionnelle, par l'addition à ses fumiers des dissolutions alcalines qui ont servi au blanchissage des étoffes. Nous espérons que la médaille d'argent accordée à M. Abit-Dupont fixera l'attention des agriculteurs et des industriels sur une méthode qui

utilise, de la façon la plus heureuse, les énormes quantités d'eaux de lessives perdues chaque jour chez les blanchisseurs de tissus et de bonneterie.

Il appartenait à la Société, qui multiplie les récompenses en faveur des plantations d'arbres verts, de recommander, par un concours, la culture d'arbres fruitiers sur les montagnes et sur les plaines en friches. Plusieurs concurrents se sont fait inscrire.

M. Gustave Gayot, ancien avoué à Bar-sur Seine, après dix années de travaux persévérants et intelligents, est parvenu à créer sur une colline dénudée, inabordable au piéton le plus intrépide, tant les cailloux y étaient nombreux, un magnifique jardin émaillé de fleurs aux plus brillantes couleurs ; un verger qui produit des fruits savoureux, un excellent potager, une vigne plantée de pineau fin de Bourgogne et une forêt de sapins entourent la maison qu'embellit le pinceau d'un de nos artistes les plus aimés.

M. Gayot a été imité par tous ses voisins; c'est là, il se plaît à le dire, la plus précieuse récompense de ses labeurs. Tout autour de lui fleurs et fruits ont pris la place des ronces et des buissons d'épines.

La Société accorde à M. G. Gayot une médaille de vermeil du plus grand module.

Parmi les imitateurs de M. G. Gayot, M. Bouvin-Battier, propriétaire à Bar-sur-Seine, s'est signalé par les procédés économiques à l'aide desquels il métamorphosa une friche des plus abandonnées en un jardin fruitier en voie de production : il épierra le sol, planta de jeunes sujets de pépinière, les greffa, et obtint des arbres qui s'acclimatèrent facilement. Les pierrailles furent employées à entretenir la fraîcheur au pied des arbres.

La Société décerne à M. Bouvin-Battier une médaille de vermeil.

M. J. Dutailly, propriétaire aux Riceys, a substitué à des vignes épuisées des plantations d'asperges, de cassis et d'arbres fruitiers, et il a réussi aussi complètement que dans ses exploitations forestières, dont les produits ont été si remarqués dans les concours agricoles.

La Société accorde à M. Jules Dutailly une médaille de vermeil.

M. Gerdy, huissier aux Riceys, a planté, dans un champ livré à la vaine pâture, un clos d'arbres fruitiers aujourd'hui en plein rapport; les poiriers, pruniers et surtout les cerisiers et les pommiers, y poussent vigoureusement, y fructifient abondamment.

Une médaille d'argent est donnée à M. Gerdy.

M. Crétey, notaire à Chaource, a couvert d'arbres fruiiers et d'arbres à cidre les coteaux arides d'anciennes carrières ravinés par les eaux, où ne croissait pas le moindre brin d'herbe. S'il n'obtient pas un succès complet, du moins, en donnant l'impulsion, a-t-il bien mérité une médaille d'argent.

M. le Préfet de l'Aube, toujours disposé à encourager les entreprises d'utilité publique, a invité les communes à convertir leurs friches en vergers. La commune de Bouilly a répondu à cette invitation; bientôt elle récoltera de bons fruits de table et de pressoir sur la montagne des Essarts, où on ne rencontrait que bruyères et broussailles.

La Société est heureuse de donner à la commune de Bouilly un diplôme d'honneur, et une somme de 50 fr. qui sera consacrée à la plantation de nouveaux arbres fruitiers.

L'Académie de l'Aube, qui récompense volontiers toute culture qui développe une richesse nouvelle, accorde une médaille de vermeil à Mme Guzowska, propriétaire aux Riceys, pour ses plantations de houblon : dans des terrains bas, tourbeux, à proximité de forêts de sapins où se trouvent

les perches à houblon, Mme Guzowska a institué une houblonnière dont elle écoule très-facilement les produits.

Tandis que les savants recherchent les causes de la maladie des vers à soie qui amène dans le midi des pertes incalculables, M. le capitaine Jacquier voit, depuis plusieurs années, ses éducations de vers à soie couronnées de succès, ses graines recherchées par les éleveurs du Midi, achetées à des prix fort avantageux. Il doit, sans doute, ces heureux résultats au croisement avec la race japonaise, qui a régénéré l'ancien type.

On réussira souvent, en sériciculture, quand, sous un climat tempéré comme le nôtre, on se bornera à élever des sujets destinés à la reproduction et qu'on évitera leur agglomération dans un grand établissement.

Une médaille d'argent est la juste récompense des persévérants efforts de M. le capitaine Jacquier.

Avant de clore l'appel des récompenses, il me reste à proclamer le prix de statistique. Un seul mémoire a été présenté à ce concours permanent, c'est l'étude du canton de Ramerupt. L'auteur a accumulé, avec un zèle digne d'éloges, d'abondants documents, réuni une grande quantité de matériaux utiles, mais l'édifice n'est pas terminé, l'auteur le reconnaît avec une modestie qui l'honore; cependant, il s'est acquitté avec tant de dévouement de la part la plus pénible de l'entreprise, que la Société n'hésite pas à lui décerner la médaille d'or, prix du concours.

L'auteur de ces recherches laborieuses est M. Thévenot, vérificateur des poids et mesures, à Troyes.

Une voix plus autorisée que la mienne vous exposera les titres de M. Lebrun (Romain), à Ossey-les-Trois-Maisons, à une médaille d'or. M. Lebrun a eu la bonne fortune, bien rarement réservée aux inventeurs, d'être encouragé, sou-

tenu dans ses premiers essais, par un homme aussi éclairé que dévoué au bien public, et de rencontrer, pour réaliser sa découverte, un de nos plus ingénieux constructeurs-mécaniciens. Aujourd'hui il lui est donné d'être loué par le digne fils de l'homme distingué qui demanda pour Delarothière la médaille d'honneur, récompense tardive d'une vie de labeurs.

Troyes, le 12 mars 1867.

PROGRAMME

DES

PRIX MIS AU CONCOURS

PAR LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE

Prix à décerner en 1868.

1°. Une Médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur d'une *Pièce de vers* dont le sujet est laissé au choix des concurrents. — La pièce ne devra pas excéder 200 vers.

2°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Statistique de l'un des cantons du département de l'Aube.*

La Société invite les personnes qui voudront concourir pour ce dernier prix à consulter le 29e numéro de ses Mémoires (1er trimestre 1829), où elle a publié un projet de statistique et six grands tableaux présentant la nomenclature très-détaillée des diverses questions que la Société désire voir traiter dans un travail de ce genre. — La *Statistique du canton des Riceys*, par MM. Guenin et Alexandre Ray (2e semestre 1852 des Mémoires de la Société), pourra être consultée avec fruit. — Les concurrents devront s'abstenir de traiter la statistique des cantons de Marcilly-le-Hayer, de Nogent-sur-Seine, des Riceys, d'Aix-en-Othe, de Méry-sur-Seine et de Ramerupt. Ces six cantons ont déjà été le sujet de travaux couronnés par la Société.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le* 1er *février* 1868.

Prix à décerner en 1869.

Deux Médailles d'or, l'une de 200 francs, l'autre de 100 francs, seront décernées aux auteurs des meilleurs mémoires sur un *Sujet scientifique ou médical*, dont le choix est laissé aux concurrents.

La Société recommande cependant les sujets suivants :

1° Etudier l'influence de la localité sur les maladies en général, dans les cantons où règnent des fièvres intermittentes ;

2° Exposer des considérations sur le jaugeage des cours d'eau et leur régime dans le département de l'Aube ;

3° Etudier l'influence des professions sur la santé des artisans ;

4° Présenter une série d'observations météorologiques faites dans le département de l'Aube.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le 1er février* 1869.

Prix à décerner en 1870.

1°. Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Comment on pourrait exploiter le sol plus avantageusement que par la culture des céréales?* — L'auteur est invité à traiter cette question principalement au point de vue des terres fortes du département de l'Aube.

2°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Notice sur Philippe Thomassin*, graveur troyen.

Cette étude avait déjà été mise au concours, pour l'année 1864, avec une médaille de 100 francs. — En appelant de nouveau les concurrents, la Société a doublé la valeur

du prix, et a décidé que la récompense pourrait être également obtenue par l'auteur d'une *Notice sur tout autre artiste qui aurait illustré la ville de Troyes.*

L'auteur devra joindre aux détails biographiques une nomenclature, aussi complète que possible, et une appréciation critique des œuvres de l'artiste qu'il aura choisi pour sujet de son travail.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le* 1er *février* **1870.**

Prix à décerner en 1871.

1°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Etude historique sur les invasions des Normands* dans la Champagne méridionale.

2°. Une Médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur d'une *Géographie physique et historique du département de l'Aube.*

Cet ouvrage doit être précis, élémentaire et destiné à l'usage des écoles du département de l'Aube.

Les concurrents, pour ces deux prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, au Secrétariat de la Société Académique, rue Saint-Loup, n° 17, *au plus tard le* 1er *février* **1871.**

Indépendamment des prix sus-énoncés, la Société Académique de l'Aube décerne, tous les ans, des prix, des récompenses ou des encouragements dont le sujet n'est pas annoncé, et pour lesquels elle désire conserver son initiative.

CONDITIONS COMMUNES A CES CONCOURS

Les manuscrits devront être inédits ; ils porteront chacun une épigraphe ou devise qui *sera répétée dans et sur le billet cacheté* joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur. Celui-ci ne devra pas se faire connaître, *à peine d'être exclu du concours.*

Les concurrents sont prévenus que la Société *ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ;* mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

Troyes, le 1er mars 1867.

Le Président de la Société,

QUILLIARD.

L'Archiviste,

JULES RAY.

DELAROTHIÈRE

INVENTEUR

MÉCANICIEN A TROYES

ÉTUDE

SUR SES TRAVAUX, SES INVENTIONS ET SON INFLUENCE
SUR L'INDUSTRIE TROYENNE

Pendant sa vie et après sa mort

PAR

M. JULIEN GRÉAU

MEMBRE RÉSIDANT.

Il y a longtemps déjà, lorsque la Société Académique commençait à réunir les premiers éléments de notre Musée industriel, elle a classé, sous le sixième numéro de son conservatoire naissant, une machine de petit volume, simple dans ses combinaisons, et facile à manœuvrer.

L'invention de cet outil de modeste apparence a été et est encore pour notre département l'un des bienfaits les plus signalés qu'il ait jamais reçus. Destiné à une industrie répandue dans toute la France, mais qui était la principale ressource de nos contrées, il a servi, plus qu'aucun autre avant lui, à concentrer dans notre ville et ses alentours cette fabrication qui n'avait pas encore de centre bien reconnu par les consommateurs ; c'est maintenant un fait accompli,

notre cité est à présent la métropole incontestée du tricotage en France.

A l'occasion d'un appareil relatif à cette industrie et qui vient d'être communiqué à la Société, j'ai pensé qu'il serait bon de vous dire quelques mots de l'homme à qui notre pays doit l'éminent service que j'ai rappelé en commençant.

Quoique la mort ait fait depuis quelque temps, et tout récemment encore, des vides trop nombreux dans les rangs de notre Société, je pense que quelques-uns de nos collègue se souviennent encore de celui dont je voudrais reproduire quelques traits, tels que je les trouve gravés dans la mémoire de nos populations. Le temps rongeur n'a pas entamé son souvenir, et au contraire la sanction de l'expérience qui a passé, pendant bientôt un demi siècle, sur ses inventions, protège sa mémoire, comme ce vernis naturel dont le temps a recouvert les objets antiques, et qui assure ainsi leur transmission à la postérité en les rendant plus durables.

Joseph-Auguste Delarothière est né le 1er mars 1783, à Amiens, où son père, Louis Delarothière, Troyen d'origine, s'était marié avec une Picarde, pendant un séjour accidentel qu'il avait fait dans cette ville. Peu de temps après la naissance de cet enfant, son père revint avec lui, et d'autres enfants qu'il avait déjà, habiter Troyes, sa ville natale, où les autres membres de sa famille, qui était nombreuse, résidaient depuis près de trois siècles. J.-A. Delarothière ne devait plus la quitter, et il s'est toujours considéré comme Troyen.

Lorsque ceux d'entre nous qui lui ont survécu ont pu le connaître, il avait déjà dépassé la force de l'âge ; il était mince et de grande taille; sa tête était osseuse, son front saillant, ses cheveux gris et rares, l'œil brillant profondément enfoncé dans l'orbite. Sa face pâle et maigre, creusée par les veilles, semblait toujours réfléchir ; mais il ne dédaignait pas de se dérider à l'occasion, quoique rarement; une cicatrice

produite par une brûlure profonde qui, dans l'enfance, avait atteint sa joue gauche, augmentait encore la gravité de sa physionomie; c'était donc une austère figure, pleine de dignité naturelle; car ce qu'il avait acquis en connaissances morales et matérielles, il ne le devait qu'à lui seul.

Né dans une condition moyenne où, dans certaines circonstances, une existence facile aurait dû lui être assurée, il avait été élevé à l'école du malheur : il perdait son père lorsqu'il entrait à peine sur le seuil de la vie; il n'avait alors que dix ans, et presqu'en même temps il était rudement éprouvé par la Révolution qui engloutissait, sans en laisser surnager d'épaves, une fortune patrimoniale suffisante pour vivre honorablement, et qui mettait ainsi sans ressources sa mère chargée de six jeunes enfants. Dès l'enfance il s'était donc vu aux prises avec l'adversité, et ainsi, tout jeune, il apprenait par une dure expérience qu'il ne devait compter que sur ses bras et son intelligence pour avancer dans la vie : malheureusement il ne se sentait aucun goût pour les travaux manuels; aussi il accepta, il subit, plutôt qu'il ne le choisit, l'état de bonnetier qu'on lui fit apprendre.

Mais dès qu'il connut l'outil destiné à le faire vivre, il eut bientôt compris tout le parti qu'il en pouvait tirer, et il s'y attacha comme on se lie avec un ami qui est venu vous sortir d'un mauvais pas. L'esprit inventif dont il était doué, et qu'il ne soupçonnait pas, se révéla sous l'empire des circonstances, et au lieu de suivre la marche commune et de produire paisiblement ce que chacun savait faire, il s'exerça à produire des sortes de tricots nouvelles et variées, à faire ce qu'on appelle maintenant de la nouveauté; sortes éphémères parfois, mais lucratives parce qu'elles répondent aux besoins capricieux de la mode, et parce qu'il faut de l'imagination pour les concevoir et du goût pour les exécuter. Il réussit surtout dans le guilloché, genre en faveur à l'époque dont nous parlons et qui vient d'avoir une renaissance brillante dans ces derniers temps.

Aussi, jusqu'au temps de notre Delarothière, nul ne s'était identifié aussi bien que lui avec le métier à tricot; il en possédait si bien la structure, qu'il prétendait le modifier, l'améliorer, et que ses projets à ce sujet ont plus d'une fois suscité des doutes ironiques chez ses camarades qui regardaient, comme le dernier mot de la mécanique, le métier à tricot dont ils se servaient alors.

Et dans cette appréciation, ils n'avaient peut-être pas tout-à-fait tort ; car le métier à bas est d'invention déjà bien ancienne, et les mécaniciens modernes les plus habiles ne peuvent s'empêcher de reconnaître et lui rendent cette justice que, dès son origine, il avait été amené à un dégré de perfection suffisant pour qu'il répondît pendant longtemps aux besoins de la consommation, et qu'il ne fût ni utile, ni nécessaire de chercher à l'améliorer.

On en a jugé ainsi pendant trois siècles ; mais les choses allaient changer par la volonté intelligente de l'homme que je cherche à rappeler à vos souvenirs.

La première fois qu'il se manifesta d'une manière exceptionnelle, ce fut en 1828. Le Gouvernement désirait se pourvoir, dans les manufactures françaises, d'un tissu qui jusqu'alors s'était fabriqué exclusivement en Angleterre : des échantillons avaient été adressés aux chambres de commerce des départements manufacturiers, et avaient été soumis aux industriels compétents de ces localités ; le temps s'écoulait et depuis longtemps déjà les échantillons allaient du tisserand au bonnetier qui se les renvoyaient réciproquement sans qu'il apparût aucun résultat. Ce produit, en effet, dont l'aspect participe du tissu et du tricot, pouvait paraître étrange en 1828 : il ne faut pas le juger avec les connaissances actuelles. Un morceau de cette étoffe, qui paraissait alors si singulière, passa enfin sous les yeux de M. Delarothière. Dans la même journée il était parvenu à en exécuter à la main, sur son petit métier français, un carré de quelques centimètres ; et bientôt après il soumet-

tait au roi Charles X, passant à Troyes, la solution réussie du problème proposé par le ministre du commerce. Peu de mois après, M. Delarothière avait inventé un appareil, ou métier spécial à chaîne pour la fabrication rapide et économique du tricot en question, et au commencement de 1829, il prenait pour ce métier son premier brevet : quelques-uns de ces métiers fonctionnaient encore dernièrement dans une usine de Troyes, et ils avaient été si bien conditionnés, qu'un métier anglais importé en France, à peu près au même moment de l'invention, ne fonctionnait pas mieux et ne produisait pas un tricot plus beau que celui sorti d'un seul jet du cerveau de M. Delarothière.

Cependant il n'avait jamais voyagé, il n'avait pas suivi de cours de mécanique : il n'y en avait pas dans ce temps-là; il n'avait pas visité de grands établissements industriels, dont la vue suffit souvent pour dégager et développer les pensées latentes. Il trouvait dans sa tête les forces nécessaires pour suppléer à ce que chacun peut obtenir par l'instruction, lorsqu'on possède le temps et les moyens de puiser dans le grand réservoir où est accumulée l'expérience de ceux qui nous ont précédés, et tout obligé qu'il était de gagner chaque jour à la sueur de son front sa vie du lendemain, il marchait en avant, apportant à son siècle un contingent d'idées nouvelles et de solutions inconnues avant lui.

Sans le chercher, presque sans le savoir, il venait d'entrer dans cette grande classe des inventeurs dont les membres ont à supporter le plus souvent tant de souffrances, à subir tant de déboires; s'en est-il inquiété? je ne sais, mais ce qui est certain, c'est qu'il a marché d'un pas ferme et résolu.

Le 12 décembre 1834, il faisait breveter son invention capitale, celle de laquelle son nom ne saurait désormais être séparé : c'est la machine destinée à rapprocher, par des rétrécissements, deux parties d'une pièce de tricot sans faire de couture entre ces deux parties.

Cette machine avait pour résultat immédiat de supprimer

les coutures principales, souvent gênantes dans les pieds des bas et chaussettes et dans les bouts de doigts des gants.

Le succès de M. Delarothière avait montré que le métier de bonnetier n'était pas imperfectible ; à son exemple, de nombreux chercheurs entrèrent dans la carrière des améliorations et des découvertes. Je ne vous dirai pas ici le nombre de ceux qui l'ont parcourue avec succès ; ce sera l'objet d'un travail spécial pour lequel vous m'avez dernièrement donné des encouragements flatteurs.

Je constaterai seulement que la mécanique à diminuer de M. Delarothière est devenue d'un usage général et exclusif dans tous les pays où l'on fabrique des bas, des chaussettes et des gants. Tous les articles consommés en France et tous ceux de fabrication française qui sont exportés dans les contrées les plus lointaines du globe sont exécutés par son procédé.

Mais si le principe de la machine à diminuer est la création principale de M. Delarothière, il ne s'était pas endormi après l'avoir trouvé et il n'a pas cessé de l'améliorer. Six brevets de perfectionnement ou d'inventions nouvelles applicables à la même idée sont là pour l'attester. Il était de ces hommes qui ne disent jamais *exegi monumentum*, mon œuvre est parfaite.

Le 30 janvier 1839, il prenait un brevet pour un tricot à chaîne destiné à faire des pantalons, et dont le caractère particulier était d'être élastique seulement dans le sens de la longueur. Cette invention, peu applicable à l'industrie troyenne, a reçu un développement considérable dans les fabriques de draperie où elle a servi à produire de magnifiques étoffes.

Bientôt après, le 30 septembre de la même année 1839, il se faisait délivrer un nouveau brevet d'invention pour la fabrication d'un certain nombre d'articles destinés à l'habillement et qui, quoique proportionnés, paraissaient tout d'une pièce, les deux lisières se trouvant rapprochées et réunies

par un procédé ingénieux, comme s'ils étaient sans couture. Cette fabrication attira sur M. Delarothière l'attention du public commerçant, et son nom, déjà bien connu, se répandit partout. Il y eut alors comme un moment de halte dans ses inventions, quoiqu'il ne donnât pas de repos à ses idées; mais il fallait bien répondre aux demandes de produits que lui amenait cette dernière invention qui s'exploitait sous ses yeux dans sa maison, et il devait suffire en même temps à l'extension que prenaient ses machines à diminuer qui pénétraient de plus en plus chez tous les fabricants de bonneterie.

Le 3 octobre 1847, il sortit de ce repos plus apparent que réel, et se fit délivrer un brevet pour une combinaison du métier à chaîne avec le métier à cueillement. Ce procédé donne le moyen facile de produire des articles à carreaux, en losanges, en zigzag, etc., et peut se prêter à beaucoup d'applications commerciales : il fut loin cependant de recevoir l'extension dont il était susceptible, M. Delarothière ne l'ayant pas transmis à des mains étrangères et l'ayant conservé dans son atelier personnel, où sa santé qui s'affaiblissait rapidement ne lui permit pas de le faire valoir comme il eût été possible de le faire.

Une maladie de poitrine, dont il était affecté depuis longtemps, s'aggrava en 1847 et ne lui permit plus dès lors aucun travail actif et corporel. A partir de ce moment, la carrière industrielle de M. Delarothière est terminée ; mais elle a été bien remplie. Dans la période de 1828 à 1847, il a fait breveter cinq inventions importantes, améliorées, complétées par sept brevets de perfectionnement.

Et cependant un tel homme, connu seulement de ceux qui pratiquaient son industrie spéciale, restait ignoré du plus grand nombre, même au sein de la ville dont plus qu'aucun autre jusqu'à lui, il contribuait à améliorer le bien-être.

Lorsque sa machine à diminuer avait paru, quelques industriels de Troyes, qui avaient de suite compris sa portée et sa véritable valeur, cherchèrent à attirer l'attention de

l'Etat sur cet inventeur modeste; leurs efforts furent inutiles, le temps n'était pas favorable.

La Société Académique avait jugé l'invention autrement que le Gouvernement d'alors ; elle voyait M. Delarothière s'affaiblir et le moment fatal s'approcher où il viendrait à s'éteindre sans qu'on parût avoir fait attention à lui. Aussi, après bien des années d'attente, elle voulut suppléer autant qu'il était en elle à l'absence d'une récompense qu'elle aurait voulu voir descendre de plus haut. Sur la proposition d'un de vos membres les plus écoutés (1), vous avez décerné, en 1849, à M. Delarothière, une médaille d'or qui lui fut remise en séance publique le 10 décembre 1850.

Vous émettiez en même temps le vœu qu'une distinction plus éclatante, la croix de la Légion-d'Honnneur, fût bientôt la légitime reconnaissance des travaux de ce brave et infatigable pionnier de l'industrie.

Les vœux de la Société n'ont pas été exaucés.

M. Delarothière, malgré l'affaiblissement de ses forces et subissant l'inaction forcée à laquelle la maladie condamnait souvent son corps, ne se contentait pas d'assister au développement graduel de sa mécanique à diminuer ; son esprit était toujours resté lucide, et chaque fois que la maladie le lui permettait, il reprenait et poursuivait des recherches commencées depuis longtemps, souvent interrompues et auxquelles la mort vint mettre fin le 8 janvier 1854. Il n'avait pas 71 ans accomplis (2).

---

(1) M. Gréau aîné, père de l'auteur. (Voir les Mémoires de la Société, année 1850, tome II, 2e série, pages 234 et suivantes.

(2) Cependant, M. Delarothière n'était pas tellement absorbé par son travail manuel et par ses idées d'inventions, qu'il ne crût pas utile et nécessaire de prendre quelques loisirs pour donner du repos à son corps et du calme à son cerveau : il partageait ces moments de diversion entre la musique et la littérature française ; Molière était son auteur favori, celui auquel il revenait le plus souvent.

Porté vers la musique par instinct, il était devenu bon exécutant, sans maîtres, par sa persévérance et sa volonté, et il réussissait à se

Ses dernières pensées ont été pour ses machines ; car au moment suprême où il allait quitter sa fille, depuis longtemps sa seule compagne, confidente de ses déceptions et de ses espérances, il lui exprimait le regret de n'avoir pu terminer un appareil qu'il avait commencé et qui était destiné pour piquer des dessins à jours.

Aurai-je réussi à retracer convenablement le souvenir de cet ouvrier sage et laborieux, de ce penseur réfléchi, de cet homme doué d'une patience inaltérable pour rechercher le but qu'il s'était proposé ? J'en appelle à ceux d'entre vous qui l'ont connu. Mais avant de terminer, je viens vous demander de le nommer encore une fois comme on l'appelait généralement alors, le père Delarothière. C'était certainement sans méchanceté que beaucoup de ses concitoyens le désignaient par cette appellation familière. Mais si, de la part de quelques-uns, elle a été empreinte d'une certaine nuance d'ironie envers le vieux, l'infatigable chercheur, je dis hautement que ceux-là ont eu tort, et je leur demanderai qui mieux que lui a, de son temps et de nos jours, mérité le nom de père de la cité.

Je sais qu'il ne s'est pas manifesté par une de ces explosions soudaines qui étonnent et surprennent, qui enlèvent les cœurs et les admirations, parce qu'elles sont grandes autant qu'inattendues. Mais il n'en a pas moins réalisé ce qu'en mécanique on appelle l'effet utile, et cet effet a été considérable ; car il a donné à l'industrie de nos contrées une impulsion puissante, non seulement par ses inventions, par l'une d'elles surtout dont l'action bienfaisante domine toutes les autres et se renouvelle chaque jour ; mais encore en montrant, à ceux qui venaient après lui, ce qu'on pou-

---

servir avec une égale aptitude des instruments à vent et des instruments à cordes. La musique de chambre surtout lui plaisait, et plusieurs de nos concitoyens ont gardé le souvenir de concerts intimes dans lesquels il faisait sa partie avec de respectables personnes qui vivent encore parmi nous.

vait faire dans la voie où il était entré le premier. Et c'est surtout sur ce côté de l'influence de M. Delarothière que j'attire votre attention. Aussi je vous demanderai de me permettre de développer un peu ces dernières expressions.

Avant M. Delarothière, il y avait ici des ouvriers plus ou moins habiles. Depuis lui, depuis quelques années surtout, notre ville a vu s'épanouir dans son sein une brillante pléiade d'ingénieurs dont l'éclat va en s'augmentant chaque jour.

Sous ce rapport, nous n'avons rien à envier aux localités les plus renommées, les plus avancées dans les arts industriels; notre ville tient bien sa place, grâce à eux, et la prochaine exposition en donnera des preuves éclatantes (1).

Pourquoi dois-je taire aujourd'hui les noms de ces hommes aussi modestes que laborieux? Ils appartiennent à la cité qu'ils honorent par leurs talents, et je serai heureux si je puis un jour rendre un légitime hommage à leurs travaux dont le mérite rejaillit sur le pays entier. Ces noms ne sont pas circonscrits dans la contrée; ils sont connus au loin, peut-être mieux qu'autour de vous : de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Prusse, de la Russie, de l'Amérique, on est venu trouver ceux qui les portent, et le monde entier entretient des relations avec eux.

Mais n'est-ce pas le père Delarothière qui a été leur inspirateur, leur initiateur? N'est-ce pas lui qui a planté les premiers jalons sur cette route où plusieurs d'entre eux, ses disciples, peut-être sans le savoir, ont fourni et fournissent encore une si brillante carrière?

Et notez bien ceci : pour terminer, pour achever la confection de ces monceaux de bas, de chaussettes, de gants, qui se fabriquent si bien et si vivement sur les ingénieuses

---

(1) Trois distinctions d'un ordre des plus élevés : *trois médailles d'or* décernées par le Jury international de l'Exposition universelle à des constructeurs de la ville de Troyes, ont confirmé l'exactitude des prévisions de l'auteur.

machines qui ont vu le jour, depuis quelques années, il n'y a qu'un seul procédé : le procédé Delarothière.

Notez encore cet autre fait, car il est capital et caractéristique ; c'est à l'aide du procédé Delarothière que nos négociants ont attaqué et sapé les industries anglaise et saxonne. C'est à l'aide de ce procédé qu'ils ont implanté les produits troyens au Brésil et aux Etats-Unis. C'est à l'aide de ce procédé seul qu'ils sont en voie de les faire accepter dans l'univers entier où, il y a peu d'années encore, on ne voulait rien accepter d'origine française.

Qui pourrait dire combien de millions représentent ces inventions et ces services ?

Aussi voudrais-je voir la statue de Delarothière, coulée en bronze comme celle de Jacquart à Lyon, s'élever sur la place publique en face de la halle aux marchandises où chaque année des milliers d'étrangers viennent rendre hommage aux mérites de son invention et payer, à notre contrée, un tribut volontaire et lucratif (1).

Car, ne doit-on pas honorer surtout ces personnalités d'élite sur lesquelles Dieu semble avoir versé une portion de sa puissance créatrice, puisqu'en leur permettant de saisir quelque grande loi de la nature ou d'appliquer quelque règle de la science, il les met à même de lancer dans la circulation des richesses qui n'existaient pas avant eux et qui deviennent un véritable capital au moyen duquel s'accroissent le bien-être et les jouissances des populations ? Les artistes, peintres et sculpteurs, comme les inventeurs industriels, comme les écrivains, remplissent à cet égard la même fonction économique. Les Van-Eyk et Rembrandt, le Vinci et Raphaël, Michel-Ange et Jean de Bologne ont créé

---

(1) Après cette lecture, quelques honorables personnes de Troyes et du département de l'Aube, adoptant le projet qui vient d'être énoncé, ont manifesté l'intention de se réunir pour aviser aux moyens de le mettre à exécution, et plusieurs souscriptions notables ont été immédiatement offertes.

des valeurs, qui, pour chacun d'eux, peuvent se chiffrer par plusieurs millions; ils y sont parvenus à l'aide de quelques panneaux de bois, de quelques mètres de toile, de quelques blocs de pierre ou de marbre, de quelques masses informes de métal dont la valeur était à peu près nulle, avant de passer par leurs mains.

Mais certains inventeurs ont aussi, dans leur sphère, réalisé des résultats immenses : il suffira de nommer Papin, avec sa marmite à vapeur; Thomas Highs avec sa petite Jenny et son Throstle; Volta, avec ses disques de zinc; Sauvage, avec son hélice. J'y joindrai sans hésiter le père Delarothière, avec sa petite mécanique, parce qu'il est du nombre de ceux qui ont, par leurs modestes procédés, opéré la renovation complète du monde industriel, au grand profit de l'humanité toute entière; de ceux qui ont fait surgir bien des richesses inconnues jusqu'alors, absolument comme s'ils eussent retiré du fond de la terre des diamants ou des métaux précieux, et qui ont ainsi transformé en pays riches des pays pauvres avant eux.

M. Delarothière avait peu survécu à votre récompense, et quoique son invention principale se soit propagée de son vivant, il a été privé d'assister au développement considérable qu'elle a reçu depuis et qui sans doute aurait pu lui procurer une aisance qu'il a peu connue et surtout une satisfaction morale qu'il préférait encore. Vous aviez prévu ce développement, et vous disiez, dans votre rapport de 1850, qu'à l'avenir un métier, dépourvu de l'appareil Delarothière, serait regardé comme incomplet. Les évènements vous ont bientôt donné raison, et je puis ajouter un renseignement que j'ai recueilli ces jours derniers; c'est que la génération actuelle des ouvriers bonnetiers a peine à penser que leur métier ait jamais fonctionné sans cet organe, et qu'elle se refuse à croire qu'on ait jamais pu faire des bas convenables avant son invention.

Ce qui a surtout nécessité la propagation des machines

Delarothière, c'est l'extension du nombre des métiers circulaires qui, depuis quelques années, ont pris une place considérable dans les moyens de production.

Ces appareils, vous le savez, produisent très rapidement et très économiquement des quantités importantes de marchandises. Mais ces produits manquent de proportions, c'est-à-dire de ces formes terminales élégantes, qui, sur le métier rectiligne, s'obtiennent de prime abord et qui sont en rapport avec les parties du corps qu'elles sont appelées à vêtir.

A l'aide de combinaisons plus ou moins ingénieuses, on était bien parvenu à éviter ou à pallier quelques-uns des inconvénients résultant de cette absence immédiate de proportions ; mais on n'y avait pas réussi pour la terminaison des bouts de pieds des bas et chaussettes dont la production, pour ces deux seuls genres, se chiffre annuellement par millions de francs.

Il fallait absolument transférer, sur des métiers rectilignes, pourvus de l'appareil Delarothière, tous les bas et les chaussettes qu'on voulait terminer convenablement, et les choses se sont ainsi passées jusqu'à la fin de 1866.

Pour qu'il en fût autrement, il aurait fallu rendre applicable au métier circulaire l'appareil rectiligne de M. Delarothière, ce qui ne pouvait se faire sans convertir le mouvement rectiligne en mouvement circulaire; opération des plus délicates pour qui connaît les machines dont il s'agit, et la précision indispensable pour faire concorder pendant des mouvements très rapides des appareils concentriques, munis d'organes d'une excessive délicatesse et indépendants les uns des autres, excepté à certains moments précis.

Ce problème vient d'être résolu par M. Romain Lebrun, fabricant de tricots circulaires à Ossey-les-Trois-Maisons, canton de Romilly-sur-Seine. M. Lebrun a courbé la machine Delarothière selon les formes du métier circulaire ; il

a heureusement combiné ensemble les deux appareils, et quoiqu'il n'ait fait qu'une application nouvelle d'un procédé déjà connu, cette application est si complète, elle vient si à propos satisfaire à des nécessités actuelles et urgentes de la consommation, qu'elle s'élève presque à la hauteur d'une invention.

En effet, la production par les appareils circulaires a, depuis quelque temps, suivi une progression tellement croissante que les machines actuelles à diminuer ne sont ni en assez grand nombre ni assez rapides pour suivre la production. Il était devenu indispensable de découvrir un moyen plus prompt pour exécuter les façons complémentaires, sous peine de se voir dans la dure nécessité de maintenir la production dans des limites plus restreintes; car on ne pouvait pas songer à la multiplication indéfinie des machines Delarothière; non seulement on se serait trouvé en face d'une pénurie d'ouvriers suffisamment exercés; mais bien plus, l'absence absolue de bras supplémentaires n'aurait pas permis d'y songer, quand même on aurait voulu former de nouveaux élèves.

Les dispositions mécaniques de M. Lebrun viennent remédier à cet état de choses. Sa machine fait bien la maille; elle ne fournit pas de lisières; mais les produits à bas prix, à la confection desquels elle est destinée, n'en ont pas besoin; par contre, elle possède, à un dégré des plus satisfaisants, la vitesse, qui était la qualité la plus désirable et dont la conséquence est la possibilité de produire à des prix réduits et inférieurs à ceux des machines à lisière, tout en fournissant à l'ouvrier un salaire proportionnellement plus rémunérateur.

Ces résultats ne pouvaient échapper aux regards clairvoyants du membre du Conseil Général, surveillant naturel des intérêts de son canton (1); mais, quoique les appréciant à leur juste valeur, il n'a pas voulu se fier seulement à son

(1) M. le marquis de Chambon.

sentiment personnel, et pour éviter à son client de se livrer aux entraînements d'un enthousiasme irréfléchi, qui sont souvent la cause d'amères déceptions, il a engagé M. Lebrun à soumettre ses procédés à un examen spécial, avant de les livrer à la publicité.

M. Lebrun, présenté chez moi par M. de Chambon, a voulu invoquer ma longue pratique et connaître mon opinion ; contre mon gré, je suis ainsi obligé de parler ici de moi-même.

Le premier, je crois, dans notre ville, j'ai reçu les confidences de M. Lebrun, et, lorsqu'avec une confiance qui m'honore, il me communiquait ses plans, et qu'il développait devant moi les moyens d'action de sa machine, il n'avait encore pris aucune des mesures de sûreté commandées par la prudence la plus vulgaire.

Je fus bientôt à même de reconnaître que M. Lebrun était sur la voie d'un succès certain ; et après l'avoir engagé à se mettre en règle au plus vite avec la loi sur les brevets, j'eus la satisfaction d'applaudir à un perfectionnement dont la vulgarisation devait profiter à toute notre contrée.

Alors, l'honorable représentant du canton de Romilly, pour faciliter à son jeune client le premier accès, toujours épineux, de la publicité, et d'acccord avec une pensée que j'ai, à ce moment, manifestée à plusieurs de nos collègues, jugea opportun de signaler à la Société Académique de l'Aube les travaux de M. Lebrun, et, sans perdre de temps, il appela l'attention de notre Compagnie sur les résultats obtenus par cet intelligent industriel.

La Société, dont le concours a toujours été acquis à tout ce qui est bon et utile, ne pouvait manquer de s'associer à la demande d'examen qui lui était adressée et qui paraissait digne de tout son intérêt : elle a nommé une Commission (1)

(1) Cette Commission était composée de MM. Quilliard, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Blerzy, inspecteur des lignes télégraphiques; Julien Gréau, ancien manufacturier.

qui a étudié à fond la machine au double point de vue théorique et pratique, qui s'est enquise de ses résultats économiques et commerciaux; puis sur la proposition conforme de sa Commission, la Société a décidé qu'elle décernait à M. Romain Lebrun, pour le récompenser de ses travaux et l'engager à persévérer dans ses recherches, *une médaille d'or*, qui va lui être remise devant l'honorable assemblée, dont la présence à cette séance solennelle accroît beaucoup la valeur des prix distribués par notre Société.

Troyes, 12 mars 1867.

POÉSIES

Par M. SOULARY, Membre correspondant.



A M. LE Dr F. MONIN

EN RECEVANT SON TRAITÉ SUR L'ABEILLE



Ami, bien qu'assoupie, elle respire encor
La fille aux reins ailés qui meurt faute d'espace.
Elle boudait les cieux ; mais une abeille passe,
Et d'un bond la voilà qui reprend son essor.

La ruche a mille échos de Virgile et d'Horace,
Le poète est d'instinct pasteur des mouches d'or ;
Leur murmure est musique, il en retient l'accord ;
Leur forme est élégance, il en garde la grâce.

Aimons la douce avette, et comme elle, volons
Ni trop haut ni trop bas, des coteaux aux vallons,
Parmi les sucs divins et les clartés sereines,

Cependant qu'alourdi par l'élytre exécré,
Le béat escarbot, stercoraire sacré,
Fouille en ses jeux la fange et les *odeurs* malsaines.



LES SCRUPULES DE LA MORT

Enfant mal accueilli comme un fardeau qui gêne :
« O madame la Mort, disais-je, à mon secours ! »
Mais elle : — « Cher baby, j'aime à trancher des jours
» Pleins d'azur; j'attendrai que le ciel t'en amène. »

A vingt ans, rebuté par la beauté hautaine :
« Cette fois, c'en est fait, criais-je à l'autre, accours ! »
Mais elle : — « J'ai souci des cœurs pris à leur chaîne;
» J'attendrai que tu sois aimé de tes amours. »

Plus tard, nouveaux appels, (— je débutais poète ;)
Mais elle : — « Je fais cas d'un laurier sur la tête;
« J'attendrai qu'on t'imprime et que tes vers soient lus. »

Aujourd'hui, las de tout, je l'implore, mais elle :
« Ton âme est préparée à l'heure solennelle ;
« J'attendrai pour venir que tu n'y songes plus. »

ON A SES PAUVRES

L'hiver est venu. La vendange
Dort son saoul dans le cuvier plein,
Et les énormes sacs de grain
Font fléchir le sol de la grange.

Le maître va, vient, range;
Il ne vit jamais pareil gain ;
« Mais, dit-il, Dieu sait bien qu'on mange,
» Et qu'on fait sa part au prochain. »

Un rouge-gorge à voix fluette,
Frère-quêteur du rien qu'on jette,
Chantait sur l'auvent du fournil.

— « Sans ces pillards, j'aurais peut-être
» Un sac de plus! » dit le gros maître
Qui l'abat d'un coup de fusil.



ODI PROFANUM VULGUS



Dites-moi, je vous prie, où se porte la foule,
Le bazar où se voit la grande nouveauté,
Le théâtre où le drame en faveur se déroule;
Vous y courez? Merci, je vais d'autre côté.

Dans le total humain réfractaire unité
Je cède en protestant au nombre qui me foule;
Sous la coulée ardente, impatient du moule
Ainsi gronde au creuset un métal révolté.

Dites-moi, je vous prie, où nul être ne passe,
Où tout manque, et le jour, et le bruit, et l'espace.
Vous l'ignorez? C'est bien; j'irai donc en ce lieu.

Qu'il soit morne désert, chaos nu, nuit profonde,
J'y mettrai du soleil, des voix, et tout un monde;
Car je sais la magie, et mon maître fut Dieu.



A QUOI BON?

Certain jour de Toussaint que le temps était gris,
Comme au bruit des clochers j'entrouvrais ma fenêtre,
La folle du logis dans ma chambre pénètre,
Et, me sautant au cou : — « Je suis en veine, écris ! »

— Va-t'en !
— Tu n'es pas gai, sais-tu?
— Non !
— Je m'en ris ;
Tu vas être charmant tout-à-l'heure.
— Peut-être !
— J'ai là du neuf ! sujets rageurs, sujets fleuris...,
— Remporte !
— Ingrât ! sans moi, qui donc t'eût fait connaître?

— Bah !
— J'en puis inspirer d'autres à ton défaut.
— A ton aise.
— Autrefois, tu le prenais moins haut.
— J'eus tort.
— Tu me nommais sacerdoce.
— Oh ! du style.

— Tu vieillis.
— Je le sais.
— Crains l'oubli.
— Je le veux !
— L'art est un or trouvé qu'on doit à ses neveux.
— Sottise et vanité ! laisse-moi donc tranquille !

DAME LA PAIX

RÉCIT FAMILIER

I

A l'époque où le soin de surveiller sa terre
Fait les loisirs d'Horace au magistrat austère ;
Où le soleil tardif, en humeur de chômer,
Délivre son permis de chasse au sagittaire,
Avec le droit de s'enrhumer ;

J'y grimpais quelquefois par la *sente à la chèvre,*
Mon fusil sous le bras, dérangeant quelque lièvre
Que j'aurais tué net, s'il se fût tenu coi,
Ou faisant envoler d'un massif de genièvre
Un perdreau moins surpris que moi.

Bien avant qu'apparût entre les deux grands frênes,
Au détour du lavoir bordé de marjolaines,
Le toit déclive, accent jeté sur l'horizon,
Une rumeur, pareille au bruit des mers prochaines,
M'annonçait de loin la maison.

Car la maison couvait la tempête infinie.
La fermière en était l'irritable génie;
Elle parlait si haut! (pardon, je me trompais),
Elle criait si fort! — Aussi, par ironie
L'appelait-on *dame la Paix*.

Par elle, tout bougeait, grouillait, faisait merveille.
Si la poule au perchoir, comme au jardin l'abeille,
Si la vache à l'étable, au bercail le mouton,
Gloussait, bêlait, bramait et bourdonnait, l'oreille
Devinait qui donnait le ton.

Au fond, (— le dehors ment, et le fond seul importe)
C'était un brave cœur servi d'une voix forte,
Et le cœur pour la voix vous demandait pardon,

Quand, de l'air dont une autre eût dit : « passez la porte! »
Elle vous criait : « Entrez donc! »

Entrait-on? l'ouragan traversait le ménage;
Le sarment crépitait, la poële faisait rage;
L'étain sonnant, les plats tintant sur le dressoir,
Rendaient à leur manière un bruyant témoignage
De son zèle à vous recevoir.

La ferme entre ses mains prospérait, comme on pense,
Accueillante aux profits, serrée à la dépense,
Elle était le pivot qui faisait tout mouvoir;
Au besoin châtiment, à propos récompense,
C'était le *Janus* du devoir.

C'était *Argus* aussi. Double-vue aggravante
Des larcins qu'on commet, des ruses qu'on invente,
Ce dragon vigilant ne laissait approcher
Ni les jolis garçons de sa jeune servante,
Ni les frelons de son rucher.

Bref, c'était ce qu'on nomme une femme-maîtresse.
Le pied toujours levé, la langue allant sans cesse,
Elle distribuait, un œil ouvert sur tous,
Aux bêtes la provende, aux marmots la caresse,
Les bourrades à son époux.

Et l'époux résigné marchait, sans plus de cure
De ces assauts qu'un bœuf n'en a d'une piqûre;
Il disait en riant : « le calme est au plus fort;
» Notre femme est pareille au griffon de la cure :
» Parce qu'il jappe, il croit qu'il mord. »

Advint que l'homme un jour fut pris de maladie.
Alors eut lieu le drame avec la comédie;
Elle chercha querelle à Dieu, l'interpella,
Cria tant et si haut, que la mort assourdie
Rit, fut vaincue, et s'en alla.

II

Dame *la Paix* n'est plus. Un jour de cet automne,
La chasse m'y portant, je monte, et je m'étonne
De ne pas voir le pâtre aux champs, l'homme au labour,

La servante au lavoir, le chien au seuil, personne
Vers le fenil ni sous le four.

Dans la cour grande ouverte, à terre, éparpillées
En désordre, gisaient des javelles souillées,
L'auge n'avait pas d'eau, la crèche était sans foin ;
Coûtre émoussé, râteaux édentés, faulx rouillées
Se cachaient, honteux, dans un coin.

Quelques poules sans coq disputaient d'une paille,
Un bœuf maigre aiguisait sa corne à la muraille,
Un âne en liberté se demandait conseil,
L'abeille, sans abri qu'un chaume qui s'éraille,
Se traînait mourante au soleil.

Le désarroi régnait partout. Les plates-bandes
Du jardin s'effaçaient sous les herbes gourmandes,
L'ortie envahissait les ceps et les fraisiers,
Et la ronce courait, de ses folles guirlandes
Etrangler jasmins et rosiers.

Il faisait peine à voir le logis, à cette heure !
Où tout riait jadis la pierre même pleure,
Et l'âme de la morte en fuit de toute part,
Comme une ruche à miel où plus rien ne demeure
Dès que la reine-abeille part.

J'ai su que l'homme, atteint d'un ennui lamentable,
Du cabaret voisin ne quitte plus la table;
Le fils aîné braconne et tourne au garnement;
Les champs restent en friche, et la fille d'étable
Vient d'accoucher sans sacrement.

Lyon, le 10 février 1867.

LA JEUNESSE

DE

PIERRE MIGNARD

PAR

M. LE BRUN-DALBANNE

MEMBRE RÉSIDANT

Il existe à Troyes plusieurs tableaux, très-remarquables, de Pierre Mignard. Leur vue, et plus encore leur étude, nous a déterminé à entreprendre un ouvrage d'une certaine étendue sur Pierre Mignard, sa famille et ses œuvres. La variété qu'exige un recueil de la nature de celui de la Société Académique de l'Aube ne nous permettant pas de publier tout notre travail, nous en détachons le passage concernant la jeunesse de Pierre Mignard.

I

Nous ne saurions avoir la prétention de faire la biographie de Pierre Mignard à propos de quelques-uns de ses tableaux. N'a-t-elle pas été faite déjà par l'abbé de Monville, l'académicien Lépicié, le comte de Caylus et notre illustre ami Charles Blanc, de manière à nous ôter toute envie de la recommencer? Et cependant il nous faudra bien, dans le

cours de ce travail, toucher à plusieurs dates, rectifier quelques erreurs, compléter des points demeurés incertains ou obscurs, soit parce que de Monville, qui aurait dû être le mieux informé des biographes, puisqu'il écrivait sous la dictée de la comtesse de Feuquières, a voulu laisser dans l'ombre certaines parties de la vie de Mignard, soit parce que Catherine Mignard ignorait plusieurs détails dont la révélation ne s'est faite que plus tard. Au surplus, le principal défaut de la *vie de Pierre Mignard,* par de Monville, c'est que presque aucune date ne s'y rencontre, et que, pour inspirer toute créance, il aurait fallu que ce « monument élevé par les soins de la fille du premier peintre du Roi, comme une dernière marque de sa piété, de son respect et de sa tendre reconnaissance pour son illustre père (1), » ne commençât pas par une fable sur la noblesse de son origine et par une erreur de date aussi capitale que celle de sa naissance.

Pierre Mignard est né à Troyes à la fin de l'année 1612, et non en 1610, comme l'a dit le premier l'abbé de Monville et comme depuis on l'a répété et imprimé partout d'après lui. Cette date erronée de 1610, nous la trouvons même dans le livret du Musée du Louvre ; encore que Pierre Mignard, par une coquetterie de vieillard et d'artiste, ait pris soin de préciser l'année de sa naissance, en inscrivant son âge en même temps que son nom sur plusieurs de ses tableaux. Ainsi la *Sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur* (n° 354 du Musée du Louvre) est signée *P. Mignard, pinxit anno* 1691, *ætatis suæ* 79 ; les deux tableaux représentant *la Foi* et *l'Espérance* (nos 355, 356) portent au bas: *P. Mignard, pinxit* 1692, *ætatis suæ* 80 ; enfin le dernier ouvrage de Mignard, *Saint Luc peignant la Vierge* (n° 353), est signé à gauche : *P. Mignard, pinxit* 1695, *ætatis* 83,

---

(1) De Monville. La vie de Pierre Mignard, p. 190.

ce qui donne invariablement l'année 1612 pour date de sa naissance. Et si l'on pouvait admettre que, comme dans son tableau de *Jésus sur le chemin du Calvaire* (n° 350 du même musée), qui est signé sur une pierre : *P. Mignard, pinxit Parisiis* 1684, *ætatis suæ* 73, Mignard a pu quelquefois se tromper (puisque, étant né en 1612, il n'était en 1684 âgé que de 72 ans), toute incertitude doit cesser devant son acte de naissance, dont voici la teneur :

« Paroisse de Saint-Jean-au-Marché, de Troyes. Du 17 novembre 1612. Pierre, fils de Pierre Mignart et de Marie Galois, sa femme, fut baptisé. Parrains : Pierre Félix et Pierre Boilletot; Claude, fils de Claude Everseau. Marraine : Marie, fille de François Perrelle. »

Quelle était la profession du père de Pierre Mignard? Son acte de naissance ne l'indique pas. Etait-il cet officier qui s'était distingué, suivant l'abbé de Monville, par une fidélité inviolable pour nos rois durant les troubles de la Ligue, et avait-il dû à un bon mot du Béarnais de pouvoir changer son nom de Pierre More en celui de Pierre Mignard? Il y a longtemps que Grosley (1), Lépicié et Mariette ont fait justice de cette anecdote romanesque, sans doute venue en droite ligne de ces bords fameux auprès desquels écrivait de Monville, qui était chanoine de Bordeaux; à moins qu'elle n'ait été imaginée par Catherine Mignard elle-même, afin de rendre le *lion passant sur champ d'azur*, de ses armes, *au chef cousu de gueules chargé de trois feuilles de trèfle*, plus digne du *lion rampant au lambel à trois pendants d'argent* des Feuquières. Ce qui demeure certain, c'est que, si le père de Mignard avait eu à Troyes une position sociale un peu élevée, ou même s'il y avait exercé une profession libérale, elle eût été énoncée dans les actes de naissance de ses enfants. Or il y est invariablement nommé Pierre Mignard, sans aucune qualification. Nous sommes donc autorisé à

(1) GROSLEY. Mém. sur les Troyens célèbres, t. II, p. 158.

croire qu'il ne devait pas avoir pignon sur rue, d'autant que nous le trouvons changeant souvent de domicile. Ainsi, en 1591, il a un premier enfant, Anne, qui est baptisée à Saint-Jean-au-Marché le 31 juillet 1591. Il va habiter le centre de la ville, et Nicole, sa seconde fille, est baptisée à Saint-Jacques-aux-Nonnains, le 23 décembre 1599. Puis il revient dans son ancien quartier; et Pierre, son premier fils, mort vraisemblablement en bas âge, est baptisé à Saint-Jean, le 22 juillet 1603. Il prend un logement dans la partie ouest de la ville; et Nicolas, qui fut depuis Mignard d'Avignon, est baptisé le 7 février 1606, à Sainte-Madeleine. Il quitte encore ce quartier et se dirige cette fois à l'extrémité opposée de la ville. Jean est baptisé à Saint-Nizier le 24 janvier 1610, et son acte de baptême nous apprend qu'à cette époque son père habitait la rue du Fort-Bouy, dans laquelle se trouvait un four banal, probablement celui de l'évêque, seigneur du lieu. Enfin Pierre, son dernier enfant, fut baptisé, ainsi que nous l'avons dit, à Saint-Jean, le 17 novembre 1612. Ces nombreuses migrations n'indiquent pas, il faut en convenir, une bien grande consistance de position, et il n'y avait guère qu'un homme d'une médiocre fortune qui pût changer aussi facilement de demeure.

Toutefois, si nous ne savons rien de la profession du père de Pierre Mignard, nous connaissons celle de son grand-père, qui se nommait Pantaléon Mignard. Grosley avait eu le bonheur de recueillir une note manuscrite de la fin du XVIᵉ siècle ainsi conçue :

« La ligue commencée, la ville de Troyes se déclare pour les princes. *Pantaléon Mignard, marchand armurier,* avait cinq garçons, à savoir : Pantaléon, l'aisné, Odoard, Jean, *Pierre* et Nicolas. Par la ligue de M. de Vaubecourt qui entroit dans Troyes, la nuict, fait prendre le parti du roy à Odoard; Jean et Pierre, Pantaléon et Nicolas toujours ligueurs. Lorsque le cardinal de Guise se présenta pour en-

trer à Troyes par la porte de Cronceaulx, Jean Mignard et Pierre, Pantaléon et Nicolas toujours ligueurs. »

Or il paraît que Pantaléon Mignard, le marchand armurier, avait épousé Odette Véron, fille d'un simple chapelier. Ils avaient eu neuf enfants, six garçons et trois filles. On ne sait pas au juste quelle fut la profession de ces six fils, quoiqu'il semble résulter de la note que nous venons de citer que quelques-uns suivirent la carrière des armes et furent soldats de la Ligue. Quant aux filles, l'une d'entre elles, Claude Mignard, épousa François Pérelle, qui fut orfèvre; et Catherine Mignard se maria à Maistre Jacques Camusat, qui était couvreur.

Anne Mignard, sœur aînée de notre Pierre Mignard, avait épousé un marchand nommé François Bernard, dont elle eut quatre fils.

Jean Mignard, fils de Pantaléon II, et en cette qualité cousin germain de nos deux peintres, était joueur d'instruments.

Enfin deux des fils de ce Jean Mignard étaient postérieurement à 1650, l'un joueur d'instruments comme son père, et l'autre maître à danser.

Et Grosley ajoute : « J'ai vu éteindre la branche des Mignard, qui étaient demeurés à Troyes, dans un maître à danser dont la fille avait épousé un Villain de la même profession, et dont les enfants ont fait valoir leurs droits à l'opulente succession ouverte par le décès de la marquise de Feuquières. Cette branche vouée aux arts d'agrément a donné à Troyes des luthiers, etc. Mignard, ce célèbre danseur, sauteur et voltigeur que l'Europe vit avec admiration il y a trente ans, était d'une branche collatérale (1). »

Il faut en convenir, un armurier et un chapelier pour aïeuls, un couvreur pour oncle, un marchand pour beau-frère, des joueurs d'instruments, des maîtres à danser et un

(1) Grosley. Œuvres inéd., t. II, p. 159.

danseur même pour cousins, tout cela ne constituait pas cette noble origine et cette illustre lignée que la comtesse de Feuquières aurait voulu se donner, mais n'en rendait que plus glorieuse la situation que Pierre Mignard s'était faite par son travail et ses talents. Après tout, l'ami du Poussin, de François Flamand, de Dufresnoy, de Chapelle, de Boileau, de Racine, de Lafontaine, de Molière et de toutes ces spirituelles et charmantes femmes qui se réunissaient rue des Tournelles, dans le salon de Mlle de Lenclos, et qui s'appelaient elles-mêmes les *oiseaux des Tournelles* (1), par opposition aux *précieuses de l'hôtel de Rambouillet,* que cette vierge folle de Ninon avait surnommées les *jansénistes de l'amour*, le premier peintre du roi, auquel Louis XIV conférait des titres de noblesse en 1687, qu'aurait-il valu de plus s'il eût compté parmi ses ancêtres quelques hobereaux de province, *gentilshommes à lièvre*, comme on les nommait alors, guindés sur leurs titres et entêtés de leurs quartiers? Est-ce qu'il n'est pas préférable de dater de soi-même et d'être le premier auteur de l'illustration de sa famille?

Il paraît du reste que Marie Gallois, mère de Pierre Mignard, était sœur, belle-sœur et nièce d'orfèvres; que Pierre Félix, un de ses parrains, était gendre d'un orfèvre et peut-être orfèvre lui-même; que Pierre Boilletot faisait une certaine figure à Troyes, puisque nous voyons un de ses descendants devenir officier de la compagnie des arquebusiers de Troyes (2). Toutes ces relations de la famille de Mignard n'indiquent-elles pas que Pantaléon Mignard, l'armurier, avait dû diriger quelques-uns de ses enfants vers

---

(1) Je ne suis pas oiseau des champs,
Mais je suis oiseau des Tournelles, etc.,

a dit Charleval, seigneur de Ris, dans un madrigal resté célèbre. Voir ses œuvres publiées en 1759.

(2) Finot. Les archers, les arbalétriers, et les arquebusiers de Troyes, p. 35.

l'orfévrerie, ce qui avait développé le goût des arts chez Nicolas et Pierre Mignard, et nous trouvons pour ainsi dire la preuve de cette supposition dans ce fait qu'en l'an IX on donnait à Troyes le nom de Mignard à l'ancienne rue de l'Orfévrerie, parce que la tradition indiquait que c'était dans une maison de cette rue que Pierre Mignard était né.

II

Nous ne saurions nous étendre longuement sur les commencements de Pierre Mignard. Son père l'avait d'abord destiné à la médecine ; « mais lorsque Pierre Mignard, dit d'Argenville, accompagnait le médecin chez qui il était placé, au lieu de l'écouter, il dessinait les attitudes des malades et de ceux qui les servaient. » C'était là, il faut en convenir, un assez plaisant élève, et son maître pouvait bien n'être pas satisfait, lorsque le soir, en consultant son livre d'ordonnances, il n'y trouvait que des croquis et des bambochades. Est-ce que la vocation n'a pas de ces attraits irrésistibles ? *Pierre* voyait son frère *Nicolas* dessiner et peindre ; et, en dépit des remontrances, tandis qu'on le croyait absorbé par *les Pronostics* ou *les Aphorismes* d'Hippocrate, c'était le médecin avec sa mine doctorale, sa femme, ses enfants et jusqu'à ses domestiques, saisis sur le vif, qui sortaient de la retraite et de la longue étude du jeune Mignard. Comment après cela espérer qu'il pût jamais devenir médecin ?

Son père ne résista plus. « Il n'eût tenu qu'à Pierre Mignard, dit le comte de Caylus, d'avoir des maîtres dans le lieu de sa naissance et de suivre en cela l'exemple de son frère ; mais peut-être celui-ci ne s'en était pas assez bien trouvé et qu'il lui conseilla de s'adresser tout d'un coup à un habile homme. En effet, tout dépend de la première éducation, elle influe sur tout le reste de la vie, et les artistes conservent toujours

les impressions qu'ont faites sur eux les manières qui ont été l'objet de leurs premières études. » Mignard ne balança pas à suivre le conseil de son frère. Il apprit qu'il trouverait à Bourges, dans le peintre Jehan Boucher, un guide assuré; et de concert avec sa famille, il alla le chercher.

Il n'y a guère eu en France de province qui n'ait eu ses peintres et son école d'artistes. Troyes avait eu les siens. Bourges et le Berri n'avaient pas eu seulement d'admirables peintres verriers et d'étonnants tailleurs d'images, qui ont fait de la cathédrale de Saint-Etienne une des merveilles de la France, ils avaient Jehan Boucher, qui, né à Bourges le 20 août 1568, avait grandi au milieu des guerres civiles et religieuses qui ensanglantaient alors la France. C'était un maître peintre que ce Jehan Boucher, qui ne se contentait pas de faire de la peinture religieuse et des portraits que nous essayerons de caractériser, mais qui exécutait encore des armoiries, des devises et des toiles peintes pour les entrées des princes. Il dressait mieux qu'homme de France des théâtres où S. M. le roi pouvait se reposer et recevoir les harangues des maires et échevins à genoux devant lui. Il savait très bien peindre la figure du roi armé à l'antique, et une mer au milieu de laquelle était la France revêtue d'habits semés de fleurs de lys d'or, en un char de déesse tiré par des dauphins; élever un temple avec un beau portail à la corinthienne, surmonté de la figure du dieu Janus à triple face, et à côté la France richement parée, en une chaire, accoudée sur l'un de ses bras et dormant, et vis-à-vis d'elle Mgr le dauphin, aussi en une chaire, qui d'une main tenait la clef du temple fermé, et de l'autre une branche d'olivier autour de laquelle étaient ces mots : *Tempestate quiesce composita*. Il inventait des machines pour descendre l'enfant qui devait présenter à Sa Majesté *un berger représentant au vif le visage du roi, la hollette à la main, avec chien et moutons, le tout d'argent vermeil doré*, afin que personne, à cause du

mérite de la matière, ne pût se méprendre sur une aussi saisissante allégorie.

Il commandait enfin à une armée de peintres et d'artistes, et quand ils ne suffisaient pas, il en envoyait quérir jusqu'à Saint-Amand, à Dun-le-Roi, à Issoudun et même à Troyes. C'est sans doute par Nicolas Bonvallot, Veure, Hesnault, Edme Chevillot, François Coillebault, etc. qui étaient partis de Troyes en 1622, pour travailler sous ses ordres aux préparatifs de l'entrée de Louis XIII à Bourges, que la famille de Mignard avait dû de connaître un si grand maître.

Il y avait deux ans déjà que tous ces brillants et ingénieux travaux en l'honneur du roi de France étaient repliés sans pouvoir être oubliés, trois ans que Jehan Boucher était revenu de son second voyage en Italie, lorsqu'un jour de l'année 1624, il vit arriver seul dans son école un frêle enfant de douze ans qui venait de loin lui demander les secrets de son art et de sa réputation. Jehan Boucher l'interrogea; il apprit de lui qu'il était né à Troyes, en Champagne, qu'il se nommait Pierre Mignard, et que sa famille, qui n'était pas riche, fondait sur lui quelque espérance de gloire et d'avenir. Boucher l'accueillit avec bonté, sans se douter que, lui, qui allait devenir son maître, recevrait un jour de cet enfant cette demi-auréole qui est comme le rayonnement des grands hommes sur tous ceux qui les ont approchés et se sont trouvés mêlés à leur vie. Il le mit de suite à l'œuvre, mais il ne tarda pas à juger qu'avec ses étonnantes dispositions, le jeune Mignard n'aurait pas longtemps à apprendre auprès de lui.

Jehan Boucher, ainsi que nous l'avons dit, avait fait plusieurs voyages en Italie afin d'y étudier les maîtres dont la renommée avait franchi les Alpes. Les avait-il goûtés ou seulement compris? Le doute est bien permis lorsqu'on voit que sa manière n'en avait été nullement ébranlée. En reprenant à son retour sa palette et ses pinceaux, il était paisiblement retourné à ces régions moyennes et tempérées

d'où étaient sortis les premiers peintres de l'école française, et il avait continué à s'attarder dans les procédés des miniaturistes et des peintres verriers. C'est qu'en effet les artistes français, au moment où ils allaient abandonner les peintures murales et les vitraux des églises (qui n'étaient que les expressions différentes d'un même art et des miniatures agrandies), avaient balancé entre le spiritualisme des Allemands et l'idéalisme des Italiens. Leur instinct leur disait bien que le mouvement du XVI[e] siècle devait nécessairement aboutir à la rénovation de l'art. Mais entre le mysticisme mêlé de naturalisme des maîtres du Nord, qui avaient trouvé leur souveraine personnification dans Albert Durer, et les peintures savantes et compliquées des écoles d'Italie, nos artistes avaient hésité. L'art gothique et les sombres visions de la Germanie ne les attiraient pas ; et, d'autre part, le haut style, les colorations vigoureuses des Italiens, qui confondaient dans l'harmonie de l'ensemble ou effaçaient sans pitié l'expression de la physionomie humaine, leur idéal à eux, leur sembleiant dépasser le but. En reproduisant des personnages, c'étaient surtout des âmes que nos vieux maîtres voulaient peindre. L'action pour eux devait toujours être subordonnée à l'idée, et le faire ingénu des peintres verriers suffisait à leur ambition et semblait mieux s'adapter à la modération de leur génie. Ils y trouvaient l'avantage d'écrire plus clairement leur pensée et les tonalités contrastées, les procédés sommaires des Jean Cousin, des Pinaigrier, des Linard Gonthier, leur paraissaient les sommets de l'art. Ils s'appliquèrent donc à transporter sur la toile la vigueur intensive des vitraux, en laissant aux figures ces tons adoucis, cette pâleur mate qui permettaient d'exprimer les mouvements de l'âme et le jeu des physionomies en des linéaments imperceptibles et délicats. Pierre Mignard retrouvait chez Jehan Boucher ce qu'il avait laissé dans sa ville natale, un dessin naïf et parfois timoré, une couleur passant sans transition de l'éclat des vêtements à la tranquil-

lité des carnations, de paisibles figures agenouillées comme des donateurs au bas de leurs verrières, de l'onction et de sérénités célestes dans les traits, qui étaient ses qualités distinctives et la dominante de son talent; aussi comprit-il bientôt qu'il apprendrait peu de chose dans une école qu'il avait pour ainsi dire pressentie et devancée. En entendant parler à son maître de l'Italie, il soupçonna que c'était là qu'il devait aller chercher son brevet de maîtrise. Il lui demanda timidement par quel chemin il pourrait s'y rendre. Jean Boucher lui apprit qu'il n'était pas besoin d'aller si loin, que les grands maîtres italiens avaient émigré en France et qu'il les trouverait tous à Fontainebleau. Une année à peine depuis son arrivée à Bourges, Pierre Mignard faisait ses adieux à son maître, et après s'être arrêté quelque temps à Troyes, il partit pour Fontainebleau.

III

Les Italiens que Mignard trouva à Fontainebleau n'étaient pas ceux qu'il était venu chercher et qui convenaient le mieux à ses confuses aspirations, et pourquoi ne le dirions-nous pas, à son tempérament d'artiste. Il avait le goût inné de la noblesse et de la correction du dessin, le sentiment instinctif de la couleur et il rencontra là pour modèles, d'abord les peintures du Rosso, plus remarquables par leur sauvage énergie que par la science des lignes et les embellissements du coloris. Le Rosso avait voulu adapter des formes rebondies jusqu'à l'exagération à des attaches et à des extrémités très-amincies, ce qui donnait à ses figures une grâce étrange et factice, tout à fait en dehors des lois de la nature. Il croyait ainsi continuer l'œuvre de Michel-Ange. Mais là où ce fier génie avait eu des accents passionnés et voulus, une expression hautaine, exaltée jusqu'aux dernières limites du possible, le Rosso, qui s'épuisait malgré les dan-

gers à le suivre dans sa voie solitaire, n'avait trouvé que des lignes capricieuses, des poses tourmentées jusqu'à l'incorrection, la singularité enfin au lieu de la sublime originalité du grand maître de Florence. Le Rosso d'ailleurs tenait à ne pas suivre les sentiers battus et son erreur avait été de croire que sa mission consistait surtout à infuser dans les veines de ces Français trop assagis et trop tempérés un peu de la fougue et des audaces du sang italien. Aussi n'avait-il pas craint de tourner le dos à toutes les traditions et de chercher à étonner plutôt qu'à plaire. Ainsi, le Sanzio avait peint la Transfiguration, et l'on sait toute la noblesse et l'élévation de cette peinture qui fut le chant du cygne. Le Rosso, lui aussi, voulut faire une transfiguration, mais il remplaça au premier plan les apôtres par une troupe de Bohémiens aux vêtements sordides et dépenaillés, afin de rajeunir, croyait-il, le thème usé de l'Evangile. De même à Fontainebleau, dans la galerie des fêtes, il peignit des enchevêtrements de guirlandes et de volutes, de fleurs et de figures tellement compliqués, qu'il dut faire plier l'exactitude du dessin aux fantaisies de son imagination et subordonner même la couleur aux nécessités de la décoration par lui rêvée. Les peintures du Rosso surprirent donc Mignard plus qu'elles ne l'attirèrent. Il trouva en lui un maître varié, inattendu, fertile en expédients, inventif à l'excès ; mais il comprit plus tard, lorsqu'il eut connu l'Italie, que le Rosso, qui avait été mandé en France pour donner le ton à une école qui s'alanguissait dans les imitations du passé, avait malheureusement manqué des deux qualités les plus essentielles à un chef d'école, la correction du dessin, la science profonde du coloris.

Le Primatice, dont il vit aussi à Fontainebleau les peintures, était un maître plus séduisant, mais aussi plus dangereux. L'un des premiers élèves de Jules Romain, qui l'avait envoyé à sa place, il n'avait retenu des enseignements du maître qu'un goût immodéré pour la nouveauté, une cer-

taine grâce attirante et l'ambition, comme le Rosso de réaliser une alliance impossible entre des formes très-pleines et très-fines tout à la fois.

Il faut cependant en convenir, le Primatice avait mieux gardé les traits distinctifs de la race. Ainsi, ses figures sont dessinées avec élégance, et l'arrangement de ses tableaux décèle la liberté du trait et l'aisance du pinceau. Malheureusement ils sentent la recherche et il leur manque la sérénité des lignes, la tranquillité de l'expression et je ne sais quelles grâces ingénues et naïves qui sont le charme des artistes italiens de la belle époque. Aussi Mignard s'aperçut-il bien vite que dans les ouvrages du Primatice l'apparat de la composition ne servait qu'à masquer la futilité de la pensée et qu'ils avaient été trouvés pour ainsi dire au bout du pinceau, au gré de l'inspiration de l'heure présente. Le Primatice, en effet, travaillait le plus souvent sans modèles et demandait à la prestesse d'un pinceau rompu à toutes les habiletés de traduire instantanément ses conceptions d'artiste. C'est ce qui explique pourquoi le naturel est absent de ses œuvres, qui semblent plutôt des défis jetés à la nature que son image ennoblie. Est-ce donc un maître, dans la véritable acception du mot, qu'un artiste chez lequel la manière remplace le style, l'improvisation l'étude sérieuse, l'entrain de la brosse les combinaisons de la pensée? Il faudrait avoir son imagination pour imiter un pareil prodigue et se sentir en fonds comme lui pour jeter ses richesses par la fenêtre lorsqu'on est de belle humeur!

Ici encore Mignard regarda plus qu'il n'apprit. Il avait rêvé l'Italie et il se trouvait que ses rêves étaient au-dessus des réalités qu'il avait sous les yeux. Etait-ce donc l'art italien que cette inépuisable fantaisie, que ces romanesques compositions dans lesquelles le dessin et la couleur enivrés se précipitaient comme en des bacchanales?

François I[er] avait eu une heureuse inspiration en demandant à l'Italie ses grands maîtres pour régénérer l'école

française. Malheureusement Léonard de Vinci était arrivé sur le tard, Andrea del Sarto n'avait fait que traverser la France, Jules Romain n'avait pas voulu quitter ses travaux, et Rosso et le Primatice, qui étaient venus à leur place, n'étaient que la monnaie de ces grands hommes. Comment auraient-ils eu la puissance d'imprimer à nos artistes l'élan et l'inspiration qui leur manquaient? Il n'y a que le génie qui s'impose; quant au talent, on le coudoie trop librement pour accepter ses leçons.

Il est un maître cependant que Mignard, pendant qu'il était à Fontainebleau, étudia avec une certaine attention : c'est Martin Fréminet, de son temps aussi célèbre qu'il est oublié aujourd'hui. Admirateur passionné de l'école Florentine et particulièrement de Michel-Ange, Martin Fréminet, pendant son séjour en Itale, avait copié et appris par cœur les sombres et terribles figures qui s'agitent et se tordent dans toutes les postures soit dans le *Jugement dernier*, soit autour des sibylles et des prophètes de la Sixtine. Il crut qu'une pareille étude lui donnerait mieux que la nature la science du dessin, et il y façonna si bien sa main que lorsqu'il revint en France, on fut émerveillé de la facilité de son pinceau à représenter toutes les attitudes, du feu de sa composition, du mouvement qu'il savait donner à tous ses personnages. On le proclama le plus habile homme de l'époque; et, après l'avoir fait nommer *maistre-peinctre de sa majesté le Roi*, le surintendant des bâtiments royaux le chargea de continuer les décorations de Fontainebleau. Il peignit donc la chapelle, et y représenta la chute des anges rebelles; Noé faisant entrer sa famille dans l'arche; l'annonciation et peut-être un baptême du Christ, sur lequel nous aurons à revenir à propos du tableau de Mignard reproduisant le même sujet.

L'étude de ces maîtres, poursuivie pendant deux années, ne fut cependant pas inutile à Mignard. Il apprit du Rosso comment il faut faire plier son dessin aux nécessités des

cadres imposés; de Primatice, la manière d'allier l'élégance à la fantaisie, et de Martin Fréminet, le jeu des muscles, la liberté des mouvements, le jet des draperies.

Enfin il y avait à Fontainebleau, ce qui valut mieux à Mignard, tout un monde de statues, de bas-reliefs, de vases et de bronzes antiques. Ce fut une véritable initiation pour lui. Dans sa soif du beau, il les copia tous. Aussi plus tard nous le verrons se ressouvenir, et refléter dans ses œuvres cette mâle beauté, cette simplicité de lignes, ce profond sentiment de la vie qui étincellent dans les œuvres de l'antiquité. Peut-on les étudier sans être grandis par elles, et si Poussin est devenu le grand Poussin, et s'il est demeuré la gloire de l'école française, n'est-ce pas parce qu'il a vécu plus qu'aucun autre en communication intime avec les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome?

IV

Après deux ans passés à Fontainebleau, Mignard revint à Troyes cherchant toujours sa voie plus qu'il ne l'avait trouvée. Nicolas de l'Hospital, maréchal de Vitry, demandait un peintre pour sa chapelle de Coubert : on lui présenta le jeune Mignard, et il fut si charmé de son esprit et de sa manière de peindre, qu'il voulut l'emmener à Paris pour le faire entrer dans l'atelier de Simon Vouet. C'était alors le peintre à la mode, qui réunissait tous les genres de succès : influence, renommée, brillant cortège d'élèves et d'admirateurs. N'était-il pas considéré comme le rénovateur de l'art français, et sans lui comment aurait-on jamais eu l'idée de la peinture et du *grand goût* des Italiens? La postérité, plus sévère, a bien rabattu de l'enthousiasme et des éloges des contemporains de Simon Vouet, et elle a trouvé que la meilleure part de son illustration et pour ainsi dire son unique gloire fut de former des élèves qui ont été plus habiles

et devinrent plus célèbres que lui. Mignard trouva donc dans son atelier Charles Le Brun, Eustache Lesueur, Tortebat, Michel Dorigny, Dufresnoy, Ninet de Lestaing et beaucoup d'autres; car chacun aspirait à devenir son élève. Il se façonna si rapidement à la manière du maître et sut si bien s'approprier « cette façon de peindre abondante et facile, où se trouvaient fondus et mariés avec une certaine fraîcheur les différents styles dont l'Italie était alors si fière (1) » que bientôt Simon Vouet n'hésita plus à mettre son nom sur des pages entières dues au pinceau de son élève. Lorsqu'il n'eut plus rien à lui enseigner, Simon Vouet voulut se l'attacher d'une manière durable en lui donnant sa fille aînée en mariage; mais soit qu'elle ne plût pas à Mignard, soit plutôt que son cœur fût pris ailleurs, l'élève éluda l'offre brillante du maître, et moins d'une année après il partait pour cette Italie qu'il avait tant rêvée et il arrivait à Rome vers la fin de 1635.

Nous ne le suivrons pas dans cette ville, car nous n'avons rien appris de son séjour en Italie qui ne soit depuis longtemps connu. Hélas! qu'il avait eu raison dans sa longue aspiration vers la patrie des divins chefs-d'œuvre, puisqu'il lui fallut se débarrasser de tout le bagage de connaissances si laborieusement amassé en France, et changer sa manière de peindre en une autre plus conforme au grand art qu'il avait sous les yeux. La lutte fut âpre, elle fut longue et il n'employa pas moins de douze années à ce dur travail. Il lui fallut pour ainsi dire tout rapprendre! dessin, composition, coloris, et si l'on veut avoir un aperçu des difficultés qu'il éprouva dans cette transformation, il suffit de dire que dans les années 1643 et 1644, Poussin l'ayant employé à faire des copies à Rome, pour M. de Chanteloup, il fut si peu charmé de ses travaux qu'il écrivit en France : « Mignard

---

(1) Charles Blanc. Hist. des peintres, Simon Vouet.

a fait sa copie différente pour le coloris de l'original autant comme il y a du jour à la nuit. » Et plus tard, au mois d'août 1648, il écrivait encore à M. de Chanteloup : « J'avais fait faire mon portrait pour vous l'envoyer, comme vous désirez; mais il me fasche de dépenser une dizaine de pistoles pour une tête de la façon de M. Mignard, qui est celui qui fait le mieux, quoiqu'elles soient fades, fardées, sans force ni vigueur. » Heureusement que Mignard ne perdit pas courage, qu'il eut la persévérance, qu'il eut le travail, ces deux leviers du génie. Aussi, à quelque temps de là, il eut la satisfaction de s'entendre dire par ce même Poussin et par François Duquesnoy, ses meilleurs et plus sincères amis, qu'il ne lui restait plus rien de sa manière française et qu'il était devenu Italien de la tête aux pieds. C'est alors qu'il reçut le glorieux surnom de *Romain* et qu'il se vit successivement appelé à peindre : les papes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII; Hugues de Lyonne, ambassadeur de France et sa famille; les cardinaux Barberini, d'Est et de Médicis; les princes Colonna, Ursini, Sanelli et Conti; le prince Pamphili et sa sœur, la trop fameuse Olympia Maïdalchini; le grand maître de Malte Lascaris et tant d'autres célèbres personnages qu'il serait trop long de nommer. Puis, après avoir visité Florence, Parme, Bologne, Venise, Modène, Mantoue, Rimini et attentivement étudié leurs différentes écoles, il revint, comme le Poussin, à Rome pour s'y fixer définitivement. Ce fut dans ce temps qu'il aborda ces nobles et gracieuses compositions qui mirent le sceau à sa réputation, et que nous connaissons à peine en France, parce qu'à l'exception de la *Vierge à la grappe*, qu'un heureux hasard a fait arriver au Musée du Louvre, elles sont toutes démeurées en Italie. On peut citer notamment l'*Annonciation* de Saint-Charles des Quatre-Fontaines; la *Sainte Famille* de Sainte-Marie de Compitelli; un *Saint Charles Borromée communiant les pestiférés;* une *Aurore* au palais Martini; *la Vierge, l'enfant Jésus*

et saint Jean, dans la campagne de Rome, avec une vue de la ville éternelle dans le lointain; une *Trinité* pour le maître-autel de l'église de la Trinité-des-Espagnols, etc.

La France toutefois n'avait garde de l'oublier. Au commencement de l'année 1657, M. de Lyonne lui manda de la part du roi qu'il eût à se rendre à Paris où il trouverait l'accueil dû à son talent. Il y avait vingt-deux ans qu'il était à Rome, lorsqu'il en partit, le 10 octobre 1657.

Après un voyage rempli de péripéties que nous n'avons pas à raconter, Pierre Mignard arriva à Fontainebleau, où il fut immédiatement chargé de faire le portrait du roi. Il ne mit à ce qu'il paraît que trois heures à ce portrait, qui fut immédiatement envoyé à Madrid. Nous n'entrerons pas dans le détail des succès de Mignard à la cour et de ces demandes de portraits sans cesse renaissantes devant son infatigable pinceau, pour arriver de suite à une époque décisive de sa vie.

Troyes, le 12 mars 1867.

LES

CONSOLATIONS PHILOSOPHIQUES

A PROPOS DE LA

CONSOLATION A MARCIA

TRAITÉ DE SÉNÈQUE

PAR M. LUDOVIC JULLY

MEMBRE RÉSIDANT.



MESSIEURS,

Voltaire met en présence quelque part une femme affligée et un consolateur intrépide, le philosophe Citophile. Citophile ne voit rien de mieux à faire, pour calmer cette grande douleur, que de déployer son érudition et d'accumuler des exemples d'illustres infortunes, tirés de tous les siècles et de tous les pays. — « Ah, dit la dame, si j'avais vécu » du temps de ces belles princesses dont vous me par» lez, et si, pour les consoler, vous leur aviez conté mes » malheurs, pensez-vous qu'elles vous eussent écouté? Le » lendemain, le philosophe perdit son fils unique, et fut sur » le point d'en mourir de douleur. La dame fit dresser une » liste de tous les rois qui avaient perdu leurs enfants et » la porta au philosophe. Il la lut, la trouva fort exacte et » n'en pleura pas moins. »

Je l'avoue, le souvenir de cette page me cause quelque

embarras, au moment de parler d'un traité de Sénèque auquel Voltaire, je le crains bien, songeait un peu, en imaginant son pédant Citophile. De nos jours, en effet, quand un grand, un irréparable malheur a frappé ceux que nous aimons, c'est par de muets témoignages, par des larmes, ou par quelques paroles discrètes que nous nous associons à leur douleur. Nous laissons volontiers l'affligé chercher dans sa raison, son énergie morale et ses croyances, la force dont il a besoin pour se raffermir et reprendre possession de lui-même. Mais de nous offrir à lui comme des médecins de l'âme, d'entreprendre une plaidoierie en formes contre la douleur, et d'écrire des traités sous prétexte de lettres, c'est ce que le plus intrépide n'oserait faire, sentant bien que, dans ce monde qui n'est plus jeune, le lieu commun a vieilli plus que toute chose, et doit être particulièrement épargné aux malheureux. D'ailleurs, quelle humaine sagesse oserait ici le disputer à cette charité apostolique qui a su, dans les admirables exhortations des Pères, dans les lettres spirituelles d'un François de Sales, d'un Fénelon, toucher d'une main maternelle et délicate ces éternelles blessures du cœur humain? Mais les anciens (et c'est d'eux surtout que je veux parler) n'avaient pas à ce sujet les mêmes idées que nous. Pour eux, consoler, et consoler longuement, est une habitude, un besoin, un devoir de famille et de société. Plutarque, étant à Tanagre, apprend qu'il vient de perdre une petite fille de deux ans. Aussitôt il prend la plume pour écrire à sa femme... quoi? Une lettre déchirante peut-être? Non, mais un traité. Le père se fait violence, refoule sa douleur, et sèche ses larmes pour laisser prêcher le philosophe. Les consolations sont un des thèmes favoris de la morale grecque. Ce peuple ingénieux, toujours en quête d'idées nouvelles, cherche, multiplie, accumule les arguments pour tous les maux et toutes les situations de la vie. Êtes-vous exilé ou goutteux, esclave ou perclus, malade du dégoût des richesses ou des an-

goisses de la pauvreté, frappé dans les objets de votre tendresse ou de votre ambition? puisez dans cette vaste officine, choisissez les remèdes qui vous plaisent, ou essayez de tous à la fois, comme fit le pauvre Cicéron, quand il eut perdu sa chère Tullia. Ce n'est rien encore : avez-vous vu votre patrie assiégée s'abîmer dans le sang et dans les flammes? Voici venir un consolateur. Après la prise de Carthage, un disciple de Carnéade a le courage plus que philosophique d'écrire un traité pour prouver aux Carthaginois que la *servitude n'est pas un mal*. A Rome même, les philosophes empruntés à la Grèce deviennent bientôt nécessaires non plus pour apprendre à vivre, mais pour apprendre à mourir. Sous les empereurs, quand la mort était suspendue sur les têtes les plus illustres, quand le centurion pouvait paraître d'un instant à l'autre au seuil de la maison, porteur de l'ordre fatal, chaque grande famille avait son philosophe attitré, chargé d'exhorter les victimes et de consoler les survivants. C'est à lui qu'on demandait ce que la science humaine avait trouvé de meilleur contre la malice du sort et celle des hommes, et à défaut d'autre prédication, on tâchait de se laisser persuader par les plus beaux arguments de toutes les doctrines. Le philosophe est donc investi d'un rôle officiel : à lui de soutenir le faible, de rassurer l'innocent et de ranimer son âme défaillante en face de la grande énigme de la mort. Voilà comment la Consolation à Marcia emprunte un vif intérêt aux temps où elle fut écrite. Ce n'est pas le seul, du reste. Nous ne lisons guère Sénèque aujourd'hui, et quand nous le lisons, nous sommes plus frappés de ses défauts que de ses qualités. Mais nous lisons Montaigne, dont le livre est *maçonné des dépouilles de Sénèque*, pour parler sa langue; nous lisons les grands moralistes français, qui ont pris la substance et la moelle de ce directeur des consciences romaines. Sénèque a contribué, plus que Cicéron peut-être, à former le style et la langue de nos écrivains. Au XVIe, au

XVIIe siècle, je trouve, pour ne pas sortir de mon sujet, dans Balzac, dans Malherbes, dans Voiture, des *Consolations* dont quelques-unes sont presque des traités. Je trouve enfin, dans un écrivain très-moderne et très-français, dans Paul-Louis Courrier, une imitation ingénieuse, habile, de la Consolation à Marcia. J'ajoute qu'il s'agit ici de la plus grande, de la plus durable de toutes les douleurs, de la douleur maternelle, éternel sujet de larmes et de plaintes, bien capable d'attendrir l'âme même d'un stoïcien. Puissent tous ces motifs me faire pardonner l'excursion très-courte, mais un peu lointaine, que je vais me permettre !

Et d'abord, qu'était-ce que Marcia? La fille d'un grand citoyen, d'une victime de Tibère, d'un ennemi de Séjan, de Crématias Cordus, cet historien coupable d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Accusé devant le sénat, il se justifia dans un simple et éloquent discours; et après en avoir appelé au jugement de cette postérité qui rend, dit Tacite, à chacun l'honneur qui lui est dû, il rentra chez lui et se laissa mourir de faim. Pendant trois jours, il trompa sa famille sur son vrai dessein, jetant les mets par la fenêtre pour faire croire qu'il avait mangé. Le quatrième jour, la faiblesse de son corps le trahissait. Ma chère fille, dit-il, en embrassant Marcia, apprends la seule chose que je t'aie jamais cachée : je suis entré dans le chemin de la mort, et déjà le passage est à demi-franchi; ne me retiens pas, tu ne le dois ni le peux. Puis, congédiant tout le monde, il s'ensevelit dans les ténèbres, tandis que ses accusateurs, excités par Séjan, allaient se plaindre au tribunal des consuls que leur victime se laissât mourir. Voilà comment Marcia apprit à connaître les maux de la vie. Fidèle à cette grande mémoire, elle recueillit et remis en circulation les ouvrages de son père, brûlés par la main du bourreau. Mais cette fille malheureuse fut une mère plus malheureuse encore ; elle perdit un fils dont les talents et les vertus donnaient de grandes espérances. Trois ans

après, comme elle restait accablée sous le coup de cette nouvelle épreuve, Sénèque lui adressa la consolation célèbre où il rassembla tout ce que l'amitié et la science purent lui suggérer d'arguments contre la douleur. Ecoutons-le parler un instant, et ne craignons pas d'être indiscrets; car il élève la voix pour être entendu de nous, et s'il s'adresse à Marcia, il songe aussi à la postérité, comme un avocat disert qui ne serait pas si jaloux de convaincre ses juges, s'il n'avait un auditoire à charmer.

Aussi bien, il prend le rôle d'avocat : lui-même ne s'en cache pas. L'accusé, c'est la douleur; le juge, c'est Marcia; les témoins, il les emprunte à l'histoire ou à la raison. Il plaide, il argumente, il classe les preuves, varie les mouvements, multiplie les figures; tantôt calme, tantôt véhément, quelquefois touchant, le plus souvent solennel et tendu. Nous, qui avons le bonheur de goûter le naturel en toutes choses; nous qui, en pareille matière surtout, comprenons mieux une lettre où l'on cause, qu'un traité où l'on disserte, nous sourions d'abord de cette raideur un peu pédante. Tenons bon cependant, et cherchons quelles pensées se cachent sous les fleurs et les antithèses de cette rhétorique étudiée.

Le début est habile et touchant. Sénèque rappelle à Marcia la mort de son père, et la fermeté qu'elle a su garder. « Vois combien peu je cherche à te surprendre, à » faire illusion à ton cœur. Tu veux savoir si ta plaie nou- » velle peut se guérir, et je t'ai montré la cicatrice d'une » blessure non moins profonde. Que d'autres te traitant » mollement, caressent ta douleur; pour moi, j'ai résolu » de lutter contre elle. Ces larmes que, dans tes yeux » épuisés et malades, l'habitude, excuse ma franchise, fait » déjà couler plutôt que le regret, je veux en arrêter le » cours; toi-même, s'il se peut, aidant ta guérison; sinon, » même malgré toi, quand tu retiendrais dans une forte

» étreinte ce chagrin que tu as fait survivre à ton fils pour
» le remplacer. Déjà trois ans se sont écoulés, et ta dou-
» leur n'a rien perdu de sa première violence. Chaque
» jour, elle se renouvelle et se fortifie ; elle s'est fait un
» devoir de sa durée, et elle en est venue au point qu'elle
» aurait honte de cesser. » Assurément, ce sont là des paroles émues : je ne puis cependant résister à l'envie de leur opposer un éloquent passage de Courier, dans sa consolation à une mère, où l'expérience propre de l'auteur, qu'il invoque à son aide, appelle bien autrement la sympathie et la confiance : « Moi-même, j'ai eu aussi mes mal-
» heurs et mes chagrins, et je ne suis pas parvenu à l'âge
» où vous me voyez sans prendre ma part des peines de la
» vie. Mon cœur a reçu des blessures qui saignent encore
» tous les jours. J'ai fait comme vous des pertes après les-
» quelles il m'eût semblé que je ne pouvais plus vivre.....
» Il n'appartient qu'à certaines âmes de sentir ce qu'il y a
» d'affreux dans ces privations, et tous cœurs ne sont pas
» faits pour toutes douleurs. Dans les intervalles de calme
» que mon désespoir me laissait (car les peines les plus
» cruelles ont leurs instants de relâche, et des sentiments si
» vifs ne sauraient se soutenir au même degré) ; alors, lassé
» pour ainsi dire de lutter contre la douleur, je me laissais
» aller insensiblement à penser que, puisqu'il n'y avait ni
» pleurs ni sanglots qui pussent ramener les morts à la vie,
» le deuil était donc superflu, et les larmes en pure perte,
» et qu'il serait beaucoup plus sage de se soumettre à la
» destinée, que de murmurer contre un arrêt qu'on savait
» ne pouvoir être ni révoqué ni suspendu. Mais bientôt me
» surprenant dans les réflexions qui s'offrent d'elles-mêmes
» aux affligés comme un baume que la Providence a mis
» exprès à leur portée, je me querellais en quelque sorte ;
» et, comme si j'avais eu horreur de ma guérison, déchi-
» rant de ma propre main ce premier appareil dont la na-
» ture se servait pour assoupir mes douleurs, je retour-

» nais avec plus d'obstination que jamais à mes plaintes
» accoutumées. »

Quoi qu'il en soit, voilà l'ennemi connu : maintenant, comment Sénèque va-t-il l'attaquer? Par les exemples, d'abord. Il rappelle le souvenir d'Octavie, la sœur d'Auguste, la mère de ce Marcellus, mort si jeune, et si bien chanté par Virgile, et celui de Livie, la femme d'Auguste, la mère de Drusus et de Tibère. De ces deux femmes, l'une, Octavie, s'est enfermée jusqu'à la fin avec sa douleur, repoussant toute consolation comme un outrage, survivant non-seulement à son fils, mais à elle-même. La seconde, Livie, après la mort de Drusus, a vécu pour Tibère, reportant sur lui sa tendresse et son ambition, travaillant sans relâche à lui assurer ce rang suprême où il ne semblait pas appelé d'abord. C'est Livie que Sénèque admire, elle qu'il propose comme le vrai modèle à suivre, et c'est ici que Sénèque ressemble vraiment à Citophile, et Marcia pourrait lui répondre, ce semble : Mon cher philosophe, Livie n'était pas seulement une mère, c'était une femme ambitieuse; ne me vantez pas sa tendresse et sa sollicitude pour Tibère, c'est pour elle qu'elle travaille, c'est l'édifice de sa fortune qu'elle élève lentement et laborieusement; elle sait que si son fils règne, elle va elle-même, sous le nom d'Augusta, recevoir des honneurs presque divins, et couler dans le palais des Césars une vieillesse enivrée des plus doux parfums de l'adulation. Ne pouvant donc distinguer au juste quelle part occupent l'amour maternel et l'ambition dans cette âme si discrète et si bien maîtresse d'elle-même, j'aime mieux ressembler à Octavie, ou plutôt ne ressembler à personne, dussé-je m'exposer au reproche d'avoir vécu et d'être morte malheureuse, pour avoir voulu rester une simple mère. Voilà ce que pourrait dire Marcia. Sans doute, entre les deux chagrins, dont l'un dévore l'âme, tandis que l'autre l'effleure à peine et s'envole sur les ailes du temps, il y a place, nous le verrons bientôt, pour la tristesse qui dure

sans accabler, et qui devient un élément de perfection morale. Mais ce n'est pas ainsi que Sénèque envisage la douleur.

Nous voici au cœur même de notre sujet. Qu'est-ce que la douleur? Selon la plupart des philosophes, selon Sénèque lui-même, elle est ou un fantôme de notre imagination, ou une maladie qui terrasse l'âme et l'humilie, qui flétrit le corps et enlaidit le visage, qui rompt l'équilibre de nos facultés et enlève à notre nature quelque chose de sa noblesse originelle. Il faut lire dans les Tarculanes le résumé des opinions de la philosophie antique sur cette question de la douleur. Ecoutez ce tumulte confus de voix diverses. Voici toutes les sectes en présence : Non, s'écrie l'une, la douleur n'est pas un mal, puisqu'elle n'existe pas. Elle existe, dit l'autre, mais c'est un mal très-léger. Erreur! reprend une troisième école, elle est un très-grand mal, mais seulement parce que tu ne sais pas la prévoir. C'est la vaincre que de l'attendre. Puis vient Epicure qui disserte à son tour; il conclut à la nécessité de détourner la pensée vers des objets agréables. Alors, Cicéron (1), témoin et juge de tous ces débats, ne peut plus se contenir. Quels objets? s'écrie-t-il. Quoi! quand un homme sera frappé d'une grande douleur, il faudra s'adresser à ses sens pour le consoler? il faudra lui faire manger un esturgeon ou respirer le parfum des roses? — Plaisante consultation vraiment, et qui rappelle celle des médecins de Molière. Hélas! au temps passé, philosophes et médecins se ressemblaient quelquefois; ils pensaient moins au malade qu'à la science, moins à la science qu'à la profession; l'essentiel était de sauver l'honneur du corps, ce qui n'impliquait pas du tout la guérison du malade.

Ainsi fait notre consolateur, et c'est la partie faible du traité. La douleur, selon lui, est chose artificielle, c'est-à-dire qu'elle est une violence faite à la nature. Pourquoi?

(1) Cicéron, Tarculanes, Livre III.

parce qu'elle sévit fort inégalement, suivant l'âge, le temps, le sexe, et n'est pas la même pour les cœurs grossiers et les âmes éclairées. Le dirai-je? Il cite l'exemple des animaux eux-mêmes, et j'ai regret à voir Courier reprendre ce misérable argument, et de ce fait que les oiseaux et les bêtes fauves se consolent d'avoir perdu leurs œufs ou leurs petits, tirer la conclusion que la nature ne veut point de deuil éternel. Ce n'est pas tout : il ajoute à cet exemple celui du paysan, comme tenant le milieu entre la bête et l'homme proprement dit. Courier, il est vrai, corrige Sénèque : selon ce dernier, la douleur du barbare est plus violente et plus tenace; selon Courier, elle est plus bruyante et moins durable. Cela peut-être vrai parfois. Mais que dire d'un raisonnement dont la conséquence rigoureuse serait qu'il faut, contre la douleur, s'armer d'ignorance, flétrir en soi la fleur du sentiment, et tarir la source divine des larmes? Non, non : l'éducation, il est vrai, développe en nous la sensibilité. Mais, qu'on y prenne garde, si vraiment elle mérite son nom, elle développe aussi les autres forces de l'âme qui doivent servir de contrepoids à celle-là, en modérer les élans et en régler l'usage.

Si la douleur n'est pas naturelle, continue Sénèque, d'où vient cette obstination à nous en nourrir? de notre imprévoyance. Ici je pourrais citer plus d'une page applicable à la nature humaine de tous les temps, et où chacun de nous, puisque tous nous sommes sous le coup d'une douleur subie, ou sous la menace d'une douleur prévue, reconnaîtrait un juste sentiment de la commune misère. Je laisse de côté tout le vain étalage des héros Romains qui ont bravé la mort, et dont le pompeux défilé peut distraire un moment les yeux, mais non pas consoler un cœur maternel. Ce qui me frappe, ce qui m'attache, ce sont des pensées vraies, exprimées avec force, et que je retrouve dans nos plus anciens écrivains. N'est-ce pas Sénèque qui inspirait Malherbe, dans une Consolation à la princesse de Conti, écrite en 1614,

alors que Balzac n'avait pas vingt ans, que Pascal et Bossuet n'étaient pas nés, que notre langue bégayait encore? N'est-ce pas Sénèque qui lui dictait ces paroles : « Non, non, ma-
» dame, la vie humaine a sa lie, aussi bien que le vin. Le
» vivre et le vieillir sont choses si conjointes, que l'ima-
» gination a de la peine à les séparer. Celui qui a tout créé
» a tout enfermé dans le cercle des âges, afin que rien ne
» soit exempt de leur juridiction. L'éternité n'est qu'au
» ciel. En la terre, tout change, tout s'altère, non d'année
» en année, de mois en mois, de semaine en semaine,
» mais de jour en jour, d'heure en heure, et de moment
» en moment. Nous ne sommes plus ce que nous étions
» hier; nous ne serons plus demain ce que nous sommes
» aujourd'hui, et déjà, madame, je ne suis plus celui que
» j'étais, quand je me suis mis à vous écrire cette let-
» tre. »

Mais où Sénèque triomphe, c'est lorsqu'il rappelle à Marcia ses devoirs de mère envers les deux filles qui lui restent et les enfants de son cher Métilius; c'est surtout lorsqu'il lui demande quel avenir ce fils pouvait attendre. Sans doute, on avait dit depuis longtemps que *lorsqu'on meurt si jeune, on est aimé des dieux*. Mais cette pensée poétique devient, du temps de Marcia, d'une effrayante vérité. Qui pourrait donner une idée de la détresse des nobles âmes sous Néron? Est-ce le désespoir des Girondins? Est-ce André Chénier, s'écriant du fond de sa prison :

Que promet l'avenir? Quelle franchise auguste,
De mâle constance et d'honneur,
Quels exemples sacrés, doux à l'âme du juste,
Pour lui quelle ombre de bonheur,
Quelle Thémis terrible aux têtes criminelles,
Quels pleurs d'une noble pitié,
Des antiques bienfaits, quels souvenirs fidèles,
Quels beaux échanges d'amitié,
Font dignes de regrets l'habitacle des hommes?

Oui, cette douleur est vraie, elle est poignante. Mais ces

cœurs généreux, épris de la liberté, ne désespérèrent pas toujours de l'avenir inconnu : il en est qui portèrent jusque sur l'échafaud l'intrépidité de leurs convictions et de leurs espérances. Sous Néron, rien de pareil. Avilir un grand nom ou le traîner dans l'obcurité ; vivre inconnu, ou n'être connu que par le scandale et l'adulation : voilà la nécessité du temps présent pour qui cherchait sa sécurité. Mais l'avenir? Quelle lueur d'espérance éclairait ce ciel d'airain? On pouvait prévoir Domitien. Pouvait-on espérer Trajan ou Marc-Aurèle? On détournait donc les yeux de cet avenir : on saluait dans la mort une libératrice, on tâchait de l'aimer pour elle-même, et de la voir comme l'a dépeinte Sénèque dans ces lignes si fières dans la forme, mais au fond si tristes et si découragées : « La mort rétablit partout l'égalité. C'est elle qui jamais n'a rien fait selon les caprices d'un autre, elle, auprès de qui jamais on n'a rougi de sa condition, elle, qui n'a jamais obéi à personne, elle, qu'appelèrent les vœux de ton père, ô Marcia!..... Je sais où prendre terre. Là-bas, je vois des croix de mille formes variées selon la fantaisie des tyrans..... Je vois les chevalets, je vois les verges, et pour chaque membre, chaque muscle, un instrument de torture; mais je vois aussi la mort. Là-bas sont des ennemis sanglants, des citoyens superbes; mais, là-bas aussi, je vois la mort. Contre les outrages de la vie, j'ai le bienfait de la mort. »

Traite qui voudra ce langage de déclamation vaine. Non, ce n'est pas ainsi que l'on parle à une mère, je le sais; mais c'est ainsi que, du fond des plus épaisses ténèbres, l'âme, faite pour espérer, appelle et salue la lumière. Pourquoi Sénèque retombe-t-il si vite dans le plaidoyer? Pourquoi, réservant pour la péroraison ses plus beaux effets oratoires, prétend-il ouvrir le ciel à Marcia, pour la flatter d'une vague espérance d'immortalité? En vain évoque-t-il l'ombre de Crémutius Cordus pour dévoiler à sa fille les mystères de l'empyrée, et lui promettre le repos du sage

dont jouit déjà Métilius. En vain lui prédit-il la grande catastrophe finale où l'univers s'abîmera, et où l'âme, suivant la doctrine stoïcienne, ira se confondre dans les antiques éléments. En dépit de tout cet appareil oratoire, ce *Deus ex machina* qui descend de l'Olympe au milieu de la foudre et des éclairs pour dénouer la tragédie humaine, m'étonne et m'attriste sans me toucher; et ma pensée se reporte malgré moi loin de Marcia, loin de Sénèque, dans l'ombre et le silence des catacombes, où croissent les germes de la vie nouvelle.

Telle qu'elle est, cependant, cette laborieuse harangue a été lue et méditée pendant des siècles. Boète s'en est nourri dans sa prison, et elle a, dans des temps difficiles, aidé plus d'une âme à secouer le premier engourdissement de la souffrance. Faut-il s'en étonner? Non, car si la solidité des preuves ne répond pas à l'énergie de l'effort, du moins, vous pouvez reconnaître là le roseau pensant de Pascal, fragile toujours, mais se relevant toujours après l'orage.

Je doute pourtant que Marcia, bien que Romaine et trempée par de dures épreuves, y ait trouvé un remède bien efficace. Ce qu'elle y chercha sans doute, ce fut l'éloge éloquent de son père et de son fils, et voilà ce qui nous émeut nous-mêmes. C'est là le grand défaut des consolations, de nous plaire et de vivre, quand elles vivent, précisément par ce qu'elles ont de moins consolant. Qui ne connaît les stances de Malherbe à Dupérier? Les vers que nous citons le plus volontiers, sont ceux-là même qui ont dû arracher le plus de larmes à la douleur paternelle, et nous avons oublié les autres. Ne dites donc pas à l'affligé : tôt ou tard, le temps emportera ton chagrin; préviens ses ravages et chasse le souvenir avant qu'il te soit ravi. Même au point de vue purement humain, l'âme vraiment affligée ne veut accepter du temps que le soulagement qui rend la douleur supportable, et non l'oubli qui en efface jusqu'aux derniers vestiges; car cet oubli est plus triste que les ruines

mêmes des tombeaux. Je ne puis donc en croire Voltaire, quand, à la fin du récit que je citais d'abord, il suppose que ses deux affligés se retrouvent après quelques mois, et tout étonnés d'être guéris, élèvent un monument au Temps avec cette inscription : *A celui qui console.* Non, il ne faut pas élever de monuments à celui qui les détruit tous. Il ne faut pas oublier que la fidélité à la douleur n'est pas l'effort d'une âme vulgaire, et que les grands chagrins, comme les grandes fortunes, sont difficiles à porter noblement. Il faut répéter enfin cette parole de La Rochefoucauld, que nous nous consolons souvent par faiblesse des maux dont la raison n'a pas la force de nous consoler. Ici, je l'avoue, je préfère les fictions de la poésie aux arguments des philosophes. Songez aux types de la douleur maternelle que nous a légués l'antiquité : Andromaque et surtout Hécube et Niobé. La souffrance s'est tellement installée et enracinée dans leurs cœurs, que les dieux mêmes les admirent et les plaignent. Hécube, la vieille reine, sans époux, sans pays, sans enfants, sans petits-enfants, ne meurt point, cependant. La mort n'ose approcher d'elle, ni tarir ses larmes : Hécube vit, sous une autre forme, pour gémir et pleurer toujours. Niobé, qui a vu les flèches divines percer sous ses yeux les sept fils et les sept filles dont elle était trop fière, transformée en rocher, est immobilisée et pétrifiée dans sa douleur : symbole sublime de l'âme vouée au deuil, et qui veut disputer au Temps sa dernière et misérable victoire.

Mais la morale moderne a fait bien plus encore : elle a frappé le rocher de Niobé, et de ce cœur desséché, de cette pierre aride, elle a fait jaillir les eaux vives de l'amour divin. Chez les anciens, la douleur est le plus souvent stérile et solitaire, alors même qu'elle est durable, et Sénèque qui, en plus d'un endroit, a senti cependant tout ce qu'elle ajoute à la vertu, ne conseille pas à Marcia de contraindre cet ennemi à devenir un bienfaiteur. Telle est cependant l'idée que nous nous faisons tous de la douleur, tant la tra-

dition chrétienne nous a saisis et enveloppés de toutes parts! J'en trouverais la preuve sans peine dans des écrits bien récents, où la douleur fidèle est admirée comme une vertu qui soutient et nourrit les autres. Elle n'est plus une maladie, elle n'enlaidit plus l'âme; tout au plus peut-elle changer son attitude habituelle en la revêtant de noblesse et de grâce. Ce n'est plus Hécube, ce n'est plus Niobé perdant, par l'excès du mal, les traits de l'humanité; c'est un être transformé, tout rayonnant d'une beauté morale, qui est en même temps une beauté poétique. Le type accompli de cette douleur sacrée, c'est la veuve, la veuve, pressentie par Virgile, saluée et vénérée de tout temps par les sociétés chrétiennes. Au fond du cœur, elle garde à l'époux mort une place inviolable et pure, une place où le feu du ciel a laissé sa trace, où rien désormais ne pourra plus germer ni fleurir. Mais de ce cœur jaillissent aussi, comme d'une source inépuisable, les bonnes paroles et les œuvres saintes. Elle est l'ouvrière infatigable de la charité. Elle n'a que faire de consolateurs; c'est elle qui console les autres; car, sans fiel dans l'âme, sans aigreur dans la tristesse, elle doit au chagrin d'être devenue meilleure, et d'avoir su, comme l'abeille et mieux qu'elle, tirer le miel des tristes fleurs qui croissent sur la dépouille des morts.

Troyes, le 12 mars 1867.

ÉPITRE

CONSEILS A UN JEUNE CONCURRENT

SIX FOIS MALHEUREUX (1)

PAR

M. SARDIN, Membre associé.

Tout orgueilleux encor de tes lauriers d'enfant,
Tu te dis, un beau jour, superbe et triomphant :
« Quand déjà le collége est rempli de ma gloire,
» Je puis bien, aux grands Jeux, compter sur la victoire;
» Je me sens fort en tout, donc je ne puis faillir :
» Voilà six belles *fleurs,* je m'en vais les cueillir. »
Et puis tu prends la plume, et, bâclant tes ouvrages,
Tu penses par six fois enlever les suffrages ;
Mais tu rêves en vain le plus brillant début :
On te juge, et six fois on te met au rebut.
Tu te croyais géant, tu te croyais Hercule,
Toi, faible nain, la veille, encor sous ma férule.
Tu grandiras, mon cher, mais laisse faire au temps ;
Un chef-d'œuvre est bien rare, et surtout à vingt ans.
Grâce à ta vanité qui lassait nos oreilles,
J'ai pu connaître à fond tes précoces merveilles :

(1) Notre jeune homme avait présenté ses essais à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Or, on sait que cette Académie décerne des prix qui consistent en *fleurs* d'or ou d'argent.

Permets donc à la voix de ton vieux professeur
Le parler net et franc du sévère censeur.

J'ai lu ton *ode,* hélas ! Mais à quoi bon la lyre,
Quand on est plat et froid, sans âme et sans délire?
Je pensais qu'au début tu prendrais ton essor,
Et j'arrive à la fin, que tu rampais encor.
Quoi ! ta muse est timide et ton cœur est de glace,
Et tu pourrais avoir les transports et l'audace !
Puis tu n'as pas de style, et l'on voit par tes vers
Que tu fais vingt emprunts à vingt auteurs divers.

Venons à ton *épître.* Une épître morale
Prend une vérité piquante et non banale ;
Pour le plan, tu dois être un esprit inventeur,
Et pour le coloris un peintre séducteur.
Il faut que sans effort tout se suive et s'enchaîne,
Ton lecteur autrement se fatigue et se peine.
Même en un sujet vieux tu dois être nouveau,
Et surtout terminer par un brillant morceau.
Eh bien ! mon cher ami, de ce qu'il fallait faire
Tu n'as rien fait du tout, mais fait tout le contraire.
Tu n'as rien ordonné, rien peint ni rien fini,
Et c'est d'un bout à l'autre un vrai brouillamini.

Passons à *l'élégie* où ta voix amoureuse
Pousse les grands hélas d'une âme langoureuse.
Je n'en dirai qu'un mot : tu prétends nous toucher,
Quand tu nous fais sourire, en voulant pleurnicher,
Et l'on croit, en lisant ta plainte surannée,
Que tu sers pour la forme une autre Dulcinée.

Ta *fable!* ah! je l'ai lue, et c'est depuis, vraiment,
Que mon bon Lafontaine est pour moi plus charmant.

Pour ton maigre *sonnet,* il vaut à peine un zeste ;
Bien riche en est la rime, et bien pauvre le reste.

Enfin, quittant les vers, arrivons au *discours*
Dont le superbe prix est le roi du concours.
Là, pas le moindre plan ; rien qui frappe ou saisisse ;
Forme et fond, tout accuse un écrivain novice.
C'est un centon mal fait de lambeaux d'orateurs,
Ou la phrase empruntée au commun des rhéteurs.

Mais pardon, mon ami, si ma brusque franchise
A coups trop redoublés flagelle et stigmatise.

Je te bourre, il est vrai, mon pauvre suffisant :
Mais pour toi je veux être un bourru bienfaisant.
Je cache un très-bon cœur sous un air de rudesse,
Et, si j'étais moins dur, j'aurais moins de tendresse.
Oui, mon ami, je veux, quand tu viens de broncher,
Te donner un pied sûr et t'apprendre à marcher.

Ecoute : un sot orgueil te rejette en arrière,
Quand tu pensais déjà primer dans la carrière.
Pourtant je t'avais dit que tes premiers essais
Ne pourraient que plus tard aspirer aux succès ;
Que tu devais grossir un trop mince bagage,
Enrichir ton esprit, bien former ton langage,
Dans les sources du beau t'abreuver longuement,
Et, quand tu produirais, *te hâter lentement*.
Mais mon jeune écolier n'a pas voulu comprendre
Que rien ne vient à point à qui ne sait attendre :
Ainsi, dans son enfance, un jour, de son berceau
S'élance et tombe à terre un imprudent oiseau.
Encor, si ta jeunesse avait pu se restreindre,
Embrasser beaucoup moins, afin de mieux étreindre !
Mais, pour avoir couru tous les cerfs à la fois,
Voilà que mon chasseur est lui-même aux abois.

Allons ! au dieu du Goût fais un grand sacrifice,
Si tu veux que ce dieu te soit un jour propice.
Oui, brûle à son autel tes six enfants morts-nés
Qu'un aveugle aimait seul, et seul avait prônés.
Quand ils ne seront plus que cendre et que poussière,
Alors, triste et contrit, fais cette humble prière :

« Dieu du Goût, que mon âge avait trop peu connu,
» De mes sottes erreurs me voici revenu.
» Enfant, j'allais tout seul, sans guide et sans modèles;
» Je me croyais un aigle et je n'avais pas d'ailes !
» Pour les œuvres de l'art j'étais plein de dédain;
» Mais, je le jure ici, je ne serai plus vain.
» Oui, je te le confesse, et j'en fais pénitence;
» J'étais insuffisant par trop de suffisance ;
» Mais longtemps aveuglé, je vois enfin le jour :

» A tes adorateurs, oui, je ferai ma cour.
» J'écrivais, j'écrivais; je veux apprendre à lire.

» — J'étudierai vos airs, vous, maîtres de la lyre,
» Grecs, Latins et Français, je vais vous écouter,
» Pour entendre de vous comment il faut chanter.
» — Pour trouver de *l'épître* et la force et la grâce,
» Tout en lisant Boileau, je lirai mon Horace,
» Dont je dois aimer mieux le charmant négligé
» Que la pompe d'un vers d'ornements surchargé.

» — Je veux, moi qui faisais le dolent ridicule,
» Entendre soupirer Lamartine et Tibulle.

» — Et toi, mon Lafontaine, oui, je veux à loisir
» De ton je ne sais quoi savourer le plaisir;
» Et, si j'eus le grand tort de griffonner ma *fable*,
» Je veux en te lisant faire amende honorable.

» — Quant aux *sonnets* fameux, dieu du Goût, je promets
» D'en admirer plusieurs, sans en faire jamais.

» — Quand j'aurai sous l'ombrage, aimable Poésie,
» Respiré tes parfums, goûté ton ambroisie,
» Je veux, laissant les fleurs et les lieux enchantés,
» Aborder l'*éloquence* et ses mâles beautés.
» Guide-moi, dieu du Goût, dis-moi par quel mystère
» L'orateur, au-dessus des maîtres de la terre,
» L'orateur, éclipsant les plus brillants vainqueurs,
» Sait triompher de l'âme et régner sur les cœurs.
» Enfin, quand tu m'auras bien appris l'art de lire,
» Conduis alors ma plume, apprends-moi l'art d'écrire;
» Mais, si je peignais mal auprès des beaux tableaux,
» Déchire alors ma toile et brise mes pinceaux. »

Oui, mon ami, ce dieu, touché de ton hommage,
Soutiendra tes efforts, t'armera de courage,
Et te fera sentir si tu dois être auteur,
Ou goûter nos chefs-d'œuvre en modeste amateur.

Piney, le 24 janvier 1867.

L'ABEILLE ET LE COUCOU

FABLE IMITÉE DE L'ESPAGNOL

PAR

M. SARDIN, Membre associé.

L'abeille, un jour, de sa cellule
Sort et dit au coucou : « Tais-toi !
» Je ne puis travailler, ma foi!
» Avec ton chant si ridicule.

» Est-il un oiseau dont la voix
» Lasse et fatigue autant l'oreille!
» Coucou ! coucou ! coucou ! cent fois,
» Et puis toujours chanson pareille! »

— « Ah! répond l'oiseau peu flatté,
» Mes chants te semblent monotones!
» Mais, comme aux murs que tu maçonnes
» Je ne vois qu'uniformité.

» Et que sur un modèle unique
» Tu fais mille et mille travaux,
» Si mes airs ne sont pas nouveaux,
» Toi, ta manière est bien antique. »

L'abeille au coucou dit alors :
« Quand l'utile est tout dans l'ouvrage,

» Ne pas varier davantage,
» C'est là le plus léger des torts.

» Mais dans l'œuvre où l'on se propose
» Et de plaire et d'être goûté,
» L'inventeur sans variété
» Pour moi n'est plus que peu de chose. »

L'abeille a semblé dire à nous, pauvres auteurs :
« Pensez donc un peu plus au plaisir des lecteurs ;
» Je veux bien que vos vers aient assez d'harmonie;
» Mais qui de vous échappe à la monotonie? »

Piney, le 24 janvier 1867.

LA MOISSONNEUSE

IDYLLE

Par M. Arsène THÉVENOT, Membre associé.

« Allez, ô moissonneurs! allez, il en est temps,
» Fauchez les blés, liez les gerbes dans les champs. »
(Mme Anaïs Ségalas.)

I

Voyez, là-bas, dans la plaine,
Magdeleine,
La brune fille des champs;
Oh! comme la moissonneuse,
Matineuse
Est avare des instants!

Depuis l'aube, sans relâche,
A sa tâche
Se livrant avec ardeur,
Vers la terre — où tout s'épanche —
Elle penche
Son front perlé de sueur.

Sous le chapeau qui l'ombrage,
Son visage
Se dérobe aux traits de feu

Que le soleil sur la terre
— Qu'il altère —
Lance du haut du ciel bleu.

En simples bras de chemise
Elle est mise
Sans corset ni caraco,
Et sa légère toilette
Se complète
D'un jupon de calicot.

Ainsi librement s'agite,
Vite, vite,
La fille aux traits colorés,
En faisant, sous sa faucille
Qui scintille,
Tomber les épis dorés;

Et de sa pesante gerbe,
Parmi l'herbe,
Elle sème tout exprès
La part que Dieu mêmeordonne
Que l'on donne
Aux glaneurs venant après.

II

Partout on entend bruire,
On voit luire
Quelque insecte du bon Dieu,
Qui saute de tige en tige,
Ou voltige,
Cherchant sa vie en tout lieu.

La fourmi toujours chemine
Et butine,
Allant, venant tour à tour;
Babillarde sans égale,
La cigale
Chante et vit au jour le jour.

Les légères sauterelles
Vont entr'elles
Par bataillons déréglés;
Enfin la vive alouette,
Tout en fête,
Dit aux cieux ses airs perlés.

Et Magdeleine à l'ouvrage
S'encourage
Et se distrait aux chansons
De tous ces hôtes champêtres,
Joyeux êtres,
Qui célèbrent les moissons!

Troyes, le 12 mars 1867.

NOVEMBRE

PAR

M. Jules PÉROCHE, Membre correspondant.

Le soleil s'est éteint. Le jour est morne et sombre.
La nuit semble du ciel ne pas quitter le seuil.
D'épais et lourds brouillards laissent traîner leur ombre,
Comme des voiles noirs, dans les vallons en deuil.

Plus de chansons aux bois, aux toits plus d'hirondelles.
Les gazons sont flétris, les pampres mutilés.
Au penchant des coteaux, où nulle voix n'appelle,
Roulent en flots fangeux les ruisseaux désolés.

Où sont les verts abris du saule et de l'yeuse?
Les feuilles tour à tour ont détaché leur vol,
Et la pluie, en tombant, lente, silencieuse,
Rouille le jaune amas dispersé sur le sol.

Rien, plus rien; ni rayons, ni senteurs, ni murmures;
Plus de ces bruits voilés dans le soir répandus.
L'âme des jours passés semble, dans les ramures,
Pleurer, en sanglotant, tous ces doux biens perdus.

Oui, gémis, ô nature ! épanche ta tristesse.
D'amers regrets aussi s'amassent sur tes pas.
Mais toi, ton bleu printemps renaît, nouvelle ivresse;
Le nôtre, hélas ! ne renaît pas.

Rouen, le 6 janvier 1867.

NOTE

SUR UNE

PIERRE A POLIR LES HACHES EN SILEX

TROUVÉE

A MARCILLY-LE-HAYER (AUBE)

EN 1866

Par M. François LENOIR, Membre correspondant.



Messieurs,

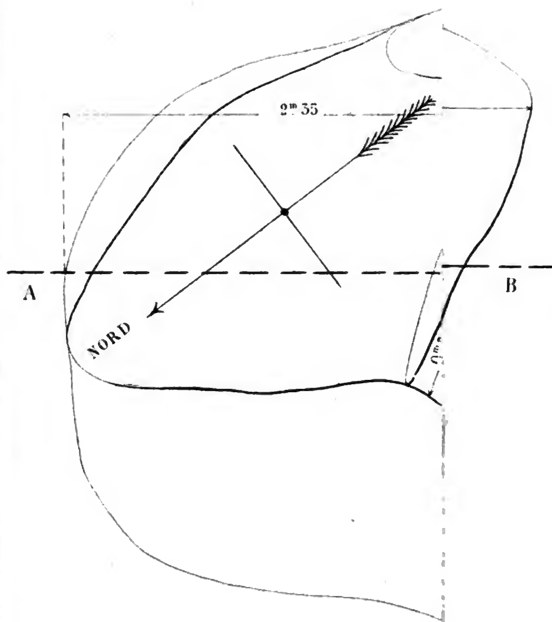
Dans une excursion que nous faisions, M. Prestat et moi, au mois de décembre 1866, sur les limites des départements de l'Aube et de l'Yonne, nous rencontrâmes à Marcilly-le-Hayer, dans le bois dit des *Tanières,* et appartenant à un de vos collègues, M. Guichard, un bloc de grès avec entailles, dont le dessin a été placé sous vos yeux. La description qui accompagnait ce dessin vous a suggéré la pensée de me demander, sur ce sujet, une notice plus étendue. Le temps et l'habileté surtout me manquent pour entreprendre une monographie de ce genre d'objets. Espérons que, parmi les nombreux chercheurs qui s'occupent aujourd'hui de la question de l'homme avant les temps historiques, il s'en trouvera bientôt qui aborderont ce sujet

beaucoup plus intéressant, peut-être, qu'il ne le paraît à première vue.

Je me bornerai donc à essayer de vous faire partager mes convictions en mettant sous vos yeux quelques-unes des observations qui les ont amenées.

Si, dans cette notice, j'ai souvent recours à la pierre de Cérilly (Yonne), quoiqu'elle soit moins complète que celle de Marcilly, c'est que j'ai été à même de l'étudier avec beaucoup plus de soin, d'en explorer les environs, d'observer enfin les circonstances locales, ce qui serait peut-être, pour ceux qui doutent, le meilleur moyen d'arriver à une conclusion.

PL. I



Lenoir del
Lith. Dufour-Bouquot

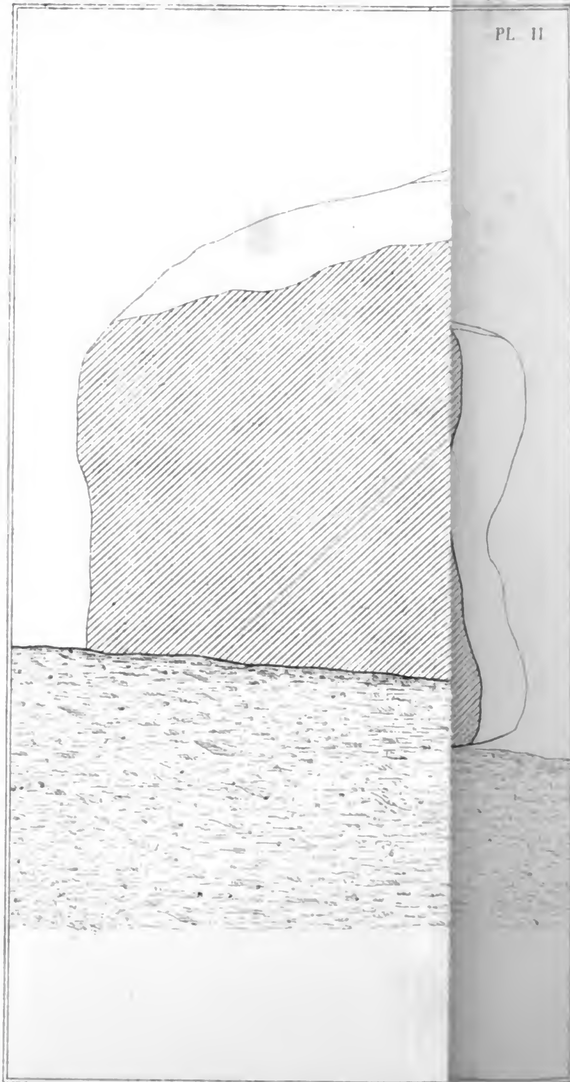








PL. II



Lenoir del

Lith. Dufour-Bouquot

PL. III.

la cuvette X

Coupe suivant

Cuvette X

En

illes

0m 85

Google

POLISSOIR DE MARCILLY-LE-HAYER

(AUBE)

PL. I, II, III

Ce polissoir, si bien caractérisé dans toutes ses parties, me paraît être le plus intéressant signalé jusqu'à ce jour.

Il se compose d'un bloc isolé de grès dur, reposant sur le sol, d'une longueur de 2^m 35 c. environ, et d'un poids approximatif de 6,000 kil. L'ensemble en est fort irrégulier.

La partie supérieure porte 12 entailles (numérotées de 1 à 12 sur le plan), plus 2 cuvettes, marquées X et Y, enfin, une rainure Z, d'une forme toute particulière, et qui ne me paraît point encore avoir été signalée sur les pierres analogues connues.

La surface qui porte cette rainure, toutes les entailles et une des cuvettes, est à peu près plane, mais fort inclinée par rapport à l'horizon. La position figurée sur le dessin et qu'occupe encore aujourd'hui cette pierre, est cependant celle qu'elle devait avoir lorsqu'on s'en servait, car son redressement rendrait impossible l'usage de la cuvette X, dont la profondeur atteste un long service.

La longueur des entailles se tient entre 70 et 30 centimètres; 5 centimètres peuvent être pris comme largeur moyenne; la profondeur est à peu près uniforme et de 4 centimètres environ. Il faut en excepter cependant les numéros 7, 8, 9 et 12, dont la profondeur n'est que de 1 1/2 à 2 centimètres, avec des largeurs proportionnelles.

La cuvette X, bien finie, a 45 cent. de longueur, 16 c. de largeur, et 2 c. 1/2 de profondeur.

La cuvette Y est moins profonde et moins régulière. La

rainure Z, peu profonde, est formée par deux plans se coupant sous un angle fort obtus.

Cette pierre est complètement recouverte de lichens, qui ont même envahi les entailles et les cuvettes. Elle est malheureusement brisée en trois morceaux que j'ai supposés rapprochés dans le dessin. La fracture la plus importante s'est faite suivant la longueur de l'entaille n° 11.

Le jour où nous la visitâmes, elle était couverte de glace. Une pluie fine et pénétrante, à laquelle nous étions en outre exposés, rendait les observations difficiles. Je pense cependant n'avoir rien négligé d'important à signaler.

POLISSOIR DE CÉRILLY

(YONNE).

PL. IV

Comme celui de Marcilly, ce polissoir se compose d'un bloc de grès dur. Il est presque complètement enterré. Sa longueur est de 2m 45 c. environ, sa largeur de 1m 40 c. à la partie supérieure. Cette largeur augmente beaucoup, mais d'un côté seulement, dans la partie cachée, qui est de 1m 20 c. environ. Son poids peut atteindre 7,000 kilog.

La partie supérieure, à peu près plane, quoique brute, porte 11 entailles marquées sur le plan par des lettres (de A à K), et peut être considérée comme horizontale.

Les dimensions de ces entailles sont extrêmement variables. La plus longue atteint 97 centimètres, tandis que la plus courte n'en a que 46. Leur largeur varie de 6 centimètres à 2 1/2. — La profondeur la plus considérable est

Coupe suivant la ligne S T

Sol

Sol

Coupe suivant la ligne M N O P

Sol

Sol

S

E

I

F

K

J

H

1m 40

2m 10

O

P

B

D

A

G

C

2m 45

NORD

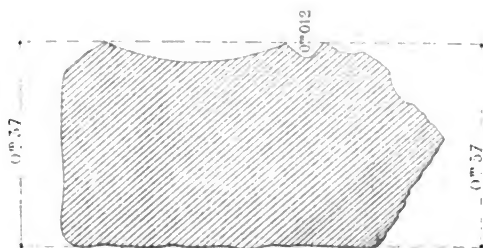
N

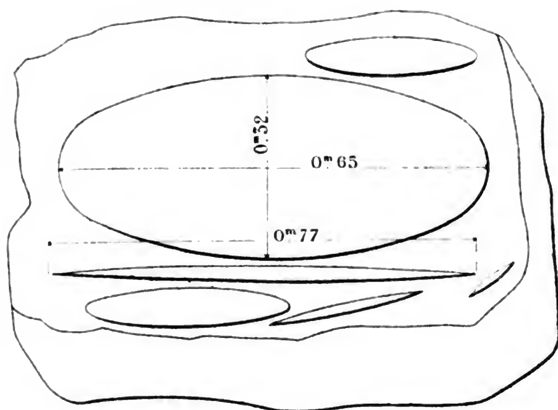
T

Echelle de 3 Centimètres pour 1 Mètre

Lenoir del. Lith. Dufour-Bouquot

POLISSOIR DE CÉRILLY (YONNE)





Echelle de 1 Décimètre pour 1 Mètre

Lenoir del. Lith Dufour-Bouquot

POLISSOIR DE LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (SEINE)

de 5 c. 1/2, tandis que la plus petite ne dépasse pas 1 centimètre.

Ce polissoir, le plus grand connu, mais ne portant aucune trace de cuvettes, a été signalé par nous, en 1866, à la Société des sciences de l'Yonne, et il y a tout lieu d'espérer qu'il sera transporté au Musée d'Auxerre.

DIMENSIONS DES ENTAILLES (EN CENTIMÈTRES)

Lettres	Longueur	Largeur	Profondeur
A	68	5 1/2	4
B	75	4	3 1/2
C	60	4	2 1/2
D	74	4 1/2	5 1/2
E	97	3	3 1/2
F	94	5	3
G	46	6	4 1/2
H	66	2 1/2	1
I	84	5	4
J	62	4	2 1/2
K	68	4	3 1/2

POLISSOIR DE LA VARENNE-St-HILAIRE

(SEINE)

PL. V

Bloc de grès brut, de forme à peu près cubique, d'une longueur de 96 centimètres sur une largeur de 55 et une épaisseur de 34, n'offrant aucune trace de taille.

Ce polissoir présente sur une de ses faces trois cuvettes

de diverses grandeurs, deux rainures bien caractérisées, et une autre à peine ébauchée.

La plus grande cuvette occupe le centre et a la forme d'une ellipse dont le grand axe est de 65 centimètres et le petit de 32.

La pierre, fortement usée par suite d'un long emploi, est creusée au milieu, à une profondeur de 3 centimètres. A côté de cette cuvette se trouve une rainure ayant 77 centimètres de longueur sur une largeur de 3 centimètres environ au milieu, et une profondeur de 12 millimètres.

Des deux petites cuvettes placées parallèlement à la grande, l'une a 33 centimètres de longueur et l'autre 27; leur largeur moyenne est de 7 à 8 centimètres. Toutes deux offrent la forme d'une ellipse très-allongée.

La petite rainure, pratiquée assez près de la grande, a 24 centimètres de longueur; elle est peu profonde, et large à peine de 12 millimètres.

Cette pierre a été trouvée en 1860, par M. Leguay, président de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire, et fait partie de sa collection.

Quoique les instruments de cette nature, connus aujourd'hui, soient nombreux, il est, je crois, inutile de multiplier ces exemples par le dessin. Une analogie frappante existe entre eux. Partout, nous retrouvons des sillons plus ou moins profonds, mais de forme semblable et affectant celle d'un fuseau; des cuvettes plus ou moins larges et rappelant la forme d'une amande. Déterminer l'usage de l'un deux, est certainement déterminer l'usage de tous.

Les légendes qui, même pour des temps fort reculés, viennent souvent au secours de l'archéologue, ne peuvent ici être consultées. Elles ne manquent pas cependant; cha-

cune de ces pierres a la sienne : mais elles sont dues à l'ignorance ou à la superstition. Ces entailles, dont nous recherchons aujourd'hui l'origine et l'usage, ne seraient guère, d'après les traditions, que l'œuvre des fées, des saints et même du diable. Nous ne voyons là qu'une preuve de leur antiquité.

Quelques-uns y voient des traces laissées par des carriers affûtant leurs marteaux. Cette opinion, basée sur de trompeuses apparences, est bien facile à détruire; je ne m'y arrêterai pas cependant, attendu qu'elle n'est point partagée par les carriers eux-mêmes, qu'on peut admettre comme bons juges en cette circonstance.

Parmi les personnes qui combattent nos croyances, quelques-unes ont déclaré impossible l'usure du silex par le grès. L'objection paraissant sérieuse, il fallait y répondre. Pour être à même de le faire convenablement, je me suis fait envoyer un morceau du polissoir même de Cérilly; j'ai essayé de nombreux silex de couleurs et d'origines différentes, et aucun n'a résisté au frottement répété sur ce grès que je tenais tout simplement humide.

Il n'est pas besoin, je crois, d'insister sur cette expérience que chacun peut répéter si facilement. Pour la faire, le premier morceau de silex venu est bon. On doit cependant, pour se tenir dans de bonnes conditions, choisir un grès d'une densité convenable, et c'est ici le lieu de faire remarquer que celui qui était employé pour les polissoirs est toujours à grains très-serrés et par suite fort dur.

Le polissage d'une hache en silex était, sans aucun doute, une longue opération; mais, à l'époque où ce travail se faisait, le temps n'était point encore de l'argent. Le but étant donné, on y arrivait par la persévérance. Elles ne sont pas rares les œuvres de patience et d'adresse parvenues jusqu'à nous et datant de cette partie de la période humaine. La plupart, cependant, n'avaient pour but que des objets d'une utilité secondaire; et, il ne faut point l'oublier, il s'agissait

ici de haches, c'est-à-dire d'instruments qui étaient à la fois des armes et des outils d'indispensable nécessité.

Sans vouloir entrer dans des considérations générales, nous ne croyons pas inutile, cependant, de figurer ici quelques-unes des transformations que la hache de silex a subies, en nous amenant graduellement à l'époque de la pierre polie qui nous intéresse.

Ces exemples, nous le savons, ne suffiraient point s'il s'agissait de l'étude de l'instrument lui-même; mais tel n'est point le but. Quelques-uns d'entre eux pourraient être mieux choisis; mais en puisant dans nos documents personnels, qui sont peu nombreux et laissent généralement à désirer, nous avons pensé que leur provenance connue et leur incontestable authenticité militeraient en leur faveur.

La figure 1 de la pl. VI représente une de ces haches primitives taillées à grands éclats, et qu'on retrouve encore en si grande abondance. Nous pensons qu'elle ne devait point être emmanchée et qu'on s'en servait à la main.

Celle de la figure 2 annonce un notable progrès. Comme la précédente, elle n'est peut-être point encore destinée à l'emmanchement; mais le travail en est bien plus fini. La forme est bien arrêtée et sa régularité obtenue au moyen de nombreux éclats.

La hache de la figure 3 indique qu'une grande transformation a eu lieu. L'emmanchement est certain. La pointe qui, dans les deux exemples précédents, était la partie utile, fait place à l'extrémité la plus large qui devient alors, et pour toujours, la partie essentielle de l'instrument. L'exemplaire figuré, obtenu au moyen de quelques grands éclats, n'est guère qu'une ébauche.

On trouve, figure 4, un magnifique spécimen de hache dont le tranchant surtout est devenu l'objet des plus grands soins, et obtenu au moyen de petits éclats multipliés. Elle

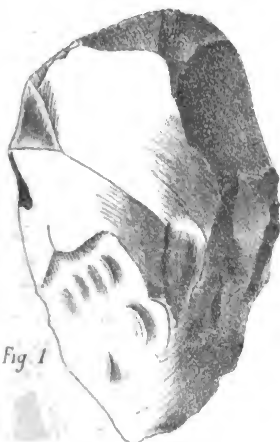


Fig. 1

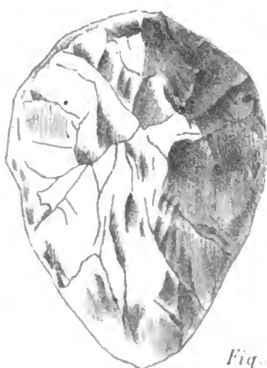


Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

½ grandeur

Arthus Vallancien del. Lith. Dufour-Bouquot

FORMES DIVERSES DE HACHES DE PIERRE
AYANT PRÉCÉDÉ LA HACHE POLIE

PL. VII



Arthus Vallancien del

Lith. Dufour Bouquot

HACHE POLIE
TROUVÉE DANS LA SEINE

PL. VIII



Arthur Vallancien del — Lith Dufour-Bouquot

HACHE ÉBAUCHÉE PRÉPARÉE POUR LE POLISSOIR
TROUVÉE A CÉRILLY (YONNE)

PL. IX.



thus Vallancien del Lith Dufour-Bouquot

HACHE ÉBAUCHÉE COMMENCÉE A POLIR
TROUVÉE A CÉRILLY (YONNE)

est due à un grand concours de soins, de patience et d'adresse. (Cette pièce fait partie de la belle collection de M. Peccadeau de l'Isle, qui a bien voulu me la confier.)

Après ce résultat obtenu, et c'était certainement le plus beau qu'il fût possible d'atteindre en se tenant dans les conditions de travail conservées jusqu'alors, la hache polie devait paraître. Elle devenait la perfection dans la fabrication des armes tant que la pierre, et particulièrement le silex, resterait comme matière première.

La pl. VII figure une de ces haches polies qui devaient être le dernier progrès obtenu et faire place elles-mêmes aux armes de bronze. (Celle représentée a eu le tranchant et un des côtés retouchés après coup.)

Avant le polissage, la pièce était préparée par éclats et amenée à peu près à la forme qu'elle devait avoir une fois terminée.

La pl. VIII nous fait voir ce travail préparatoire. L'original a été trouvé aux environs du polissoir de Cérilly. Une heureuse découverte est venue depuis confirmer notre opinion à cet égard, et nous prouver que tel était bien le mode de préparation des haches destinées à être polies.

La pl. IX est le dessin d'une hache également trouvée non loin du même polissoir. La forme est semblable, le mode de tailler est le même. Ce qui la rend précieuse pour la circonstance, c'est qu'elle est commencée à polir sur les deux côtés. Elle a dû être abandonnée par suite d'une fracture à la partie supérieure. De plus, un des plats possède une défectuosité qu'il eût été difficile de faire disparaître.

Avant de montrer le résultat du rapprochement de divers types de haches et des entailles variées des polissoirs, nous croyons, Messieurs, devoir vous faire part des précautions que nous avons prises pour éviter l'écueil qui se présentait,

ayant à prouver une assertion émise par nous, et avec des éléments qui ne pouvaient être placés sous vos yeux.

Nous nous sommes fait envoyer de Cérilly, par M. Prestat, des calibres pris sur les entailles mêmes du polissoir; nous avons fait dessiner les haches par une personne tout à fait étrangère à la question; enfin, M. Guichard a eu, de son côté, l'obligeance de nous envoyer les sections de quelques-unes des haches qui font partie du Musée de Troyes.

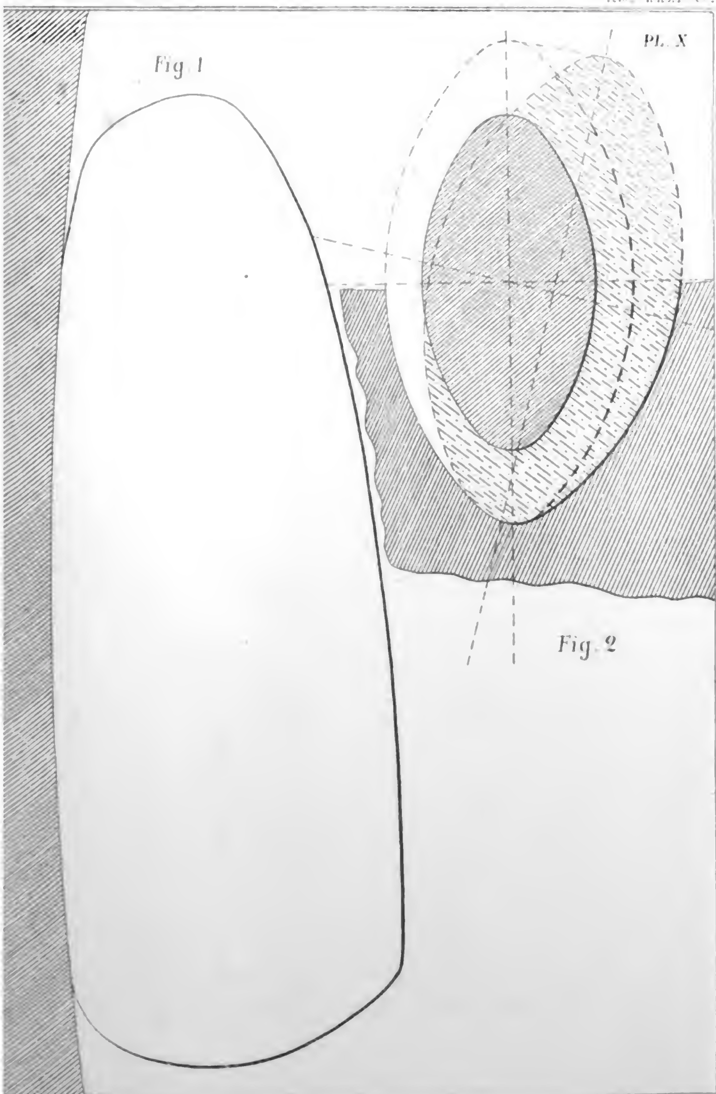
Nous avons pensé, en agissant ainsi, éviter les erreurs que nous aurions pu commettre, et donner plus de valeur aux preuves que nous voulions vous soumettre.

C'est la combinaison de ces divers éléments, pris à des sources différentes, que nous allons maintenant exposer.

Dans la pierre de Cérilly, l'entaille marquée I sur le plan a une longueur de 84 centimètres; elle est large de 5, et profonde de 4. — La fig. 1 de la pl. X représente une coupe de cette entaille dans le sens longitudinal, et la fig. 2 une section transversale au milieu.

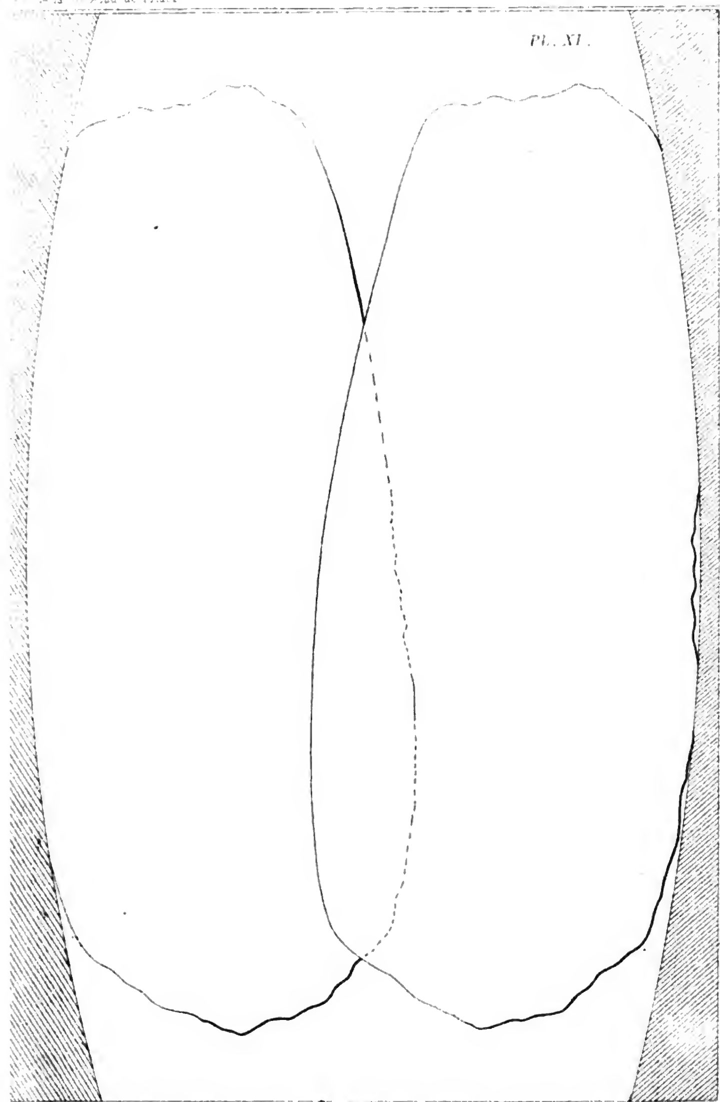
Ce qui frappe tout d'abord dans la section de la fig. 2, c'est le manque de symétrie des deux côtés de l'entaille; c'est-à-dire que la ligne verticale, passant par le fond de cette entaille, ne la divise point en deux parties égales. Il y a là une irrégularité plutôt apparente que réelle. En effet, si on cherche la section de la dernière hache polie, elle est donnée par la forme non déviée de l'entaille. Nous l'avons figurée par une ligne ponctuée. Nous obtenons la preuve de la vérité de ce tracé théorique en inclinant la figure vers la partie déviée de l'entaille sur laquelle elle s'applique exactement. La section figurée par des hachures ponctuées nous fait voir ce rabattement.

Ce défaut de symétrie se retrouve sur plusieurs des entailles du polissoir de Cérilly, et est d'autant plus prononcé



enoir del. — Lith. Dufour-Bouquot

HACHE POLIE DE LA PLANCHE VII
PRESENTÉE SUR L'ENTAILLE I DU POLISSOIR DE CÉRILLY



HACHE ÉBAUCHÉE COMMENCÉE A POLIR DE LA PLANCHE IX
PRÉSENTÉE SUR L'ENTAILLE C DU POLISSOIR DE CÉRILLY

que l'entaille est plus grande par suite d'un long usage. Nous ajouterons même que cette circonstance qui, à première vue, semblait être embarrassante, vient nous fournir, au contraire, de précieux renseignements et confirmer nos assertions.

—

Nous allons supposer les ouvriers effectuant le polissage, placés au sud de la pierre de Cérilly, et l'examen des entailles va nous montrer que cette hypothèse n'est point dénuée de fondement.

L'homme occupé à polir une hache et la tenant de la main droite devait, forcément, appuyer davantage sur la paroi droite de la rainure, et la déviation de la courbe qui s'en suivait devait être, on le comprend, d'autant plus grande qu'elle était plus éloignée du point d'appui qui était le fond même de la rainure. La position de l'homme et la nature du mouvement nécessité par l'opération concouraient à la formation d'une courbe dont le centre était situé vers la gauche de celui qui travaillait. Cette déviation des entailles du même côté appuie donc l'hypothèse que nous venons de faire quant à la place qu'occupaient les ouvriers.

Si, prenant la hache polie de la pl. VII, nous la présentons sur la fig. 1 de la pl. X, qui donne la section longitudinale de l'entaille I, nous voyons qu'elle s'applique exactement dans cette entaille. Si, dans la fig. 2 représentant la section transversale de la même entaille, nous traçons celle de la même hache, nous trouvons une ressemblance frappante dans les deux sections.

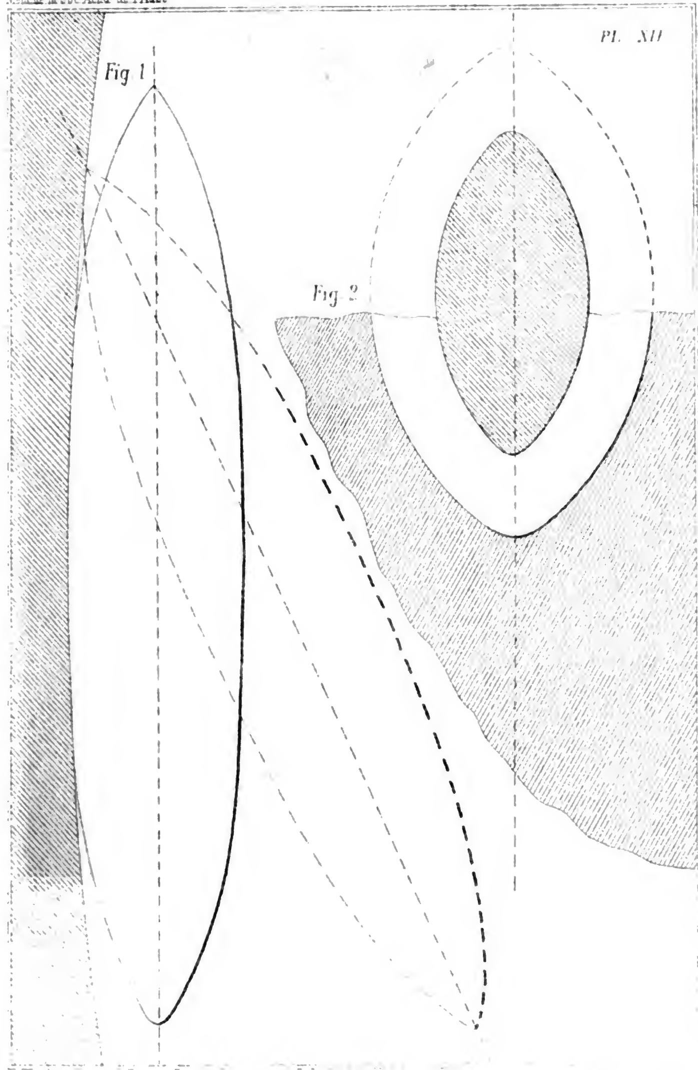
Il faut nécessairement tenir compte de la petitesse des spécimens que nous avons à notre disposition. Nul doute qu'en prenant des exemplaires d'un plus grand format on arriverait à des résultats encore plus remarquables.

Sur la pl. XI, nous avons tracé l'entaille C du polissoir

de Cérilly, vue dans le sens de la longueur. Si, dans cette entaille, on présente la hache figurée pl. IX, nous voyons que les deux côtés se confondent exactement avec le tracé de la rainure. Cette coïncidence a, pour nous, d'autant plus de valeur, que la hache a été trouvée assez près du polissoir. Nous l'avons décrite précédemment, et on se souvient qu'elle est seulement commencée à polir sur les deux côtés. Les hachures de la pl. IX indiquent les parties qui ont été atteintes par le polissoir.

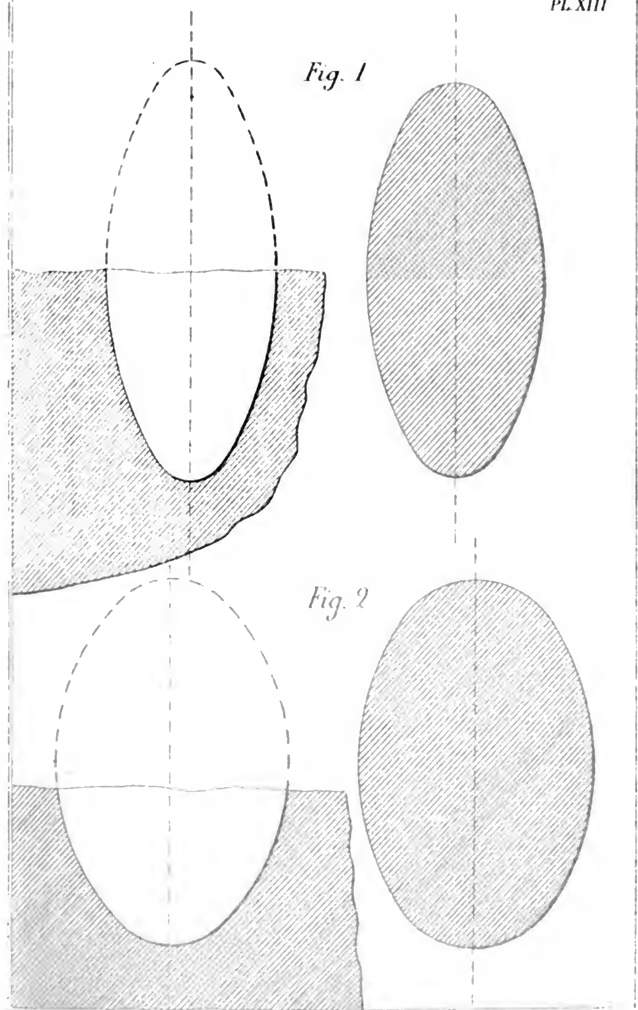
La pl. XII nous donne, fig. 1, une coupe de grandeur (dans le sens longitudinal) de la cuvette X du polissoir de Marcilly, et fig. 2, une section moyenne des entailles. Nous avons représenté dans la cuvette la hache polie de la pl. VII, dans deux positions différentes : la première, lorsqu'il fallait terminer les plats et enlever les inégalités laissées par les entailles qui, du reste, n'atteignaient généralement pas le milieu de la hache ; la seconde, lorsqu'on achevait le tranchant qui devait être la dernière opération, et qu'on raccordait, par une courbe plus ou moins longue, à la forme générale.

La pierre de Cérilly, qui ne porte pas de cuvettes, est incomplète sous ce rapport, mais il y a tout lieu de croire qu'elles étaient, non loin de là, sur d'autres grès, où l'on achevait le travail commencé dans les entailles. Sur la section des entailles nous avons rétabli le tracé théorique des dernières haches polies. Si nous rapprochons de ce tracé la section d'une hache conservée dans votre Musée, et qui a été trouvée à Paisy-Cosdon, nous voyons que cette section, figurée par des hachures, offre une grande analogie avec la forme ainsi obtenue. Nous ne voulons cependant pas attribuer à ce rapprochement trop d'importance, car, nous l'avons dit en commençant, n'ayant pu faire, avec tout le soin désirable, nos observations, il est possible que le tracé moyen des entailles de Marcilly, que nous représentons, n'offre point toute l'exactitude nécessaire en pareil cas.



HACHE POLIE DE LA PLANCHE VII

PL. XIII



HACHES DU MUSÉE DE TROYES

[illegible]

Sur les cinq sections de haches polies du Musée de Troyes, que nous avons reçues, nous avons choisi les trois qui variaient le plus par la forme. Nous venons d'en figurer une dans les entailles du polissoir de Marcilly. Nous allons maintenant faire le rapprochement entre les deux autres et deux entailles du polissoir de Cérilly, afin de montrer que les formes si variées de ces rainures ne sont que la reproduction des formes également variées que nous trouvons dans les haches polies.

Nous avons, précédemment, donné un tableau des dimensions des onze entailles qui composent le polissoir de Cérilly. Si nous traçons, pl. XIII, l'entaille E qui a 3 centimètres de largeur et 3 1/2 de profondeur, nous obtenons la fig. 1 qui offre, avec la hache trouvée à Vernonvilliers, la plus grande analogie, non-seulement comme forme, mais encore comme dimensions. Si nous faisons la même opération pour l'entaille C, qui a 4 centimètres de largeur et 2 1/2 de profondeur, nous obtenons la fig. 2 qui offre également, avec la hache trouvée à Rosson, une frappante analogie de formes et de dimensions.

Si chacun de ces faits, pris isolément, ne suffit point pour amener une conviction, il faut bien reconnaître cependant que leur ensemble acquiert une certaine importance, et, à moins d'idées préconçues, qu'il est difficile de ne point y voir autre chose que des effets du hasard. Lorsqu'à ces observations, que nous pourrions multiplier si nous ne craignions de surcharger cette notice déjà trop longue, on peut joindre celle des localités dans lesquelles se trouvent ces pierres avec entailles, la conclusion qu'on en peut tirer ne nous paraît pas douteuse.

Nous croyons, Messieurs, satisfaire un désir exprimé par quelques-uns d'entre vous en plaçant ici quelques rensei-

gnements sur les pierres analogues déjà connues. Les documents nous manquent pour en dresser une liste complète qui d'ailleurs trouvera mieux sa place dans une monographie spéciale.

Le département de l'Aube est riche en objets de cette nature. Si l'on considère l'ensemble des localités dans lesquelles il se trouve, en y joignant celles de l'Yonne placées sur la limite du département, on obtient un groupe remarquable qui ne peut, croyons-nous, laisser de doutes sur l'existence d'un immense atelier de fabrication qui aurait été autrefois établi dans ces parages. Ce mémoire étant déjà bien chargé de dessins, nous avons dû résister au désir de placer sous vos yeux un ensemble des situations géographiques des localités sur lesquelles nous avons pu obtenir des renseignements. Une carte figurant ces localités et leurs positions relatives, nous eût montré un circuit que nous allons rapidement parcourir en signalant à chaque station les polissoirs qui existent encore aujourd'hui, et ceux qui ont été détruits depuis peu de temps.

Si nous partons de Marcilly-le-Hayer, où un existe encore, et où un autre a été détruit depuis peu, nous rencontrons :

Lanneray (hameau de la commune de Bercenay-le-Hayer), où deux ont été détruits ;

Villemaur, qui possède encore un intéressant polissoir que nous nous proposons de décrire ;

Cérilly, où un existe, deux autres ayant été détruits depuis peu d'années. Un de ces derniers avait cinq entailles, et l'autre trois seulement ;

Villeneuve-l'Archevêque et Pouy, entre lesquels trois polissoirs doivent encore exister aujourd'hui.

Dans celles de ces localités que nous avons pu étudier, nous avons partout retrouvé les éléments nécessaires à la fabrication des armes. Le silex y est abondant, de bonne

qualité, d'un clivage facile. Joignons à cela de nombreux blocs de grès disséminés, qui permettaient d'avoir les outils à la source même de la matière première, et nous voyons que cette contrée était singulièrement favorisée pour le travail; aussi y retrouve-t-on en abondance des haches de toutes les formes et à tous les degrés d'avancement dan leur fabrication.

Est-il nécessaire de rappeler ici que le silex de ces parages, si justement apprécié des anciens, a été de nos jours encore utilisé avec succès, et que Cérilly, entre autres, était naguère un des grands centres de fabrication des pierres à fusils, où s'approvisionnaient et la France et l'étranger?

Trois polissoirs, mais de petites dimensions, sont en ce moment à l'Exposition universelle de Paris, et ont pour origine, croyons-nous, la région du Grand-Pressigny. Le premier, exposé par M. Samarson, a sept entailles; le second, exposé par le Musée de Tours, en a quatre; le troisième, exposé par M. le marquis de Vibraye, n'en a que deux.

Aucun n'a de cuvettes.

En décrivant celui de Cérilly, qui est dans le même cas, nous émettions l'avis qu'une autre pierre les contenant et lui servant pour ainsi dire de complément avait pu exister et être détruite. Il nous a été donné de voir depuis, chez M. Roujou, un grès qu'il a découvert à Choisy-le-Roy, et qui confirmerait notre opinion. Ce grès ne contient point d'entailles, mais seulement une cuvette de forme et de dimensions ordinaires. Nous pouvons donc admettre que, dans certains cas, les pièces étaient préparées sur un polissoir et achevées sur un autre.

Il existe auprès de Vendôme un bloc de grès, connu dans le pays sous le nom de Pierre cochée, qui doit être aussi un polissoir. Jusqu'à ce jour, cette pierre nous paraît avoir été signalée sans description suffisante.

Outre celui que nous avons reproduit, M. Leguay en

possède plusieurs découverts par lui dans la même localité.

Il ne faut point oublier un polissoir possédé par M. Meillet, et dont il a eu l'obligeance de nous envoyer une photographie. Malheureusement, la petitesse du dessin et ce mode de reproduction, d'ailleurs peu favorable pour ce genre d'objets, ne nous ont point permis d'en étudier suffisamment les détails, mais il nous semble fort intéressant.

M. Gassie a bien voulu nous en signaler un, de forme régulière, avec rainures très-variées, qu'il a découvert en 1847, à Duras (Lot-et-Garonne). M. le docteur Léveillé en possède plusieurs qui auraient été trouvés dans les environs du Grand-Pressigny. Nous n'avons vu le dessin que de l'un d'eux, qui nous paraît aussi très-curieux.

M. le docteur Garrigou a trouvé, dans la grotte de Niaux (Pyrénées), des plaques de grès ayant servi de polissoirs pour les haches et les autres outils.

De son côté, M. Boucher de Perthes cite deux plaques de grès trouvées dans la tourbe, non loin d'Abbeville, qui ont servi de polissoirs.

Des observations et des faits précédemment exposés, nous croyons pouvoir conclure :

Que les blocs de grès qui portent des rainures en forme de fuseaux allongés, ordinairement accompagnés de cuvettes en forme d'amandes, sont bien les instruments qui ont servi à polir les haches que nous retrouvons en si grande abondance.

Cette croyance devra être conservée tant qu'on ne montrera pas d'autres instruments ayant servi à cette opération, tant qu'on ne dira pas l'usage de ceux que nous venons de décrire, ou, à défaut de ces renseignements, tant qu'on ne fera pas de sérieuses objections qui puissent au moins faire douter de la vérité de cette attribution.

Ceci admis, leur antiquité n'est plus qu'une conséquence. Ils appartiennent à la fin de l'âge de la pierre; c'est-à-dire à l'époque de la pierre polie, dans nos contrées.

Quant à leur assigner une date, même approximative, il n'y faut point encore songer, quoique d'ingénieux rapprochements aient été faits dans ce but. Mais on arrivera, nous en avons la conviction, à circonscrire, au moins dans d'étroites limites, la fin de la période humaine où l'usage des métaux n'était point encore connu.

En terminant, nous vous dirons, Messieurs, qu'à la fin de janvier, le dessin du polissoir de Marcilly ayant été mis sous les yeux de la Commission de l'histoire du travail, quelques membres exprimèrent le désir de voir ce monument figurer dans les collections de Saint-Germain. Nous fîmes alors auprès de M. Guichard, que nous n'avions pas l'avantage de connaître, des démarches pour en obtenir la cession. Un refus poli, et d'ailleurs parfaitement motivé, répondit à notre demande. M. Guichard tenait à conserver pour son département ce document qui lui appartenait. Nous n'osons exprimer des regrets devant le vote par lequel vous avez accueilli l'offre qu'il vous en a faite. Nous aurions du reste mauvaise grâce à nous plaindre, puisque c'est à ce refus même que nous devons l'honneur d'être appelé aujourd'hui à vous faire cette communication.

Paris, ce 22 mai 1867.

La Société Académique de l'Aube vient de faire transporter au Musée de Troyes le Polissoir de Marcilly-le-Hayer, que lui a donné M. le docteur Guichard.



G Berthelin del Troyes Lith Dufour Bouquot

ARMES
DE LA FAMILLE DE VALOIS DE SAINT-REMY

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

DE LA

MAISON DE VALOIS DE ST-REMY

Par M. EMILE SOCARD

MEMBRE RÉSIDANT.



La maison de Valois de Saint-Remy, dont tous les membres, ou presque tous les membres, sont nés dans le département de l'Aube, l'ont habité et y ont eu des possessions, descend en ligne directe de Henri II, roi de France. A la vérité, c'est par un fils naturel de ce monarque, mais ce fils fut au moins reconnu, sinon légitimé, ainsi qu'il est constaté par le testament de Nicole de Savigny, sa mère, dans lequel elle déclare que le roi Henri II lui avait donné, en 1558, pour son fils Henri, Monsieur, une dot de 30,000 écus sol. Fidèle aux volontés de son père, le roi Henri III, par lettres du 13 février 1577, fit payer cette somme, par son exprès commandement, à Nicole de Savigny, et celle-ci en donna quittance le 26 du même mois.

Malgré quelques réclamations qui se produisirent à différentes époques, malgré quelques procès, notamment celui de 1733, où les habitants de Fontette contestaient à messire

Nicolas-René de Valois de Saint-Remy le titre de noble, procès qui se termina en faveur de ce dernier, après examen des preuves qu'il fournit pardevant la Cour des Aides, la maison de Valois de Saint-Remy fut toujours regardée comme issue du sang des rois de France, et par conséquent noble de la première noblesse. De plus, on le sait, la possession d'un bien et d'un droit, justifié par un laps de temps de cent années, fait présumer un titre, s'il n'y en a un contraire : ***Possessio centenaria et vim tituli et juris constituti habet.*** Or, de tout temps, les seigneurs de Valois de Saint-Remy ont possédé la qualité de nobles sans conteste, puisqu'aucun titre contraire n'a pu être apporté contre eux. En outre, les descendants de Henri, Monsieur, fils naturel de Henri II, ont toujours fait profession des armes, à peu d'exception près, comme on le verra dans ces ***Tablettes généalogiques***, et par conséquent doivent jouir du privilége de la noblesse. Enfin Louis XVI, Louis XVIII et Charles X les ont reconnus à plusieurs reprises comme véritables descendants des rois de France de la branche des Valois-Angoulême.

On faisait encore une objection tirée de ce que Henri II n'avait pas légitimé Henri, Monsieur. La Cour des Aides y a répondu en disant qu'il n'est pas permis d'ignorer qu'avant l'édit de Henri IV de l'année 1600, les enfants naturels des simples gentilshommes jouissaient des avantages de la noblesse ; qu'en conséquence, Henri, Monsieur, pouvait non-seulement prendre la qualité de noble, mais même la transmettre à ses descendants.

A plusieurs reprises la famille de Valois de Saint-Remy a fait ses preuves :

1° Le 17 septembre 1733, à propos du procès intenté par les habitants de Fontette à messire Nicolas-René de Valois de Saint-Remy pardevant la Cour des Aides, dont nous avons parlé plus haut ;

2° En 1776, au mois de mai, pardevant M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la noblesse de France, qui signe,

en faveur de la branche des seigneurs de Luz, branche des de Valois de Saint-Remy, un certificat de copie conforme à la minute conservée au Dépôt de la Noblesse ;

3° Par une autre copie certifiée véritable et signée de M. Chérin, généalogiste de France, en faveur de la branche aînée des de Valois de Saint-Remy, le 10 août 1784. — Nous lisons dans un papier du temps, manuscrit : « En » 1784, au mois de janvier, la famille de Valois de Saint- » Remy, ayant recouvré les titres qui constatent sa descen- » dance de Henri II, roi de France, par Henri de Saint- » Remy, appelé Henri, Monsieur, fils *légitimé* de Henri II, » roi de France, et chef de la famille de Saint-Remy de » Valois, ils se présentèrent à Versailles pour se faire re- » connaître, et Sa Majesté Louis XVI les a accueillis avec » la bonté et la justice si naturelles à l'auguste famille des » Bourbons. » C'est à la suite de cette reconnaissance que le roi Louis XVI confirma dans ses titres de noblesse, par lettres patentes, Jean-Géraud de Valois de Saint-Remy, lui fit une pension sur sa cassette, et plaça deux de ses enfants, Pierre-Géraud et Jean-Baptiste-Laurent, à l'abbaye royale de Saint-Denis, pour y faire leurs études.

Pour faire bien comprendre la valeur du témoignage et de la généalogie des de Valois donnée par M. Chérin, nous citons, extrait des *Mémoires du comte Beugnot*, qui viennent de paraître, le passage suivant, où il est dit que M. Chérin, généalogiste des Ordres du roi, « était minutieux dans ses » examens et inflexible dans ses jugements. Il connaissait à » fond l'origine de toutes les grandes maisons... Il exa- » mina les titres des Saint-Remy et certifia leur descendance » directe par les mâles du baron de Saint-Remy, fils natu- » rel de Henri II. »

Il ne faudrait pas croire qu'avant l'année 1733, on ne trouve de trace ni imprimée ni manuscrite sur la famille de Valois de Saint-Remy. Avant l'époque fatale de la Révolution de 1789, les papiers et titres de la famille étaient nom-

breux ; mais, comme nous le verrons, au mois d'août 1789, tous ces papiers et titres furent brûlés à la suite du pillage du château de Fontette par des bandes révolutionnaires, et, pour comble de malheur, les doubles de ces pièces, déposés à Paris, dans l'ancien couvent des Grands-Augustins, furent aussi brûlés en 1793 avec tous les autres titres de la noblesse de France.

Il ne nous reste donc d'autre document imprimé avant 1733 que l'*Histoire généalogique de la Maison de France*, Paris, 1726, tome 1er, page 136, 3e édition, où les continuateurs du père Anselme ont introduit la maison de Henri, Monsieur, de Saint-Remy.

Depuis, le président Hénault l'a mentionnée dans son *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de France*, Paris, 1749, 3e édition in-4°, page 315.

En dernier lieu, le chevalier de Courcelles, dans son *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne*, etc., Paris, 1822, in-4°, tome 1er, page 91, donne la généalogie de la branche aînée des de Valois de Saint-Remy presque jusqu'à nos jours. — Dans un premier ouvrage intitulé : *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, Paris, 1820-1821, 4 vol. in-8°, le chevalier de Courcelles, à la page 307 du 2e volume, art. SAINT-REMY, semblait ne pas vouloir admettre la maison des de Valois de Saint-Remy parmi la noblesse, tout en en faisant mention. « Lors de la recherche » de la noblesse, en 1667, dit-il, M. de Caumartin, inten- » dant de Champagne, ne voulut point, par considération, » donner de jugement aux descendants de ce seigneur, » qu'il eût fallu dès lors reconnaître issus du roi Henri II, » ce qu'on ne parut point vouloir autoriser. On doit dire » aussi que le don fait par le roi Henri II, n'était pas un » motif suffisant pour établir un fait de cette importance. » En écrivant cet article, l'auteur du *Dictionnaire* ne connaissait pas les preuves ressortant du procès de 1733, ni la gé-

néalogie dressée par d'Hozier, ni celle établie par M. Chérin. Mieux informé l'année suivante, il donna dans le 4[e] volume de son *Dictionnaire*, page 154, un autre article où se trouvent exposés clairement, comme dans son *Histoire généalogique*, mais d'une manière moins complète, les droits des Valois de Saint-Remy.

En présence de toutes ces preuves, n'y eut-il que les seules lettres-patentes de Louis XVI, de 1784, reconnaissant la branche aînée des de Valois de Saint-Remy, comme descendants de Henri II, roi de France, la pensionnant même, on ne s'explique guère les paroles adressées par M[me] la comtesse de La Motte, née de Valois de Saint-Remy (branche collatérale), à M. l'abbé Tillet, alors qu'elle était détenue à la Salpétrière, paroles qui n'iraient à rien moins qu'à réduire à néant les droits de la branche aînée des Valois de Saint-Remy. Ce respectable ecclésiastique était allé la voir. Elle raconte ainsi son entrevue avec lui : « Madame, » me dit-il, je suis natif de Troyes, en Champagne, j'ai » eu l'honneur de connaître la famille des Valois, que je » respecte infiniment; je m'intéresse à tout ce qui peut la » concerner. J'ai appris vos malheurs, et je m'empresse de » vous offrir des consolations et des conseils. » Je lui dis alors que je ne devais point abuser de son erreur, si toutefois l'intérêt qu'il paraissait prendre à mon sort n'était que la suite de son attachement pour les Valois de Troyes en Champagne : « Puisque cette famille, ajoutai-je, est entière- » ment étrangère à la mienne, et quoiqu'elle se dise aussi » descendre des Valois qui ont occupé le trône de France, » MM. Chérin et d'Hozier n'ont point voulu la reconnaître » pour telle, les titres qu'elle a produits ne leur ayant point » paru suffisamment authentiques (1). »

Ceci se passait vers le milieu de l'année 1786, alors que

---

(1) Vie de Jeanne de Saint-Remy de Valois. — Paris an 1[er] de la République française, tome II, page 121 et suiv.

depuis deux ans, c'est-à-dire, depuis le 10 août 1784, M. Chérin, dans une généalogie particulière, avait établi les droits des Valois de Troyes, la branche aînée de la famille. Il était presque impossible que Jeanne de Valois, alors à Paris, ne le sût pas. Pour quelle raison donc voulait-elle répudier toute parenté avec les Valois de Troyes? Etait-ce dans la crainte de ne pas recouvrer ou de partager avec eux les biens de Fontette qu'elle réclamait depuis longtemps, ou parce qu'elle espérait que moins intrigants qu'elle, et vivant dans des positions modestes, ils ne se présenteraient pas pour faire valoir leurs droits? C'était peut-être pour ces deux raisons. Quoi qu'il en soit de ce dédain et de cette mauvaise foi de la comtesse de La Motte, la branche aînée des Valois de Saint-Remy, établie à Troyes, non-seulement a fait ses preuves, mais elle a été reconnue d'origine royale par Louis XVI, qui l'a d'abord pensionnée, puis renvoyée en possession de ses biens de Fontette, en 1788; ensuite par Louis XVIII et par Charles X, qui, n'ayant pu lui redonner ses biens patrimoniaux, de nouveau perdus à la révolution de 1789, par suite de l'anéantissement de ses titres de propriété brûlés, comme nous l'avons dit, en ont pensionné les membres même au-delà de la révolution de 1830. De plus, le titre de comte, en échange de celui de baron, a été donné à Nicolas Géraud de Valois, à l'époque de la Restauration, en récompense de ses services militaires.

On pourrait se demander comment il se fait que le procès de 1733 ne donne aux membres de la famille de Valois de Saint-Remy que le nom de Saint-Remy tout court? Nous répondrons avec M. de La Motte, qu'après l'assassinat de Henri III, dernier roi de la branche des Valois, en 1589, « les descendants de cette famille ancienne et déchue, crai-
» gnant de causer de l'ombrage à la maison régnante (celle
» de Bourbon), cessèrent d'en porter le nom et prirent
» celui de Saint-Remy, qu'ils portèrent jusqu'à ce que le
» père du baron de Valois (Nicolas-René, seigneur de Luz,

» vers 1700) eût repris le véritable nom de ses ancêtres; » mais comme il passait sa vie à la campagne, il n'avait » pas été reconnu à la cour (1). »

Ce que M. de La Motte dit de la famille des Valois de Saint-Remy, en parlant seulement de la branche à laquelle appartenait sa femme, Jeanne de Valois, peut s'appliquer à toutes les branches. En effet, la branche aînée qui de Fontette passa à Mesnil-Lettre, de Mesnil-Lettre à Montangon, et de Montangon à Troyes, a dû agir de même. Nous avons voulu remonter le plus haut possible dans les registres des paroisses; mais l'absence de ces registres au-delà de 1700, ne nous a pas permis de constater le fait. Nous sommes sûr seulement que Pierre II de Valois de Saint-Remy, le premier qui vint se fixer à Troyes, signe du nom de VALOIS, le 26 novembre 1725, dans son acte de mariage.

M. le comte Beugnot et M. le comte de La Motte semblent ne pas avoir connu la branche aînée et la branche cadette des Valois de Saint-Remy, dont les descendants, par suite de la perte de leurs biens de Fontette, d'Essoyes et de Verpillières, avaient quitté leur pays natal vers le milieu du XVIIe siècle, pour se fixer dans d'autres localités du département de l'Aube, où ils exerçaient des professions regardées alors comme roturières et vivaient de la vie la plus modeste. Ce n'est qu'au mois de janvier 1784, nous l'avons vu, que les de Valois de Troyes sortirent de leur obscurité. A cette époque, le comte et la comtesse de La Motte étaient déjà plongés dans leur vie d'intrigues, et à la veille de la triste et malheureuse *Affaire du Collier*, puisque la première entrevue avec les joailliers eut lieu le 24 décembre 1784. Il n'est donc pas étonnant que le comte de La

(1) Mémoires inédits du comte de La Motte-Valois, sur sa vie et son époque (1754-1830), publiés d'après le manuscrit autographe... par Louis Lacour. — Paris, 1858, in-12, page 49.

Motte n'ait pas connu les autres branches de la famille de Valois. Quant au comte Beugnot, on s'explique plus difficilement son ignorance.

Il ne peut donc rester aûcun doute sur la noblesse d'extraction de la Maison de Valois de Saint-Remy, et c'est appuyé sur les documents authentiques qui viennent d'être signalés, que nous allons dresser ces TABLETTES GÉNÉALOGIQUES.

La famille de Valois de Saint-Remy, ou de Saint-Remy de Valois, ainsi que signaient indistinctement ses membres, commence vers 1556, et n'est plus représentée aujourd'hui que par la seule branche aînée dont il reste un héritier mâle. — C'est peut-être la seule famille, dirons-nous en terminant, qui, en empruntant les ancêtres de Henri II, roi de France, dont nous avons vu qu'elle descend, remonte dans l'histoire à la plus haute antiquité. En effet, par une suite non interrompue de documents authentiques, nous arrivons d'abord jusqu'à Hugues Capet, et ensuite à Saint-Arnoul, de race noble parmi les Francs, né vers la fin du VI[e] siècle. L'*Art de vérifier les dates,* qui donne les preuves de la généalogie de Hugues Capet, tome I[er], page 566, ne laisse aucun doute à ce sujet. Placé au point de vue de cette antiquité exceptionnelle et probablement unique, d'une famille encore existante depuis treize cents ans, nous avons cru le fait assez intéressant pour le mettre en lumière.

Troyes, le 15 novembre 1867.

—

VALOREMY

:OI
:cu E St-REMY
Iarée à messire
aron de Cullé.

-R
roi ERRE-JEAN DE VALOIS DE S
pour de Luz, marié, 1° à Dlle Reine-
E COURTOIS, 2° à Dlle Marie DE M

LAS-RENÉ DE VALOIS DE St-
Seigneur de Luz,
à demoiselle Marie-Elisabeth DE

ERRE-NICOLAS-RENÉ DE VA
DE St-REMY
gneur de Luz, tué au service du

7 S

sso QUES III DE VALOIS DE St-REMY NOI Lieutenant des vaisseaux du ro célibataire.	MARGUERITE-ANNE DE VALOIS DE St-REMY Célibataire.

:-FÉLICITÉ DE VALOIS DE St-
e à Nicolas-Augustin D'ANTESSAN

8 DE

TISTE-LAURENT DE VALOIS DE St-REMY Mort à l'armée de Condé, émigré. taire.	NICOLAS-REMI DE VALOIS DE St-REMY Mort en émigration, célibataire.

OL St-REMY	ÉTIENNE-MELC Baron de Fontet Dlle Louise-Adéla
LE DE St-REMY	GUSTAVE Baron de F

GÉNÉALOGIE DES VALOIS DE SAINT-REMY

Première Branche, ou Branche aînée.

I. — Henri II, roi de France, de la branche des Valois-Angoulême, aima une dame de la cour, Nicole de Savigny, baronne de Saint-Remy, qualifiée dame de Fontette, de Noé, de Beauvoir, du Châtellier, etc. Il eut d'elle le fils qui suit :

II. — Henri I[er] de Valois de Saint-Remy, Monsieur, naquit à Paris avant 1558. Sa mère, Nicole de Savigny, qui se maria depuis avec Jean de Ville, chevalier de l'ordre du Roi, fit son testament le 12 janvier 1590, dans lequel elle déclare que le roi Henri II lui avait donné en 1558, pour son fils Henri, Monsieur, une dot de 30,000 écus sol. — Henri III, fils et successeur de Henri II, par lettres du 13 février 1577, lui fit payer cette somme par son exprès commandement, et elle en donna quittance le 26 du même mois. — Henri de Saint-Remy, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, baron de Fontette, seigneur de Noé, de Beauvoir, du Châtellier, etc., chevalier des ordres du Roi, fut gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel d'un régiment de cavalerie et de gens de pied, gouverneur de Châteauvillain. Il mourut à Paris, le 14 février 1621, et fut inhumé à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. Il avait épousé, par contrat du 31 octobre 1590, passé à Essoyes, haute et puissante dame Chrétienne ou Christine de Luz, veuve de Claude de Franay, seigneur de Louppy, chevalier de l'ordre du Roi, laquelle mourut le 22 avril 1636 et fut inhumée dans l'église

de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien, de Fontette, devant le grand-autel. — Henri, Monsieur, en eut quatre fils et une fille : 1° Denis de Valois de Saint-Remy, chevalier, seigneur, baron de Fontette, dont l'existence nous est révélée par M. l'abbé Caulin, dans son ouvrage intitulé : *Quelques seigneuries au Vallage et en Champagne propre.* Troyes, 1867, in-8°, p. 241, où nous lisons : « Denis de Saint-Remy, chevalier, seigneur, baron de Fontette, fils et héritier, sous bénéfice d'inventaire, d'Henri Ier et de Christine, aliéna en 1612 (lisez 1621), le fief de Montricon et ensemble le bois des Ménissons. » Ce fief et ce bois relevaient de la seigneurie d'Eclance; — 2° François Ier de Valois de Saint-Remy, écuyer, seigneur de Fontette et de Saint-Bazoille, marié à demoiselle Marguerite de Mauléon, le 2 avril 1625, mort sans postérité avant le 29 octobre 1661 ; — 3° René Ier de Valois de Saint-Remy, qui suit : — 4° Jacques Ier de Valois de Saint-Remy, né à Fontette, le 12 août 1599, dont nous ne savons rien de plus; — et 5° Marie-Marguerite de Valois de Saint-Remy, que nous trouvons marraine de Pierre-Jean de Valois de Saint-Remy, son neveu, dans l'extrait baptistaire de celui-ci, le 19 octobre 1653, mentionné au procès de 1733. Un autre document, manuscrit de la Bibliothèque impériale, nous apprend qu'elle fut mariée le 10 octobre 1621 à messire Joachim de Marron, écuyer, seigneur et baron de Cullé, gentilhomme de la chambre du Roi.

III. — René Ier de Valois de Saint-Remy, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur et baron de Fontette et d'Essoyes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et capitaine de cent hommes d'armes, naquit à Fontette, en 1606, et mourut le 11 mars 1663. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Fontette. — Il avait épousé, par contrat du 25 avril 1636, passé à Essoyes, noble dame Jacquette de Brévot, dont il eut six enfants : 1° René II de

Valois de Saint-Remy, mestre de camp du régiment de Fontette et brigadier des armées du Roi, né et baptisé à Fontette, le 25 mars 1636; marié le 30 juillet 1666 à demoiselle Marie de La Mark; mort sans postérité, à Paris, où il demeurait, paroisse Saint-Jean-en-Grève; — 2° Henri II de Valois de Saint-Remy, écuyer, capitaine des armées du roi Louis XIV, né à Fontette et baptisé au même lieu, le 23 août 1637, marié à demoiselle Marie de Mulot, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, tué dans les guerres de Hollande, sans postérité; — 3° Remi de Valois de Saint-Remy, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Villequier, qui se dit quelque part majeur le 13 mars 1663, et qui naquit par conséquent en mars 1638; marié à demoiselle de Colne; tué au service du roi à la tête de sa compagnie, sans postérité; — 4° Charles-François de Valois de Saint-Remy, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Bellegarde, né à Fontette, le 13 février 1646, et baptisé le 19 octobre 1653, en l'église de Fontette; marié à demoiselle..... d'Anglure; mort sans postérité; — 5° Pierre Ier de Valois de Saint-Remy, qui suit; — 6° Pierre-Jean de Valois de Saint-Remy de Luz, tige de la branche des seigneurs de Luz.

IV. — Pierre Ier de Valois de Saint-Remy, chevalier, seigneur et baron de Fontette et d'Essoyes, naquit à Fontette, le 5 juillet 1648, et y fut baptisé le 19 octobre 1653, en même temps que ses frères Charles-François et Pierre-Jean. Il ne put servir le roi à cause de la difficulté qu'il avait à marcher, et c'est ce qui fut cause du procès intenté à son neveu en 1733, procès où l'on prétendait que Pierre de Saint-Remy n'était pas noble pour n'avoir point fait partie des armées du roi. — Marié à Jeanne Félix, en 1667, il en eut un fils, Thomas de Valois de Saint-Remy, qui suit. — Il mourut à Mesnil-Lettre, le 17 janvier 1694.

V. — Thomas de Valois de Saint-Remy naquit à Mesnil-Lettre, le 9 février 1668, et mourut à Montangon. — Il avait épousé dame Jeanne de la Vicq, dont il eut Pierre II, qui suit :

VI. — Pierre II de Valois de Saint-Remy naquit à Montangon, en 1689. Dans une position obscure par suite de la perte des biens de la famille, dont son père avait été victime, il fut réduit à l'état de manouvrier. De Montangon il vint se fixer à Troyes, où il épousa dans l'église Saint-Jean-au-Marché, de Troyes, le 26 novembre 1725, dame Jeanne Vincent, dont il eut pour enfants : 1° Angélique de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 5 août 1726, baptisée dans l'église Saint-Jean, le lendemain ; morte à Troyes ; — 2° François II de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 18 août 1730, baptisé à Saint-Jean le 19, officier du roi au régiment de Montmorin, mort après dix-huit ans de service à Cadillac, diocèse de Bordeaux, célibataire ; — 3° Marie de Valois de Saint-Remy, née et baptisée à Troyes, en l'église Saint-Jean, le 3 septembre 1732, morte le 8 juillet 1733 ; — 4° Jean-Géraud de Valois de Saint-Remy, qui suit ; — 5° Anne de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 2 mai 1736, baptisée le 3 dans l'église Saint-Jean, morte à Troyes ; — 6° Françoise de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 17 août 1738, baptisée dans l'église Saint-Jean le lendemain 18, morte le 14 août 1740 ; — 7° Nicolas-Henri de Valois de Saint-Remy, tige de la branche cadette. — Pierre II mourut à Troyes le 3 juin 1741.

VII. — Jean-Géraud de Valois de Saint-Remy, seigneur et baron de Fontette et Essoyes, naquit à Troyes le 13 juillet 1734. Il fut d'abord cordonnier, sur la paroisse Saint-Gilles de Troyes, profession qu'il exerçait lors de son mariage. Il épousa à Troyes, le 24 février 1756, demoiselle

Brigide Foignot. Plus tard, le roi Louis XVI le reçut à Versailles, et le confirma dans ses titres de noblesse par lettres-patentes de 1784, après avoir examiné les titres qui constataient sa descendance de Henri II, roi de France, par Henri de Saint-Remy, fils *légitimé* (le mot se trouve dans une pièce du temps) de Henri II, roi de France. Au mois de novembre de la même année 1784, une pension de 600 livres fut accordée à Jean-Géraud et à son épouse, sur la cassette du roi ; cette pension lui fut payée jusqu'à la Révolution par M. Harlan, receveur des Tailles, à Troyes, rue du Bourg-Neuf. Quelques mois plus tard, d'après un certificat de M. Chérin, généalogiste des Ordres du roi, en date du 10 août 1784, Sa Majesté accorda à Messire Jean-Géraud de Valois, chevalier baron de Saint-Remy, une pension de 1,000 livres de rente sur le Trésor royal. — Enfin, en 1788, Louis XVI le renvoya en possession des terres et baronnie de Fontette et d'Essoyes, comme provenant du chef de Nicole de Savigny, leur aïeule, ayant toujours depuis Henri, Monsieur, appartenu à la famille, mais se trouvant alors — nous ne savons comment — faire partie du domaine royal. — En 1789, au mois d'août, des bandes révolutionnaires firent une descente dans le château de Fontette, pillèrent, saccagèrent et brûlèrent tout ce qu'il y avait de plus précieux, surtout les papiers et les titres de la famille, ce qui fut constaté par un acte juridique. Brigide Foignot, femme de Jean-Géraud, n'avait pas assisté à ces horreurs; elle etait morte à Fontette, le 9 janvier 1789.

En 1790, il se déroba aux fureurs de la Révolution en partant pour l'Italie, avec son fils Pierre-Géraud de Valois de Saint-Remy. — De son mariage sont issus onze enfants : 1° Edmée-Brigide de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 22 novembre 1756, morte à Troyes le 9 juillet 1757 ; — 2° Marguerite-Brigide de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 24 février 1758, morte à Troyes ; — 3° Charles Ier de Valois de Saint-Remy, qui suit ; — 4° Marie-Ma-

deleine de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 9 août 1762, pensionnée par les rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X; morte à Saint-Martin-ès-Vignes, commune de Troyes, le 25 avril 1842; — 5° Nicolas-Jérôme (dit aussi Géraud), comte de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 16 octobre 1763, émigré avec les princes le 21 décembre 1791, ayant fait toutes les campagnes de 1792 au mois de juillet 1800, à l'armée du prince de Condé, dans les chasseurs nobles, avec le grade de capitaine; blessé à la jambe en 1793, à Berchtem; blessé encore à Kamlach, le 13 août 1796, d'un coup de feu qui lui traversa le corps; nommé comte de Valois, chef de bataillon et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en récompense de ses glorieux services, le 18 avril 1816, pour tenir rang du 21 décembre 1813; pensionné par les rois Louis XVIII et Charles X, mort à Troyes le 9 janvier 1834; — 6° Pierre-Géraud de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 22 avril 1767; placé par le roi Louis XVI à l'abbaye de Saint-Denis, au mois d'août 1784, avec son frère Jean-Baptiste Laurent, dont nous parlerons plus bas, pour y faire ses études, et où il resta deux ans; tonsuré par Mgr l'archevêque de Paris, Le Clerc de Juigné; nommé en 1787, par le roi, à l'abbaye d'Honcourt, diocèse de Cambrai, devenue vacante par la mort de M. l'abbé de Siougeat, aumônier de Mesdames, tantes du roi; diacre en 1790; forcé de s'expatrier pour se soustraire à la persécution, ne voulant pas prêter le serment à la Constitution civile du clergé; parti avec son père, Jean-Géraud de Valois, pour Rome, où le pape Pie VI l'ordonna prêtre de sa main, et le nomma protonotaire apostolique; resté à Rome jusqu'au mois de février 1815; à son retour en France, nommé desservant de Vauchassis et de Bercenay-en-Othe (diocèse de Troyes), membre du Comité central d'Estissac; mort à Vauchassis, le 30 juillet 1829, regretté non-seulement de sa paroisse, dont il était le modèle par ses vertus, non-seulement des populations de

l'Aube, mais encore des départements voisins qu'il avait comblés de ses bienfaits désintéressés en les soignant gratuitement dans leurs maladies et souvent en les guérissant, malgré les attaques incessantes du corps médical ; — 7° Edmée-Victoire de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 3 avril 1771; placée en 1785 à l'abbaye du Val-de-Grâce, à Paris, fondée par Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, sur un fief appartenant à la famille de Valois; mariée le 18 septembre 1806, à M. de Gissey, comte de Riolet, général à l'armée de Condé et chevalier de Saint-Louis; décédée et inhumée à Vauchassis en 1818; — 8° Jean-Baptiste Laurent de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 10 avril 1776; mort à la suite de ses blessures au service du roi dans les chasseurs nobles à l'armée de Condé, même compagnie que le comte Nicolas-Géraud, son frère ; — 9° Etiennette-Thérèse de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 25 octobre 1778; pensionnée par les rois Louis XVIII et Charles X; morte à Troyes le 5 mai 1854; — 10° Charles-Amand de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 7 février 1780; servit dans les armées de la République et de l'Empire; capitaine au 3ᵉ bataillon, 3ᵉ compagnie du 29ᵉ régiment de ligne; blessé grièvement à la tête et à la cuisse à la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809, mort dix jours après des suites de sa blessure, à Vienne, en Autriche, le 26 juillet 1809; — 11° Nicolas-Remi de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 8 février 1782; servit avec ses frères Jean-Géraud et Jean-Baptiste-Laurent de Valois, dans les chasseurs nobles, à l'armée de Condé; mort en émigration.

VIII. — Charles Iᵉʳ de Valois de Saint-Remy, chevalier, baron de Fontette et Essoyes, naquit à Troyes le 19 avril 1760. Il fut d'abord marchand-tanneur à Troyes, lorsqu'il épousa, dans l'église Saint-Frobert de Troyes, demoiselle Marie-Claude-Thérèse Michelin, le 10 octobre 1785. — En 1793, il fut incarcéré comme noble, et suspect par

conséquent ; resta en prison pendant treize mois, et ne dut d'échapper à l'échafaud qu'à la révolution du 9 thermidor, qui mit fin à la Terreur par la mort de Robespierre. Il mourut à Troyes, le 26 février 1830. De son mariage sont issus : 1° Edme-Henri de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 20 juillet 1786 ; fabricant de bas, à Saint-Martin, faubourg de Troyes, marié à Edmée-Françoise Hodenicq ; père de Henri de Valois de Saint-Remy, né à Troyes, paroisse Saint-Martin, le 29 octobre 1819, mort en bas âge ; servit dans les hussards de la Garde royale ; mort sans postérité, à Paris, vers 1835 ; — 2° Elisabeth-Claudine de Valois de Saint-Remy, née à Troyes, en 1787, célibataire, morte à Troyes ; — 3° Adélaïde-Olympiade de Valois de Saint-Remy, née à Troyes, le 15 décembre 1791, célibataire, aujourd'hui vivante ; — 4° Charles-Amand de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 18 mai 1793 ; servit dans le second régiment des chasseurs à pied de la Garde royale ; libéré pour cause de santé en 1823 ; mort à Troyes le 8 décembre 1862, célibataire, pensionné par le roi Charles X jusqu'en 1830 ; — 5° Marie-Madeleine de Valois de Saint-Remy, née à Troyes, le 29 fructidor an III (15 septembre 1795), morte à Troyes, aux Faux-Fossés-Saint-Nicolas, le 25 brumaire an IV (16 novembre 1795); — 6° Marie-Sophie de Valois de Saint-Remy, née à Troyes le 10 avril 1797, célibataire, aujourd'hui vivante; — 7° Etienne-Melchior de Valois de Saint-Remy, qui suit :

IX. — ETIENNE-MELCHIOR DE VALOIS DE SAINT-REMY, baron de Fontette et Essoyes, naquit à Troyes le 5 avril 1801. Il est qualifié de *Gentilhomme* dans une pièce émanée du duc de Berry, datée du 6 juillet 1814, qui lui permet de porter la décoration de la *Fleur de lys*. Il entra dans l'administration de l'Enregistrement et des Domaines le 11 janvier 1826, et après avoir géré les bureaux de Noiretable (Loire), de Theil (Orne), de Pierrefitte et de Révi-

gny (Meuse), de Longuyon (Moselle), de Bernay (Eure), de Douai et de Laon, il fut appelé à celui de Tours — Timbre extraordinaire — le 1er octobre 1855, et prit sa retraite en 1864. Il mourut le 3 avril 1867. — Il avait épousé, le 5 juillet 1838, demoiselle Louise-Adélaïde-Désirée d'Andrée de Breuil, fille de M. Charles d'Andrée de Breuil, directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Troyes, où il est décédé en 1848, et de Désirée Herbin, veuve en premières noces du général Binot, tué à la bataille d'Eylau. — De ce mariage sont issus : 1° Charles III de Valois de Saint-Remy, mort en bas âge ; — 2° Emile de Valois de Saint-Remy, mort à l'âge de trois ans ; — 3° Marie-Caroline de Valois de Saint-Remy, née à Révigny le 19 février 1842, aujourd'hui dans l'instruction ; — 4° Henri III de Valois de Saint-Remy, mort en bas âge ; — 5° Louise-Sophie-Olivia de Valois de Saint-Remy, aujourd'hui dans l'instruction avec sa sœur Marie-Caroline ; — 6° Gustave de Valois de Saint-Remy, né à Troyes le 6 février 1848, militaire, engagé volontaire.

Deuxième Branche dite Branche cadette.

VII. — Nicolas-Henri de Valois de Saint-Remy, fils de Pierre II de Valois de Saint-Remy et de Jeanne Vincent, naquit à Troyes le 18 juillet 1740, et fut baptisé le lendemain dans l'église Saint-Jean de Troyes. Il servit d'abord le roi Louis XV pendant quatre ans, au régiment de Montmorin, infanterie, quitta le service après la campagne de Portugal, se maria à Troyes, où il exerça le métier de cordonnier, puis de presseur de toiles ; émigra en 1791, fit toutes les campagnes dans les chasseurs nobles de l'armée de Condé, comme capitaine, en même temps que ses deux ne-

veux, le comte Pierre-Géraud de Valois de Saint-Remy et Jean-Baptiste-Laurent de Valois de Saint-Remy; fut nommé chevalier de Saint-Louis en récompense de ses services, et mourut à Maraye-en-Othe. — Il avait épousé, le 4 mai 1767, sur la paroisse Saint-Gilles de Troyes, Lucrèce Isselin. De ce mariage est issu le fils qui suit :

VIII. — Nicolas-Pierre de Valois de Saint-Remy, médecin à Maraye-en-Othe, naquit à Troyes le 21 avril 1775, et mourut à Maraye-en-Othe le 28 octobre 1823. Il avait épousé, en l'église de Saint-Martin-ès-Vignes, Thérèse Thevenot, le 5 prairial an IV (24 mai 1796). — De ce mariage sont issus sept enfants : 1° Juliette-Madeleine de Valois de Saint-Remy, née à Saint-Martin-ès-Vignes, célibataire, morte à Troyes le 23 janvier 1833; — 2° Thérèse-Félicité de Valois de Saint-Remy, née à Saint-Martin-ès-Vignes le 8 frimaire an X (29 novembre 1801), mariée à Troyes le 15 mai 1827 à Nicolas-Augustin d'Antessanty, décédé receveur principal des contributions indirectes, et entreposeur à Bar-sur-Aube, en 1866; morte à Troyes le 29 mars 1849; — 3° Charles II de Valois de Saint-Remy, né à Maraye-en-Othe en 1803; mort à Maraye, âgé de onze ans. — Les quatre autres enfants sont tous morts en bas âge.

Dans la personne de Charles II de Valois de Saint-Remy finit la branche cadette de cette Maison.

Troisième Branche dite des Seigneurs de Luz.

IV. — Pierre-Jean de Valois de Saint-Remy, qualifié de haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Fontette et de Noé, seigneur de Luz, major du régiment de Ba-

chevilliers, cavalerie, fils de René Ier de Valois de Saint-Remy et de noble dame Jacquette de Brévot, naquit à Fontette le 9 septembre 1649 et y fut baptisé le 19 octobre 1653, en même temps que ses frères Charles-François et Pierre. Il épousa en premières noces demoiselle Reine-Marguerite de Courtois, dont il n'eut point d'enfants, et en secondes noces, par contrat du 18 janvier 1673, passé à Saint-Aubin, diocèse de Toul, demoiselle Marie de Mulot, morte à Saint-Aubin le 20 décembre 1704, nièce de Marie de Mulot, femme de Henri II de Valois de Saint-Remy, son frère, fille de Paul de Mulot, écuyer, et de demoiselle Charlotte de Chaslus. La cérémonie du mariage eut lieu huit jours après, 26 janvier 1673. Il mourut avant le 4 mars 1714. — De son second mariage sont issus : 1° Barbe-Thérèse de Valois de Saint-Remy de Luz, née à Saint-Aubin-aux-Anges, vers 1675, dont nous ne connaissons rien ; — 2° Nicolas-René de Valois de Saint-Remy, qui suit :

V. — Nicolas-René de Valois de Saint-Remy, seigneur de Luz, naquit à Saint-Aubin-aux-Anges, diocèse de Toul, le 4 avril 1678. Il servit le roi pendant dix ans, en qualité de garde-du-corps de S. M. Louis XIV, dans la compagnie du duc de Charost ; quitta le service pour se marier ; épousa, par contrat du 4 mars 1714, demoiselle Marie-Elisabeth de Vienne, fille de Nicolas-François de Vienne, chevalier, seigneur et baron de Fontette en partie, de Noé et autres lieux, conseiller du Roi, président, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Bar-sur-Seine, et de dame Elisabeth de Mérille. La cérémonie eut lieu à Fontette, le 14 du même mois, 1714. Il mourut à Fontette le 3 octobre 1759, et fut inhumé au cimetière de l'église. — De son mariage sont issus : 1° Pierre-Nicolas-René de Valois de Saint-Remy, né à Fontette le 3 juin 1716, reçu en 1774 cadet gentilhomme dans le régiment de Grassin, après avoir fait ses preuves de noblesse le 2 mars de cette même année 1744. Il fut tué à la

guerre, sans laisser de postérité ; — 2° Jacques II de Valois de Saint-Remy, qui suit :

VI. — Jacques II de Valois de Saint-Remy de Luz, appelé d'abord de Luz, et ensuite de Saint-Remy de Valois, qualifié chevalier, baron de Saint-Remy, naquit à Fontette le 22 décembre 1717. Dans son acte de baptême du 1er janvier 1718, son père, présent, est appelé et qualifié « messire Nicolas-René de Saint-Remy de Valois, baron de Saint-Remy, » et sa tante, qui fut sa marraine, y est appelée « demoiselle Barbe-Thérèse, fille de feu messire Pierre-Jean de Saint-Remy de Valois ; » l'un et l'autre y ont signé : Saint-Remy de Valois. Il épousa, dans la paroisse de Saint-Martin, de Langres, le 14 août 1755, Marie Jossel, dont il avait déjà un fils, Jacques, qui suit. — Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Paris, après avoir dissipé toute sa fortune, le 16 février 1762. Son extrait mortuaire porte : « Jacques de Valois, chevalier, baron de Saint-Remy. » Outre son fils Jacques, de son mariage sont encore issues trois filles : 1° Jeanne de Saint-Remy de Valois, née à Fontette le 22 juillet 1756 ; placée d'abord au couvent des Ursulines de Ligny, ensuite à l'abbaye de Longchamps, avec sa sœur Marie-Anne, en 1778 ; mariée à M. le comte de La Motte en 1780, triste héroïne de l'*Affaire du Collier ;* morte à Londres, le 23 août 1791 ; — 2° Marie-Anne de Saint-Remy de Valois, née et baptisée à Fontette le 2 octobre 1757 ; abandonnée par son père au moment où il partait pour Paris avec ses trois autres enfants, en 1761. — Son berceau fut suspendu à la fenêtre d'un paysan aisé de Fontette, qui en était le parrain, le nommé Durand, qui s'était rendu acquéreur d'une grande partie de la terre de Fontette par des moyens illégaux, d'après les *Mémoires de M. Lamotte ;* réunie plus tard à sa sœur Jeanne, chez Mme de Boulainvilliers, à Passy, placée ensuite avec elle, d'abord à l'abbaye d'Hire, puis à l'abbaye de Longchamps le 30 mars 1778, d'où elle revint

à Bar-sur-Aube avec sa sœur Jeanne. Toutes deux étaient pensionnaires du roi Louis XVI dès le mois décembre 1775; — 3° Marguerite-Anne de Saint-Remy de Valois, née à Fontette le 17 février 1759, morte à Paris, de la petite-vérole, vers 1775.

VII. — JACQUES III DE VALOIS DE SAINT-REMY, né à Langres le 25 février 1755, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres, fut reconnu et légitimé par son père et sa mère dans l'acte de célébration de leur mariage du 14 août de la même année 1755. Placé en pension à Bar-sur-Seine et admis plus tard à l'Ecole de marine, il fut lieutenant des vaisseaux du roi Louis XVI, commandant la frégate de S. M., la *Surveillante,* et mourut à l'île Bourbon, le 9 mai 1785, sans postérité. En lui s'éteignit la branche des seigneurs de Luz. Il fit ses preuves devant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, le 6 mai 1776. Il était pensionnaire du roi Louis XVI dès le mois de décembre 1775, et chevalier de Saint-Louis.

Les différentes branches de la famille de Valois de Saint-Remy portent pour armes : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

—

I

Procès en faveur de Nicolas-René de Saint-Remy.

Saluations aux contredits des habitans de Fontette. Signiflé le dix-sept septembre 1733 que fournit par devant vous nos seigneurs de la Cour des Aydes

Messire Nicolas René de S[t] Remy cheuallier fils de Pierre Jean de S[t] Remy cheuallier qui estoit fils de René de S[t] Remy ausy che[r] qui estoit pariellement fils de Henry ausy che[r] qui fut nommé de S[t] Remy et qui etoit fils naturel de Henry 2. Roy de France et de Dame Nicole de Sauigny baronne de S[t] Remy demandeur en oppōtion et radiation de la cotte sur le rolle de taille de la paroisse de Fontette

Contre Monsieur le Procureur general

Et contre les sindic des habitans et commenauté de la paroisse de Fontette deffendeurs.

Pour satisfaire à l'arrest de la Cour du 22 fevrier 1732 qui donne acte au s[r] de S[t] Remy

Qu'il renonce a la preuue testimonialle s'en tient a la preuue literalle resultant de ses tiltres et que pour faire droit aux parties ordonne que la Cour verra les pieces.

Ensuitte il plaise à la Cour adjuger au s[r] de S[t] Remy les conclusions qu'il a prises avec depens.

On auroit pu sans compromettre les interests du s[r] de S[t] Remy se dispenser de repondre aux moyens qui ont ete opposez par les habitans pour soutenir l'imposition qu'ils ont faite du s[r] de S[t] Remy a la taille et au contredit quil viennent de fournir contre la production du s[r] de S[t] Remy quil a fait de ses titres de noblesse.

En effet il ne s'est peut estre jamais presenté une noblesse soutenue de tiltres ausy descisiues et ausy esclatants et une fil-

liation plus claire et mieux suiuie. Il est justiffié par des tiltres que le s^r de St Remy produit que ses encestres ont remply les postes les plus honorables de la Cour qu'ils ont merité par leur fidellité et par leur valleur que nos roys leurs ayeuls leur ont confiez les commendements de differents corps de trouppe et de gouvernement de quelque place. Enfin on voit par ces tiltres ce qui est tres important d'obseruer qu'ils ont été chevalliers des ordres du Roy, honneur auquel il n'y a que la haute noblesse qui puisse aspirer. Auec de tels auantages le s^r de St Remy auoit il lieux d'apprehender quon ose attenter d'attaquer à sa noblesse; ausy ny eut il jamais une entreprise plus insensée; mais que ne peut la vengeance de telles gens que les habitans de Fontette.

Sy le s^r de St Remy n'auoit pas de creance a exercer contre eux, s'il ne tenoit pas saisis les deniers de la vente des bois de la commenauté qu'ils ont fait, on les verroit encorre aujourdhuy le respecter comme le successeur de leurs seig^rs, comme l'ayant este luy mesme jusque en l'an 1720 qu'il a traité de la partie de la seig^rie qui appartenoit à la dame de Vienne son espouse.

Tel est le principe de l'injure que les habitans de Fontette font au s^r de St Remy, mais quils n'auroient sans doute osé soutenir en justice, s'ils nestoient annimez et soutenus par leur seig^r.

Les moyens que les habitans ont oppose pour soutenir l'impositions qu'ils ont faite sur leurs rolles du s^r de St Remy, et les contredits qu'ils ont fourny contre la production des tiltres du s^r de St Remy, ne roulent que sur des principes erronez et des faits ou faux ou indifférents. Il suffira de remettre les uns sous les yeux de la Cour pour les faire proscrire et de rappeler les autres pour en faire sentir l'illusion.

Premiere proposition :

Le sieur de St Remy ne peut se qualifier en remontant à son auteur.

Seconde proposition :

Quand quelques uns des auteurs du s^r de St Remy auroient pu prendre la qualité de noble, l'imposition dont est question ne seroit pas moins valable.

Pour etablir le principe de ces deux oppositions les habitans de Fontette disent que c'est une maxime reçuë dans nos usages

que la noblesse ne se présume pas et quiconque pretend avoir cet auantage il est obligé de le prouuer 2° que le laps du temps pendant lequel l'on a pris la qualité de noble ne peut en acquerir le tiltre et le droit, en sorte quil faut prouuer qu'on est noble d'extraction ou anobly par Lettre du prince ou par possession de charge auquel le grade est attaché parce que le sr de St Remy ne prouue point qu'il soit ete anobly ou qu'il ayt possedé des charges qui leurs ayt pu faire transmettre la noblesse a leur posterité; par consequent conclu les habitans de Fontette Le sr de St Remy a été vallablement impossé.

Inutillement adjoutent les habitans de Fontette le sr de St Remy articule tille quil descend d'un fils naturel de Henry deux, parce qu'il ne suffit pas pour avoir la qualitté de noble d'estre fils naturel d'un de nos roy, mais qu'il faut des lettres de légitimation. Ainsy que le sr de St Remy ne rapportant point de lettre de legitimation accordée à Henry Mr de qui il descend, il ne peut se qualifier noble, parce que Henry Mr n'a pu transmettre la noblesse à sa posterite.

A lesgard du surplus de cette objection, il faut passer la plume dessus, cest pourquoy on se gardera bien de le relever.

SALUATION

Que la qualité de noble ne se presume pas; et qu'on soit obligé de prouuer quon a eté avantagé, la proposition generale est bonne parce que la distinction que la naissance procure n'est point du resort des droits de la nature qui sont communs à tous les hommes, mais en effet est une suitte de loix que nos souuerains ont establie ausquels il faut se conformer; mais avancer comme font les habitans de Fontette que cest une maxime égallement generale que laps de temps ne peut tenir lieu de tiltre, c'est une fausse proposition.

Il est certain que la possession dun bien et dun droit justiffié par laps de 100 ans fait presumer un tiltre, s'il ny en a un contraire : *possessio centenaria et vim tituli et juris constituti habet*. En effet, un laps de temps si considerable ne permet pas souuent de pouuoir rapporter des tiltres qui soient antérieurs, et ce seroit reduire à l'impossible une infinité de nobles surtous dans les prouinces qui ont eprouvé les rauages que les guerres ont causé dans le royaume; que les obliger ou de produire leurs anoblisement ou tiltre qui remontent aux temps qui ont precedé 100 ans. Cest pourquoy un homme recherché pour la

qualité de noble qu'il pretend n'est obligé l'orsquil articule une noblesse d'estraction a autre chose, sinon de justifier que ses encestres prenoient 100 ans avant la qualité de noble, et que son pere et son ayeul n'ont fait d'acte derogeant. Telles sont nos maximes fondées en principe et sur les descisions et arest de la Cour.

Or le sieur de Saint-Remy articulle une noblesse d'estraction justifiée incontestablement :

1° Qu'il descend de Henry M^r de St Remy qui estoit noble d'estraction ;

2° Que les descendants de Henry M^r ont toujours fait professions des armes, qu'on aura lieu dans la suitte de le faire voir, par consequent il doit jouir du privilege de noblesse; enfin il nest permis qu'aux habitans de Fontette d'ignorer la difference quil faut faire entre les enfans naturels des souuerins et des princes qui sont legitimés d'avec ceux qui ne le sont pas; il n'y a non plus qu'eux a qui il soit permis d'ignorer qu'avant l'édit de Henry 4 de l'année 1600 les enfans naturels des simples gentilshommes jouissoient des avantages de noblesse; au surplus il est imprudent dans cette sorte de matieres de citer des exemples ainsy que la conséquence que les H. de F. ont tirée de ce que le s^r de St Remy ne rapporte pas les lettres de legitimation supposant que Henry M^r auroit pu obtenir pour pouuoir prendre la qualité de noble et pour pouuoir transmettre cette qualité à ces descendents. Cela part d'un faux principe, et ne mérite pas de sy arrester plus lon temps.

La premiere proposition des H. de F. est donc visiblement fause ; la seconde n'est ausy mieux prouuée ny plus juste. Les H. de F. disent que quand quelques autheurs du s^r de St Remy auroient droit de prendre la qualité de noble, le s^r de St Remy ne pouroit s'en prevaloir, et par cette raison que l'imposition qu'il ont faite de sa personne sur le rolle des taille de leur paroisse est valable; cette proposition est fondée, dit-on, sur ce que René de St Remy ayeul du s^r de Saint Remy, que le s^r de St Remy ont fait des actes dérogeants; voicy qui sont ces faits qn'ils sont ausy mal imaginez que faux.

Il y a environ 80 ans et plus, disent les H. de F., qu'un nommé Mille sergent se presenta pour saisir reellement la terre et seig^rie de F., dont René de St Remy etoit proprietaire. René de St Remy batty le sergent et lui coupa une oreille. René de St Remy fut decreté de prise de corps, arest interuient et cette

arest est encore entre les mains des descendens de ce sergent. Les H. de Fontette assurent que sy on conteste le fait, ils seront en estat de leuer l'arest. On adjoute que Pierre Jean de St Remy, pere de Nicolas René de St Remy, fut obligé de se retirer en Loreine et qu'il ny eut que Pierre de St Remy, oncle du sr de St Remy, qui resta à Fontette, mais que la declarations de 1690 pour la recherche de la noblesse estant suruenu, Pierre de St Remy n'ayant point seruy a larriere ban fut condamné à 2000tt d'amande comme usurpateur de la noblesse. Ainsy concluent les habitans de F. le sr de St Remy n'a point du avancer que ses encestres n'ont point d'actes de desrogeances.

A legard des actes de desrogeances qui sont personnel à Nicolas René de St Remy, ils se réduisent à supposer *primo* qu'en 1717 il a maltraité a coup de bayonnette Nicolas Gauché, lequel apres avoir dit ou rendu plainte fut obligé d'abandonner ses poursuites à cause de son indigence 2°. quil a maltraité le curé de St Aubin qui luy deffendy la porte de l'Eglise de St Aubin, et on ajoute qu'il ne seroit pas avantageux au sr de St Remy qu'on esclercise ces derniers faits 3°. que le sr de St Remy a achepté en lannée 1730 des bois du sr Orceau qu'il a reuendu en detail, et que les habitans de Fontette offrent d'en faire la preuue et singulierement qu'il a vendu au nommé Berthelot charon des essieux et des hayes de charuë. Enfin on termine les faits de desrogeances qu'on oppose au sr de St Remy par obseruer que les autheurs du sr de St Remy n'ont point fait inserer leurs tiltres dans le registre des nobles qui fut fait du temps que M. de Caumartin Mtre des Requestes estoit Commissaire departy dans la prouince de Champagne.

SALUATION.

On se renferme dans la denegation des faits de desrogence quon opose parcequ'ils ne sont pas prouuez; mais quand on supposeroit contre la vérité que René de St Remy auroit maltraité et exedé un sergent quil vouloit saisir reellement sa terre et seigrie de Fontette, ce fait toujours reprehensible n'auroit pu donner lieu qu'a des justes dommages et interest en faveur de ce sergent et a des deffences qui auroient esté faites à René de St Remy de plus residiver, parce qu'il faut toujours respecter les ordres de la justice en quelques mains qu'ils se trouvent; mais supposer que l'arrest qui auroit adjugé des dommages et interest eut donné atteinte à la qualité de noble que René de St Remy auoit et eut pu priuer sa postérité de cette avantage,

c'est une ineptie. Ces sortes d'exces ne sont que trop frequents, c'est pourquoi nos legislateurs ont voulu les preuenir autant que la prudence humaine le permet en declarant par l'article 15 tiltre 2 des ajournements de l'ordonnance de 1667 que les exploits donnés aux fermiers aux juges procureur d'office et aux greffiers de ceux qui demeurent es chateaux et maison fortes vaudront comme fait à leurs propres personnes a moins qu'ils n'ayent fait election de domicille en la plus prochaine ville et fait enregistrer l'acte en la juridiction royale du lieux.

Larest qu'on suppose estre interuenu contre René de St Remy a ete justement condamné dans des dommages et interest qui ont été vraisemblablement le principe de la fortune du sergent et de ses descendens; mais cette arest nauroit pu avoir donné atteinte a la qualité de noble dont il jouissoit ny l'empêcher de transemettre cette qualité a sa posterité. A lesgard de la condamnation qu'on suppose ausy auoir été prononcée contre Pierre de Luz de St Remy, cinquieme fils de René de St Remy, le fait est visiblement faux. 1° Ce pretendu arest n'est point produit; 2° quand il y en auroit un, il ne pouroit être consideré que comme une surprise qui est demeurée sans executions et qui n'auroit pu luy prejudicier et a plus forte raison a ses collateraux. Il ne faut pour faire sentir l'ilussion de la pretendu condamnation qu'on suppose estre enoncée dans l'inventaire fait apres le decede de René de St Remy, pere de Pierre, que rappeler des alliances que les enfans de René ont prises et des employes militaires dans lesquels ils sont decedés. La grosse de l'inventaire fait apres le decede de René de St Remy est produite cotte H.

On voit par ce tiltre authentique 1° que le procureur fiscal du bailliage de Fontette requiere le bailly de Fontette qu'il fut procedé a l'inventaire et descriptions des biens de haut et puissant seigneur Mre René de St Remy etc.

2° Que du mariage de René de St Remy avec honorée Dame Jacquette de Brenot restoit six enfans masles au jour du decé de René de St Remy scauoir René second du nom, Hanry, Remy, Charles François, Pierre et Pierre Jean.

René second du nom a pris alliance dans la maison de la Marck, ce fait est justifié par une procuration que Jacquette de Brenot sa mere donna à Louis François duc de Villars et pair de France pour assister en son nom au contract de mariage de René pour la représenter, cette procuration est la dernière piece de la cotte H.

René second est decedé maistre de camp du Regiment de Fontette et brigadier des armées du Roy. Hanry 2ème fils de René premier a espousé Marie de Mulot qui etoit dame d'honneur de la Reine et avant veufue du baron de Mespas. Hanry a été tué dans les guerres de Holande. Remy troisieme fils de René premier a esté marié avec une demoiselle de la maison de Colne. Il a ete tuë a la teste d'une compagnie de caualerie du Regiment de Vilquers. Charles François quatrième fils de René premier a espousé une demoiselle de la maison d'Anglure et est decedé capitaine de cavalerie dans le regiment de Belgarde. Pierre 5ème fils de René Ier n'a point servy a cause de la dificulté quil auoit de marcher. Enfin Pierre Jean 6ème fils de René Ier pere de Nicolas René de St Remy partie a epousé Marie de Mulot niece de Marie de Mulot qui auoit espousé en seconde noce Hanry 2ème fils de René premier. Pierre Jean est decedé major du regiment de Fontette cavalerie qui appartenoit à René 2ème du nom son frere aine.

Ce détail dans lequel on est entré de la posterité de René premier du nom, les alliances que les enfans de René premier ont prise, les emplois militaire qu'ils ont occupé destruiroient s'il etoit necessaire la pretendu condamnation quon suppose estre interuenue contre Pierre de St Remy 5me fils de René 1er et a lobservation peu reflechie quon fait sur ce que Pierre de St Remy n'a point seruy dans l'arriere ban tandis que les cinq freres estoient à la teste de compagnies ou de regiment de caualerie. Voyons maintenant quels sont les faits de derogeance qu'on oppose au sr de St Remy de son chef.

Le fait qui concerne Nicolas Gauché est non seulement indifferent mais il est faux. Celui qui regarde le curé de St Aubin est pareillement faux. Ledit sieur de St Remy n'a jamais eu d'autre demelée avec le curé qui vit encore ou dont le curé put desposer que pour la chasse, le sr de St Remy a fait tuer plusieurs fois ses chiens.

Le surplus du fait dont parlent les habitans de Fontette n'interesse pas le curé, mais un moine vicieux a qui on auroit a plus juste titre fermé la porte de l'Eglise qu'on ne suppose l'avoir été au sr de St Remy.

Enfin si le sr de St Remy a acquis en mil sept cens trente un arpent de bois du sr Orceau, il est faux que le sr de St Remy l'ait revandu a des ouvriers ou a d'autres personnes. Un fait incontestable est que ce bois n'estoit que de 15 a 16 ans et par

cette raison il n'estoit propre qu'a bruler et c'est lusage que le s^r de St Remy en a fait. A legard du bois de charonnage que le s^r de St Remy a vendu a Berthelot charon il prouenoit de ces bois qui luy appartiennent. Voilà le fait que les habitans de Fontette prouueront sils le veulent, mais c'est s'arrester trop lon temps a des faits ou faux ou indifférents. Il est donc démontré que les auteurs du s^r de St Remy et luy s^r de St Remy, nont jamais fait aucune acte derogeants a noblesse, au contraire quils ont fait toujours professions des armes. Il ne reste plus maintenant qu'a faire voir que le s^r de St Remy a prouué le fait de genealogies quil a articulé, et que les contredits quon a fourny contre les titres qu'il a produit ne meritent pas plus d'atentions que le moyen des habitans de Fontette quon vient de refuter.

Le premier fait qui est articulé est que Nicolas René de St Remy partie dans linstance est fils de Pierre Jean de St Remy et que Pierre Jean de St Remy a toujours prix la qualité de nobles et de cheuallier. La filiation de Nicolas René de St Remy avec Pierre Jean de St Remy est prouee

1° par l'extrait baptistaire de Nicolas René de St Remy. Cette extrait porte Nicolas René fils de Mre Pierre Jean de St Remy cheuallier seig^r de Fontette et Noés et de dame Marie de Mulot son épouse est né le quatre apuril 1698 et baptisé le 12 dudit mois a été presenté sur les fonds par mesire Nicolas René d'Amoncour cheuallier seig^r de la Tour major de la ville de Toul et dame Madelene Nicole de Comsy veuue de M^r le baron de Beaulieu. Cette extrait est rapporté en bonne forme et bien legalisé sous la cotte L.

2° par le contrac de mariage de Nicolas René de St Remy du 14 Mars 1714 avec damoiselle Marie Elisabeth de Vienne. Ce contrac porte : furent presents en leurs personnes Mre Nicolas René de St Remy, cheuallier seig^r de Luz fils de deffunt Pierre Jean de St Remy et de dame Marie de Mulot. Ce contrac est ausy produit sous la cotte L.

A lesgard de la qualité de noble et de cheualier que Pierre Jean pere de Nicolas René de St Remy a toujours prise, ce point de fait est justifié 1° par lextrait baptistaire de Pierre Jean dans lequel il est qualifié fils de haut et puissant seig^r Mre René de St Remy et dame Jacquette de Breuot. Cette extrait est produit cotte H.

2° par l'inventaire de René de St Remy pere de Pierre Jean

dans lequel Pierre Jean et ses cinq freres sont qualifiés de messire et de cheuallier. cotte H.

3° par le contrac de mariage de Pierre Jean de St Remy avec Dlle Marie de Mulot du dix huict januier 1673 qui porte : furent presents en leurs personnes haut et puissant seigr Mre Pierre Jean de St Remy cheuallier seigr de Noés et Fontette. Ce contrac est produit cotte I.

Le 2eme fait articulé par le sr de St Remy est que Pierre Jean de St Remy son père est fils de René de St Remy a toujours pris la qualité de noble et de cheuallier.

Il est prouué que Pierre Jean de St Remy est fils de René de St Remy et de dame Jacquette de Breuot sa mère espouse de René de St Remy,

1° par l'extrait baptistaire de Pierre Jean de St Remy du dix neuf octobre 1653 conclu en ces termes : Le mesme jour Pierre Jean fils de haut et puissant seigr René de St Remy baron de Fontette et de dame Jacquette de Breuot sa femme a esté nommé sur les fonds batismaux par Pierre Jean d'Ysoppe et damoiselle Marie de St Remy.

2° par la grosse de l'inuantaire fait apres le decede de Mre René de St Remy son pere le 13 mars 1663. Sont ausy comparus, porte linuantaire folio premier, Messire René, Henry, Remy, Charles François, Pierre, Pierre Jean de St Remy, cheuallier, etc.

3° par le contrac de mariage de Pierre Jean de St Remy dans lequel il est qualifié fils de deffund haut et puissant seigneur Mre René de St Remy cheuallier seigr et baron de Fontette, Noés et Basoilles et autres lieux et de dame Jacquette de Breuot sa femme.

A l'esgard de la qualité de cheuallier de René de St Remy pere de Pierre Jean elle est justifiée 1° par les extraits baptistaires de trois de ces enfans dans lesquelle il est qualifié haut et puissant seigr et baron etc.

2° par une sentence des requettes du palais du 9 juillet 1643 rendu sur production entre Mre René de St Remy, cheuallier seigr de Fontette et Mre Emond de Rauenel cheuallier Marquis de la Sablonniere et de dame Anne Christienne de Luz sa femme dont on rendra un conte plus destaillé sur le fait suivant,

3° par des arest des 22 may 1634 et 23 feurier 1646 rendu au Parlement le 2e confirme la sentence du 9 juillet 1643.

4° par l'extrait mortuaire de René de St Remy qui porte le onze jours du mois de mars 1663 mourut en communion de

l'Esglise haut et puissant seig^r Mre René de St Remy baron et seig^r de ce lieu et autres dont le corps fut inhumé au cœur de cette Eglise par moi soubsigné le 12 ensuitte dudit mois et ans et enfin par les pieces qui establissent le fait suiuant.

Le troisieme fait que le s^r de St Remy a articulé est que René de St Remy son ayeul est fils de Hanry Monsr de St Remy et que René de St Remy a toujours pris la qualité de noble et de cheuallier.

Quoyque le s^r de St Remy ne puisse rapporter l'extrait baptistaire de René de St Remy son ayeul parce qu'il ignore le lieu ou il a eté baptisé. Cependant le point de fait que René de St Remy est fils de Henry de St Remy n'est ny moins evident ny moins incontestable le s^r de St Remy produit un nombre considérable de tiltres autentiques qui constatent que Henry Monsr de St Remy a laissé de son mariage avec Christienne de Luz François et René de St Remy.

Cotte et paragraphe 25. — 1° le 27 octobre 1623 Christienne de Luz, venue de Henry Monsr de St Remy obtint une commissions en chancellerie pour faire assigner au Parlement Marie Le Mairat qui avoit fait saisir reellement la terre de Basoille tant en son nom porte la commission que comme se portant de René de St Remy son fils,

2° le 2 avril 1625 Christienne de Luz donna une procuration en qualité de veuue de Henry de St Remy cheuallier Baron de Fontette, Noés, et Beauuoir et mere de messire François de St Remy, cheuallier seig^r Baron, etc et messire Joachim de Marron, cheualier baron de Cullé pour la représenter au contrac de mariage de François de St Remy avec damoiselle Marguerite de Moléon fille de haut et puissant seig^r Gabriel de Guenest cheuallier des ordres du Roy, laquelle donne pouuoir, porte la procuration, et puissance pour elle en son nom assister en la convocation et assemblee pour le traité de mariage d'entre haut et puissant seig^r messire François de St Remy cheuallier seig^r baron de Fontette, Basoille, Noés, Bauuoir, fils ainé dudit deffund et delle

Nouvelle production. — 3° Le 30 octobre 1630 François et René de St Remy obtiennent des lettres de benefice d'inventaire en qualité de fils et heritiers de Henry de St Remy : « A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. De nos amés, portent ces lettres, Mre François de St Remy, baron, et Mre René de St Remy, cheuallier de Fontette, nous est exposé qu'est arrivé le decedé de feu Henry de St Remy leur pere et d'autant

qu'en ladite succession il se trouve plusieurs debtes, etc. Ce tiltre est cy concluant qu'il ne demande point de reflections. Ces lettres enterinées le 6 novembre 1630 au bailliage de Troyes dont la coutume regit la seigneurie de Fontette comme il est enoncé à la suitte du proces verbal de cette commenauté continué.

Cotte E paragraphe 29. — 4° le 22 may 1634 arest interuint au Parlement entre Christienne de Luz veuve de messire Henry de St-Remy de Fontette, Noés et Bauuoir François de St-Remy, René de St-Remy enfants heritiers par benefice d'inventaire dudit deffunt Baron de Fontette leur père seigr dudit Bauvoir d'une part et Mre Louis Largentier baron de Chapelaines, lieutenant général de Troyes d'autre part. La cour parties ouyes infirmant la sentence du bailliage de Troyes qui avoit adjugé la terre et seigneurie de Fontette et Noés au sr Largentier et ordonna qu'il seroit mises de nouuelles afiches et proceder a une nouuelle adjudication. — On verra dans un instant que cette arest est rappellé dans une autre dont on rendra compte.

5° Le 9 juillet 1643 sentence contradictoire interuint au requette du palais sur productions respectiues des parties entre René de St-Remy et Mre Emond de Rauenel cheuallier et marquis de Sablonniere et dame Anne Christienne de Sauigni son espouse. Cette sentence a esté confirmée par un arest egalement contradictoire rendu sur l'apel du marquis de Sablonniers le 23 feurier 1646. Ces deux tiltre sont dautant plus important quil prouue non seulement que René de St-Remy estoit fils de Henry de St-Remy mais encor que Henry de St-Remy est fils naturel de Nicolle de Sauigni.

Pour rendre plus sensible ces deux points de filliations prouués par ces jugemens, il faut rapeller quelques faits qui sont enterieurs a lannée 1643.

Cotte D. — Nicole de Sauigni avoit legué par son testament du 12 januier 1590 a Henry monsr de St-Remy son fils de tous ses meubles et acquest et le tiers de ses propres tant en France quen Lorraine et autres lieux pour s'acquitter envers luy de 30000 escus sol. que Henry second avoit donné a Henry de St-Remy son fils. Nicolle de Sauigny n'avoit point laissés d'enfants de son mariage avec Jean de Ville Baron de Fontette. Albert de Sauigny son neueu estoit son héritier quand au biens dont il navoit pu disposés.

Henry Monsr de St-Remy comblé de faveur sous le règne de Henry 3 avoit la générosité de ne point accepter le legs univer-

sel que Nicole de Sauigny sa mère lui avoit fait, mais les conditions de son abstention auoient été qu'Albert de Sauigny, heritier presomptif de Nicole de Sauigny, payeroit les debtes de sa succession. Ces conuentions auoient été rédigées dans une transaction faite en 1612 entre Heury Monsr de St-Remy et Maximillien de Choisieul en qualité de fondé de procuration d'Albert de Sauigny son gendre.

Malgré la transaction de 1612 quelques créanciers de Nicole de Sauigny s'étoient adressé à Henry Monsr de St-Remy pour estre payé de ce qu'il leur étoit deub. Henry Monsr avoit denoncé ces poursuittes a Albert de Sauigny et sentence estoit interuenuë le 28 mars 1815 qui auoit ordonné l'exécution de la transaction de 1612. En consequence qu'Albert de Sauigny payeroit les dettes de la succession de Nicolle de Sauigny sa tante. Pareilles poursuites furent fait en 1643 contre René de St-Remy, fils de Henry Monsr de St-Remy, à la requette de Jean d'Amon en qualité de creancier de Nicole de Sauigny. On voit que le creancier auoit fait saisir les terres de René de St-Remy le 6 janvier 1643. René de St-Remy denonça ces poursuites à Mre Edmond de Rauenel, marquis de Sablonniers, et a dame Anne Christienne de Sauigny son espouse, pour voir declarer executoire contre eux la sentence du 28 mars 1615. Comme elle estoit contre Albert de Sauigny, leur pere et beau-père, Emond de Rauenel marquis de Sablonniers et Anne Christienne de Sauigny opposoient qu'ils ignoroient la sentence de 1615 et quelques autres moyens ausy friuoles ; les parties furent apointés et par le jugement qui interuint, la sentence de 1615 fut declarée exécutoire contre Emond de Rauenel et Anne Christienne de Sauigny, comme elle estoit contre Albert de Sauigny. Voicy en quels termes sont concues les qualités de la sentence : entre Mre René de St-Remy cheuallier Baron de Fontette demandeur au fin de l'exploit du 26 janvier 1633 et Mre Emond de Rauenel chr, marquis de Sablonniers et dame Anne Christienne de Sauigny fille et héritier de Mre Albert de Sauigny deffendeur, sur ce que le demandeur disoit que dame Nicole de Sauigny des dettes de laquelle il estoit questions par son testament, institua Mre Henry de St-Remy pere dudit demandeur son legataire et donnataire d'un tiers de ses anciens propres, etc.

Le surplus de fait dont on vient de rendre compte sont ensuitte énoncé dans la sentence. René de St-Remy y expose que Henry de Saint-Remy son père n'avoit pas voulu se préualoir de la qualité de legataire universel de Nicole de Sauigny contre

des heritiers legitimes. Et ailleurs que le Sr de St-Remy Henry n'avoit jamais eté heritier de ladittе de Sauigny et ne le pourroit etre par la loy et ainsy dune infinité d'autres faits qui confirment la filiation de René et de Henry de St-Remy.

Il a donc esté jugé bien contradictoirement par la sentence de 1633 que René de St-Remy ne paieroit point les dettes de Nicole de Sauigny son ayeulle parce que Henry de St-Remy son pere auoit renoncé à la qualité de legataire universel de Nicole de Sauigny qui estoit sa mère au profit d'Albert de Sauigny neueu et heritier presomptif de Nicole de Sauigny. Emond de Rauenel et Anne Christienne de Sauigny sa femme interjetterent apel de cette sentence dans le cours du procès. Ils prirent des lettres de recision contre la transaction de 1612 et demanderent a faire preuue qu'en 1612 Albert de Sauigny estoit en demence; mais cette demande et les autres qu'ils formerent furent rejettées; l'arest du 23 feurier 1646 confirma la sentence avec amende et despens.

Les circonstances dans lesquelles ces deux jugements sont interuenus demontrent que René de St-Remy a toujours été connu pour fils de Henry Monsr. de St-Remy et petit-fils de Nicole de Sauigny. Si les faits n'eussent pas eté nottoires, les creanciers de Nicole de Sauigni ne se seroient point adressé à luy pour se faire payer de leur deub; René de St-Remy n'auroit point agy en recours de garentie contre les heritiers d'Albert de Sauigny sur le fondement de la transaction de 1612 et de la sentence de 1615. Enfin Emond de Rauenel et Anne de Sauigny qui connaissoient parfaitement l'estat de la famille de Henry Mr. n'auroient point procedé avec René de St-Remy en qualité d'héritiers de Henry de St-Remy. Il est donc incontestable que René de St-Remy est fils de Henry Mr. de St-Remy.

Production nouvelle — Enfin un tiltre dont on rendra encore compte parce qu'il justifie avec la mesme euidence que René de St-Remy est fils de Henry de St-Remy est un arest solennel rendu au Parlement sur productions des parties le 10 juillet 1649. Le nombre des parties entre qui il est interuenu et la qualité de leurs demandes forment autant de preuues de la filiation de René de St-Remy. Jean d'Amont qui avoit fait adjuger en 1633 les terres de Fontette et Noés par sentence du Bailliage de Troyes comme creancier de Nicole de Sauigny procedoit dans cette instance. Mre Louis Largentier lieutenant general au Bailliage de Troyes en faveur de qui les terres de Fontette et Noés avoient été adjugées deffendoit à la demande du Sr d'Amont

qui tendoit à ce que le sieur Largentier fut tenu à consigner le prix de son adjudication quoyque la sentence adjudicatiue des terres de Fontette et Noés eut eté infirmée par l'arest de 1634 dont on vient de rendre compte. René de St-Remy estoit ausy partie dans l'instance,

1° Pour faire ordonné qu'il seroit procédé à une nouuelle adjudication des terres de Fontette et Noés conformément à l'arest de 1634; 2° pour faire condamner Emond de Rauenel, marquis de Sablonniers et Anne Christienne de Sauigny son espouse de l'acquitter des condamnations que lesdits creanciers de Nicole de Sauigny pouuoient obtenir attendu que Henry son père avoit renoncé au legs fait a son profit par Nicole de Sauigny sa mère au profit d'Albert de Sauigny pere de la dame de Rauenel.

3° René de St-Remy estoit encor deffendeur avec Christienne de Luz sa mere à l'appel comme d'abus que l'ordre de Malthe auoit interjetté de deux décrests du Chapitre prouincial de l'ordre de Malthe prouince de Champagne qui auoient homologué le bail amphiteotique que ledit Chapitre auoit fait au profit de Henry de St-Remy en 1586 de parties des terres de Beauuoir et de Fontette qui appartenoient a la Commanderie des Paillis. Frère Charles de Vernes, ch^r de l'ordre de St-Jean de Jerusalem, Procureur et Receveur dudit ordre au grand prieuré de Champagne estoit interuenu et appellant comme d'abus. Frère Jean Vion de Tessancourt, ch^r de l'ordre de Jerusalem et Grand Prieur de Champagne et frère Christophe Perrot ausy ch^r estoient ausy interuenant et quelque autre personne de la première noblesse de Champagne et c'est dans une instance ou un sy grand nombre de parties estoient interessées que René de St-Remy procede comme fils de Henry de St-Remy et de Christienne de Luz et de petit-fils de Nicole de Sauigny, porte la qualité de l'arest f° 2 R°, veuue de messire Henry de St-Remy, baron de Fontette et ledit René de St-Remy fils et heritier dudit Henry deffendeurs.

Certainement cet arest doit estre regardé par rapport a la filiation de René de St Remy comme un acte de notorieté d'autant plus autentique qu'il est formé par la reconnaissance d'une partie de la haute noblesse de Champagne. L'Ordre de Malthe se plaint de l'alienation d'une partie des terres de Beauvoir et de Fontette qui avoit été fait au profit de Henry de St Remy et c'est a René de St Remy que le Grand Prieur de Champagne, le Procureur du Grand Prieur de la même prouince et le Commandeur des Paillis s'addressent, c'est René de St Remy que les

creanciers de Nicole de Sauigny attaquent comme fils et heritier de Henry et petit-fils de Nicole de Sauigny. René de St Remy denonce ces demandes a l'heritier d'Albert de Sauigny a qui les biens de Nicole de Sauigny avoient passé par l'abstention qu'Henry son fils avoit faite des legs universels dont Nicole de Sauigny sa mere l'auoit honoré. Enfin plusieurs personnes de la haute noblesse de la province de Champagne procedent ausy dans cette instance contre René de St Remy comme heritier de Henry de St Remy, seroit il possible apres des preuues si esclatantes de la filiation de René de St Remy et apres des reconnoissances si decisiues qui constatent qu'il estoit fils de Henry de St Remy de douter de ce point de fait. Non certainement; l'arest de 1649 forme un tiltre au dessus de toute critique; mais René de St Remy y en a joint un si grand nombre d'autres egallement concluans tels que des lettres de benefice d'inventaire et tels que des arests contradictoires qu'il est difficile de justifier plus clairement un point de fait que l'est la filiation de René de St Remy.

Apres le detail des tiltres dans lesquels on vient d'entrer, il est inutile de s'areter a prouuer que René de St Remy a toujours pris la qualité de noble et de cheuallier. Les sentences et les arest dont on a rendu compte, ces lettres de benefice d'inuentaire, son contrac de mariage dans lequel il est qualifié haut et puissant seigneur, baron de Fontette, Noés, Beauvoir et Basoille, les extraits baptistaires de ses enfans qui sont produits, son extrait mortuaire qui est produit, l'inventaire fait apres son decé, une infinité d'autres pieces constatent qu'il a toujours été qualifié haut et puissant seigr.

Le quatrième fait articulé par le sr de St Remy est que Henry Monsr. de St Remy estoit fils naturel de Henry 2 roy de France et de Nicole de Sauigny et qu'il a toujours eu et pris la qualité de noble et de cheuallier.

Le fait de l'origine de Henry Monsr. de St Remy est de nature à ne pouuoir estre etably que par des presomptions ou des preuves indirectes; mais celles que le sr de St Remy raporte son sy concluantes qu'il n'est pas permis de disconuenir qu'il ne soit fils naturel de Henry deux et de Nicole de Sauigny.

On n'entrera point dans le nombre infini d'actes qui conduisent à prouver primo que Henry Mr. est fils naturel de Henry deux Roy de France 2°. qu'il a toujours joui de la qualité de Cheuallier, on ne rappellera que quelques uns de ces actes auxquels on adjoutera quelques reflections.

Cotte D. — Nicolle de Sauigny reconnoist par son testament 1°. qu'elle a un fils qui ne porte point le nom du mary qu'elle auoit espousé, mais le nom de Henry Mr.; qu'Henri 2 a donné a ce fils 30000 escus sol. Presumera ton que dans un acte ausy serieux qu'un testament fait dans la vue de la mort Nicole de Sauigny qui avoit toujours été a la cour eut supposé avoir eu un fils naturel de Henry et ait voulu laisser à la posterité la preuue d'une chute telle que celle cy sy elle n'eust pas esté obligée en conscience comme elle dit dans son testament de rendre et de faire raison a son fils du don que le roy Henry 2 auoit fait a son fils.

3°. le nom de Henry et le surnom de St Remy que Nicole de Sauigny portait reuny par celuy de Monsieur joint aux 30000 escus sol que Henry 2 avoit donné a Henry Mr de St Remy ne laissent aucune esquiuoque sur son origine.

Mais ce qui leuerait jusque au moindre doute sur ce point de fait s'il pouuoit y en avoir, c'est le rang qu'Henry Mr. de St Remy a toujours tenu a la cour sous le regne de Henry 3 et de Henry 4. En 1586 Henry 3 permit a Henry de St Remy de leuer une compagnie d'hommes d'armes. La Commission qui luy fut expediée porte : a notre tres cher et bien aimé le Capitaine de St Remy.

En 1588 Henry Mr. de Saint Remy etoit cheuallier des ordres du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre et Gouverneur de Chatel vilain.

En 1592 Henry Mr. de St Remy epousa Christienne de Luz, veuue de Mre Claude du Frene, Chr. Cheuallier des ordres du Roy et seigr de Loupy et autres lieux. Il prit dans son contrac de mariage la qualité de Henry Mr de St Remy, Cheuallier des Ordres du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté, Gouuerneur de Chateluilain, baron de Chastelier seigr de Fontette, Noés, et Beauuoir. Enfin dans une infinité d'actes plus autentiques les uns que les autres tels que des transactions, des contrac d'acquisitions et des ventes, des sentences, des arests de Parlement, des testamens, Henry Mr. de St Remy a toujours esté qualifié de Cheuallier des Ordres du Roy, Gouuerneur de place, Baron et seigr etc.

Tous ces actes prouuent avec evidence que Henry Mr de St Remy a toujours été connu à la cour pour fils naturel de Henry 2 et personne ne s'imagine que sy Henry Mr de St Remy n'eut appartenu a Henry 2, Henry 3 ne l'eut tenu a la cour et

attaché auprès de sa personne, qu'il l'eut decoré du grade de Cheuallier de ses ordres qui n'apartenoit qu'a la haute noblesse dans le temps qu'il est prouvé par cens actes ausy publics qu'autentiques qu'il contractoit et qu'il se connaissoit pour fils naturel de Nicole de Sauigny.

Le quatrieme fait que le s^r^ de St Remy a articulé est donc prouué aussy incontestablement que les precedens. Au surplus si le s^r^ de St Remy n'eut pas eu en preuue evidente que Henry de St Remy est fils de Henry 2, il se seroit dispensé d'articuler la filiation de Henry, parce qu'il luy suffisoit de justifier que Henry M^r^ de St Remy dont il descend a toujours été qualifié de Messire et haut et puissant seig^r^ sans remonter plus haut, parce qu'il se trouve plus de 150 ans depuis la date des pièces qui constatent que Henry M^r^ de St Remy a été Cheuallier des ordres du Roy. Dans cet etat la noblesse du s^r^ de St Remy estant incontestable, l'imposition qui a esté faite de sa personne sur les roslles des tailles de la paroisse de Fontette est injuste et insoutenable, et par consequent les conclusions que le s^r^ de St Remy prend luy doiuent estre adjugées. Il ne reste plus maintenant qu'a repondre au contredit que les habitans de Fontette ont fourny contre la production principalle du s^r^ de St Remy, mais apres ce qui vient d'estre dit cette partie de la deffence du s^r^ de St Remy s'explique en peu de parolles.

Cotte D. — Les habitants de Fontette opposent primo que le testament de Nicole de Sauigny ne prouue point que Henry M^r^ de St Remy fust fils naturel de Henry 2, qu'il faudroit que le s^r^ de St Remy rapporte l'extrait baptistaire de Henry M^r^ de St Remy son bisayeul ou quelque acte par lequel Henry 2 l'eut reconnu pour son fils naturel ou enfin des lettres de legitimation.

SALUATION.

Les reflexions qu'on vient de faire repondent a ces objections. Le nom de Henry, le surnom de M^r^ les 30000 escus sol que Henry 2 lui avoit donné, les honneurs dont il jouy a la cour de Henry 3 sont des témoignages decisifs de son origine.

C'est une demande absurde d'exiger l'extrait baptistaire de Henry M^r^ de St Remy. Les raisons s'en présentent d'ellesmesmes. Il est pareillement absurde de demander des lettres de légitimation dans le temps qu'il ne s'agit que d'établir la qualité de noble de Henry M^r^ de St Remy, scavoir s'il a transmis cette qualité à sa postérité.

Cotte E. — 2° les habitans de Fontette disent que le nombre considérable de tiltres qu'on produit pour justifier que Henry Mr de St Remy a toujours joui de la qualité de noble ne prouue autre chose sinon l'usurpation qu'il auoit faite de cette qualité. Mais de pareils contredits ne meritent qu'un souuerain mespris. Les honneurs dont Henry Mr de St Remy a esté comblé sous le règne de Henry 3 et de Henry 4 répondent à la calomnie des habitans de Fontette.

Cotte F. — 3° les habitans de Fontette observent qu'il n'est point dit dans le contrac de mariage de Henry Monsr de qui il estoit fils, ce qui fait voir ajoutent ils que la qualité de haut et puissant seigneur, etc, qu'il prenoit estoit imaginee. Après ce qui vient d'estre dit il est inutile de s'arester à un pareil contredit.

Cotte G. — 4° les habitans de Fontette prétendent que les pieces que le sr de St Remy produit pour justifier que René de St Remy est fils de Henry de St Remy ne suffisent pas pour prouuer qu'il soit fils de Henry de St Remy.

SALUATION.

On ne s'est peut etre que trop etendu sur ce point de la Genealogie de René de St Remy. C'est pourquoy on ne reppettera point ce qui a esté dit a cet egard. Les tiltres que l'on ajoutera a ceux qui ont été déja produit sont si décisifs qu'il ne peut rester le moindre doute sur la certitude qu'il y a que René de St Remy n'ait été fils de Henry Monsr de St Remy.

A l'esgard des deux autres degrés suiuans, les habitans de Fontette conuiennent qu'ils sont parfaitement prouués, ainsy il seroit superflu de sarester aux contredits qu'ils fournissent contre les pieces qui regardent ces degrés.

Pour ces raisons et autres qu'il plaira à la cour de supléer par sa prudence ordinaire et par ses lumieres superieures, le sr de St Remy persiste dans ses conclusions avec depend qu'il requiert. — Signé : Religi Gondouxns.

Le 12 aoust 1735 signifié et pareille copie à Mr le Procureur General en parlant à M. Simon son secretaire et à Maistre Singet procureur. Lauinay.

II

Mémoire produit en faveur de la Branche aînée.

Mémoire Généalogique sur la maison de Saint Remy de Valois, issue du fils naturel que Henri deux, Roi de France eut de Nicole de Savigny Dame et Baronne de Saint Remi.

HENRI DEUX ROI DE FRANCE, eut de Nicole de Savigny, Henri de St Remy de Valois, qui fut la dite Nicole de Savigny, qualifiée de haute et puissante Dame de St Remy, de Fontette, du Chatelier, de Noé et Essoiye et Bovoir. Elle épousa Jean Deville Chevalier de l'ordre du Roi et fit son testament le 12 janvier 1590 ou elle déclare que le feu Henri deux avait donné à son fils Henri Monsieur une dote de Trente mille écus, somme qu'elle déclare avoir reçue en 1558.

ARTICLE 1er.

Henri de St Remy de Valois, appellé Henri Monsieur, qualifié de Haut et Puissant Seigneur et il fut grand Prieur de France Gouverneur de Provence Chevalier Seigneur et Baron de Fontette, Noé et Essoiye et Bovoir, Chevalier de l'ordre du Roi et Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri trois Colonel d'un Régiment de Cavalerie et gens de pied et Gouverneur de Chateau Vilain,

Epousa par contrat de Mariage du 31 octobre 1590 passé à Essoye en Champagne Dame Chrétienne De Luz qualifiée de haute et Puissante Dame Veuve de Glaude du Frenoy, Seigneur de Louppy, Chevalier de l'ordre du Roi et fille d'honoré Seigneur Jacques de Luz et de Dame Elisabeth Dufaiy Seigneur et Dame de Bazoïlle et mourut à Aix en Provence le 14 fevrier 1621 et eut de son mariage le fils qui suit.

ART. 2.

Réné de St Remy de Valois, qualifié de haut et Puissant Seigneur, Chevalier Seigneur et Baron de Fontette et Essoye gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Capitaine de cent homme d'armes, fils légitime de haut et puissant Seigneur Henri de St Remy de Valois et de Dame Chrétienne de Luz,

épousa par contrat du 25 avril 1636 passé a Essôye en Champagne, Dame Jacquette de Brévôt dont-il eut entre autres le fils qui suit.

Art. 3.

Pierre de St Remy de Valois fils légitime de haut et Puissant Seigneur Réné de St Remy de Valois et de Dame Jacquette de Brévot naquit a Fontette en 1644 et mourut au Menil lettre Duché de Luxembourg le 17 janvier 1694 âgé de 50 ans et avait épousé Jeanne Felix dont il eut le fils qui suit.

Art. 4.

Thomas de St Remy de Valois fils légitime de Pierre de St Remy de Valois et de Dame Jeanne Felix, naquit le 9 fevrier 1668 au Menil lettre et mourut à Montangon Diocèse de Troyes, et avait épousé dame Jeanne de la Vic dont il eut le fils qui suit.

Art. 5.

Pierre de St Remy de Valois fils légitime de Thomas de St Remy de Valois et de Jeanne de la Vic naquit a Montangon en 1689 Epousa dans l'église de St Jean de Troyes en 1725 Jeanne Vincent et mourut en 1741 et eut entre autres enfans le fils qui suit.

Art. 6.

François de St Remy de Valois naquit a Troyes en 1728 du légitime mariage de Pierre de St Remy de Valois, et de Jeanne Vincent.

Servit le Roi l'espace de dix huit ans et mourut officier au régiment de Montmorin infenterie a Cadillac Diocèse de Bordeaux,

Jean Geraud de St Remy de Valois naquit a Troyes du légitime Mariage de Pierre de St Remy de Valois et de Jeanne Vincent en 1734 et épousa en 1756 Brigide Foignot et fut en 1784 reconnu et nommé par le vertueux Roi Louis Seize, Seigneur et Baron de Fontette et Essoye, mourut a Pise en Toscane pendant la Revolution.

Art. 7.

Charle de St Remy de Valois Chevalier Baron de Fontette et Essoye fils légitime de Jean Geraud de St Remy de Valois et de Dame Brigide Foignot naquit a Troyes le 20 avril 1760 ainé de dix enfans.

Nicolas de Valois St Remy, (Emigré ayant fait toutes les Campagnes a l'armée de Condé, de Présent, Chef de Bataillon Chevalier de l'ordre Royal et militaire de St Louis,) né à Troyes en 1763 pensionné par le Roi.

Pierre Geraud de St Remy de Valois né à Troyes en 1767 (fait Prêtre par le Pape Pie VI a Rome et nommé Par Sa Sainteté Protonotaire Apostolique de Present déservant de Vocharsis et Bersenait.)

Jean Baptiste Laurent de Valois St Remy né a Troyes en 1776 (mort au service du Roi dans les corps noble a l'armée de Condé.)

Charles Amand de Valois St Remy né à Troyes en 1779 (mort au service avec le grade de capitaine.)

Nicolas de St Remy de Valois né à Troyes en 1782.

Nota. — Ce qui est entre parenthèses a été ajouté depuis par la famille.

FILLES.

Margueritte Brigitte de Valois St Remy née à Troyes en 1758
Marie Madeleine de Valois St Remy née à Troyes en . . 1762
pensionnée par le Roi.
Edmée Victoire de Valois St Remy née à Troyes en . . . 1769
Veuve de Monsieur de Gissey Comte de Riolet général à l'armée de Condé et Chevalier de St Louis.

Etiennette Thereze de Valois St Remy née à Troyes en 1778 pensionnée par le Roi.

Certifié par Monsieur de Chérin Généalogiste de France, et des ordres du Roi.

A Paris le 10 Aout 1784.

Branche Cadette.

Art. 8.

Nicolas de Valois St Remy fils légitime de Pierre de Valois St Remy et de Jeanne Vincent né à Troyes en 1740 servit le Roi l'espace de 4 ans au régiment de Montmorin infenterie retiré du service par congé au retour de la campagne de Portugal émigré en 1791 ou il a fait toutes les campagnes dans les compagnies nobles de l'armée de Condé; capitaine et Chevalier de St Louis mort a Marayes en Othe et a un fils qui suit, de légitime mariage.

Pierre Nicolas de Valois St Remy, Medecin a Marayes en Othe Pensionné par le Roi.

III

Preuves en faveur de la Branche des seigneurs de Luz.

Comme le *Mémoire sur la Maison de Saint-Remy de Valois* (Branche des seigneurs de Luz), a été imprimée plusieurs fois, nous rappelons seulement ici qu'on peut le trouver page 423, tome 2 du livre intitulé : *Vie de Jeanne de St Remy de Valois*, Paris, Garnery, l'an premier de la République Française; in-8° — et dans l'un des mémoires relatifs à l'*Affaire du Collier*.

IV

Copie d'une Note écrite de la main du Baron de Valois de St Remy, et portant le cachet du Tribunal civil de Troyes.

En mil sept cent quatre vingt huit, sa Majesté Louis seize a rendu à Messire Jean Geraud de Valois St Remy, notre père, les terres portant le titre de Seigneurie et Baronnie de Fontette et Essoies, pour en jouir comme provenant du patrimoine de haute et puissante Dame Nicole de Savigny, Dame et Baronne de St Remy, de Fontette, ayant les seigneuries d'Essoies, Noé et Beauvoir, notre aïeule mère, tous ces biens ayant appartenu à nos ancêtres, et qui par la suite se sont trouvés faire partie du domaine du Roi. Au mois de Juillet 1788, nous y faisions notre résidence. Le 9 Janvier 1789, notre chère mère y est décédée.

Mais après la prise de la Bastille, au moment de la grande effervescence où l'on ne parlait que d'assassiner les nobles, un attroupement d'assassins est venu nous y attaquer, disant qu'il fallait détruire toute la noblesse, nous n'avons échappé à leur fureur que par la proximité du bois et à l'aide de quelques vertueux paysans.

Les brigands ont pillé tout ce qui nous appartenait. Le plus précieux étaient nos titres et papiers de famille qu'ils ont bru-

lés. Nous ne nous en sommes consolés que dans l'espoir que nous avions de les retrouver chez Monsieur Chérin, Généalogiste, à qui il était resté le double de tous nos titres.

Mais pendant l'émigration nous avons appris à l'armée de Condé, où nous étions, que les Vandales de 1793 ont brulé tous les titres de noblesse qui étaient déposés aux Grands-Augustins, à Paris, ce qui nous a causé et nous cause encore beaucoup de chagrin.

(Ici est le cachet du Tribunal civil de Troyes.)

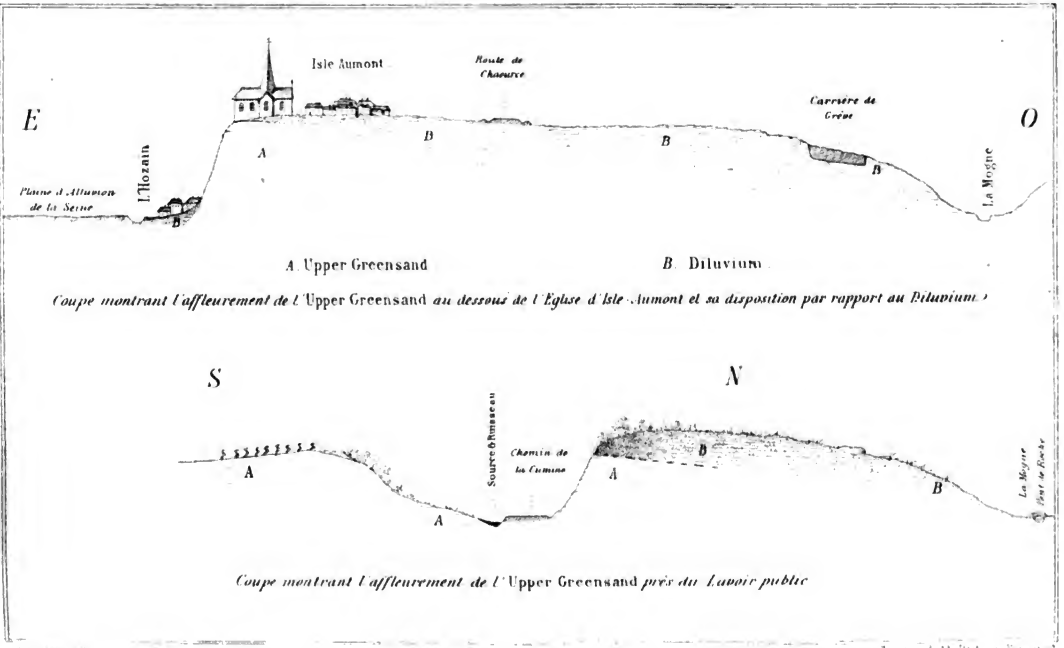
V

Brevet de décoration en faveur d'Etienne Melchior de Valois de St-Remy.

D'après les ordres de son Altesse royale Monseigneur le duc de Berry, il est permis à Monsieur Etienne Melchior de Valois, gentilhomme, de porter la décoration de la Fleur de Lys.

Signé : Chevalier de Fontane-St-Lot, secrétaire général.

Paris, le 6 juillet 1814.



*Coupe montrant l'affleurement de l'*Upper Greensand *au dessous de l'Église d'Isle-Aumont et sa disposition par rapport au Diluvium.*

*Coupe montrant l'affleurement de l'*Upper Greensand *près du Lavoir public*

NOTE

SUR UN AFFLEUREMENT

DE

L'UPPER GREENSAND

DANS L'AUBE

Par M. GEORGES BERTHELIN

MEMBRE CORRESPONDANT

La partie la plus élevée de l'étage albien, c'est-à-dire celle qui est comprise entre le gault supérieur proprement dit, et les couches les plus basses de la craie inférieure, est assez peu connue dans l'Aube. N'étant propre à aucun usage économique, elle n'est entamée par aucune carrière, et ses affleurements restent masqués dans la large dépression boisée et cultivée qui longe le pied de la falaise crayeuse. On peut dire que, sans les forages de puits artésiens et autres sondages, elle serait demeurée inaperçue ; aussi semble-t-elle avoir échappé à l'attention de bons observateurs. Il peut donc y avoir quelqu'intérêt à signaler un affleurement de ce terrain à Isle-Aumont, dans la vallée de la Seine et au milieu des dépôts diluviens.

Le village d'Isle-Aumont est situé sur une faible proémi-

nence, allongée du N. N. E. au S. S. O., dont la hauteur, au-dessus de la plaine où coule la Seine, ne dépasse pas 10 mètres, et qui va rejoindre au sud le bas-plateau de gault de la forêt d'Aumont; à l'ouest, coule la Mogne; à l'est, l'Hozain, et ces deux ruisseaux se réunissent à l'extrémité nord du village. Entre celui-ci et la Mogne s'étend une plaine d'environ 1500 mètres, un peu bombée, recouverte de graviers et de sables quaternaires qui y sont activement exploités sur 6 à 7 mètres; ils ont sans doute beaucoup plus. De l'autre côté, le sol s'abaisse brusquement, formant une sorte de falaise de 8 à 9 mètres, plus ou moins adoucie par les cultures, sur laquelle le village est placé à cheval, et au pied de laquelle coule l'Hozain. Le manteau diluvien qui recouvre tout ce coteau est interrompu en cet endroit; le terrain manque pour ainsi dire sous lui, et il laisse apparaître quelques lambeaux de marnes endurcies qui paraissent devoir être rapportées à la partie supérieure extrême de l'étage albien.

Ces marnes sont dures, sableuses, très-tenaces, assez grasses et luisantes sous le couteau. Leur couleur, quand elles sont sèches, est un gris jaunâtre assez clair; humides, un gris verdâtre foncé. Elles contiennent des paillettes de mica blanc, très-petites, assez nombreuses. Certaines taches d'un gris plus foncé renferment un grand nombre de très-petits grains d'un vert sombre, sans doute le silicate ferrique si répandu dans le gault.

Des fissures horizontales très-rapprochées simulent une stratification régulière, mais elles ne se suivent pas. D'autres découpent ces petits bancs de haut en bas et produisent des fragments plus ou moins irréguliers. Les plans de ces fissures sont ordinairement d'une teinte de rouille, qui pénètre peu, et doit être le résultat de la décomposition du sel de fer qui colore la roche. Au contact du diluvium, on remarque, en certains points, des nids d'une matière pulvérulente, d'une blancheur parfaite.

Dans toute la masse sont distribués de nombreux nodules irréguliers, subcylindriques, ovoïdes..... d'une matière plus dense que la marne environnante, très-dure, noirâtre, quelquefois vermiculée de gris. Ces nodules ne sont pas sans ressemblance avec les rognons de phosphate calcaire exploités pour l'agriculture dans l'Est de la France, et il pourrait se faire qu'ils renfermassent la même substance. De rares pyrites y sont aussi disséminées. Certaines parties de la marne présentent des taches fucoïdiformes.

Les fossiles y sont peu nombreux, les plus abondants sont : *Ostrea canaliculata*, dont beaucoup d'échantillons se rapprochent de *O. Arduennensis* — *Pecten orbicularis*, Sow., qui a ici sa forme typique, et non pas celle qu'il affecte dans le gault proprement dit, laquelle a reçu de d'Orbigny le nom de *P. Darius* (1) — puis *Lima*, voisine de *L. Hoperi* — *Lima* sp. à grosses côtes rayonnantes, aiguës, séparées par de larges gouttières — *Janira* 5 — *Costata* — *Plicatula*... — *Cristellaria*.

Tous ces fossiles sont extrêmement fragiles, surtout les Pecten ; il est impossible de dégager ceux-ci de la roche si on n'a soin de les gommer préalablement.

Cet ensemble de fossiles, par ses caractères ambigus, convient bien à la position stratigraphique de la couche qui les contient, et qui participe à la fois du gault et de la craie inférieure. Les relations avec ces deux étages des marnes en question, ne peuvent, à la vérité, s'observer directement, le manteau d'alluvions s'y opposant. Cependant, en rapportant leur gisement sur la carte géologique de l'Aube, on voit qu'il se trouve compris entre la ligne d'affleurement du gault et celle de la craie, mais très-près de celle-ci. Il est probable qu'elles doivent être placées sur l'horizon de l'Upper Greensand, de la *Gaize* des départe-

(1) J'ai cependant recueilli au Gasty, dans le gault moyen, des *P. orbicularis* semblables au type.

ments de la Marne, de la Meuse (au moins en ce qui concerne sa partie supérieure).

M. Ebray, dans son intéressante *Notice sur la Stratigraphie de l'étage albien* (1) ne fait mention d'aucune couche avec laquelle celle-ci puisse être identifiée. Voici la coupe qu'il donne pour l'Aube :

1°. Craie chloritée.

2°. Marnes bleues.

3°. Gault supérieur à *Ostrea canaliculata* et *Belemnites minimus*.

4°. Sables ferrugineux.

5°. Grault inférieur.

6°. Sables et grès verts.

Or, les marnes bleues sans fossiles (n° 2), se rencontrent à la surface du sol, quand on se dirige d'Isle-Aumont vers les affleurements de gault de la forêt d'Aumont, près du hameau de Bray, au-dessous des Bordes. Les marnes grises endurcies d'Isle-Aumont sont donc supérieures aux marnes bleues, et il conviendrait d'en faire l'objet d'une nouvelle division à ajouter à la coupe précédente, soit qu'on voulût les regarder comme le dernier terme du gault, soit au contraire comme le premier terme de la craie, vers laquelle elles tendent déjà minéralogiquement.

La première alternative paraît préférable; en effet, la craie forme un ensemble trop naturel pour qu'on y introduise sans raisons péremptoires une couche qui en diffère complètement par sa pétrographie, et dont les fossiles appartiennent autant au gault proprement dit qu'à la craie inférieure.

Ces marnes ne sont visibles que sur une très-petite étendue, elles ne dépassent pas les limites du village. Elles constituent la butte, ou plutôt la portion de l'escarpement qui supporte l'église; le chemin creux qui descend vers

(1) Bull. Soc. Géol., tome XX, p. 209.

l'Hozain les entame en cet endroit et les montre recouvertes de quelques centimètres de sables et cailloux diluviens. Ensuite les maisons et les cultures les dissimulent jusqu'au lavoir public, où le chemin qui descend de la rue du village à la ferme de la Cumine les coupe assez profondément sur le côté gauche; elles sont même, de ce côté, recouvertes d'une très-mince épaisseur de diluvium, mais à droite, dans les vignes et les jardins qui couvrent le sommet de la colline; il suffit de creuser à 20 ou 30 centimètres pour les rencontrer directement sous la terre végétale, sans interposition de gravier. Celui-ci ne reparaît qu'un peu plus loin.

A moins de cinquante mètres de ce point, le gravier diluvien est exploité sur 5 à 6 mètres de profondeur. Le massif de marne paraît donc avoir été profondément entamé par une érosion qui n'a laissé subsister, comme un témoin isolé, qu'une faible butte; sur l'un des côtés s'est ensuite déposé un épais amas de cailloux roulés, tandis que l'autre est resté à nu, ou, ce qui est bien plus vraisemblable, le dépôt de cailloux a eu lieu sur les deux flancs, et postérieurement une seconde érosion, dirigée suivant la vallée actuelle de la Seine, a entaillé le flanc oriental et l'a creusé jusqu'à pénétrer dans le sous-sol crétacé. L'escarpement ainsi formé se prolonge assez loin avec une pente parfois très-raide, jusqu'au-delà de Courgerennes, mais il ne montre plus que des graviers diluviens.

Le talus qui s'étend au-dessous de l'église, et qui est constitué par les marnes de l'Upper Greensand, à peine recouvertes d'un léger éboulis de diluvium, présente en abondance la *Salvia sclarea*. Cette plante ne m'a pas paru se trouver aux environs, surtout en aussi grand nombre. Il est probable que la nature particulière du sous-sol a favorisé ce développement exceptionnel.

Troyes, le 10 décembre 1867.

CAUSERIE

SUR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

de 1867

PAR M. ALPHONSE MEUGY

MEMBRE RÉSIDANT.



Messieurs, vous ne vous attendez pas sans doute à ce que je vienne vous faire ici une description quelconque de l'Exposition universelle. Je ne puis pas même avoir la prétention de vous lire un article sur tel ou tel sujet scientifique, industriel ou artistique; et si j'entreprends la tâche de vous communiquer, sous forme de causerie, quelques-unes de mes impressions, c'est afin de pousser chacun de vous à suivre mon exemple et à faire ainsi profiter la Société Académique toute entière du bénéfice de ses observations personnelles.

Ce qui m'a particulièrement intéressé dans cette grande exhibition, c'est cette galerie de l'Histoire du Travail où se trouvaient réunis toutes sortes d'objets de l'industrie humaine depuis les temps les plus reculés, depuis la création

de l'homme, pourrait-on dire, jusqu'à nos jours. Cette galerie nous montre l'homme à son origine, avec les armes, les outils, les instruments primitifs dont il faisait usage. D'abord, il ne connaît que la pierre qu'il se borne à tailler grossièrement, puis il songe à la polir, et en même temps à travailler les os d'animaux. Bientôt il découvre le bronze, dont il fait des haches, des épées, des couteaux, des épingles, des ornements; puis, le fer remplace successivement le bronze, qui n'est plus réservé qu'à des usages spéciaux. On distingue donc l'âge de la pierre ébauchée, celui de la pierre polie, celui du bronze, et enfin celui du fer, qui ouvre les temps historiques. Mais il ne faut considérer ces dénominations que comme s'appliquant aux limites restreintes de notre Europe occidentale. Quant à l'époque de la découverte première des métaux, elle se perd dans la nuit des temps. Si l'on en croit la tradition égyptienne, l'art de travailler le cuivre aurait été trouvé du temps d'Osiris, dans la Thébaïde, et importé en Grèce par Cadmus, 1580 ans avant Jésus-Christ. — La Bible atteste aussi l'ancienneté de la découverte du fer en Egypte et en Palestine. Elle en fait honneur à Tubalcaïn; mais l'importation de ce métal n'aurait eu lieu en Grèce que vers 1430 ans avant Jésus-Christ, sous Minos Ier. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de constater, et ce qui paraît ressortir avec évidence de ces anciens restes des temps passés, collectionnés avec tant de soins dans le palais de l'Exposition, c'est que la connaissance du bronze, au moins dans nos contrées, a précédé celle du fer, et que le bronze lui-même est postérieur à la pierre polie qui elle-même a succédé à la pierre ébauchée. L'Exposition universelle nous montre aussi que ces divers âges n'ont pas fini brusquement, mais que chacun d'eux, au contraire, s'est prolongé pendant un certain temps après la naissance d'une nouvelle civilisation. C'est ainsi, par exemple, que la pierre ébauchée n'avait pas complètement disparu à l'époque de la pierre polie, et que cette dernière existait en-

core à l'époque du bronze. — D'un autre côté, si l'on embrasse à la fois toutes les terres habitées du Globe terrestre, on reconnaît que l'âge de pierre, qui est le plus ancien, se continue encore de nos jours. Car il est constant que certaines peuplades sauvages se servent encore d'armes et d'outils en pierre, en bois et en os, semblables à ceux dont l'antiquité nous a légué les débris. L'âge de pierre, qui s'étendait à toute la terre à ces époques reculées où le cuivre et le fer étaient encore inconnus, s'efface donc graduellement au fur et à mesure que la civilisation pénètre dans les pays déshérités ou retardataires, et que son flambeau vient les éclairer d'une lumière nouvelle.

Au commencement, l'homme vivait probablement sous des abris, au milieu des forêts; nous avons la preuve qu'il se retirait dans des cavernes ou sous des rochers, et qu'il s'est construit aussi des habitations au milieu des lacs. La Suisse avait envoyé un grand nombre d'objets qui ont appartenu à ces anciennes stations lacustres, soit de l'âge de la pierre polie, soit de l'âge du bronze. Ainsi, d'un côté : des cornes d'urus (Bos primigenius), des ossements de cerf et d'autres animaux, recueillis au milieu de la tourbe ; des pointes de flèches, des haches en pierre encastrées dans du bois ou dans des os, des ossements taillés en forme de poignards, etc. De l'autre, avec ces mêmes os effilés, des haches, des bracelets en bronze, de grandes épingles de même métal, de un décimètre et plus de longueur, avec de grosses têtes sphériques; des couteaux de forme ondulée également en bronze. — Enfin, on a trouvé aussi dans les lacs de la Suisse, des restes de fruits et de céréales (blé et orge), des tissus grossiers, des molettes de tisserand, en terre cuite, des poteries, des meules à écraser le grain.

Le fond des lacs, les dolmens et les tumuli sont les principaux gisements des objets de l'âge du bronze. Toutefois, il est d'anciens dolmens et d'anciennes stations lacustres qui ne fournissent pas trace de ce métal.

Si l'on remonte plus avant dans le passé, un autre caractère, celui de la faune, vient s'ajouter à la nature et au travail des instruments en os ou en pierre pour établir un ordre chronologique parmi toutes ces épaves des temps primitifs. Ainsi, tandis que l'on trouve le grand hippopotame, le mammouth ou l'éléphas primigenius, le rhinocéros tichorinus ou laineux, l'ursus spelœus, à l'âge de la pierre taillée, ces espèces s'éteignent graduellement et font place, à l'âge de la pierre polie, au tigre et à l'hyène des cavernes, au grand cerf, au cheval sauvage, au bos primigenius, à l'auroch et au renne. En même temps, on voit se perfectionner la taille des silex qui, pour la première fois, sont façonnés sous forme de scies, et polis avec soin sur des grès qu'on retrouve aujourd'hui sillonnés de rainures à section angulaire résultant de l'usure produite par le frottement. On voit aussi apparaître une foule d'objets en os travaillés : des aiguilles, des pointes de lances et de flèches, des harpons, des poinçons, des poignards, des couteaux, des racloirs, des sifflets, des hameçons et des colliers composés de canines de renne ; mais aucune poterie ni aucune trace de culture.

Puis une nouvelle civilisation s'annonce par la disparition définitive des grands animaux sauvages, tels que l'ursus spelœus et le mammouth, par l'émigration du renne relégué à l'extrême nord, et par la manifestation d'une riche faune d'animaux domestiques peu différente de celle actuelle, dans laquelle on reconnaît le mouton, le chien, le cochon, le bœuf. C'est aussi à cette époque qu'on voit prendre naissance l'agriculture et l'art du potier.

La découverte des métaux met ici fin à l'âge de pierre et inaugure une nouvelle ère qui conduit à notre civilisation actuelle.

En résumé, nous aurions donc par ordre d'ancienneté :

1° L'âge de la pierre ébauchée caractérisé par l'éléphas primigenius et ses congénères ;

2° L'âge de la pierre polie et des os travaillés où les ani-

maux de la première époque deviennent rares et sont remplacés par une nouvelle faune sauvage dans laquelle dominent l'auroch et le renne;

3° Un deuxième âge de la pierre polie comprenant certaines stations lacustres et certains dolmens, avec une faune principalement sauvage mais complètement différente de celle de l'époque précédente, et se rapprochant de la faune actuelle;

4° L'âge de bronze proprement dit, avec sa faune principalement domestique et embrassant la plupart des stations lacustres avec les dolmens et les tumuli;

5° Enfin, l'âge du fer auquel nous appartenons.

C'est surtout dans les cavernes que se rencontrent les produits de l'industrie des âges primitifs. Dans le Périgord, dans l'Ariège, dans le Tarn-et-Garonne, près de Bruniquel, on observe en plusieurs endroits des traces de ces antiques demeures avec leurs débris fossiles caractéristiques dont la plupart appartiennent à l'âge de la pierre polie et du renne. Souvent, à côté d'une grotte à usage d'habitation, s'en trouve une autre qui semble avoir servi de sépulture. Il en est qui représentent de véritables nécropoles remplies d'ossements.

L'époque de la pierre simplement ébauchée semble avoir précédé le *diluvium quaternaire*, puisqu'on trouve des silex taillés, enfouis au milieu des cailloux et du limon qui ont été déposés en divers points au moment de cette grande inondation, notamment à S[t]-Acheul et à Manchecourt, où on les trouve parfois associés à des ossements d'animaux antédiluviens, et aussi à des crânes fossiles humains (Moulin-Quignon, Eguisheim). Et ce fait serait d'accord avec l'hypothèse qui tendrait à regarder notre diluvium comme contemporain du Déluge de la Genèse.

Peu à peu, l'homme primitif devint habile dans la taille de la pierre. Il parvint même à acquérir un certain degré de perfection dans ce genre de travail, à en juger par les ma-

gnifiques échantillons de haches polies exposées dans les vitrines de l'Histoire du Travail.

On voyait aussi de nombreux exemplaires de silex taillés, sortes d'éclats détachés avec beaucoup d'adresse des pierres siliceuses fournies par les divers terrains de la série géologique. Les nucleus de Pressigny (Vienne), appelés dans le pays *Livres de Beurre*, ne sont que des résidus de cette grande fabrication; car on y voit clairement la place des lamelles qui en ont été détachées par le choc.

Du reste, l'homme avait déjà un certain sentiment de l'art à l'époque de la pierre polie. Vous avez pu, en effet, voir et admirer ces figures si régulières de mammouth, d'ours, de renne, gravés sur les ossements mêmes de ces animaux. La plupart de ces dessins proviennent de la Dordogne. Quelques-uns ont été recueillis dans le Tarn-et-Garonne, l'Ariège et la Charente; mais on conçoit combien ces découvertes doivent être longues et difficiles, et qu'il faut, par conséquent, se garder de tirer des conséquences trop précipitées de l'apparente localisation de cet art du graveur et du sculpteur. Toujours est-il que nos ancêtres de l'âge de la pierre polie se plaisaient déjà à orner les instruments dont ils se servaient, et la perfection relative de leurs esquisses atteste qu'ils devaient cultiver leur art avec une certaine passion. Cet art du dessin paraît s'être perdu à l'époque suivante, puisqu'on n'en trouve plus d'indices dans les anciennes stations lacustres. Mais, en définitive, il a pour nous un grand intérêt, puisqu'il indique avec certitude la faune de l'époque, et prouve avec évidence la contemporanéité de l'homme avec certaines espèces animales perdues ou émigrées.

L'existence du renne dans la France méridionale, à cette époque reculée, est un fait bien digne de fixer l'attention des naturalistes; car il paraît se rattacher étroitement aux phénomènes géologiques dont le continent européen a été le théâtre.

On sait que le soulèvement de la chaîne principale des Alpes, dont la direction est E. 16° N. s'est produit après le dépôt des derniers terrains tertiaires. Ce grand cataclysme a dû exercer une immense influence sur le régime des eaux. Peut-être a-t-il été une des principales causes du grand déluge dont les livres saints nous ont transmis la tradition. Mais, que ce déluge ait été la conséquence du soulèvement que je viens de rappeler, ou qu'il soit survenu à la suite de pluies torrentielles et persistantes, il n'en est pas moins vrai que le dernier soulèvement des Alpes a dû produire un exhaussement considérable dans un certain rayon, et par suite, une perturbation dans les climats. Les neiges et les glaces qui en sont résultées s'étendaient probablement alors jusqu'à une grande distance, et recouvraient peut-être le Jura ainsi que plusieurs de nos départements du Midi. Plus tard, quand l'action volcanique souterraine s'est calmée, un mouvement en sens inverse a pu se manifester, c'est-à-dire que la croûte terrestre primitivement gonflée, boursoufflée par la dernière commotion des Alpes, s'est affaissée peu à peu de manière à déterminer un accroissement notable de température. C'est alors qu'est survenue la grande débâcle de la période glaciaire qui a donné lieu au phénomène des blocs erratiques et probablement aussi à l'expulsion du renne de nos contrées du Midi.

S'il en est ainsi, les trois âges de la pierre, que j'ai énumérés ci-dessus, se rapporteraient : le premier, à la période antédiluvienne; le deuxième, au commencement de la période glaciaire ; et le troisième, à la fin de cette même période.

Je ne veux pas entrer dans de plus grands développements à ce sujet; mais il me semble important que la géologie marche de pair avec l'étude paléontologique des animaux dont les restes accompagnent les débris de l'industrie humaine, pour que le classement des divers âges de la

pierre puisse avoir lieu avec plus de certitude et de précision.

L'orographie du continent, qui a déjà subi des modifications sensibles depuis les temps historiques, doit avoir été bien plus profondément affectée encore aux époques précédentes. On trouve quelquefois des voies romaines recouvertes dans les bas-fonds par une certaine épaisseur de terrains tourbeux ou d'alluvions modernes. Et ce changement dans la topographie du sol n'a pourtant été que l'œuvre de quelques siècles. Que n'a-t-il donc pas dû se passer antérieurement à l'âge du fer, antérieurement à l'âge du bronze, à l'époque glaciaire, à l'époque diluvienne !

Maintenant, Messieurs, permettez-moi de dire quelques mots des Machines, qui tenaient une place si importante à l'Exposition universelle. Je ne pourrai, toutefois, vous en parler qu'en termes généraux.

Un arbre de transmission mu par la vapeur : telle est l'origine des mouvements si divers que nous avons vu se produire dans la grande galerie des machines, et dont les résultats sont si merveilleux. Il y a de ces appareils qui frappent l'attention par la rapidité avec laquelle ils exécutent d'eux-mêmes des produits compliqués que la main de l'ouvrier ne pourrait obtenir qu'après plusieurs heures de travail. Dans toutes ces machines si ingénieuses, ce ne sont que des combinaisons de leviers, de manivelles, de bielles, ou d'engrenages, de vis et d'écrous, de crémaillères, de cames, d'excentriques, de ressorts, etc., et qui permettent de transformer, pour ainsi dire, la matière en un mécanisme intelligent, ou plutôt en un mécanisme qui supplée à l'intelligence et qui fonctionne avec plus de régularité, avec plus de précision que l'ouvrier lui-même. Toutefois, ces appareils ne peuvent remplacer avantageusement le travail

de l'homme que pour les objets usuels de grande consommation, mais jamais pour les objets d'art qui ont besoin d'un fini d'exécution que le bon goût et le coup-d'œil seuls peuvent donner.

N'est-il pas vraiment admirable de voir en quelques secondes une lame de cuivre et un fil de fer sortir d'une machine sous forme de charnière? On peut en dire autant de la machine à fabriquer les vis de chaussures, de celle à faire les enveloppes de lettres, de la machine américaine à faire les queues d'hironde, qui permet de fabriquer des caisses en bois sans l'emploi d'aucun clou; de la machine à découper les bouchons, et de bien d'autres.

Au point de vue technique, toutes ces ingénieuses inventions se résument dans une série de transformations de mouvements, et c'est surtout l'*excentrique* qui, dans les machines les plus curieuses, joue le principal rôle. L'excentrique, dans son acception la plus simple, consiste, comme vous le savez, Messieurs, en une courbe de forme quelconque dont les points sont inégalement distants du centre de rotation. Imaginez un plateau dans lequel soit pratiquée une rainure affectant les contours les plus bizarres; supposez qu'un bouton mobile, retenu seulement entre les deux joues d'un guide fixé sur l'arbre moteur, soit assujetti à suivre tous les contours de la courbe, et vous pourrez concevoir les mouvements les plus irréguliers perpendiculaires à cet arbre.

Les excentriques peuvent être entourés d'un anneau qui fait corps avec une tige pour communiquer un mouvement de va-et-vient, comme cela a lieu pour les tiroirs des machines à vapeur; ou bien encore les excentriques peuvent agir simplement en soulevant un levier ainsi qu'on l'applique aux cisailles ou aux presses des usines à fer.

Quant aux mouvements rectilignes parallèles à l'arbre moteur, on les obtient au moyen d'un autre système d'artifices qui sont disposés, par rapport au plan perpendiculaire à l'axe, de la même manière que les excentriques le

sont par rapport à cet axe lui-même. Ainsi, l'excentrique, comme je viens de le dire, a ses points à des distances inégales de l'axe. Pour le définir, nous avons supposé cet axe coupé par un plan perpendiculaire. Considérons, au contraire, une série de plans parallèles au même axe; ces plans couperont le plateau qui s'y trouve fixé, suivant des droites parallèles si ce plateau présente une surface plane. Si, au contraire, il offre des irrégularités, des bosselures, au lieu d'avoir des droites parallèles, on aura des courbes dissemblables, c'est-à-dire que la surface courbe du plateau aura ses points inégalement distants du plan perpendiculaire à l'axe, comme l'excentrique a aussi ses points inégalement distants de ce même axe. C'est au moyen de ces bosselures qu'on parvient à produire des mouvements parallèles à l'arbre moteur. Ainsi, les belles machines à imprimer en plusieurs couleurs, de MM. Kœchlin, pour la fabrication des indiennes, enlèvent l'excès de couleur qui s'attache au cylindre imprimeur à sa sortie du bain, au moyen d'une espèce de grattoir animé d'un mouvement de va-et-vient qui lui est communiqué par un disque ondulé fixé à l'axe de ce cylindre.

Parmi les nombreuses machines qui figuraient à l'Exposition universelle, celles qui m'ont paru le plus dignes d'intérêt sont celles dites *automatiques*, parce qu'elles exécutent un travail donné, ou inscrivent un renseignement quelconque, indépendamment de l'ouvrier préposé à leur surveillance. Ainsi, en ce qui concerne les appareils à vapeur, vous savez, Messieurs, combien il importe de ne pas laisser baisser le niveau de l'eau au-dessous des tubes ou conduits de la flamme et de la fumée. Beaucoup d'accidents n'ont pas eu d'autre cause, et souvent ce manque d'eau doit être attribué à une négligence, à une inattention ou à une maladresse du chauffeur. Témoin, l'explosion survenue l'an dernier à l'usine à fer du Val-d'Osne, près Carignan.

Eh bien! M. Lethuillier-Pinel, ingénieur-mécanicien à Rouen, a construit un appareil d'alimentation mis en mouvement par le flotteur lui-même. Cet appareil est disposé de manière à ce qu'au-dessous d'un certain niveau, une soupape s'ouvre et permet l'introduction dans la chaudière de l'eau injectée par la pompe alimentaire. Ainsi, le robinet de cette pompe n'est plus laissé à la disposition du mécanicien ou du chauffeur. La chaudière s'alimente d'elle-même, et il suffit pour cela que la pompe fonctionne toujours sans discontinuité et que le trop plein qui n'entre pas dans la chaudière retourne au réservoir d'eau en ouvrant une soupape convenablement disposée.

Un point important aussi dans le service des machines à vapeur, c'est d'être exactement renseigné à chaque instant sur la pression, et par suite sur la régularité de la conduite du feu.

Or, si le chauffeur commet une imprudence à un moment donné; s'il vient, par exemple, à surcharger les soupapes; si, pour un motif ou pour un autre, il augmente la pression de la vapeur, le manomètre ne gardera pas de traces du fait. Mais un petit instrument bien simple, dû à M. Bourdon, remédie à cet inconvénient; il consiste en un disque, ou plutôt en un véritable cadran en carton monté sur l'axe d'une horloge. Ce disque est divisé à sa circonférence en douze parties égales, et fait une révolution entière en douze heures. On a placé concentriquement au carton un manomètre métallique formé par un tube hélicoïdal qui se déforme sous l'action de la vapeur, et dont l'extrémité porte un crayon qui inscrit sur le disque mobile le degré de tension. Des expériences préalables ont permis de déterminer la position du crayon pour les pressions de 1, 2, 3... 6 atmosphères. Si la pression ne varie pas, le crayon du manomètre tracera donc simplement un cercle sur le cadran mobile. Dans le cas contraire, il sera tantôt plus rapproché, tantôt plus éloigné du centre et fera connaître par suite les

inégalités de pression et le moment où elles se sont produites.

Parmi les appareils automatiques, j'en ai remarqué un fort ingénieux, imaginé par M. Roseleur, pour la dorure ou l'argenture des métaux. On veut, par exemple, argenter des couverts de table en cuivre. Ces couverts plongent dans une cuve renfermant le sel d'argent. Les tringles conductrices auxquelles ils sont suspendus sont attachées au fléau d'une balance qui, au commencement de l'opération, penche du côté de la cuve. Ce fléau porte un petit godet rempli de mercure, dans lequel pénètre un fil de platine qui ferme alors le circuit voltaïque. Mais dès que le poids du métal que l'électricité a déposé sur les couverts atteint l'épaisseur voulue, déterminée par la charge que porte le plateau de la balance, l'équilibre est rompu et le fléau bascule en soulevant les couverts. Dès lors, le fil du platine sort du godet de mercure, et le circuit électrique n'étant plus fermé, la décomposition s'arrête. L'appareil se règle donc de lui-même. On peut commencer une opération le soir, et le lendemain matin on la trouve terminée dans les conditions voulues, sans qu'il ait été besoin d'intervenir en aucune manière.

Un autre appareil automatique qui paraît aussi d'une utilité incontestable, c'est *l'avertisseur électrique* pour le feu et l'eau dans les navires. Un flotteur, fixé à l'extrémité d'un levier du premier genre, établit en se soulevant la communication électrique et prévient que le navire fait eau. Le feu est annoncé de la même manière par un thermomètre dont le tube renferme un fil conducteur qui, dans les circonstances ordinaires, aboutit à une certaine distance de la colonne mercurielle, mais qui se trouve atteint par cette colonne dès que la température s'élève au-delà d'un certain degré.

Il y a encore l'appareil de M. Verdier qui indique de

lui-même le nombre de kilomètres parcourus par une voiture dans un temps donné.

Voici en deux mots en quoi il consiste :

Une horloge est munie d'un cadran en carton qui fait une révolution complète en 12 heures, et sur lequel un style soulevé par des arrêts fixés sur la roue d'un compteur, marque les kilomètres ou fractions de kilomètres parcourus. Ce compteur reçoit le mouvement d'une bielle, conduite par un excentrique adapté à l'une des roues de la voiture. De plus, à l'origine de la course, le cocher abaisse une tige verticale qui est destinée à indiquer, au moyen d'une enseigne, que la voiture est libre. Cette manœuvre, au départ, a pour résultat de faire appuyer sur le cadran la pointe d'un crayon qui décrit par suite un arc de cercle pendant tout le temps que la voiture est occupée. De sorte qu'à la fin de la course, le cadran donne à la fois l'heure du départ, la durée du trajet et l'espace parcouru. La même manœuvre met en activité un mouvement d'horlogerie destiné à indiquer le prix de la course, qui augmente de 0 fr. 25 c. par chaque kilomètre ou par chaque intervalle de 7 minutes 1/2, en supposant que la vitesse normale soit réglée à 8 kilomètres par heure.

Cet appareil ne paraît pas laisser à désirer quant à la solidité ; mais ce n'est que l'usage prolongé qui pourra décider entièrement la question pratique.

En fait d'appareils automatiques, je ne puis m'empêcher de citer le *Météréographe* du R. P. Secchi, instrument des plus ingénieux qui dénote une grande persévérance et une grande habileté de la part de son auteur et qui, certainement, réalise une des plus heureuses applications qu'on puisse faire de l'électricité. Il enregistre à la fois la direction du vent, sa vitesse, l'heure de la pluie ainsi que la quantité d'eau tombée, la température de l'air, la hauteur du baromètre et les indications du psychromètre, sur deux

tableaux dont la course, réglée par un mouvement d'horlogerie, correspond à deux fois et demie vingt-quatre heures pour l'un, et à dix jours pour l'autre. Quelques mots peuvent donner une idée générale de la disposition de cet appareil. A l'extérieur, un moulinet hémisphérique tourne autour d'un axe vertical qui porte un petit excentrique établissant et interrompant à chaque révolution la communication électrique. C'est ce qui produit le va-et-vient du crayon attiré et lâché successivement par l'un des quatre électroaimants correspondant aux quatre points cardinaux, isolés l'un de l'autre à la base d'une girouette.

Le moulinet hémisphérique enregistre la vitesse du vent au moyen d'un compteur dont une des roues indique les kilomètres. Sur cette dernière se trouve adaptée une poulie qui, au moyen d'une chaîne de renvoi, donne le mouvement à un crayon.

Pour l'heure de la pluie, c'est une petite roue à augets qui, en tournant sous une gouttière, ouvre et ferme le circuit de la pile et communique le mouvement à un levier porteur d'un crayon par le moyen d'un électro.

Quant à la quantité d'eau tombée, elle est donnée de deux manières : 1° par un flotteur qui soulève une règle graduée ; 2° par un disque adapté au moyen d'une chaîne à la règle précédente, et dont la rotation est proportionnelle à la hauteur de l'eau. Un crayon fixé à un support mu par un mouvement d'horlogerie est entraîné vers la circonférence du disque. Quand la pluie cesse, un contre-poids ramène le crayon à sa position première vers le centre, de sorte qu'on peut lire sur le disque les quantités de pluie tombées successivement, tandis que la règle graduée n'en donne que le total.

La pression de l'air est indiquée par un baromètre à balance qui plonge dans le mercure. Dès que le mercure monte dans le tube, celui-ci s'abaisse nécessairement et alors l'oscillation du fléau fait varier la position d'un crayon

qui marque sur le tableau une ligne verticale sinueuse, indiquant la hauteur barométrique à un moment donné.

La température est donnée de la même manière par une ligne dont les écarts, à droite ou à gauche de la verticale, sont dus aux dilatations ou aux contractions d'un fil métallique exposé à l'extérieur.

Enfin, le psychromètre est composé de deux thermomètres : l'un à l'air sec et l'autre à l'air humide, dans chacun desquels entre un fil de platine destiné à établir le courant. Un châssis mobile, auquel ces fils sont fixés, communique au moyen d'une poulie avec un petit charriot qui porte un électro muni d'un crayon, et qui s'avance de droite à gauche tous les quarts-d'heure. Par suite de ce mouvement, les fils se développent, et quand le contact a lieu dans le thermomètre sec, la communication est établie et le crayon marque un point sur le tableau. Puis, quand le fil touche le mercure dans le second thermomètre, le courant s'établit dans un relais placé au-dessous du charriot et, le circuit de l'électro se trouvant alors interrompu, le crayon revient à sa place. Il quitte le tableau jusqu'à ce que le charriot ait terminé sa course en avant; puis, quand ce dernier rebrousse chemin pour revenir au point de départ, le crayon retrace la même ligne entre les mêmes limites et fait ainsi connaître la différence entre les deux thermomètres.

L'*appareil d'ascension*, qui permettait de s'élever jusque sur la toiture du palais, est un des moyens qu'on peut mettre en usage pour ce genre de service quand on a de l'eau à sa disposition dans un réservoir assez élevé. A défaut d'eau, il faudrait avoir recours à une machine fixe qui donnerait le mouvement à des plateaux fixés le long d'une chaîne sans fin, s'enroulant sur deux roues. Quel que soit le moyen employé, les appareils d'ascension semblent destinés à remplacer les escaliers, surtout s'ils sont établis à l'instar de certains monte-charges dont on se sert pour

porter au gueulard des hauts-fourneaux les matières premières et le combustible nécessaire à la fabrication de la fonte, et s'ils fonctionnent d'une manière continue avec arrêt de quelques secondes seulement à chaque étage. S'il en est ainsi, la hauteur des maisons n'aura pour ainsi dire plus de limites, et on pourra diminuer notablement le prix de revient de chaque étage en ce qui concerne la valeur du mètre carré de terrain, qui atteint à Paris des chiffres fabuleux. C'est probablement ce qui a donné l'idée de projeter des cités composées de maisons superposées l'une à l'autre. J'ai remarqué un dessin, fort bien fait du reste, où l'on voyait trois maisons de quatre ou cinq étages chacune, se succédant en hauteur, et dont les couvertures, s'étendant en larges plates-formes, servaient de promenoir ou de trottoir pour l'habitation du niveau immédiatement supérieur. Ces trottoirs se reliaient à des espèces de ponts en fer, jetés au-dessus des rues et permettant de circuler ainsi à vingt ou à quarante mètres au-dessus du sol, de plein pied, sans monter ni descendre. Si ce projet venait à être réalisé, on mènerait une véritable existence aérienne. Je ne sais, le cas échéant, si je préférerais la maison inférieure au risque d'être écrasé par les projectiles de toute sorte qui pourraient tomber du ciel, ou celles de dessus au risque d'avoir le vertige. En tous cas, en attendant qu'on adopte cette nouvelle mode de construire, on peut conseiller à ceux qui seraient tentés de l'appliquer quelque part, de soigner les murs de fondation et de voûter solidement les toits.

Au point de vue de l'exécution musicale, l'Exposition ne nous est guère favorable. Elle démontre malheureusement que nous sommes bien au-dessous de nos voisins pour tout ce qui exige de l'ensemble et de la précision. Vous avez pu admirer, Messieurs, ces musiques militaires allemandes, ces orchestres parfaits où toutes les nuances sont si bien

observées par tous les exécutants sans aucune exception. Chez nous, au contraire, vous entendez enfler des sons d'une manière intempestive ; vous entendez traîner des accompagnements qui devraient au contraire se recommander par l'instantanéité : justesse souvent douteuse ; uniformité dans le son ; inintelligence et inobservation des nuances sans lesquelles l'effet musical est nul ou de beaucoup amoindri. Pourquoi sommes-nous donc si défavorisés ? Ah ! c'est que, pour concourir à l'exécution d'une œuvre musicale, il faut avant tout mettre de côté tout orgueil et toute ambition personnelle. Il faut une abnégation complète, une attention soutenue, toutes qualités qui ne s'accordent guère avec notre esprit généralement capricieux et léger. Voyez les allemands, au contraire, toujours calmes, pensifs, réfléchis, d'une obéissance passive au moindre geste ou au moindre coup-d'œil du chef. Ils obtiennent ainsi un ensemble vraiment admirable que nous sommes loin d'égaler.

Quant à nos instruments de cuivre, auxquels un facteur de l'époque a fini par donner son nom, ils peuvent avoir en eux-mêmes une certaine valeur ; mais on est tombé dans une exagération inexpliquable en voulant ne peupler nos musiques militaires que de trompettes, de trombonnes, de cors à pistons, etc. ; on a voulu innover et on a fait beaucoup moins bien qu'auparavant. Et, en effet, en supprimant les hautbois et les bassons, ces instruments qui, avec les cors, faisaient le fondement de l'harmonie, et en leur substituant des instruments de cuivre, on a uniformisé en quelque sorte les timbres et on est tombé dans la monotonie. Ils n'ont pas fait cela en Allemagne ; ils s'en sont bien gardé. Car, il ne faut pas s'y tromper, chaque instrument a un timbre qui lui est propre et qui contribue à l'effet général par son contraste avec la sonorité des autres. Une trompette simple n'a pas le même son qu'une trompette à pistons ; l'attaque n'est pas la même, c'est un instrument tout à fait différent. Voyez maintenant ces ophicléides aux formes

bizarres et contournées, avec un pavillon s'ouvrant parfois en avant comme pour projeter le son horizontalement, à la manière d'un porte-voix. Est-ce que nos anciennes basses, d'une facture beaucoup plus simple, ne valaient pas tout autant et n'étaient même pas préférables à certains égards? Somme toute, les musiques d'harmonie allemandes, celles de l'Autriche surtout, n'ont pas chez nous leurs pareilles; et, si nous voulons approcher d'elles, il faut chercher à les imiter dans leurs moindres détails. Vous avez pu remarquer, dans presque tous les spécimens d'écoles allemandes, un tableau sur lequel se trouve inscrit un chant que les enfants lisent et chantent chaque jour. C'est peut-être là une des causes essentielles qui contribuent à maintenir et à développer le goût musical chez nos voisins. Avant tout, il faut avoir l'oreille juste, et cette qualité si importante doit s'acquérir de très-bonne heure. Ce qu'on apprend, enfant, reste pour toujours gravé dans la mémoire et on ne risque pas de l'oublier. Il y a aussi le rythme. Quiconque n'a pas appris les rythmes divers, dès son jeune âge, n'en aura peut-être jamais la parfaite conscience. Quant aux nuances, c'est par un exercice soutenu, c'est aussi par un abandon complet de sa manière de voir personnelle, et par un assujétissement servile à la direction du chef, qu'on parvient à les rendre comme ces musiciens consommés qui tous, depuis le premier jusqu'au dernier, ont la même finesse d'oreille, sentent de la même manière et arrivent ainsi à une exécution aussi parfaite qu'on peut le désirer.

J'ai assisté dernièrement, Messieurs, à une conférence faite par M. l'abbé Moigno sur le gaz d'éclairage. A cette occasion, l'honorable orateur a dit quelques mots du ballon captif que chacun de vous a pu voir planer au-dessus du Champ-de-Mars, et a fait valoir les sacrifices faits par l'en-

trepreneur, M. Giffard, pour démontrer qu'on peut conserver pendant un certain temps du gaz hydrogène emprisonné dans une enveloppe sans perte sensible. M. Giffard a cherché ensuite à rentrer dans ses déboursés en faisant servir son ballon à des excursions aériennes, et je me suis demandé si ces sortes de ballons ne pourraient pas être utilisés aussi pour d'autres usages. Sans doute, il peut être intéressant de s'élever à une certaine hauteur pour voir Paris comme à vol d'oiseau, surtout à l'époque de l'Exposition. Mais il est bien attrayant aussi de visiter pendant la belle saison les sommets des hautes montagnes où l'on trouve une température plus douce et un air plus pur que dans la plaine, où l'on jouit de panoramas étendus et accidentés, où l'on peut admirer le lever et le coucher du soleil, contempler au-dessous de soi les nuages qui forment souvent le matin comme une immense nappe de neige étendue sur les dépressions environnantes, où l'on embrasse en un mot d'un coup-d'œil toutes les beautés, toutes les merveilles que la nature étale dans un rayon de plusieurs lieues. Mais pour jouir de ces spectacles toujours si pleins d'intérêt, il faut se fatiguer beaucoup et suivre souvent des chemins très-roides qui font acheter cher le plaisir qu'on attend au terme de l'ascension. Quelques personnes prennent des mulets quand elles en trouvent, et elles doivent s'estimer heureuses quand un orage ne vient pas les surprendre en route. Ainsi, en résumé, grande fatigue, dépense de temps et d'argent et incertitude d'arriver au but sans obstacles. Eh bien! ne pourrait-on pas appliquer les ballons captifs à ces sortes d'ascensions? Il y a certainement des montagnes escarpées qui, ainsi que le Righi par exemple, se prêteraient à ce genre de locomotion. On mettrait cinq minutes au plus pour s'élever à 900 mètres au lieu de trois heures et demie ou quatre heures que l'on met actuellement, et on réaliserait un travail utile réel, presque sans perte de temps et sans aucune fatigue.

Quel est le touriste qui ne donnerait pas 10 ou 15 fr. pour monter et descendre ainsi de hautes montagnes dont l'accès est souvent des plus pénibles? Il y a certaines localités que les voyageurs recherchent, affectionnent particulièrement, et qui mériteraient bien qu'un service spécial de locomotion aérienne y fût affecté. Si je cite le Righi, sur les bords du lac des quatre cantons, près de Lucerne, c'est non-seulement en raison des curiosités de toutes sortes répandues aux alentours, mais parce que la montagne est pour ainsi dire à pic en plusieurs points, notamment du côté de Kussnacht et d'Arth ; et cette circonstance, jointe à l'absence presque complète de végétation sur les rochers, faciliterait beaucoup, je crois, l'établissement des câbles destinés à limiter la hauteur du ballon comme à assurer l'abordage au point culminant. Il suffirait que le ballon fût retenu captif suivant deux directions, l'une verticale, l'autre horizontale. Cette idée serait certainement susceptible d'être mise en pratique ; car, si l'on admet seulement cent vingt jours effectifs et trente voyageurs par jour, à 10 fr., on arrive à une recette brute de 36,000 fr., qui serait probablement dépassée. Or, l'expérience que vient de faire M. Giffard permet d'espérer qu'un ballon bien construit peut conserver son gaz pendant plusieurs semaines et même pendant plusieurs mois, et le courage, dont cet honorable industriel a fait preuve à l'occasion de l'Exposition, ne l'abandonnera pas s'il s'agit de rendre service à tout un monde qui, dès les premiers beaux jours, s'envole vers la Suisse ou les Pyrénées.

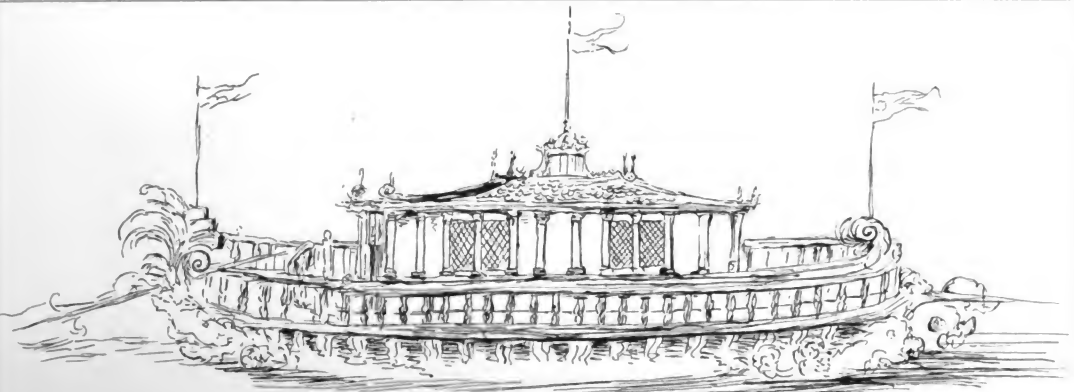
Revenons au gaz d'éclairage ; on parle beaucoup depuis quelque temps d'une découverte récente, permettant d'obtenir l'oxygène et même l'hydrogène, à très-bas prix ; et, par suite, de renoncer au gaz de la houille ou au moins d'en diminuer très-notablement la consommation, en un mot de changer toute l'économie du système d'éclairage adopté aujourd'hui. A la vérité, il est facile de démontrer qu'une

flamme bleuâtre, très-peu éclairante, devient immédiatement d'un blanc éblouissant quand on y injecte de l'oxygène pur. Mais c'est là précisément une des pierres d'achoppement. Car le reproche, qu'on croit adresser au gaz de la houille de ne donner qu'une lumière jaune et blafarde, est certainement le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Notre œil n'est pas constitué de manière à pouvoir supporter une lumière trop éclatante, et si nous étions condamnés à nous éclairer avec l'électricité, par exemple, nous ne tarderions pas à être aveuglés et à regretter la lumière douce et bienfaisante du gaz.

Je ne parle pas des dangers qui naîtraient de l'emploi de l'oxygène circulant côte à côte avec l'hydrogène ou avec l'hydrogène carboné. On pourrait redouter des explosions terribles. Je ne parle pas non plus des difficultés de toute nature, inhérentes à la production même de l'oxygène (les inventeurs n'ayant pu encore obtenir jusqu'ici plus de 8 à 9 mètres cubes par 24 heures, quand la houille donne par cornue 180 à 200 mètres cubes de gaz dans le même temps), de la densité de ce gaz qui est presque triple de celle du gaz d'éclairage, des frottements qui en résulteraient dans les tuyaux de conduite, de la pression considérable qui serait nécessaire pour vaincre ces résistances, des fuites qui se déclareraient inévitablement et des pertes qui en seraient la conséquence si, comme on le dit, l'oxygène coûte encore 0 fr. 50 c. le mètre cube. Ajoutez à tout cela ce fait expérimental que l'oxygène ne peut donner d'écomie que pour les grandes consommations de gaz, de 150 à 200 litres par heure, et vous arriverez à cette conclusion que l'éclairage, au moyen de l'oxygène, est encore un problème à résoudre, et dont la solution se fera probablement encore attendre longtemps ; car il y a loin de l'indication théorique d'un but à atteindre avec la réalisation pratique d'un procédé industriel. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle préparation de l'oxygène consiste à faire passer sur du man-

ganate de potasse un courant d'air chaud qui le transforme en permanganate, par l'absorption de l'oxygène de l'air, puis à décomposer ce permanganate au moyen de la vapeur d'eau qui, étant ensuite facilement condensée, laisse l'oxygène libre. On ne dit pas encore en quoi consiste la préparation économique de l'hydrogène. — Non, la houille, ce combustible si précieux ne sera pas détrôné si tôt et nous jouirons encore longtemps de ses bienfaits. C'est elle qui nous donne la chaleur et qui, par suite, est le principe même du mouvement de nos machines ; c'est elle qui éclaire nos ateliers, nos manufactures, nos places publiques ; elle nous fournit aussi des eaux qui servent de base à la fabrication des sels ammoniacaux ; elle nous donne du goudron et même des couleurs, et elle n'a peut-être pas encore dit son dernier mot... Nous sommes donc autorisé à croire qu'elle règnera encore dans l'avenir avec l'électricité.

Troyes, le 1er décembre 1867.



Lith Dufour-Bouquot

FAC-SIMILE

JEAN CHALETTE

DE TROYES

PEINTRE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE TOULOUSE

1581-1643

Par M. ROSCHACH

Correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France
Membre correspondant.

Le 3 décembre 1612, la Corporation des maîtres peintres de Toulouse fut en grand émoi : les deux baillis du métier, les *bailes*, comme on les appelait alors dans le roman francisé qui se parlait encore sur les bords de la Garonne, Pierre Dufaur et Bernard de Saint-Gaudens, avaient été assignés dans le Consistoire de la maison de ville, où siégeaient en audience, drapés de leurs robes mi-parties, quatre des juges municipaux de la Commune, arbitres souverains des *Offices mécaniques*, les capitouls Lamamye, Valette, Fondeyre, Labat, et leur assesseur d'Aussaguel.

Il s'agissait d'un jeune étranger, nommé Jean Chalette, qui habitait Toulouse depuis près de deux ans, et qui sollicitait des lettres de maîtrise. Malheureusement, aux yeux des artisans obscurs qui peuplaient la Corporation, l'artiste

voyageur se recommandait par deux grands défauts : d'abord, il venait de loin ; il était né à Troyes en Champagne, au fond de ce mystérieux pays d'Outre-Loire, dont tout émigrant recevait chez les bonnes gens de langue d'Oc l'épithète de *franciman*. Il ne comptait de parents ou d'alliés dans aucune de ces boutiques étroites et sordides des vieux quartiers toulousains, où se multipliaient, sous des auvents enfumés, les aïeux inconscients de tant de modernes anoblis ; il bégayait à peine et fort mal l'idiôme dégénéré des troubadours, et la langue de Malherbe, en passant sur ses lèvres, n'y contractait pas cette saveur originale par où les vrais gascons se reconnaissent entre eux et se trahissent. Mais surtout, et c'était là le plus dangereux de tous les griefs, il maniait le pinceau avec une élégance, une finesse, une vérité en même temps spirituelle et naïve, une entente de la couleur et de la composition, dont chacun des maîtres jurés pressentait certainement, s'il voulait se rendre justice, ne pouvoir approcher jamais. Aussi avec quel acharnement les baillis et conservateurs des priviléges de la confrérie se retranchaient-ils derrière la lettre du règlement, cette sauvegarde éternelle des impuissants et des sots, évoquant des obstacles à plaisir, soulevant des difficultés sur toutes choses, sur le noviciat, les années d'apprentissage, les obligations de chef-d'œuvre, en un mot n'oubliant rien pour écarter l'ennemi.

La *Vénérable Fraternité, Compagnie et Alliance des peintres de Toulouse*, était alors régie par une grande charte en cinquante-trois articles, dont la dernière rédaction, déjà vieille d'un siècle, s'était substituée en 1513 à des statuts beaucoup plus anciens. Ce pacte fondamental, inspiré des prévoyances exclusives et jalouses qui furent le caractère distinctif des communautés au moyen âge, avait organisé autour de la petite église locale tout un système de barrières ingénieuses, de prohibitions étudiées qui devaient en rendre l'accès difficile aux profanes, ou tout au moins les

soumettre à d'interminables lenteurs. Obligation pour tout artiste étranger qui prenait pied sur le sol toulousain d'exhiber ses preuves d'apprentissage et les quittances de son maître; obligation pour tout compagnon peintre qui voulait « besogner en la boutique d'un maître » d'assister aux divers services religieux que la confrérie faisait célébrer annuellement, avec une profusion vraiment espagnole, dans la grande église des Jacobins « en la chapelle de Monsieur saint Luc, patron de toute portraicture; » vêpres hautes le 17 octobre; grand'messe avec diacre, sous-diacre et « orgues sonnantes » le lendemain, jour de Saint-Luc; messe des morts le surlendemain, avec le même cérémonial et les *exaudi*; messe basse chaque dimanche pour les bienfaiteurs de la Confrérie; messe de *requiem* tous les mercredis pour les bienfaiteurs trépassés, sans oublier l'offrande réglementaire à la boîte de la chapelle. Il était en outre expressément défendu, quelle que fût la qualité du personnage, de travailler en l'art de peinture dans tout le territoire du *gardiage* de Toulouse, pas plus en église qu'en chambre ou hôtellerie, si l'on n'était reçu maître juré, sous peine de payer à la ville et au corps une amende d'un marc d'argent; et, pour être admis au rang des maîtres, il fallait, outre un an et dix mois de résidence à Toulouse, faire assembler la corporation, demander chef-d'œuvre aux baillis, s'enfermer en loge, au secret, dans la chambre d'un maître qui retenait le captif sous clef, exécuter dans cette prison un tableau à l'huile où « devoit estre une histoire; » subir l'examen et la critique, non-seulement des dignitaires, mais de tous les membres de la corporation, et, si le chef-d'œuvre était jugé suffisant, l'abandonner à la Confrérie « pour estre converti aux réparations de la chapelle (1). »

---

(1) Archives de la Haute-Garonne. *Règlements municipaux des métiers de Toulouse.*

La plupart de ces conditions, et la plus importante de toutes, celle du chef-d'œuvre, n'avaient pas été remplies par Chalette. Soit par juste sentiment de son mérite, soit par défiance de l'impartialité et de la compétence de ses juges, il ne s'était pas résigné à peindre un tableau d'histoire en charte privée et, avec un procédé d'interprétation quelque peu révolutionnaire, il présentait, comme la meilleure preuve de sa « suffisance » diverses peintures dont l'Hôtel-de-Ville de Toulouse l'avait chargé en 1611 et 1612, malgré la terrible interdiction des statuts. A l'appui de ses prétentions, il donnait ses œuvres. Cette fois, les capitouls, qui d'ordinaire ne se montraient pas fort tolérants en matière de formalisme, eurent le courage de sacrifier la lettre à l'esprit et firent acte d'autorité. Avec toute la solennité judiciaire, M. de Lamamye, président du Consistoire, prononça l'admission de Jean Chalette dans le corps des maîtres peintres de Toulouse, déclarant que l'on acceptait pour ses chefs-d'œuvre les peintures exécutées par lui à l'Hôtel-de-Ville, et appela le nouveau maître, séance tenante, à venir prêter, devant le crucifix, le serment accoutumé. Le lendemain les capitouls complétèrent cette faveur, en déchargeant Chalette des droits de maîtrise qu'il devait payer à la ville, à titre de bienvenue, faible impôt de trois livres dont l'artiste fut dispensé, comme l'écrivit M. de Lamamye en marge même de l'acte de réception, « afin de l'occasionner d'autant plus à servir la ville (1). » En réalité, cette largesse des capitouls était de la reconnaissance.

Il était d'usage à Toulouse, depuis les dernières années du XIII[e] siècle (1295), que les magistrats municipaux, pendant le cours de leur année d'administration, fissent peindre leurs portraits, en costume de cérémonie, avec leurs noms et leurs armoiries, afin de perpétuer le souvenir de

(1) Archives de Toulouse. *Provisions et lettres de maîtrise.*

leur passage aux affaires. Ces portraits étaient de deux sortes : les uns, exécutés à fresque ou sur panneau et grands comme nature, servaient à la décoration du Consistoire et des diverses dépendances de l'Hôtel-de-Ville ; aujourd'hui encore, après tant de mutilations et de rajeunissements, on découvre, dans certains recoins du vieux palais communal, sous des plâtrages modernes ou des couches d'ocre, quelques vestiges de ces figures capitulaires, drapées de rouge et de noir, solennellement alignées sous des arcatures à clochetons efflorescents. Les autres portraits, véritable musée de miniatures sur vélin, bien dévasté aujourd'hui, formaient une série particulière et se déposaient chaque année dans les *Livres de l'histoire*, où ils servaient de frontispice au récit des évènements municipaux.

A diverses reprises, ces portraits avaient été faits par des peintres sans titre officiel qui, pendant plusieurs années de suite, s'acquittaient régulièrement de leur besogne. Antoine Contarini, Guilhem Viguier, Guillaume Papilhon, Servais Cornoaille, Jacques Boulvène, Charles Galery furent de ces portraitistes ordinaires.

Dans les premières années du XVIIe siècle, au moment où bouillonnent encore les émotions si ardentes dont la Ligue avait troublé le pays de Languedoc, les artistes de passage se multiplient et, presque chaque année, les comptes de l'Hôtel-de-Ville révèlent un peintre nouveau. Plusieurs artistes des Flandres, Guillaume Desambec, Jehan Camp, Pol Vaudrascot, expressément appelés *peinctres flamands*, figurent parmi ces pélerins (1).

Ce fut ainsi qu'en 1611, pour la première fois, Jean Chalette se vit appelé à reproduire les visages municipaux. Il récidiva en 1612, avec un succès égal, et M. de Lamamye et ses collègues, flattés de revivre en des images si par-

(1) Archives de Toulouse. *Contrôles de recettes et dépenses municipales*, 1601-1602-1608.

faites, s'estimèrent moralement obligés envers un artiste dont le talent semblait leur promettre une enviable immortalité.

Deux jours après la réception de Chalette à la maîtrise, le 5 décembre, dans la salle imposante du grand Consistoire, M. de Lamamye, président de l'assemblée, présenta une nouvelle requête au nom du peintre. Cette fois, « Jean la Chalete, maistre peintre juré de Tholose, » adressait son humble supplication aux fins d'être nommé *peintre de la maison de ville*. Le rapporteur ajoutait prudemment, en prévision des scrupules économiques du Consistoire, que l'artiste ne demandait pas à grever la caisse communale par l'établissement d'une nouvelle fonction salariée; trop longue était déjà la liste des agents de la maison de ville, depuis le capitaine de la santé jusqu'au syndic des visites, depuis le bedeau de la gaie science jusqu'aux trompettes et hautbois. Chalette n'entendait obtenir « d'autres gages et émoluments que ceux qui lui se- » roient accordés pour ses ouvrages, lorsqu'il seroit em- » ployé par Messieurs les capitouls, sans nécessité ni con- » trainte, ne désirant ladite qualité que pour tiltre d'hon- » neur, et à la charge d'être logé, lui et sa famille, aux » dépens de la ville (1). »

La beauté des œuvres de Chalette, les suffrages qu'il avait su se concilier dans les rangs éclairés de la société toulousaine, contrebalancèrent en sa faveur les petites inimitiés locales. On fit ressortir l'importance d'attacher à Toulouse, par une munificence aussi facile, un artiste éminent que le hasard des voyages y avait attiré et qu'un refus désobligeant pouvait en éloigner à jamais. Le conseil, « attendu la qualité dudit Chalette, et l'excellence de ses » ouvrages, et pour luy donner occasion de s'arrester et

(1) Archives de Toulouse. *Livres des Conseils de ville*. Séance du 5 décembre 1612.

» faire sa demeure en cette ville, » le déclara installé dans les fonctions de peintre officiel, « pour de ceste charge jouir et user sa vie durant; » et, le lendemain, l'artiste troyen recevait du greffier-secrétaire de la maison de ville ses lettres-patentes d'investiture signées des capitouls et scellées du sceau communal.

Voilà donc Chalette, dès la seconde année de son séjour à Toulouse, établi de haute lutte dans la situation de portraitiste municipal C'était alors un jeune homme de trente-et-un ans. Fils de Nicolas Chalette et de Claude Jeanninet, né à Troyes dans les derniers jours de l'année 1581, il avait été baptisé à l'église Saint-Jacques, le 27 décembre, ayant pour parrains « vénérables personnes Mes Jehan » Berthier et Nicolas Chrestian, pour marraine, Anne de » la Hupproye (1). » Sa famille, toute champenoise, empruntait son nom d'un petit village situé sur la Voire, aux environs de Chavanges, où la construction des bateaux destinés à la navigation de l'Aube était l'industrie traditionnelle Nous savons déjà, par une des clauses de sa nomination, que Chalette se trouvait à Toulouse avec sa famille, sans pouvoir déterminer de quels membres cette famille se composait. La même incertitude plane sur la carrière antérieure du peintre, et nous dérobe les premières années de sa jeunesse. Par quel enseignement s'était-il formé, quelles circonstances avaient fait éclore sa vocation, quel maître l'avait conduit, presque au seuil de l'adolescence, à cette « notoire parfaite connaissance et capacité en l'art de pein- » ture et pourtraiture » qui avait étendu sa réputation naissante dans la capitale du Languedoc, et qui lui avait con-

(1) Archives de Troyes. *Registres des paroisses*. S. Jacques, 4e reg. Le nom de famille de la mère n'est pas indiqué dans cet extrait baptistère; mais on le retrouve dans un acte de baptême du 14 juillet 1580 (paroisse Saint-Jacques, 3e reg.), où Claude Jeanninet, femme de Nicolas Chalette, figure comme marraine. (Note communiquée par M. Auguste Truelle.)

cilié, d'après les termes de ses lettres-patentes, les suffrages de « personnes à ce entendant? » Il serait difficile de le préciser d'une manière formelle. Une tradition vague, qui paraît avoir couru longtemps les ateliers de Toulouse, prétend que Chalette serait passé en Languedoc, au retour d'un voyage d'Italie, et que l'attrait des vins du terroir aurait été la cause réelle de son installation. Il faut certainement se défier de cette légende; outre qu'elle révèlerait un goût singulièrement dépravé chez un champenois qui aurait traversé la Bourgogne, elle est inutile pour expliquer l'établissement d'un peintre de mérite dans une ville archiépiscopale, centre d'université et de parlement, où le grand nombre des gens de robe, la petite cour quasi-royale des gouverneurs, la multiplicité des églises, des couvents incessamment enrichis par des donations pieuses, promettaient de ne pas laisser oisif un vaillant pinceau.

On a signalé l'analogie de la manière de Chalette, surtout dans le portrait, avec celle de François Porbus le jeune. Or, il existe au Musée de Troyes (n° 77 du catalogue de 1864) un tableau sans signature, de l'école même de Porbus, représentant le jurisconsulte François Pithou à l'âge de soixante-sept ans. Pithou étant né en 1543, il faut nécessairement fixer la date de cette peinture à l'année 1610, précisément celle qui précède l'arrivée de Chalette à Toulouse. Comme Pithou, né à Troyes, habitait à cette époque sa ville natale, il y a très-probablement fait exécuter son portrait; et, si le tableau n'est pas de Chalette lui-même, il a du moins, pour la biographie de notre artiste, cette importance particulière de prouver que, dans les premières années du XVIIe siècle, les principes de l'école de Porbus étaient appliqués à Troyes, et que Chalette peut avoir subi, sans quitter ses compatriotes, les impressions qui devaient exercer sur son talent une influence définitive.

Quant au voyage d'Italie, accepté par quelques écrivains, rejeté par d'autres, c'est une hypothèse vraisemblable, mais

qui n'est pas démontrée, et dont il nous serait difficile de trouver la preuve dans la manière du maître, à défaut de documents positifs.

Chalette a gardé sa situation de peintre municipal jusqu'à sa mort en 1643 (1). Pendant cet espace de trente-et-un ans, les comptes de l'Hôtel-de-Ville, récemment exhumés des masses confuses que la pluie disputait aux rats dans les combles de l'édifice communal, permettent de suivre, jour par jour, la féconde activité de l'artiste en tant que peintre officiel; mais cette précieuse source d'informations, à laquelle il ne faut pas demander d'ailleurs le détail des œuvres destinées aux particuliers et aux églises, est malheureusement trop avare de renseignements biographiques. C'est une raison pour n'en négliger aucun.

Aussitôt après son entrée en charge, Chalette ne put prendre possession de son logement municipal. Les capitouls qui l'avaient nommé, dans les premiers jours du mois de décembre, touchaient au terme de leur mandat; le jour de Sainte-Luce, conformément à l'usage, ils cédèrent le chaperon à leurs successeurs, et c'était un des inconvénients traditionnels de l'existence éphémère du capitoulat, que toute affaire non terminée dans le courant d'une année administrative se trouvait, par le renouvellement du personnel, presque toujours remise en question. Il ne fallut pas moins de dix mois pour assurer au peintre la satisfaction qu'on lui avait promise.

Le 2 septembre 1613, M. Potier, sieur de Castelnouvel, obtint du Conseil de la commune qu'on ferait honneur à la parole des précédents capitouls. L'Hôtel-de-Ville de Toulouse, dont les plus anciennes parties remontaient au XIIIe siècle, se composait alors d'une agrégation successive de constructions de styles divers, que ne dissimulait pas

(1) C'est par erreur que tous les biographes font finir la carrière officielle de Chalette à l'année 1638. Les documents sont formels.

encore, sous une apparence d'unité tout extérieure et factice, la grande façade bâtie par Campmas. On avait disséminé dans ces taudis divers agents inférieurs de la municipalité, le capitaine et le lieutenant du guet, le capitaine de la santé, le verguier de l'Hôtel-de-Ville, et d'autres encore. C'est dans une des petites maisons, le plus tardivement annexées au massif des bâtisses communales, que fut installé Chalette. Cette maison avait été acquise par le syndic de la ville à maître Anthoine Thomé, praticien au palais, à l'occasion de certains travaux d'agrandissement dont la création d'une prison spéciale pour les femmes avait fourni le prétexte (1). C'était, paraît-il, une habitation fort triste et maussade. Les considérations, dont le sieur de Castelnouvel appuya sa proposition, ne donnent pas une haute idée de la munificence municipale. La maison était « entièrement » inutile à la ville » et avait si peu de valeur qu'on l'avait prêtée, sans conditions, depuis quelques mois, au substitut du greffier de la commune, chassé de son gîte par de brusques démolitions. Elle était « toute ruineuse et incom- » mode, » au point que l'honnête substitut ne s'était pas décidé à y faire transporter tous ses meubles. Le grand conseil de l'Athènes garonnaise ne crut pas se montrer trop libéral envers les arts, en accordant cet asile à Chalette « comme estant un excellent ouvrier et pour d'autant » mieux l'engager à servir la ville. » Afin d'en rendre le séjour plus supportable, on y ajouta un petit jardin, démembré d'une propriété voisine, de façon à corriger du moins par un peu de verdure, d'air et de soleil, la sévérité du palais. L'artiste habita cette maison jusqu'au mois de juillet 1620.

A ce moment, l'importance des opérations de guerre de l'armée royale contre les protestants, opérations dont Toulouse était la base naturelle, ayant déterminé le Conseil de

(1) Archives de Toulouse. *Baux et fermages de la ville*, 1615-1616.

ville à voter l'agrandissement de l'arsenal, édifié sept années plus tôt dans des proportions trop exiguës, la maison de Chalette fut démolie; mais, afin de ne pas faillir à ses engagements, l'administration loua pour l'artiste et sa famille, au prix de cent livres par an, la maison d'un marchand de Toulouse, nommé Jean Filhol, située dans la rue de Villeneuve, à quelques pas de l'Hôtel-de-Ville. C'était encore une installation très-modeste; car la rue de Villeneuve, qui a disparu dans les transformations du quartier neuf, tour à tour honoré des noms de Petit-Versailles, Angoulême, Lafayette et Louis-Napoléon, appartenait à ces faubourgs pauvres, chétivement développés à l'extrémité septentrionale de la ville, attristés par le voisinage des remparts, et presque entièrement composés de maisons à pans de bois, à toitures saillantes, à murailles de torchis et de briques crues. Chalette paraît avoir occupé ce logement jusqu'à sa mort. Ajoutons qu'outre son habitation, il jouissait d'un atelier dans une des galeries supérieures de l'Hôtel-de-Ville. C'est là que les capitouls venaient poser; mais il avait le droit d'y travailler à ses ouvrages personnels, et d'y exposer ses toiles. Il y recevait aussi ses élèves. Cette salle, qui a été sans contredit le premier musée toulousain, s'est appelée jusqu'à la Révolution *galerie de peinture*. C'est pour en décorer le fond, en guise de perspective, que Rivalz exécuta plus tard sa grande fresque de la fondation d'Ancyre, reproduite sur toile par son fils (1).

Les faveurs officielles et les preuves, chaque jour plus nombreuses d'un mérite désormais incontesté, avaient réussi, malgré toutes les préventions locales, à faire de Chalette un homme d'importance dans la corporation des peintres de Toulouse. Aussi, le 18 octobre 1620, jour de Saint-Luc, à l'issue de ce « beau et honneste disner »

(1) Musée de Toulouse.

dont les statuts de 1513 imposaient l'obligation aux baillis sortant de charge « pour consolation et alliance, et afin » d'entretenir paix, amour et fraternité entre les mais- » tres, » Chalette fut, avec Pierre Dufaur, à la pluralité des suffrages, élu bailli du métier.

Les devoirs de ces sortes d'officiers étaient fort multiples. Les baillis devenaient dépositaires des clefs de la chapelle, des ornements, des livres et de tous les objets du culte, réglaient avec les frères-prêcheurs les honoraires des services religieux célébrés au nom de la Confrérie, convoquaient les assemblées, donnaient le sujet du chef-d'œuvre, exerçaient une juridiction technique par leur droit de visite et de corrections sur tout travail de peinture exécuté en boutique ou en place, depuis l'enseigne et la girouette jusqu'au tableau d'histoire, et représentaient la corporation dans ses rapports avec l'autorité municipale.

Cette année d'administration, où Chalette n'eut pourtant pas un rôle bien actif, puisque son collègue en dignité, Pierre Dufaur, nommé antérieurement bailli en 1612, à l'époque de l'entrée de Chalette dans la maîtrise, avait été comme doyen d'âge plus particulièrement chargé des soins de la chapelle, n'améliora pas néanmoins les relations du peintre troyen avec la majorité de la Confrérie. Les grands travaux d'art occasionnés par le voyage de Louis XIII à Toulouse, travaux dont Chalette fut le directeur et l'entrepreneur-général, et Pierre Dufaur un des sous-entrepreneurs, redoublèrent les chances de froissements, mirent la Confrérie en révolution et finirent par isoler complètement les deux officiers de tout le corps des maîtres peintres. Lorsqu'arriva la Saint-Luc 1621, jour où devaient expirer les pouvoirs des deux baillis, malgré les convocations d'usage, la chapelle des Jacobins demeura déserte. Chalette et Dufaur coururent de porte en porte sans réussir à rallier les réfractaires. Il n'y eut ni assemblée générale, ni reddition de comptes, ni honnête dîner, ni élections. Seulement,

deux années après, avec un machiavélisme d'une saveur toute locale, cinq maîtres peintres de Toulouse, Pierre Fournié, Bernard Amiel, Pierre Gaulène, Jean de Salingues, et Joseph Pitron, vinrent officiellement dénoncer aux capitouls le despotisme et la négligence des deux baillis. Ils les accusaient d'être demeurés en charge depuis trois ans, sans désigner leurs successeurs, et sans faire procéder aux élections réglementaires, de n'avoir pris aucun soin du service divin, d'avoir oublié la fête de Saint-Luc, sacrilége que les plaignants avaient dû réparer par une cotisation particulière, et encore de n'avoir daigné convoquer le corps, selon l'usage, pour assister à l'enterrement d'un maître. Les deux accusés, mandés à la barre des capitouls, pour présenter leur défense, n'eurent pas de peine à rétablir l'exactitude des faits. Ils déclarèrent que le service religieux n'avait point cessé, et que les Jacobins célébraient régulièrement les offices sans avoir encore pu en régler les frais par suite du mauvais vouloir de la Confrérie, et que l'absence des deux baillis aux funérailles du peintre François Moynié avait eu pour cause, non pas un dédain offensant envers la communauté, mais bien l'ignorance où l'on avait intentionnellement laissé Dufaur et Chalette, ce dernier se trouvant, le jour même de la cérémonie, dans la ville de Muret (1).

Après ce commencement de procédure, l'affaire n'eut pas de suite ; mais si incomplètes qu'en soient les traces, elles ne paraissent pas moins curieuses, comme offrant un aperçu des petites intrigues qui accidentaient l'existence des corporations.

De la vie privée de Chalette, nous ne savons rien, sinon qu'il se maria, qu'il eut plusieurs enfants, qui perdirent leur mère en bas âge et qui étaient encore mineurs, quand

(1) Archives de Toulouse. *Procédures des métiers.*

l'artiste mourut à son tour en 1643 (1). Il avait pour beau-frère un sieur de Peyre, marchand épicier de Toulouse qui, après la mort du peintre, devint tuteur de sa jeune famille. Rien ne laisse supposer que le nom de Chalette ait été continué, sinon avec éclat, du moins avec une notoriété quelconque dans sa patrie d'adoption.

La charge de peintre municipal n'a pas été pour Chalette une sinécure. Son activité s'y déploya sur plusieurs objets : portraits obligatoires des capitouls, représentation des scènes historiques où la ville était ou croyait être plus particulièrement intéressée, restauration de vieilles peintures, travaux d'ornementation dans les bâtiments communaux, décoration des fêtes publiques.

La portraiture des capitouls, qui faisait le fond du métier, constituait à elle seule une assez rude besogne. Huit capitouls entraient chaque année en fonction et venaient présenter leurs visages aux regards du peintre. Il devait en faire deux portraits collectifs ; l'un, sur toile, de grande dimension ; l'autre, réduit, sur parchemin, dans le livre des Annales. En 1611, ces portraits furent payés à l'artiste au prix de 160 livres, dont 120 pour le tableau et 40 pour la miniature. Mais, dès l'année suivante, les consuls toulousains furent tellement satisfaits des talents de leur peintre ordinaire qu'ils improvisèrent l'usage des portraits individuels, exécutés comme les autres aux frais de la ville, souvenir du capitoulat, que chaque magistrat sortant de charge emportait dans sa maison, orné de son nom et de ses armoiries, avec la joie de les pouvoir transmettre à ses descendants. Cette innovation fit élever les gages du peintre à 240 livres, soit 10 livres par portrait individuel ! Plus tard, on porta la somme à 700 livres. A dater de ce moment, Chalette eut donc à peindre vingt-quatre têtes de capitouls par

(1) C'est encore par erreur que tous les biographes font mourir Chalette en 1645.

année, et comme il a vécu à ce régime jusqu'en 1643, on est fatalement conduit au chiffre effrayant de sept cent vingt faces municipales, réparties entre deux cent soixante-dix toiles et soixante feuillets de parchemin!

Au grand portrait de 1629 se rattache un épisode assez rare dans les fastes capitulaires. Un des personnages qui figuraient sur cette toile, le capitoul du quartier de la Dalbade, Antoine Palaprat, aïeul de l'auteur du *Baron paysan*, avait mis à profit les malheurs de cette année de famine et d'épidémie pour s'enrichir aux dépens du trésor de la commune. Ses intrigues avec les marchands de bois ayant été dénoncées au Parlement, la Cour souveraine, que les méfaits de l'Hôtel-de-Ville trouvaient rarement indulgente, condamna le magistrat prévaricateur à diverses peines pécuniaires et lui interdit pour dix ans l'entrée de la maison commune (1). Un mois après, de nouvelles procédures révélèrent des faits plus graves. Des détournements de fonds considérables avaient été commis par Antoine Palaprat sur les fournitures de pain que la charité municipale destinait aux pestiférés internés en ce moment dans les cabanes de la triste plaine des *Sept-Deniers*. Nouvelle condamnation. Cette fois, le Parlement ajoute à l'amende cette clause expresse que « le portrait et armes dudit Palaprat seront effacés et blanchis dans les tableaux et registres de la maison de ville (2). » Les capitouls en charge crurent éluder la difficulté en faisant disparaître le tableau. Mais la justice du Parlement ne se laissait pas satisfaire à si bon marché. Sur la requête du procureur-général, à suite de non-exécution d'arrêt, la Cour, par ordonnance du 12 mars, enjoignit aux capitouls et officiers de la maison de ville, d'avoir à faire placer le portrait de 1629 dans le grand consistoire, en

(1) Archives du Parlement de Toulouse : *Arrêt du 1er février 1631*.

(2) Archives du Parlement de Toulouse : *Arrêt du 21 février 1631*.

évidence, à droite de l'entrée, et à faire blanchir et effacer celui d'Antoine Palaprat, sous peine de mille livres et de la suspension de leur charge.

Il fallut réunir le Consistoire pour délibérer sur cette humiliante affaire. Chalette, invité par les capitouls à exécuter l'ordonnance de la Cour, se montra peu disposé à faire l'office de bourreau. Pour l'y décider, le Conseil dut recourir à la contrainte, et lui enjoindre d'obéir dans le délai de trois jours, sous peine de trois cents livres d'amende et autre arbitraire.

L'artiste fut mandé au Consistoire, où M. de Foucaud, président de l'assemblée, lui donna connaissance de la résolution. Chalette répondit « qu'il n'estoit pas raisonnable » qu'il effaçât ses ouvrages; » mais le Conseil passa outre, et la justice dut suivre son cours (1).

Comme peintre historiographe de la maison de ville, Chalette eut mission de représenter un certain nombre d'évènements publics du règne de Louis XIII. Toutes ces toiles sont aujourd'hui perdues, et de la plupart il ne reste même la trace que dans les comptes municipaux. Sauf quelques entrées solennelles, dont Chalette, pour plusieurs raisons, devait avoir conservé une représentation exacte, cette perte est d'ailleurs plus regrettable au point de vue de l'art qu'au point de vue de l'histoire; car presque toutes ces compositions, imposées par les capitouls, n'étaient que des amplifications de rhétorique à la gloire du roi de France. La vie provinciale qui se retirait de plus en plus, le dogme de l'unité française et de la concentration monarchique, dont Richelieu était alors le terrible agent, ne laissaient guère de place aux manifestations de l'existence locale, et les victoires et conquêtes de l'armée royale devenaient déjà, d'un bout de la France à l'autre, le thème obligé des poètes et des artistes. Il y eut bien pendant la vie de Cha-

(1) *Livre des Conseils de ville*. Séance du 13 mars 1631.

lette un grand drame historique à Toulouse, ce dernier coup de tonnerre qui foudroya la vieille noblesse, la mort de Montmorency. Mais cet événement avait causé trop de stupeur dans la maison commune pour que l'on entreprît d'en perpétuer la mémoire.

La première et la seconde *entrée de Louis XIII*, en 1621 et 1622, furent le sujet de deux grands tableaux que l'artiste termina seulement en 1624.

Outre le roi et les capitouls, Chalette avait dû y représenter, d'après ses engagements, tous « les princes et » grands seigneurs, et principaux officiers de la cou- » ronne » qui avaient eu un rôle dans la cérémonie, Monsieur, frère du roi, le prince de Joinville, les ducs d'Elbeuf, d'Halluyn et de Luxembourg, le cardinal de Retz, le connétable duc de Luynes, le sieur de Liancourt, premier écuyer, portant l'épée royale, le colonel d'Ornano, le sieur de Modène, grand prévôt de France, maître des cérémonies (1). Quand on connaît le merveilleux parti que Chalette a su tirer, dans ses miniatures, des têtes capitulaires, les beaux reflets de satin dont il a glacé les robes mi-parties, la légèreté de ses plumes blanches et de ses dentelles, on devine sans peine quelles ressources son pinceau facile et brillant pouvait trouver dans ce fouillis de costumes et de visages aristocratiques, populaires ou guerriers, depuis les vieilles bandes fatiguées par les guerres de la ligue, jusqu'à ces deux compagnies de chevaliers, jeunes enfants de la ville, âgés de sept à douze ans et de douze à vingt, « vêtus » de satin, gros de Naples et autre étoffe de soie blanche, » ou de taffetas bleu doublé d'incarnat, avec la botte, l'é- » charpe et la plume blanches. »

Le point de la ville où Chalette avait peint le cortége

(1) Archives du Parlement de Toulouse. *Mémoires de Malenfant.*

royal de 1621 n'est pas indiqué. Pour l'entrée de 1622, il avait choisi la porte Saint-Etienne.

En 1628, nous voyons l'artiste peindre par ordre « pour estre placardée dans l'hôtel de céans » l'*entrée du nouvel archevêque* de Toulouse, Charles de Montchal. Cette entrée fut aussi fort belle. L'archevêque était assis sur une mule blanche, bardée de velours violet, que tenaient en main deux valets de pied. Devant lui, chevauchait son aumônier, portant la croix, et derrière, plus de cent seigneurs hommagers de la temporalité archiépiscopale, tous à cheval, l'épée au côté, ayant à leur tête deux présidents à mortier, les sieurs de Montrabe et de Gragnague, et tous les juges et officiers des cours métropolitaines (1).

En 1637, il représente la *prise de Leucate*, en Roussillon, par le maréchal Schomberg, évènement qui avait causé une impression profonde en Languedoc, et dont il reproduit l'image dans les Annales avec un effet de lune fort vanté. « Ce tableau, écrit l'auteur d'un mémoire ano- » nyme en 1683, représente un combat nocturne au clair » de la lune. C'est un chef-d'œuvre. »

En 1640, outre la figure du *roi à cheval*, foulant aux pieds la rébellion, Chalette peint la *prise d'Arras*, la *sortie des Espagnols*, la *prise de Turin*, « avec la mesme fuite en figures petites, » et la *retraite des Espagnols au Mont-Cenis*.

En 1642, les capitouls, considérant que « le siége de » Perpignan, puis peu de jours rendeu au roy par la force » de ses armes, est une des grandes victoires que Sa Majesté » ait eues, et qui lui donne plus d'avantaige qu'aucune » autre sur les ennemis de France, » délibèrent de le faire peindre avec une longue inscription commémorative (2).

(1) Archives de Toulouse. *Livre des Conseils*, 1628. — *Annales manuscrites*.

(2) Archives de Toulouse. *Livre des Conseils*. Séance du 6 octobre 1642.

Le *siége de Perpignan* fut la dernière commande officielle qu'ait reçue Chalette. La mort empêcha même l'artiste d'achever son œuvre.

Comme restaurateur de peintures anciennes, Chalette eut à protéger, dans l'Hôtel-de-Ville, quelques maîtres vénérables dont les œuvres, aujourd'hui perdues, occuperaient une place bien curieuse dans l'histoire de l'art français. Et d'abord, ce peintre ignoré du xv[e] siècle, Antoine Contarini, dont le nom trahit l'origine italienne, contemporain d'Antonnello de Messine. Il avait peint, en 1461, sur un des murs du grand Consistoire, le couronnement du roi Louis XI, entouré des douze pairs de France. Son *entrée de la reine Marie d'Anjou*, portée en croupe sur le cheval du Dauphin, son fils, avait gardé à Toulouse une sorte de célébrité, mais une célébrité anonyme, et c'est seulement dans ces dernières années que le nom de l'artiste m'a été révélé par un mandat des capitouls à leur trésorier, daté du 16 novembre 1445. Dans ce tableau, dont il existe encore une réduction parmi les rares feuillets de vélin échappés à la destruction du *livre vermeil*, on voyait, d'après l'historien Raynal, les capitouls porter un dais aux armes de France et d'Anjou au-dessus de la tête des souverains montés sur un cheval blanc. La reine « étoit vêtue d'une » robe bleue, doublée d'hermine, et coeffée d'une espèce » de chaperon de toile ou de gaze blanche, rehaussée des » deux côtés, qui formoit comme un croissant sur le » front (1). » Cette malheureuse peinture n'avait pas traversé sans accident les cent soixante-dix ans qui séparaient Contarini de Chalette. A Toulouse, les tableaux dépérissent vite : l'humidité de l'atmosphère et des vieux murs, l'insouciance méridionale, qui ne se réveille que par soubresauts et qui paraît normalement incurable, sont de mauvais éléments de conservation. Dès 1569, les capitouls

(1) Raynal. *Histoire de la ville de Toulouse*, p. 167.

avaient fait « repeindre pour conservation de ceste anti- » quité, l'entrée de Lonys Dauphin, filz de Charles sep- » tiesme, pourtant la Reyne sa mère en trousse. » Quarante-quatre ans après, il fallait déjà renouveler le sauvetage, et Chalette recevait le mandement de repeindre et raccommoder le tableau (1). L'œuvre de Contarini, déjà repeinte par deux artistes, devait recevoir le coup de grâce au XVIIIe siècle. Ce fut le chevalier Rivalz qui l'acheva. Ne pouvant la rétablir à sa guise, il la refit.

En 1618, Chalette restaura une autre toile d'importance : l'*Entrée de Charles IX à Toulouse*, le 1er février 1565, souvenir disparu d'un des maîtres du seizième siècle, toulousain, ce « M. Servais Cornoaille. » dont le chroniqueur Noguier, en donnant de lui un dessin de trophée antique découvert dans les démolitions du château narbonnais, a écrit en 1556 qu'il était « au reng des bons peintres de » notre temps, comme doué des grandes excellences qu'un » peintre fameux doit avoir (2). » Ce tableau n'avait que cinquante-trois ans en 1618. Déjà, d'après les termes du contrôleur de l'Hôtel-de-Ville, il « estoit tout rompeu et en mauvais état », et Chalette devait y ajouter de la toile neuve et « renouveler la peinture des personnages » (3).

En 1631, année de peste, notre artiste répare, dans le grand Consistoire, un tableau votif de *Saint Roch*, patron des malades et des blessés ; il y pose une corniche neuve et l'enrichit de « moresques et filets d'or. »

Comme on le voit, la question d'art était singulièrement accessoire dans les velléités de restaurations que se permettaient quelquefois les capitouls. On songeait à saint Roch en temps de peste. On faisait remettre à neuf les entrées royales, parce qu'il était bon de pouvoir montrer, dans l'occasion,

(1) *Contrôle de recette et dépense de l'Hôtel-de-Ville*, 1612-1613.
(2) Noguier. *Histoire Tolosaine*, p. 27.
(3) *Contrôle de recette et dépense*, 1617-18.

à Messieurs de la Cour ou à tous autres, comment le corps capitulaire marchait immédiatement à côté du roi de France et ne souffrait pas d'intermédiaire, ce qui était toujours contesté, et l'on rajeunissait les portraits des capitouls de grande maison, afin de prouver aux agents du fisc, trop sceptiques en fait de noblesse municipale, que plus d'un chevalier de vieille souche n'avait pas dédaigné le chaperon.

En matière d'ornementation architecturale, Chalette n'a pas fait seulement de la peinture. Comme les vieux maîtres de la Renaissance, il maniait aussi l'ébauchoir et pratiquait le relief autant que la couleur.

Ainsi nous le voyons, en 1618, exécuter sur le portail du corps-de-garde, dans la basse-cour de la maison de ville, un grand écusson, contenant les armes de France et de Navarre avec des trophées tout autour et des L couronnées, et les armes de la ville, « le tout enrichi d'or, et d'une grande couronne au-dessus fort relevée », afin, ajoute naïvement le greffier municipal, « de témoigner d'autant » plus au Roy heureusement régnant, combien les admi» nistrateurs de sa ville de Tholose, avec tous les autres » habitants, sont ses fidèles sujets. »

L'année suivante, il « fait et relève en bosse de plastre » dans des niches placées à droite et à gauche du même portail, deux figures polychrômes, *sainte Luce* et *sainte Catherine*. Ces deux saintes avaient un rôle symbolique important dans la vie municipale de Toulouse. C'est le jour de Sainte-Catherine que l'on devait procéder chaque année aux élections capitulaires; c'est le jour de Sainte-Luce que les nouveaux élus entraient en charge, et allaient en grande pompe, hautbois et trompettes sonnant, entendre la messe du Saint-Esprit. Les deux saintes étaient ainsi les témoins de la coutume et les gardiennes de la légalité. Or, tantôt le Roi de France, tantôt le Parlement, ne se gênait guère pour jeter quelque désordre dans le cycle municipal, et l'on

avait à cœur de placer les priviléges de la ville sous la garantie des célestes protectrices.

En 1625, l'architecte orléanais Pierre Lenesville, le reconstructeur des voûtes de l'église Saint-Etienne, ayant refait le portail du grand Consistoire, vis-à-vis la prison des hommes, réserva au-dessus un cadre destiné à recevoir des peintures murales. Chalette y représenta une ***Pallas désarmée par trois génies***, et enrichit le cadre de « passaiges, feuillaige et perspective, » avec les inévitables armoiries de la ville et des capitouls, « le tout peint à l'huile. »

Un an après, il pose à l'intérieur du même édifice, de chaque côté de la porte d'entrée, « deux figures de sculpture, estoffées et dorées, » représentant la ***Force*** et la ***Justice***. Ces figures existaient encore en 1770. Le chevalier Rivalz, qui en a parlé avec éloges, dit qu'elles furent faites pour servir à la décoration d'un feu d'artifice dont Chalette avait donné le dessin, et il ajoute : « les têtes, les mains et » les pieds sont en plâtre et les draperies en toile; elles furent trouvées si belles qu'après avoir servi à la décora- » tion du feu, on les plaça où nous les voyons. Jusqu'ici, » on les avait crues de pierre, faites exprès pour servir » d'ornement à cette porte (1). »

Cette même année, Chalette décore de haut en bas, sème de fleurs, devises et enrichissements, le cabinet où Messieurs les mainteneurs des Jeux floraux tenaient leurs assises pour préparer la séance solennelle du 3 mai. Ce cabinet était situé dans la maison de ville, « au bout de la galerie » aulte, du costé de main gauche en entrant, respondant » vers la place d'Aguillères. (2) »

Après le temple, la déesse. C'est encore Chalette qui des-

---

(1) ***Analyse des différents ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont dans l'hôtel-de-ville de Toulouse.*** Toulouse, 1770.

(2) ***Contrôle de recette et dépense***, 1625-26.

sine, dans le grand Consistoire, l'architecture de la niche où les capitouls de 1627 jugent à propos d'introniser la statue de dame Clémence ; c'est lui qui dore les fleurs poétiques placées à la même époque dans les mains refaites de la mystérieuse figure ; lui encore, qui nettoie le bronze épigraphique où sont racontées en si beau latin les largesses de la Dame, et qui trace tout autour un filet d'or « large demy doigt. » Nous le retrouvons aussi, à divers moments, travaillant pour la gaie science, tantôt restaurant le piédestal armorié, avec « les deux tours, les douze points et le mouton » qui sert à porter les quatre fleurs, tantôt émaillant les fleurs elles-mêmes destinées aux lauréats, et y blasonnant sur cinq petits écussons d'argent les armoiries de la ville, de M. le président de Fieubet et des trois capitouls appelés par l'ordre du tableau à remplir le rôle de baillis des jeux (1).

Quoique les années que Chalette a passées à Toulouse aient été assez tristes pour la ville des capitouls, et traversées par bien des disgrâces, guerre civile, pestes, famines, sans oublier la perte définitive des libertés de la province et des franchises municipales sacrifiées à la volonté du Roi, les occasions des fêtes officielles n'y ont pas manqué, et l'artiste troyen a été l'ordonnateur ordinaire des feux de joie, des arcs de triomphe, des tapisseries héraldiques ; en un mot, de toutes les démonstrations d'allégresse capitulaire.

En 1615 et 1626, il donna le dessin de deux feux d'artifice tirés à la place Saint-Etienne, avec accompagnement d'orgues de mousqueterie ; le premier en l'honneur du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, le second pour célébrer les noces de Monsieur, frère du Roi, et de la princesse de Montpensier. La pièce principale de ces feux était une sorte d'édifice de style classique, avec « piédestaux,

(1) *Compte de recette et dépense de* 1632.

pilastres, corniches, pyramides en bois de sapin, » le tout revêtu de peintures, chargé d'emblèmes, de devises et d'inscriptions, avec armoiries royales et urbaines « sur cartons, accompagnées de guirlandes de lierre. (1) »

Toutes les fois qu'un grand personnage faisait à Toulouse sa première entrée, et que sa dignité n'exigeait pas l'édification de ces palais enchantés que l'art mythologique du temps se plaisait à multiplier sur la route des souverains, il était d'usage de placer, du moins à la porte de la ville et au logis de l'illustre visiteur, de grands écussons peints, dorés, argentés, étoffés, enguirlandes de lierre et de chapeaux de triomphe, où le héros de la fête retrouvait ses propres armoiries, avec leurs émaux, invariablement rapprochées du blason de France et de Navarre et de l'écu de Toulouse. Sauf de très-rares exceptions, Chalette a été chargé d'organiser tout cet appareil décoratif.

Pour l'entrée de l'amiral de Montmorency, le 27 juin 1613, il arbore les seize alérions d'azur sur la porte de Matebœuf et sur celle de la maison de ville, ainsi qu'à l'hôtel de M. de Gragnague, conseiller au Parlement; en 1619, il en fait autant pour madame de Montmorency, femme du gouverneur général de la province, et décore le théâtre de ce grand ballet dont le *Mercure* a donné une description si pompeuse; en 1626, c'est madame de Ventadour, femme du lieutenant-général; en 1634, le vicomte d'Arpajon, et aussi le marquis d'Ambres, qui entre par la porte Arnaud-Bernard, passe à la maison de ville, et loge chez le président Fieubet.

En 1639, la convocation des Etats-généraux de la province à Toulouse accroît la besogne héraldique de Chalette; il confectionne pour cette imposante solennité des écussons aux armes du Roi, à celles du prince de Condé, du maréchal Schomberg, duc d'Halluyn, de M. de Tournon, lieute-

(1) *Contrôles de recette et dépense de* 1615 et 1626.

nant-général, et de l'archevêque de Narbonne, président-né des États; et en 1641 il décore, en l'honneur du prince de Condé arrivant du Bas-Languedoc, la porte du château narbonnais et le logis de Saint-Bertrand, et en l'honneur du maréchal de Brézé, la porte d'Arnaud-Bernard et l'hôtel du premier Président.

Toutes ces armoiries étaient invariablement payées à l'artiste à raison de trois livres la pièce, fournitures comprises.

Le chef-d'œuvre décoratif de Chalette et son titre de gloire sinon le plus sérieux, du moins le plus populaire, a été la première entrée de Louis XIII à Toulouse, au mois de novembre 1621.

Cette entrée se fit après la levée du siége de Montauban, et au milieu de circonstances politiques fort tristes qui ne semblaient guère favorables à l'enthousiasme. Les hôpitaux de Toulouse étaient encombrés de blessés évacués par l'ambulance royale de Piquecos, et la ville, épuisée par les frais de la guerre et par une longue et douloureuse épidémie, se voyait contrainte à un emprunt pour subvenir aux dépenses de ses pompes officielles. Le roi, consulté sur la nature de la réception qu'on devait lui faire, demanda à être accueilli avec le même cérémonial que Charles IX en 1565.

L'imagination des quatre docteurs, à qui les capitouls avaient confié l'invention du projet d'entrée ainsi que la rédaction des devises polyglottes en prose et en vers, Charles de Catel, Jean d'Allard, Jean Dufour et François de Boissière, devança l'adulation du grand siècle et l'hyperbole célèbre du Roi-Soleil, en conviant l'univers sidéral, planètes et constellations, à chanter les louanges de Louis XIII.

L'espace, compris entre la porte Arnaud-Bernard et le palais de l'Archevêché où le roi prenait « son Louvre », fut divisé en sept régions en l'honneur des sept planètes, représentées chacune par un arc de triomphe; dans l'intervalle, des tentures d'un bleu céleste, image du firmament, étaient chargées de cartouches figurant les constellations.

Chalette dessina les cartons de tout cet immense appareil et se présenta même, comme adjudicataire de l'entreprise, le 3 septembre, au prix de 18000 livres, somme qui parut exorbitante et fut repoussée. Divers artistes toulousains, architectes, sculpteurs et peintres, Arthus Legoust, Pierre le Moreau, Yzac Marchant, firent chacun des offres inférieures demeurées aussi sans résultat; et enfin, le 6 septembre, l'entreprise définitive fut adjugée à Chalette, associé cette fois avec deux de ses concurrents, Pierre Monge et Arthus Legoust, pour le prix total de 9,500 livres. Les capitouls, dont les finances se trouvaient dans le plus déplorable état, se débattirent énergiquement contre l'exigence des entrepreneurs, mais finirent par s'y soumettre, reconnaissant, comme l'avoua le sieur de Chappuis au Consistoire « qu'il » estoit impossible de venir à bout des ouvriers et dimi- » nuer le prix, attendu que le temps se passe et que les » sieurs capitouls pourroient se trouver en nécessité. » Pour sauver les apparences, on se contenta de protester par acte public et de constater « la contrainte dont il estoit usé par lesdits ouvriers. »

Cette entreprise considérable, qui comprenait, outre les sept arcs de triomphe, la construction d'une grande galerie destinée au roi, avec salles et cabinets, placée dans le jardin des Minimes à Saint-Roch, et l'érection de la colonne du Firmament sur la place Saint-Etienne, fut dirigée par Chalette dans tous ses détails; mais comme l'œuvre était immense et que le temps pressait, l'artiste céda à quatre maîtres peintres de Toulouse, Pierre Dufaur, Jean de Salingues, Claude Banier et Gabriel Rivet, tous les travaux de peinture des trois arcs planétaires et de la colonne du Firmament.

Au moment où se faisaient ces préparatifs, l'armée royale était encore occupée au siége de Montauban, et les capitouls avaient compté sur une entrée triomphale. Les évènements, comme on le sait, démentirent ces espérances. Le roi, après

s'être dédommagé, par quelques faciles victoires, de son échec devant la capitale des protestants méridionaux, arriva à Toulouse sans bruit, le 15 novembre, avant que les magnifiques apprêts fussent terminés. On obtint de Sa Majesté quelques jours de délai, afin de ne pas renoncer entièrement à la fête, et, le dimanche 21 novembre, Louis XIII sortit de la ville en carosse, sans aucun appareil, pour aller prendre place à la galerie de Saint-Roch, voir défiler toutes les corporations de Toulouse et les compagnies de gens de guerre, puis rentrer solennellement lui-même, à cheval, constellé de pierreries, en parcourant son itinéraire astrologique.

L'arc de Saturne était accolé aux murailles et cachait la porte Arnaud-Bernard; l'arc de Jupiter ornait les abords de l'abbaye de Saint-Sernin; l'arc de Mars était dans la rue des Changes; l'arc d'Apollon, sur la place du Salin, près de la Trésorerie; l'arc de Vénus, à la Perche-Peinte; l'arc de Mercure, au carrefour de Saintes-Carbes; l'arc de Diane, sur la place Saint-Etienne, devant l'archevêché, où se trouvait aussi la colonne du Firmament.

Il n'a pas été conservé de dessins de toutes ces architectures légères, quoiqu'il eût été projeté, dans le Conseil de ville, d'en publier les planches; mais les devis détaillés qui existent encore, et la description qui en a été officiellement imprimée en 1622, par les soins du Parlement et des capitouls (1), permettent de s'en faire une idée assez complète et révèlent une grande analogie avec l'entrée de Louis XIII à Paris, qui a été gravée quelques années plus tard.

C'étaient des variations compliquées des arcs de triomphe les plus célèbres de l'antiquité, avec toutes les fantaisies d'ornementation, toutes les recherches de formes tourmentées d'une renaissance déjà flétrie : grandes et petites arcatures, ordres superposés, colonnes groupées par huit ou par qua-

(1) *Entrée du Roy a Tolose*. Tolose, Raim-Colomiés, 1622.

tre, pilastres, pyramides, frontons brisés, ovales, enroulements et volutes; architecture polychrôme, rehaussée d'or et tout émaillée de sonnets, de stances, d'inscriptions lapidaires en latin, en grec, en français, en italien, en espagnol.

Un symbolisme raffiné, et choisi à merveille pour des contemporains de Marie de Médicis et de la maréchale d'Ancre, s'était étudié à rappeler de toute manière le caractère sidéral de l'ensemble. Non-seulement la figure mythologique de chaque planète était représentée sur son char au tympan des arcs de triomphe, mais on l'y reconnaissait également au signe cabalistique usité chez les astrologues; les métaux employés à l'ornementation des bases, des chapiteaux, des corniches, n'étaient pas adoptés à l'aventure : Saturne avait le plomb; Jupiter, l'étain; Mars, le fer; Phébus, l'or; Vénus, le cuivre; Diane, l'argent. Sous la voûte de chaque grande arcature, peinte en bleu céleste, on voyait briller une étoile métallique, à laquelle était suspendue une couronne destinée au roi; ces couronnes variaient pour chaque planète; à part celles de Phébus et de Diane, faites d'or et d'argent, elles étaient tressées en feuillage. Saturne offrait la couronne du mûrier; Jupiter, la couronne de chêne; Mars, le laurier; Vénus, les roses; Mercure, l'olivier.

Un grand nombre de tableaux et de figures en relief décoraient en outre chaque portique.

Chalette s'était réservé l'exécution des arcs de Saturne, de Mars, d'Apollon et de Diane. Voici les compositions qu'il avait peintes pour ces divers édicules :

Toulouse-Pallas, appuyée sur un cippe, avec une vue de la ville en perspective; — *Saturne* instruisant les premiers hommes, habitants des forêts; — *Janus* ouvrant à la Guerre les portes de son temple; — *Saturne* donnant des lois aux peuples naissants; — l'*Age d'or*.

Mars menaçant Byzance : Le dieu était assis sur des canons fleurdelysés, et, dans le fond, les montagnes de Thrace,

couvertes de neige, dominaient le port de Constantinople (c'est le vieux rêve de Charles VIII, encore vivant dans la tradition); — *Mars* désarmé par la Victoire.

Apollon, enfant, tuant le serpent Python; — *Apollon* châtiant Linus et offrant des fleurs aux Muses; — *Apollon* tuant le géant Tithye; — *Vaisseau* battu par l'orage, implorant la statue du Soleil dressée sur la grève; — *Apollon* gardant les troupeaux.

Diane protégeant le temple d'Ephèse; — *Diane*, le flambeau à la main, conduisant des voyageurs à travers les horreurs des bois.

Les figures en relief, qui complétaient cette opulente décoration, formaient tout un monde d'allégories emprunté à la numismatique impériale : la *Prévoyance*, la *Félicité*, la *Puissance*, la *Vigilance*, la *Sécurité*, et même le *Colosse de Memnon*.

La colonne du Firmament, inspirée de la colonne trajane, représentait, en une longue spirale de tableaux coloriés, les campagnes de Louis XIII contre les protestants en Saintonge et en Guyenne. D'après le projet primitif, elle devait être surmontée d'un globe céleste émaillé d'étoiles; mais les capitouls, jugeant peut-être l'allusion trop peu transparente, remplacèrent le globe par une figure équestre du roi, armé de toutes pièces, la tête laurée et le sceptre en main « en forme de foudre. » Louis XIII figurait encore, au sommet de l'arc d'Apollon, avec les attributs du soleil.

Toutes ces magnificences obtinrent grand succès parmi la foule d'étrangers que l'entrée royale avait attirés à Toulouse. Le chroniqueur officiel de la cérémonie, M. Allard, termine sa description par ces lignes :

« Le sieur Chalette mérite un trait de plume pour les » excellents traits de pinceau qu'il donna aux Tableaux des» quels cette entrée estoit embelie; il a la main si heu» reuse, et si parfaicte en son art, que ses ouvrages sem» blent dignes d'estre avoüez de la Nature. »

En vertu du bail d'adjudication, les matériaux provenant de la démolition des arcs de triomphe appartenaient aux entrepreneurs; mais la ville s'était réservé la propriété des toiles peintes et des tableaux. On avait compté sans l'avidité des gens de cour. Les grandes réceptions urbaines étaient alors, pour la domesticité royale, un précieux moyen de battre monnaie. Le lendemain de la cérémonie, les capitouls se virent assiégés par plus d'une centaine d'officiers de la maison du roi, maîtres d'hôtel, fourriers, maréchaux des logis, écuyers, huissiers, massiers, gardes du corps, gardes françaises, suisses, valets de pied, archers de la porte, trompettes, apportant chacun son brevet royal, et réclamant sa part de la somptueuse dépouille. L'un avait droit sur la galerie de Saint-Roch, avec la tapisserie et tous les ornements; l'autre, sur les arcs de triomphe avec leurs peintures; ceux-ci demandaient les « surciels » peints en bleu qui représentaient le firmament; ceux-là, les douze signes célestes et même les tentures que divers habitants avaient prêtées pour décorer les rues, et qui, se trouvant sur le passage du roi, devenaient la propriété légitime des gens de sa maison. Déjà cette royale valetaille s'était saisie des plus précieuses épaves de la fête et les avait enfermées dans une chambre du couvent des Minimes, occupée de force (1). Pour éviter de plus grands désordres, il fallut traiter. On donna 600 livres aux maréchaux des logis, fourriers du corps et fourriers ordinaires; 735 livres à M. de Launay, lieutenant des gardes du corps, pour ses prétentions sur la galerie royale de Saint-Roch; puis 120 livres au massier, 20 livres aux huissiers de la Chambre, sans oublier les fifres, les trompettes et les tambours. Le rachat de tous ces reliefs de fête coûta 1459 livres (2). On dut racheter aussi les clefs de la ville, sym-

(1) Archives de Toulouse. *Livre des Conseils de ville.* Séance du 22 novembre 1621.

(2) Archives de Toulouse. *Contrôle de recette et dépense de* 1621.

boliquement offertes au Monarque lors de son entrée, et confisquées par le capitaine de la garde écossaise qui se les fit payer vingt écus.

La colonne du Firmament jouit d'une existence moins éphémère que les arcs de triomphe. Elle avait paru si heureuse d'effet qu'on voulut la laisser finir de sa belle mort. Les vents et les pluies du climat toulousain l'épargnèrent pendant deux ans; mais, au mois de janvier 1623, les chanoines de Saint-Etienne se plaignirent au Consistoire que la colonne menaçait chute « ce qui, advenant le temps de Ca- » rême prochain, où ladite église sera fréquentée pour ouir » les sermons du Père Arnouilh, pourroit amener grand » désordre. » La démolition fut immédiatement prescrite et il ne resta plus vestige de l'apparition de l'astre royal (1).

Le retour de Louis XIII, en 1632, nécessité par l'insurrection de Montmorency, ne donna pas lieu aux mêmes magnificences, et fut seulement signalé par un grand déploiement de forces militaires. La Reine ayant manifesté le désir d'aller de Toulouse à Bordeaux par la Garonne, les capitouls lui firent préparer une embarcation richement ornée, et ce fut encore Chalette qui en donna le dessin. Un croquis à la plume, tracé de la main de l'artiste, en a été conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. On avait élevé au-dessus d'un des grands bateaux employés à la navigation fluviale, un édifice à colonnes doriques, renfermant les appartements de la reine, couvert à la française et surmonté d'une couronne royale. Tout autour régnait une galerie de balustres formant saillie et supportée par des consoles. Deux dauphins décoraient la poupe, et la proue avait pour ornement « la figure du fleuve de Garonne, vieux homme cou- » ronné de roseaux, tenant sa cruche dessoulz le bras et » versant son eau. »

---

(1) Archives de Toulouse . *Livre des Conseils de ville,* janvier 1623.

Il est bien regrettable que les documents de l'Hôtel-de-Ville, si prodigues de détails sur toutes les besognes officielles de Chalette, le soient si peu au sujet de sa vie. On n'a pas même daigné relever la date précise de sa mort. Seulement nous voyons que cette mort, survenue, d'après un acte judiciaire « sur la fin de l'année 1643 » fut assez brusque, puisque l'artiste laissa inachevés tous les portraits capitulaires, dont le paiement lui avait été déjà partiellement effectué. Cette circonstance occasionna même entre les capitouls et le sieur de Peyre, tuteur des héritiers de Chalette, d'assez longues procédures terminées en 1646. Ce fut un des élèves de notre artiste, le peintre et poète Hilaire Pader, qui fut chargé de compléter l'œuvre de son maître.

Bien que Chalette n'ait jamais eu d'historien, son souvenir ne s'est pas éteint avec sa vie. On croirait plutôt que sa réputation, devenue inoffensive, en a été plus incontestée.

Dix-huit ans après sa mort, en 1661, M. d'Olive, chef du Consistoire, recommandant à ses collègues le peintre toulousain Hilaire Pader, n'oubliait pas de rappeler, comme la meilleure justification de ses mérites, qu'il avait « mesme travaillé plusieurs années soubz l'illustre sieur de Chalette. » *L'illustre sieur de Chalette!* quel témoignage plus profondément senti pouvait échapper aux lèvres d'un capitoul, et qu'il y a loin de cette formule aristocratique au « Jean Chalette, excellent ouvrier » à qui l'on octrovait en 1613 la maison ruineuse de maître Thomé!

Dans les premières années du siècle suivant, un autre capitoul, M. Bailot, neveu de l'annaliste Lafaille, mais moins puriste que son oncle, appelait Chalette « un des peintres les plus fameux qui soit esté dans cette ville », et mentionnait son *Entrée de Louis XIII* comme « un beau morceau d'antiquité qui attire la curiosité des curieux. »

Cette popularité du nom de Chalette ne rendait pas les capitouls plus soucieux de la conservation de ses œuvres. Lors de leur passage à Toulouse en 1701, au retour d'Es-

pagne, les princes petits-fils de Louis XIV donnèrent quelques instants d'attention sympathique à la grande page de Chalette, alors exposée à tous les vents, sous les arceaux des basses galeries de la maison de ville, et la recommandation, qu'ils adressèrent aux magistrats municipaux de ne pas manquer d'en prendre soin, suffirait à laisser deviner en quel triste état se trouvait déjà, au bout d'un siècle, cette importante peinture historique, lors même que les termes de la délibération intervenue n'achèveraient pas de nous édifier. On résolut en effet, le 6 août 1711, afin de se conformer aux observations de Nosseigneurs les princes, et « d'éviter que ledit tableau ne dépérisse entièrement, ce » qui seroit inévitable, s'il n'y estoit promptement rémédié, » de le faire descendre, raccommoder et restaurer de la » meilleure manière qu'il se pourroit. »

Ce fut le peintre Antoine Rivalz, l'auteur des tableaux de l'histoire de Toulouse, qui fut chargé de cette restauration, dont les frais, d'après la clause prudente des capitouls, ne devaient pas excéder la somme de trois cents livres.

Des trente grands portraits collectifs, que Chalette a peints pour les capitouls pendant sa carrière officielle, un seul nous a été conservé, celui de 1623, placé actuellement dans le Musée de Toulouse. On pourra juger étrange, à première vue, qu'un pareil nombre de toiles de dimension considérable, mesurant plus de deux mètres de hauteur, aient disparu ainsi sans laisser de traces. Mais ce désastre s'explique par les traditions de l'Hôtel-de-Ville, et ne mérite pas même l'excuse banale des crises révolutionnaires.

L'orgueil communal de Toulouse, qui ne ressemblait guère à celui des Flamands ou des Vénitiens, n'a jamais eu rien de conservateur et de grand. La vanité personnelle, qui constituait à un si éminent degré le caractère distinctif des capitouls, présentait ce phénomène curieux d'une impatience jalouse et imprévoyante. Ils attachaient une importance tout exceptionnelle, dont le témoignage devient tou-

chant à force d'être naïf, à ce prétendu droit d'image par où les fils de procureur et de boutiquier croyaient ressembler de bonne foi aux patriciens de l'ancienne Rome. Mais ces illusions classiques, perfidement nourries par la complaisance des docteurs et des lauréats de la gaie science, cachaient les préoccupations les plus étroites et les plus mesquines. Peu importait au capitoul de n'avoir qu'une immortalité à courte échéance, pourvu qu'il lui fût loisible de l'escompter. Sa joie, souveraine et dominante, était de se contempler lui-même, pendant les séances du Consistoire, grand comme nature, magnifiquement drapé dans son manteau comtal et sa toge capitulaire, encadré d'une belle bordure dorée, où ressortaient, éclatants de relief et de couleur, les émaux de ses jeunes armoiries. Aussi, tous ses prédécesseurs, par le seul fait qu'ils occupaient un pan de muraille, devenaient ses ennemis naturels. Il n'avait de trêve qu'après les avoir à jamais refoulés dans les limbes pour faire place à sa propre apothéose. La férocité des capitouls en charge à l'endroit de leurs devanciers était devenue si intraitable, qu'il avait fallu établir une règle pour l'expulsion méthodique des tableaux. Contrairement à cet usage pieux, qui rend les images plus chères quand elles ne représentent plus de vivants, la mort devenait, au Consistoire, une cause de proscription. Tant qu'il n'y avait dans un tableau que trois ou quatre trépassés sur huit, on se décidait à leur faire grâce ; mais quand il y en avait cinq, plus de merci ! La toile était décrochée, les plâtrages héraldiques mis en pièces, et les imposantes figures capitulaires allaient pourrir, rongées de poussière et d'humidité, dans une de ces cachettes sans air et sans jour dont l'Hôtel-de-Ville a conservé le secret. Au dix-septième siècle, la coutume était acceptée comme une loi, sans aucun souci de la question d'art, et sans que le mérite de la peinture fût pris en considération. Quelquefois même on trichait sur le nombre légal, et il fallait une intervention du Conseil de bourgeoisie pour empê-

cher le mort d'emporter trop tôt le vif. C'est ce qui arriva en 1634. Il est vrai qu'à cette époque le Conseil n'avait pas seulement quatre malheureux capitouls vivants à sauver, mais le portrait même d'Henri III, que l'on s'était permis de jeter dehors.

La destruction des grands portraits, après une exposition de quelques années, était un fait accepté et reconnu, auquel on ne cherchait pas à porter remède. Le 6 décembre 1658, M. de Boyer, avocat au Parlement, vint demander aux capitouls l'autorisation d'emporter chez lui le grand portrait de 1635, peint par Chalette, qui avait été déjà mis au rebut, et dans lequel figurait le solliciteur. L'autorisation fut accordée sans difficulté, attendu, dit un considérant trop sincère, que « le tableau dépériroit dans cette maison, ayant été sorti, suivant l'ordre, à cause de la mort de cinq desdits sieurs; » et, le 17 janvier 1661, M. d'Olive, se plaignant à l'assemblée de la négligence d'un des successeurs de Chalette, le toulousin Durand, qui ne peignait pas dans le livre des Annales les scènes historiques de l'année, ajoutait : il est bien plus important de représenter les actions mémorables pour les consigner à la postérité dans les livres de l'histoire qui sont les monuments éternels de cette maison, plutôt que dans les grands tableaux qui sont enlevés et dépérissent après quelques années.

Pour échapper à cet anéantissement inévitable, les capitouls de 1623, nommés par un coup d'Etat du Parlement, inventèrent un stratagème qui leur a réussi. Ils firent peindre un grand Christ en croix pour le maître autel du Consistoire, et se placèrent à droite et à gauche, protégés par la divine effigie.

Ce tableau, qui porte au musée de Toulouse le n° 232, est intéressant surtout en ce qu'il représente seul pour nous la manière de Chalette dans ses grands portraits municipaux.

Au premier aspect, cette peinture étonne le regard par

une sorte de parti pris étrange et brutal. Ce conflit d'idéal et de réel, cette grande croix plantée sur le devant du tableau, sans aucun artifice de composition, ce Crucifix qui n'est pas une figure d'ivoire, de pierre ou de bois élevée sur un autel, mais la chair même du divin Supplicié déjà décolorée par la mort, et entourée de toute la poésie sinistre du Calvaire, rapproché de personnages bien portants, en manteau municipal du XVII[e] siècle, rangés derrière un prie-Dieu à tapisserie armoriée, déconcertent les théories de la peinture classique, et l'on conçoit que le chevalier Rivalz, fort incapable d'ailleurs de manier aussi fièrement la brosse, n'ait trouvé qu'un mot dédaigneux pour ce qu'il appelle une pareille « ignorance du costume. » Mais, théorie à part, la donnée admise et le tableau devant les yeux, comment n'être pas saisi de cette réalité puissante, de cette intensité de vie, de ce coloris à la fois énergique et sobre qui rappelle, comme l'a si bien dit M. Paul Mantz « les plus illustres maî» tres des Flandres? »

Quelle inhabileté supérieure, insouciante comme la foi et sûre d'elle-même, plus heureuse en ses audaces que toutes les ruses banales du métier, a osé mettre en présence ces deux mondes si éloignés; là-haut, les ténèbres du dernier jour, l'horizon noirci par l'orage, l'éclair déchirant la nue comme le voile du Temple, et laissant voir les rouges profondeurs d'un ciel en feu; ici une assemblée de magistrats populaires, figures simples et graves, des docteurs, des avocats, des procureurs, des marchands, types vulgaires pour la plupart, mais ennoblis par une sorte de dignité sérieuse acquise dans les guerres civiles? Et quels beaux contrastes de ton entre la tête penchée du Nazaréen, entre ses membres glacés de lumière pâle et ces carnations où la vie circule, entre la draperie grise, fouettée par la tempête, qui ceint les flancs du Dieu fait homme, et les robes de « drap de Lincestre noir et cramoisies » avec leur épitoge fourrée d'hermine et leurs retroussis de satin blanc, sans oublier ce

tapis gros vert, à double galon et à frange d'or où se détachent si vivement, mais sans crudité, dans leurs cartouches en grisaille, les émaux étincelants des armoiries!

Ce qui constitue d'ailleurs la supériorité essentielle du maître, c'est le caractère saisissant et personnel de chaque figure. Pas un de ces sénateurs d'un jour dont l'artiste n'ait indiqué, avec une pénétration psychologique, les habitudes de corps et d'esprit, le laisser-aller de la pose, l'expression individuelle, tous ces mille riens qui sont autant de traductions extérieures de l'être moral.

Comme chacune des régions sociales représentées dans cette petite réunion a gardé ses traits distinctifs! Voyez, d'abord à gauche, au premier plan, le docteur *Jean de la Croix*, chef du Consistoire, tête grisonnante, physionomie sévère et réfléchie, avec quelle gravité distraite il feuillette son livre d'Heures! Absorbé dans une sorte de recueillement satisfait qui n'est pas exempt de suffisance, il soutient sans sourciller le regard scrutateur du peintre; la pourpre capitulaire ne lui cause point de surprise. Il l'a déjà portée dix ans plus tôt. C'est d'ailleurs un homme de style, nourri de la moëlle des bons auteurs, et pleinement pénétré de la supériorité des docteurs et des avocats en la cour sur les gens de robe courte. Aussi l'entendrez-vous, à la fin de sa charge, dans son rapport sur l'année administrative, faire allusion, dès les premières phrases, au rôle effacé de ses collègues marchands, et se comparer, non sans malice, au peintre qui, voulant « représenter au public le siége tant » mémorable de la ville de Thèbes, borda la courtine de » gens armés, desquels les uns estoient exposés tout en- » tiers à la vue, d'autres jusqu'au genoulh, d'autres ne » laissoient voir que leurs morions ou seulement la pointe » de leurs piques »... et, plus loin, soulignant d'un mot les traditions vaniteuses des parvenus, il se félicitera, lui et ses collègues, de n'avoir pas fait placer les huit blasons municipaux sur les bâtiments restaurés par eux, « estimant

» qu'il estoit plus à propos de graver la mémoyre de leur » administration dans le cœur vivant et respirant de leurs » concitoyens que dans le marbre et pierres mortes » (1).

Ce personnage à tête blonde, physionomie intelligente et un peu pincée, front plissé de rides, moustache finement tordue, qui fait vis-à-vis à M. de la Croix, c'est un égal, presque un antagoniste, ancien capitoul comme lui, comme lui avocat au Parlement, le docteur *Jean Vinel*, maître des requêtes de la reine-mère. Celui-ci est à la fois un homme d'étude et un homme d'affaire, historiographe et diplomate, assidu à fureter les vieux parchemins, et non moins agile à courir les rues de Paris, les galeries de Fontainebleau, et les audiences du Châtelet. En 1516, pendant sa première administration, il a été choisi pour jeter un peu de lumière au milieu des fouillis de documents accumulés, depuis des siècles, dans les archives communales, comme étant « per- » sonne d'honneur, grand jurisconsulte et fort versé en re- » cherches de l'antiquité, et particulièrement en l'intelli- » gence de celles de ladite maison de ville, pour avoir, » avec labeur, indicé, levé et relevé les plus anciens regis- » tres d'icelle » (2). Cette année même on l'a chargé d'importantes négociations. A Fontainebleau, il a soutenu devant le Conseil privé le procès des capitouls, sa propre cause, contre le sénéchal, le viguier, le syndic des états de Languedoc, et les membres dissidents du Conseil de bourgeoisie, et il a obtenu arrêt de confirmation ; il a poursuivi, au nom de la ville, le clergé, l'Université, les généraux des finances, les secrétaires du roi et les privilégiés de tout ordre qui refusaient de payer leur part des frais de la guerre et des énormes dépenses occasionnées par l'entrée du roi ; c'est lui qui a signé au Châtelet, avec la dame de Montpezat,

(1) Archives de Toulouse. *Testament capitulaire*. 11 décembre 1623.

(2) Archives de Toulouse. *Annales manuscrites*, V. f° 236.

le traité définitif qui assure désormais la libre navigation de la Garonne par la démolition du château de Muret et l'incorporation de la châtellenie au patrimoine de Toulouse. Enfin, il a reçu mission d'écrire l'histoire officielle de l'année, et n'a pas oublié de dire en passant, qu'ayant des droits au moins égaux à ceux de M. de la Croix, il lui a spontanément cédé le rang de chef du Consistoire, afin d'éviter toute semence de discorde.

Le docteur *Claude de Cos*, jeune avocat à barbe rousse, taillée en pointe, avec un faux air de Valois vulgarisé, et le docteur *Jean de Galien*, petit homme brun au teint jaune, l'œil vif, la barbe aiguë et découpée en noir sur sa fraise, n'en sont encore qu'à leurs débuts consulaires; mais ils ne tarderont pas à élargir leur place, et déjà le dernier a présenté les hommages de Toulouse au duc d'Epernon, en sa bonne ville d'Agen.

A côté de ces personnages de jurisprudence et d'habitudes parlementaires, le visage militaire, passionné et bilieux de *Roger de Touges-Noaillan, sieur de Mauvezin*, forme un saisissant contraste. Celui-ci est l'homme d'aventures, le batteur d'estrade, bronzé par les guerres civiles, et ses mains, qui se rapprochent par respect pour le Crucifix dont il est le plus proche voisin, paraissent aussi peu accoutumées à la prière qu'au livre d'Heures. Sont-ce les fatigues du siége de Montauban, où Mauvezin commandait une compagnie de gens de pied, ou bien les campagnes en Gascogne, sous le duc de Mayenne, qui ont creusé ses joues, allumé ses yeux caves, dépouillé son front et semé de fils d'argent sa moustache et sa barbe noires? Quoi qu'il en soit, le sieur de Mauvezin, maître de l'artillerie communale, surintendant de la fonte des canons, fauconneaux et couleuvrines de l'arsenal, ne ressemble guère au vieux *Jean de Maleprade*, coseigneur de Gaignac, solide marchand de belle taille, au visage plein et carré, les mains croisées sur son Paroissien. Il a été sergent-major de Toulouse, à l'entrée de Louis XIII,

et figurait, somptueusement vêtu, en tête des huit compagnies de la ville. Mais ne vous y trompez pas ; ce n'est qu'un officier de milice urbaine, commandant aux cérémonies, et, s'il s'intitule co-seigneur de Gaignac, ne prenez point trop au sérieux cette appellation féodale ; il possède à titre d'achats un sixième des droits de justice du village de Gagnac, dont les cinq sixièmes appartiennent au collége Saint-Martial. Le fief ne donne aucun revenu, mais il est honorable, et c'est un moyen d'effacer la vieille roture (1). D'ailleurs, depuis vingt-quatre ans, M. de Maleprade a déjà été trois fois capitoul.

Restent MM. *Etienne Gloton* et *Jean de Péguilhan*, nobles marchands de Toulouse, évidemment compris l'un et l'autre au nombre de ceux qui n'ont laissé voir que le bout de leurs piques « au siége de Thèbes, » deux types très-variés, mais d'un réalisme des plus curieux ; le premier, paterne, recueilli, le front chauve et lisse comme une sphère, les joues animées de plaques rouges où les petits vins de Gascogne ont laissé quelque souvenir ; le second, plus jeune, trapu, noyé dans la chair, la barbe fournie et carrée, le cou dans les épaules, avec de gros yeux à fleur de tête et un nez épaté où le jour rayonne comme une perle.

De ceux-là l'on n'a rien à dire, sinon qu'ils ont autrefois pratiqué les gens de robe et d'épée pour leur vendre des pièces de drap d'Angleterre et des mousquets de Cologne avec bandoulières en veau marin, et que, pendant leur charge, l'un s'est occupé de police, et l'autre, des hôpitaux.

Tous ces détails intimes de la vie municipale, perdus dans les *livres des Conseils* et dans les *Annales* de l'Hôtel-de-Ville, s'éclairent, grâce à la toile de Chalette, d'un jour singulièrement intense et réel, et finissent par intéresser l'observateur comme une évocation vivante de mœurs disparues.

---

(1) Archives de Toulouse. *Dénombrements de fiefs nobles.*

Hilaire Pader, peintre et poète, rappelant dans son poème de la *Peinture parlante* (1) ses premières études sous la direction du *Troyen*, ajoute :

> J'entends le sieur Chalette admirable aux portraits,
> Lui qui pour les petits redoubla ses attraits.

L'observation est exacte; les miniatures sur vélin des *livres d'histoire* sont, sans contredit, l'œuvre la plus parfaite de l'artiste. Malheureusement, ce riche trésor est bien apauvri. En 1793, on s'est avisé que ces armoiries d'avocats, de procureurs et de marchands, monde populaire s'il en fut, étaient un outrage à l'égalité, et sans les énergiques protestations d'un officier municipal qui réclama au nom de l'art, pas une page n'eût été épargnée.

De soixante feuillets peints par Chalette, il en reste quinze dans le sixième livre des Annales, lourd volume in-folio, relié en peau de truie, avec plaque de cuivre gravée aux armes de la ville et coins en relief chargés de la croix à douze perles, recueil d'un prix inestimable, qui a trop longtemps traîné dans la poussière et les paperasses.

Ces portraits représentent les capitouls de huit années administratives dont voici les noms :

Année 1617-18. — Paul Virazel, — Nicolas de Saint-Pierre, — Oger de Lamote, — Jean Olivier, — Jacques Lavit, — Rolland Rey, — Pierre de Cos, — Jacques Puget.

Année 1623-24. — Pierre de Comère, — Jean-Pierre de Guibert, — Michel Cantuer, — Jacques de Cassand, — Simon Girié, — Jean Parrin, — Jean Foures, — Blaise Savy.

Année 1625-26. — Daniel Lombardy, — Jacques de Lavaur, — François Pomarède, — Jean Delpech, — Guil-

(1) Cité par M. de Chennevières-Pointel. *Peintres provinciaux de l'ancienne France.*

laume Mestre Buisson, — Paul de Monrogier, — Jean-Antoine Péguilhan, — Gervais de Fas de Vignaux.

Année 1627-28. — Guillaume de Bertier, — Jacques Courtines, — Jacques Fonrouge, — Arnaud d'André (1).

Année 1629-30. — Pierre d'Isarny, — Hector de Potier, — Guillaume de Cottin, — Arnaud d'Austry, — Bernard Vidal, — Gabriel Guibert de Costa, — Jean de Tilhol, — Antoine Figuier.

Année 1630-31. — Jean de Carrière-Double, — Guillaume d'Alliès, — Claude du Conseil, — Pierre Rotond, — Antoine de Lancefoc, — Bernard Faure, — Pierre Bely, — Pierre Carrière.

Année 1631-32. — Michel Rozier, — Foureton Aurebal, — Aymable de Malard, — Jean Marvejol, — Denys Duplex, — Guillaume Verdiguier, — François Paulhac, — Jacques de Catel.

Année 1632-33. — Pierre de Béral, — Buisson Beauteville, — Jean Edouard, — Jean de Possoy, — Jean Fermat, — Pierre Taberly, — Antoine de Vidal, — Guillaume de Valrivière.

Il faut ajouter à cette liste un demi-feuillet de l'année 1635, qui, arraché du même volume en 1793, et devenu plus tard la propriété d'un particulier, a été acquis pour le Musée de Troyes, par les soins de M. Truelle, et est allé ainsi, après deux siècles, représenter Chalette dans sa ville natale. Ce feuillet contient les portraits des capitouls Pierre Ayral, — Jean de Perrin, — Jean de Boyer, — Raymond Aymeric (2).

Ces peintures, dont quelques-unes sont de véritables

(1) Cette année est incomplète par suite de la destruction d'un demi-feuillet.

(2) Deux têtes provenant du même recueil, mais sans date appréciable, font actuellement partie du beau cabinet de M. Edward Barry, à Toulouse.

chefs-d'œuvre, offrent d'assez notables inégalités d'exécution. Il y en a même une, en 1626, où les mains ne sont pas ébauchées et ne présentent qu'une tache informe. En général, les premières miniatures, exécutées pendant la maturité de l'artiste, sont les meilleures de toutes.

Comme c'était une assez rude besogne, et fastidieuse pour l'imagination d'un maître, de représenter chaque année l'éternelle famille capitulaire avec même nombre de figures, mêmes costumes, et l'inévitable cortége d'armoiries et d'inscriptions, Chalette s'est presque toujours ingénié à jeter quelques changements dans cette uniformité, soit en modifiant le lieu de la scène, soit en y introduisant des accessoires nouveaux.

L'*année* 1618 débute, au frontispice du livre, par une composition idéale placée en regard des portraits, la *Charité romaine*. Les instincts du peintre-décorateur s'y trahissent par l'importance de l'architecture, grande porte de prison cintrée, à bossage, avec claveau diamanté, d'un ton gris et poussé au noir; les lourds barreaux qui échiquettent l'entrée laissent voir une perspective de cachots et de fenêtres grillées où s'éclairent d'un demi-jour quelques têtes curieuses. Au centre de la composition, la jeune femme, debout, en robe verte et manteau bleu foncé, se penche vers son père, captif, dont elle soutient la tête d'une main, tandis que de l'autre, perdue dans la barbe blanche du vieillard, elle semble guider les lèvres de l'étrange nourrisson. Le visage de femme, d'une touche fine et légère, est d'une expression à la fois tendre et chaste, et d'un coloris étudié avec amour. Cette figure a malheureusement beaucoup souffert par suite de la sauvage incurie avec laquelle le volume a été si longtemps traité. Sur la frise de l'édifice on lit en lettres d'or : ***O amor, o quid non tentas, mortalia quo non corda rapis? Suo alit filia lacte patrem.***

Le feuillet opposé nous introduit dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville : autel à crépine verte brodée d'or où se dé-

tache, dans une auréole de rayons, la Vierge-Mère portant l'Enfant-Jésus ; crucifix et chandeliers de bronze doré scintillant dans la pénombre, retable classique de boiseries aux tons fauves, et, au-dessus, dans un cadre austère, le grand tableau du Christ en croix, dont le corps s'illumine au sein d'une atmosphère violette ; à droite et à gauche, les murs tapissés de peintures municipales, muraille historique, d'où les vieux capitouls, drapés dans leurs vêtements d'apparat, semblent regarder leurs successeurs. Ceux-ci sont agenouillés en deux groupes, tête nue, devant leur prie-Dieu de velours vert, le livre d'Heures et le prie-Dieu posés devant eux. Les figures sont traitées avec infiniment de légèreté et d'esprit, et un réalisme presque ironique.

En 1624, nouvel intérieur de chapelle, mais d'une disposition tout autre : au-dessous d'une coupole en coquille, filetée d'or, que surmontent trois figures d'anges de pierre portant les armes émaillées de Toulouse, de France et de Navarre, une statue polychrôme de la Vierge, portant la couronne fleurdelisée, pose ses pieds sur une console peinte et dorée, d'un précieux travail de ciselures. L'image de la Vierge se distingue de la femme romaine par un coloris extrêmement riche et tout-à-fait flamand, la chevelure est d'un luxe opulent, les carnations sont presque saignantes ; mais les rouges de la robe et les bleus du manteau ont l'harmonie et l'éclat des vieux émaux. Les capitouls sont figurés à l'état de portrait posant sur une frise de pierre. Plus bas, séparé de la Vierge par une table d'attente en marbre noir, s'élève un autel rectangulaire, en orfévrerie, décoré au centre d'une croix et de deux niches cintrées que peuplent deux saintes en relief, sainte Luce et sainte Catherine, l'une vêtue de bleue, l'autre de rose. Sur le devant s'ouvre à demi une galerie de balustres en bois. On peut signaler dans cette miniature la richesse des satins capitulaires.

En 1626, les capitouls, qui occupent le verso et le recto de deux feuillets juxtaposés, système depuis uniformément

reproduit par l'artiste, sont représentés debout sur une sorte de plateforme de pierre à panneaux de marbre noir; ils se découpent sur une tenture verte dont le ton riche et profond fait singulièrement valoir les rouges des vêtements; une large frise en pierre, avec tables d'attente et armoiries émaillées dans des cartouches, couronne l'ensemble, surmontée de quatre vases ou candélabres à demi-noyés dans le noir. Cette page n'a jamais été finie.

L'année 1628 nous place en pleine campagne, sous un grand ciel rose, chargé de nuages opaques, sur lequel se découpent à l'horizon des silhouettes de tours et de chapelles de briques, des flèches d'églises et des lignes de coteaux et de peupliers. Au sommet des nuées, un ange bouffi, le front rayonnant de lumière, secoue le fléau des colères célestes, guerre, peste et famine, au-dessus des capitouls alignés. A droite est la figure du trésorier de la ville, assis devant une table verte semée de pièces d'or et d'argent. Des groupes d'hommes, légèrement indiqués du bout de la brosse, s'estompent dans le lointain.

Le tableau de 1630 nous ramène au Consistoire où les capitouls occupent leurs siéges, prêts à délibérer. Au-dessus de leurs têtes, on distingue les cintres de brique rouge portés sur des consoles de pierre, les profondes fenêtres grillées, et les deux figures allégoriques en relief exécutées par Chalette, la Force et la Justice. Une grande table verte à galons d'or et deux chaises curules en bois fauve, montées de velours cramoisi, occupent le devant de la scène. Le capitoul Pierre d'Izarny, sieur de Gargas, placé au centre, se fait remarquer par la grande épée posée devant lui.

C'est en plein air, dans un paysage franchement toulousain, que nous nous retrouvons en 1631. Même ciel lumineux et glacé de tons roses. Evidemment, Chalette a été frappé des teintes ardentes dont le couchant s'embrase par les belles journées d'été; dans le fond, entre les robes des capitouls debout, on reconnaît la silhouette du pont de la

Garonne, les grandes lignes des coteaux et quelques groupes d'édifices.

La miniature de 1632 est une des plus connues. Les capitouls qui y figurent sont ceux qui assistèrent, dans la basse-cour de la maison de ville, à l'exécution de Montmorency. Au-dessus de leurs têtes apparaissent deux petites scènes à personnages : l'entrée de Louis XIII à Toulouse en 1632, et le départ du cortége royal après l'exécution de Montmorency. Elles ont été lithographiées par M. Dauzats, dans le *Voyage romantique en France*. « Elles font souvenir, dit M. de Chennevières, que le troyen Chalette était » né assez près de la Lorraine, et on eût peut-être, à leur » sujet, prononcé le nom de Callot, si elles eussent été » peintes vingt ans plus tôt; mais elles sont de la vieillesse » du maître, alors que sa main le trahissait, même dans » les portraits. Ces deux petites compositions sont d'une » peinture monochrôme, d'un gris ardoisé (1). »

En 1633, nous sommes introduits dans une sorte de chapelle d'un aspect très-riche, dont les murailles sont tendues de tapisseries bleues brodées d'or, coupées de bandes rouges, où les traditions de la Renaissance ont multiplié à plaisir les dauphins, les coupes, les feuillages, les efflorescences, les profils d'Ammon; les huit armoiries forment un couronnement héraldique. A droite et à gauche s'alignent les capitouls debout, en deux groupes, en avant d'une balustrade de boiserie. Au-delà de cette barrière, on voit se prolonger, sous une arcature de pierre, dans une perspective lumineuse, un sanctuaire magnifiquement décoré. Mais cette fois, ce n'est plus le Christ ou la Vierge qui réclame l'adoration. Dans un lointain majestueux, au-dessus de gradins drapés de rouge, abrité sous le dais fleurdelisé des lits de justice, Louis XIII siége sur son trône, couronne en tête, sceptre en main, le manteau royal de velours bleu semé

(1) *Appendice à la vie d'Hilaire Pader.*

d'or ondoyant autour de lui; debout, à la droite du roi, au pied du trône, la main sur la poitrine, le cardinal Richelieu, le cordon du Saint-Esprit découpant son camail rouge, observe le prince qui semble lui dire : « Allez! » Derrière le cardinal, une figure de moine, l'*Eminence grise!* et un obscur personnage drapé, gardant la porte. Singulière pénétration de l'artiste, qui, dans la pléïade de princes, de grands dignitaires, d'officiers de la couronne, remorquée par le roi de France, sait dégager et mettre en lumière la triade légendaire qui personnifie le règne!

M. de Chennevières, dans l'ouvrage que nous avons déjà maintes fois cité, s'exprime en termes fort vifs sur le mérite de la plupart de ces feuilles de vélin. « Nous n'avons rien » au Louvre, dit-il, qui donne l'idée d'un aussi prodi- » gieux miniaturiste dans tout le XVII[e] siècle : le délicieux » bijou d'Olivier, peut-être, dans la collection Sauvageot, » et le tableau des *Noces*, de Van der Vinne. Petitot, à » côté de cela, manque de finesse, de vivacité et d'éclat... » C'est d'une largeur, d'une transparence, d'une grâce, » d'une douceur et d'une précision de traits, et d'une fer- » meté et d'un agrément, et d'un naturel de pinceau qui » dépasse tout ce qu'on peut imaginer. J'ai nommé Por- » bus, Mirevelt et Van Dyck; c'est Gonzalès Coques et Van » der Helst qu'il faut encore évoquer, pour donner, à qui » ne les a point vus, la vraie mesure de ces petits chefs- » d'œuvre. »

En dehors des peintures capitulaires, l'œuvre connue de Chalette est encore actuellement fort pauvre. Il faut seulement citer pour mémoire un tableau du Musée de Toulouse, inscrit au n° 233, *la Vierge consolant des prisonniers.* Cette toile figura à l'exposition des beaux-arts de Toulouse, en 1752, et y fut l'objet de la note suivante qui a été récemment publiée par M. Henri Vienne. (*Revue de Toulouse*, 1866, p. 274) :

« Ce tableau, précieux par la naïveté, le naturel et la

» correction, a extrêmement souffert du temps et de la fu-
» mée ; il se perdrait sans ressource si MM. les capitouls,
» toujours attentifs à la conservation des arts, ne le desti-
» noient pour un lieu où il soit moins négligé et plus à
» portée d'être vu. Feu M. Rivalz disoit qu'il falloit vé-
» nérer ce tableau. »

On signale encore, dans quelques maisons de Toulouse, divers portraits attribués à Chalette avec plus ou moins d'authenticité, mais qui n'ont pas la touche merveilleuse de ses miniatures. Deux tableaux ont été signalés par M. de Chennevières, en Bretagne, l'un à Rennes, l'autre dans l'église de Rhétiers. Ils portent tous deux la signature de *J. Chalette*, avec le *J* et le *C* entrelacés, ce qui est précisément la signature de notre artiste. Seulement on a cru y lire la date de 1676 qui serait d'ailleurs démentie par le caractère de l'œuvre. Ce détail curieux vaudrait la peine d'être étudié.

Après M. Paul Mantz qui, en 1848, a publié dans la livraison d'octobre de l'*Artiste* une étude sur l'Ecole de Toulouse, où Chalette est apprécié en quelques lignes, M. de Chennevières est le premier qui a revendiqué pour ce grand peintre provincial sa place légitime dans l'histoire de l'art français. — Les pages que l'on vient de lire sont encore bien incomplètes et laissent regretter trop de lacunes. Puissent-elles contribuer du moins à réparer une indifférence traditionnelle, et attirer un peu d'attention et de sympathie sur ce pauvre vieux maître si longtemps et si injustement oublié !

Toulouse, le 15 Mars 1868.

ÉTUDE

SUR LE JEUNE AGE

Dans l'intérêt de l'Education

PAR

M. L'ABBÉ TRIDON

Supérieur de l'Œuvre de la Jeunesse, membre résidant.



Je n'aime à sermonner nulle part, encore moins dans une académie; mais j'aime à causer, non pour causer, car l'art pour l'art ne me va pas, mais j'aime à causer de quelque chose.

Je vais donc causer; en littérateur? je n'ose le dire; en philosophe? ce serait trop prétentieux; en archéologue? aujourd'hui, non.

Je vais causer, en amateur et en ami de la première enfance, de cette première enfance si pleine de charmes et d'intérêt, parce qu'elle est pleine d'espérance; semblable au printemps qui nous ferait croire au bonheur et à une éternelle jeunesse, dès ici-bas, si de tristes réalités ne venaient décolorer le tableau de la vie.

Dans l'enfance et la jeunesse je trouve la racine de la

société future; les écoliers de douze ans, dans quinze ans, dans vingt ans seront à notre place, ils seront nos maîtres; formons bien nos maîtres futurs, de peur qu'ils ne deviennent des tyrans et des bourreaux.

Le sujet que je veux traiter est presque vulgaire, tant il a été rebattu; il est vieux comme le monde, difficile par conséquent; essayons cependant d'intéresser cette grave assemblée. Si elle aime les belles paroles, elle sait le prix des pensées utiles.

Sans être littérateur, je prends pourtant mon mandat des lettres; et quelle plus belle mission peuvent avoir les lettres, que de s'appliquer à étudier l'homme et à former le roi du monde!

N'est-ce pas parce que cette mission leur est propre, qu'une partie fondamentale de nos études a pris, avec un sens aussi juste que profond, le nom d'humanités.

Ne négligeons pas, Messieurs, cette dénomination que nous tenons des anciens, et gardons-nous de sacrifier cette partie de l'enseignement qui doit former l'homme intellectuel, pour livrer, avant le temps, nos enfants aux études professionnelles, études qui, certes, ont leur importance, mais qui s'attribuent, avec une sorte d'exclusion, à coup sûr fort contestable, ce qu'il y a de plus divin dans l'homme : LE GÉNIE.

Dès son entrée à la vie, l'enfant est un homme. Il en a la nature, les facultés morales et physiques; tout ce qui constitue l'homme est en lui, au moins, en germe.

L'imitation, qui est chez lui instinctive et nécessaire, commence le développement de son être; le travail, la réflexion, les secours de l'éducation, avec l'aide de Dieu, achèvent l'ouvrage. C'est ainsi que, avec le temps, ce petit être arrivera, par des dégrés insensibles, à la plénitude de lui-même, à la mesure de l'homme parfait.

Il faut convenir que la perfection est l'œuvre de toute la vie.

Il est important de le comprendre dès le début de l'éducation : l'enfant est *tout yeux, tout oreilles*, il entend tout, il voit tout; il est comme une cire molle, prête à recevoir l'empreinte de tout; il est capable de mille impressions diverses et même contraires. Disons-le, en passant, il est, avant tout, accessible à l'impression de la peur, la peur qui est le partage de l'ignorance et de la faiblesse.

Les ténèbres, les récits fantastiques, la colère, un bruit violent, le spectacle d'un crime, les scènes tragiques qui troublent la paix d'une famille, ont souvent, dans l'âge tendre, contribué à abattre le caractère. C'est à des circonstances et à des accidents de ce genre qu'il faut souvent attribuer la pusillanimité, qui se retrouve jusque dans l'âge viril.

Par suite de ces dispositions instinctives et du besoin qu'il a de se développer, l'enfant est curieux, pénétrant même, semblable à la plante vivace qui, déposée à l'ombre, s'incline et se porte sans-cesse du côté de la lumière; il finit souvent par arriver à tout voir, tout entendre, quand on pourrait croire qu'il n'a rien vu, rien entendu. Rusé et dissimulé quelquefois, il affectera de ne s'occuper de rien, pour mieux saisir ce qu'il désire.

Ce que l'enfant voit, entend, éprouve, généralement il le retient. La mémoire est sa faculté par excellence. — La semence qui y tombe, bon grain ou ivraie, pousse et produit ses fruits; c'est une terre fidèle qui rend ce qu'on lui a donné. — Par suite de cette facilité de la mémoire de l'enfant, on voit des vieillards glacés par l'âge et sur le bord de la tombe, fatigués d'un souvenir importun, qui se rapporte à un fait passé sous leurs yeux dans l'enfance; la mémoire l'a conservé, l'imagination, qui lui a fait porter ses fruits, l'a perpétué sur la route d'une longue vie, en la remplissant d'amertume ou d'ennuis.

Là est la raison de ce mot admirable des anciens, trop méconnu de nos jours : *maxima debetur puero reverentia*.

Non content de voir et d'entendre, l'enfant veut sentir et éprouver; c'est cette disposition qui lui attire si souvent la qualification vulgaire, justement méritée, de *touche-à-tout*.

S'il est avide d'apprendre, il est également enclin à s'épancher; il aime à dire ce qu'il sait, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a fait et éprouvé. — Il est naturellement indiscret, et à moins que la prudence n'ait chez lui devancé les années, il est capable de faire des révélations effrayantes.

Si l'enfant est habituellement curieux, sa curiosité n'est jamais plus éveillée, que quand il est environné de personnes supérieures ou étrangères.

La nouveauté le frappe, comme tout ce qui est rare. Les fêtes publiques et privées, les évènements extraordinaires, les festins, les soirées qui, au plaisir des yeux unissent les jouissances de la bouche, le trouvent toujours disposé.

Si, dans ces réunions déjà si agréables, il devient l'objet de l'attention, il est au comble de la joie. Il accepte volontiers les caresses, pourvu toutefois qu'elles ne durent pas longtemps, ne le privent pas de sa liberté et de ses jeux. Du reste, il trouve moyen d'entretenir la double jouissance, et sait passer de l'une à l'autre. Aussi, pendant une soirée entière, vous le voyez sans cesse quitter la société, courir, jouer et revenir ensuite; recevoir une caresse ou la donner, écouter un moment, repartir pour jouer et courir encore.

C'est dans un entr'acte de ce va-et-vient continuel qu'il sera tout entier à une conversation, écoutant, la bouche béante ou avec un air distrait, saisissant tout, comprenant tout, selon la portée de sa raison enfantine.

Si vous croyez qu'il aura tout oublié, que le sommeil va tout dissiper dans les ténèbres de la nuit, détrompez-vous.

Ecoutez-le, le lendemain au réveil, vous l'entendrez dans un babil naïf, tout redire, soit à sa mère dans les épanchements de l'amitié, soit à une *bonne* qui profitera de son penchant à tout dire, pour satisfaire celui de tout apprendre,

soit à un camarade, dans les confidences naïves du jeune âge.

Par suite de l'impressionabilité de l'enfant, de sa curiosité et de son penchant à imiter, il contracte facilement et à son insu, l'habitude de penser, de parler et d'agir, de ceux avec qui il vit, surtout de ceux qu'il aime et dont il est aimé.

Grave raison, qui doit être présente à l'esprit des parents, quand ils ont à lui donner des maîtres!

L'enfant, en qui s'épanchent les maîtres et qui s'épanche en eux, copie leurs manières de dire et de faire, leurs vertus et plus souvent leurs vices; ainsi finit-il par être fait à leur image, semblable à une matière liquéfiée par le feu, qui prend, en se refroidissant, la forme du vase où elle a été déposée. — Passif par nécessité et obligé d'abord de tout recevoir, l'enfant devient bientôt actif; il l'est par goût et par besoin, c'est le droit de sa nature ; il lui faut du mouvement.

Ce mouvement, nécessaire au développement des organes, ne l'est pas moins aux progrès de l'être intellectuel.

Fait pour la liberté et la grandeur, esclave malgré lui, ce petit être proteste contre les entraves du maillot; il s'élance dans l'espace, longtemps avant que ses pieds puissent l'y porter. Il aime la multitude, le bruit, les assemblées, et tout ce qui tient du spectacle.

L'éducation n'a pas à réprimer ces saillies, elles sont l'expression de la vie, soit qu'elles se montrent dans la nature physique, soit qu'elles brillent dans l'être moral ; il faut les régler et même les satisfaire dans la mesure du possible, de la raison et du devoir.

La vertu, la vertu chrétienne, n'est pas l'inertie et la taciturnité, c'est le mouvement, c'est la lutte contre le mal, contre l'obstacle pour arriver à l'ordre et à la paix.

Ce petit homme, dans ce mouvement perpétuel, a une ambition démesurée d'être grand et aussi de le paraître.

Il aime à essayer sa force et à en faire parade ; c'est pour

satisfaire ce désir qu'il se mesure, se pèse, se regarde, qu'il se compare et qu'il lutte avec un camarade, tantôt à un jeu tantôt à un autre, toujours avec le désir de montrer sa supériorité, par son adresse, la vigueur de ses bras ou la vélocité de ses pieds.

Il vit avant tout par les sens; la grandeur de la taille le frappe d'abord, elle est le premier objet de ses vœux, il désire être grand comme son frère, comme sa sœur. — Être grand comme son père, comme sa mère est pour lui un but suprême qu'il ne perd jamais de vue.

Après la grandeur physique, la grandeur attachée au savoir est pour lui le premier but de ses désirs. Il entend sans cesse de ses oreilles en énumérer les avantages, il le voit exalté chez ses aînés; les prix du collége, les récompenses privées de la famille agissent puissamment sur lui; il lui tarde d'être l'objet de ces distinctions et des faveurs qui s'y rattachent.

Le titre de propriétaire est délicieux pour l'enfant; ne possédât-il que quelques jouets ou des chiffons dans un tiroir, il est content; si surtout ce tiroir est à lui, à lui seul, et s'il en a la clef; il jouit de ce qu'il a, il jouit doublement, si un autre ne l'a pas.

Au milieu de ces penchants divers, un penchant domine tous les autres, celui de l'indépendance. Être son maître, faire sa volonté envers et contre tous, voilà pour lui l'idéal de la félicité. Le fatal *non serviam, je n'obéirai pas*, gravé au fond de ses entrailles, semble se rattacher à toutes les molécules, faire vibrer toutes les fibres dont se compose sa nature.

Longtemps avant qu'il en sente la valeur, ces mots : je veux, je ne veux pas, lui sortent de la bouche.

Le *moi* lui est familier, je ne veux pas cela, *moi!* Je suis grand, *moi!* Je ne ferai pas cela, *moi!* Ceci est à *moi!* C'est comme un petit dieu qui aspire à être unique et sans rival; c'est l'égoïsme en germe, l'idolâtrie du *moi*.

Par suite, il veut la première place, et il la prend partout où il le peut.

Il n'aime pas la contrainte, la règle lui est insupportable, *monitoribus asper*, dit Horace; le collége est pour lui un perpétuel état de siége où les régents, à ses yeux, ne sont, le plus souvent, que d'heureux despotes; et il faudra toutes les tendresses d'une mère, toute la fermeté d'un père pour lui faire accepter un régime qui devra faire de lui un homme de bien.

Imberbus juvenis, tandem custode remoto,
Gaudet equis, canibusque, et aprici gramine campi.

Quand on considère cette statue d'argile transformée en chair et en os, cette statue animée, vivante, pensante, agissante, qu'on appelle l'homme, que l'étude se fasse sur le barbare ou sur l'homme civilisé, sur une simple ébauche, sur l'adolescent ou sur l'enfant, on est stupéfait de retrouver, presque dans l'embryon, *Adam, le vieil Adam,* tel que saint Paul l'a décrit; pétri, pour ainsi dire, avec ces quatre mots qui ont ravagé toute l'espèce humaine, *eritis sicut dii scientes.....*

Mais au milieu de ces ruines, vous retrouverez la grandeur primitive; dans cette boue, vous voyez le cachet divin, comme on retrouve dans les décombres d'un temple antique, les traces du chef-d'œuvre d'architecture.

Tous les nobles instincts, toutes les résolutions généreuses appartiennent encore à cette nature viciée et immortelle.

Qu'on se rappelle le royal élève de Fénélon. Vit-on jamais, dans un même tableau, des contrastes plus frappants? Vit-on jamais une terre plus remplie d'épines, qui ait dû, à la culture, de plus beaux fruits? Ces fruits avaient leur germe dans la nature; mais cette nature avait été comprise par le génie, corrigée par la grâce et fécondée par la religion.

Je connais un pensionnat modèle, pensionnat de jeunes demoiselles, où l'enfant bien compris est formé dès son

jeune âge à la lutte contre lui-même, cette lutte qui, au jugement même des anciens est la grande affaire de la vie.

On lui fait envisager que les plus belles victoires de l'enfant ne sont pas celles qu'il remporte sur ses émules et ses rivaux, mais celles qu'il remporte sur et contre lui-même.

Je demandais un jour à une élève de ce pensionnat qui parlait de *pratiques* : Mademoiselle, qu'est-ce qu'une pratique? — Monsieur, me répond l'enfant, dans un naïf langage, quand on est au réfectoire, qu'on n'aime pas quelque chose, et qu'on se force pour en manger, c'est une *pratique*. — Quand le matin la cloche sonne le lever, qu'on voudrait paresser et qu'on se force pour se lever, c'est une *pratique*.

Heureuses pratiques, véritables victoires qui affranchissent l'enfant docile et courageux de ces mille passions et de ces vices, dont l'enfant gâté sera toujours la triste victime, au désespoir des parents, qui n'auront pas voulu comprendre le secret de la vraie éducation.

Troyes, le 20 Janvier 1865.

RAPPORT

SUR LE VOLUME PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'ACCLIMATATION

INTITULÉ :

LA PRODUCTION ANIMALE ET VÉGÉTALE

PAR

M. GUSTAVE HUOT

MEMBRE RÉSIDANT

L'ouvrage que vient de publier la Société impériale d'Acclimatation est indépendant du Bulletin mensuel réservé à ses travaux ordinaires.

Ce volume est l'œuvre d'un Comité d'études institué par la Société pour étudier, à l'Exposition universelle, tous les produits zoologiques ou botaniques capables d'intéresser l'acclimatation.

Les différents rapports sont signés des noms les plus compétents dans chaque spécialité des sciences naturelles. Mais l'introduction intitulée : ***De l'influence de l'homme sur la création des races animales et végétales***, est incontestablement la partie la plus remarquable de l'ouvrage.

Le docteur de Grandmont, qui en est l'auteur, divise son travail en trois parties, dont voici les titres :

1° Les êtres vivants se modifient dès qu'ils sont au pouvoir de l'homme ;

2° Leurs modifications sont capitales au point de vue des résultats, bien que portant d'abord et principalement sur les appareils les moins essentiels de l'organisme ;

3° Les modifications subies par les animaux sont le résultat de forces que l'homme dirige à son gré.

Le docteur de Grandmont, avec une science aussi variée que complète, appuie sa théorie d'arguments qu'il emprunte soit aux phénomènes naturels, soit aux auteurs les plus autorisés, soit enfin aux différents rapports qui composent le volume publié par la Société d'Acclimatation.

Il remonte dans le passé, aussi loin que les traditions écrites le permettent, et nous montre la représentation de scènes des champs sur des monuments égyptiens dont quelques-uns, suivant l'opinion des savants, datent de soixante siècles avant notre ère. On y voit la vache, le bœuf, l'âne, le chien, le mouton rendant déjà presque les mêmes services qu'aujourd'hui (le cheval n'apparaît que plus tard). Ces animaux ne sont déjà plus à l'état sauvage ; ils ont été modifiés dès qu'ils se sont trouvés soumis au pouvoir de l'homme. Chez les uns les proportions ont varié, chez les autres, le poil s'est changé en laine ; mais les modifications subies ne sont pas essentielles.

D'après l'auteur, les forces dont l'homme dispose vis-à-vis des êtres qu'il veut soumettre à son empire sont au nombre de quatre :

L'hérédité, les milieux, la nourriture, le travail.

M. le docteur de Grandmont a traité son sujet de la manière la plus brillante. Il s'élève souvent à de grandes hauteurs ; il vous attache par l'enchaînement de la méthode, vous séduit par la netteté du style et l'élégance des expressions. Son œuvre est une étude esquissée à grands traits. On

la lit, on ne l'analyse pas sans l'amoindrir. Chaque phrase prend pour ainsi dire la valeur de l'énoncé d'un problème à résoudre, et je regrette bien, pour ma part, que le cadre tracé par l'auteur ne lui ait pas permis de donner à son sujet plus de développement. Sa profonde érudition eût certainement aidé à trouver la solution de tant de questions capitales au point de vue agricole.

L'hérédité et la nourriture surtout sont sans contredit les deux forces les plus actives tendant à modifier nos races d'animaux domestiques, celles qui se rattachent, par conséquent, le plus directement à l'agriculture. A ce titre, j'ai pensé qu'il y aurait peut-être quelque intérêt à entrer ici dans certains détails ayant de l'importance au point de vue de l'alimentation et des croisements, et à relater des faits scientifiques tout récents qui sont de nature à jeter du jour sur de graves questions agricoles.

A l'époque où MM. Boussingault et Payen faisaient leurs tables d'équivalents nutritifs, l'azote seul donnait la valeur de l'aliment. Mais en observant davantage les phénomènes qui accompagnent la vie, et en étudiant mieux les transformations que subissent les aliments dans le corps des animaux, on a été conduit à reconnaître l'obligation d'ajouter à l'azote des substances facilement combustibles, pour satisfaire aux besoins de la respiration.

L'aliment azoté, que l'on appelle aussi plastique, est composé de gluten, de caséine, de légumine; il est destiné à former la chair.

L'aliment combustible ou respiratoire est fourni par les carbures d'hydrogène, tels que les sucres, les gommes, les fécules, les graisses qui cèdent leur carbone pour entretenir la chaleur et la combustion dans l'économie animale.

Des études faites depuis plusieurs années, principalement dans les stations agricoles de l'Allemagne, ont établi que la proportion d'azote dans les aliments devait être comme 1 est à 5 par rapport aux substances non azotées.

Lorsque la proportion d'aliments respiratoires est insuffisante, voilà ce qui se produit : L'oxygène ne rencontrant pas assez de carbone pour opérer sa combustion, vient en prendre aux graisses contenues dans les tissus de l'animal qui maigrit rapidement, ou en emprunte aux matières azotées ; or, comme la matière azotée renferme six fois moins de carbone que les carbures d'hydrogène, cinq parties d'azote seront évacuées sans aucun profit pour l'économie en donnant lieu souvent à de graves désordres intestinaux. Des expériences, communiquées il y a quelques jours à l'Institut (1) par M. Jules Reiset, confirment encore cette théorie.

Ce savant chimiste-agriculteur vient de constater que les animaux nourris au pâturage laissent échapper, par la respiration, une assez forte proportion d'hydrogène protocarboné. La grande quantité d'aliments respiratoires contenue dans l'herbe donne la raison de ce phénomène.

Au contraire, chez les veaux nourris exclusivement au lait pur et surtout au lait écrémé, qui renferme l'azote en excès, les gaz exhalés ne donnent pas trace de substance hydrocarbonée ; mais alors la proportion d'azote qu'on y découvre est une fois plus considérable qu'avec l'alimentation à l'herbe. Ainsi s'explique l'avantage qu'on trouve à mélanger des fécules cuites ou des matières grasses au lait écrémé dans l'élevage des veaux. Ces aliments fournissent à la respiration des principes combustibles qui ménagent la destruction des matières plastiques riches en azote. On voit par-là toute l'importance qu'il y a, pour l'agriculteur, à ne donner aux animaux qu'une nourriture dont la composition puisse satisfaire aux exigences de l'organisme, et à compléter la ration alimentaire par l'addition des substances qui lui manquent, en choisissant, bien entendu, celles dont le prix est le moins élevé.

---

(1) Séance du 30 Décembre 1867.

C'est par l'emploi simultané d'une alimentation rationnelle, abondante, et par l'application de la force d'hérédité que les Backwell et les Colling ont créé, il y a près d'un siècle, ces admirables types de Durham et de Dishley. Loin de suivre les errements auxquels Buffon lui-même donnait l'autorité de son nom, en croisant constamment les races du Nord avec celles du Midi, ils ont fixé les qualités qu'ils voulaient donner à leurs races en pratiquant toujours des accouplements consanguins.

On croyait alors à la mise en œuvre de moyens mystérieux, et tout le secret de ces illustres éleveurs consistait dans l'emploi de pratiques zootechniques judicieuses.

Ils ont doté l'agriculture de races dont la puissance d'assimilation est parfois double des anciennes; mais ce qu'ils nous ont légué de plus précieux, ce sont les principes, les procédés qui ont servi depuis à améliorer presque toutes les races.

Aujourd'hui nos Charolais et nos Mérinos n'ont plus rien à envier aux animaux les plus perfectionnés des autres pays. Le Charolais présente même une supériorité très-marquée sur le Durham dans la conformation de son arrière-train; sa culotte, abondamment fournie de muscles, descend jusqu'au jarret. Quelques années encore, et il égalera la race anglaise en finesse et en précocité.

Le Mérinos, grâce aux soins dont il est entouré, prend de jour en jour de l'ampleur, se développe plus rapidement tout en conservant sa riche toison.

M. Richard du Cantal s'élève, avec raison, dans un compte-rendu sur l'exposition des espèces bovine et ovine, contre les croisements inconsidérés. Les croisements, en effet, n'ont jamais donné des résultats bien certains; la sélection, tout en opérant plus lentement, offre moins de dangers et d'éventualités.

Mais il ne faut cependant pas rendre les croisements responsables de tous les mécomptes éprouvés dans l'élevage.

On oublie trop souvent que les animaux améliorés forment de véritables races artificielles, et que s'ils tirent le plus grand profit de la nourriture consommée, il leur faut, pour conserver leurs qualités, une hygiène spéciale et une alimentation abondante.

C'est une des grosses questions de notre agriculture actuelle que celle des croisements. Les uns en conseillent la pratique, les autres la repoussent de la façon la plus formelle.

M. Baudemont est le premier qui ait professé cette dernière opinion. Depuis, M. Sanson, jeune vétérinaire plein de talent, a posé d'une façon plus précise les bases de cette nouvelle école zootechnique.

C'est en s'appuyant sur les différences fondamentales qui existent dans les squelettes d'animaux qu'on croyait appartenir à la même race, que M. Sanson combat l'emploi des croisements comme moyen d'amélioration de l'espèce. Dans un mémoire présenté l'année dernière à l'Académie des Sciences (1), il a fait connaître que le cheval arabe avait une vertèbre dorsale de moins que le cheval normand; que le sanglier de nos forêts, le porc domestique de l'Europe et le porc chinois n'avaient pas non plus le même nombre de vertèbres dorsales ou lombaires. Il a encore signalé des différences caractéristisques et fixes dans la conformation du crâne de ces divers animaux.

Cette série d'observations l'a amené alors naturellement à écarter toute idée d'origine commune entre eux et à les considérer comme des races distinctes, ne pouvant donner par le croisement que des produits d'une variabilité désordonnée.

Voilà, certes, une théorie qui vient s'appuyer sur des faits

(1) Séance du 31 Décembre 1866.

d'une grande valeur, et de nature à modifier les idées reçues en matière de races et de croisements.

Cependant, la distance qui sépare les deux écoles n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le croire au premier abord; elle est plus apparente que réelle par rapport à ses conséquences pratiques.

Mais pour pouvoir s'entendre, il faut que les bons résultats, obtenus par l'alliance de deux familles appartenant à la même race, ne soient plus attribués au croisement par les partisans de cette doctrine, et que la confusion qui règne encore dans la classification de nos races d'animaux domestiques soit dissipée.

Troyes, le 31 Décembre 1867.

LISTE

DES

DONS FAITS AU MUSÉE DE TROYES

AVEC LES NOMS DES DONATEURS

Pendant l'année 1867 (1)

Article 34 du règlement de la Société Académique de l'Aube :

« Chacun des Membres de la Société doit contribuer, autant » qu'il est en lui, à l'augmentation du Musée.

» Les dons faits à la Société par ses Membres, ou par des per- » sonnes étrangères, seront inscrits sur un registre spécial, et » publiés en outre dans les journaux de Troyes et dans l'ANNUAIRE » du Département, avec les noms des donateurs. »

MM.

ROCHET (Louis) ✻, statuaire, à Paris : — La reproduction de la statue de Napoléon, à Brienne. Cette statue, exécutée en bronze, a été commandée par l'Empereur Napoléon III, pour être placée sur le monument commémoratif élevé à Brienne-Napoléon en 1859. Elle représente Napoléon Bonaparte, écolier de Brienne, à l'âge et avec la taille qu'il avait quand il est sorti de l'Ecole de Brienne.

Le marquis de VIBRAYE, membre correspondant de l'Institut, au château de Cheverny (Loir-et-Cher) : — Une collection fort nombreuse d'objets et d'ossements de l'époque antéhistorique, provenant de fouilles faites par le donateur dans les

(1) Pour les publications précédentes, voir les Mémoires de la Société des années 1849 à 1866.

cavernes du Périgord; — des silex taillés de Saint-Acheul (Somme), et du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire); — des fac-simile de dessins datant de l'époque antéhistorique; — des oursins fossiles.

SALLES O. ✻, préfet de l'Aube, à Troyes : — 82 pièces de monnaies et de médailles romaines, espagnoles et françaises.

ADNOT (Prosper), ancien notaire, à Bar-sur-Seine : — Un vase antique en terre, trouvé à Saint-André, à l'angle des rues de la Mission et de la Grande-Planche, au fond d'un ancien puits carré comblé.

PAILLOT (Adolphe), propriétaire, à Ervy : — Un aigle balbuzard, tué à Ervy; — une spatule blanche, oiseau échassier, rare dans le département de l'Aube, tué à Auxon.

LE MUSÉUM DE PARIS : — Sept mammifères exotiques en peau : ouistiti, léopard, chat-mignon, grison, écureuil de Ceylan, pangolin, phalanger.

PERUISSET (Albert), agent-général de l'*Abeille*, à Troyes : — Une collection de paléontologie locale, faite par M. Régnier, décédé employé à la mairie de Troyes. Cette collection, fort nombreuse en coquilles fossiles, est riche surtout en échantillons provenant des terrains de l'Aube, et dont quelques-uns, fort rares, manquaient au Musée de Troyes.

PEIGNÉ-DELACOURT ✻, propriétaire, à Ourscamp : — Fac-simile de la bague en or du roi Childéric, roi des Francs, trouvée en 1653, à Tournai, dans le tombeau de Childéric. Cette imitation a été faite en galvanoplastie dorée par M. Gégnon.

DE VENDEUVRE (Gabriel), propriétaire, à Vendeuvre-sur-Barse : — Copies de deux figures bas-reliefs (la Sculpture et l'Architecture), exécutées en 1840, par Simart, pour une fenêtre cintrée de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

RAY (Jules), pharmacien, à Troyes : — Une des météorites tombées à Saint-Mesmin (Aube), le 30 mai 1866, pesant 438 grammes; — un fragment d'une autre météorite tombée à Saint-Mesmin, du poids de 106 grammes.

LÉCORCHÉ, carrier, à Massey : — Des oursins fossiles; — des dents de poisson fossile, provenant de la carrière de la Grange-au-Rez.

DEYROLLE (Henri), naturaliste, à Paris : — Une boîte d'insectes coléoptères de France.

Fairmaire (Edmond), naturaliste, à Paris : — Un crâne préparé de tortue de la Nouvelle-Orléans ; — un poussin de canard de la Caroline, monté ; — 6 nids d'oiseaux des Alpes : bec-croisé, pégot, roitelet, tichodrome, casse-noix.

Gouezel, conducteur des ponts et chaussées, à Belle-Ile-en-Mer : — Un modèle d'un appareil destiné au soutirage des liquides et nommé par l'auteur *Conduite barométrique* ; — un morceau de sapin du Nord présentant le travail des tarets.

Berthelin (Georges), membre de la Société de géologie, à Troyes : — Un échantillon de minerai d'or, dans un filon de quartz, de la Californie.

Berce, membre de la Société d'entomologie, à Fontainebleau : — plusieurs espèces de lépidoptères de France, préparés ; — des coléoptères rares de la forêt de Fontainebleau.

Rattier (Ernest), inspecteur à la compagnie de l'Est, à Paris : — Six oiseaux indigènes préparés : héron cendré, butor, morelle, sarcelle d'Egypte, canard siffleur.

Baltet (Gaston), chez M. son père, à Troyes : — Une ammonite d'un grand volume, provenant des terrains de l'Yonne.

Cotteau (Gustave), juge, à Auxerre : — Plusieurs espèces d'oursins fossiles.

Nérisson, fabricant d'aiguilles, à Troyes : — Un faisan doré, femelle.

Meugy ✵, ingénieur en chef des mines, à Troyes : — Un petit fragment d'un aérolithe tombé à Ausson (Haute-Garonne), le 9 décembre 1858 ; — des coquilles terrestres fossiles et un échantillon du terrain contenant des débris de l'époque anté-historique, de la vallée du Rhin.

Mlle Simonnot, propriétaire, à Troyes : — Plusieurs espèces d'oiseaux exotiques.

Dillon, capitaine en retraite, à Tonnerre : — Des oursins et des polypiers fossiles de l'Yonne.

Grégoire (Arsène), cultivateur, à Auxon : — Une jeune oie ayant quatre pattes.

Roux (Emile), employé aux hypothèques, à Troyes : — Une espèce de crustacé d'eau douce (*Apus cancriforme*) trouvée dans un ruisseau de Villechétif.

Corrard de Breban O. ✻, président honoraire du tribunal, à Troyes : — Un fascicule de plantes nommées, préparées pour herbier et recueillies à Bagnères-de-Luchon.

Gerbe ✻, membre correspondant, à Paris : — Un poisson des fleuves d'Allemagne, le silure; — neuf espèces d'oiseaux d'Europe.

Drevon, naturaliste, à Paris : — Deux momies de jeunes crocodiles, provenant des grottes de la Haute-Egypte, et rapportées en 1844 par M. Rochet d'Héricourt ; — deux œufs d'oiseaux exotiques ; — un caméléon d'Afrique; — un crâne préparé de troupiale.

Pillost, ancien restaurateur, à Troyes : — Une loupe de bois de chêne.

Mitressey, doreur sur métaux, à Troyes : — Un vase à pied, ayant la forme d'un calice, en ivoire et en corne de rhinocéros? provenant de l'église de Cerneux (Seine-et-Marne).

Viard, instituteur, à Courteron : — Un oursin et douze coquilles fossiles, du terrain jurassique de Courteron.

Duyelle (Alfred), propriétaire, à Troyes : — Un oiseau de mer, fort rare dans nos contrées, le *stercoraire*, tué à Rigny-le-Ferron.

De La Porte, lieutenant de louveterie, à Troyes : — Deux jeunes loups métis, âgés de 7 mois, provenant d'une louve et d'un chien.

Bertrand (Henri), directeur de la compagnie de l'Est, à Paris : — Un fragment du premier câble sous-marin transatlantique ; — et un autre fragment du premier câble électrique établi entre Douvres et Calais.

Antoine, chef cantonnier, à Troyes : — Onze pièces romaines découvertes à Paris, lors de la démolition de maisons situées près du palais des Thermes ; — une croix et une médaille trouvées à Paris, dans les terrassements de l'avenue de la Grande-Armée ; — deux dents fossiles de cheval, provenant d'une carrière de sable à Clichy-la-Garenne.

Dejugny (Eugène), propriétaire, à Saint-Benoît-sur-Seine : — Une pièce de monnaie ancienne trouvée à Saint-Benoît.

Roux (Emile), instituteur, à Prusy : — Une cuiller antique en métal ; — une monnaie ancienne ; — 25 monnaies modernes ; — une coquille fossile.

HUOT (Gustave), agriculteur, à Saint-Julien : — Un double tournois au nom de Bourbon de Conti.

SIMON (Eugène), membre de la Société entomologique, à Paris : — *Histoire naturelle des aranéides*, Paris, 1864. Un volume in-8°.

GRÉAU (Julien), propriétaire, à Troyes : — Cent quarante empreintes en plâtre de camées et d'intailles antiques, de sceaux religieux et civils, du moyen âge, moulés sur les originaux réunis par le donateur; — des échantillons de lichens et de mousses, recueillis dans une forêt de sapins du Mont-Dore, à 1400 et à 1700 mètres d'altitude.

FLEURON, employé d'administration, à Troyes : — Des ossements humains, trouvés dans une tombe en pierre, découverte en 1866, à Piney, et actuellement placée au Musée de Troyes.

CHAPELAIN (Claude), propriétaire, à Vaudes : — Une grande coquille fossile, trouvée à Rumilly-les-Vaudes.

GAMICHON, peintre, à Troyes : — Un nid de frelons, de grande dimension.

LIONNET, propriétaire, à Laubressel : — Une pièce de monnaie en argent, datée de 1726.

BELLUE, conducteur des ponts et chaussées, à Troyes : — Plusieurs objets en fer, outils et fers de chevaux anciens, trouvés à Bûchères, dans les fouilles du pont du canal.

RIOUSSE, boulanger, à Troyes : — Deux anciennes clefs en fer, trouvées dans les eaux du moulin de la Tour, à Troyes.

L'abbé MALFROY, prêtre en retraite, à Troyes : — Une statue mutilée, en pierre, représentant le Christ, présumée venir du monastère de Montier-la-Celle.

THOUREY (Louis), propriétaire, à Saint-Phal : — Cinq œufs de poule, d'une forme particulière.

ROBERT (Philippe), cantonnier, à Pont-Sainte-Marie : — Deux œufs de poule, remarquables par leur forme.

GAOTE, terrassier, à Troyes : — Une coquille fossile et une clef ancienne.

THIÉBLEMONT, cultivateur, à Villy-en-Trodes : — Un vase ancien, en terre, trouvé à Villy-en-Trodes; — une monnaie, en argent, d'Antoine, duc de Lorraine, frappée à Nancy (1508 à 1514).

Coeffet-Olivier, bijoutier, à Villeneuve-l'Archevêque : — Empreintes en cire d'un sceau du moyen âge et d'un sceau moderne.

Le comte de Launay ✻, propriétaire au château de Courcelles-Clérey : — Un jouet d'enfant, en forme de grelot, en terre cuite, de l'époque gallo-romaine, découvert à Clérey, dans les grèves de la Seine.

Petit-Bigle, maçon, à Verrières : — Un *Torques*, en bronze, de l'époque mérovingienne, trouvé près d'un squelette, dans un déblai pratiqué à Rouillerot, pour l'établissement d'une cave.

Decary, agent-voyer en chef, à Troyes : — Un fer de lance antique, en fer, trouvé à côté d'un squelette, à Colombé-la-Fosse.

Hémard, propriétaire, à Trannes : — Un vase ancien, en terre cuite, trouvé dans une carrière, près de Trannes.

Le comte de Mesgrigny (Frank), propriétaire, au château de Villebertin-Moussey : — Une gravure à l'eau-forte, par M. Lalanne, représentant une rue de Paris en reconstruction.

Collet, maire, à Rigny-la-Nonneuse : — Un ancien tombeau, en pierre dure, de forme rectangulaire, avec son couvercle; — un autre tombeau, sans son couvercle, en pierre tendre, plus large aux épaules qu'aux pieds, portant à la tête une inscription. Ces deux sarcophages ont été découverts, avec plusieurs autres, dans un ancien cimetière de Rigny-la-Nonneuse; — divers objets recueillis dans ces mêmes tombeaux, consistant en fragments de vêtements et en débris d'ornements en métal.

L'abbé Jourdain, curé, à Rigny-le-Ferron : — Une grande fougère fossile, du terrain houiller.

Boutiot (Théophile), propriétaire, à Troyes : — Une hache antique en silex, martelée, trouvée sur le territoire de Cerilly (Yonne), près du polissoir en grès dont M. Lenoir a fait connaître l'existence; — deux fragments de hache antique, aussi en silex, découverts à 40 mètres du polissoir de Cérilly; — un peigne, en fer, trouvé à Fouchères dans des substructions gallo-romaines détruites par le feu.

Tisserand, fils, entrepreneur, à Troyes : — Un chapiteau et la base de ce chapiteau, en pierre, pouvant remonter au XIe siècle; — une ancienne plaque de cheminée, en fonte.

Guichard, docteur en médecine, à Troyes : — Un bloc de grès avec *entailles* et *cuvettes*, ayant servi dans les temps antéhisto-

riques à polir les haches en silex. Ce *polissoir*, pouvant peser approximativement 7,000 kilogrammes, se trouvait à à Marcilly-le-Hayer, dans le bois des Tanières, appartenant à M. le docteur Guichard.

L'abbé MERGER, curé de Saint-Nicolas, à Troyes : — Trois petits vases funéraires, et plusieurs fragments de poteries, provenant de fouilles faites dans son église.

SALLOT DE MONTACHET, propriétaire, à Troyes : — Un ornement en plomb ayant fait partie d'une girouette de l'hôtel de Dinteville, sis à Troyes, rue de la Monnaie.

L'abbé HÉRY, vicaire de Saint-Nizier, à Troyes : — Une pièce en argent, de Louis XIV.

LAVIGNE, maire, à Perthes-en-Rothières : — Une pièce en argent, de Louis XIV ; — deux monnaies de billon — et un jeton.

LUCAS ※, directeur de la maison centrale de Clairvaux : — Un sceau du xv[e] siècle, découvert à Clairvaux.

L'abbé D'ANTESSANTY, aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes : — Une lampe antique, en terre, provenant des Catacombes de Rome.

CRÉVOT (André), propriétaire, à Laines-aux-Bois : — Une petite cuiller ancienne, en bronze, découverte à Laines-aux-Bois.

BRICARD (Prudent), propriétaire, à Laines-aux-Bois : — Une pièce en argent, de Louis XIV, trouvée à Laines aux-Bois.

L'abbé HANIER, curé, à Verrières : — Une petite cuiller ancienne, en cuivre, trouvée à Verrières.

La COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE de Besançon : — Un fac-simile, en plâtre, d'un buste antique de Jules-César, dont l'original, en bronze, existe au Musée de la ville de Besançon.

CHATEL-BUREAU, proprietaire, à Vernonvilliers : — Plusieurs débris de poteries ; — des fragments de meules de moulin, de l'époque romaine, découverts à Vernonvilliers.

L'abbé GEORGES, vicaire, à Arcis-sur-Aube : — Trois haches antiques, en silex ; — et un débris de vase antique, découverts sur le territoire de la commune de Villette.

Les PRÊTRES-AUXILIAIRES, rue des terrasses, à Troyes : — 88 médailles françaises et étrangères.

SAUSSIER (Gustave) O. ✻, lieutenant-colonel au 29ᵉ, à Toulon : — Le bouclier, l'arc et les flèches d'un chef de peaux-rouges, de la tribu des *Comanches*, Indiens sauvages (*Indios bravos*) de l'Amérique centrale, tué en 1865, dans les environs de Saltillo, par les cavaliers de la garde rurale de Cohahuila (Mexique). Ce bouclier, en cuir, est entouré de banderolles flottantes qu'ornent des plumes et des cheveux de victimes.

PERSON, architecte-voyer, à Troyes : — Plusieurs grandes tuiles romaines, à rebords, d'une parfaite conservation, découvertes à Troyes, près de la halle aux marchandises.

FLÉCHEY, architecte, à Troyes : — Des fragments de poteries antiques sur lesquels se trouvent des noms de potiers, découverts à Troyes, dans les fondations de l'hôtel de Marisy.

THIERRY, fabricant d'engrais, à Saint-André : — Un manuscrit en langue du Malabar, composé de treize lames en feuilles de palmier, écrites des deux côtés. Une note, datée de Pondichéry, le 15 janvier 1792, dit que ce manuscrit est l'*Histoire de saint Bastia*.

FLICHE (Paul), sous-inspecteur des eaux et forêts, à Nancy : — Une collection d'échantillons de bois indigènes.

DROUOT, propriétaire à Champigny-Laubressel : — Une pièce, en argent, de Louis XIV.

L'abbé CORNET (Cyrille), curé, à l'île de la Réunion : — des échantillons de plantes et de graines exotiques.

Pour copie conforme au registre destiné à inscrire les Dons faits au Musée de Troyes.

Troyes, le 24 décembre 1867.

JULES RAY,

L'un des conservateurs.

MERCURIALES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Pendant l'année 1866

Mercuriales de l'Année 1866.

Quantités d'hectolitres et de quintaux de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre et du quintal par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	FROMENT. Quantités. Hectolitr.	FROMENT. Quantités. Quintaux.	FROMENT. Prix moyen. Hectolitre f. c.	FROMENT. Prix moyen. Quintal. f. c.	MÉTEIL. Quantités. Hectolitr.	MÉTEIL. Quantités. Quintaux.	MÉTEIL. Prix moyen. Hectolitre f. c.	MÉTEIL. Prix moyen. Quintal. f. c.	SEIGLE. Quantités. Hectolitr.	SEIGLE. Quantités. Quintaux.	SEIGLE. Prix moyen. Hectolitre f. c.	SEIGLE. Prix moyen. Quintal. f. c.
Janvier.	1re	2333	1762	15 54	20 58	49	37	12 18	16 14	184	137	10 76	14 46
	2e	2034	1562	15 52	20 21	67	43	11 71	15 27	400	300	10 55	14 03
Février..	1re	2246	1745	15 54	20 »	44	32	11 98	16 54	254	191	10 63	14 14
	2e	1991	1586	15 62	20 24	87	65	12 26	16 33	231	174	10 57	14 04
Mars......	1re	2595	2042	15 63	19 59	78	58	12 75	17 15	347	250	10 33	13 79
	2e	2178	1672	15 54	20 24	91	67	11 59	15 74	268	200	10 83	14 48
Avril......	1re	1120	864	16 02	20 69	43	32	11 64	16 64	193	144	10 44	13 99
	2e	1089	840	15 94	20 20	43	33	12 07	15 72	184	138	10 51	14 01
Mai......	1re	1482	1147	15 82	20 83	66	47	11 74	16 49	222	176	10 66	13 45
	2e	1517	1169	16 20	21 02	55	41	12 36	16 58	266	204	10 62	13 86

Juin......	1re	1552	1198	16 37	21 21	59	44	12 42	16 65	230	177	11 15	14 48
	2e	1530	1189	17 95	23 10	86	66	13 89	18 10	242	182	11 09	14 75
Juillet ...	1re	1321	1029	19 12	24 54	51	38	14 12	18 95	146	108	11 94	16 14
	2e	1186	915	19 13	24 80	31	23	14 58	19 65	140	101	11 17	15 48
Août....	1re	1250	969	21 63	27 91	30	21	15 28	21 83	448	335	11 13	14 88
	2e	2014	1506	22 90	30 63	63	45	15 50	21 70	680	511	11 76	15 66
Septemb.	1re	3745	2870	22 75	30 38	118	84	15 34	21 55	1581	1179	12 12	16 26
	2e	3380	2553	24 21	32 05	33	24	17 67	24 31	636	476	12 82	17 13
Octobre.	1re	1812	1386	24 17	31 60	50	37	16 66	22 51	448	336	13 16	17 55
	2e	2467	1916	24 21	31 17	50	39	18 41	23 60	239	178	13 24	17 78
Novemb.	1re	2420	1853	23 79	31 07	40	30	18 43	24 58	336	251	13 96	18 68
	2e	4243	3238	22 92	30 04	57	41	17 98	25 »	392	293	14 35	19 20
Décemb..	1re	3810	2903	23 26	30 53	127	94	18 92	25 57	680	509	13 70	18 31
	2e	2115	1623	24 19	31 52	53	40	20 04	26 57	387	288	15 57	21 28
TOTAUX....		51430	39537			1471	1081			9134	6838		
Prix moyen de l'année....				20 05	26 09			15 17	20 64			12 11	16 18

Suite des *Mercuriales de l'année* 1866.

Quantités d'hectolitres et de quintaux de Grains vendus sur les principaux Marchés du département de l'Aube, et Prix moyen de l'hectolitre et du quintal par quinzaine.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	ORGE.				AVOINE.				SARRAZIN.			
		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.		Quantités.		Prix moyen.	
		Hectolitr.	Quintaux.	Hectolitre	Quintal.	Hectolitr.	Quintaux	Hectolitre	Quintal	Hectolitr.	Quintaux	Hectolitre	Quintal.
				f. c.	f. c.			f. c.	f. c.			f. c.	f. c.
Janvier ..	1re	694	440	10 02	15 72	1198	562	8 82	18 80	»	»	» »	» »
	2e	808	510	10 13	16 05	948	512	9 93	18 38	»	»	» »	» »
Février ..	1re	635	406	9 65	15 09	1565	776	9 24	18 64	»	»	» »	» »
	2e	822	532	10 06	15 74	2553	1131	9 14	19 02	»	»	» »	» »
Mars	1re	790	503	10 04	15 76	3175	1515	9 17	19 20	»	»	» »	» »
	2e	910	569	10 41	16 65	4545	2168	9 30	19 99	»	»	» »	» »
Avril.....	1re	577	374	10 95	16 90	1464	710	9 77	20 14	»	»	» »	» »
	2e	618	392	10 96	17 28	1584	737	9 56	20 55	»	»	» »	» »
Mai	1re	648	415	11 03	17 23	1515	716	10 04	21 25	»	»	» »	» »
	2e	408	257	11 36	18 03	2021	948	10 35	22 07	»	»	» »	» »

Juin......	1re	487	304	11 02	17 65	2039	958	10 57	22 51	»	»	»	» »
	2e	532	350	11 67	17 73	2222	1047	10 93	23 20	»	»	» »	» »
Juillet....	1re	355	227	11 63	18 19	1767	828	10 64	22 70	»	»	» »	» »
	2e	362	221	11 26	18 90	1703	800	10 42	22 18	»	»	» »	» »
Août	1re	375	236	11 75	19 09	1678	786	10 23	21 82	»	»	» »	» »
	2e	475	311	12 23	18 67	1772	853	10 36	21 51	»	»	» »	» »
Septemb.	1re	1227	792	11 84	18 33	3278	1569	9 33	19 51	»	»	» »	» »
	2e	537	339	12 10	19 17	1702	799	9 45	20 14	»	»	» »	» »
Octobre .	1re	313	202	12 79	19 83	1133	534	9 68	20 55	»	»	» »	» »
	2e	507	325	12 24	20 01	1477	695	9 72	20 65	»	»	» »	» »
Novemb..	1re	494	320	12 76	19 70	1728	816	9 87	20 91	»	»	» »	» »
	2e	1162	731	12 74	20 25	2678	1255	9 72	20 74	»	»	» »	» »
Décemb .	1re	987	619	12 33	19 66	3001	1408	9 61	20 49	»	»	» »	» »
	2e	495	311	12 20	19 10	1752	816	9 87	21 20	»	»	» »	» »
Totaux...		15218	9686			48498	22939			»	»		
Prix moyen de l'année. . . .				11 36	17 85			9 94	20 58			» »	» »

Suite des *Mercuriales de l'année* 1866.

MOIS.	Marchés par quinzaine.	Comestibles divers. FARINES de FROMENT (les 100 kil.)	PAIN (le kilogram.)		POMMES DE TERRE (l'hect.)	VIANDE (le kilogramme).					Fourrages (le quintal métrique).		Combustibles. BOIS (le stère).		CHARBON (l'hectol.)	
		Prix moyen.	Blanc.	Bis-blanc	Prix moyen.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton	Porc.	Foin.	Paille.	Chêne.	Autres essences	de Bois.	Fossile
		f. c.	c. »	c. »	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Janvier	1re	» »	28 78	24 57	3 89	1 18	1 15	1 39	1 35	1 34	9 40	6 06	11 56	11 83	3 50	5 »
	2e	» »	28 78	24 57	3 80	1 18	1 15	1 40	1 39	1 34	9 40	6 06	11 32	12 »	3 50	5 »
Février	1re	» »	29 67	24 43	3 73	1 18	1 15	1 33	1 46	1 36	9 44	6 06	11 91	12 25	3 50	5 »
	2e	» »	28 56	24 67	3 53	1 17	1 14	1 36	1 46	1 35	9 37	6 12	11 07	11 50	3 »	5 »
Mars...	1re	» »	28 56	24 57	3 48	1 18	1 16	1 37	1 46	1 35	9 40	6 46	11 18	11 66	3 »	5 »
	2e	» »	28 80	25 17	3 43	1 20	1 16	1 40	1 46	1 36	8 45	5 73	10 50	11 50	3 »	5 »
Avril...	1re	» »	28 83	25 86	3 44	1 22	1 17	1 39	1 54	1 37	9 40	6 60	11 33	10 »	3 »	5 »
	2e	» »	28 69	25 »	3 14	1 20	1 14	1 37	1 45	1 36	8 87	6 47	9 50	11 50	3 50	5 »
Mai.....	1re	» »	28 63	24 55	3 20	1 21	1 15	1 38	1 48	1 35	8 40	6 08	10 33	11 66	3 50	5 »
	2e	» »	28 56	24 57	3 40	1 23	1 17	1 39	1 47	1 37	9 60	7 31	10 33	11 66	3 83	5 »

Juin....	1re	» »	28 85	24 67	3 97	1 23	1 16	1 39	1 45	1 36	9 35	7 27	10 33	11 67	3 50	5 »
	2e	» »	29 56	25 57	3 85	1 24	1 17	1 33	1 47	1 36	9 12	7 25	10 07	11 67	4 »	5 »
Juillet.	1re	» »	31 22	28 67	4 21	1 23	1 17	1 32	1 47	1 36	8 30	6 60	10 33	11 66	3 66	5 »
	2e	» »	31 22	27 43	6 01	1 23	1 17	1 31	1 47	1 35	8 35	6 50	10 78	11 66	3 66	5 »
Août...	1re	» »	33 94	29 50	4 63	1 32	1 21	1 32	1 45	1 40	8 90	6 70	10 33	11 66	3 66	5 »
	2e	» »	35 55	32 14	5 93	1 23	1 17	1 34	1 48	1 40	8 90	6 60	10 33	11 67	4 25	5 »
Sept....	1re	» »	37 44	33 »	6 33	1 24	1 17	1 34	1 45	1 42	8 80	6 30	10 33	11 66	3 66	5 »
	2e	» »	38 67	33 89	7 38	1 26	1 19	1 38	1 46	1 44	8 40	6 20	10 66	11 33	3 67	5 »
Octob.	1re	» »	38 89	34 71	6 85	1 27	1 21	1 38	1 47	1 46	8 40	6 15	10 66	11 »	3 67	5 »
	2e	» »	39 11	35 »	7 41	1 27	1 20	1 38	1 46	1 46	8 60	6 20	11 33	11 33	3 66	5 »
Nov.....	1re	» »	39 78	35 29	6 46	1 28	1 21	1 37	1 44	1 48	9 »	6 10	10 67	11 »	4 25	5 »
	2e	» »	39 »	35 43	7 04	1 37	1 22	1 36	1 45	1 43	9 »	6 70	10 67	11 66	3 67	5 »
Déc.....	1re	» »	38 89	35 50	7 83	1 28	1 21	1 36	1 47	1 48	9 13	6 16	10 66	11 33	3 67	5 »
	2e	» »	39 67	34 86	7 47	1 26	1 21	1 37	1 48	1 51	9 »	6 40	10 66	11 33	3 50	5 »
Prix moyen de l'année. . . .		» »	32 89	28 82	5 02	1 24	1 18	1 36	1 46	1 40	8 95	6 42	10 70	11 51	3 57	5 »

ÉTAT des Récoltes en Grains et autres Farine[illegible]

ESPÈCES de GRAINS et de FARINEUX.	PRODUIT. NOMBRE D'HECTARES ensemencés en chaque espèce de Grains et de Farineux.	QUANTITÉ MOYENNE de semence par hectare.	NOMBRE DE FOIS que la semence se multiplie, année commune.	NOMBRE DE FOIS que la semence s'est multipliée en 1866.	PRODUIT PAR HECTARE en 1866.	PRODUIT TOTAL de chaque espèce de Grains et Farineux en 1866	Quan[illegible] de g[illegible] mea[illegible] par [illegible] des habitan[illegible]
					hectol.	hectol.	
Froment . . .	83365 »	2 50	5 »	4 78	11 94	995075 »	[illegible]
Méteil.	1244 »	2 45	5 »	4 38	10 61	13194 »	[illegible]
Seigle.	41265 »	2 50	4 75	4 66	11 64	480658 »	[illegible]
Orge	30718 »	2 45	5 »	6 12	15 98	490821 »	[illegible]
Sarrasin. . . .	1655 »	» 75	7 »	10 08	7 56	12504 »	»
Maïs et millet.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	[illegible]
Avoine. . . .	87018 »	2 45	5 50	5 91	14 47	1258999 »	[illegible]
Légumes secs.	2150 »	2 »	7 »	4 50	9 »	19350 »	[illegible]
Autres grains.	1985 »	2 »	7 »	4 75	9 50	14887 »	[illegible]
TOTAUX. . .	249400 »	» »	» »	» »	» »	3285488 »	[illegible]
Pom. de terre.	6309 »	45 »	8 »	4 13	61 92	390631 »	[illegible]

CONSOMMATION.				COMPARAISON du PRODUIT avec la consommation.			
…imative d'hectolitres farineux annuelle-…aire.			TOTAL des BESOINS annuels.	Excédant.	Déficit.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE de vieux grains restant à la date du 1er septembre, dans le département.	POIDS MOYEN d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la recolte de 1866.
…re … …aux …sti- …s.	pour les SEMENCES.	pour les distilleries, brasseries et tous autres usages.				hectol.	kilog.
	208402 50	»	889666 50	105408 »	»	43050	73 15
	3047 80	»	18232 80	»	5038	102	68 67
1 »	103162 50	»	312474 50	168183 »	»	6159	69 88
6 »	75259 10	20000	255387 10	235433 »	»	3618	61 »
	1240 25	»	1240 25	11263 »	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»
0 »	213194 10	»	1023454 10	235544 »	»	48883	45 25
0 »	4300 »	»	21800 »	»	2450	»	»
9 »	3970 »	»	10220 »	4667 »	»	»	»
7 »	612576 25	20000	2532475 25	760501 »	7488 »	101812	»
1 »	94635 »	»	491989 »	»	» »	100	»

SOMMAIRE

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1867

Séance du 18 Janvier 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Joséphin Soulary, à Lyon, proclamé membre correspondant. — Envoi par M. Coeffet-Olivier, membre correspondant, de l'empreinte d'un sceau en bronze trouvé à Rigny-la-Nonneuse. — Envoi par M. Perroche, membre correspondant, d'une pièce de vers intitulée : *Novembre*. — Lettre de M. Soulary à l'occasion de la demande qui lui a été faite de son portrait photographié. — M. Charles Baltet chargé d'organiser l'exposition de viticulture de Billancourt. — Mort de M. Bertin-Delaunay, membre associé, à Nogent-sur-Seine. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — M. Henri Boulanger élu membre résidant dans la section des Arts, en remplacement de M. Auguste Truelle. — Compte-rendu, par M. Quilliard, sur le cimetière ancien découvert près de Rigny-la-Nonneuse. — Doutes émis par MM. d'Arbois et l'abbé Coffinet sur la date et l'inscription d'une des tombes de ce cimetière. — Rapport complémentaire sur la *diminueuse* de M. Lebrun, et à cette occasion, notice sur M. Delarothière, par M. Gréau. — Notice par M. Gréau sur les empreintes sigillographiques en plâtre dont il fait présent au Musée. — M. Alexandre Constant, à Autun, présenté au titre de membre correspondant. — Renvoi à la Commission de l'Annuaire de l'Aube du supplément à la biographie de Nicolas Forgeot que M. l'abbé Coffinet a donnée dans sa notice sur *le Lavabo de Saint-Loup*.

Séance extraordinaire du 8 Février 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Boulanger proclamé membre résidant, section des Arts. — Lecture par M. le Secrétaire du *compte-rendu des travaux de la Société* depuis la dernière séance publique. — Rapport de M. le Secrétaire-adjoint sur les récompenses accordées et sur les médailles à décerner dans la séance publique. — Pièce de vers de M. Dosseur, intitulée : *une Attelée de charrue.* — Travail de critique littéraire inspiré par le traité de Sénèque, intitulé : *Consolation à Marcia,* par M. Jully. — Lecture de quatre pièces de vers envoyées pour la séance publique, par M. Soulary.

Séance du 22 Février 1867.

(Suite de la séance extraordinaire du 8.)

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Mort de M. Ferrand-Lamotte, membre résidant. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Le Brun-Dalbanne lit un fragment qu'il a extrait de son étude sur Mignard, pour la séance publique. — Lecture de deux pièce de vers envoyées par M. Sardin, membre associé. — Idylle, *les Moissonneuses,* envoyée par M. Arsène Thévenot, pour la séance publique. — Fixation de l'ordre du jour de la séance publique qui aura lieu le 12 mars, à sept heures du soir.

Séance du 22 Février 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur

Notice de M. Gustave Lambert, sur son projet de voyage dans les régions boréales, adressée à la Société par M. Arthur de Villemereuil, lieutenant de vaisseau, qui recommande en même temps la Société centrale de sauvetage. — Invitation à tous les viticulteurs de prendre part à l'Exposition de Billancourt. — Démission de M. Anner-André, membre résidant, qui devient

membre honoraire. — Réunion des délégués des Sociétés savantes de l'Empire, fixée à Paris, au samedi 27 avril. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse par M. le Président des bulletins reçus depuis la dernière réunion. — Notes statistiques de M. Guichard, sur la mortalité des nourrissons à Troyes pendant la dernière période décennale. — Bloc de grès qui a servi à polir les haches en silex, signalé dans le bois des Tanières, près de Marcilly-le-Hayer. — Présentation au titre de membre correspondant de M. Eugène Simon, membre de la Société entomologique de France, à Paris. — M. Alexandre Constant élu membre correspondant. — Renvoi à la Commission de l'Annuaire de l'Aube du travail statistique de M. Guichard.

Séance publique du 12 Mars 1867.

Présidence de M. QUILLIARD.

Allocution de M. le Président. — Compte-rendu des travaux de la Société, par M. Harmand, secrétaire. — Rapport de M. Bacquias, secrétaire-adjoint, sur les récompenses décernées par la Société. — *Une Attelée de charrue*, pièce de vers, par M. Dosseur. — Notice, par M. Gréau, sur M. Delarothière, inventeur de la *Diminueuse* appliquée aux métiers rectilignes, — et sur la *Diminueuse* de M. Lebrun appliquée aux métiers circulaires. — Lecture des quatre pièces de vers de M. Soulary. — Lecture, par M. Le Brun-Dalbanne, d'un chapitre de son travail sur Pierre Mignard.

Séance du 12 Avril 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes. — Le Dictionnaire topographique du département de l'Aube, par MM. Soccard et Boutiot, adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, sous les auspices de la Société, est jugé digne d'un prix *ex-æquo* avec celui de l'Aisne. — Médaille d'or donnée à M. Boutiot par l'Académie d'Arras, pour son travail intitulé :

Louis XI et la ville d'Arras. — M. Casimir Perier, membre associé, est nommé membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), en remplacement de M. le duc de Broglie. — M. Eugène Simon, proclamé membre correspondant. — Les votes pour les impressions ne seront valables que quand les manuscrits auront été déposés entre les mains des membres du bureau. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Rapport de M. Blerzy, sur le projet d'expédition au pôle nord de M. Gustave Lambert. — Lecture, par M. Boutiot, de son travail intitulé : *Louis XI et la ville d'Arras*. — Nomination de M. Alphonse Meugy, ingénieur en chef des mines, au titre de membre résidant (section des Arts), en remplacement de M. Anner-André, démissionnaire. — M. Jules Dutailly, aux Riceys, élu membre associé.

Séance du 9 Mai 1867.

Présidence de M. QUILLIARD.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Bacquias, vice-secrétaire, explique les scrupules qui l'ont empêché de signer les lettres adressées aux membres de la Société pour les inviter à la messe du Concours régional. — M. Jules Dutailly proclamé membre associé. — M. Meugy proclamé membre résidant. — Allocation de 400 francs attribuée à la Société par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. — L'ouverture, à Amiens, du Congrès scientifique de France, annoncée pour le 3 juin. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière séance. — Communication, par M. Truelle, membre honoraire, sur le peintre troyen Jean Chalette, né à Troyes en 1581, et mort à Toulouse en 1643. — Notice sur la prévôté royale de Troyes, par M. Boutiot. — Autorisation accordée à M. Guichard de faire tirer à part cent exemplaires de sa statistique sur la mort des enfants nés à Troyes et dans le département de l'Aube pendant les dix dernières années. — M. Amédée Gayot nommé vice-président pour 1867. — Renvoi à la Commission de l'Annuaire de l'Aube du travail de M. Boutiot, sur la prévôté royale de Troyes.

Séance du 21 Juin 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — M. Alexandre Constant proclamé membre correspondant. — M. Gabriel de Vendeuvre annonce l'envoi, pour le Musée de Troyes, de deux bas-reliefs de Simart, l'Architecture et la Sculpture. — Résultat négatif du semis des graines de coton envoyées par M. Roland. — Invitation aux archéologues de la Société d'aller visiter les arènes de Senlis dont les fouilles ont mis à découvert une notable partie. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque. — Analyse, par M. le Président, des bulletins reçus depuis la dernière réunion. — Lecture d'un mémoire de M. Lenoir sur une pierre à polir les haches en silex, trouvée près de Marcilly-le-Hayer. — Communication par M. Boutiot de deux chartes concernant, l'une Balnot-le-Chastel, et l'autre, le règlement d'eaux des moulins Brûlés et de Saint-Quentin de Troyes. — Mémoire par M. Boutiot, intitulé : *Louis XI et la ville d'Arras*. — Souscription pour un voyage d'exploration dans l'Afrique équatoriale. — Communication de M. Guichard, sur le typhus ou peste bovine.

Séance du 19 Juillet 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Compte-rendu verbal de l'état actuel des dolmens de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, par M. Quilliard. — Proposition par M. Quilliard, 1° de continuer la fouille du puits de Fontenay-le-Pierreux, et 2° de transporter à Troyes la pierre à polir de Marcilly-le-Hayer, et d'autres qui se trouvent à Avon-la-Pèze, ainsi que l'allée couverte de Frécul. — Envoi par M. Rochet, statuaire à Paris, d'un moulage en plâtre de la statue représentant Napoléon Ier, élève à l'Ecole militaire de Brienne. — Dons au Musée. — Dons à la Bibliothèque. — Analyse, par M. le Président, des bulletins reçus depuis la dernière réunion. — Autorisation accordée à M. Gréau, de faire tirer à part cent exem-

plaires de sa notice sur les monnaies mérovingiennes. — Dédicace à la Société, par M. Arsène Thévenot, de son Idylle : *les Moissonneuses*. — Mention des collections artistiques et historiques que renferme le château de Chassenay. — Note de M. Gréau sur la vente Salamanca où figuraient deux tableaux de Jacques Carrey, peintre né à Troyes. — Travail de M. Gréau sur le héros gaulois Vercingétorix.

Séance du 16 Août 1867.

Présidence de M. la. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Réponse de M. de Nieuwerkerke, sénateur, surintendant des Beaux-Arts, à la lettre de M. le Président qui lui demandait de ne pas oublier le Musée de Troyes lors de la distribution des objets d'art. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Arrêté signé de l'Empereur, qui autorise une souscription pour l'érection d'une statue au pape Urbain IV, et don de cinq cents francs pour cette œuvre par Pie IX. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Présentation de M. le comte Franck de Mesgrigny, à Villebertin, et de M. François Lenoir, à Paris : le premier au titre de membre associé, et le second au titre de membre correspondant. — Communication, par M. d'Arbois, de quelques-unes des lettres écrites au prince Xavier de Saxe par ses jeunes enfants pendant l'année 1776. — Publication de quelques-unes de ces lettres proposée à M. d'Arbois, avec accompagnement de notes explicatives. — Cours de géologie appliquée à l'agriculture, professé à l'Ecole normale par M. Meugy. — Prière à M. Meugy de consacrer à chaque séance une vingtaine de minutes au développement des principaux points qu'il vient d'indiquer. — MM. Gréau et Jules Ray, chargés d'assurer le retour des objets du Musée envoyés à l'Exposition universelle.

Séance du 18 Octobre 1867.

Présidence de M. QUILLIARD.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Allocation de 350 francs accordée par M. le Ministre de l'instruction

publique. — Intervention de la Société sollicitée par M. Evrard, pour la conservation de l'hôtel Marisy. — Mort de M. Lamblin, membre associé. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Remise à la Société de la médaille qui lui a été accordée par le Ministre de l'instruction publique pour le prix de topographie. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Présentation au titre de membre correspondant, de M. Théodore Mannequin, écrivain-économiste à Paris. — M. l'abbé Alphonse Garnier, à Bar-sur-Seine, présenté au titre de membre associé. — Note verbale de M. Gréau, sur la fabrication sur une grande échelle d'instruments en silex à Nemours. — Croix monumentale à Poivre, signalée par M. d'Arbois. — Nomination de MM. Franck de Mesgrigny, de Villebertin, et de M. François Lenoir; le premier, au titre de membre associé, et le second, au titre de membre correspondant.

Séance du 15 Novembre 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Mort de M. Uhrich, membre honoraire. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Rapport verbal de M. Meugy, sur la découverte d'un crâne humain à Eguisheim, près de Colmar, mentionnée dans le bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar (années 1865-1866). — Désir exprimé par M. Meugy, que chacun des membres de la Société, qui ont visité l'Exposition universelle, signale ce qui l'a le plus frappé. — Généalogie, par M. Socard, de la famille des Valois de St-Remy, qui descend en ligne droite de Henri II, roi de France. — M. Assollant, nommé membre résidant dans la section des Arts, en remplacement de M. Ferrand-Lamotte, décédé. — MM. l'abbé Garnier et Théodore Mannequin, nommés : le premier, membre associé; et le second, membre correspondant. — La Généalogie de la famille des Valois de St-Remy renvoyée à la Commission de publication. — Lecture, par M. Blerzy, d'un article sur la chouette des clochers ou *Effraie*,

qui se trouve dans le Bulletin de la Société protectrice des animaux.

Séance du 20 Décembre 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Mort de M. le duc d'Albert de Luynes, membre honoraire. — Mort de M. Didron, fondateur et directeur des Annales archéologiques, membre correspondant. — M. Assollant, proclamé membre résidant. — MM. Franck de Mesgrigny et l'abbé Garnier, MM. Théodore Mannequin et François Lenoir, proclamés, les deux premiers membres associés, et les deux seconds, membres correspondants. — Dons au Musée. — Dons à la bibliothèque de la Société. — Indication, par M. Boutiot, d'objets antiques trouvés à Fouchères. — MM. Boutiot, l'abbé Coffinet et Adnot, membre associé, chargés d'acheter ces objets. — M. le comte de Sincty offre au Musée de Troyes un *proteus anguinus*, reptile qui habite les eaux souterraines. — Analyse, par M. le Président, des ouvrages reçus depuis la dernière réunion. — Note par M. Georges Berthelin, sur un affleurement de l'Upper Greensand, à Isle-Aumont. — Impressions, ou plutôt observations de M. Meugy, sur l'Exposition universelle. — Renvoi à la Commission de publication : 1° De la Note de M. Berthelin, sur un affleurement de l'Upper Greensand dans l'Aube, et 2° Des observations de M. Meugy, sur l'Exposition universelle.

Séance réglementaire du 27 Décembre 1867.

Présidence de M. Is. SALLES, Préfet de l'Aube, Président d'honneur.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Mort du général Poncelet, membre correspondant. — Démission de M. Amédée Gayot, de ses fonctions de président pour 1868. — M. de Villemercuil élu vice-président. — Nomination de quatre membres de la Commission de publication. — Renouvellement des bureaux des quatre sections. — Appurement et approbation

des comptes du trésorier pour l'année 1867. — Fixation du budget de la Société pour 1868. — Le principe de la création d'un fonds social voté l'année précédente à titre d'essai, rejeté. — Les 200 francs mis en réserve pour cet objet seront ajoutés à l'article des dépenses de 1868, intitulé : *Fouilles et achats archéologiques.*

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de la Société,

HARMAND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome XXXI[e] de la collection des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

ANNÉE 1867.

Pages.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des Planches dans le 31e volume des Mémoires de la Société Académique de l'Aube.

AVIS

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES

La Société Académique de l'Aube prévient les Corps Savants, avec lesquels elle échange ses Mémoires, que depuis quelques années elle leur adresse ses publications par la poste ; elle les prie de vouloir bien, à son égard, suivre le même mode de correspondance.

JULES RAY, *Archiviste.*

